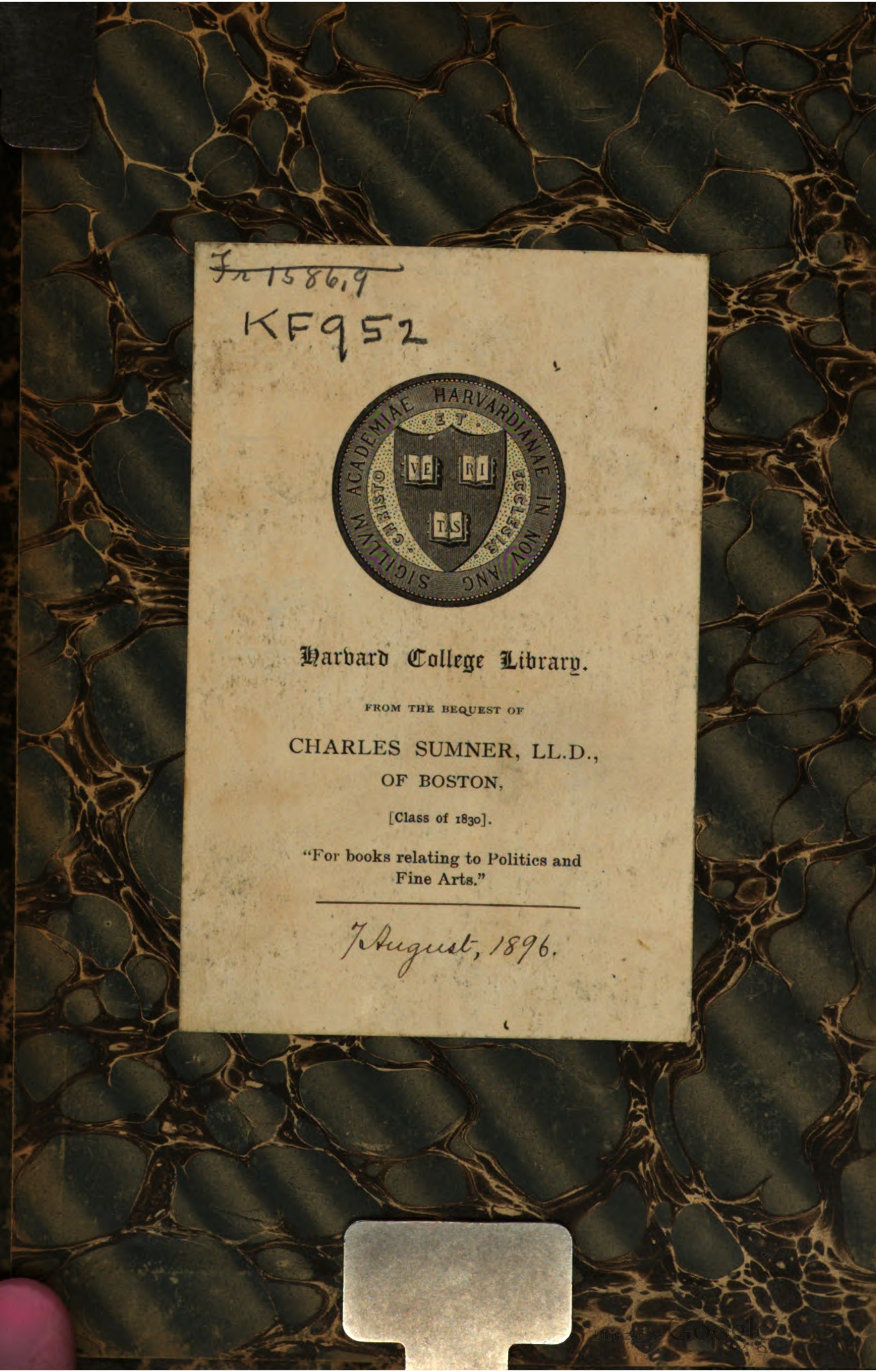
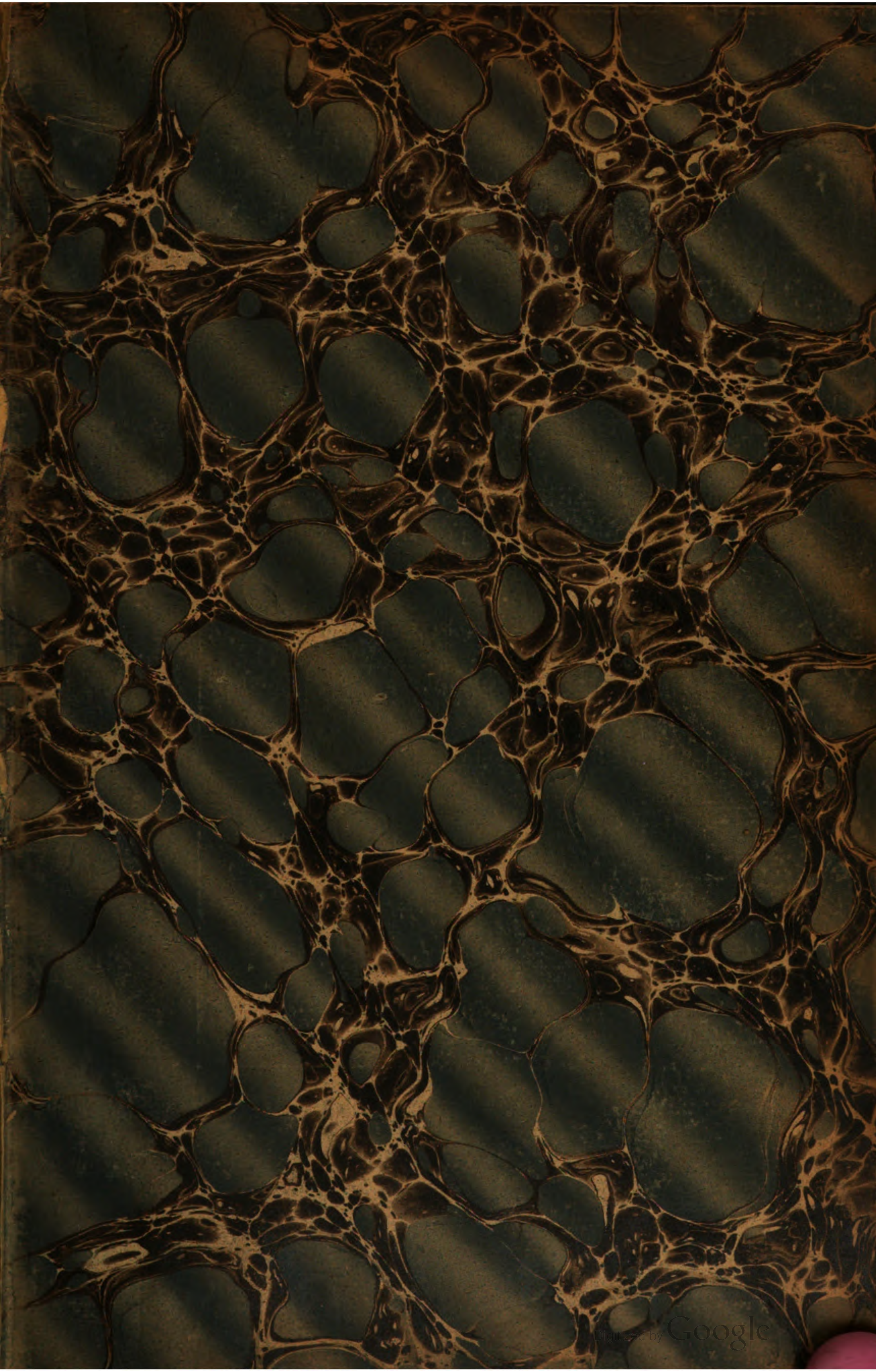

HN 2ZAD E





MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en octobre 1894.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

HISTOIRE DE MON TEMPS

MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

PUBLIÉS PAR

M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

DEUXIÈME PARTIE

RESTAURATION

II. — 1820-1824

TOME CINQUIÈME

Troisième Édition



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

10, RUE GARANCIÈRE

1894

MÉMOIRES

DU

CHANCELIER PASQUIER

CHAPITRE PREMIER

Le régime constitutionnel à Naples. — Soumission de la Sicile. — Caractère de l'empereur Alexandre; son éducation; son esprit libéral; religiosité et mysticisme; Mme de Krudener, Bergasse et Mme Bouche; les colonies militaires et la tyrannie humanitaire. — Résurrection de la Pologne; ouverture de la diète de Varsovie; insurrection militaire à Saint-Pétersbourg. — Le congrès de Troppau; nos plénipotentiaires. — Coupable confiance de M. de Caraman dans M. de Metternich. — Pourquoi le laissa-t-on à Vienne? — Habile tactique du ministre autrichien; il fait croire au czar qu'un accord intime existe entre les cabinets anglais et français. — L'attitude de M. Decazes fortifie cette opinion dans l'esprit d'Alexandre. — Relations de M. Pasquier et de son ambassadeur à Londres. — Embarras dans lequel le placent ses deux agents en Angleterre et en Autriche. — M. de Nesselrode et M. de Capo d'Istria; le premier se fait auxiliaire de M. de Metternich. — Ouverture des conférences. — Le mémoire du ministre autrichien; il généralise et établit tout un système de droit commun. — Réponse des cabinets de Paris et de Londres.

A la suite de la révolution de Naples, le roi avait remis le pouvoir entre les mains de son fils, le duc de Calabre. Il avait ensuite, conjointement avec lui et le prince Léopold, prêté serment à la constitution, en présence d'une junte que le prince vicaire général avait formée. La réunion du parlement national avait eu lieu le 1er octobre; tout cela n'empêchait pas que le vieux roi avait protesté secrètement

contre toutes les concessions qu'on lui avait arrachées, et qu'il avait écrit aux cinq cours alliées pour leur faire connaître sa protestation et obtenir leur assistance. Il avait spécialement réclamé celle de l'Autriche, à laquelle il avait fait parvenir deux lettres, dont l'une était passée par l'entremise de M. de Blacas, ambassadeur de France à Rome. Ainsi les communications publiques et les actes authentiques adressés à toute l'Europe par le nouveau gouvernement se trouvaient tous démentis par des communications secrètes. Les cinq cours alliées prirent, en conséquence, la résolution de ne reconnaître aucun des ambassadeurs et ministres envoyés par le vicaire général.

L'ambassadeur envoyé en Russie ne put arriver jusqu'aux frontières de cet empire; il fut obligé de s'arrêter à Vienne, faute d'un passeport qu'il ne put obtenir du comte Golowkin, ambassadeur russe en cette résidence. Cette attitude des cinq puissances, quelque menaçante qu'elle fût pour la révolution napolitaine, ne l'avait pas empêchée de poursuivre sa marche. Les hommes qui la dirigeaient montrèrent, dans les premiers moments, une assez grande fermeté de caractère. Ils entreprirent, sans hésiter, de soumettre la Sicile, et firent partir dès le 31 août pour cette île une expédition de quatre mille hommes, commandée par le général Florestan Pepe, frère de celui qui avait joué le premier rôle dans la révolution au commencement de juillet. Cette expédition fut menée avec une telle vigueur, que, dès le 6 octobre, après quelques combats, la ville de Palerme fut obligée d'ouvrir ses portes; la capitulation réservait la question de la séparation de l'île.

Malgré le succès apparent qui avait jusqu'alors couronné toutes les entreprises des auteurs de la révolution, une division assez grave se manifestait déjà parmi eux, surtout dans l'armée. Le refus des grandes puissances de recevoir les nouveaux envoyés de Naples, la détermination évidente de l'Autriche de combattre la révolution,

l'interdiction dans le royaume lombard-vénitien de la secte des carbonari, tous ces faits montraient clairement à quel point était sérieux l'orage qui menaçait le nouvel ordre de choses. L'association rivale des carbonari, les *calderari*, était le refuge de tous les mécontents; comme il arrive toujours dans les temps troublés, on s'accusait réciproquement de conspiration. On dénonçait les ministres, on les critiquait amèrement dans les journaux, et les tribunaux qui voulaient sévir contre les désordres étaient sans force. Au milieu de tant de scènes affligeantes, comment n'aurait-on pas conçu de très vives inquiétudes sur le sort d'une famille royale dont le chef, incapable de prendre un parti sage et vigoureux, était un obstacle à tout ce que ses serviteurs les plus fidèles auraient pu tenter pour la sauver? La préoccupation sur ce point était la même partout, dans toutes les cours, et les mesures de prévoyance avaient été prises.

La France et l'Angleterre n'avaient point hésité à envoyer chacune de son côté, dans le golfe de Naples, des forces navales pour en imposer aux factieux, dans le cas où la sûreté du roi et de sa famille se trouverait menacée. Les instructions données aux amiraux français et anglais étaient absolument semblables. Elles prescrivaient de ne rien faire qui eût l'air de menacer l'indépendance napolitaine, mais de se tenir toujours en mesure d'ouvrir sur leur bord un asile aux membres de la famille royale, dans le cas où elle viendrait à le réclamer, et d'agir avec la plus grande vigueur, si cela était nécessaire pour arrêter et réprimer les tentatives dirigées contre leurs personnes. Les deux cabinets s'étaient réciproquement communiqué ces instructions; les ambassadeurs étaient autorisés à s'entendre avec les amiraux, et, suivant la nature des circonstances, à réclamer leur assistance. Il faut attribuer à la présence de ces escadres et à la fermeté de leurs commandants le bonheur qu'on a eu de voir se terminer la révolution napolitaine sans avoir de grands malheurs à déplorer.

Le congrès de Troppau allait s'ouvrir : il importe surtout de connaître les dispositions dans lesquelles se trouvait le personnage le plus important, l'empereur de Russie. Deux mois étaient à peine écoulés depuis l'accueil si plein de bienveillance qu'il avait fait à l'agent français à Varsovie, et déjà elles étaient sensiblement changées. Nous avions donc eu raison de rester dans une réserve prudente, malgré les encouragements et les conseils donnés en son nom à M. de La Sensée. Pour qui connaissait bien le caractère de l'empereur Alexandre, ces changements si brusques dans le cours de ses idées n'avaient rien qui dût surprendre; deux tendances contraires ont tour à tour dominé son esprit, dirigé sa conduite, et parfois fait douter de sa sincérité. Elles résultaient non pas seulement de son caractère, mais aussi de son éducation, du désaccord absolu qui existait entre les idées libérales qu'elle lui avait inspirées et les nécessités politiques que les mœurs, les institutions du pays qu'il gouvernait lui imposaient.

L'impératrice Catherine avait donné pour précepteur à son petit-fils un Suisse, Laharpe, républicain et philosophe. C'était le moment où Voltaire et les encyclopédistes étaient à la mode à la cour de Russie. Les leçons du maître avaient eu d'autant plus d'influence sur l'esprit de son élève, que l'absurde despotisme des dernières années de l'empereur Paul, dont le jeune prince avait personnellement souffert, était de nature à le révolter et à lui faire adopter des principes de gouvernement tout contraires. A peine monté sur le trône, son règne fut signalé par la réparation d'une foule d'injustices, et par un système de douceur et d'équité qui lui gagna tous les cœurs.

Pendant les longues années de sa lutte contre Napoléon, il se trouva le représentant des idées d'indépendance et de liberté qui soulevaient tout le nord de l'Allemagne. Quand après la dernière invasion, l'incendie de Moscou, il pénétra à son tour dans les États de celui qui l'avait si rudement

combattu, il n'écouta que sa générosité naturelle, et tout en proclamant son implacable inimitié contre Napoléon, il se déclara l'ami du peuple français et fit tout pour assurer sa prospérité, son indépendance, sous l'autorité de ses anciens maîtres. L'influence qu'exerçaient alors ses idées libérales fut considérable. Sans vouloir atténuer le mérite de Louis XVIII, on peut penser que si les inspirations du czar n'avaient pas contre-balancé celles de l'Autriche et les mauvais vouloirs de la Prusse et de l'Angleterre, il eût été difficile au Roi légitime de faire à ses peuples la grande concession qui signala son retour sur le trône de ses pères. La coalition, moins la Russie, lui aurait probablement rendu cet acte de généreuse libéralité sinon impossible, du moins fort difficile. Tous les amis de la liberté, en France et en Europe, sentirent vivement l'étendue d'un tel service et entourèrent de leurs louanges et de l'expression de leur reconnaissance le souverain auquel il était dû. Il fut sensible à de tels hommages. Sa conduite dans ses propres États devait s'en ressentir; la constitution qu'il avait accordée aux Polonais, ainsi que les réformes entreprises, en sont la preuve. On avait remarqué sa réponse à Mme de Staël, alors qu'elle le félicitait sur la douceur de son gouvernement et sur le bonheur qu'il avait déjà procuré à ses sujets : « Cela peut être vrai, mais je ne suis qu'un heureux accident, il faut autre chose pour assurer le bonheur des peuples (1). » Les doctrines philosophiques de Laharpe, qui avaient eu une si grande influence sur les convictions libérales de l'empereur Alexandre, n'avaient pas diminué ses convictions religieuses. Laharpe n'était pas de l'école de Voltaire; son élève était resté imprégné de cette sorte

(1) Nous avons entre les mains un projet de constitution pour l'empire russe; ce projet, tracé sous les yeux de l'empereur, commençait, après avoir reçu de lui une première approbation, à être le sujet de sérieuses délibérations, lorsque le travail en fut interrompu par le cours des événements et le changement qu'ils occasionnèrent dans les idées du czar.

de religiosité qui depuis quelques années régnait dans l'Allemagne du Nord, qui s'y est beaucoup développée depuis; l'imagination y joue un plus grand rôle que la raison, qui tout en admettant la révélation ne soumet cependant les croyances à aucune autorité supérieure positive.

Aux plus hautes aspirations morales se joignit bientôt une exaltation allant jusqu'au mysticisme. Le moment de ses plus grandes prospérités fut aussi celui où ces dispositions se développèrent; les événements qui s'étaient si rapidement succédé avaient quelque chose de si prodigieux, de si miraculeux même, que son imagination devait en être frappée. Dans l'espace de dix-huit mois, des murs de sa capitale embrasée, des confins de l'Asie, après cent combats et sept cents lieues de pays traversés, il était entré dans Paris en vainqueur, et avait dicté des lois à ce peuple devant lequel l'Europe entière avait si longtemps tremblé. Aussi, ce fut surtout pendant le second séjour d'Alexandre en France, à la suite de l'invasion de 1815, qu'il subit l'influence d'une femme dont les sentiments exaltés correspondaient aux siens, et qui fort habilement s'est établie dans sa confiance, plus complètement que personne ne l'avait fait jusqu'alors. C'était une Livonienne, Mme de Krudener; galante dans sa jeunesse, auteur de romans assez avidement lus, elle avait, au déclin de sa beauté, renoncé aux romans et aux amours et s'était faite prédicante, *prophétesse* au besoin. Lorsque l'empereur quitta la France, Mme de Krudener resta encore quelque temps à Strasbourg, mais ne tarda pas à le rejoindre. Elle s'appliqua à répandre en Pologne et en Russie toutes les rêveries de Mme Guyon; les librairies de Saint-Pétersbourg furent employées à faire venir de France tout ce qu'on put retrouver des ouvrages de cette femme, qui avait su séduire et égarer le génie de Fénelon. Il ne fut donc plus question dans l'intimité de l'empereur que de l'*amour divin, source de l'amour du prochain*. Les principes de ces deux amours

dans lesquels était renfermée toute la loi, où fallait-il les chercher? Dans la Bible, dans la Bible seule. C'est ainsi que la Société biblique, déjà si répandue en Russie, est devenue l'auxiliaire de Mme de Krudener. Elle était aidée en outre par ses correspondants de France, à la tête desquels était M. Bergasse, connu avant la Révolution pour son ardeur à défendre les doctrines du mesmérisme. Au besoin elle n'hésitait pas à faire venir à Saint-Pétersbourg les personnes dont le concours lui était utile. Une femme, Mme Bouche (elle n'était plus jeune, et habitait les Pyrénées, du côté de Bayonne), avait en 1818 et 1819 fait part à l'empereur des conversations qu'elle prétendait avoir avec la Sainte Vierge et l'archange saint Michel. L'ambassadeur russe à Paris reçut l'ordre de la chercher et de lui fournir les moyens de se rendre à Saint-Pétersbourg. A peine arrivée, l'empereur était allé souvent la voir. Ces relations ont duré plus d'une année, puis elle a été renvoyée en France avec un traitement et des avantages assez considérables.

Il ne nous était pas permis de négliger les renseignements qui nous étaient donnés sur l'état d'esprit, la crédulité, les étranges pratiques d'un homme dont la volonté pesait d'un poids si considérable dans les affaires de l'Europe.

C'était un tout autre ordre d'idées qui lui avait, à la même époque, inspiré le projet des colonies militaires, qui devaient être établies dans son empire, et destinées surtout à protéger ses frontières sur tous les points vulnérables. Tout homme qui y naissait était soldat; dès son enfance on l'instruisait au maniement des armes; tout en cultivant la terre pour satisfaire aux besoins de sa subsistance, il était soumis à la discipline d'une sorte de communauté, qui s'étend à tous les détails de son existence, et devant laquelle disparaîtrait même cette légère portion d'indépendance qui jusqu'alors n'avait pas été refusée au serf moscovite.

Le seul dédommagement pour une si dure condition était la distribution de territoire à chaque chef de famille. C'était un singulier mélange de régime imité de Sparte et aussi de celui que les Jésuites avaient durant le siècle précédent établi au Paraguay (1).

Peut-on concevoir une entreprise dans laquelle le despotisme le plus implacable ait été mis en œuvre? Quels moyens n'a-t-il pas fallu employer pour assurer l'exécution d'un tel plan! Il a fallu vaincre, dans les plus petites choses comme dans les plus essentielles, les habitudes d'une population sans défense. Tandis que la jeune fille a été condamnée à accepter pour époux le soldat auquel le mariage a été imposé comme une consigne, le vieux père s'est vu contraint à couper sa longue barbe, à quitter son antique robe et à revêtir l'uniforme colonial. Plus de voyages, plus de migration possible pour l'infortuné colon; à moins qu'il ne lui soit réservé de périr sur un champ de bataille, sa fin est irrévocablement marquée au lieu de sa naissance; pour former, pour entretenir une population arbitrairement concentrée, quelles terribles rigueurs n'a-t-on pas dû exercer? Des villages ont été dépeuplés, leurs habitants transportés à des distances énormes; des révoltes ont eu lieu, elles ont été comprimées par des exécutions militaires. La visite de ces colonies militaires était un des principaux motifs du voyage entrepris dans le mois de juillet par l'empereur Alexandre et qui s'était terminé au mois d'août, par son arrivée à Varsovie. Comme, trente ans auparavant, on avait montré à l'impératrice Catherine, sur la route de Crimée, des villages, des paysans, des troupeaux qui comme les figurants de théâtre avaient été réunis pour lui faire illusion, on avait su présenter à Alexandre des colonies militaires naissantes, sous les apparences les plus prospères,

(1) Jusqu'ici la population des colonies militaires, outre les soldats qu'on y a cantonnés, a été presque entièrement formée, si ce n'est même entièrement, par les serfs de la couronne.

en lui dissimulant ce qu'il y avait, sous ces apparences trompeuses, de souffrances réelles, intolérables, ce qu'il avait fallu d'implacable tyrannie pour courber des populations sous le joug. L'empereur arrivait satisfait, inconscient sans doute de ce qu'il y avait de coupable dans les abus de pouvoir qu'il encourageait. Par une inconséquence bizarre, il rentrait dans Varsovie pour y mettre en action un pouvoir représentatif délibérant, c'est-à-dire la partie la plus libérale de la constitution qu'il lui avait plu de donner, en 1816, à cette portion de la Pologne.

Tel avait été même pendant quelque temps son engouement pour ces institutions nouvelles, que je tiens d'un diplomate qui a été plus que personne en possession de sa confiance, M. de Pozzo di Borgo, qu'en 1815, pendant et à la suite du congrès de Vienne, on avait eu toutes les peines du monde à l'empêcher de rejoindre ensemble toutes les provinces polonaises que le sort des armes, les envahissements, les coalitions avaient depuis cinquante ans rangées sous son autorité et d'en former un seul État, auquel il aurait rendu à peu de chose près son ancienne indépendance, auquel il aurait fait don d'une constitution libre, sagement appropriée à ses besoins, à sa position politique en Europe, au caractère de ses habitants, et dont il se serait contenté d'être le bienfaiteur, le protecteur et le législateur. Pour le détourner de l'accomplissement d'un plan si généreux, qui ne pouvait d'ailleurs s'opérer sans entraîner une combinaison nouvelle des forces du centre de l'Europe, sans mettre en péril les intérêts de la Prusse et de l'Autriche, comme puissances copartageantes dans les démembrements successifs de la Pologne, il avait fallu lui faire comprendre que la nation russe verrait de très mauvais œil l'abandon d'une conquête qui lui avait été si longtemps disputée et qu'elle avait achetée au prix du sang. Il pouvait être dangereux de braver l'opinion de l'armée et d'oublier quelle terrible justice elle pouvait

exercer jusque dans les palais de Pétersbourg et de Moscou. Retenu par ces considérations, le czar avait dû borner l'exécution de ses bienveillantes intentions à cette portion de la Pologne connue sous le nom de grand-duché de Varsovie.

La nouvelle des révolutions d'Espagne et de Naples avait un peu troublé et refroidi ses intentions libérales; le discours qu'il prononça lors de l'ouverture de la diète (1) trahit l'anxiété que lui causaient les manœuvres, les excès des libéraux, que les révolutions d'Espagne et de Naples avaient nécessairement redoublés. Ce discours est loin de témoigner la confiance qu'on remarquait dans celui par lequel s'était ouverte la session de 1818; il porte l'empreinte d'une inquiétude évidente. L'empereur y insiste davantage sur les bienfaits que la Pologne a reçus de la Russie, sur le danger des vaines abstractions et des théories qu'invoqueraient les ambitions naissantes ou déçues. Il recommande à la diète de se mettre à l'abri de l'esprit novateur qui plane sur l'Europe. Malheureusement, les Polonais n'eurent pas la sagesse de suivre ce conseil. Les délibérations devinrent tumultueuses, l'esprit d'opposition intraitable. Ils ajoutèrent à la maladresse de la résistance la plus impolitique les torts d'une turbulence qui ne pouvait manquer de rappeler les scandales de leurs anciennes diètes. Il y eut une journée où, sur le plus léger motif, le tumulte devint si violent, que le grand maréchal président se crut, un peu trop tôt peut-être, obligé de lever la séance.

Le discours par lequel l'empereur avait clos la diète faisait suffisamment connaître dans quelle disposition le lais-

(1) Il y avait déjà eu en 1818 une convocation de cette diète, mais on n'avait pu s'y occuper de finances, attendu que le premier budget général que Sa Majesté Impériale s'était réservé de décréter par l'article 164 de la Charte n'avait pu être préparé assez tôt, et parce qu'on manquait de beaucoup de renseignements pour la fixation de la dette et pour celle de la dotation du clergé.

saient les scènes dont il venait d'être témoin. Un très grave incident vint encore augmenter son mécontentement. Les derniers jours de septembre avaient vu éclater à Saint-Pétersbourg même, dans un des plus beaux régiments de la garde, un mouvement insurrectionnel dont l'importance et la gravité, dans les premiers moments surtout, étaient fort difficiles à apprécier. Ce régiment, qui portait le nom de Semenovski, était un de ceux que l'empereur affectionnait le plus, c'était celui dans lequel il avait reçu son premier grade militaire. On donnait pour cause à l'esprit de révolte qui s'y était manifesté, l'incroyable rigueur d'un colonel exagérant jusqu'à la cruauté les prescriptions d'un régime militaire déjà fort dur (1).

Mais cette cause apparente n'était-elle pas le prétexte choisi pour donner le signal d'une insurrection plus étendue? Quand l'exemple partait d'un des corps d'élite, quelle influence ne devait-il pas exercer sur le reste d'une immense armée dont le sort et le traitement étaient encore beaucoup moins favorables? Quand un tel événement se produisait à la suite et au milieu des insurrections militaires qui, dans la même année, venaient de renverser trois des plus anciens gouvernements de l'Europe, n'était-il pas juste de concevoir les plus terribles inquiétudes?

On crut un instant que cette effrayante nouvelle, qui parvint à l'empereur au moment de son départ de Varsovie, allait le faire retourner sur ses pas, mais il eut la fermeté

(1) L'exagération de la tenue militaire était telle à cette époque dans l'armée russe, dans la garde surtout, que bientôt il fut à peu près démontré que la gêne qu'elle imposait aux fonctions naturelles, jointe à la fatigue des exercices et manœuvres, occasionnait une mortalité fort au delà de tous les calculs ordinaires sur les chances de la vie humaine. Un général russe de beaucoup d'esprit, M. de Woronsoff, qui était à Paris, nous dit un jour à ce sujet qu'il ne voyait dans cette tenue qu'un avantage, celui de faire toujours désirer la guerre au soldat russe, car, ajouta-t-il, il faudra bien en campagne renoncer à cette absurde et barbare minutie, auprès de laquelle les fatigues et les chances de la guerre ne sont rien. Alors le soldat pourra « lâcher un bouton, desserrer une courroie ».

de continuer sa route; rien ne trahit les émotions qui durent agiter son âme. On comprend néanmoins le changement profond qu'elles amenèrent dans ses dispositions. On sut bientôt que l'insurrection du régiment de Semenovski avait été apaisée par la fermeté du général qui commandait à Saint-Pétersbourg et qui était parvenu à persuader aux soldats de déposer leurs armes et de se constituer eux-mêmes prisonniers dans la citadelle. Les exécutions militaires qui eurent lieu peu après, suivant les ordres de l'empereur, firent tout rentrer dans le devoir.

Ce fut donc à Troppau que le contre-coup de cet événement se fit plus réellement sentir; on peut le compter au nombre des motifs qui amenèrent les souverains à se concerter, non seulement sur les affaires de Naples, mais encore sur une question d'un intérêt infiniment plus général et plus difficile à régler : sur le moyen de mettre désormais l'ordre social en Europe à l'abri des constitutions sollicitées et obtenues à la pointe des baïonnettes.

Le ministère français avait cru un peu trop facilement, d'après les assurances de son ambassadeur à Londres, que le gouvernement anglais appuierait tout ce qui pourrait être proposé pour faire marcher de front et dans une direction commune les intérêts (1) des puissances alliées, ou

(1) Cette illusion est la véritable faute du cabinet de France à cette époque; les plus grands embarras qu'il ait éprouvés plus tard en ont été la conséquence. M. Decazes avait été la cause première de cette faute; telle fut cependant sa facilité à l'oublier qu'on le vit peu après se plaindre du mémoire français dont il fut chargé de donner communication au ministère anglais et le trouver fort imprudent. Je fus obligé de lui rappeler les termes de sa correspondance à trois semaines de date. Cet avertissement le rendit dans le premier moment un peu plus circonspect, mais il fut impossible de calmer la vivacité de son imagination, surtout de l'empêcher de se mettre en avant, de parler de son chef sans avoir demandé d'instructions, même sur les questions les plus délicates. Il ne lui a jamais été possible dans ses fonctions d'ambassadeur d'oublier qu'il avait été ministre dirigeant et qu'il était encore favori du maître. C'est ainsi qu'avec les meilleures intentions du monde il a été un ambassadeur très compromettant. Il écrivait par tous les courriers au Roi, qui lui répondait avec une

pour mieux dire de l'Europe. Il ne tarda pas à être détrompé et à reconnaître que, soit patemment, soit secrètement, l'Angleterre marchait toujours de concert avec l'Autriche; que même quand les paroles de ces deux puissances semblaient divergentes, leurs actes se produisaient avec un accord parfait.

Nous avions compris la difficulté de provoquer ou même de nous associer à toute déclaration collective qui ne réunirait pas l'unanimité des puissances réunies en congrès, tout dissentiment devant encourager les révolutionnaires. Nous nous arrêtâmes à la pensée de faire expliquer catégoriquement l'Autriche sur les résultats auxquels elle voulait et comptait arriver par l'expédition qu'elle préparait avec l'évidente intention de marcher sur Naples. Je rédigeai donc une série de questions qui devaient lui être adressées, sur plusieurs desquelles la réponse devait être assez embarrassante pour M. de Metternich. Avant d'entreprendre l'occupation, n'avait-il pas quelque proposition à faire au roi et au gouvernement de Naples? Comptait-il invoquer l'article secret de son traité avec la maison de Naples? Cet article était contraire aux idées généralement reçues, puisqu'il attribuait à la puissance autrichienne une sorte de *veto* sur l'exercice des droits de la souveraineté dans l'intérieur d'un État que l'Europe aurait dû croire indépendant. Si l'Autriche n'élevait pas cette prétention, n'avait-elle pas cependant conçu l'idée d'un mode suivant lequel le roi de Naples pourrait lui donner quelque garantie pour l'établissement d'une forme de gouvernement plus librement consentie que ne l'avait été la constitution des Cortès, et moins menaçante pour le repos et les intérêts du reste de l'Italie? Si l'Autriche était réduite à occuper le royaume de Naples, quelle organisation comptait-elle lui

grande exactitude; il est facile de comprendre combien la correspondance du ministre des affaires étrangères lui paraissait de peu de poids.

donner et quelle durée voulait-elle donner à cette occupation? S'immiscerait-elle dans le gouvernement du pays? Avait-elle enfin entrevu pour la Sicile les conséquences de l'occupation du royaume de Naples? La France était incontestablement fondée à adresser toutes ces questions à l'Autriche, du moment où il n'y aurait pas d'action commune des cinq cours et où par conséquent cette puissance serait en quelque sorte laissée à son libre arbitre sur les affaires d'Italie. Dans ce cas, la France était encore fondée à prévenir l'Autriche, et aussi les trois autres puissances, que jusqu'à ce qu'il lui eût été donné une réponse satisfaisante à ces différentes questions, on ne devait induire de son inaction aucun consentement, même tacite, à rien de ce qui pourrait suivre. Mais la politique et la prudence ne lui conseillaient-elles pas encore une autre précaution? Assuré comme on l'était de la liaison secrète de l'Autriche et de l'Angleterre, ne devait-on pas communiquer à la Russie la série des questions ci-dessus indiquées? Comme il était à peu près certain que M. de Metternich ne pourrait répondre qu'évasivement, l'empereur Alexandre devrait trouver simple qu'on l'engageât à accepter pour lui-même le rôle qu'il avait presque offert à la France par l'intermédiaire de M. de La Sensée et dont la grandeur était faite pour le tenter. Ce rôle, que la France serait en quelque sorte prête à partager avec lui, devait consister, du moment où l'Autriche aurait porté ses troupes hors de ses frontières, à se présenter comme médiateur entre elle et le royaume de Naples, prouvant ainsi que les grandes puissances n'en voulaient ni à la liberté ni à l'indépendance des autres États, qu'elles n'avaient d'autre but que celui d'assurer le repos et le bonheur général. Une telle entreprise devait d'autant plus tenter l'âme élevée de l'empereur Alexandre, que si elle venait à réussir, elle aurait pour conséquence naturelle et nécessaire, non seulement la pacification du royaume de Naples, mais encore une amélioration géné-

rale dans l'organisation intérieure de tous les gouvernements de la péninsule italienne. L'Autriche était, on ne pouvait le nier, plus que toute autre nation, intéressée dans la question napolitaine; ses intérêts se trouvaient compromis, il était naturel qu'elle se décidât à entrer sur-le-champ en lutte avec la révolution menaçante, mais entrevoyait-elle bien toutes les conséquences de son entreprise? C'est ce qu'on voulait éclaircir par les questions qui lui étaient adressées préalablement à toute action; ces questions, soumises à l'empereur Alexandre, pourraient amener une entente plus intime avec lui. Ajoutez que cette médiation si pacifique, loin d'être contraire à l'union des cinq puissances, serait peut-être la seule manière d'empêcher qu'elle ne se rompît. C'est ce qu'il importait par-dessus tout de démontrer à l'empereur, car il ne devait rien avoir plus à cœur que le maintien de cette paix européenne dont l'établissement lui avait coûté de si nobles efforts. Quant à la France, elle n'aurait jamais une plus belle occasion de répondre à ses détracteurs et de montrer avec quelle sincérité elle était entrée dans le système de pacification générale, établi et fondé par la conférence d'Aix-la-Chapelle.

Le système auquel s'était arrêté le ministère français avait-il chance de réussir? Nous le pensons encore, malgré les déceptions qui ont suivi. A quoi doit-on attribuer ce mécompte? Peut-être à la marche de nos agents. Nous avions cependant un plénipotentiaire sage, fidèle et éclairé, dans M. de La Ferronnays, mais il a été paralysé par des circonstances impossibles à prévoir, et aussi par de lourdes maladresses qu'il n'avait aucun moyen d'empêcher. L'empereur Alexandre, nous l'avons dit, avait exprimé le désir que M. de Richelieu se rendît à Troppau; la situation de la France ne lui permettait pas de s'éloigner au moment où les Chambres devaient se réunir. Seul, il pouvait triompher des difficultés qu'il fallait prévoir, surtout du côté de

la cour. Il n'y a aucun doute que si le duc de Richelieu avait pu assister aux conférences de Troppau, on ne serait jamais parvenu à faire prendre le change au czar sur les sentiments et la véritable politique du gouvernement français. Quelque précises et détaillées que fussent les instructions envoyées à MM. de La Ferronnays et de Caraman, elles ne pouvaient remplacer les communications quotidiennes et le confiant abandon, qui avaient rendu faciles les explications entre l'empereur Alexandre et le duc de Richelieu à Aix-la-Chapelle. Nos représentants étaient autorisés à assister aux conférences, à prendre part aux délibérations et à accéder à toutes les déterminations qui seraient conformes aux bases posées dans le mémoire français, mais dans le cas seulement où ces déterminations seraient adoptées par les quatre autres puissances. Si les deux plénipotentiaires français se trouvaient sur quelque point en désaccord entre eux, ils devaient sur-le-champ en référer au ministre des affaires étrangères. Cette prescription blessa l'amour-propre de M. de Caraman, qui prétendit que la voix prépondérante lui appartenait, comme au plus ancien. On savait que les pouvoirs envoyés par l'Angleterre à son ambassadeur lord Stewart portaient seulement autorisation d'assister aux conférences, mais avec injonction de tout prendre *ad referendum*. Cette réserve était sans aucun doute concertée avec l'Autriche, à qui elle assurait un moyen de suspendre et d'arrêter indéfiniment l'effet de toute délibération. Comme il fut dès lors certain qu'on n'en prendrait aucune dans les premiers jours, les instructions particulières données aux plénipotentiaires français, prévoyant cette lenteur calculée, leur enjoignaient de saisir sans affectation la première occasion pour mettre en avant les questions précédemment indiquées comme devant être faites à l'Autriche. Ils devaient, en évitant toute apparence d'aigreur ou de mésintelligence, s'efforcer d'en faire ressortir toute la gravité et de montrer

combien il importait à tous les membres de l'alliance qu'il y fût fait une réponse catégorique; mais comme on ne pouvait compter sur le bon effet de cette manœuvre qu'autant qu'elle agréerait à la Russie, M. de La Ferronnays avait des instructions particulières sur les démarches qu'il aurait à faire auprès de l'empereur Alexandre, sur ce qu'il devait dire, sur la nécessité de faire naître l'idée de la médiation dans l'esprit du czar, de la lui suggérer adroitement; la produire trop ouvertement, comme si on prétendait la lui imposer, c'était compromettre le succès.

M. de La Ferronnays, attendu ses excellents rapports avec ce prince et avec M. de Capo d'Istria, se trouvait dans la meilleure position pour tenter cette œuvre délicate. Aussi lui était-elle spécialement confiée à l'exclusion de son collègue. On avait toute raison de redouter l'empire qu'exerçait M. de Metternich sur M. de Caraman; nous ne tardâmes pas à savoir qu'il lui avait dès le premier moment, contre tous les usages reçus, mettant de côté les conseils de la prudence la plus ordinaire, communiqué ses pouvoirs dans toute leur étendue. C'était, disait-il, une marque de confiance qui ne pouvait manquer d'être payée d'une entière réciprocité et qui, en établissant les discussions sur le pied de la meilleure intelligence, en faciliterait beaucoup la marche.

Comment, dira-t-on avec raison, le ministre des affaires étrangères, dont la responsabilité était plus spécialement engagée, a-t-il pu commettre l'imprudence de confier à un homme fort honorable sans doute, mais dont la discrétion était douteuse, des intérêts aussi graves? Il a payé cette faute un peu cher, et cependant il lui était à peu près impossible de ne pas la commettre. La situation si délicate dans laquelle se trouvait la France, pliant sous le fardeau des charges qui lui avaient été imposées à la suite de ses revers, suspecte et surveillée par de prétendus alliés qui redoutaient le réveil des idées révolutionnaires, toujours

prêts à intervenir, ne nous permettait de faire quoi que ce fût qui pût froisser une des quatre puissances alliées. Or, le cabinet de Vienne aurait tenu pour une offense le rappel de M. de Caraman. M. de Metternich n'aurait pas manqué de répandre partout que le gouvernement français n'avait retiré sa confiance à cet ambassadeur que parce que ses principes antirévolutionnaires étaient trop en opposition avec les siens, parce qu'il était surtout un ami sincère de la paix et de la bonne intelligence entre les grandes puissances. Ces plaintes auraient retenti jusqu'à Saint-Pétersbourg, même à Paris, aux Tuileries. Le successeur qu'on lui aurait choisi eût eu à Vienne une situation intenable; on l'aurait abreuvé de dégoûts; loin d'atténuer les embarras, on les eût sensiblement accrus (1). Mais pourquoi n'avons-nous pas laissé M. de Caraman à Vienne? Pourquoi l'avoir envoyé à Troppau? Parce qu'il était impossible de n'y pas avoir M. de La Ferronnays dont on ne pouvait se passer auprès de l'empereur Alexandre. Or, envoyer l'un des ambassadeurs sans l'autre, c'eût été tout à fait désobligeant pour l'Autriche, principale intéressée dans l'affaire et dont on aurait paru tenir trop peu de compte si on avait négligé d'avoir auprès d'elle l'organe qu'on savait lui être le plus agréable. Il n'y avait qu'un moyen de parer à cet inconvénient, c'était d'avoir pour plénipotentiaire unique le duc de Richelieu. Les circonstances n'ont pas permis d'adopter cette solution.

M. de Metternich a su très habilement tirer parti de tous les avantages qui lui ont été offerts par le concours secret

(1) Il faut que cette vérité ait été bien évidente, car de tous les ministres des affaires étrangères qui se sont succédé depuis 1818 jusqu'au moment où ceci est écrit en 1824, il n'en est aucun qui n'ait pensé de même sur M. de Caraman. Ce n'est cependant qu'au commencement de cette dernière année qu'on a osé le rappeler, et cette résolution encore, on n'a pas eu la force de la soutenir, car il a été envoyé quatre mois après à son poste, par crainte du mécontentement exprimé par M. de Metternich.

de l'Angleterre, par la sujétion de la Prusse, par l'effet qu'avait produit sur l'empereur Alexandre une partie des circonstances que nous avons retracées et par les indiscrétions de M. de Caraman. Ayant d'abord compris la nécessité de faire des concessions à l'empereur Alexandre, il jugea fort sagement que le mieux serait d'entrer dans quelques-unes de ses idées pour imposer ensuite les autres, et chercha dès lors quelles seraient celles que l'Autriche pouvait accepter sans trop d'inconvénients. Renonçant au langage qu'il avait fait entendre à son souverain dans l'affaire de la révolution d'Espagne, affectant même de le regretter, ne se mettant plus en présence que du danger révolutionnaire, qui menaçait toutes les puissances de l'Europe, approuvant, exaltant les idées du czar, il affecta de dire que lui seul avait eu des vues lumineuses sur les affaires d'Espagne, que le scrupule qui avait arrêté les autres puissances, qui avait plus spécialement empêché l'Autriche de se prononcer fortement à cette occasion, n'avait été qu'une grave erreur; que loin de céder désormais à une telle faiblesse, il était du devoir des souverains de se faire à l'avance un plan de conduite pour tous les cas de périls de même nature dont on pouvait être menacé. Ce grand plan une fois conçu et arrêté, la révolution de Naples ne se présenterait plus que comme un épisode dont le dénouement serait facile à amener, et dont les troupes autrichiennes qui s'assemblaient dans la haute Italie auraient bientôt raison. M. de Metternich connaissait assez le caractère de l'empereur Alexandre pour savoir que plus le plan serait vaste, plus il aurait chance de lui plaire, que les paroles pompeuses et les déclarations solennelles dont l'effet et le retentissement devaient être grands par tout le monde, avaient pour lui un attrait infini. Il savait aussi combien les événements, qui depuis dix-huit mois s'étaient passés en France, avaient jeté le trouble dans l'esprit de l'empereur de Russie et avaient sans doute altéré la con-

fiance qu'il s'était plu d'abord à mettre dans ses relations avec ce pays. Il ne devait pas être difficile de tirer parti de ces dispositions nouvelles, et M. de Metternich n'avait besoin pour cela que d'être conséquent avec lui-même, puisqu'il s'était toujours plu à représenter la France comme le centre d'où partait la propagande révolutionnaire.

Pouvait-on douter que les résistances que l'empereur Alexandre venait d'éprouver dans la diète de Pologne ne dussent être attribuées à l'exemple et aux incitations des libéraux de France? Ce parti libéral qui se montrait si dangereux, avait des racines partout, il ne fallait pas se le dissimuler, mais c'était surtout dans les États où se trouvaient établies les formes dites constitutionnelles qu'il enlaçait les gouvernements d'une manière redoutable; le gouvernement anglais lui-même n'échappait pas à cette pernicieuse influence, et malgré les lumières des hommes qui le dirigeaient, on les verrait probablement réduits, même dans la présente occasion, à faire à cette influence les plus fâcheuses concessions. C'était une nécessité à laquelle rien ne pouvait les soustraire. Il était donc dans la nature des choses que les gouvernements constitutionnels marchassent tous à peu près dans la même voie. Il y avait entre eux, sur de certaines matières, une alliance tacite et forcée: c'était ainsi qu'il fallait s'attendre à voir le gouvernement de France, malgré ses belles paroles, consignées dans son dernier mémoire, déserter bientôt la noble cause qu'il avait paru vouloir embrasser et se réunir à l'Angleterre dans la résistance que celle-ci laissait déjà entrevoir contre les résolutions généreuses qui pourraient émaner du congrès. La ruse était habile; l'opposition de l'Angleterre que prévoyait le ministre autrichien était concertée d'avance, elle entrait dans son plan, il savait à n'en pouvoir douter combien cette opposition compromettrait et embarrasserait la France; que lui donner l'apparence d'une liaison, d'un

accord avec l'Angleterre, était le meilleur moyen d'en détacher entièrement le czar. Lord Castlereagh ne pourrait que seconder encore mieux que de coutume les vues et les projets de M. de Metternich. Il affecta de rechercher plus que jamais l'ambassadeur de France, d'être avec lui dans la plus intime liaison. M. Decazes se laissait chaque jour prendre davantage à ces dangereuses amorces. Il allait disant partout que la politique de la France devait changer. Il rêvait sérieusement une alliance intime de la France et de l'Angleterre, et par cette alliance son ambition se flattait de recouvrer bientôt le poste d'où la catastrophe du 13 février l'avait précipité. Il répondait aux avances de lord Castlereagh avec un empressement qui allait jusqu'à la simplicité, s'étonnant, s'irritant même que le ministre des affaires étrangères de France refusât de répondre aux ouvertures qui lui étaient faites. Ne pouvant obtenir les autorisations qu'il demandait avec une insistance chaque jour plus grande, il prenait le parti de parler et d'agir de son chef, puis répondait aux reproches de son ministre sur cette conduite, qu'un ambassadeur comme lui n'était pas un simple porteur de paroles, qu'il lui serait impossible de se soumettre à une position aussi peu honorable, que ce n'était d'ailleurs qu'en s'avançant un peu qu'il lui était possible de découvrir les véritables dispositions du gouvernement auprès duquel il était accrédité. Enfin il ajoutait à tous ces beaux raisonnements l'assurance que lorsqu'il n'avait pas d'instructions, ce n'était plus alors l'ambassadeur de France qui causait avec lord Castlereagh, mais bien M. le duc Decazes, lequel avait toujours soin d'en faire l'observation.

En vain je lui répondais que cette fiction n'était admise nulle part, que jamais on ne consentirait dans aucune cour à admettre qu'un ambassadeur s'aventurât autant qu'il le faisait sans être assuré de l'assentiment de son gouvernement. Cet avertissement avait beau lui être donné avec

toute la précision, toute la force imaginables; il n'en tenait aucun compte et allait toujours de l'avant. Nos relations devenaient si tendues, que nous devions très prochainement arriver à une rupture (1). C'était alors cependant que M. de Metternich, parfaitement averti par son ambassadeur à Londres et par lord Castlereagh, disait à l'empereur Alexandre qu'on devait être d'autant moins étonné de l'union qui s'établissait entre la France et l'Angleterre, que M. Decazes, tant qu'avait duré son ministère, n'avait

(1) M. Decazes avait la prétention de diriger de Londres la politique suivie à Paris. Sa correspondance était remplie de ses conseils, de ses blâmes sur tout ce qu'on faisait ou allait faire. Il blâmait toutes les nominations, ne comprenait pas que les hommes dont il s'était utilement servi ne fussent pas toujours en première ligne; ses critiques sur la politique intérieure étaient tellement mêlées à ses aperçus sur les affaires extérieures, qu'il était presque impossible de laisser aller une seule de ses dépêches dans les bureaux du ministère. « Je prétends avoir mes coudées franches, écrivait-il un jour, je n'ai « jamais entendu venir ici pour faire une gazette officielle. » Il aurait encore fallu, pour le satisfaire, que tous les hommes composant la légation française fussent choisis ou au moins désignés par lui, sans qu'il fût même astreint à les prendre parmi ceux déjà employés dans le département; souvent pour des faits importants à connaître, il renvoyait le ministère à ce qu'il avait écrit au Roi; il me fallait aller demander à Sa Majesté de vouloir bien me communiquer tel ou tel article d'une lettre qu'elle avait dû recevoir de Londres. La véritable cause de toutes ses prétentions et exigences étaient dans ses correspondances privées, qui lui tournaient littéralement l'esprit. Ses officieux amis ne négligeaient rien pour lui persuader qu'il était le seul homme en état de diriger les affaires, que le Roi ne pouvait manquer de le rappeler incessamment à la tête de son conseil. Les choses furent poussées jusqu'à ce point que, pour le remettre à sa place et faire cesser le ton doctoral et les manières cassantes qu'il se permettait à tous propos, je fus obligé de lui écrire ces propres paroles : « Vous ne « voyez les affaires que par un côté du monde politique; bien que ce « côté soit fort important, ce que vous voyez ne peut suppléer à la « connaissance de l'ensemble. *C'est ce qui fait que je ne puis admettre « que le ministère des affaires étrangères de France ait jamais pu et puisse « jamais dans l'avenir être établi à Londres*. Quant à votre position « d'ambassadeur, je ne saurais admettre que vous ayez le droit de « vous plaindre; véritablement je ne concevrai jamais comment ce « qui a pu, à toutes les époques, satisfaire les plus hautes personna- « lités de notre pays, ne soit pas suffisant pour vous. » Voilà cependant les deux hommes que M. de Metternich était parvenu à présenter à l'empereur Alexandre comme si intimement et dangereusement unis.

cherché que cette union et qu'il profitait de son ambassade pour l'établir, d'accord en cela avec son ancien ami, M. Pasquier, placé à la tête des affaires étrangères et qui, à l'insu du duc de Richelieu, conduisait toute cette intrigue dans le but de faire triompher les idées libérales, même révolutionnaires, dont il était au fond un très zélé partisan. L'intrigue alla si loin que lorsque M. de Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, fut mandé à Troppau, il trouva la croyance en cette trahison si fortement établie dans l'esprit de son souverain, qu'il était décidé à avertir le duc de Richelieu ; déjà il s'en était ouvert avec M. de La Ferronnays ; M. de Pozzo, parfaitement au courant de la vérité, s'efforça de la rétablir et unit à cet effet ses efforts à ceux de M. de La Ferronnays, mais l'un et l'autre ne réussirent qu'imparfaitement à détruire les fâcheuses impressions produites sur l'esprit d'Alexandre. Quand M. de La Ferronnays m'avertit, le mal était fait et à peu près irréparable. Il eût fallu rappeler M. Decazes et le remplacer par un agent plus docile et plus fidèle. C'était impossible, hélas! M. Decazes tenait toujours la première, la plus haute place dans l'estime du Roi. Chaque jour, Louis XVIII se montrait plus désireux de lui voir prendre de l'importance dans le poste où il l'avait placé; il se plaisait à croire que sa conduite était la meilleure possible. D'autre part, M. Decazes, en se rendant si agréable à lord Castlereagh, était devenu, comme M. de Caraman à Vienne, assez difficile à déplacer. Si nous l'avions fait revenir en France, nos embarras, nos difficultés ne s'en seraient trouvées que plus grandes. Il serait resté en pleine possession de la faveur royale, ralliant autour de lui tous ceux qui se persuadaient qu'il allait reprendre son poste et son ascendant de favori. Il eût ranimé les espérances du parti libéral, et accru les défiances et l'exaltation des royalistes. Ce sont de ces situations politiques compliquées, inextricables, qui ne se reproduisent pas souvent, mais qui rendent bien malheureux les hommes

réduits à les subir. On les juge sévèrement, on les condamne avec apparence de raison; leur justification est très difficile, elle vient tardivement, alors que les impressions sont produites, qu'elles sont peut-être ineffaçables. Ainsi M. Decazes et M. de Caraman, en agissant dans des sens diamétralement opposés, ont également bien servi la politique de M. de Metternich.

Bien peu de jours après la réunion de Troppau, M. de Metternich avait réussi à établir une véritable intimité entre l'empereur Alexandre et l'empereur d'Autriche. La solitude de Troppau était tout à fait propre à rendre toute naturelle l'habitude de se voir; les deux empereurs passaient ensemble une grande partie de la journée. Le caractère simple, modeste et très sincère de l'empereur François toucha promptement le cœur du czar, et la finesse habile, astucieuse du ministre fut couverte par la loyauté du souverain. Lorsque le roi de Prusse arriva à Troppau quelques jours après, il accepta naturellement le genre de vie de ses alliés. M. de Metternich avait trouvé en outre auprès de l'empereur Alexandre un appui précieux dans M. de Nesselrode; Allemand d'origine, homme d'une médiocre capacité, mais depuis de longues années dans la diplomatie russe, dont il avait parcouru presque toutes les légations; ayant ce qu'on appelle la triture des affaires, il suppléait par l'expérience acquise à ce qui lui manquait de talents plus relevés. Il avait le titre de secrétaire d'État (1), ou pour mieux dire, de secrétaire de l'empereur, chargé d'une partie des affaires étrangères, mais il se voyait le plus souvent réduit à subir l'influence d'un autre personnage qui, ayant le même titre que lui, avait la véritable direction et le véritable crédit, c'était M. de Capo d'Istria (2).

(1) Depuis la retraite de M. de Romanoff, il n'y a pas eu en Russie de ministre des affaires étrangères; ce ministère a toujours été censé vacant.

(2) M. de Capo d'Istria, né dans une des îles Ioniennes, y avait

Éminemment distingué par la variété de ses connaissances et la facilité de son travail, mais dominé aussi par une imagination qui se perdait un peu dans les théories, il présentait le singulier mélange d'un esprit fin, délié, subtil, fécond en ressources, avec une âme élevée, un caractère passionné et énergique. C'était le plus complet mélange de la nature grecque et italienne. Les idées généreuses et libérales l'avaient ordinairement pour avocat auprès de l'empereur Alexandre. Rien n'était plus simple de la part d'un homme dont le rêve de tous les moments devait être la délivrance de la patrie grecque et l'expulsion des barbares sous lesquels elle gémissait depuis si longtemps. Pour un homme qui poursuivait ce but, il avait fait cependant une grande faute en 1815, car personne au congrès de Vienne n'avait plus contribué que lui à faire céder à l'Angleterre les îles Ioniennes; mais alors il regardait le gouvernement anglais comme le protecteur naturel de toutes les libertés en Europe.

Par une conséquence nécessaire de l'opposition qui existait entre les deux hommes dont nous venons de retracer le caractère et la situation, M. de Nesselrode ne se montrait guère occupé que du danger qui menaçait les gouvernements établis, et il le voyait tout entier dans la propagation des idées nouvelles et libérales. Il était ainsi un auxi-

exercé pendant plusieurs années la médecine avec distinction. Lorsque les îles se trouvèrent momentanément rangées sous la domination de la Russie, il n'hésita pas à entrer au service de cette puissance, et n'eut pas de peine à faire agréer ses services, le gouvernement russe ayant dès longtemps l'habitude de suppléer aux talents qu'il ne trouve pas chez ses nationaux par l'emploi de ceux qu'il attire du dehors. Cet usage n'a pas été, à partir du règne de Pierre le Grand, une des moindres causes de ses succès. Il devait d'ailleurs entrer dans les vues que la Russie conserve toujours sur l'Empire ottoman, d'appeler à elle, de s'attacher tous les Grecs de quelque distinction qui consentaient à la servir; ceux-là devaient croire que c'était le meilleur moyen d'assurer à leur patrie une protection dont le secours deviendrait décisif le jour où il lui serait enfin permis de combattre pour secouer le joug des Turcs.

liaire naturel de M. de Metternich, qui se tourna d'autant plus volontiers vers lui, qu'il avait vu ses avances assez rudement repoussées par M. de Capo d'Istria; il est certain qu'il lui en avait fait beaucoup au premier moment de leur rencontre à Troppau.

Les conférences s'ouvrirent le 23 octobre; M. de Metternich occupa la première séance par la lecture d'un mémoire sur la situation générale des affaires en Europe, sur la marche qu'il convenait de suivre pour porter quelque remède aux maux dont la société paraissait menacée, enfin sur les moyens spéciaux qu'il serait à propos d'employer dans l'affaire de Naples. Le passage le plus remarquable est celui où se trouve établi, « comme conforme aux principes les plus sévères du droit public », l'axiome que tout État a le droit d'intervenir dans les changements du régime politique qui s'opèrent dans un État étranger, quand ils sont de nature à le menacer lui-même dans ses justes intérêts et à compromettre les bases de son existence. M. de Metternich, dès le premier pas, se plaçait sur le terrain que nous avons indiqué : généraliser le plus possible les questions, établir un système de droit commun dans lequel il serait impossible que la France et l'Angleterre s'engageassent, qui flatterait en même temps l'imagination un peu exaltée de l'empereur Alexandre, le livrerait ainsi presque sans défense aux insinuations du cabinet de Vienne. C'était certainement ce que le ministre autrichien pouvait faire de plus habile. Par là, il était encore assuré de gagner un temps précieux, les plénipotentiaires français comme les plénipotentiaires anglais ne pouvant faire autre chose sur une telle communication que demander le temps nécessaire pour en référer à leurs cours. Or, en attendant, les conférences générales se trouvaient à peu près suspendues, ce qui n'empêcherait pas les conversations particulières entre les trois souverains de devenir de plus en plus intimes.

Dans un congrès, il y aura toujours péril pour les puissances qui n'y auront que des plénipotentiaires, lorsque des souverains y assisteront en personne. Il y aura toujours pour les premières une inégalité très fâcheuse. La présence des souverains n'est plus sans inconvénient, même pour leurs propres représentants. Le ministre de Prusse en fit l'épreuve. M. de Bernstorff, d'un caractère modéré et prudent, n'eut pas la force de résister au prestige de l'autorité des princes, il accepta des propositions qu'il eût hautement repoussées en toute autre circonstance; il laissa son souverain s'associer aux actes les plus contraires à la politique de la Prusse et aux principes de ce droit public qui avait été l'étude la plus constante de sa vie.

Nous verrons bientôt M. de Capo d'Istria subir la même contrainte. C'était le cabinet de France qui avait eu l'idée du congrès; il faut le regretter et reconnaître qu'il est des leçons qu'on ne reçoit que de l'expérience, et qu'en politique, les initiatives, toutes généreuses qu'elles soient, ne sont pas sans danger.

L'Autriche, profitant des lenteurs du congrès, n'avait cessé d'accroître ses forces militaires. Dans le royaume de Naples, tout d'ailleurs semblait l'y autoriser. La révolution qui, au début, eût été facilement comprimée par quinze cents soldats autrichiens, partis des bords du Pô et s'avançant à marches forcées sur Naples, semblait s'organiser et s'affermir. Presque tout ce qui restait à Naples du corps diplomatique européen ne pouvait s'empêcher de remarquer l'enthousiasme qui semblait gagner toutes les classes.

Le chargé d'affaires de France, M. de Fontenay (1), était

(1) On pourrait s'étonner de ne voir qu'un chargé d'affaires de France auprès du roi de Naples, dans une telle circonstance. Quand la révolution éclata, il y avait un ambassadeur résident. C'était M. le duc de Narbonne. Il avait jugé à propos de demander son rappel, sur le motif que le roi de Naples ayant accepté la constitution des Cortès, il n'était pas dans ses principes de conserver des fonctions auprès d'un gouvernement révolutionnaire. M. de Narbonne n'était rentré en

peut-être celui qui voyait les choses avec le plus de calme, mais l'ambassadeur de Russie, comme le ministre anglais, sir William A'Court, écrivaient à leurs cours que l'énergie populaire et nationale se développait chaque jour et qu'il était impossible d'en calculer les conséquences. De semblables rapports autorisaient M. de Metternich à annoncer que, ne voulant rien livrer au hasard, il était décidé à mettre sur pied une force tellement imposante qu'elle ne dût laisser aucun doute sur le succès des opérations qu'on serait bientôt obligé de lui confier. Il ne fallait pas, disait-il, recommencer les fautes qu'on avait faites vis-à-vis de la Révolution française et donner encore aux Napolitains l'occasion de s'aguerrir et les moyens d'organiser une résistance dont on aurait ensuite la plus grande peine à triompher; sous ce point de vue, il avait sans aucun doute parfaitement raison, et ses sages précautions se justifiaient encore par d'assez fâcheux renseignements qui déjà venaient de différents côtés sur les dispositions de l'armée piémontaise.

A la séance qui suivit celle où le congrès avait entendu la lecture du mémoire autrichien, on prit connaissance des mémoires prussien et russe. Le mémoire prussien s'associait à toutes les vues de l'Autriche, le mémoire russe contenait quelques réserves sur le droit d'intervention, qu'il faisait résulter des conventions d'Aix-la-Chapelle. M. de Metternich était trop habile pour ne pas se montrer satisfait d'une pièce qui, en dernier résultat, laissait ouverte la porte par laquelle il voulait passer. Les plénipotentiaires anglais avaient, dès le début, adopté pour règle de conduite une réserve dont ils ne devaient évidemment se

France qu'avec le Roi; il était tout simple que Louis XVIII ait désiré récompenser sa fidélité et son dévouement; mais il est difficile de n'être pas frappé des inconvénients que présentent des agents supérieurs qui, sans avoir les connaissances et le sentiment de la discipline des hommes de la carrière, se croient tout permis grâce à la faveur du Roi.

départir que dans le cas où leur silence aurait pu avoir un caractère d'adhésion à une mesure quelconque. Les plénipotentiaires français se trouvaient d'autant plus génés qu'outre le peu d'accord qui régnait entre eux sur le fond de la question (1), ils ne pouvaient se prononcer sur rien avant d'avoir reçu du cabinet de Paris la réponse aux divers mémoires qui venaient d'être produits. Cependant M. de La Ferronnays, plus assuré dans ses idées, se mit en avant plus d'une fois, avec assez d'énergie, dans un sens où il était sûr de n'être pas désavoué par son gouvernement, c'est-à-dire dans celui d'une prudente temporisation. Il affirmait qu'en évitant tout débat sur les principes, il était facile d'obtenir les résultats désirés par la conciliation, sans recourir aux armes. Dès que les cabinets de Paris et de Londres eurent reçu communication des mémoires communiqués à Troppau, leurs impressions furent identiques sur ce point fondamental, que vouloir ainsi généraliser les questions et leurs applications, c'était rendre impossible l'entente commune dont on ne cessait de parler et qui était certainement la chose la plus désirable. A quoi bon, répondit-on de Paris comme de Londres, perdre son temps à poser des principes sur la matière la plus contestable de sa nature? Que sert-il de considérer, d'étudier dans son essence le droit que peuvent avoir les divers États d'intervenir réciproquement dans leurs affaires intérieures? Pourquoi aller chercher dans les traités des facultés applicables à la généralité des cas, et par cela seul offrant une si grande prise à la controverse? On avait un cas particulier à traiter, il fallait s'y tenir, sans prétendre aller au delà.

(1) M. de Metternich dit un jour, au sujet de ce désaccord beaucoup trop patent : « Décidément, nous avons deux Frances à Troppau. »

CHAPITRE II

M. Decazes laisse entendre à Londres que la France consentirait volontiers à transiger avec les révolutionnaires de Naples; M. de Caraman propose la médiation française. — Le ministre autrichien tire parti de ces déclarations et fait signer aux souverains le *protocole préliminaire*. — Analyse de cette pièce. — Louis XVIII engage le roi de Naples à se rendre à Laybach. — Le ministère français refuse d'admettre les principes énoncés dans le protocole. — Le cabinet de Londres suit son exemple. — M. Pasquier prépare une réfutation du principe de l'intervention; il rédige une note dans ce sens et l'envoie à nos plénipotentiaires avec l'ordre formel de n'en donner connaissance à personne. M. de Caraman n'en tient nul compte et la met sous les yeux de M. de Metternich, qui s'empresse de dénoncer M. Pasquier à l'empereur Alexandre. — Fin du congrès de Troppau. — Le roi de Naples se décide à partir pour Laybach. — Il fait part de sa résolution au Parlement qui l'autorise à quitter le royaume. — Armements à Naples. — M. de Blacas est nommé ambassadeur auprès du roi Ferdinand. — Dès son débarquement à Livourne, le roi, à l'instigation de l'agent autrichien, renie tous les engagements qu'il avait pris depuis le mois de juillet. M. de Blacas le fait revenir sur sa décision. — Arrivée des souverains à Laybach.

Pendant qu'à Paris nous étions occupés à rédiger notre réponse, M. de Metternich pénétrait chaque jour plus avant dans la confiance de l'empereur Alexandre et mettait à profit les moyens que lui fournissait la correspondance de lord Castlereagh. Le ministre anglais s'était empressé d'informer son fidèle allié qu'ayant été dans le cas de sonder M. Decazes sur les véritables dispositions de son cabinet relativement aux révolutionnaires de Naples, il avait obtenu l'aveu (1) que non seulement le gouvernement

(1) Lord Castlereagh avait obtenu ce prétendu aveu à propos d'une lettre du prince vicaire général arrivée à Londres et contenant for-

français ne répugnerait pas à un arrangement avec le gouvernement révolutionnaire de Naples, mais que ce moyen de tout terminer avait sa préférence, qu'il accueillerait les ouvertures qui lui seraient faites et ne demandait qu'une occasion, qu'un prétexte pour lui prêter aide et assistance. Jusqu'où M. Decazes s'était-il avancé en réalité, il est difficile de le savoir. Il avait dit vrai en parlant d'un désir d'arrangement pouvant donner le moyen d'éviter la guerre, l'occupation militaire, et rendre au roi son autorité légitime. Mais ce vœu si naturel et si sage (nous sommes porté

mellement la demande d'une médiation de l'Angleterre et de la France entre Naples et l'Autriche. Sur la communication de cette lettre donnée à M. Decazes, transmise par lui au ministre des affaires étrangères français, voici ce qui fut répondu : « La lettre que vous me communi-
« quez m'a confirmé dans la pensée où j'étais déjà, que les Napolitains
« se jetteraient volontiers dans les bras de quiconque leur offrirait de
« se placer comme intermédiaire entre eux et l'Autriche, et qu'ils ne
« seraient pas difficiles sur les conditions. Il est bon qu'ils sentent
« ainsi les nécessités de leur position, on en pourra peut-être profiter
« utilement; mais cependant nous sommes obligés, même en compre-
« nant l'avantage d'arriver à ce but, de n'y marcher qu'avec une
« grande circonspection. Il faut d'abord que nous ne soyons pas sus-
« pects de partialité à Troppau et qu'on ne puisse pas nous accuser de
« changer de principes, car nous y perdrions tout crédit, tout moyen
« d'être utiles. Ensuite, il ne faut pas qu'en ayant l'air d'offrir aux
« Napolitains un appui, nous leur inspirions une confiance qui les
« rendrait intraitables. On ne peut se dissimuler que si les chefs de ce
« pays montrent aujourd'hui quelque raison, cela ne soit entièrement
« dû à la peur que leur inspire l'armée autrichienne de Lombardie. Il
« ne faut donc pas trop les rassurer. La marche que nous suivons est,
« je le pense, la meilleure. Nous sommes en mesure, si on sent à
« Troppau le besoin de mesures conciliatrices, d'y réussir efficace-
« ment, nos intentions sont suffisamment connues. Si on précipite
« les mesures militaires, nous sommes fondés à nous abstenir, ou à
« n'intervenir que lorsque nous le croirons utile dans les vrais intérêts
« de la France et de la maison de Bourbon. Vouloir aller plus vite
« nous exposerait à tout compromettre et pourrait nous mettre sous
« le poids d'une accusation fort pénible, celle de favoriser les intérêts
« révolutionnaires. Nous ne pouvons le vouloir, nous le voulons moins
« que jamais, car les révolutions aujourd'hui n'ont point besoin d'en-
« couragements. »

Cette lettre montre à la fois combien j'étais désireux de retenir M. Decazes et combien étaient calomnieuses les imputations dirigées contre lui par M. de Metternich.

à croire que M. Decazes n'avait pas été au delà) était très suffisant, passant par la bouche de M. de Metternich, secondé par lord Castlereagh, pour persuader aux souverains réunis à Troppau qu'il était la preuve certaine d'une volonté arrêtée de la part de la France de s'isoler, de se retirer de l'alliance contractée à Aix-la-Chapelle, de tendre la main aux révolutionnaires et de former avec eux la plus étroite alliance.

Sous prétexte que les plénipotentiaires anglais et français représentaient des gouvernements constitutionnels, qu'ils étaient par la force des choses plus gênés dans leurs démarches que les gouvernements purement monarchiques, qu'il serait dès lors difficile d'en obtenir des déclarations franches et énergiques qu'ils seraient disposés à adopter s'ils agissaient en pleine liberté, le ministre autrichien était insensiblement parvenu à organiser entre les ministres des États monarchiques, c'est-à-dire entre les ministres russes, prussiens et autrichiens, des conférences particulières auxquelles n'étaient point conviés ceux de France et d'Angleterre. Afin de mieux écarter les soupçons que ces conférences particulières pouvaient faire naître, voulant surtout se mettre à l'abri des démarches que M. de La Ferronnays était toujours en mesure de tenter auprès de l'empereur Alexandre, M. de Metternich avait engagé M. de Caraman à rédiger un mémoire sur les préalables de l'expédition contre Naples. Il résumerait les concessions qu'on pouvait demander raisonnablement aux Napolitains; c'était le seul moyen de rendre inutile une expédition dont les difficultés, à vrai dire, ne pouvaient être envisagées sans quelque inquiétude. M. de Caraman se mit à l'œuvre. Son mémoire était fort raisonnable sans doute, mais avec la naïve confiance qui était dans ses habitudes, il alla jusqu'à proposer la médiation française. Jamais nous n'avions admis cette pensée en dehors d'un accord probable avec la Russie; l'initiative de M. de Caraman était

imprudente et malhabile. Non seulement M. de Metternich ne parut blessé par aucune des idées contenues dans ce mémoire, mais il affecta d'en être tellement satisfait et mit un tel empressement à se charger de le faire valoir auprès des souverains, que les plénipotentiaires français crurent n'avoir pas un moment à perdre pour expédier à Paris un courrier porteur de cette bonne nouvelle. Elle fut reçue par nous avec un étonnement mêlé de regrets; pour l'expliquer, nous pensâmes que le cabinet autrichien ayant pénétré les véritables intentions de la Russie, avait fini par s'arrêter à des résolutions plus sages. Cette illusion ne devait pas durer longtemps; toutefois les deux plénipotentiaires français furent autorisés à mettre à la disposition des alliés toute l'influence que le roi de France était en mesure d'exercer à Naples.

Voici maintenant quel fut le dénouement de cette étrange mystification. M. de Metternich fit entendre aux souverains présents à Troppau, que du moment où il était impossible d'obtenir de Londres ni de Paris des réponses satisfaisantes, les intérêts révolutionnaires ayant dans ces deux résidences, principalement à Paris, de trop puissants défenseurs, on ne devait pas se croire obligé d'attendre davantage. Les trois souverains présents ne feraient-ils pas un acte de sagesse et de prudence en prenant une initiative qui trancherait la plus importante des questions, celle de la garantie réciproque qu'ils se devaient contre les tentatives révolutionnaires? Ils étaient bien assez puissants pour donner à la résolution qu'ils adopteraient toute l'autorité dont elle avait besoin, et cette résolution une fois connue, embarrasserait beaucoup les cabinets anglais et français. Ils n'oseraient pas la combattre ouvertement, et leur silence forcé tiendrait lieu d'acquiescement. Ainsi fut décidé le *protocole préliminaire*. Il fut signé le 19 novembre. C'est le premier pas fait dans la route où s'engagea dès lors cette triple alliance qui ne tarda pas à substituer son

action à celle de la quintuple alliance. Cette pièce importante est connue, je ne crois pas nécessaire de la transcrire ici.

Deux autres pièces étaient jointes à celle-là; la première était un supplément au protocole, dans lequel les trois cours convenaient, préalablement à toute action, d'inviter le roi de Naples à se rendre à Laybach, pour y conférer avec elles et aviser aux moyens de remettre l'ordre dans ses États. La troisième était une lettre que chacune des trois cours écrivait individuellement au roi pour lui faire part de cette invitation. Tout cela avait été préparé dans des réunions tenues en dehors des plénipotentiaires de France et d'Angleterre. On ne les avait appelés que pour une dernière conférence, dans laquelle il leur fut donné connaissance des actes convenus et signés, avec prière de les communiquer à leurs cours respectives et de les engager à y accéder, comme aussi à joindre promptement leurs bons offices à ceux des trois souverains en écrivant au roi de Naples dans le même sens qu'eux.

En étudiant avec soin le protocole auquel on nous demandait d'adhérer, il était facile de se rendre compte de la part que chaque puissance avait prise à la rédaction; laissant de côté la Prusse, qui dans la réalité ne figure que pour donner son adhésion, le préambule pompeux, l'invocation solennelle à la morale chrétienne, appartiennent évidemment à la Russie; l'exposition des principes renfermés dans le premier et dans le deuxième article était la justification de la conduite que l'empereur Alexandre avait proposé de tenir à l'époque de la révolution d'Espagne. Le troisième article, qui indiquait la nécessité d'employer la force, était inspiré par M. de Metternich. L'article 4 garantissant le respect de tous les droits existants de souveraineté et de propriété, proclamant la nécessité de rendre la liberté d'action au roi, tout en donnant à la nation des institutions désirées par elle, était le résultat

des idées libérales et des théories du ministre russe Capo d'Istria. C'était ce ministre encore qui avait dû vouloir dans l'article 5 que les démarches amicales précédassent toujours l'emploi de la force militaire. Mais aussi M. de Metternich était parvenu, dans ce même article, à bien indiquer la prochaine occupation militaire par la seule armée autrichienne. C'était le résultat auquel il voulait par-dessus tout arriver, ou plutôt c'était celui auquel il était contraint de se borner; toute conquête nouvelle, tout agrandissement étant devenu impossible, du moment où il fallait marcher avec l'empereur Alexandre et s'accommoder avec son respect déclaré pour le *statu quo*. En cela du moins, la France a pu se dire que, malgré bien des mécomptes, elle avait atteint le but qu'elle s'était proposé en provoquant le congrès. Elle avait empêché l'Autriche de faire sortir de la nécessité de comprimer la révolution napolitaine le prétexte d'un accroissement territorial en Italie. Elle l'avait contrainte à abandonner la prétention de faire valoir, au moins ostensiblement, son traité secret de 1815 avec le roi de Naples. M. de Metternich, de son côté, fut consolé de ce désappointement par un grand succès, il était parvenu à faire entrer l'empereur Alexandre, sans le concours de deux de ses alliés, dans des démarches qui le mèneraient certainement beaucoup plus loin qu'il ne s'y attendait. M. de Capo d'Istria espérait toujours que les projets de l'Autriche ne se réaliseraient pas. Il est difficile de ne pas croire que telle a été en effet l'intention de l'empereur Alexandre, car il disait à M. de La Ferronnays plus de trois semaines après la signature du protocole : « Soyez tranquille, en résultat nous empêcherons bien l'Autriche de guerroyer en Italie comme elle en a tant d'envie. » Il est impossible de ne pas remarquer le caractère pacifique de la circulaire adressée par les trois souverains à leurs légations respectives. Il y était encore formellement articulé que le roi de Naples était invité à se

rendre à Laybach et à y paraître en qualité de « médiateur », entre son peuple égaré et les autres États dont la tranquillité se trouvait menacée.

Telles étaient les opinions contradictoires que chacun s'était formées sur les décisions du congrès. A Paris, on n'hésita pas à s'associer à tout ce qui semblait avoir pour but d'amener les affaires de Naples à une heureuse fin, et à joindre les efforts du roi de France à ceux des trois souverains pour décider la venue du roi de Naples à Laybach et le faire entrer ainsi dans l'œuvre de médiation qui se préparait. On devait espérer que cette démarche confirmerait l'empereur Alexandre dans le désir de conciliation qu'il manifestait et dont la sincérité semblait d'autant moins douteuse qu'on eut, très peu de jours après, communication d'une nouvelle démarche qu'il venait de provoquer de la part de l'Autriche et de la Prusse auprès du Pape. Ces trois souverains s'étaient réunis pour prier Sa Sainteté d'accepter le rôle de médiateur offert au roi de Naples dans le cas où celui-ci serait empêché d'assister à la réunion proposée (1). Le roi de France écrivit donc la

(1) Voici ce que j'écrivais à M. Decazes le 1er décembre : « Au premier aperçu, il nous semble utile que le roi de Naples accède à la « proposition qui lui est faite. Est-il à craindre que ses sujets s'y « opposent? J'ai de la peine à le croire. Le reste de la famille leur « demeure, et il est impossible de supposer que les puissances veuil- « lent abuser de l'avantage d'avoir la personne du roi de Naples entre « leurs mains. Elles seront au contraire, suivant toutes les appa- « rences, engagées par sa présence dans des voies de générosité dont « il leur sera difficile de s'écarter; dans tous les cas, si la France ou « l'Angleterre, ou toutes les deux, concourent à déterminer le roi à « venir à Laybach, elles auront le droit le plus incontestable de « parler, d'agir en sa faveur, de défendre ses vrais intérêts et ceux « de son peuple. »

Plus tard, le 7 décembre, je lui écrivis encore, en insistant sur l'avantage que pourrait avoir une lettre du roi d'Angleterre adressée au roi de Naples et conçue dans le même sens que celle du roi de France; puis, en lui répondant au sujet de la chaleur avec laquelle lord Castlereagh s'exprimait sur le protocole préliminaire, j'ajoutai : « Plus je pense à cette affaire, c'est-à-dire à ce protocole, plus j'in- « cline à croire qu'il y a dans sa rédaction plus de légèreté et moins

lettre la plus pressante au roi de Naples et s'efforça de lui faire sentir tous les avantages qu'il pourrait tirer de la démarche qu'on lui conseillait. Cette lettre fut rendue publique, on peut la lire dans l'*Annuaire* de Lesur (année 1820).

Restait à défendre les vrais principes, auxquels le protocole préliminaire dans plusieurs de ses articles portait les plus sérieuses atteintes. Cette faculté d'intervention réciproque que prétendaient s'attribuer les puissances dans les affaires intérieures de tous les États, grands ou petits, de l'Europe, et qu'elles proposaient à la France et à l'Angleterre de partager avec elles, n'était rien moins que la création d'un droit public tout nouveau, dont les conséquences ne pouvaient se calculer. En supposant que cette faculté ne fût d'abord employée que dans un but d'intérêt général, quelle garantie était-il possible de donner contre les actes et les violences qu'elle pouvait autoriser plus tard? Quand les forces étaient si inégales, n'était-il pas évident que les faibles seraient opprimés par les plus forts? Si on voulait bien considérer que l'armée russe, de huit ou neuf cent mille hommes, était campée de l'autre côté de la Vistule, comment n'être pas effrayé de la pensée qu'à l'aide

« de projets sérieux qu'on n'est fondé à le croire au premier aperçu. « L'accord qu'il fait préjuger entre les trois cabinets est peut-être « beaucoup moins parfait qu'on ne le suppose; il y a plus, je ne puis « m'empêcher de regarder cet acte comme une sorte de transaction « entre des idées et des vues assez dissemblables. L'Autriche voulait à « toute force marcher, elle ne voulait aucune négociation, elle ne « voulait aucun changement dans l'ancien gouvernement napolitain, « et voilà que si le roi de Naples accède à la proposition qui lui est « faite, elle sera obligée de renoncer à tous ces vouloirs; il y aura « une négociation, point d'expédition, et probablement une nouvelle « organisation donnée à cet ancien gouvernement qu'elle aime tant. « C'est peut-être pour lui arracher tout cela qu'on a accepté des « paroles fort malsonnantes sans doute, mais dont les suites pour- « ront être fort atténuées par la résistance qu'on opposera aux con- « séquences des principes qu'elles énoncent. Cependant le grand mot « de négociations aura été prononcé, et il sera difficile d'empêcher « qu'on ne passe bientôt du mot à la chose. »

de l'interprétation plus ou moins rigoureuse de ce droit de nouvelle création, non seulement les petits États de l'Allemagne, mais la Prusse elle-même, ne pourraient plus entreprendre dans leur organisation intérieure aucun changement qui ne pût justifier l'occasion d'une intervention armée? Cependant le cabinet prussien n'avait pas protesté, non pas que le péril lui eût échappé, mais il était avant tout préoccupé d'éviter celui que les menées révolutionnaires pouvaient lui faire courir. Le ministère français ne pouvait, sans manquer à tous ses devoirs, imiter une pareille conduite; il fut unanime pour décider que jamais il ne donnerait au protocole l'acquiescement de la France. Restait à savoir s'il fallait se hâter de prononcer ce refus, et comment il devait être libellé. Sur le premier point, il n'y avait aucun motif pour se presser; il eût été très fâcheux de heurter sans nécessité l'empereur Alexandre. Nous savions par M. de La Ferronnays que ce prince ne mettait pas en doute le consentement de l'Angleterre et ne paraissait inquiet que des conseils qu'elle pourrait recevoir de la France, tant étaient grandes les préventions que déjà on avait su lui inspirer contre le cabinet français.

J'envoyai à M. Decazes l'ordre formel de s'abstenir vis-à-vis de lord Castlereagh de toute communication, de toute parole qu'on pourrait considérer comme une suggestion ou un conseil. Cette réserve était d'autant mieux indiquée qu'il n'y avait aucun doute à concevoir sur la résolution du ministère anglais. Elle lui était commandée par tous les principes de son gouvernement et par l'opinion publique, qui ne lui aurait pas pardonné la moindre hésitation. Son langage fut donc très net, et dans ses rapports confidentiels, elle ne cacha pas son mécontentement des imprudences qui la forçaient à marquer son dissentiment avec les trois souverains. Le plénipotentiaire anglais eut à faire connaître le refus absolu de sa cour. Il y eut de plus une note secrète remise par lui le 15 décembre à M. de

Metternich, dans laquelle était affirmé le droit qu'avait chaque État d'opérer dans sa constitution intérieure, et sans nul contrôle extérieur, toute modification qui pourrait lui convenir. Jusque-là, rien de mieux; mais le principe était poussé jusqu'au point de reconnaître à tout peuple le droit de mettre son roi en jugement. L'irritation de lord Castlereagh était grande sans doute dans le moment où il dictait une pareille pièce; à la vérité elle devait être déchirée après communication faite. Les ministres russes n'en eurent jamais connaissance. Quant au refus fait par le cabinet de Londres d'accepter à un degré quelconque ce que contenait le protocole, il fut rendu public au moyen d'une dépêche adressée à tous les ministres de Sa Majesté Britannique en pays étranger, qu'ils eurent ordre de communiquer le plus tôt possible.

M. de Metternich ayant jugé à propos de faire connaître officiellement à toutes les cours d'Italie l'acquiescement des trois puissances aux termes du protocole (1), le cabinet français ne pouvait plus longtemps garder le silence. Je préparai donc une note destinée à être lue au congrès. Au reçu du protocole, j'avais mis en marge des observations très nettes, contenant la réfutation de la doctrine nouvelle, faisant toucher du doigt les dangers de ce prétendu droit d'intervention dans les affaires intérieures des États qu'on

(1) Ce procédé de M. de Metternich était certainement le plus insolite et le plus choquant que se fût jamais permis aucun ministre européen. Il caractérise d'une manière toute particulière la confiance dont devait être animé celui qui se le permettait. On ne le peut expliquer que par la certitude de l'accord qui, sur le fond des choses, existait entre lui et le ministère anglais. Comment concevoir autrement que, dans un moment où les cinq plus grandes puissances de l'Europe étaient liées par une alliance intime, lorsqu'un acte convenu, rédigé, signé par trois d'entre elles était proposé à l'adoption et à la signature des deux autres, lorsque cet acte ne pouvait évidemment avoir de valeur réelle que par le consentement demandé aux deux puissances non encore signataires, on se permît avant d'avoir leur réponse, avant même d'en avoir le plus léger indice, de donner communication de cette pièce aux cabinets sur lesquels elle devait produire le plus d'effet, à ceux dont elle devait en quelque sorte décider et fixer le sort?

prétendait installer. Cette réfutation avait été mise sous les yeux du Roi et lue en conseil des ministres. Sa Majesté l'avait trouvée sans réplique, et elle avait porté la conviction dans l'esprit du conseil. Il avait donc été convenu qu'elle servirait de texte à la note officielle qu'il fallait envoyer à Troppau. On décida que dans la rédaction définitive on adoucirait ce qui pourrait froisser les opinions contraires et déplaire particulièrement au czar et à M. de Capo d'Istria. On croyait savoir que ce dernier avait tenu la plume pour la rédaction du protocole. La note fut rédigée dans cet esprit de prudence et de modération. On faisait ressortir pour la France le danger des déclarations trop générales, dont l'application ne pouvait se poursuivre dans des pays différents. Pouvait-on agir en Espagne comme on agissait à Naples? Si la France, en effet, adoptait la doctrine consignée dans le protocole, cette adoption une fois connue équivaudrait presque de sa part à une déclaration de guerre contre la péninsule Espagnole. Et cependant était-il possible de supposer qu'elle pût et dût donner la moindre suite à cette déclaration? Alors la doctrine serait donc, de toute nécessité, sinon abandonnée, du moins mise hors de pratique dès le premier pas, et cela arriverait dans la plus importante de toutes les occasions. Laissant donc de côté ces doctrines dont l'application était impossible dans l'Europe entière et qui soulèveraient en France les polémiques les plus fâcheuses, nous faisions ressortir l'empressement avec lequel le roi de France avait saisi la seule occasion qui lui eût été offerte de s'unir à ses alliés. Il avait sans hésiter écrit au roi de Naples pour lui démontrer, dans son intérêt et dans celui de ses peuples, les avantages de la proposition qui lui était faite de se rendre à Laybach. Nous n'avions pu toutefois dissimuler qu'on se croyait en droit d'espérer que les conférences indiquées dans cette ville auraient pour résultat de concilier les droits du souverain de Naples avec l'établissement

dans son royaume d'une forme de gouvernement pondérée, et où les garanties données assuraient la stabilité du nouveau régime. Nous devions, sur ce point, compter sur l'assistance de l'empereur Alexandre, mais il fallait nous attendre à l'opposition de l'Autriche, qui craignait encore plus l'établissement légal d'une constitution en Italie que son introduction par la violence. Cette dernière hypothèse laissait la ressource de représenter aux peuples les constitutions imposées comme n'arrivant qu'entourées de désordres, de malheurs et de crimes. Mais le gouvernement français devait se résigner à ne s'entendre sur rien avec le gouvernement autrichien. Ainsi nous avions dû repousser l'hypothèse d'une occupation militaire, admise dans le protocole; la France l'avait subie en fait chez elle, mais ne l'avait jamais reconnue en droit.

La note fut expédiée de Paris avant le 10 décembre; il était enjoint à M. de La Ferronnays et à M. de Caraman de ne la remettre officiellement qu'autant que des observations verbales ne seraient pas jugées suffisantes. On pouvait penser que le refus si positif de l'Angleterre aurait fait naître quelques réflexions dans l'esprit des trois souverains, et que ne pouvant guère douter que la France ne se plaçât sur la même ligne, ils aimeraient mieux ne pas la forcer à s'expliquer trop positivement. Il fut également ordonné à nos ministres, dans le cas où, après la communication faite, on viendrait à engager des conférences dans lesquelles la doctrine du protocole serait de nouveau discutée, de la combattre avec la plus grande énergie. Afin qu'ils pussent se pénétrer de la pensée du ministère français et qu'ils ne prissent pas le change à cet égard, trompés par le ton de modération qui régnait dans la note officielle, je crus devoir leur envoyer avec de très légères modifications cette première réfutation à mi-marge que j'avais faite du protocole préliminaire, et dans laquelle l'exposition des principes et des sentiments était aussi claire qu'énergique.

Toutefois, en leur disant qu'ils pourraient y puiser tous les arguments dont ils auraient besoin, il leur était recommandé de ne laisser, sous aucun prétexte, sortir cette pièce de leurs mains, et de la conserver comme un document qui n'était que pour eux seuls, dont eux seuls devaient avoir connaissance. Il n'était pas possible de faire sur ce dernier point des prescriptions plus formelles, plus précises que celles que j'avais envoyées.

La première supposition admise par le ministère français se trouvait déjà réalisée. On avait reçu la réponse de Londres; celle-là ne laissait aucune incertitude, car le désaveu de l'Angleterre y était formellement prononcé sur tout ce qui s'était fait dans le congrès. Il y était même dit qu'elle se retirait de toute coopération à ce qui avait pu s'établir en principe et s'y entreprendre en action, le gouvernement anglais annonçait de plus qu'il venait de faire signifier sa neutralité au roi et au gouvernement de Naples.

Ce que nous avions prévu arriva. Après la note anglaise, les souverains ne virent aucun intérêt à provoquer de la part de la France une réponse qui ne pouvait manquer d'être dans le même sens; le moment où ils allaient quitter Troppau était proche, ils n'étaient pas fâchés de renvoyer à plus tard une discussion qui ne promettait rien de bon. Les avis qui leur étaient parvenus de Naples leur donnaient l'espérance que le roi céderait à l'invitation qui lui avait été adressée, ils entrevoyaient dès lors le moment d'entrer dans une sphère d'action décisive. Cette perspective leur faisait un peu négliger les pures théories. Il était donc aisé de laisser tomber en oubli ou à peu de chose près le protocole, aussi fut-il arrêté dans le premier moment, entre MM. de La Ferronnays et de Caraman, de ne pas remettre la note qu'ils venaient de recevoir; à sa place ils en présentèrent une qui ne devait soulever aucune discussion.

Il était donc peu probable qu'on vînt à leur demander de plus amples explications, et tout pouvait se terminer sans complication nouvelle. C'est alors que M. de Caraman jugea à propos de faire prendre aux choses une tournure différente. Il avait été amené à parler de la réponse que lui avait transmise le cabinet de France au sujet de cette proposition de médiation, qu'il avait mise en avant et à laquelle M. de Metternich avait fait un accueil si empressé, mais cette fois le ministre autrichien n'hésita pas à lui donner un démenti formel et ne craignit pas d'affirmer que jamais il n'avait pu accorder à l'idée de M. de Caraman la moindre importance, qu'il ne l'avait jamais approuvée, parce que dès le premier moment elle lui avait paru inutile et dangereuse. On imagine difficilement un plus cruel affront, et cependant il n'avait pas été relevé par celui qui le recevait; il serait donc resté sans réplique si M. de La Ferronnays, affligé par le silence de son collègue, n'avait pris le parti de dire quelques mots pour maintenir sa première assertion. Cette scène fut dans le temps ignorée du ministère français. M. de Caraman ne pouvait être fort empressé de la faire connaître, et M. de La Ferronnays la voyant si désagréable pour son collègue, s'était fait scrupule d'en parler. Ce fut un tort de sa part : son devoir de ministre en congrès devait passer avant les procédés pour son collègue. Le plus étrange fut que cette attitude de M. de Metternich ne troubla nullement la confiance du plénipotentiaire français; il resta persuadé que le protocole, œuvre du ministre autrichien, était une chose admirable, et ne reçut qu'avec un très vif déplaisir les instructions de son ministre des affaires étrangères qui étaient contraires à son opinion personnelle. Il ne put s'empêcher de faire part de sa vive contrariété à l'homme d'État qui avait toute sa confiance; l'abandon de ses confidences alla non seulement jusqu'à la communication de la note officielle que lui et son collègue étaient convenus de ne pas remettre, mais

même de la réfutation à mi-marge que l'ordre le plus formel lui interdisait de jamais montrer à qui que ce fût.

M. de Metternich eut bientôt jugé le parti qu'il était possible de tirer de cette espèce de communication; mais pour la rendre complètement fructueuse, il fallait pousser M. de Caraman plus loin encore. Il lui persuada que de telles résolutions, de tels sentiments de la part du cabinet de France, n'étaient l'ouvrage que d'un seul homme, de M. Pasquier; que si le duc de Richelieu n'y était pas entièrement étranger, il avait été au moins entraîné fort au delà de ce qu'il voulait. Il y avait heureusement un moyen sûr de le tirer d'une position aussi dangereuse pour lui et pour la France : il fallait amener l'empereur Alexandre à se charger lui-même de l'éclairer sur les perfidies dont il était entouré; pour cela il suffisait de montrer à ce souverain l'insolente réfutation à mi-marge d'une pièce qui sortait de son cabinet particulier. Jamais il ne croirait, lui qui avait eu tant de bonté et qui avait encore tant d'estime pour le duc de Richelieu, qu'un tel ouvrage eût été fait de son aveu; il n'y verrait que ce qu'il fallait y voir, une preuve évidente de l'insigne trahison du ministre des affaires étrangères, et ne manquerait pas d'en faire avertir M. de Richelieu. Peut-être même irait-il jusqu'à l'en informer de sa propre main, en lui demandant d'éloigner des conseils du roi de France un homme se montrant si clairement ennemi de toutes les couronnes. Je ne pouvais dès lors manquer de succomber sous l'effet d'une plainte portée de si haut, et ma retraite serait la plus importante victoire que pût remporter la bonne cause en Europe.

Le conseil de M. de Metternich entrait trop parfaitement dans les sentiments de M. de Caraman pour qu'il ne le suivît pas de point en point. Le czar eut donc bientôt entre les mains la réfutation à mi-marge. Lui fut-elle remise directement par M. de Caraman, ou passa-t-elle par l'intermédiaire d'un de ses ministres? On a lieu d'admettre la

dernière supposition. Alors le ministre intermédiaire aurait été M. de Nesselrode.

Quoi qu'il en puisse être, cette communication produisit sur l'esprit de l'empereur Alexandre tout l'effet qu'on en pouvait attendre, mais elle ne l'indisposa pas seulement contre moi, ainsi que le voulait M. de Caraman, elle l'irrita encore profondément contre ce qu'il appela la politique révolutionnaire de la France, et son amour-propre offensé, venant à seconder toutes les craintes dont il était obsédé, le jeta plus que jamais dans les bras de M. de Metternich, qui à ses yeux était le seul homme dont on n'eût pas à craindre de faiblesse vis-à-vis du parti révolutionnaire. Il n'écrivit ni ne fit écrire au duc de Richelieu, mais il fit rédiger par M. de Capo d'Istria une réfutation de la réfutation française qui fut remise à l'ambassadeur de France pour qu'il la transmît à son gouvernement.

M. de La Ferronnays ne se fit pas illusion sur toutes les conséquences d'un incident aussi regrettable; sa dépêche ne laissa pas ignorer jusqu'à quel point il fallait s'attendre désormais à voir changer les procédés d'un souverain dont l'esprit naturellement soupçonneux se trouvait précisément attaqué par son côté le plus faible. Lorsqu'on reçut à Paris la dépêche de M. de La Ferronnays, contenant la réponse de M. de Capo d'Istria, la stupéfaction du duc de Richelieu, comme la mienne, fut complète. Avec la chaleur de sa loyauté indignée, M. de Richelieu demanda compte à M. de Caraman de sa conduite. Il lui fut répondu qu'il se pouvait bien que le ministre des affaires étrangères se crût fondé à lui adresser quelques reproches, mais que très certainement il n'en méritait aucun de sa part, que c'est dans « son intérêt seul » qu'il avait agi. L'empereur Alexandre, en effet, n'avait-il pas dû regarder cette confidence comme faite sinon d'après ses ordres, du moins suivant ses inclinations, dès lors la confiance que ce souverain lui portait déjà n'avait-elle pas dû en recevoir un nouvel accroisse-

ment? J'étais auprès du duc de Richelieu au moment où il reçut cette réponse; sa douleur était égale à son indignation. Il eût voulu sévir, mais après mûres réflexions, il fut arrêté par les considérations que j'ai exposées plus haut. Il est évident pour moi que M. de Caraman se croyait destiné au ministère des affaires étrangères, et il avait été un temps où M. de Richelieu avait beaucoup trop encouragé cette prétention; elle s'était ranimée avec une grande force au moment où il avait vu M. de Richelieu consentir à être président du conseil sans portefeuille; si je venais à tomber, il ne croyait pas qu'un autre que lui pût me remplacer, il était soutenu dans cette pensée par M. de Metternich. L'un et l'autre ont si bien fait qu'ils ont amené la retraite du duc de Richelieu en même temps que la mienne. Ce double résultat de leurs manœuvres a fort bien accommodé M. de Metternich, mais a détruit aussi les chances sur lesquelles reposait l'ambition de M. de Caraman.

Le congrès de Troppau a duré un peu plus de deux mois; il n'y a eu que huit conférences officielles, c'est-à-dire où les plénipotentiaires des cinq puissances aient été appelés; beaucoup plus nombreuses ont été celles qui ont réuni les trois puissances, et il est vraisemblable que peu de jours se sont passés sans quelques-unes de ces réunions particulières. Le 28 décembre, l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche quittaient Troppau; le roi de Naples entrait le même jour à Florence, après être débarqué à Livourne. Instruit assez exactement de ce qui se passait à Troppau, partagé entre l'espoir du secours que semblait lui promettre l'intervention armée de l'Autriche et l'inquiétude qu'il ressentait pour sa sûreté personnelle au milieu des passions révolutionnaires qui l'environnaient, à l'approche des troupes étrangères, il avait fini par écouter les conseils de ses ministres. Le plus distingué de tous était sans contredit Zurlo, ministre de l'intérieur; c'était lui aussi qui avait plus particulièrement contribué à faire comprendre au

malheureux souverain que son intérêt bien entendu lui commandait de provoquer de lui-même quelques changements à la constitution.

Le roi s'était donc décidé à faire présenter, le 1er décembre dans une séance secrète du parlement, un message portant que dans les circonstances critiques où se trouvait le royaume vis-à-vis des puissances alliées, il avait l'espoir de prévenir les calamités inséparables de la guerre, grâce à la médiation de la France dont il était assuré, sous la seule condition de quelques changements dans la constitution. Ces changements devaient être l'établissement d'une Chambre des pairs, l'abolition de la députation permanente du parlement, le choix des conseillers d'État au gré du roi, le *veto* royal illimité, et enfin l'initiative du budget et des lois accordée au monarque, ainsi que le droit de dissoudre le parlement.

Il faut observer que cette prétendue affirmation sur la médiation de la France était tout à fait erronée ; il n'avait été fait à ce sujet aucune ouverture qui pût la motiver. L'invention appartenait au prince Cariati, envoyé à Paris comme ambassadeur du nouveau gouvernement napolitain, mais qui n'y avait jamais été reçu en cette qualité, bien qu'il y eût pris sa résidence. Le prince Cariati était l'un de ces nobles qui avaient voulu une révolution, mais dont les intentions avaient été promptement dépassées par la toute-puissante action de la secte des carbonari. Il haïssait et redoutait cette secte, il trouvait la constitution des Cortès fort mauvaise et aurait beaucoup préféré la Charte de France. Sa situation le mettait dans des rapports obligés et fréquents avec les libéraux de Paris. Il recevait leurs inspirations et écoutait avec complaisance les assurances qu'ils ne cessaient de lui donner d'une intervention prochaine de la France. Il était impossible, suivant eux, qu'elle ne vînt pas très incessamment au secours du royaume de Naples et le laissât envahir par l'Autri-

che (1). Toutefois, son bon sens naturel lui avait fait comprendre qu'à moins de quelque circonstance extraordinaire et qui pût motiver cette intervention, il n'était pas prudent d'y compter. Que fallait-il pour se donner plus de chances et forcer en quelque sorte le gouvernement français à accorder le secours désiré et adopter la constitution française? Le maréchal Suchet, quoiqu'il n'eût aucune qualité pour se mêler de cette affaire, était venu me parler de cette idée et cherchait à pénétrer les intentions du gouvernement. Je lui avais fait une réponse évasive qui était de nature à lui témoigner l'étonnement que me causait son intervention. Cela ne l'a pas empêché d'aller de l'avant et de donner toujours au prince Cariati l'assurance que, même en admettant l'opposition du ministère français, la force des choses triompherait. Il fallait engager les hommes malgré eux et les mettre ainsi dans l'impossibilité de retarder l'alliance intime de la France avec Naples. Le prince Cariati (2),

(1) Il est certain que le parti libéral en France avait à Paris un comité de propagande, sorte d'école de droit constitutionnel, bureau de consultation auquel s'adressaient tous ceux qui en Europe professaient les mêmes opinions. J'ai eu sous les yeux une partie des avis donnés sur l'organisation civile et politique par MM. Lanjuinais, La Fayette, Laffitte, Dupont de l'Eure, Benjamin Constant et Bignon. Ils ne trouvaient jamais assez de garanties contre le pouvoir royal; à leurs yeux, la constitution des Cortès était trop royaliste, et ils repoussaient de toutes leurs forces une Chambre des pairs héréditaire. M. Benjamin Constant, cependant, était un peu moins tranchant et se serait accommodé de la Charte, avec quelques garanties de plus, avec ce qu'il appelait quelques lois organiques bien faites. Il faut rendre cette justice à M. Lanjuinais que seul il conseillait de prendre tout simplement la Charte de France telle qu'elle était, de l'adopter franchement et de s'y tenir. Les généraux consultés raisonnaient sur des données beaucoup plus positives. Ils n'avaient pas dissimulé combien les forces du royaume de Naples leur semblaient insuffisantes pour résister à celles qui s'apprêtaient à l'envahir. Ils avaient donc été d'avis qu'il était à propos de conjurer l'orage plutôt que de le braver. Le maréchal Suchet avait été du nombre de ceux dont on avait demandé l'opinion.

(2) Le prince, qu'il m'était difficile de recevoir, s'était adressé au sous-secrétaire d'État, lui demandant si la France n'accepterait pas le rôle de médiateur. M. de Rayneval l'avait prié d'abord d'observer qu'il ne pouvait rien répondre à une insinuation de cette nature,

trop facilement persuadé d'une chose qu'il désirait, ne manqua pas d'écrire dans ce sens au ministère napolitain, et de là le message du 1er décembre. Ce message eut pour première conséquence de mettre le chargé d'affaires de France à Naples dans le plus grand embarras. Il ne savait rien de semblable, ne pouvait croire que son gouvernement lui eût laissé ignorer un pareil engagement, s'il existait réellement, et cependant ne pouvait désavouer le langage tenu par le roi de Naples sans l'exposer peut-être à de grands périls. Il fut donc obligé d'éviter un démenti formel et se borna à répondre qu'il ne pourrait s'expliquer positivement que lorsqu'il aurait vu le résultat du message. M. de Fontenay se conduisit en cette occasion comme en toutes celles qui se présentèrent tant qu'il fut chargé des affaires à Naples, c'est-à-dire avec prudence et habileté. L'embarras qu'il avait éprouvé, le cabinet français l'éprouva à son tour, mais sous un tout autre rapport.

Le cabinet de Londres, quoique parfaitement instruit de la vérité par son ambassadeur à Paris, qui la savait tout entière et en était convenu avec moi, affecta de ne pouvoir admettre que le gouvernement napolitain se fût ainsi avancé s'il n'avait eu quelque assurance positive. Quoi qu'on pût lui dire, il soutint donc pendant longtemps qu'il y avait dans cette affaire une manœuvre secrète, un manque de franchise du gouvernement français; comme d'habitude, ce fut une nouvelle occasion pour M. de Metternich de s'établir aux dépens de la France dans l'esprit du czar.

qu'une telle question ne pourrait se traiter que sur une invitation formelle qui n'existait pas, à en juger par ses propres paroles, puisqu'il était forcé de convenir qu'il parlait de son chef. Puis, cela posé, M. de Rayneval avait ajouté que dans tous les cas il serait impossible que la France acceptât, même sous couleur de médiation, la moindre part active dans les affaires d'un pays régi par une constitution aussi peu rassurante que l'était celle des Cortès. Cette observation, dont il aurait mieux fait de s'abstenir, avait bien pu contribuer à faire croire au prince que là en effet était toute la difficulté.

On se serait facilement consolé de ce surcroît d'embarras, si au moins la démarche du roi de Naples avait été pour lui de quelque utilité, mais d'une part les esprits n'y avaient pas été suffisamment préparés, et de l'autre le parti carbonaro était encore trop puissant dans le parlement pour qu'on pût se flatter de remporter sur lui un aussi grand avantage. Il eût fallu que le roi s'adressât directement à l'armée et sût conquérir la confiance de ses officiers que l'influence des politiques commençait à lasser. Zurlo et ses amis étaient de ces constitutionnels honnêtes gens qui ont la simplicité de croire qu'on ne peut ni ne doit se servir des moyens qui ont amené la révolution, que du moment où on se trouve en face d'une Assemblée légalement constituée on doit se soumettre et obéir; dans cette occasion, ils furent cruellement déjoués, l'entreprise la plus raisonnable qui ait été alors tentée pour le salut du royaume échoua complètement. La discussion que le message du 1er décembre suscita dans le parlement fut très violente; à une grande majorité, on refusa toute espèce de modification à la constitution des Cortès. On rappela au roi le serment qu'il avait fait de conserver la constitution d'Espagne, et on lui annonçait la résolution bien arrêtée de braver tous les périls pour la conserver intacte.

C'est alors que le roi avait reçu les lettres dans lesquelles les souverains réunis à Troppau l'engageaient à les rejoindre. Ces lettres le comblèrent de joie, elles lui offraient une précieuse occasion de sortir de ses États et d'échapper ainsi au danger dont il se croyait plus que jamais menacé. Il n'hésita pas un instant, assembla ses ministres, décida avec eux de se rendre à l'invitation qui lui était faite; le 7 décembre, un message annonça au parlement sa résolution : « Je pars avec la confiance que la divine Providence « me fournira l'occasion de donner une dernière preuve de « mon amour pour mes sujets, en leur épargnant le fléau « de la guerre. Je déclare, à vous, membres du parlement,

« et à la nation, que je ferai tout ce qui dépendra de moi « pour faire jouir mon peuple d'une constitution sage et « libérale. Quelques mesures que les circonstances puissent « nécessiter relativement à notre état politique actuel, je « ferai tous mes efforts pour que cet état soit fondé sur les « bases suivantes : 1° que par une loi fondamentale de « l'État, la liberté réelle et individuelle de nos bien-aimés « sujets soit assurée; 2° que dans la composition des corps « de l'État, on n'ait aucun égard aux priviléges de nais- « sance; 3° qu'aucun impôt ne puisse être établi sans le « consentement de la nation légalement représentée; 4° que « le compte des dépenses publiques soit rendu à la nation « elle-même et à ses représentants; 5° que les lois soient « faites d'accord avec la représentation nationale; 6° que le « pouvoir judiciaire soit indépendant; 7° que la liberté de la « presse soit conservée, sauf les lois qui en réprimeront les « abus; 8° que les ministres soient responsables; 9° que la « liste civile soit fixée. Je déclare en outre que je ne con- « sentirai jamais à ce qu'aucun de mes sujets soit molesté « pour aucun fait politique. »

Le message contenait de plus la demande qu'une députation de quatre membres du parlement fût nommée pour suivre et accompagner le roi, et une invitation au parlement de s'abstenir en son absence, et jusqu'à l'issue des négociations, de toute innovation dans l'état actuel des choses, de borner son travail à l'organisation de l'armée. Cette conduite était logique et raisonnable; loin de l'adopter, les plus emportés dans le parlement la combattirent, et ce fut pour eux l'occasion de renouveler des engagements insensés qui devaient fournir à leurs ennemis à l'extérieur les meilleurs prétextes pour recourir aux mesures extrêmes.

La délibération qui suivit la lecture du message fut tumultueuse; on s'indigna contre l'expression « Je pars » qui s'y trouvait renfermée et qui annonçait clairement que non seu-

lement le roi croyait n'avoir pas besoin du consentement du parlement pour s'éloigner, mais qu'il ne le consultait même pas sur le parti qu'il avait à prendre et se bornait à lui signifier celui auquel il s'était arrêté. Les ministres (1) furent accusés d'avoir violé l'article 172 de la constitution, d'après lequel le roi ne pouvait voyager hors du royaume sans le consentement du parlement. Un décret fut rendu d'après lequel, après avoir dit que la nation restait fidèle au pacte social établi par la constitution des Cortès, le parlement ne pouvait consentir au départ de Sa Majesté qu'autant que le but de son voyage serait de soutenir cette même constitution, jurée en commun et qui ne pouvait être modifiée que sur les propositions de la représentation nationale. Imposer une telle obligation au roi, c'était de la part des Napolitains vouloir la guerre et s'en faire, comme dernière ressource, un bouclier contre la colère des puissances qui allaient les attaquer. On doit sans doute dans cette conduite faire une grande part à l'inconséquence, mais on ne peut nier qu'il y ait eu aussi chez quelques-uns une vraie générosité. Quant aux meneurs les plus influents, il est probable qu'ils craignaient que si le roi était retenu, la violence, en devenant trop manifeste, ne ramenât, d'une manière assez dangereuse pour le parti, un vieux sentiment d'amour et de respect que le peuple portait encore à la majesté royale. Déjà on commençait à apprendre que les provinces avaient en général beaucoup goûté le message du 1er décembre. Quant au roi, il n'hésita pas une minute et se hâta de répondre par un rescrit, contenant l'assurance qu'il n'avait jamais eu l'idée de violer la constitution; qu'en s'adressant à son parlement, il avait entendu se conformer à l'arti-

(1) Ce ministère était l'objet d'une animadversion particulière, motivée sur une circulaire qu'en sa qualité de ministre de l'intérieur, M. Zurlo avait écrite dans les derniers jours du mois précédent aux intendants des provinces et qui semblait destinée à les préparer à des changements prochains. C'étaient ceux proposés par la circulaire du 1er décembre.

cle 172 de cette constitution, qu'il n'avait pas voulu davantage suspendre pendant son absence les actes législatifs du gouvernement, mais uniquement ceux qui concernaient les modifications qu'on pourrait vouloir apporter à la constitution. Cette explication ne parut pas suffisante, et le parlement y répondit, le 9, par une adresse dans laquelle, en redisant que la constitution d'Espagne n'était désormais susceptible d'aucune autre réforme que celles que le parlement jugerait convenable de proposer, il ne s'expliquait pas encore sur le consentement à donner au départ du roi. Alors celui-ci répliqua par un nouveau rescrit, dans lequel, après des explications assez confuses, le roi déclarait qu'en allant à Laybach il n'avait d'autre but que de soutenir la constitution espagnole et de détourner de ses États les calamités qu'entraîne toujours la guerre. Il accepta la démission de ses ministres, qu'il remplaça par des hommes ayant davantage la faveur de la majorité.

Le parlement rendit alors, le 12 décembre, un décret qui accordait au roi la faculté de se rendre à Laybach et qui déférait en son absence l'autorité royale au duc de Calabre, non plus avec le titre de vicaire général, mais avec celui de régent du royaume, aux termes de l'article 4 de la constitution. Le lendemain, une députation se rendit au palais pour présenter au roi ses respects et ses adieux.

Jusqu'au dernier moment le roi avait craint d'être retenu, il aima mieux s'embarquer que de suivre la route de terre. Il avait à choisir pour le transporter entre un vaisseau français et un vaisseau anglais, les deux escadres stationnant dans la rade lui offraient à cet égard la même facilité. Il semblait beaucoup plus naturel qu'il donnât la préférence au vaisseau appartenant au souverain qui était le chef de sa maison, mais l'influence autrichienne imposa une autre décision. Il s'embarqua de sa personne sur un vaisseau anglais, et demanda pour toute sa suite un bâtiment français. On obtempéra sans observation à son désir.

Sa suite était peu nombreuse, composée uniquement du service de sa maison. Il monta à bord du vaisseau anglais le 13, à trois heures du soir, accompagné de la duchesse de Floridia, avec laquelle il était depuis assez longtemps secrètement marié. Sa famille et son fils, le prince régent, l'avaient accompagné jusqu'au rivage. Il était impossible d'imaginer une situation plus critique et plus dangereuse que celle de toute cette famille, surtout du malheureux prince sur lequel allait peser le poids du gouvernement. Il avait obtenu que son père lui remît avant son départ un acte secret par lequel celui-ci s'engageait sinon à reconnaître tout ce qu'il pourrait être obligé de faire, du moins à ne jamais lui adresser aucun reproche, à ne jamais lui imputer à cet égard aucun tort. La suite des événements n'a que trop prouvé à quel point il avait été sage de se faire donner cette garantie. Le roi partait heureux d'échapper aux terreurs qui l'obsédaient. A peine sorti du golfe, il fut assailli en pleine mer par un gros temps qui força le bâtiment anglais à jeter l'ancre devant Baïa. Cette circonstance est digne de remarque pour deux raisons. D'abord elle fit honneur à l'habileté des marins qui montaient le bâtiment français portant l'escorte; la tempête ne put les empêcher de tenir la mer, et ils croisèrent persévéramment devant le golfe de Baïa pendant que les Anglais restaient à l'abri. Ensuite cette station forcée mit le roi dans le cas de recevoir de nouveau les adieux de sa famille, et en même temps d'admettre devant lui une nouvelle députation du parlement, qui vint sur le bord anglais lui présenter encore une fois ses vœux et ses respects; sur ce bateau étranger, libre de toute contrainte, il accueillit avec une extrême bonté les députés et témoigna les mêmes intentions qu'il avait exprimées à Naples dans les deux jours qui avaient précédé son départ.

Le roi laissait la ville de Naples dans la plus grande agitation; le spectacle de cette flotte étrangère emmenant

le souverain avait produit sur les esprits une très vive impression. Les carbonari commençaient à comprendre que l'arrivée de leur roi au congrès, lié par leurs exigences, n'ayant à vrai dire aucun pouvoir pour négocier, le mettait dans l'impossibilité d'être utile à ses sujets, et que de tout cela résulterait probablement la guerre que l'Autriche préparait déjà contre eux. Ils regrettaient alors les prétextes que leur folle obstination allait fournir à leurs ennemis. Seraient-ils longtemps soutenus par l'opinion publique à Naples même? Il était très permis d'en douter. Des observateurs éclairés croyaient apercevoir dans la masse populaire des symptômes de mécontentement et de réaction non douteux. C'était surtout dans les provinces qu'apparurent d'abord ces symptômes; pour les dissiper, on fit comme diversion entamer une série de procès politiques; c'est un spectacle qui émeut toujours la multitude. On commença par mettre en accusation tous les membres du dernier ministère. Bientôt on se restreignit au ministre des affaires étrangères et au ministre de l'intérieur; mais cette tentative n'eut d'autre résultat que d'amener dans le parlement les plus violentes discussions, qui aboutirent, le 30 décembre, à un ajournement à peu près indéfini. Il y avait donc dans le parlement même des éléments de résistance aux projets violents des meneurs. Alors on eut recours aux appels en masse pour préparer la défense du pays; toutes les opinions politiques se trouvèrent confondues dans un même élan patriotique. Les hommes les plus modérés, entraînés par le sentiment d'honneur national, s'associèrent aux mesures que dirigeaient les deux généraux les plus importants de l'armée, Filangieri et Carascosa. Tous deux avaient été jusqu'alors en butte aux déclamations haineuses des carbonari. L'un venait d'être destitué du ministère de la guerre, l'autre avait été obligé de résigner le commandement de la ville de Naples. Il fallut bien recourir à leurs talents, et ils con-

sentirent à reprendre leurs services. De toutes parts on leva des milices et des gardes nationales. On mit Gaëte et Civitella del Trento dans un formidable état de défense. Enfin, on parvint à réunir une force active de trente-cinq à quarante mille soldats de ligne et de cinquante à soixante mille miliciens. Cette force fut divisée en trois corps d'armée, destinés à garder sur la frontière les positions les plus avantageuses pour la défense du pays. Puis vint la mise en scène ordinaire; tous les clubs, tous les lieux publics eurent leur tribune; on n'entendait parler que de l'héroïsme qu'allait déployer pour la défense de la liberté la valeureuse nation napolitaine. Le parlement lui-même retentissait des vœux, des offrandes, des serments patriotiques, en attendant les actes qui porteraient jusqu'aux générations les plus lointaines la gloire d'une si belle résistance. Était-ce donc bien sérieusement qu'on pouvait se flatter de résister? Était-il possible de persuader qu'un aussi petit État que le royaume de Naples, n'ayant d'autre ami que l'Espagne, tout à fait impuissante à le secourir, pût avec ses seuls moyens faire tête aux forces redoutables dont il était menacé? Les carbonari eux-mêmes n'étaient pas assez aveugles pour le croire, mais ils espéraient que la haine qu'inspiraient dans toute l'Italie la puissance et la domination autrichiennes amènerait un soulèvement général. Du moment où les troupes autrichiennes se hasarderaient à passer le Pô, la conflagration deviendrait générale et irrésistible. On redoubla donc d'activité pour faire pénétrer partout des proclamations révolutionnaires, dans les États de Rome, de Toscane, de Piémont, et même dans le royaume lombard-vénitien. La pensée des révolutionnaires de Naples était de faire sortir d'une guerre particulière la guerre de l'indépendance italienne. Ils ne cherchaient guère à dissimuler leurs vues; on parlait hautement, dans les clubs de Naples, de lever l'étendard de la libération générale. C'était donner raison

à la coalition des souverains et justifier les visées particulières de l'Autriche.

Dès que M. de Metternich fut informé du départ du roi de Naples, il envoya M. de Lebzeltern avec mission de s'attacher à ses pas dès qu'il aurait mis le pied hors de ses États. Il lui avait donné les pouvoirs et les instructions nécessaires pour jouer le rôle qui lui était confié. La France, de son côté, avait pris une précaution toute semblable, M. de Blacas, avec le titre d'ambassadeur extraordinaire auprès du prince, ne devait plus le quitter du moment où il l'aurait rejoint et devait l'accompagner jusqu'au lieu même des conférences. Il devait lui persuader que du moment où il avait accepté le rôle de médiateur entre son peuple et les puissances alliées, il y allait de sa dignité, de son honneur de conserver jusqu'à la dernière extrémité un rôle qui pouvait encore lui donner les moyens d'épargner à ses peuples des maux dont les conséquences étaient incalculables. Il ne devait pas oublier que le roi de France l'avait publiquement engagé à se rendre à l'invitation qui lui était faite et était intéressé à ce qu'on ne pût soupçonner sa loyauté. Le cabinet de France croyait pouvoir compter sur l'influence que la fermeté, la raideur même du caractère de M. de Blacas, devaient exercer sur le caractère indécis et faible du vieux souverain. Il avait été ambassadeur à Naples avant d'aller à Rome et son crédit avait été très grand; sa mission ne devait pas se borner à accompagner le roi, il devait figurer dans le congrès de Laybach et se mettre à la tête des plénipotentiaires français. Il avait pour nous cet avantage que, placé audessus de M. de Caraman, il donnait à M. de La Ferronnays un appui dont il avait besoin; l'accord entre eux devait être facile, ils étaient beaux-frères, M. de Blacas avait suivi avec habileté plusieurs négociations importantes avec la cour de Rome et, ce qui était alors peu commun, il s'était toujours conformé à ses instructions.

Sa correspondance était sage, bien rédigée, elle montrait une connaissance étendue de la situation et des intérêts des différents États de la péninsule Italienne. Depuis que la révolution de Naples avait éclaté, nous avions eu par lui des détails importants, non seulement sur les causes, mais aussi sur les principaux personnages qui la dirigeaient. De plus, M. de Blacas était bien vu par tous les cabinets de l'Italie; personne plus que lui ne devait avoir leur confiance. Il était en situation de tenir tête à M. de Metternich sans se laisser arrêter par les prétentions qu'il affichait et auxquelles M. de Caraman s'était beaucoup trop soumis. Enfin, la confiance particulière dont il avait joui auprès du roi de France pendant l'émigration, les opinions et les tendances qu'il avait conservées, étaient un avantage dans le milieu où il allait être placé.

J'avais eu l'occasion, lors du premier retour du Roi en 1814, de voir souvent M. de Blacas, de traiter avec lui, comme préfet de police, d'importantes affaires, et j'avais dû reconnaître que de tous les hommes rentrés à cette époque avec Louis XVIII, aucun n'était plus accessible à la raison et ne comprenait mieux les nécessités de l'époque.

M. de Lebzeltern étant arrivé le premier à Livourne, avait vu le roi et lui avait fait adopter l'idée de publier le jour de son débarquement une déclaration dans laquelle il renierait toutes les paroles qu'il avait dites, tous les engagements qu'il avait pris depuis le mois de juillet, ordonnerait à ses sujets rebelles de rentrer dans l'obéissance, les menaçant, s'ils résistaient encore à rétablir le gouvernement royal tel qu'il existait avant le 6 juillet, de la vengeance la plus sévère exercée par les armées des souverains alliés.

La déclaration était rédigée, au moment de paraître, quand M. de Blacas arriva. Il eut beaucoup de peine, mais parvint enfin à faire comprendre au roi à quel point la publication d'une pareille pièce abaisserait son caractère, combien il serait dangereux de fermer ainsi à l'avance

toute voie à la conciliation, combien surtout ce serait faire courir de périls à son fils et au reste de sa famille demeurés en otage entre les mains de ses sujets. Quel avantage d'ailleurs le roi pouvait-il trouver à se prononcer si vite, sans réflexion, sans conseils préalables, surtout sans avoir vu ses augustes alliés? Il allait avant quinze jours les rencontrer à Laybach. Ces raisons étaient sans réplique, le roi y céda, au grand dépit et malgré les efforts de M. de Lebzeltern. Le service rendu en cette occasion par M. de Blacas était considérable; je lui en témoignai de la part du Roi toute sa satisfaction. « Vous avez bien mérité, « monsieur, lui disais-je, de toutes les couronnes en pré« servant la majesté royale de la honte qu'aurait fait « rejaillir sur elle la résolution qu'on avait suggérée au « roi de Naples. »

Le roi de Naples se résolut donc à suivre le conseil de M. de Blacas et garda le silence jusqu'à Laybach. Il continua sa route, mais n'arriva que le 8 janvier; il avait mis onze grands jours à faire un trajet qui n'en demandait pas plus de trois ou quatre; il s'était arrêté à Florence et en plusieurs endroits pour se livrer au plaisir de la chasse; c'était son goût dominant, et depuis qu'il se voyait en sûreté, il ne trouvait rien de plus simple que de le satisfaire. C'est ainsi qu'il traversa la haute Italie et entra à Laybach, ayant pour compagnie dans sa voiture, à la vue des peuples réunis sur son passage, deux superbes et énormes chiens de chasse qu'il avait eu le bonheur de soustraire en même temps que sa personne aux révolutionnaires napolitains.

L'empereur d'Autriche était arrivé à Laybach le 4 et le czar le 7. Avant d'entreprendre le récit de ce qui s'est passé dans cette nouvelle réunion de souverains, il est nécessaire de revenir aux affaires intérieures et d'indiquer quelle avait été la marche du gouvernement pendant que se passaient hors de France les événements que nous venons de raconter.

CHAPITRE III

Élections de novembre 1820. — Défaite des libéraux. — Composition de la majorité. — Les ambitions à satisfaire, MM. de Villèle et de Corbière. — M. de Richelieu veut leur donner place au conseil. — Combinaisons proposées. — Finalement ils entrent dans le cabinet sans recevoir de portefeuille. — M. de Chateaubriand est nommé ministre à Berlin. — Ouverture des Chambres. — Rédaction de l'adresse. — Les ministres à portefeuille initient leurs nouveaux collègues à tous les détails de l'administration. — Procès de la conspiration du mois d'août. — Lenteur de l'instruction. — Composition de la commission investie des pouvoirs de la chambre du conseil. — Caractère de M. de Sémonville, grand référendaire. — Il s'attache à restreindre le plus possible la portée des poursuites. — M. Ravez, procureur général, est remplacé par M. de Peyronnet. — Le supplément d'instruction réclamé par M. Jacquinot est refusé par la Chambre. — Discussion sur l'étendue de la compétence de la Chambre des pairs en matière criminelle.

Les élections avaient eu lieu dans le courant du mois de novembre; les efforts du ministère en faveur des royalistes, ne faisant aucune distinction entre ceux du centre et ceux du côté droit, avaient réussi au delà des espérances les plus confiantes. Dans les départements, l'influence de la grande propriété avait enlevé presque tous les suffrages. En somme, sur deux cent vingt députés élus, il se trouva quarante-quatre présidents ou vice-présidents de collèges, soixante-quinze membres de cette Chambre de 1815 que les royalistes avaient qualifiée d'*introuvable*, et seulement trente-quatre ou trente-cinq libéraux, parmi lesquels il n'y avait de marquants que MM. Bignon et Dupont de l'Eure. L'opposition libérale, qui dans la dernière session avait si souvent balancé la majorité, ne devait donc pas rallier plus d'un tiers de l'Assemblée. Il était évident qu'on

aurait pu sans péril tenter la dissolution, qui avait tant effrayé quelques esprits.

Les royalistes de la droite et du centre formaient donc la majorité, mais il fallait, pour qu'elle fût solide et sage tout à la fois, qu'ils restassent unis, et que la droite ne se séparât pas du centre; l'opposition était encore trop puissante pour qu'on pût impunément se diviser. Ainsi la droite avait besoin du centre, auquel appartenaient plusieurs ministres; le centre et les ministres avaient un besoin non moins grand de la droite; disons plus, ils étaient dans sa dépendance. Ce ne sont pas les plus modérés qui dans les partis politiques font la loi. La portion la plus exaltée des royalistes avait bien reçu quelques renforts dans les dernières élections. Ils en profiteraient certainement pour entretenir l'agitation, raviver les méfiances contre le ministère, en le représentant comme disposé à s'allier avec la gauche. Rien n'était moins fondé qu'un tel soupçon, car ce qu'il y avait alors de plus irréconciliable était le ministère et le parti libéral. Les libéraux avaient reçu depuis neuf mois de trop sensibles coups pour qu'il leur fût possible de pardonner jamais, la suite l'a bien prouvé, au ministère. Les ministres avaient eu l'occasion de pénétrer trop avant dans les projets des chefs de l'opposition pour qu'ils pussent jamais se croire permis de pactiser avec eux.

Il y avait dans tout cela, et avant tout, des ambitions à satisfaire; au premier rang de celles avec lesquelles il fallait compter se plaçaient celles de MM. de Villèle et de Corbière. Ils étaient les chefs du côté droit, ils avaient la confiance de Monsieur. On y était résolu, l'engagement en avait même été en quelque sorte pris au moment de leur départ; mais quelles étaient ces concessions? Fallait-il les faire immédiatement, et dans quelle mesure? d'une manière égale pour tous les deux? Il y eut une hésitation fâcheuse. Le plus capable, le moins exigeant de ces deux

hommes, on l'avait éprouvé pendant la dernière session, était M. de Villèle; il y aurait eu dès lors un assez grand avantage à s'en emparer tout d'abord, et à rompre un peu cette association si complète qui existait entre lui et M. de Corbière, dont le caractère incommode n'avait été déjà que trop éprouvé. Comme l'un habitait Toulouse et l'autre Rennes, on pouvait profiter de cet éloignement pour engager l'un en dehors de l'autre. Une partie du ministère, MM. Portal, Mounier et moi étions d'avis, à la fin de novembre, que le Roi fît sans délai appeler M. de Villèle dans le conseil. Il n'était pas à craindre alors qu'il refusât; on eût pu satisfaire ensuite M. de Corbière par quelque situation importante dans l'administration. On l'aurait ainsi acquis ou du moins neutralisé, sans pour cela le faire entrer dans le conseil, où son humeur difficile ne pouvait qu'apporter des germes de division. M. Portal offrait le ministère de la marine comme pouvant être plus convenablement proposé à M. de Villèle, qui avait autrefois servi comme officier dans la flotte. M. Portal eût fait un grand vide dans le conseil, le duc de Richelieu l'avait apprécié, en faisait grand cas, espérait bien lui faire place dans un délai rapproché. On jugeait depuis quelque temps que le nombre des membres dans le conseil n'était pas assez grand pour répondre à tous les besoins de l'administration. On avait l'exemple de l'Angleterre, où le nombre des ministres est de douze ou treize membres; la réalisation de ce projet soulevait encore de grandes difficultés, et le duc de Richelieu n'osa pas l'adopter; il craignait un refus de M. de Villèle s'il faisait en sa faveur quelque chose qui ne fût pas auparavant concerté entre lui et son ami Corbière; il se borna donc à engager ces messieurs à arriver le plus tôt possible. Mais tous ces pourparlers avaient éveillé les ambitions parmi les hommes avec lesquels il fallait compter. Il faut citer M. de Chateaubriand, si cher aux royalistes, si connu du public par son talent d'écrivain, disposant à son

gré de l'une des feuilles publiques les plus répandues, le *Journal des Débats*, dont les rédacteurs et propriétaires principaux, MM. Bertin, lui étaient dévoués jusqu'au fanatisme. Il était, il est vrai, fort peu agréable au Roi depuis la publication de son livre : *La monarchie suivant la Charte* : le post-scriptum de ce livre avait été considéré par Louis XVIII comme une insulte personnelle. Ces sentiments avaient été confirmés par les articles insérés dans le *Conservateur* et sa haineuse opposition à M. Decazes. Ce que M. de Chateaubriand avait perdu du côté du Roi, il l'avait gagné du côté de Monsieur. Il était donc à ménager; intimement lié avec MM. de Villèle et de Corbière, le dernier surtout, son compatriote breton, on devait s'attendre à lui voir prendre une grande influence sur leurs décisions. C'est ce qui advint en effet. Dès leur arrivée à Paris, M. de Richelieu s'empressa d'offrir à M. de Villèle le ministère de la marine et à M. de Corbière la présidence du conseil royal d'instruction publique, que M. Lainé s'était obstiné à refuser. Cette situation, qu'on avait faite assez belle, assez avantageuse pour être occupée par un homme qui avait joué d'aussi grands rôles politiques que M. Lainé, puisqu'il avait été président de la Chambre, ministre de l'intérieur, et venait d'être décoré du Cordon bleu, n'était pas indigne de M. de Corbière, mais l'entrée au conseil n'y était pas jointe, et c'était précisément ce qu'il voulait obtenir, ce dont M. de Chateaubriand lui conseillait de ne pas se départir, et ce que son parti désirait par-dessus tout.

Pendant plusieurs jours que dura la négociation, la résistance du député breton fut invincible ; M. de Villèle était le porteur de parole habituel. Celui-là voyait souvent le duc de Richelieu, ne négligeait rien pour le séduire, affectant une grande bonhomie, surtout un absolu désintéressement. « Qu'on satisfasse Corbière, disait-il, il n'y a « que cela d'important, on fera ensuite pour moi ce qu'on « voudra, je ne demande rien, je suis acquis, moi, je suis

« à vous, monsieur le duc, mais sans Corbière je ne puis « rien, je ne suis bon à rien. » Tout cela laissait entendre que cette association forcée lui était très importune, qu'il serait heureux de la pouvoir secouer, mais que le moment n'en était pas encore venu.

Cependant on touchait à l'ouverture de la session, tout restait en suspens. M. de Richelieu sentait bien qu'on voulait lui faire la loi; après les supplications qu'on avait employées au mois de février pour lui faire accepter le ministère, après les engagements pris alors avec lui, après les services que le ministère qu'il présidait avait rendus depuis cette époque, il avait de la peine à supporter d'injustes exigences qui l'inquiétaient pour l'avenir. Il se disait que, privé de M. Portal, introduisant à sa place au conseil deux personnes qui étaient clairement les instruments d'un parti, il lui était impossible de prévoir jusqu'où on aurait la prétention de le conduire sur les affaires générales. Il ne pourrait dans le conseil compter que sur mon concours. M. de Serre avait une santé tellement chancelante qu'on ne pouvait en espérer une assistance suivie, M. Roy ne s'occupait que des finances, M. de Latour-Maubourg n'avait pas trop de toutes les facultés de son esprit pour porter le poids si lourd du ministère de la guerre, l'âge de M. Siméon et son indolence naturelle ne permettaient pas de trouver en lui un secours aussi puissant que les années précédentes.

Les perplexités du duc de Richelieu étaient grandes, il ne pouvait se résoudre à se séparer de M. Portal pour prendre de nouveaux collaborateurs; les dangers d'une telle décision lui apparaissaient si clairement qu'il avait fini par y renoncer et que pendant trois ou quatre jours les négociations furent rompues. « Il faudra voir, disait-il, si « une Assemblée dont la majorité est royaliste voudra, « pour satisfaire quelques intérêts, quelques ambitions pri- « vées, se refuser aux propositions raisonnables qui lui « seront faites par le gouvernement royal, par un minis-

« tère qui, depuis neuf mois, a rendu à la royauté de si im-
« portants services, si elle offrira à la France et à l'Europe
« le spectacle d'un si dangereux scandale. » Sa résolution une fois connue, fit faire d'utiles réflexions aux hommes qui avaient le plus d'influence sur MM. de Villèle et Corbière. Ce fut alors que M. de Chateaubriand se mit en avant. Il fit dire au duc de Richelieu qu'il avait un vif désir d'arranger les affaires. On avait, dit-il, trop demandé, cela ne se pouvait nier, mais aussi le duc, de son côté, refusait trop obstinément une chose dont M. de Villèle lui-même ne pouvait plus se départir sans déshonneur, c'était l'entrée de M. de Corbière au conseil. Sacrifier sur ce point les intérêts de son ami et de son parti, ce serait par trop évidemment n'écouter que le sien propre. Que fallait-il donc faire? Établir une compensation, prendre M. de Corbière avec M. de Villèle, mais garder M. Portal à la marine. Il était impossible qu'aucun homme sensé s'élevât contre une augmentation dans le nombre des ministres lorsqu'elle était si bien motivée par la multiplicité des affaires et la nécessité de faire face dans les Chambres à toutes les discussions. Ce plan séduisit M. de Richelieu, parce qu'il lui laissait l'assistance de M. Portal. Il convenait également à MM. de Villèle et Corbière, et avait sans doute été concerté avec eux. Mais la création des deux portefeuilles n'était pas aussi aisée que l'avait supposé M. de Chateaubriand. On faisait bien la part de M. Corbière avec l'instruction publique et les cultes, qu'on ôtait au ministère de l'intérieur, mais celle de M. de Villèle était infiniment plus difficile à trouver. On pensa à séparer le personnel de la guerre de l'administration du matériel, ainsi que cela s'était pratiqué sous le gouvernement impérial, mais c'était une opération délicate qui pouvait même n'être pas sans péril, dans un moment surtout où on était au plus fort du travail de la nouvelle organisation de l'armée. M. de Villèle ne se souciait nullement, d'ailleurs, d'accepter pour son début un

des plus lourds fardeaux de l'administration et de se placer là où il y avait peut-être le plus d'abus à détruire. On songea encore à séparer l'administration du Trésor de celle des finances, c'était peut-être de toutes les combinaisons la plus facile à réaliser; mais M. Roy était peu maniable, tenait beaucoup à l'ensemble de son administration, la conduisait bien, avait du crédit dans les Chambres; dans six mois on aurait un emprunt considérable à réaliser. Il semblait donc assez sage de lui en laisser le soin et la resresponsabilité. M. de Villèle lui-même eut bientôt reconnu ces difficultés et prit alors un parti qui lui concilia l'estime du duc de Richelieu. Il lui proposa de laisser tous les ministères comme ils étaient, de le nommer ainsi que M. de Corbière ministre secrétaire d'État sans portefeuille, avec entrée au conseil. M. de Corbière aurait, outre ce titre, la présidence du conseil royal de l'instruction publique; quant à lui, il ne voulait aucun traitement, du moment où il n'aurait aucune part active dans l'administration. Quoi qu'on pût lui dire, il fut impossible de vaincre sa répugnance. Cette preuve de désintéressement était bien faite pour plaire au duc de Richelieu. Il en fut très touché.

Pour compléter l'organisation nouvelle, le duc de Richelieu fit entrer M. Lainé dans le conseil; il fut impossible à ces messieurs de se refuser à cette adjonction, quoiqu'elle leur fût peu agréable.

Il fallut ensuite récompenser M. de Chateaubriand des services qu'il prétendait avoir rendus. Ses amis disaient que c'était une admirable occasion pour le sortir de sa fausse situation et le faire rentrer en grâce auprès du Roi; il avait été bien utile au moment de la Restauration et pouvait rendre les plus importants services, enfin on ne pouvait nier la grande influence qu'il exerçait sur une foule de royalistes. Ce que le ministère ferait en sa faveur serait le meilleur moyen de gagner leur confiance. Il y avait beau-

coup de vrai dans ces allégations. Le poste de ministre plénipotentiaire à Berlin était vacant par la démission de M. de Bonnay, je proposai de l'offrir à M. de Chateaubriand; la situation était considérable et avait l'avantage de l'éloigner de Paris et de lui permettre de rompre certaines relations gênantes avec des royalistes exaltés. M. Mathieu de Montmorency vint en son nom me demander l'ambassade de Constantinople qui se trouvait aussi vacante. M. de Rivière la quittait pour être nommé capitaine des gardes de Monsieur (1). J'avais disposé de ce poste en faveur de M. de Latour-Maubourg qui avait déjà fait un long séjour à Constantinople à la suite de M. Sébastiani en qualité de chargé d'affaires, et qui dans des circonstances difficiles avait montré une prudence et une capacité fort remarquables.

M. de Chateaubriand fut obligé de renoncer au titre

(1) M. de Puységur, capitaine des gardes de Monsieur, étant mort, le duc de Richelieu avait fait une chose agréable au prince en engageant le Roi à nommer M. de Rivière, qui avait donné à la famille royale et à Monsieur en particulier, pendant l'émigration, des preuves du plus grand dévouement. Chargé de nombreuses missions dans la Vendée, il avait fini par être arrêté à Paris, lors de la conspiration de Georges. Condamné à mort à cette époque, il avait obtenu, grâce aux sollicitations de Mme Murat et de l'impératrice Joséphine, la commutation de cette peine en celle d'un emprisonnement indéfini. C'était un homme d'honneur, d'un caractère doux et auquel tout le monde s'intéressait. Le danger qu'il courut alors et le bonheur qu'il eut d'y échapper achevèrent de le jeter dans une haute dévotion. Il puisait dans ses sentiments religieux un détachement des choses de ce monde qui allait jusqu'au sacrifice. Il avait trois enfants, tous trois tombés dangereusement malades dans une terre à soixante lieues de Paris; parti en poste pour les aller voir, il avait trouvé l'un des trois mort; reparti deux jours après pour ne pas manquer le jour où son service commençait auprès de Monsieur, il avait laissé ses deux autres enfants à toute extrémité dans les bras de leur mère. Nous l'avons entendu raconter cette douloureuse situation à M. de Richelieu, qui lui reprochant d'être revenu si vite, ajoutait que Monsieur aurait certainement trouvé très bon qu'il eût prolongé son absence. « Je le crois, répon- « dit-il, mais mon devoir était de revenir, et puis ne faut-il pas se « remettre à la Providence? Dieu me les a donnés, peut-être lui « plaît-il de me les ôter. » Il disait cela avec un air de tristesse calme qui me représentait la résignation des religieux qui ont renoncé au monde et sacrifié leurs affections les plus chères.

d'ambassadeur et dut se contenter d'être ministre à Berlin. Il ne se pressa pas beaucoup pour s'y rendre, mais finit pourtant par y arriver. Il ne faut pas croire que le ministère se fît l'illusion d'avoir par ces concessions aplani tous les obstacles. Il ne se dissimulait pas combien était grande l'exaltation qu'inspirait aux députés de la droite le résultat des élections, la certitude que la majorité leur appartenait; nous savions que leurs projets, leurs espérances étaient loin d'être bienveillants à notre égard. D'autre part, nous ne pouvions ignorer à quel point les ménagements que nous avions eus pour la droite avaient irrité les membres du centre gauche. Nul doute que leur parti ne fût pris de joindre leur opposition à celle de la gauche. En supposant donc que dans des circonstances critiques la partie la moins disciplinée de la droite vînt à joindre ses voix à celles de l'opposition, il était aisé de se rendre compte de ce que la position du ministère avait d'incertain. Je sais bien que la présence de MM. de Villèle et de Corbière dans le cabinet devait atténuer le danger de ce côté-là, s'ils marchaient franchement avec le duc de Richelieu. Tout dépendait donc de la conduite de ces deux personnages.

La séance d'ouverture eut cette année-là un genre de solennité toute particulière; les infirmités du Roi allaient toujours croissant, il fut impossible que Sa Majesté se fît transporter à la Chambre des députés pour cette importante cérémonie. On avait disposé dans le palais même du Louvre une salle suffisante pour contenir, outre les deux Chambres, un nombre considérable de spectateurs, et où le Roi avait pu être conduit de son appartement sans quitter son fauteuil. C'était un spectacle émouvant que ce monarque accablé par les infirmités et les années (1), dont le

(1) Il y avait un certain avantage à sortir d'un usage établi en 1814, et que le gouvernement royal avait cru devoir respecter. On avait prétexté la grandeur du local pour forcer le Roi à se rendre dans la salle

cœur et l'intelligence restaient intacts et qui venait, avant de quitter la vie, demander à ses sujets un peu de calme et de repos après les rudes épreuves qu'il avait subies.

En recommandant la patience et la modération, en disant que tout annonçait que les modifications apportées au système électoral produiraient les avantages qu'il s'en était promis, le Roi exprimait l'espérance que cette session achèverait « l'ouvrage heureusement commencé par la session dernière ». Cela donnait bien nettement à entendre que la marche adoptée depuis neuf mois serait persévéramment suivie. En général, l'effet de la séance fut bon.

La formation des bureaux montra ce qu'on savait déjà, que la droite réunie au centre formait les deux tiers de la Chambre. La rédaction de l'adresse fit naître les premières difficultés. Deux projets se trouvaient en présence, l'un, rédigé par M. de Vaublanc, témoignait une certaine hostilité contre le ministère; l'autre, tout à fait favorable au gouvernement, était l'œuvre de M. Ravez. Le premier était appuyé par M. de La Bourdonnaye et les plus exaltés du parti royaliste; la discussion fut vive dans la commission, et il fut bien près de réunir la majorité. Nous allions voir jusqu'à quel point était sincère l'adhésion de MM. de Villèle et de Corbière à notre politique. Il n'y avait aucun doute que s'ils voulaient bien, dans le cas où la rédaction Vaublanc passerait à la commission, se prononcer franchement contre elle et l'attaquer à la tribune, elle serait rejetée à une grande majorité. Alors M. de La Bourdonnaye se serait trouvé complètement isolé et son parti, déjà peu considérable, aurait perdu tout crédit. C'était la demande qui leur fut faite, il leur était difficile de repousser leurs

des députés, le jour de l'ouverture de la session. Si cette cérémonie n'avait pas lieu dans le palais du Roi, elle aurait dû s'accomplir dans la Chambre des pairs, mais elle était beaucoup trop petite. Le Louvre attenant à la demeure royale, parut sous tous les rapports le lieu indiqué pour une pareille cérémonie.



nouveaux collègues du cabinet; tout annonçait donc qu'ils allaient s'engager dans cette voie, lorsque la scène changea tout à coup. Rien au fond ne leur répugnait davantage que la nécessité de marquer une scission dans le parti royaliste. Ils craignaient d'en voir sortir la diminution de leur importance; pour la conserver tout entière il fallait éviter une rupture définitive, il fallait que le gouvernement eût toujours besoin de leur concours. Au fond, ils redoutaient peu l'influence de M. de La Bourdonnaye et de ses quelques amis.

Ils résolurent de tout faire pour empêcher une rupture. Ils se présentèrent devant la commission, qui n'hésita pas à les recevoir. C'était une condescendance toute particulière pour eux, car jamais aucun ministre n'avait obtenu ni prétendu obtenir une telle faveur. Mais ils étaient bien plus les chefs de la majorité royaliste qu'ils n'étaient en réalité ministres du Roi. Une fois admis, ils s'efforcèrent de faire sentir aux membres de la commission à quelle extrémité on allait les réduire. Leur premier acte après leur entrée dans le gouvernement serait un acte d'hostilité contre une partie de leurs anciens amis, il n'y avait aucun doute que la victoire dût leur rester, mais à quel prix? En les engageant eux-mêmes plus qu'ils ne voulaient. Ils firent enfin tant d'efforts, prièrent et conjurèrent avec tant de chaleur qu'ils l'emportèrent; l'adresse de M. Ravez fut adoptée. Peu d'instants après, on les vit reparaître dans la Chambre avec la satisfaction peinte sur le visage, comme des gens qui venaient d'échapper à une cruelle nécessité et de se sauver d'un imminent danger. L'adresse fut acceptée par une grande majorité et fut présentée au Roi le 1er janvier.

Nous n'avions aucune illusion à nous faire, il était évident que la présence de MM. de Villèle et de Corbière dans le conseil n'était considérée par eux que comme une situation transitoire, ne devant influer que légèrement sur leur

attitude. Ils avaient d'autres intérêts à soigner, à faire prospérer, que ceux du gouvernement auquel ils étaient associés, ils avaient une force personnelle qu'ils n'entendaient pas sacrifier.

Ce n'était pas cependant qu'ils s'aveuglassent sur les inconvénients qu'avait pour le gouvernement royal la nécessité de compter avec des passions, d'obéir à des exigences souvent déraisonnables, mais ils sentaient qu'ils appartenaient avant tout au parti auquel ils devaient leur existence et leur force. Ce n'était donc pas une chose simple, facile et commode que de marcher avec eux et d'en obtenir un concours sérieux. Rien, nous pouvons l'affirmer, n'a été négligé pour y parvenir, les procédés les plus délicats leur ont été prodigués par M. de Richelieu et les autres ministres, nous les avions initiés aux moindres détails de notre administration. Pour ma part, bien que sous beaucoup de rapports la politique extérieure les intéressât moins, j'eus dans mon cabinet plusieurs conférences dans lesquelles je leur donnai lecture de toutes les pièces qui pouvaient le mieux leur apprendre ce qui s'était passé depuis un an, notamment la marche qu'avait suivie le cabinet de France dans les affaires du congrès de Troppau. Ils eurent l'air de l'approuver complètement et n'y firent pas la plus légère objection. M. de Villèle semblait prendre grand intérêt à ces communications, M. de Corbière les écoutait avec cette sorte d'indifférence qui est le trait distinctif de son caractère et qu'il affecte de mettre à tout, à moins qu'il ne s'agisse d'un intérêt de parti. Quant aux discussions qui avaient lieu, auxquelles ces messieurs prenaient part dans l'intérieur du conseil, on s'exprimait devant eux sur toutes choses avec l'abandon le plus complet. Affaires générales et particulières, tout se traitait en leur présence. Outre deux conseils par semaine chez le duc de Richelieu et un chez le Roi, outre la rencontre de tous les jours dans la Chambre sur le banc ministériel, il y

avait chaque semaine chez l'un des ministres un dîner, — on passait ensemble le reste de la soirée à parler de toutes choses. Il me faut entrer dans ces détails pour donner une idée du degré d'intimité dans lequel MM. de Villèle et de Corbière étaient placés avec leurs nouveaux collègues. Dès leur entrée dans le conseil, cette intimité leur a convenu et a duré aussi longtemps qu'ils ne l'ont pas rompue. Il faut la connaître pour juger équitablement la conduite des uns et des autres. Quoi qu'il en puisse être, les apparences pour le moment étaient bonnes, et Monsieur surtout témoignait hautement la satisfaction que lui causait l'entrée dans le gouvernement des deux hommes qu'il prisait le plus.

Enfin, commença à la Chambre des pairs le procès de la conspiration du mois d'août, si longtemps retardé. Les prévisions du gouvernement avaient été déçues, il s'était flatté que quatre mois suffiraient pour l'instruction et le jugement de cette affaire, et ce n'était que le 28 décembre que le rapport général avait été fait à la Cour par M. de Pastoret.

La Cour des pairs, faute d'une législation spéciale et de précédents indiquant la procédure à suivre au moment où elle était investie d'une si haute juridiction, avait voulu se rapprocher le plus possible de celle qui se trouvait prescrite par le Code criminel. Elle avait dès le 25 août, après avoir entendu un premier et très succinct réquisitoire de l'avocat général, nommé par le Roi, ordonné à son président, M. le chancelier, de procéder sur-le-champ à l'instruction, en s'adjoignant tels de MM. les pairs qu'il jugerait convenable ; elle avait de plus nommé une commission de douze membres pour remplir dans le cours de l'instruction les fonctions attribuées par le Code de procédure à la chambre du conseil. M. le chancelier, de son côté, s'était adjoint avec M. de Pastoret et M. de Sémonville, tous deux anciens magistrats, MM. Dejean et Rapp ; il lui avait

semblé convenable d'avoir à ses côtés deux généraux au moins, pour une instruction qui devait amener tant de militaires devant la Cour. La commission de la Chambre était composée de six magistrats, anciens ou en exercice : MM. de Marbois, d'Aguesseau, Malleville, Molé, de Sèze et Séguier, de quatre militaires, MM. de Bellune, Lauriston, Raguse, Claparède, et deux grands noms de l'ancienne noblesse, MM. de Montmorency et de Brissac. En général on ne comprenait pas dans la Chambre des pairs tout ce que son existence politique acquérait de poids et d'importance dans l'État, par l'exercice de sa haute juridiction, on la regardait plutôt comme une charge lourde et pénible imposée à la pairie. Ces sentiments assez naturels chez des hommes qui n'avaient jamais eu à exercer les fonctions de magistrat, s'expliquaient moins chez M. de Sémonville, grand référendaire de la Chambre des pairs, et chez M. le chancelier.

Adroit, habile, perspicace, M. de Sémonville avait une grande influence sur le chancelier, caractère droit mais faible, n'aimant pas les lourdes responsabilités. Il devait avoir une grande part dans la direction de l'instruction confiée à la commission. Or, le grand référendaire à cette époque était un des hommes les moins confiants dans la solidité de la maison de Bourbon, surtout de la branche régnante, il croyait facilement à l'avenir de la branche d'Orléans ; la naissance du duc de Bordeaux, tout en ébranlant un peu cette confiance, ne l'avait pas entièrement détruite. Son principe constant, depuis trente ans qu'il manœuvrait au milieu de tous les partis, était de ménager tout le monde.

En 1787 étant un des plus chauds de la cohue des enquêtes, il avait su rendre au premier président, M. d'Aligre, quelques services ; rallié au nouvel ordre de choses pendant l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative, il était cependant devenu à cette époque un des correspon-

dants et des agents secrets de Louis XVI. Compromis en 1792 par la découverte de cette correspondance dans l'armoire de fer des Tuileries, il avait échappé au péril grâce à une mission qui l'avait conduit à Constantinople ; fait prisonnier en Autriche, il avait été échangé avec la fille de Louis XVI ; rentré en France, il avait su se rapprocher de Bonaparte, et grâce à M. Maret, son compagnon de captivité en Autriche, obtenir une sénatorerie très lucrative. Sa prévoyance autant que son obligeance naturelle lui avaient fait rendre d'utiles services à M. Ferrand, dont on connaît la faveur auprès des princes de la maison de Bourbon et qui avait été son collègue au Parlement de Paris. M. Ferrand, en 1814, lui avait témoigné sa reconnaissance en le faisant nommer à l'une des plus belles places du nouveau gouvernement, celle de grand référendaire de la Chambre des pairs. M. de Sémonville, pendant les Cent-jours, s'était tenu à l'écart. Depuis la seconde Restauration, il avait repris son poste de grand référendaire. Ses fonctions l'obligeaient à être l'homme du gouvernement, il s'était naturellement trouvé placé dans le parti modéré. Il avait pris grand soin à faire de son salon un lieu de rencontre pour toutes les opinions, et sa femme, alors qu'il était ministériel, s'était donnée au parti ultra. Il lui restait un gros souci, il avait contribué à la condamnation du maréchal Ney. Cette circonstance avait amené un refroidissement entre lui et ses anciens amis les bonapartistes, cette attitude le préoccupait. Il était donc très décidé à saisir la première occasion pour calmer leur ressentiment. Or il ne pouvait s'en présenter une plus à souhait que celle qui lui était offerte par le jugement de la conspiration du mois d'août. Restreindre autant qu'il dépendait de lui l'étendue des poursuites, mettre à l'abri tous les hommes importants qui n'étaient pas trop clairement compromis et pour cela restreindre le plus possible le nombre des condamnations et faire en sorte que les plus

sévères portassent sur les contumaces, ce serait un service si réel rendu au parti libéral, surtout au parti bonapartiste, que toutes les impressions fâcheuses qu'avait pu laisser contre lui le procès du maréchal en seraient nécessairement effacées (1).

Pour être équitable, il faut ajouter que dans sa pensée ce plan était bon pour la Chambre des pairs, qu'il ne fallait compromettre gravement avec aucun parti. Quant au gouvernement du Roi, il pensait encore que sa sûreté serait très suffisamment garantie par l'éclat de la procédure et par quelques exemples qui seraient faits. M. de Sémonville n'eut pas de peine à faire partager ses impressions à ses collègues de la commission.

Tout autre était le sentiment du procureur général, chargé de défendre l'accusation. M. Ravez, arrivé de Bordeaux avec assez de déplaisir pour remplir ses fonctions, les remplissait cependant avec une conscience que ne pouvait troubler aucune considération politique. Lors donc que les pairs inclinaient à tout restreindre, lui voulait tout atteindre. Cette divergence entraînait de continuels débats entre lui et la commission présidée par le chancelier. La commission marchait avec la plus grande lenteur, employait les formes les plus méticuleuses. Elle entendait, comme de raison, tous les prévenus et les témoins désignés par le procureur général, mais elle ne donnait point à leurs déclarations ou à leurs aveux les suites que celui-ci aurait désirées, elle se refusait à lancer, ainsi qu'il le demandait, des mandats de comparution contre des personnes importantes et notamment contre plusieurs députés. On avait ainsi gagné le 15 décembre sans que la

(1) La prévoyante habileté de M. de Sémonville était si bien connue, que je tiens du Roi lui-même que rien ne lui donna plus d'espérance dans l'avenir, après le 20 mars 1815, et ne lui fit croire plus décidément à la mauvaise situation des Bonaparte en France, que la certitude que M. de Sémonville n'avait rien fait pour se rapprocher d'eux et s'en était au contraire évidemment éloigné.



Chambre fût saisie. Le procureur général trouvait l'instruction incomplète et aurait voulu qu'il y fût fait un supplément, la commission l'avait refusé. L'ouverture de la session approchait, et comme il était impossible de se flatter que l'affaire pût être jugée avant cette époque, comme M. Ravez tenait à conserver la présidence de la Chambre des députés, il fallait bien songer à le remplacer dans ses fonctions de procureur général. Ce fut alors que M. de Serre jeta les yeux sur M. de Peyronnet, député et procureur général à Bourges.

Comme M. Ravez, il était de Bordeaux. Lié avec lui, on pensait qu'il recevrait plus facilement les renseignements et les instructions nécessaires pour diriger et terminer l'affaire. Telle est l'origine de la grande fortune à laquelle il est parvenu si rapidement. Toutefois, comme il semblait convenable de laisser le ministère public, tel qu'il était composé, achever au moins la partie de ses fonctions qui concernait l'acte d'accusation, il fut convenu que leurs successeurs, MM. de Peyronnet et de Vatimesnil, ne seraient définitivement nommés que quand l'acte d'accusation serait rendu; que jusque-là M. Jacquinot remplirait à lui seul toutes les fonctions du ministère public. Tel était l'état des choses lorsque M. de Pastoret se présenta le 28 décembre pour faire devant la Chambre des pairs le rapport convenu d'un accord unanime entre les deux commissions.

Dans son réquisitoire M. Jacquinot, conformément à l'opinion de M. Ravez, exposa sans détour les présomptions qui s'élevaient contre MM. de La Fayette, de Corcelle, d'Argenson, Laffitte, Foy, Méchin et Manuel, députés, contre le duc de Rovigo, les généraux Laffitte et Bachelu, l'avocat Mérilhou, et contre dix autres militaires dont faisaient partie les généraux Pajol, Grouchy et Vandamme. Il reconnaissait cependant qu'il n'y avait contre eux aucune preuve suffisante pour prononcer leur mise en

accusation, mais il pensait que de plus amples informations, que sans doute la Chambre exigerait, apporteraient des lumières nouvelles. C'était demander clairement un supplément d'instruction.

La délibération de la Chambre sur le réquisitoire et sur le rapport de la commission commença le 24 janvier et dura jusqu'au 21 février. Toutes les nuances d'opinion, tous les sentiments qui devaient se produire dans le jugement définitif se manifestèrent dans ce premier et long débat. La grande majorité voulait que justice fût faite; dans la minorité, les uns voulaient sauver le plus d'accusés possible parce qu'ils aimaient à se persuader que ces malheureux avaient été poussés dans l'abîme par des agents provocateurs; les autres parce qu'ils étaient convaincus que le gouvernement n'avait pas voulu atteindre les vrais, les grands coupables, et qu'il avait favorisé le départ de Nantil, qui, s'il eût été pris, eût mis sur la voie de bien d'autres découvertes. En définitive, la majorité refusa le supplément d'instruction; mais en ordonnant l'impression du réquisitoire de M. Jacquinot, elle eut soin d'en retrancher tout ce qui était relatif aux personnes sur lesquelles il appelait particulièrement de nouvelles informations. Sur soixante-dix-neuf individus indiqués dans le réquisitoire, quarante et un, parmi lesquels il faut remarquer le général Merlin et le baron Fabvier, furent déchargés de toute accusation et mis en liberté. Ils durent cette bonne fortune à l'absence inopinée de trois ou quatre pairs, les plus portés à la rigueur. Ils étaient très gravement compromis; l'histoire a le droit d'être plus hardie que les juges, nous croyons pouvoir affirmer qu'ils étaient parmi les plus coupables. L'un et l'autre parurent comme témoins. Le colonel Fabvier a pris soin de ne laisser aucun doute sur ses sentiments, lorsque deux ans plus tard il a été chercher en Espagne l'occasion de prêcher la révolte aux soldats de l'armée du duc d'Angoulême. Ce qu'il y eut

de plus remarquable dans l'arrêt de la Cour, outre sa douceur, c'est qu'il consacra le principe qu'il appartenait à la Cour des pairs d'apprécier si les crimes qui lui étaient déférés par le Roi rentraient par leur gravité et leur importance dans la classe de ceux dont le jugement lui était spécialement réservé. Tout ce qui pourrait, en conservant les prérogatives de la pairie, surtout le privilège qui appartenait à ses membres de n'être jugés que par elle, circonscrire la juridiction de la Cour lui serait infiniment agréable.

Ce qui concernait la juridiction de la Cour des pairs avait été imparfaitement défini; on avait plusieurs fois essayé de préciser davantage; pour cela il suffisait, suivant certains jurisconsultes, d'exécuter l'article 33 de la Charte, ainsi conçu : « La Chambre des pairs connaît des « crimes de haute trahison et d'attentat à la sûreté de « l'État qui sont définis par la loi. » C'était donc dans une loi qu'il fallait fixer les principes et les attributions, mais cette loi était une œuvre des plus difficiles. Les différentes propositions qui avaient été faites sur ce sujet et à plusieurs reprises, étaient toutes demeurées sans résultat. En 1818, j'avais, comme ministre de la justice, porté à la Chambre des pairs un projet de loi sur cette matière. Les idées des deux Chambres s'étaient trouvées dans un dissentiment complet et sans qu'on eût entrevu aucun moyen de les accorder. Il avait fallu cependant, en 1815, saisir par ordonnance royale la Chambre des pairs du procès du maréchal Ney, de celui de Louvel, en 1820 et en 1821 de celui de la dernière conspiration. A défaut de lois positives, cette succession d'actes commençait à former une sorte de jurisprudence bien nouvelle sans doute, mais d'où résultait pour la puissance royale le droit de décider des cas qui rentraient dans la juridiction prévue par l'article 33 de la Charte.

La force des choses qu'on avait dû subir ne levait pas

les objections. Certainement, telle n'avait pas été la pensée des rédacteurs de la Charte, quand ils avaient dit que les crimes et attentats de nature à être déférés devant la Cour des pairs seraient définis par la loi. La Chambre des pairs, privée de l'avantage d'avoir une juridiction parfaitement définie, s'était attribué un droit fort naturel et même incontestable dans un tel ordre de choses. Elle avait dit : « Nous n'avons aucun moyen de nous saisir par nous-« mêmes, ni de poursuivre des prévenus qui, peut-être, « devraient tomber sous notre juridiction, c'est un incon-« vénient qu'il ne dépend pas de nous de faire cesser. A « défaut de ce droit d'initiative, nous avons au moins un « droit négatif, et c'est bien le moins que nous ne nous « laissions pas imposer l'obligation de juger des faits et « des personnes qui ne sont pas de notre compétence ; « c'est d'ailleurs le droit commun de tous les tribunaux, « on ne saurait nous le contester. » Il y avait bien quelques membres de la Chambre qui auraient voulu pousser ce droit jusqu'à déclarer l'incompétence, mais c'était affaiblir le gouvernement dans une circonstance infiniment grave, et on ne serait jamais parvenu à entraîner la majorité dans cette voie.

M. Doulcet de Pontécoulant se borna à faire une proposition pour la formation d'une commission, spécialement chargée de préparer la loi fixant la compétence de la Chambre des pairs conformément à l'esprit qui avait dicté l'article 33 de la Charte. Loin de chercher à restreindre une compétence qui découlait d'une pareille source, il eût été plus naturel de donner à la Chambre des pairs, comme cour criminelle, toute l'étendue possible. La juridiction devait toujours s'appliquer, dans les circonstances les plus graves, aux personnes les plus élevées dans l'État. Ce rôle était bien fait pour relever le prestige de la Chambre des pairs et augmenter son autorité comme second pouvoir de l'État. M. de Talleyrand et M. Molé

soutinrent « que la qualité seule des personnes, non la « nature des délits, devait faire des pairs de France des « juges, parce qu'il faut, disaient-ils, que nous puissions, « sans éprouver une sorte de gêne, abaisser nos regards « sur l'accusé traduit devant nous ». En conséquence, ils voulaient que la Chambre des pairs n'eût à juger à l'avenir que les délits politiques pouvant être commis par des membres de la famille royale, par de grands officiers de la couronne, par de grands officiers de la maison du Roi, par des maréchaux de France, par des pairs de France, par des généraux en chef des armées de terre ou de mer, par des gouverneurs des colonies, par des ambassadeurs. C'était absolument contraire à l'esprit de la Charte, aux prérogatives qu'elle donnait; elle avait voulu que la compétence de la Chambre des pairs reposât sur la nature des délits et nullement sur la qualité des personnes.

A la suite de cette discussion préliminaire, une commission fut nommée. MM. de Talleyrand et Molé en firent partie, avec MM. de Pontécoulant, Lally-Tollendal, Portalis, Pastoret et de Sémonville. Ces trois derniers étaient heureusement dans des idées fort contraires à celles de M. de Talleyrand.

Si nous nous sommes étendu sur cet incident, c'est qu'il a soulevé des questions fort importantes dans le régime constitutionnel, questions non encore résolues, et qui doivent toujours préoccuper les hommes politiques.

CHAPITRE IV

Loi sur les douzièmes provisoires. — Accusation portée contre le ministère par le général Donnadieu. — Fâcheuse condescendance de M. Roy pour un protégé de M. de Villèle. — L'éloquence de M. de Lalot. — Mouvement dans le personnel administratif : M. de Chabrol est appelé à la direction de l'enregistrement, M. Benoist à celle des impôts indirects. — Explosion d'un pétard aux Tuileries; M. de Marcellus attaque violemment le cabinet. — Rédaction d'un projet d'adresse au Roi; discussion en comité secret; dernier discours de M. Camille Jordan. — Nouvelle explosion à la Trésorerie; arrestation et suicide du sieur Neveu. — Découverte d'un billet mystérieux sur la table de toilette de la duchesse de Berry; enquêtes et perquisitions; la duchesse avoue qu'elle est l'auteur du billet. — Pétition Simon Lorière. — Pétition Chrétien; le général Foy glorifie la cocarde tricolore. — Pétition Alix; M. de Chauvelin en fait sortir une interpellation sur la politique extérieure; M. Pasquier en conteste la légalité. — Pétition Denbaux; la gauche attaque violemment M. de Serre.

A la Chambre des députés, dès les premières séances, la discussion prit une animation imprévue. C'était à propos de questions de finance, la loi sur les douzièmes provisoires. Le général Donnadieu, après avoir attaqué le ministère avec la dernière violence, conclut à ce que la Chambre le forçât à se retirer, en repoussant toutes ses propositions et en lui refusant tout vote d'impôt : « Vous pouvez bien, « messieurs, dit-il en terminant, modérer votre empresse- « ment à prodiguer l'argent aux ministres. Ils n'en ont « pas besoin, puisqu'ils sont à même d'offrir cent mille « francs à celui de vous qui serait disposé à trafiquer de « son honneur, de son indépendance. » Cette accusation souleva dans une grande partie de la salle des murmures d'indignation. M. le garde des sceaux porta au général le

défi de prouver le fait qu'il venait de dénoncer, le somma de préciser l'accusation, de désigner nettement le ministre qu'il visait, et s'il ne le faisait pas, le qualifiait de calomniateur. Le tumulte alors fut à son comble. Le général répondit qu'il parlerait si la Chambre le lui ordonnait, qu'il nommerait le membre de l'Assemblée auquel l'offre en question avait été faite; il ajouta que cette offre n'était un secret pour qui que ce fût, que d'ailleurs sa véracité était trop connue pour qu'il fût possible de la révoquer en doute, mais quant au nom qui lui était demandé, il lui était impossible de l'articuler sans un ordre formel de la Chambre. La Chambre, il le savait bien, ne pouvait lui donner un pareil ordre. Il fut donc (malgré les clameurs du côté gauche, ravi de ce scandale et le provoquant à parler) obligé de descendre de la tribune en se bornant à conclure contre l'adoption du projet et en restant sous le coup de la qualification sévère que lui avait appliquée le garde des sceaux. La vérité nous force à reconnaître que l'accusation avait au moins une apparence de fondement; le ministère avait à se reprocher en cette occasion une faute tout à fait contraire à ses principes, à ses habitudes, qui avait été arrachée à l'imprévoyante condescendance de l'un de ses membres. M. de Châteaudouble, député influent de la droite, présenté parmi les candidats pour la place de questeur, avait été froissé que le Roi ne l'eût pas choisi. MM. de Villèle et de Corbière n'avaient pas dissimulé leur chagrin; c'était, disaient-ils, un véritable échec pour eux vis-à-vis de leur parti, on ne manquerait pas de conclure que leur influence était nulle dans le conseil, une grâce si naturelle n'ayant pu leur être accordée pour l'homme qui avait réuni le plus de suffrages. Cet homme sans fortune avait subi une destitution à cause de son attachement aux bons principes. M. de Richelieu s'était laissé toucher et avait pris avec eux l'engagement de dédommager M. de Châteaudouble à la première occasion. Il avait demandé au ministre

des finances de le nommer receveur particulier à Toulon. Cette recette était occupée par un fort bon comptable qu'il n'était pas possible de déplacer. M. Roy proposa alors d'autres postes également avantageux, M. de Châteaudouble déclara que celui de Toulon, où il avait sa famille, était le seul qui pût lui convenir. M. Roy eut alors la faiblesse de lui conseiller d'accepter toujours la recette, qu'il trouverait un remplaçant convenable, qu'il l'accepterait en fermant les yeux sur les arrangements qui seraient pris entre eux. Rien n'était plus contraire aux règles de l'administration, professées et maintenues par M. Roy; personne n'avait repoussé avec plus de raideur de pareilles transactions; mais en cette occasion, il avait cru devoir se relâcher de son austérité habituelle et avait pensé que cette satisfaction donnée à MM. de Villèle et de Corbière serait un moyen de cimenter l'union si importante à maintenir dans la nouvelle combinaison ministérielle. En cela, il s'était complètement trompé. Ce que ces messieurs voulaient, c'était une faveur patente dont ils pussent se vanter auprès de leurs amis et non un avantage qu'il faudrait tenir secret. Toutefois ils parurent d'abord fort reconnaissants, mais bientôt après, M. de Châteaudouble se décida à refuser tout ce que proposait le ministre. Ce qui est grave, c'est qu'il raconta à plusieurs de ses collègues ce qui s'était passé entre lui et le ministre des finances; comme toujours, le récit fut amplifié, on ne parla plus que de l'offre de cent mille francs faite pour gagner un député (1).

(1) Il faut bien noter comme un exemple de plus des déplorables condescendances auxquelles les hommes qui gouvernent se croient tenus à certaines époques, que malgré la conduite peu loyale de M. de Châteaudouble, M. de Richelieu se trouvant lié par l'engagement qu'il avait pris à son sujet avec MM. de Villèle et de Corbière, lui fit accorder trois mois après une place avantageuse et recherchée qui vint à vaquer à Paris, celle de sous-directeur de la Caisse d'amortissement. Le duc fut fidèle au système qu'il avait adopté, de mettre bien clairement, à force de bons procédés et de fidélité à ses promesses, le parti royaliste dans son tort si jamais ce parti venait à se séparer de lui.

M. de Villèle se crut obligé de monter à la tribune. Il ne pouvait se dissimuler qu'il devait bien quelque chose à ses nouveaux collègues, pour le désagrément qu'ils venaient d'éprouver, et qu'il ne pouvait se dispenser de les défendre. Il exposa comment la précédente opposition royaliste qui n'avait, suivant lui, fait la guerre qu'aux choses, jamais aux personnes, avait dû se rallier au gouvernement royal, du moment où il était rentré dans la voie qui devait opérer son salut, puis il termina en disant que la Charte autorisait la mise en accusation des ministres, qu'il fallait donc les accuser si on les jugeait coupables, mais que rien n'autorisait, quelque opinion qu'on pût avoir sur leur compte, à motiver sur cette opinion le refus d'un vote aussi indispensable que celui de la perception provisoire de l'impôt, vote sans lequel la marche de l'administration serait complètement arrêtée.

On entendit M. de Vaublanc et M. de Lalot. Ce dernier, nommé député par l'influence du duc de Doudeauville dans la Marne, assez grand propriétaire dans ce département, arrivait avec une réputation d'éloquence acquise à peu de frais, car il la devait à quelques paroles de remerciement qu'il avait prononcées dans le collège électoral après son élection. Il y avait longtemps qu'il écrivait d'une manière peu remarquable, même assez lourde dans les journaux. Le *Mercure* l'avait compté parmi ses rédacteurs (1); depuis, il s'était attaché au *Journal des Débats* et se trouvait placé sous l'influence d'un homme bien autrement capable que lui, M. Bertin de Vaux, principal propriétaire et rédacteur en chef de ce journal, ami intime de M. de Chateaubriand. M. de Lalot était mis en avant par eux pour sonder le ter-

(1) A cette époque, dans un salon où MM. de Chateaubriand et de Fontanes se trouvaient presque tous les soirs avec quelques amis intimes, la plaisanterie habituelle, lorsqu'il échappait à quelqu'un de dire un mot un peu hasardé, était de condamner le délinquant à lire d'un bout à l'autre un article de M. de Lalot.

rain et pour essayer l'impression que produirait sur la Chambre son éloquence tant annoncée. Il ne manqua pas, en effet, de gens dans le côté droit pour admirer sa belle voix, son attitude théâtrale, ses gestes d'un tragédien de province et quelques phrases assez ronflantes, évidemment apprises par cœur, pour se donner l'air de l'improvisation.

La loi sur les six douzièmes fut votée à une grande majorité; il n'y eut que soixante-neuf boules noires. Les travaux de la Chambre continuèrent sans grand éclat. Nous devions tenir compte de certains signes nous donnant à penser qu'il y avait accord entre la gauche et une partie de l'extrême droite, à la tête de laquelle marchait M. de La Bourdonnaye. Ses amis et lui étaient toujours nommés membres des commissions les plus importantes. Dès son entrée dans la Chambre des députés en 1815, M. de La Bourdonnaye s'était fait remarquer par l'exagération de ses sentiments politiques; d'un tempérament maladif, impressionnable, excessif, placé dès les premiers jours à l'extrême droite, il a eu du moins le mérite de ne jamais changer, de rester toujours le plus exagéré et le plus violent de son parti. Il croyait bien recueillir le fruit de sa persévérance et avait été profondément froissé qu'on n'eût pas pensé à lui dans les dernières combinaisons ministérielles, qu'on lui eût préféré MM. de Villèle et de Corbière. Il ne leur pardonnait pas d'avoir été l'occasion de cette prétendue injure et les tenait pour ce fait tout aussi coupables que le duc de Richelieu et les autres ministres. Sa résolution était bien arrêtée de faire sentir aux uns et aux autres le poids de sa colère, mais il lui fallait des auxiliaires plus nombreux que ceux dont il pouvait alors disposer. C'est à en augmenter le nombre que nous le verrons travailler dans tout le cours de cette session. Le ministère, de son côté, veillait soigneusement à lui rendre les recrues difficiles et faisait tout pour satisfaire les roya-

listes. Il avait saisi l'occasion qui s'était présentée de faire deux nominations qui devaient leur être agréables. La place de directeur général des impôts indirects était restée vacante depuis le jour où elle avait été retirée à M. de Barante, celle de directeur général de l'enregistrement l'était devenue par la mort de M. Barrairon. Le ministre des finances, ceci touche à une question de haute administration qui mérite de fixer quelques moments notre attention, inclinait beaucoup à profiter de l'occasion pour remplacer ces deux directeurs généraux par des administrations collectives, composées chacune de cinq ou sept administrateurs, dont les délibérations prises en commun décideraient de tout ce que réglait auparavant la seule volonté des directeurs généraux. Ce système lui plaisait parce qu'il y voyait l'avantage de mieux établir sur toutes les parties de l'administration la puissance et l'action ministérielles. Ce côté de la question était de nature à séduire M. Roy, il avait émis plusieurs fois dans le conseil l'opinion qu'il y aurait tout à gagner à la suppression des directeurs généraux. Il était resté à peu près seul de son avis; nous ne contestions pas qu'il ne fût aisé de relever dans les directeurs généraux des inconvénients, mais il ne fallait pas oublier ceux, infiniment plus graves, qu'avaient eus les administrations collectives dont l'existence, presque toujours accompagnée des plus grandes malversations, avait entraîné de très graves abus. Au temps passé, ces administrations avaient été une conséquence naturelle du systèmes des fermes et régies collectives, dans lesquelles il fallait bien que chacun des intéressés eût voix délibérative; mais lorsqu'on n'avait plus que des régies simples, la convenance et l'intérêt du gouvernement et de l'État devaient seuls être consultés. Or n'était-il pas très utile pour le ministre des finances d'avoir au-dessous de lui ou à ses côtés des hommes importants, nécessairement pris parmi les plus habiles? Ces hommes ne lui offraient-ils pas, à lui

qui ne pouvait tout voir par ses yeux, une garantie supérieure à celle qu'il trouverait dans une administration composée d'hommes dont la responsabilité personnelle disparaîtrait dans une responsabilité collective? Dans l'ordre politique, avec un gouvernement représentatif, le ministre a besoin d'hommes capables de le défendre et de faire valoir les actes de son administration devant les Chambres, en s'associant à sa responsabilité; quel est le ministre qui pourrait se flatter de suffire seul à une telle tâche et d'avoir toujours présent à la pensée tout ce qu'il est nécessaire de répondre à tant d'objections dont il est journellement assailli? M. Roy fut obligé de céder à notre opposition unanime. Nous fûmes tous d'accord pour proposer au Roi deux hommes dont les titres et l'expérience justifiaient le choix et auxquels les royalistes ne pouvaient refuser leur confiance. L'un était M. de Chabrol, député et conseiller d'État, ancien préfet de Lyon et sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur sous M. Lainé. Resté sans fonctions sous le ministère Dessolle et Decazes, son retour dans les affaires ne pouvait qu'être très agréable au côté droit et surtout à Monsieur, qui lui avait toujours accordé une grande part dans sa confiance. Il fut nommé directeur général de l'enregistrement par ordonnance du 23 janvier. La direction des impôts indirects fut donnée le même jour à M. Benoist, membre, comme lui, de la Chambre des députés, déjà réintégré à la suite de la dernière session dans le Conseil d'État, dont il avait été exclu par M. Decazes. Il était donc agréable au côté droit, tout en étant un homme modéré. Chef d'une division au ministère de l'intérieur pendant quinze ans, on ne pouvait révoquer en doute ses connaissances et sa capacité. Il parlait facilement à la tribune, avantage important pour le chef d'une administration toujours fort attaquée.

Après tant de preuves données à la droite de notre désir de la satisfaire, allions-nous donc marcher avec confiance

dans la ligne que nous nous étions tracée? Nos illusions ne durèrent pas longtemps.

Le 27 janvier, vers quatre heures après midi, une forte explosion se fit entendre dans l'intérieur du château des Tuileries et y causa un effroi qui se répandit bientôt dans toute la capitale. Cette explosion venait d'un baril de poudre d'environ six livres, placé entre la muraille et un coffre à bois sur le palier d'un escalier dérobé, attenant aux appartements intérieurs du Roi et de Madame. Cet escalier avait son issue sous la galerie couverte longeant le long du jardin dans le milieu du château. L'entrée en était fort étroite et spécialement gardée par un portier, qui de sa loge vitrée surveillait aisément tout ce qui entrait. A la vérité on pouvait aussi s'y introduire par les corridors de la partie supérieure du château, mais alors il fallait traverser les grands escaliers et passer devant les sentinelles et les gardiens du palais. L'audace de celui ou de ceux qui avaient osé pénétrer jusque dans ce lieu pour y placer un paquet d'aussi gros volume, allumer une mèche dont la longueur avait dû être assez grande pour leur donner le temps de se retirer, était vraiment surprenante.

Il était difficile d'admettre qu'une seule personne eût pris part à l'entreprise, il devait y avoir au moins un complice ayant fait le guet, tandis que l'autre exécutait le coup. Ce n'était donc plus comme lors du pétard de Gravier, allumé pendant la nuit sous l'un des guichets du Carrousel, une entreprise mal concertée et timidement exécutée par une personne voulant inquiéter ou effrayer plutôt qu'elle ne veut décidément commettre un crime; ici tout semblait démontrer que d'audacieux scélérats avaient voulu attenter aux jours du Roi et des membres de la famille royale. Les dégâts, sans être fort considérables, étaient cependant effrayants à voir. Plusieurs portes et fenêtres donnant sur l'escalier avaient été arrachées de leurs ferrements, tous les carreaux avaient été brisés. Cela s'était passé à trente

pas au plus du cabinet où se tenait le Roi, vieillard impotent, ne pouvant sans aide se soulever de son fauteuil, et auquel toute émotion pouvait causer une redoutable secousse. Le cabinet de Madame était encore plus voisin du lieu de l'explosion; le sang-froid du Roi et de la princesse fut admirable. Ils ne furent occupés qu'à rassurer tous ceux qui les entouraient. Les recherches commencèrent à l'instant même, dirigées par le préfet de police, le procureur général et le procureur du Roi. Ils visitaient les lieux, recevaient les dépositions, interrogeaient jusqu'au moindre employé du château, ils ne trouvèrent pas d'autre indice que les débris du baril de poudre.

Le gouvernement se trouvait dans une position difficile, il lui fallait, avec tout le zèle et l'activité possible, continuer l'enquête, ne rien négliger pour arriver à trouver les coupables, il fallait aussi rassurer l'opinion publique et empêcher qu'en Europe on exagérât les conséquences d'une aussi audacieuse tentative. Nous résolûmes de donner par un message, adressé aux Chambres, une communication officielle de tous les faits, de tous les détails parvenus jusqu'alors à notre connaissance.

La Chambre des pairs chargea une grande députation de porter au Roi l'expression de ses sentiments et confia à son président le soin et l'honneur de lui servir d'organe. A la Chambre des députés, les choses se passèrent moins simplement. Après de nombreux cris de *Vive le Roi! vivent les Bourbons!* on résolut de faire une adresse à Sa Majesté. Une commission de rédaction fut nommée; on devait croire qu'elle serait en état de présenter son travail le lendemain, mais il n'en fut pas ainsi; on l'attendit en vain, c'était regrettable, car déjà au début de la séance, on avait lu une pétition pour la création d'une garde d'honneur chargée de veiller à la sûreté du duc de Bordeaux, à laquelle chaque département concourrait par l'entretien d'un ou de deux cavaliers. La commission des pétitions proposa de passer

à l'ordre du jour. Cet avis allait être adopté sans difficulté, lorsque le comte de Marcellus demanda que la pétition fût renvoyée au conseil des ministres; son discours se terminait par ces paroles : « En présence des dangers qui menacent la famille royale, que la justice et la fidélité soient « enfin appelées à la défense du trône légitime », ce qui voulait dire « que les rênes du pouvoir soient enfin exclu- « sivement confiées à des hommes de notre parti ». C'était maladroit; en voulant attaquer le ministère, M. de Marcellus semblait mettre en doute la fidélité des gardes du corps; ses amis eux-mêmes en furent irrités.

M. Casimir Périer voulut faire sentir l'inconvenance du retard apporté par la commission. « La sagesse du mes- « sage qui avait instruit la Chambre du déplorable événe- « ment de l'avant-veille aurait dû suffire pour indiquer à la « commission la conduite qu'elle avait à tenir. Il ne devait « pas être question d'une adresse politique, il s'agissait « seulement d'un message d'hommage. Comment se pou- « vait-il donc que la commission eût pris sur elle de retar- « der l'expression des sentiments de la Chambre pour s'ar- « rêter à des difficultés qui ne pouvaient avoir d'autre objet « que des discussions grammaticales? » M. Casimir Périer demandait que la Chambre des députés, imitant l'exemple de la Chambre des pairs, nommât sans attendre plus longtemps sa grande députation, chargée de porter au pied du trône l'hommage de son respect et de sa douleur!

M. de La Bourdonnaye répondit qu'il « ne voyait aucun « inconvénient à témoigner dans l'adresse le peu de con- « fiance de la Chambre dans le ministère, car on peut être « fondé à croire que c'est la faute de l'administration s'il se « commet de nouveaux attentats contre le souverain et « contre la France. Je trouve assez étrange qu'une adresse « émanée de la Chambre ait été communiquée aux minis- « tres avant d'avoir été soumise à ses délibérations. » L'orateur fut interrompu par une grande partie des dépu-

tés, on demanda le renvoi de la délibération au lendemain. M. de La Bourdonnaye n'en avait pas moins atteint son but, qui était de faire connaître ce qui s'était passé dans la commission. Les ministres avaient en effet été informés que la rédaction proposée était de nature à exciter les passions et qu'elle contenait des attaques très vives contre eux, à ce point que MM. de Villèle et de Corbière avaient cru devoir en prévenir leurs collègues. C'était sur leur demande qu'avait eu lieu la conférence dont parlait M. de La Bourdonnaye.

Malgré les adoucissements obtenus à grand'peine, le projet d'adresse contenait encore des passages qui révélaient la méfiance d'une partie de la droite; il se terminait ainsi : « L'esprit perturbateur sera vaincu : Votre Majesté « a daigné nous en faire donner l'assurance par la bouche de « ses ministres, et nous, Sire, vos fidèles et loyaux sujets, « les députés des départements, heureux de contribuer à une « victoire qui seule peut assurer le repos et le bonheur de « la France, nous venons promettre à Votre Majesté d'être « infatigables dans cette lutte différée trop longtemps, mais « qui sera la dernière. »

Quand vint la discussion en comité secret, les orateurs de la gauche, MM. Sébastiani, Foy, Benjamin Constant, Alexandre de Lameth et de Girardin demandèrent qu'on retranchât l'expression de « conspiration permanente » comme injuste et impolitique. MM. Benoist, Donnadieu, Bertin de Vaux, de Curzay, Dambrugeac leur répondirent. Le discours le plus remarquable fut celui que prononça M. Camille Jordan; c'était le dernier qu'on devait entendre; jamais il n'en a prononcé de plus éloquent. Il était presque mourant quand il monta à la tribune, sa voix si sympathique d'ordinaire avait un accent de tristesse solennelle dont on ne saurait rendre l'effet pénétrant. Après la déclaration la plus émue de son attachement, de son dévouement à la cause royale, à la famille des Bourbons, il montra l'impru-

dence des suppositions hasardées, des présomptions hâtives sur un attentat dont on prétendait dénoncer l'origine ! « Doutez-vous, dit-il, que des conjectures téméraires dans « un sens ne provoquent des conjectures également téméraires dans un sens opposé? Doutez-vous qu'une partie de « la population ne fasse la remarque si naturelle, que s'il est « une faction révolutionnaire capable de pareils attentats, « il se trouve aussi des intrigues, des hommes de parti très « capables à leur tour de provoquer à des attentats, de les « créer au besoin pour les attribuer à des adversaires, pour « exploiter les alarmes qui doivent en sortir, pour faire « adopter des idées antinationales, que l'opinion repousserait dans des temps plus calmes? Combien de circonstances singulières dans le dernier attentat, qui semblent « indiquer la mystérieuse influence de semblables directions ! Le choix du lieu, un intérieur de palais sévèrement gardé, où il devait être si difficile aux révolutionnaires de s'introduire, tandis que des intrigants d'un « autre genre pouvaient si facilement s'en ménager l'accès ; « la nature même de l'explosion qui, destinée à effrayer « l'imagination plutôt qu'à menacer l'existence, ne devait « pas remplir les vues du génie révolutionnaire, mais pouvait pleinement suffire à celles de l'esprit d'intrigue, la « coïncidence enfin, très remarquable, d'un tel attentat « avec des événements politiques dont les hommes de parti « se montraient alors fort occupés. C'était au moment où « commençait à s'agiter devant la Chambre des pairs l'affaire de la conspiration du 19 août, où la poursuite ne « marchait pas assez vite, au gré de certains esprits impatients, où un supplément d'instruction qui devait compromettre d'importants personnages était rejeté, où cette « Cour des pairs, par son impartialité, par sa sagesse, se « montrait de plus en plus digne de sa haute destination, « c'était quand il a pu paraître utile à des hommes dont « une telle modération contrariait les passions, de troubler

« subitement les esprits par de nouvelles terreurs, quand « ils ont pu s'abuser même sur la criminalité de la tentative « par la pensée que nul danger véritable ne pouvait en « résulter. Prenez garde, Messieurs, je suis loin d'affirmer « que de telles conjectures soient fondées, je suis loin de « voir qu'elles n'aient aussi de graves inconvénients, qu'on « ne puisse cruellement en abuser pour chercher à compro- « mettre dans l'opinion des serviteurs fidèles, des hommes « vénérables, placés par leur rang et leur vertu au-dessus « de tous les soupçons, mais je dis que par vos conjectures « précipitées et téméraires vous provoquez ces soupçons, « je dis que vous leur donnez une sorte d'autorité, et je vois « là un nouveau et puissant motif d'imiter la sage réserve « du message de Sa Majesté d'attendre en paix le résultat « de l'information judiciaire. »

Cette citation a pu paraître longue, elle était nécessaire, car ces paroles, prononcées par un mourant, étaient prophétiques. Il semble qu'il ait eu l'intuition de ce que bien peu de jours après devaient constater ceux qui ont pu soulever un coin du voile qui devait cacher le fond de cette triste affaire. En terminant son discours, M. Camille Jordan, faisant allusion aux nombreux procès politiques suivis depuis quelques années, disait: « Que « veulent-ils donc ceux qu'un tel système de répression « n'a pas encore satisfaits? Sans doute ils veulent qu'on « leur sacrifie les dernières formes de la justice, les der- « niers restes de nos libertés, qu'on érige des tribunaux « extraordinaires, ou plutôt, cessant même de juger, « qu'on recommence à proscrire, à déporter! Vous avez « beau frémir, vous avez beau désavouer de telles con- « séquences, elles peuvent n'être pas dans vos cœurs, elles « sont au fond de vos opinions; c'est à de tels excès que « conduisent incontestablement des accusations sans fon- « dement et sans mesure. Telle est l'irrésistible pente de « l'esprit de parti, que le projet d'adresse tend à exalter! »

L'impression produite dans la Chambre fut profonde, le silence qui lui succéda en fut la meilleure preuve. Je ne pus m'empêcher de dire à mon voisin, M. de Corbière : « Quel discours! Il n'a jamais rien prononcé de cette « force. » A quoi M. de Corbière, plus stoïque, répondit en levant les épaules : « Si vous voulez, mais c'est d'un si « mauvais esprit! »

Le Roi reçut le 1er février les adresses des deux Chambres. Ses réponses furent, comme toujours, calmes et pleines de dignité. L'information se poursuivait avec la plus grande activité; le procureur général établi dans le château avec le procureur du Roi et un juge d'instruction, recevait toutes les déclarations, interrogeait les gens de service du château, s'attachait au plus léger indice : on ne trouvait rien. Par la plus singulière coïncidence, dans les jours qui avaient suivi l'explosion du 27, on avait entendu d'autres détonations dans le voisinage des Tuileries, elles avaient toutes été produites par des pétards ne pouvant causer un grand dommage. On n'avait évidemment d'autre but que d'augmenter l'inquiétude publique et de narguer la police. Une de ces détonations avait eu un caractère plus étrange et des suites plus graves. Elle avait eu lieu le 31 janvier dans un corridor de la Trésorerie, en plein jour, à l'heure où les bureaux étaient le plus fréquentés. Les gens de service du bureau à la porte duquel le pétard avait été déposé signalèrent un individu dont les allées et venues leur avaient paru suspectes. On se mit sur ses traces et on parvint à l'arrêter. Au moment où on le conduisait devant le commissaire qui devait l'interroger, il se coupa la gorge avec un rasoir qu'il avait caché sous ses vêtements, sans qu'on ait eu le temps de l'arracher de ses mains. Il se nommait Neveu. Était-il l'auteur de l'attentat des Tuileries comme de celui de la Trésorerie? Rien ne vint éclairer la justice, c'était un homme fort dérangé, qui avait récemment perdu tout

son argent au jeu, n'appartenant à aucun parti politique.

On juge tout ce que ces faits mystérieux, inexpliqués, jetaient d'alarmes dans la population, dans la société royaliste surtout. Les soupçons, les accusations y allaient croissant; c'était plus encore contre le ministère, contre les agents du gouvernement, principalement contre la police, qu'étaient dirigées les plus violentes clameurs. Que faire, disait-on, avec une police dont les agents sont encore ceux de M. Decazes? On les rendait responsables de ce qui s'était passé dans l'intérieur du château, alors que personne ne pouvait ignorer qu'elle n'avait pas le droit d'y pénétrer. La garde était confiée à des hommes qui se seraient crus offensés de recevoir d'elle le moindre avertissement. Un nouvel incident de la nature la plus grave vint encore ajouter à toutes les anxiétés. Mme la duchesse de Berry monta chez Monsieur, ce devait être le 3 ou le 4 février, et lui remit un billet qu'elle venait de trouver sur sa toilette. Ce billet contenait un avertissement de se tenir sur ses gardes parce qu'un attentat bien plus redoutable que le premier se méditait contre la famille royale. Monsieur fit à l'instant appeler le duc de Richelieu et lui remit ce billet, que celui-ci porta aussitôt au procureur général. « Il faut, « lui dit-il, arriver à pénétrer ce mystère; quel peut être « l'individu assez audacieux pour avoir pénétré jusque dans « l'appartement de la princesse? Il a fallu qu'il soit aidé « par quelque complice attaché au palais, au service même « de la duchesse de Berry. Comment sait-il tout ce qui se « rapporte au premier attentat? Est-ce donc un complice « repentant qui veut prévenir les effets d'un crime, mais ne « veut pas trahir ceux avec qui il l'a préparé? Si ce n'était « qu'un homme informé par quelque heureux hasard, « pourquoi se cacherait-il? »

Le procureur général nanti de la pièce, procéda suivant les formes accoutumées, s'établit de nouveau au château, visita lui-même tous les tenants et aboutissants de l'appar-

tement de la princesse et s'arrêta à l'opinion qu'il était impossible qu'on fût arrivé à son cabinet de toilette sans y avoir été conduit par quelque personne de l'intérieur. On interrogea, on confronta tous les domestiques, les femmes de chambre, on les fit écrire afin de comparer leur écriture avec celle du billet. Cette écriture paraissait avoir quelques caractères italiens, se rapprochant de l'écriture d'une femme de chambre de la princesse, Italienne d'origine et placée fort avant dans sa confiance. On l'interrogea plus sévèrement que les autres, on crut s'apercevoir qu'elle se troublait à la vue du billet qu'on lui montra.

Les recherches duraient depuis trois jours, lorsque le duc de Richelieu fit avertir secrètement le procureur général d'interrompre son information et d'aller le trouver. Voici ce qu'il avait à lui apprendre : Le confesseur de la duchesse de Berry était venu le matin même trouver Monsieur et lui faire le pénible aveu que le billet avait été écrit par *elle;* qu'elle avait cru pouvoir se permettre cette ruse pour stimuler le zèle des personnes qui étaient à la recherche du dernier attentat et qui n'avaient pu jusqu'alors en découvrir les auteurs. Mais que voyant maintenant les conséquences de son imprudence, elle était au désespoir et craignait que quelques-unes des personnes qui lui appartiennent fussent compromises par sa faute. Elle conjurait donc Monsieur de faire cesser les recherches. Monsieur, confondu d'un tel aveu, était aussitôt accouru chez le Roi qui n'en avait pas été moins désolé et avait envoyé chercher le duc de Richelieu auquel il avait tout confié, en lui recommandant de ne rien négliger pour que l'information commencée fût arrêtée. M. de Richelieu n'eut d'autre moyen d'exécuter cet ordre que de mettre le procureur général dans la confidence, celui-ci ne put s'empêcher de prévenir le procureur du Roi et le juge d'instruction. Pour ne pas éveiller les soupçons, on continua durant quelques jours encore à visiter, à interroger, à confronter, mais on

eut soin de le faire de manière à n'arriver à aucune découverte; c'est ainsi qu'on parvint à assoupir l'affaire. Il fallait renoncer à rien savoir à l'avenir. L'imprudence de la princesse ne préjugeait rien sur les auteurs de l'attentat du 27, il importait toujours beaucoup de les découvrir. A qui persuadera-t-on que la duchesse de Berry, étourdie, légère sans doute, mais par cela même incapable d'une combinaison sérieuse, ait conçu à elle seule l'idée qu'elle a exécutée? Par qui lui a-t-elle été suggérée? Peut-être la princesse l'a-t-elle révélé au Roi et à Monsieur, rien n'en a jamais transpiré. Il a donc fallu gémir et se taire, il a fallu porter pendant assez longtemps encore le poids des reproches d'imprévoyance, d'inhabileté et presque de trahison. Pendant plusieurs mois, les partis opposés se sont renvoyé à la tribune le soupçon, l'injure, et le ministère, toujours attaqué, a été obligé d'assister impassible à ces débats. Nous avions acquis la certitude qu'il est des passions politiques que rien ne désarme et qu'il est peu prudent de compter sur la reconnaissance.

Les premières semaines de la session furent employées à discuter les projets de loi sur les circonscriptions électorales, sur l'administration communale et départementale, enfin sur plusieurs pétitions. Je m'arrêterai d'abord à celle du chef de bataillon Simon Lorière. Cet officier, compromis dans la plupart des complots militaires, avait fatigué la patience du gouvernement, et, sur le rapport du ministre de la guerre, avait été mis à la réforme sans traitement. Il dénonçait à la France, non l'injustice, car il n'en discutait pas les motifs, mais l'illégalité de l'ordonnance qui le frappait, et prétendait qu'un tel traitement ne pouvait lui être infligé que par un jugement. Le rapport de sa pétition fut fait à l'Assemblée, le 5 février, par M. Forbin des Issarts. Elle soulevait une des questions d'ordre public les plus graves et dont la solution importait le plus à la puissance royale, car il s'agissait de savoir si l'armée était réelle-

ment sous l'autorité du Roi, ou si son organisation contenait un principe d'indépendance à l'aide duquel il serait toujours possible aux plus turbulents de braver son autorité. Cette question était soulevée au moment où des insurrections militaires venaient de bouleverser plusieurs États. Elle intéressait donc l'Europe autant que la France. Aussi M. Forbin ne manqua-t-il pas de faire observer que la pétition sur laquelle il avait mission de proposer à l'Assemblée de passer à l'ordre du jour intéressait tout à la fois la discipline de l'armée et l'ordre social tout entier. La discussion, à laquelle prirent part MM. Donnadieu et Manuel, fut très vive; la Chambre vota l'ordre du jour à une grande majorité.

A la séance du 7, vint la pétition d'un sieur Chrétien, qui réclamait pour lui et pour d'autres militaires ayant servi en Espagne dans la garde royale de Joseph, le payement de leur solde arriérée. Ils s'étaient adressés au gouvernement espagnol, qui leur avait répondu que reconnaître leur créance ce serait reconnaître l'usurpation, ensuite au ministre de la guerre en France, qui avait objecté que le gouvernement du roi Joseph ayant été un gouvernement étranger et indépendant, la France ne pouvait sous aucun rapport être obligée de remplir les engagements qu'il avait contractés. Sur ce refus du ministre, l'affaire avait été portée au Conseil d'État. Ce fut le général Sébastiani qui vint à la Chambre soutenir la pétition : « Les droits des pétitionnaires se fondent sur ceci : des régiments entiers ont reçu « l'ordre de se rendre à Naples et en Espagne; c'est par « l'ordre de la France qu'ils y ont été, qu'ils y ont servi. Il « n'y ont pas reçu l'intégralité de leur solde. Pourriez-vous « la leur refuser, quand on a liquidé l'arriéré des hommes qui « ont servi en Allemagne, en Italie, en Sicile, des hommes « qui ont tiré des coups de canon contre nous? Le principe de la retraite a été admis à leur égard, ferez-vous « d'un côté ce que vous refuserez de faire de l'autre? »

La phrase du général, évidemment dirigée contre les émigrés qui avaient servi dans les troupes étrangères, avait été interrompue par les plus violents murmures du côté droit, on lui avait crié de ce côté : « Ceux-là ont « servi le Roi! » J'essayai de répondre et de calmer l'orage, mais le général Foy s'élança à la tribune. « Il « s'agit, dit-il, de la solde gagnée sur le champ de bataille « par des militaires qui, par ordre du chef du gouverne- « ment, ont combattu avec nous, à nos côtés. Les boulets « anglais ne regardaient pas s'ils avaient la cocarde rouge « ou la glorieuse cocarde tricolore. » Des murmures l'interrompirent. « Oui, Messieurs, la *glorieuse, à jamais glorieuse cocarde tricolore!* » « A l'ordre! à l'ordre! » cria-t-on de presque tous les bancs où siégeait la majorité. M. Dudon répliqua : « La qualité de député ne suppose pas la con- « naissance de toutes les lois; vous venez, Messieurs, d'en « avoir une preuve bien déplorable, puisque devant vous « on a qualifié de glorieux un signe qu'une loi de l'État « proscrit et déclare séditieux. » Ici plusieurs membres du côté droit l'interrompirent par des cris de « Vive le dra- « peau blanc! » En même temps on demandait à gauche son rappel à l'ordre. « Nous ne repoussons pas, poursui- « vit-il, le souvenir des exploits militaires qui ont illustré « les armées françaises lorsque leurs drapeaux portaient « ces couleurs, mais nous croyons que lorsque, sans dési- « gnation d'aucun fait, on vient qualifier de glorieux un « signe que les lois qualifient de signe de rébellion, il y a « oubli de toutes les convenances; prononcée ailleurs, « cette qualification pourrait provoquer contre celui qui « l'aurait proférée toute l'animadversion des lois. » — « Oui, oui, cela est vrai! » s'écria-t-on de la droite. En même temps le général Tarayre demandait la parole pour motiver le rappel à l'ordre contre M. Dudon. « La cocarde « tricolore, s'écria-t-il, ne peut pas exister dans ce mo- « ment, on le sait bien, mais elle est un monument éternel

« qui attestera à la postérité la gloire des armées fran-
« çaises, un monument de ce que nous avons fait pendant
« vingt-cinq ans. » — « Et au 20 mars! et au 21 janvier! »
lui répondirent une foule de voix.

Le président s'efforça alors de rétablir un peu de calme en rappelant à la Chambre que toutes les interruptions étaient défendues. Puis il interpella le général Tarayre, lui demandant s'il persistait dans la demande de rappel à l'ordre contre M. Dudon. « Non, répondit-il, mais je
« m'oppose à celui demandé contre le général Foy. » Prenant aussitôt la parole pour motiver cette opposition : « Je
« viens, dit-il, défendre la cocarde tricolore que l'orateur
« qui descend de cette tribune a attaquée avec une irrévé-
« rence insultante pour ceux qui l'ont portée. Je ne la
« défends pas comme un signe existant, mais comme un
« monument de gloire..... Cette cocarde nous est chère,
« comme elle l'est à toute la France. Quel intérêt a-t-on
« donc à l'avilir aujourd'hui? La nation a sacrifié ce signe
« chéri à son Roi légitime, il n'existe pour nous que dans
« nos souvenirs, qu'on cesse d'en dire du mal! » Puis, en finissant, il renouvela sa demande de rappel à l'ordre contre M. Dudon. Ce court discours mérite d'être remarqué, parce qu'il était l'expression vraie de l'attachement impérissable que gardaient les vieux soldats pour le signe sous lequel ils avaient longtemps combattu, souvent triomphé et beaucoup souffert. A quelque opinion qu'on appartienne, il faut savoir honorer ce qui est honorable et respecter les plus nobles sentiments du cœur humain.

M. Dudon ne fut pas heureusement inspiré quand il répondit : « Il n'est certainement plus possible de pro-
« poser à la fidèle garde royale de prendre le même signe
« que portait l'escorte de Bonaparte. » — « Qui a dit cela?
« s'écria le général Foy. Je n'ai parlé de la cocarde trico-
« lore que dans une époque historique, depuis 1793 jus-
« qu'en 1814. Cependant le préopinant a donné à entendre

« que j'avais engagé la garde royale à prendre cette « cocarde. C'est une calomnie, Messieurs, c'est un nou- « veau pétard lancé dans l'Assemblée. La cocarde trico- « lore fut établie par l'Assemblée constituante, elle se rat- « tache au plus grand développement de l'esprit humain, « à la plus grande gloire militaire, à la régénération « entière de l'ordre social, mais elle a cessé d'être la « cocarde légale. Un arrêté du gouvernement provisoire « de 1814, que le Roi a reconnu puisqu'il ne l'a pas annulé, « nous a rendu la cocarde blanche; celle-là est donc « désormais la cocarde du devoir; mais s'il arrivait que « des considérations de haute politique, de haute sagesse « qui peuvent bien ne pas échapper à l'auteur de la « Charte, le déterminassent un jour à revenir aux cou- « leurs du temps de la gloire nationale, assurément, Mes- « sieurs, ce ne seraient pas les ombres de Philippe- « Auguste et de Henri IV qui s'indigneraient dans leurs « tombeaux, de voir les fleurs de lys de Bouvines et d'Ivry « placées sur les drapeaux d'Austerlitz. »

Ce mouvement oratoire fit éclater des bravos enthousiastes du côté gauche. Après les discours de MM. de Castelbajac et Manuel invoquant tour à tour les souvenirs de la Révolution, de la Saint-Barthélemy et des dragonnades, M. de Serre prit la parole : « Des incidents graves se sont « élevés, dit-il, à l'occasion de la question principale, je « ne puis les passer sous silence. Je les traiterai sans « aucune espèce de passion. Je crois que le préopinant et « un autre orateur qui s'est expliqué dans le même sens, « ont complètement dénaturé l'état de la question. Il ne « s'agissait pas, en effet, de savoir si on voulait flétrir tel « ou tel signe, mais il s'agissait de savoir si aujourd'hui « que nous avons repris les couleurs de la monarchie « légitime, que nous voyons flotter l'ancien pavillon fran- « çais (loin de moi d'attaquer les intentions), si c'est « dans une tendance, dans un effet utile à la monarchie

« légitime, conforme à la loyauté que nous lui devons, « que l'on peut affecter de reproduire, de relever avec des « éloges, quelquefois vrais, souvent mensongers, ces cou-« leurs qui, si elles étaient arborées aujourd'hui, ne pour-« raient plus être que les couleurs de la révolte et de la « guerre civile. Se conduire ainsi, c'est imprudence! s'il y « a affectation, c'est une affectation dont, dans notre con-« science, il nous est permis à tous de soupçonner l'intention, « c'est un acte coupable ; c'est vouloir s'armer du passé pour « combattre le présent, et détruire l'avenir pour l'arracher « à la monarchie légitime, pour l'arracher aux Bourbons. « Oui, sans doute, sous ces couleurs une gloire militaire « immense a été moissonnée, mais les Français ont-ils donc « jamais combattu sans gloire? Ces couleurs, ajoutez-vous, « sont les couleurs de la liberté; mensonge, Messieurs! « Depuis qu'elles eurent été arborées, depuis que sous leur « influence le trône légitime eut été renversé et ses débris « couverts du sang du monarque, des tyrannies plus « insupportables les unes que les autres ont tour à tour « désolé la France. C'est à dater de la Restauration, c'est « avec le drapeau blanc de nos anciens rois que la liberté « a reparu en France. »

La clôture fut prononcée et l'ordre du jour voté. la discussion avait donc été favorable au gouvernement. En dehors de la Chambre, en France et surtout à l'étranger, ce qui frappa les esprits, ce fut cette nouvelle glorification de la cocarde tricolore. L'épithète de *glorieuse,* d'*éternellement glorieuse* qui lui avait été donnée, et qui avait été défendue avec tant d'énergie, fut considérée comme une preuve de la volonté bien arrêtée de la rétablir, et un appel aux ennemis de la maison de Bourbon. Tout n'était pas fini, d'ailleurs, et la discussion reprit une nouvelle vivacité à propos de la pétition du sieur Alix, colonel d'état-major, qui demandait qu'on rapportât les deux lois d'exception sur la liberté individuelle et sur la liberté de

la presse. Le rapporteur, M. Bertin de Vaux, avait conclu à l'ordre du jour pur et simple. M. Revelière, membre du centre, appuyant ces conclusions, déclara que la pétition était inutile et intempestive; inutile parce que les lois expiraient avec la session, intempestive puisque chacun savait qu'il n'avait pas été usé de la loi sur la liberté individuelle, et que quant à la liberté de la presse, elle existait de fait, la tribune étant ouverte à toutes les opinions. « Certes, ajouta-t-il, les plus avides de scandale « doivent être satisfaits lorsqu'ils y entendent donner aux « complices de la révolte le titre d'héroïques et aux livrées « révolutionnaires qualifiées de couleurs nationales l'épi« thète de glorieuses. »

L'allusion était claire, il s'agissait de la révolution d'Espagne. M. de Chauvelin la releva. « Il n'est pas étonnant, « dit-il, qu'on se borne à de vagues appréciations quand « les paroles les plus simples, les plus justes sont consi« dérées comme révolutionnaires; alors qu'on voit les « gouvernements absolus mander à leur barre un mo« narque qui avait eu la genérosité de s'associer à sa « nation pour lui assurer le bienfait d'un régime constitu« tionnel, lorsque le gouvernement français semblait « prendre en de si graves circonstances une conduite sur « laquelle il était impossible qu'on différât davantage à « lui demander des explications. Nous qui avons une « constitution en vertu de laquelle nous sommes aussi « libres que les Anglais, serons-nous longtemps encore « réduits à une comparaison aussi humiliante entre leur « conduite, entre l'usage qu'ils font de leurs droits, et la « faiblesse de notre attitude en présence de ministres qui « coopèrent à des actes dont le résultat doit être de dégra« der l'espèce humaine aux yeux de l'Europe? Pourrions« nous donc les avoir devant nos yeux, ces ministres, « sans qu'aucun de nous élevât la voix pour leur deman« der compte de leur attitude? »

Cette dernière phrase faisait allusion aux interpellations récemment adressées dans le parlement britannique aux ministres anglais, sur leur conduite dans les affaires de Naples et au congrès de Laybach. Je répondis que d'après les termes de la Charte, au Roi seul appartenait de faire les traités de paix, d'alliance et de commerce. « C'est en « vertu de ce droit que toutes les négociations, toutes les « stipulations avec les puissances étrangères, sont faites « au nom et par la volonté seule du Roi. L'assimilation « faite par le préopinant n'est pas juste. Contrairement à « ce qui se passe en Angleterre, le roi de France repré- « sente seul, au dehors, la France tout entière. Il ne pour- « rait y avoir lieu, constitutionnellement, à donner à cette « Chambre connaissance des transactions politiques, « qu'autant que ces transactions nécessiteraient des de- « mandes d'impôts. »

A la fin du débat, M. de Villèle ayant voulu intervenir pour rappeler les termes du règlement et montrer qu'on ne pouvait souffrir qu'à propos d'une pétition on vînt incidemment soulever une question de la plus haute importance et qui lui était étrangère, ce fut une occasion pour M. Casimir Périer de lui contester, sous prétexte qu'il n'avait pas de portefeuille, le droit de prendre la parole comme le feraient les autres ministres, c'est-à-dire toutes les fois que cela leur convenait, et sur ce qu'il avait usé de cette faculté pour demander la clôture. « J'avoue, dit-il, « que je ne sais comment appeler ces sortes de ministres, « ils ne voudront pas sans doute qu'on les appelle les « ministres de la clôture. » Malgré cet incident, la discussion n'en fut pas moins fermée et l'ordre du jour adopté sans difficulté.

Cette affaire paraissait donc terminée, elle ne l'était cependant pas. La gauche avait réfléchi qu'elle laissait échapper une excellente occasion d'encourager les tentatives révolutionnaires à l'extérieur, celle de Naples sur-

tout. Pour réparer cette faute, M. Benjamin Constant demanda la parole sur le procès-verbal et l'attaqua comme rendant un compte inexact et incomplet de la séance du samedi. Il prétendit qu'on n'y avait pas suffisamment mentionné l'attaque que M. Revelière avait dirigée contre les orateurs du côté gauche de la Chambre, les rendant responsables des attentats qui se commettaient en France; accusation d'autant plus étrange qu'on avait la certitude que l'attentat du 29 janvier était entièrement étranger au parti qu'on s'était efforcé d'en rendre responsable et que la justice ne tarderait pas à établir la vérité.

M. Benjamin Constant ajouta à cette plainte, que le procès-verbal n'avait pas exactement reproduit les raisonnements par lesquels M. Casimir Périer avait fait ressortir l'inconstitutionnalité de la prérogative que prétendaient s'arroger les ministres sans portefeuille.

M. de La Fayette arriva à la tribune avec un discours écrit, ce qui prouvait que la scène avait été concertée à l'avance. « Il s'agit de savoir, dit-il, jusqu'à quel point les « ministres, malgré le principe proclamé par l'Assemblée « constituante que la nation française ne devait jamais « employer la force contre la liberté des autres peuples, « ont eu le droit de s'associer à des mesures violentes « prises pour maintenir ce qu'on appelle l'*ordre social* en « Europe. Cet ordre social consiste à méconnaître le droit « qu'ont les sociétés de modifier leurs institutions, à s'im- « miscer dans les institutions des autres peuples. Cet ordre « social, c'est celui du partage de la Pologne, c'est celui « des conventions de Pilnitz, des manifestes de Coblentz, « oui, des manifestes de Coblentz! Je ne cesserai de dire « au gouvernement : Ne détruisez pas l'indépendance « napolitaine. »

M. de Serre lui répondit : « La conduite tenue dans cette « séance ne tend pas à la rectification du procès-verbal, ni « à l'instruction de la Chambre, ni à l'intérêt national,

« mais uniquement à l'agitation. Dès la dernière séance, à « l'occasion d'une pétition, on est venu mettre en question « le droit de paix et de guerre de la couronne. Venir ainsi « brusquement faire des interpellations aux ministres sur « les rapports diplomatiques de la France avec l'étranger, « sur la conduite des puissances étrangères les unes à « l'égard des autres, c'est employer une voie complète- « ment inconstitutionnelle, condamnée par la Charte et « par le règlement. Si procédant d'une manière régulière « la Chambre veut des explications, nous n'hésiterons pas « à les lui donner avec une entière franchise, réservant « seulement celles que la raison d'État nous fait un devoir « de taire. »

Et comme M. Benjamin Constant lui reprochait d'avoir calomnié les intentions de l'opposition et réclamait un rappel à l'ordre, il répondit : « J'ai attaqué des maximes, des « principes, une conduite, une tendance que je crois dan- « gereux, inconstitutionnels. Tels sont à mes yeux les « maximes, les principes, la tendance et la conduite de « l'opposition. Je les ai attaqués, je les attaquerai encore. »

La discussion se prolongea pendant de longues heures et se termina par l'adoption du procès-verbal, mais le but de M. de La Fayette et de ses amis était atteint, leurs paroles enflammées devaient avoir un écho en Espagne comme à Naples.

Tous les prétextes semblaient bons à l'opposition pour renouveler les ardentes attaques contre le ministère. A propos d'une pétition présentée par M. Denbaux, capitaine de cavalerie, le ministre de la guerre fut pris à partie par le général Maynaud de Lavaux. Le pétitionnaire se plaignait de ce que par une fausse interprétation donnée à l'ordonnance du 20 mars 1818, il avait été privé d'un traitement de demi-solde auquel il avait droit. De l'objet de la pétition, il ne fut guère question, c'était l'organisation nouvelle de l'infanterie que le général de Lavaux critiquait. Il prétendit que

l'armée était soumise à l'arbitraire du ministre. Les interruptions, les répliques violentes, les rappels à l'ordre se succédèrent. Le général Dambrugeac, MM. Cornet d'Incourt, Manuel, Benjamin Constant parurent à la tribune. M. de Serre enfin, plus éloquent et plus indigné que jamais, leur répliqua. Il était déjà peu sympathique aux membres de la gauche, à partir de ce moment ils ne dissimulèrent plus leur haine contre lui. M. Casimir Périer l'accusa de ne monter à la tribune que pour soulever les passions, exciter la discorde : « Que signifient, s'écria-t-il, toutes ces « accusations de tendance au renversement de la monar- « chie, de tendance à la révolte? Que signifient après tout « ces conspirations dont on fait tant de bruit? Ne savez- « vous pas plus que personne, qu'en remontant à la source, « on ne trouve pour véritables auteurs de ces conspirations « que d'infâmes agents provocateurs? Quel est le but de « ces manœuvres? Vous voulez une journée. C'est là que « tendait ce dernier pétard qui a éclaté dans le château « des Tuileries. On veut faire croire que nous sommes en « état de conspiration permanente; c'est ce que répètent « tous les jours les journaux salariés. Eh bien, je n'ajoute « qu'un mot, il faut en finir sur de telles accusations; si « nous sommes des conspirateurs, il faut le déclarer et « demander notre mise en jugement. »

On voit encore très clairement par ce discours, que le parti libéral soupçonnait la vérité sur l'affaire des pétards. Il était bien difficile que le ralentissement des poursuites judiciaires ne fût pas un indice de l'impossibilité où on était de les faire aboutir. Trop de personnes d'ailleurs avaient été mises dans la confidence. Tout cela augmentait les embarras du gouvernement, et il ne fallait rien moins que l'indomptable énergie et le talent de M. de Serre pour sortir avec honneur de cette situation embarrassante.

CHAPITRE V

Le congrès de Laybach. — Lord Castlereagh réfute le principe de l'intervention. — Instructions données à nos plénipotentiaires. — Les ministres des États italiens se rendent au congrès. — Les idées révolutionnaires gagnent du terrain dans le royaume de Sardaigne. — Le roi Victor-Emmanuel envoie à Laybach M. de Saint-Marsan. — Nouvelles instructions données à nos plénipotentiaires. — M. de Pozzo quitte Paris pour rejoindre son souverain; dès lors son attitude change complètement. — L'influence exercée sur le czar par M. de Metternich augmente de jour en jour. — Entretien de M. de La Ferronnays avec l'empereur Alexandre. — M. de Saint-Marsan appuie vivement le parti de la contre-révolution. — Précautions prises par M. de Metternich pour imposer ses idées au congrès. — Il en ferme l'accès aux plénipotentiaires des petits États. — La France se trouve ainsi isolée et impuissante. — M. de Gallo, ministre constitutionnel de Ferdinand, est séparé de son maître et envoyé à Goritz.

Le congrès de Laybach était réuni; l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie, le roi de Naples étaient arrivés, ainsi que les plénipotentiaires prussiens, français et anglais. Les trois souverains avaient assez inutilement commis, avant de se transporter à Laybach, l'imprudence de laisser percer dans une circulaire qu'ils avaient adressée en commun à toutes leurs légations respectives en Europe, non seulement leurs projets, mais encore leurs principes, c'est-à-dire ceux du protocole préliminaire. Les légations avaient donné une grande publicité à cette circulaire; en cela elles obéissaient aux intentions de M. de Metternich, toujours convaincu que le meilleur moyen de s'emparer de l'empereur Alexandre était de l'engager par ses propres paroles. Il n'avait pas hésité à saisir la première occasion pour établir publiquement le droit que les trois puissances

avaient jugé à propos de s'arroger, relativement aux mesures à prendre contre les États dont les changements politiques intérieurs menaçaient toutes les constitutions et tous les gouvernements légitimes. Ce droit, disait la circulaire, n'était autre que celui sur lequel s'était formée en 1813 la grande alliance contre la Révolution française.

Si les souverains avaient invité le roi de Naples à se rendre à Laybach, et à y paraître en qualité de médiateur entre les puissances et son peuple égaré, tout était régulier; les souverains ayant résolu de ne reconnaître aucun gouvernement fondé sur la révolte, il était évident qu'ils ne pouvaient conférer qu'avec le roi en personne. La France et l'Angleterre avaient été invitées à prendre part à cette démarche, parce que le principe sur lequel se fondait cette invitation était en parfaite harmonie avec les traités qu'elles avaient signés. Lord Castlereagh ne pouvait manquer d'être interrogé dans le Parlement sur la réponse qu'il avait faite à cette circulaire; il n'hésita pas à aller au-devant de la difficulté, et adressa de son côté une circulaire à tous les ministres anglais près les cours étrangères. Elle contenait un refus positif de prendre part aux mesures adoptées à Troppau; le droit public reconnu en Europe n'autorisait aucune des puissances alliées à s'arroger les pouvoirs extraordinaires que l'on avait réclamés. Ces pouvoirs n'allaient à rien moins qu'à établir, au profit de ceux qui se les attribuaient, une suprématie incompatible avec les droits des autres États. Lord Castlereagh ne contestait en aucuue manière le droit appartenant à tout État d'intervenir, lorsque sa sûreté immédiate et ses intérêts essentiels étaient compromis par les transactions particulières d'un autre État. Seulement l'usage de ce droit devait être justifié par la nécessité la plus absolue; alors il n'était plus qu'une application de celui dont chacun est investi par la nature des choses du moment où il s'agit de sa défense personnelle. Ainsi s'explique l'attitude que le

cabinet anglais avait imposée à ses agents. Comme il tenait beaucoup à ce que cette attitude ne fût abandonnée en aucune occasion, et comme il avait peu de confiance dans le caractère de son ambassadeur ordinaire, lord Stewart, il lui avait adjoint le premier secrétaire de l'ambassade anglaise à Vienne, sir Robert Gordon. Ainsi le cabinet anglais eut deux plénipotentiaires dans un congrès où il était résolu à rester en dehors de tout ce qu'on pourrait décider.

La situation du cabinet français était certainement la plus délicate et la plus compliquée. On a déjà vu à quelle Chambre des députés il avait affaire, comment et avec quelle passion les intérêts de la révolution de Naples s'y trouvaient représentés. C'était avec cette passion si vive, si remuante, si agissante, soutenue par les encouragements que lui donnait le langage officiel de l'Angleterre, qu'il fallait compter. Les liens de famille de la maison de France avec celle de Naples et avec celle de l'Espagne nous commandaient de défendre les intérêts de ces deux maisons et de ne rien négliger pour leur épargner les fautes qu'elles pouvaient commettre. Les instructions données par nous recommandaient avec une grande netteté d'éviter tout conflit qui pût servir de prétexte à une intervention armée et de hâter l'ouverture de négociations dont le succès était regardé comme très probable à Vienne. M. de Caraman en convenait dans sa correspondance, l'opinion publique était très prononcée contre les projets de guerre de M. de Metternich, et la haute société ne craignait pas d'exprimer le désir qu'on fît tout pour éviter les hasards d'une expédition militaire; qu'on fût obligé d'en courir les chances, dans le cas où l'on n'aurait aucun autre moyen de se garantir du danger révolutionnaire, cela pouvait s'accorder, mais si on pouvait l'éviter, il fallait tout faire pour un dénouement pacifique. A Naples même on le désirait.

La manière dont avait été accueillie dans toute l'étendue du royaume la déclaration publiée peu de jours auparavant par Sa Majesté, que l'immense majorité de la nation désavouait les folles déclarations du parlement, qu'elle irait audevant des demandes qui lui seraient faites, le prouvait clairement. Les dispositions des généraux et par conséquent de l'armée n'étaient pas douteuses, chaque jour en apportait la confirmation.

Il y aurait sans doute des concessions à faire, la nécessité d'accorder des institutions nouvelles était reconnue par tous, on l'avait même dit au congrès de Troppau. L'empereur Alexandre s'était prononcé dans ce sens. Quelles que fussent celles qu'on jugerait à propos de donner au royaume de Naples, elles y prendraient racine bien plus aisément, si elles étaient le résultat d'une négociation qui rallierait l'immense majorité des sujets, que si elles étaient offertes à la nation sur la pointe des baïonnettes.

Si le parti de la guerre venait à prévaloir, la France désirait, après l'avoir combattu avec toutes les armes de la raison, qu'on sût qu'elle laisserait l'Autriche pourvoir seule aux nécessités de sa défense, qu'elle ne voulait en rien partager la compromission d'une entreprise qu'elle regardait comme téméraire et inutile. Elle s'abstiendrait donc et garderait la même attitude que l'Angleterre, se réservant, le moment venu, d'offrir son concours pour le rétablissement et la consolidation de l'ordre public et de la paix. Quant à l'occupation militaire du royaume de Naples, qui était sans nul doute dans les intentions de M. de Metternich, le cabinet français ne pouvait y donner son consentement qu'autant qu'il serait précédé de celui des Napolitains eux-mêmes; dans aucun cas elle ne pourrait ni la proposer ni en appuyer la proposition.

Tel était le sens dans lequel avaient été rédigées les instructions que reçurent chacun de leur côté, avant même d'arriver à Laybach, MM. de Blacas, de Caraman et de La

Ferronnays. Il leur était de plus recommandé de maintenir le roi de Naples dans la résolution de ne publier aucune déclaration, aucun acte qui pût le faire accuser de duplicité, de lui persuader par conséquent de ne formuler aucune protestation secrète. MM. de Caraman et de La Ferronnays avaient précédé de quelques jours M. de Blacas à Laybach; les impressions qu'ils avaient recueillies autour d'eux leur faisaient craindre que les instructions qui leur étaient envoyées ne fussent trop absolues. Ils regardaient comme un grand malheur l'isolement où la France se trouverait placé vis-à-vis des trois souverains auxquels s'unirait certainement le roi de Naples. Ils redoutaient l'atteinte portée à notre influence quand viendrait la conclusion définitive des affaires. Ils croyaient trouver une contradiction entre le premier mémoire fourni par nous dans l'affaire de Naples et la conduite qu'on leur prescrivait. Cette contradiction les mettait dans une position fausse, qui deviendrait plus pénible encore lorsqu'il leur faudrait refuser leur signature à des actes qui ne paraîtraient cependant qu'une conséquence du premier mémoire de la France. Ils n'eurent pas de peine à faire partager leur manière de voir à M. de Blacas quand il arriva près d'eux, tous les trois écrivirent dans ce sens à Paris.

Lorsque leurs lettres arrivèrent, c'était le 4 janvier, elles produisirent une vive impression sur l'esprit du duc de Richelieu, particulièrement celle de M. de La Ferronnays; il faisait grand cas de son jugement et de son bon esprit. Ce qui l'impressionna davantage, ce fut la contradiction qu'on relevait dans les actes et le langage du gouvernement. Ce reproche, plus qu'aucun autre, devait lui être sensible, il ne me dissimula pas que sa loyauté était révoltée. Il aurait voulu revenir sur les dernières instructions et les modifier dans un sens moins rigoureux. J'étais loin de partager son avis, je me bornai à lui demander vingt-quatre heures pour rédiger une réponse aux affirma-

tions qui l'avaient troublé; ma réfutation lui parut satisfaisante. Il ne partageait pas toutes mes craintes, tous mes doutes sur les intentions de l'Autriche, mais il reconnut sans hésiter que la contradiction alléguée par les plénipotentiaires français n'existait en aucune manière et que la supposition principale sur laquelle reposait le premier mémoire, celle d'une unanimité complète dans les résolutions des membres de l'alliance, ne s'était pas réalisée; on ne pouvait sans injustice s'arroger le droit d'en déduire des conséquences qui n'étaient admissibles que dans cette hypothèse. Il approuva donc l'envoi immédiat de la note rédigée par moi à nos plénipotentiaires.

Il lui restait cependant des scrupules, il craignait toujours qu'il n'y eût un peu de faiblesse dans la résolution à laquelle on s'était arrêté; il lui semblait que la France avait un peu trop l'air de reculer devant les révolutionnaires, de ne pas oser les attaquer en face. On était dans son droit, il en convenait, en agissant suivant les règles de la prudence; mais n'y avait-il pas quelque chose de mieux, de plus courageux, de plus généreux à faire? Il était très frappé de cette idée, qu'en abandonnant ainsi, dans le cas de guerre, les trois souverains à eux-mêmes, on perdait le droit d'influer sur leurs actes subséquents, de les modérer, de les modifier suivant les circonstances et même dans l'intérêt du royaume et du souverain de Naples. En vain on lui objectait le manque évident de bonne foi de l'Autriche, on le persuadait, mais on ne le touchait ni ne le consolait, et quand il reconnaissait la nécessité d'accepter la position dans laquelle on se plaçait, c'était en déplorant le malheur de n'en pouvoir occuper une autre.

Ce fut sur ces entrefaites qu'arriva la nouvelle de la résolution que venaient de prendre les trois souverains, d'appeler aux conférences de Laybach les ministres de Rome, de Turin, de Florence et de Modène. Cette résolution conseillée par la Russie pouvait donner de puissants

appuis aux conseils de la modération; on ne devait pas surtout présumer qu'elle fût favorable aux vues de l'Autriche, dont l'ambition était pour toutes les puissances italiennes un sujet d'inquiétude et d'effroi. De la part du Piémont, par exemple, comment croire qu'il n'en sortirait pas les plus fortes et les plus puissantes réclamations contre l'imprudence d'une agression, dans un moment où les esprits étaient, d'un bout de l'Italie à l'autre, parvenus à un si haut degré de fermentation? Dans les États du roi de Sardaigne plus qu'ailleurs, cette agitation était accrue par une haine toute particulière contre les Autrichiens. Cette haine était partagée par les Piémontais de toutes les classes, elle était dans le peuple comme dans la noblesse, elle régnait dans les villes et dans les campagnes comme à la cour. On pouvait même dire que le vieux roi Victor-Emmanuel en donnait l'exemple. Les Piémontais, naturellement braves et belliqueux, avaient pendant leur réunion à la France figuré avec beaucoup d'honneur dans les rangs de l'armée française; comme en France, la conscription avait atteint chez eux toutes les classes, les jeunes gens des plus grandes familles avaient fini par prendre volontairement et de très bonne grâce du service sous les aigles impériales. Une foule de très bons officiers et plusieurs généraux étaient sortis de cette école; aussi le roi, lorsqu'il était rentré en possession de ses États, n'avait-il eu aucune peine à se créer une excellente armée, forte de trente à quarante mille hommes. Elle pouvait être au premier signal portée à soixante mille, parfaitement munis, bien exercés, bien commandés et pouvant hardiment se mesurer avec toutes les troupes de l'Europe. C'était précisément dans cette armée que l'Autriche était détestée, qu'on désirait avec passion délivrer l'Italie du joug honteux qui pesait sur elle.

On ne pouvait croire que la France ne fût heureuse de contribuer à l'abaissement d'un ancien ennemi, on aimait

à penser qu'on allait retrouver de vieux compagnons d'armes et rivaliser avec eux de courage et de gloire. C'était surtout dans la jeune noblesse, placée aux premiers rangs de l'armée, occupant les premières places à la Cour, que ces idées avaient pénétré. Le prétendant à la couronne avait vu ses droits défendus par la France, dans le congrès de Vienne, malgré l'opposition de la cour de Vienne, qui aurait voulu placer sur le trône le duc de Modène. Cette circonstance et son éducation faite tout entière à Paris, avaient donné au prince de Carignan une grande prédilection pour le pays qui lui avait fait tant de bien, et beaucoup d'éloignement pour la puissance qui lui avait été contraire dans une occasion décisive. Il partageait donc avec une entière franchise les idées qui dominaient autour de lui. Le roi avait pour lui une grande bienveillance, et se plaisait à le considérer comme un successeur qui saurait faire respecter les droits de la maison de Savoie.

La révolution de Naples serait-elle l'occasion tant désirée pour décider l'action du Piémont? L'obstacle était dans le peu de sympathie que devaient inspirer à la noblesse les agissements des carbonari et la proclamation de la constitution des Cortès espagnoles en Italie. Une seule chose pouvait surmonter la méfiance que les Napolitains inspiraient aux Italiens du Nord et soulever les esprits en leur faveur, c'était que l'Autriche voulût les comprimer par la force des armes; alors, mais seulement alors, leur cause devenait aux yeux du plus grand nombre une cause italienne.

L'augmentation des forces autrichiennes dans le Milanais et dans l'État vénitien causait naturellement les plus vives inquiétudes. Le but qu'ils se proposaient n'était pas douteux; pour faire usage de ses forces, il fallait à l'Autriche l'assentiment de ses alliés. Jusqu'à quel point étaient-ils disposés à lui laisser prendre dans la Péninsule une prépondérance

qui ne pouvait être dans l'intérêt bien entendu d'aucun des grands États du continent, qui était surtout tout à fait contraire à celui de la France et de la maison de Bourbon? Les gens sages espéraient que leur intervention imposerait une solution pacifique. Le parti révolutionnaire, et à sa tête les carbonari, désiraient au contraire un conflit et l'intervention armée des Autrichiens. « S'ils passent le Pô, « disaient-ils, l'Italie se soulèvera, leurs propres sujets « italiens ne seront pas les derniers à courir aux armes : où « sont-ils donc plus détestés que dans la Lombardie et le « pays vénitien? Leur marche sera le signal d'une insur- « rection générale; c'est alors que la belle et valeureuse « armée piémontaise, placée sur leurs derrières, tiendra « véritablement leurs destinées dans ses mains. » Ils étaient secondés par un homme qui a joué à cette époque un court mais très important rôle dans les affaires d'Italie.

M. de Bardaji y Azara, ambassadeur de la cour de Madrid à Turin, était un des agents les plus actifs de la propagande révolutionnaire; il s'était fait remarquer dans la révolution espagnole et avait plus que personne contribué à l'adoption de la constitution des Cortès. Homme d'esprit et de plaisir, M. de Bardaji avait su se rendre fort agréable à la jeunesse de la Cour et de la capitale qui fréquentait sa maison. Il avait d'abord partagé cette popularité avec l'ambassadeur de France, M. le duc de Dalberg (1), mais celui-ci n'avait

(1) Le duc de Dalberg appartenait à l'une des plus grandes familles d'Allemagne; il était neveu du dernier coadjuteur de Mayence, grand-duc de Francfort; il avait d'abord paru à la cour de Bonaparte premier Consul, comme ministre plénipotentiaire du grand-duc de Bade. Il en remplissait les fonctions à l'époque de l'enlèvement du duc d'Enghien. De là surtout datent ses relations avec M. de Talleyrand, qui lui conseilla de s'attacher définitivement à la fortune impériale. Il fut nommé conseiller d'État; grâce à la protection de Napoléon, il parvint à recouvrer en Allemagne une assez bonne partie des grands biens que sa famille avait perdus. Quand M. de Talleyrand tomba en disgrâce, le duc de Dalberg fut peu employé et demeura presque ignoré dans le Conseil d'État. Il avait épousé la fille de Mme de Brignole, Génoise d'une haute naissance, dame du palais de l'impératrice Marie-

pas tardé à être remplacé par M. de La Tour du Pin. Le ministre d'Espagne était donc resté seul en possession d'une influence considérable, qu'il exerçait même hors du Piémont, jusqu'à Naples, par exemple, et dans plusieurs autres parties de l'Italie. Il avait fourni aux carbonari des fonds prélevés sur les emprunts faits à Paris pour le compte du gouvernement espagnol. M. de Bardaji n'était en cette occasion que l'exécuteur des volontés de son gouvernement. Plus tard l'emploi de ces fonds faillit causer quelque embarras, lorsqu'il fallut rendre compte devant les Cortès à Madrid des dépenses de l'armée, mais on s'entendit comme de raison pour jeter un voile sur cette difficulté, et il fallut y regarder de bien près pour s'en apercevoir.

Le gouvernement n'avait pas eu de peine à pénétrer toutes ces intrigues, il en avait averti les souverains et leurs ministres à Troppau et appelé leur plus sérieuse attention sur les dangers qui pouvaient venir du Piémont et surtout de l'armée piémontaise. Lorsqu'on apprit que le roi de Sardaigne allait avoir un ministre au congrès de

Louise, qui joignait à beaucoup d'esprit une grande beauté. M. de Dalberg, en 1812, réussit mal dans une négociation que l'Empereur l'avait chargé de suivre avec le ministre des États-Unis d'Amérique; il fut assez rudement congédié, ce qui acheva de le jeter dans le parti des mécontents, à la tête duquel figurait déjà M. de Talleyrand. Il contribua beaucoup, pendant les derniers jours de 1813 et les premiers de 1814, à le décider de tout hasarder pour précipiter la chute de Bonaparte. Il eut une part très réelle à la restauration des Bourbons et fut membre du gouvernement provisoire qui se forma sous la présidence de M. de Talleyrand. Plus tard il l'accompagna comme plénipotentiaire au congrès de Vienne. Il se rendit, dans cette position, fort utile à son chef. Rentré en France après les Cent-jours, après la chute précipitée du ministère de M. de Talleyrand, il obtint l'ambassade de Turin. Cette situation lui était fort agréable, attendu l'importance personnelle que lui donnait dans ce pays son mariage avec Mlle de Brignole. Il abusa bientôt de cet avantage, la cour de Turin lui reprocha d'être constamment appliqué à accroître dans l'esprit des Génois le mécontentement que leur causait la réunion de l'État de Gênes au royaume de Sardaigne. Il était difficile que le gouvernement de France ne finît pas par prononcer son rappel. Je l'avais longtemps refusé, à cause des services qu'il avait rendus en 1815 à la maison de Bourbon.

Laybach, que ce ministre serait M. de Saint-Marsan que tout le monde tenait pour aussi éclairé qu'honorable, on dut concevoir les meilleures espérances. L'organisation tout entière de l'armée avait été son ouvrage; il devait donc la connaître mieux que personne.

Comment ne pas penser dès lors que la vérité allait enfin être connue à Laybach, que les conséquences probables ou seulement possibles d'une expédition militaire sur Naples y seraient montrées dans toute leur étendue? L'envoyé du Pape aurait certainement les mêmes opinions et donnerait les mêmes avis; nul État plus que l'État de l'Église ne devait redouter une guerre pendant laquelle il serait au moins obligé de donner passage à toutes les armées belligérantes. La sagesse du cardinal Consalvi était une garantie de la prudence des conseils qui viendraient de ce côté. Même assurance de la part du grand-duc de Toscane, dont le gouvernement était si paternel et pour qui la paix devait être le premier des besoins. Restait la cour de Modène. L'envoyé de cette cour serait certainement dans la dépendance la plus absolue de l'Autriche, mais son autorité était mince. Tout semblait donc prendre une tournure bien faite pour nous rassurer et nous donner confiance dans les paroles de l'empereur Alexandre à M. de La Ferronnays, avant de quitter Troppau. « Soyez tranquille, « nous empêcherons bien les Autrichiens de guerroyer « comme ils le voudraient en Italie. »

Nous nous demandâmes, le duc de Richelieu et moi, s'il ne fallait pas profiter de l'entrée des nouveaux plénipotentiaires italiens dans le congrès, pour envoyer à nos représentants des instructions plus larges que celles que nous leur avions données en dernier lieu. Devions-nous refuser notre approbation à toute action armée contre le royaume révolutionnaire de Naples, dans le cas où tous ces plénipotentiaires viendraient à en reconnaître la nécessité? La France pouvait-elle rester isolée et hostile à toute résolu-

tion parfaitement motivée et acceptée par toutes les autres puissances? C'est alors qu'on pourrait l'accuser de ne porter intérêt qu'aux révolutionnaires. Je partageais les idées de M. de Richelieu : c'est d'accord avec lui que fut rédigée une nouvelle dépêche, adressée le 9 janvier à M. de Blacas. Elle contenait, pour lui et ses deux collègues, une importante modification à leurs dernières instructions.

« L'appel des cours italiennes à Laybach donne un tout « autre caractère au congrès et exige que la France s'y « montre sous une attitude différente de celle qu'elle aurait « dû garder sans cette circonstance. La France est généra- « lement comme l'alliée naturelle des États de l'Italie, pour « ainsi dire comme le protecteur de leur indépendance. Sa « position particulière et des succès récents lui donnent « sur ce pays une influence non douteuse. Il faut donc tra- « vailler dans cette importante conjecture à ce que des « services réels viennent encore resserrer les liens d'affec- « tion qui l'unissent à la France. A cet effet, les plénipo- « tentiaires italiens qui se trouveront à Laybach doivent « trouver en vous d'abord un guide, puis, s'il est nécessaire, « un appui. Il est à souhaiter que vous puissiez les amener « à tenir un langage qui soit autant que possible conforme « au vôtre, cela doit être d'autant plus facile que nous « n'avons sur la marche des affaires d'Italie aucune idée « qui ne se rapporte au bonheur et à la tranquillité des « États qui la composent. C'est donc pour entretenir cette « union intime dont on peut attendre les plus heureux résul- « tats, que nous avons cru nécessaire d'apporter quelques « modifications aux directions qui vous étaient données « par les dernières dépêches. C'est uniquement à l'hypo- « thèse de la guerre et de l'occupation militaire que ces « modifications se rapportent, car sur tout le reste, nous « confirmons, autant que besoin est, tout ce qui vous a déjà « été mandé. Ainsi donc, dans la supposition que *tous les*

« *moyens de conciliation auraient été épuisés* et que les hosti-
« lités deviendraient inévitables, vous pouvez consentir,
« *si toutes les puissances italiennes le jugeaient utile*, à ce
« qu'un commissaire du Roi se réunisse à ceux que les
« cours d'Autriche, de Prusse et de Russie ont l'intention
« de nommer pour régulariser les mouvements de l'armée
« autrichienne. Peut-être proposera-t-on, cela semblerait
« fort sage, de leur adjoindre des commissaires délégués
« par les cours d'Italie. Que si donc l'occupation militaire
« a décidément lieu, soit par suite d'un accord avec les
« Napolitains, soit comme conséquence de la conquête du
« royaume de Naples, et dans tous les cas avec l'assenti-
« ment *de tous les États d'Italie*, vous êtes autorisé à con-
« courir aux actes en vertu desquels cette mesure sera
« prise, mais vous ne négligerez rien pour en alléger le
« fardeau et pour en abréger la durée. Cette latitude plus
« grande vous est donnée parce qu'il ne faut point, dans
« l'intérêt de nos relations avec les États d'Italie, que nous
« puissions être exposés à nous séparer d'eux à l'occasion
« des mesures importantes que les circonstances pourraient
« les forcer à adopter ; mais vous devez sentir cependant
« que plus vous vous rapprocherez de vos premières
« instructions, plus vous aurez agi conformément aux
« intentions du Roi. Vous ne devez donc jamais perdre
« de vue cette première base de votre conduite. Vous
« n'avez dans aucun cas à faire connaître aux ministres
« des autres cours la teneur de vos instructions et l'étendue
« de vos pouvoirs. Vous vous présenterez comme étant
« pleinement autorisés à traiter toutes les questions qui
« pourront survenir et à concourir à toutes les mesures
« qui se rapportent directement aux affaires de Naples. Ce
« ne sera que d'après la nature des propositions qui seront
« faites et selon que les discussions en offriront l'occasion,
« que vous énoncerez ce que vous croirez à propos de
« refuser ou d'adopter. Rien n'est plus nuisible au succès

« d'une négociation que de laisser pénétrer, dès le début,
« jusqu'où on peut aller. »

Cette dernière recommandation montre à quel point je me crus obligé de tout prévoir et de me mettre en garde contre l'imprudence de M. de Caraman; le souvenir de ses indiscrétions m'y autorisait.

J'avais en même temps adressé une instruction particulière à M. de Blacas, pour le cas où M. de Metternich voudrait remettre sur le tapis le plan d'une confédération italienne. Ce ne pouvait être qu'un moyen d'étendre l'influence autrichienne en Italie. Les plénipotentiaires français étaient prévenus qu'ils devaient s'opposer de toutes leurs forces à la réalisation de cette idée, nulle ne pouvant être plus préjudiciable aux intérêts de la France. Je lui écrivis quelques jours plus tard : « Il est une chose « que les souverains et leurs ministres ne doivent pas « oublier, c'est le danger qu'offrirait pour la tranquillité « intérieure de la France la nécessité de tout mouvement « militaire, s'il avait pour but une guerre dont les opinions « politiques seraient le prétexte. Il ne faut pas se le dissi- « muler, dans l'état actuel des esprits et avant que le « système que suit le ministère actuel soit consolidé par « le temps, par les mesures qu'il prend pour l'organisation « de l'armée, par les lois qu'il travaille à obtenir, il serait « téméraire de mettre les troupes françaises en contact « avec des troupes chez lesquelles elles retrouveraient des « sentiments qu'elles ont longtemps partagés. Si ce danger « existe du côté de l'Espagne, croit-on qu'il serait moindre « du côté de l'Allemagne et de l'Italie, où pourraient se « retrouver en présence les uns des autres d'anciens « compagnons d'armes qui n'ont pas encore oublié leur « vieille fraternité? Le maintien du repos de la France, « l'affermissement de ses institutions par des lois monar- « chiques, voilà peut-être le plus grand besoin de l'Europe, « voilà ce qui ne doit jamais être mis inutilement en péril. »

J'informai nos plénipotentiaires des plaintes que le gouvernement espagnol avait cru devoir nous transmettre à propos de prétendues menaces faites à l'Espagne, sur la frontière des Pyrénées, par les autorités françaises civiles et militaires; il demandait la cessation des préparatifs hostiles alors qu'il savait parfaitement qu'on n'en faisait aucun. C'était pour nous chercher querelle, pour complaire aux libéraux de France. Ils auraient voulu une irruption de guérillas dans les provinces du Midi. La nécessité de repousser cette irruption aurait alors obligé le gouvernement français à assembler une armée, or, une fois assemblée, ils ne doutaient pas qu'il ne fût possible de l'entraîner dans leurs voies.

Les lettres arrivant de Laybach, datées des 12, 13 et 14 de ce mois, ne nous laissaient aucun doute sur les résolutions qui y seraient prises et les idées qui y dominaient. Le roi de Prusse renonçait à paraître en personne au congrès et se faisait, comme les autres souverains absents, représenter par des plénipotentiaires. Les empereurs d'Autriche et de Russie se trouvaient donc seuls en présence l'un de l'autre. L'empereur Alexandre, plus que jamais entraîné par la confiance que lui avait inspirée l'empereur d'Autriche et par les habiles manœuvres de M. de Metternich, admettait l'idée d'une expédition militaire sur Naples comme le seul moyen d'en finir. Il y joignait un projet de constitution donné par le roi de Naples à ses sujets.

Si le czar se laissait aller de plus en plus aux prétentions du cabinet autrichien, ce n'était pas qu'il manquât de conseillers éclairés et dignes de sa confiance. Outre M. de Nesselrode et M. de Capo d'Istria qui l'avaient accompagné à Troppau, il avait encore appelé son ambassadeur à Paris, M. de Pozzo di Borgo. Nul n'avait plus que lui donné des preuves de dévouement à la maison de Bourbon, nul plus que lui n'avait désiré maintenir l'union de cette maison

avec son souverain. Il était, de plus, particulièrement lié avec le duc de Richelieu et faisait profession de la plus haute estime pour son caractère. Tous ceux qui vivaient dans son intimité connaissaient son aversion profonde pour M. de Metternich et la politique autrichienne. Dans les longues conversations qu'il avait eues avec M. de Richelieu et moi avant de partir pour Troppau, ses vues, ses projets avaient été en conformité parfaite avec les nôtres; même but à atteindre, mêmes moyens pour y parvenir. Nous l'avions donc vu avec plaisir s'acheminer vers sa nouvelle destination; notre étonnement fut fort grand lorsque nous apprîmes qu'à peine arrivé à Troppau, il avait adopté une conduite toute contraire, qu'il s'exprimait sur notre conduite en termes très vifs. Toutefois, ainsi que nous l'avons déjà dit, ce grand changement ne l'avait pas empêché de se joindre à M. de La Ferronnays pour déjouer les intrigues ourdies contre moi personnellement, sous le ridicule prétexte des intelligences secrètes qu'on m'attribuait avec M. Decazes; mais ce devoir de conscience rempli, il s'était prononcé avec une sorte de passion pour le système de répression violente de la révolution de Naples et pour le rejet absolu de toute composition amicale. Comment expliquer un tel changement de la part d'un homme si éclairé? Pourquoi suivait-il une voie si différente de celle dans laquelle il avait quitté la France depuis la Restauration? Voici ce qui m'apparaît de plus vraisemblable. Il était trop perspicace pour ne pas voir que son souverain était placé sur une pente où il serait à peu près impossible de le retenir. Il avait constaté non moins clairement que le crédit de M. de Capo d'Istria, son ami, malgré les complaisances auxquelles il s'était abandonné dans son protocole préliminaire, était à son déclin, et que chaque jour ce ministre serait plus ébranlé.

Quant à M. de Nesselrode, tout Allemand et Autrichien d'inclination, son influence devait aller, par une consé-

quence naturelle, toujours croissant, à mesure que celle de son collègue diminuerait. Or, M. de Pozzo di Borgo n'était pas en situation de tenir tête à l'orage, n'ayant d'autre appui dans le monde que la faveur personnelle du czar. Bien que d'un caractère passionné, naturellement emporté, il ne manquait pas de cette flexibilité italienne qui s'accommode avec les circonstances et sait ménager les transitions. Bien renseigné par sa correspondance, il est probable qu'il avait à cet égard, avant de quitter Paris, pris toutes ses précautions. Arrivé à Troppau, il n'eut aucune hésitation sur le parti qu'il devait prendre et sut se donner le mérite d'être complètement éclairé, parfaitement convaincu par la puissance des raisonnements de son maître. Il se trouva ainsi tout naturellement rapproché de M. de Metternich; dès son arrivée à Laybach, ils étaient dans un parfait accord. Cependant on doit rendre cette justice à M. de Pozzo qu'il sut rester dans une juste mesure et ne fit que ce qu'il fallait pour ne pas compromettre sa position. On doit encore reconnaître que s'il modifia ses opinions et sa conduite dans les affaires, ses procédés restèrent bons envers les personnes pour lesquelles il faisait précédemment profession d'estime et d'attachement. Sous ce rapport, le duc de Richelieu et moi n'avons eu qu'à nous louer de lui.

Il résultait de tout cela que l'empereur Alexandre était entièrement dominé par M. de Metternich; on en avait acquis la certitude dès la première conférence. Les plénipotentiaires en rendaient le compte le plus détaillé par les dépêches qui nous arrivèrent à Paris le 22 (1). A vrai dire,

(1) Voici une des conversations; je la rapporte parce qu'elle montre comment M. de Metternich posait la question pour se faire écouter par le czar. « Les différentes puissances, disait-il à M. de Blacas, ont « sans doute leurs intérêts particuliers qui agissent souvent dans des « sens très opposés. La France a les siens, l'Autriche a les siens, dont « plusieurs même la rapprochent d'une manière plus directe de ceux « de l'Angleterre. Peut-être un jour ces intérêts nous amèneront-ils

il n'y avait point encore de conférences officielles : la première réunion avait eu lieu le 18 janvier. On avait assez facilement pu se dispenser d'appeler aux réunions provisoires les plénipotentiaires italiens à mesure qu'ils arrivaient. Mais alors même que les pourparlers officiels commencèrent, on crut pouvoir encore se dispenser de les admettre, sous prétexte qu'on ne devait leur ouvrir les portes du congrès que lorsqu'ils seraient tous arrivés. On se bornait pour chacun des nouveaux arrivants à causer avec lui, à le sonder, à le préparer. On se procurait tous les renseignements dont on pouvait avoir besoin, on gagnait du temps; enfin on opéra si bien qu'ils ne furent admis que le 26 janvier, quand tout était réellement convenu et arrêté.

La correspondance de M. de La Ferronnays ne nous laissait rien ignorer des intentions qu'il avait pu démêler dès les premières séances. L'Autriche voulait à toute force occuper le royaume de Naples; elle voulait que cette occupation eût lieu le plus promptement possible; elle consentait bien à ce que le roi de Naples, comme médiateur, écrivît à son fils, pour lui faire connaître l'intention des puissances alliées de ne pas souffrir à Naples le maintien de ce qui avait été édifié par la révolte, mais elle n'entendait pas que cette démarche retardât l'expédition et elle renvoyait au moment où cette expédition serait terminée

« contre vous et vous contre nous, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit « présentement. Tous les États de l'Europe renferment des révolu- « tionnaires qui les menacent d'une destruction totale : ce sont là nos « plus prochains ennemis, ceux qu'il faut d'abord songer à abattre. « C'est là le grand intérêt du moment, celui qui doit dominer et faire « disparaître tous les autres. Avant de songer à exécuter nos projets « particuliers, il faut songer à vivre, et nous ne le pouvons qu'en nous « réunissant contre une attaque qui nous est commune à tous tant que « nous sommes. » Cette manière de considérer la situation générale pouvait sans doute se soutenir, mais il n'aurait pas fallu que M. de Metternich prétendît à en commencer l'application dans une circonstance où les intérêts particuliers de l'Autriche étaient évidemment beaucoup plus en jeu que les intérêts généraux.

le soin de pourvoir au gouvernement du royaume dans les formes les plus convenables. Elle entendait même que ces formes n'eussent aucun caractère constitutionnel, attendu le mauvais exemple dont cela pourrait être pour le reste de l'Italie. En résumé, la médiation du roi de Naples n'était admise par le cabinet autrichien que comme un moyen d'amener les sujets à une soumission absolue, et nullement comme une voie ouverte pour établir des conditions réciproquement consenties. Le roi de Naples entrait dans ces idées avec une grande facilité ; sans les soins et l'influence de M. de Blacas, il aurait probablement quitté dès le premier moment le rôle de conciliateur pour prendre celui d'un souverain indigné et protestant contre toutes les violences qu'on lui avait faites. La Russie de son côté se montrait de plus en plus favorable à l'expédition sur Naples, à l'occupation ; mais elle admettait plus volontiers que l'Autriche adoptât des mesures préliminaires, donnant au roi les apparences du rôle de médiateur. Elle insistait sur la loi fondamentale que le roi de Naples devait proclamer et dont il fallut bien en effet, par complaisance pour lui, paraître s'occuper un peu lorsque la grande question de l'invasion fut résolue. A tout cela, les plénipotentiaires français, fidèles à leurs instructions, opposaient le tableau des périls qu'on pouvait rencontrer en s'engageant dans une expédition, ayant à comprimer un mouvement national auquel le temps de s'organiser n'avait pas manqué et qui pouvait offrir plus de résistance qu'on ne voulait l'admettre. Ils ne cessaient donc pas de demander qu'avant de tenter l'entreprise, on épuisât tous les moyens de médiation et de conciliation ; ils faisaient entendre combien il serait impossible au gouvernement français de s'associer à des mesures qui prendraient bien vite le caractère de la guerre civile la plus odieuse, puisqu'elle pourrait aller jusqu'à armer le fils contre le père. Ils avaient beau dire, toutes leurs paroles demeuraient sans effet. En vain M. de

La Ferronnays avait eu une conversation particulière avec l'empereur Alexandre ; il avait dans cette communication plus intime trouvé sa résolution encore plus affirmée qu'elle ne le paraissait en public. Ce souverain avait été jusqu'à lui reprocher la prétendue différence qui se rencontrait entre la conduite actuelle du gouvernement français et le langage de son premier mémoire. M. de La Ferronnays, en lui montrant combien ce reproche était peu fondé, poussa la courageuse franchise jusqu'à lui répondre qu'il y avait eu des changements d'opinion et de conduite bien plus réels et plus marquants que celui-là; il lui rappela avec convenance et dignité la communication que lui-même avait eue à Varsovie avec le porteur des dépêches de France, les conseils qu'il avait alors fait transmettre au cabinet de Paris, enfin la dernière conversation de Troppau dans laquelle lui, M. de La Ferronnays, avait reçu de Sa Majesté l'autorisation de donner à son gouvernement l'assurance qu'on empêcherait bien les Autrichiens de guerroyer en Italie. « Et cependant, Sire, on ne se croit plus obligé de « rester même dans la mesure prescrite par le protocole « préliminaire, rédigé en grande partie dans votre propre « cabinet, car ce protocole stipulait qu'on ne recourrait « jamais à la voie des armes qu'après avoir épuisé toutes « les voies de conciliation, et aujourd'hui on veut tout « commencer par une expédition militaire. » L'empereur n'avait pas été blessé de la hardiesse de cette observation, quoiqu'elle l'eût un peu embarrassé, mais elle n'avait pas eu le pouvoir de rien changer à sa résolution.

Une circonstance bien inattendue était venue la fortifier. M. de Saint-Marsan, ministre de Sardaigne, que nous avons représenté plus haut comme devant faire les plus fortes objections contre une intervention armée, avait été au contraire, dès son arrivée à Laybach, le partisan le plus déterminé des résolutions vigoureuses et poussait à l'entrée en campagne immédiate. Il affectait de dédaigner tous les

dangers; quand on lui parlait de l'armée piémontaise sur laquelle on ne pouvait s'empêcher de concevoir quelque inquiétude, il ne faisait que rire de ces inquiétudes, ou plutôt s'en indignait et se portait garant de la fidélité de cette armée sur laquelle on osait élever des doutes aussi injurieux. Que répondre à une telle autorité, comment croire qu'elle n'entraînerait pas l'assentiment de tous les autres ministres italiens?

Ainsi se trouva renversé tout l'édifice sur lequel le cabinet de France avait fait reposer ses espérances, ainsi les instructions du 9 janvier, donnant une plus grande latitude à nos plénipotentiaires, furent inutiles. On ne verra que trop à quel point était grave la faute de M. de Saint-Marsan, combien son pays, son roi, la famille royale et lui-même, eurent à s'en repentir! Comment expliquer une si grave erreur? Faut-il l'attribuer à certaines difficultés de sa position personnelle? Ayant été, avant la réunion du Piémont à la France, un des plus fidèles et des plus utiles serviteurs du roi de Sardaigne, honoré de sa confiance particulière dans les moments les plus critiques, car c'était lui qui avait été chargé de traiter en 1796 avec le général Bonaparte, il avait fini par entrer au service de ce général devenu empereur. On assurait qu'il n'avait pris ce parti qu'avec une autorisation formelle du roi. Il avait été traité avec grande faveur, placé au Conseil d'État, plus tard appelé à l'honneur de représenter la France comme ministre à Berlin. Dans ce poste qu'il avait rempli jusqu'au jour qui avait vu en 1813 éclater la rupture entre la Prusse et la France, il avait servi son nouveau maître avec distinction et avec une grande loyauté. Son fils aîné avait suivi avec les différences que comportait leur âge, la même fortune que lui; il avait été page et officier d'ordonnance de l'Empereur. Tous deux étaient rentrés dans leur pays à l'époque de la Restauration et avaient été également bien accueillis par leur ancien maître. Pendant que le père

occupait successivement deux ministères, le fils, colonel d'un régiment, aide de camp du roi, semblait n'avoir rien à désirer. Un second fils n'était guère moins bien traité que l'aîné. Il est probable qu'en acceptant de représenter son pays à Laybach, il avait craint de rencontrer dans le congrès quelques préventions contre l'ancien ambassadeur de Napoléon. M. de Metternich pouvait se servir de ce passé pour faire naître des doutes sur la loyauté de sa conduite. Il pouvait surtout en tirer parti pour l'accuser de connivence avec la France. On peut donc croire que M. de Saint-Marsan avait voulu parer à ce danger en adoptant une attitude qui le mît au-dessus de tout soupçon. Persuadé que rien n'empêcherait l'Autriche de marcher sur Naples, il s'était dit apparemment qu'il y fallait donner les mains de bonne grâce, mais une fois le rôle accepté, il s'y abandonna au delà de toutes les règles de la prudence.

Devant une situation si brusquement modifiée, les plénipotentiaires français demandaient de nouvelles instructions. Ils insistaient pour en avoir de plus larges encore, car de se tenir, en cas d'expédition militaire, dans un refus complet de concours, comme on leur avait prescrit de le faire, cela leur semblait une raideur exagérée, ils craignaient toujours qu'il n'en résultât la perte absolue de l'influence française. Cette manière de voir de leur part était une conséquence naturelle de leur situation, elle sortait presque nécessairement de l'atmosphère dans laquelle ils vivaient (1).

Après en avoir longuement conféré avec mes collègues du ministère et pris les ordres du Roi, j'envoyai à nos représentants, le 9 du mois, les instructions qu'ils réclamaient. Ils devaient dans certains cas donner leur consen-

(1) Pour donner une idée de ce qui pouvait sortir de cette situation et de cette atmosphère, il faut lire dans la correspondance de M. de Blacas tout un projet sur la meilleure manière de faire marcher les troupes autrichiennes sur Naples.

tement à l'expédition militaire, autoriser l'adjonction d'un commissaire français à ceux qui seraient chargés par les autres puissances du soin de régulariser les opérations; le consentement serait donné sous la réserve la plus expresse qu'avant d'entamer cette expédition, on aurait avec sincérité et bonne foi épuisé tous les moyens de conciliation. « Si on objecte à notre demande de tenter avant tout la « voie des négociations, que traiter avec des révolution- « naires c'est reconnaître la révolte, nous répondrons qu'il « ne fallait pas alors faire venir le roi de Naples à Laybach, « car on ne peut supporter la pensée de mettre presque « forcément en opposition ouverte avec lui son propre fils, « l'héritier de sa couronne, celui aux mains duquel il a « confié en partant les rênes du gouvernement; ce fils qui « demain peut-être sera souverain légitime et à qui alors « on ne pourra contester ni le droit d'accorder à ses « peuples les institutions qu'il jugera convenables, ni celui « de les défendre. »

Dès le 18 janvier, le roi de Naples avait écrit à son fils une lettre dans laquelle il se louait beaucoup des intentions des deux empereurs et de leurs procédés à son égard, mais sans entrer dans aucun détail sur leurs dispositions relativement à l'existence du nouveau gouvernement napolitain. C'était M. de Blacas qui avait obtenu de lui de demeurer dans cette réserve dont il était très pressé de sortir. Il se trouva beaucoup plus à son aise le 28, quand tout fut décidé. Les conférences s'étaient rapidement succédé dans les congrès, on s'était décidé à ne pas reconnaître le gouvernement siégeant à Naples, on voulait rétablir l'autorité royale telle qu'elle existait avant le 7 juillet 1820. Plus tard on aviserait aux mesures à prendre pour donner aux Napolitains le bonheur et la stabilité dont ils avaient besoin. Pour qu'il n'y eût aucun doute sur le succès, on devait employer à la fois la force et la conciliation. Le roi de Naples écrirait à son fils pour lui faire con-

naître la résolution irrévocable du souverain, lui montrer l'impossibilité de résister et l'engager par conséquent à user de tout son crédit pour amener ses sujets à une prompte soumission. A l'appui de cette lettre, les ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse devaient adresser à leurs agents, résidant à Naples, une dépêche conçue dans le même sens. La révolte serait caractérisée par eux comme elle méritait de l'être, la volonté inébranlable des souverains formellement annoncée, et les sujets avertis d'avoir à se remettre sur-le-champ entre les mains de leur roi, qui « seul environné de lumière et soutenu par le zèle « des hommes les plus probes et les plus sages entre ses « sujets, pouvait, en étouffant le souvenir d'une époque « désastreuse, établir pour l'avenir dans ses États un ordre « de choses portant en lui-même les garanties de sa stabi- « lité ». (C'étaient les mêmes paroles que le roi de Naples devait employer dans sa lettre à son fils.) Les Napolitains seraient en même temps prévenus que le jour même où ces dépêches partiraient de Laybach, l'ordre devait être publiquement expédié aux troupes autrichiennes de passer le Pô et de se porter à marches forcées sur la frontière. La marche des troupes autrichiennes était logique, puisque, dans toutes les hypothèses, l'occupation militaire du royaume de Naples était une chose arrêtée et puisque la soumission même des Napolitains ne pouvait pas la leur épargner. On avait eu soin de déclarer qu'on n'entendait en aucune manière changer l'état d'aucune possession en Italie, qu'on avait au contraire pour but principal de les garantir toutes des dangers dont elles étaient menacées. En résultat, le triomphe de M. de Metternich était complet : point de négociation, car on ne pouvait donner ce nom à l'ordre de se soumettre, une expédition militaire et une occupation même quand il n'y aurait pas de résistance.

A la vérité, cette dernière hypothèse était assez difficile à admettre ; on a eu depuis la preuve que M. de Metternich

n'avait épargné aucun soin pour qu'elle ne se réalisât pas, témoin ce passage d'une lettre qu'il reçut plus tard de M. le baron Frimont, général des troupes autrichiennes, et qu'il eut l'imprudence de montrer à M. de Blacas : « J'espère « que la première rencontre avec les Napolitains sera assez « sérieuse pour remplir les vues de Son Excellence. »

Il était un point cependant sur lequel M. de Blacas, dans le commencement, avait eu le dessus et où sa fermeté en avait imposé au cabinet autrichien ; M. de Metternich aurait voulu renouveler ce qui s'était passé à Troppau pour le protocole préliminaire, c'est-à-dire tout préparer, tout arrêter dans de petits conciliabules russes, autrichiens et prussiens, de manière à n'avoir plus ensuite que des consentements à demander aux plénipotentiaires des autres États ; mais M. de Blacas avait si hautement annoncé que si un pareil procédé se renouvelait, lui et ses collègues se retireraient à l'instant, qu'il avait fallu se résoudre à suivre une autre marche. Les conférences s'étaient donc tenues en commun, mais n'en avaient pas été moins illusoires, grâce à l'union intime de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, grâce aussi au système adopté par les plénipotentiaires anglais de s'abstenir de voter. Ceux de France se trouvaient dès lors toujours seuls de leur côté. En ce sens, le système d'abstention adopté par les Anglais était encore fort commode pour M. de Metternich. S'ils avaient dû parler, ils auraient été le plus souvent forcés de le contredire.

Le roi de Naples, de son côté, ne demandait qu'à se jeter dans les bras des deux empereurs ; et si M. de Blacas parvenait à ralentir un peu ses démonstrations enthousiastes, il ne pouvait les arrêter tout à fait. Malgré tous ces avantages, telles étaient cependant les précautions que prenait encore M. de Metternich, afin d'être plus sûr que ce malheureux souverain ne lui échapperait pas, que pendant trois semaines il l'empêcha de communiquer avec le

ministre des affaires étrangères de Naples, M. de Gallo. Ce dernier était cependant ministre du roi, nommé par lui fort peu de jours avant son départ. Cette qualité n'avait pas empêché qu'une fois arrivé sur le territoire autrichien, on ne lui eût interdit d'entrer à Laybach. On avait fini par obtenir un ordre du roi son maître pour lui enjoindre de se rendre à Goritz, où il resta jusqu'au 29 janvier; c'était pousser loin la précaution. Quant aux plénipotentiaires italiens, ils n'entrèrent en congrès que le 26 janvier, alors que tout était convenu. A mesure que chacun d'eux était arrivé, on avait pris toutes les précautions nécessaires pour le bien préparer et pour s'en assurer. Le jour où ils furent admis, c'étaient des auxiliaires certains, qui n'avaient paru que pour joindre leurs voix à celles des ministres des deux empereurs.

Il s'était d'ailleurs commis une supercherie qui fut tenue fort secrète, car le ministre de France lui-même n'en fut pas informé, et le silence gardé à cet égard par les plénipotentiaires français vis-à-vis de leur gouvernement est certainement un de leurs torts les plus graves.

CHAPITRE VI

Congrès de Laybach (suite). — Supercherie commise par M. de Metternich pour assurer l'adhésion des ministres des petits États italiens aux procès-verbaux des conférences tenues avant leur arrivée. — Les plénipotentiaires français se prononcent pour l'intervention, en faisant leurs réserves. — L'armée autrichienne passe le Pô. — On fait sortir M. de Gallo de Goritz pour lui notifier les décisions du congrès. — Manifeste du prince régent. — M. de Blacas est désigné pour accompagner le roi de Naples jusqu'à sa capitale. Ses instructions. — Discussion au Parlement anglais sur les affaires extérieures. — M. de Metternich tente de faire croire que la France a accepté le droit d'intervention. — Le cabinet français rétorque cette allégation par une note verbale. — Interpellation du général Sébastiani à la Chambre ; réponse de M. Pasquier. — Agitation en Espagne. — Plaintes du cabinet de Madrid contre la partialité du ministère français. — M. de Bardaji est nommé ministre plénipotentiaire du gouvernement espagnol en France. — Il n'en continue pas moins ses menées contre le gouvernement piémontais. — Troubles à Turin. — État d'esprit de la population piémontaise.

Les premières conférences ayant donné lieu à des débats qu'on jugea à propos de ne pas faire connaître aux arrivants, six procès-verbaux furent rédigés, dans lesquels on prit soin d'effacer tout ce qu'on crut devoir taire. La véritable discussion fut remplacée par des discours de convention, arrangés par M. de Gentz et où il sut éviter de mettre différents avis opposés. Ainsi se trouvaient effacés, avec tout ce que les plénipotentiaires français avaient dit de plus énergique, même les paroles des autres plénipotentiaires, quand il s'en était rencontré d'un peu trop significatives. Ce fut à ces six procès-verbaux que les plénipotentiaires italiens adhérèrent sans hésiter aussitôt leur admission dans le congrès. Il paraît même certain qu'ils n'eurent aucun soupçon que rien autre chose eût été dit

dans les conférences. Les mêmes six procès-verbaux furent envoyés sans plus d'explications au cabinet français.

Comment les plénipotentiaires français avaient-ils été amenés à prendre l'attitude qu'ils ont adoptée à la fin? Ils étaient trois, mais en réalité ils n'étaient que deux; nous avons dit pourquoi M. de Caraman ne pouvait être qu'un embarras. Restaient donc MM. de Blacas et de La Ferronnays; leur position, il faut en convenir, était extrêmement délicate. Privés des appuis sur lesquels ils devaient compter, voyant tourner contre eux les ministres italiens, ils étaient placés à une si grande distance du cabinet qui devait les diriger (il ne fallait pas moins de seize ou dix-sept jours pour avoir une réponse), qu'on doit peu s'étonner qu'ils ne se soient pas sentis assez appuyés pour persister dans la ligne qui leur avait été tracée. Encore ne peut-on pas dire qu'ils l'aient complètement abandonnée. Après avoir pendant trois semaines soutenu ce qui leur était ordonné de soutenir, défendu ce qu'ils avaient à défendre, ils crurent qu'il fallait céder quelque chose pour éviter une séparation complète entre la France et l'alliance si intime des trois souverains, séparation qu'ils ne pouvaient s'empêcher de regarder comme un fort grand péril. L'intervention armée étant décidée, ils pensèrent avec raison que le plus grand malheur possible serait que l'expédition échouât. Les instructions qu'ils avaient reçues le 9 janvier leur permettaient de s'associer à l'expédition à deux conditions : l'une, que toutes les négociations possibles eussent été préalablement épuisées; l'autre, qu'elle fût soutenue par le consentement de toutes les puissances italiennes. Cette dernière condition allait s'accomplir; la première manquait, à la vérité, mais n'était-ce pas la seconde qui était réellement la plus importante? Qu'avait-on dû vouloir dans le cabinet français? Conserver en Italie l'influence naturelle qu'on devait y exercer, et empêcher celle de l'Autriche de s'accroître outre toute mesure. Mais

serait-ce bien remplir ce but que de se séparer dans une telle circonstance de toutes les puissances italiennes et de blâmer si hautement leur conduite? Ne serait-ce pas les jeter décidément dans les bras de l'Autriche? Fallait-il livrer le roi de Naples, si faible, si incapable, à l'influence de M. de Metternich?

Pour rendre moins lourdes les conséquences de l'expédition, pour faire entendre quelques paroles de sagesse et de modération dans la discussion des différentes modifications qui pourraient être apportées au gouvernement, il était nécessaire de conserver une place dans les conseils qui devaient tout décider. De très graves considérations justifiaient donc leur conduite; ils signèrent le protocole de la séance où ces mesures furent définitivement arrêtées, mais ce ne fut pas sans expliquer qu'on ne devait induire de leur signature qu'un consentement et non une coopération, qu'ils gardaient la même attitude que les puissances italiennes, et qu'ils n'entendaient nullement engager la France comme partie « agissante » dans l'expédition qui allait être entreprise, qu'en reconnaissant l'intérêt de l'Autriche d'engager ses troupes, la France n'entendait pas la suivre, qu'elle était en paix avec le royaume de Naples et entendait y rester.

M. de Blacas eut occasion de faire une déclaration formelle sur ce point et en exigea l'insertion au protocole. Ce fut sir Robert Gordon qui lui fournit cette occasion, en affectant de croire que la flotte française stationnée dans le golfe de Naples allait agir de concert avec l'armée autrichienne et prendre part aux hostilités. Les plénipotentiaires français consentirent seulement à joindre leurs efforts à ceux qui allaient être tentés pour engager les Napolitains à détourner par leur soumission l'orage qui les menaçait. M. de Blacas écrivit à M. de Fontenay, chargé des affaires de France à Naples, pour l'informer des résolutions prises et lui recommander de joindre ses instances à celles des trois

ministres ayant mission de faire connaître au prince régent les discussions du congrès. Il eut soin de le prévenir que c'était sous sa propre responsabilité qu'il lui donnait une direction qu'il regardait comme nécessaire, mais sur laquelle ses instructions n'avaient rien prévu. Même réduite à ces termes cette démarche était d'une grande importance, parce qu'elle pouvait contribuer à ébranler les Napolitains dans leurs idées de résistance.

La conduite des plénipotentiaires français eut au moins ce résultat, qu'elle empêcha l'emploi du protocole préliminaire de Troppau, cela malgré le soin très affecté par son premier auteur d'en reproduire à tout moment les maximes. L'attachement à cette malencontreuse pièce avait cependant quelque chose de bien extraordinaire, alors qu'elle avait encouru la réprobation de l'Angleterre et lorsqu'on prétendait l'affranchir d'une de ses prescriptions les plus formelles, celle d'employer toujours les moyens conciliatoires avant de recourir à la force. C'était bien quelque chose d'avoir empêché l'introduction en Europe de ce nouveau et redoutable code du droit public, d'où pouvaient naître les germes de tant de discussions. Les plénipotentiaires français parvinrent encore à faire améliorer sensiblement la teneur des actes publics dans lesquels on faisait intervenir le roi de Naples. Grâce à eux, sa lettre à son fils respectait les engagements pris jadis. Il disait qu'il avait fait tous ses efforts pour obtenir une solution pacifique, mais que la détermination des souverains était tellement arrêtée qu'il avait été impuissant à la modifier. En conséquence il demandait à ses sujets leur soumission comme le seul moyen de s'épargner les plus grands maux. Enfin, nos représentants avaient obtenu que dans le cas où les Napolitains se soumettraient, aucune contribution de guerre ne serait imposée au royaume des Deux-Siciles (1).

(1) Cette concession arrachée à l'Autriche eut peut-être plus d'inconvénients que d'avantages, car on peut lui attribuer en partie la

Cette promesse fut consignée dans la dépêche par laquelle les ministres des trois cours à Naples étaient chargés de faire connaître au prince régent que l'occupation militaire était une chose arrêtée et convenue avec le roi, sous les ordres duquel l'armée occupante serait placée.

Quoi qu'on puisse penser du parti qu'ont pris en cette occasion les plénipotentiaires français, des motifs qui les ont entraînés, de l'influence plus ou moins grande qu'ont eue sur les déterminations de M. de Blacas ses anciennes opinions et ses inclinations personnelles, quelque déplaisir, même fondé, que ce parti ait dû causer au moins momentanément au ministère qui avait donné des instructions si différentes, il est cependant impossible de nier, nous nous hâtons de le dire, qu'attendu la marche des événements, il s'est trouvé le meilleur de beaucoup. Comment ne pas reconnaître que bien peu de temps après, on aurait eu à regretter amèrement qu'un dissentiment public dans le congrès eût encouragé la fâcheuse entreprise dont nous aurons bientôt à rendre compte?

Tout avait marché vite : le 26 janvier les ministres italiens étaient entrés au congrès, le 27 l'ensemble des résolutions était adopté et le protocole qui les contenait était signé. En même temps, des ordres étaient portés aux commandants des troupes autrichiennes pour qu'elles eussent à effectuer le passage du Pô, et le 2 février une convention particulière était signée entre le roi de Naples et les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie. Cette convention portait qu'une armée autrichienne serait, au nom des trois cours, mise à la disposition du roi des Deux-Siciles, et qu'elle serait défrayée par son royaume pendant

résolution que prit dès lors M. de Metternich de faire en sorte qu'il y eût une résistance. Ce fut même en le promettant à M. de Stadion qu'il repoussa les reproches que celui-ci, en sa qualité de ministre des finances d'Autriche, ne manqua pas de lui adresser aussitôt qu'il fut informé de cette renonciation à toute contribution de guerre, dans le cas où il n'y aurait pas de guerre

l'occupation de ce royaume dont la durée était provisoirement fixée à trois années. Le 5 février, le passage du Pô était effectué et les troupes autrichiennes poursuivaient leur route sur deux colonnes, l'une dirigée par la Toscane et destinée à pénétrer dans l'État napolitain en tournant les forces qui occupaient les gorges de l'Apennin, l'autre devant traverser les Légations romaines et entrer de vive force dans les Abruzzes (1). Pour achever de préparer les Napolitains au sort qui les attendait, une scène assez étrange avait eu lieu à Laybach le 30 janvier. On avait enfin laissé sortir de Goritz M. de Gallo, qui y était confiné depuis trois semaines. Il avait été admis le 30 à voir son souverain, qui l'avait informé de toutes les résolutions prises à l'unanimité dans le congrès par les puissances délibérantes et lui avait donné communication de sa lettre déjà envoyée au prince régent. Le même soir, il fut invité par M. de Metternich à une conférence à laquelle assistaient tous les ministres ayant pris part aux délibérations, et dans cette conférence on lui donna connaissance non seulement des décisions du congrès, mais même de toutes les pièces et de toutes les instructions envoyées à Naples pour l'exécution de ses décisions. Le tout lui était communiqué non pour qu'il pût discuter, puisque les résolutions étaient déclarées immuables, mais pour qu'il pût témoigner au régent de l'unanimité avec laquelle ces résolutions

(1) Ce grand événement du passage du Pô eut lieu sous les auspices les plus sombres. Hors les cabinets des souverains qui la voulaient, l'expédition sur Naples était généralement considérée comme une faute. Nous avons déjà dit que telle était l'opinion dominante dans la capitale même de l'Autriche, opinion dont avaient pu s'assurer par eux-mêmes les différents plénipotentiaires lors de leur passage dans cette ville, en allant de Troppau à Laybach. Cette opinion avait gagné même l'armée autrichienne, ordinairement si impassible. Elle s'y manifesta très visiblement. En traversant le fleuve, elle fut triste, silencieuse et morne. On n'avait pas osé mettre à sa tête le général qui en était le mieux vu, celui qui avait conduit avec tant de succès la dernière expédition contre le roi Murat; ses opinions, disait-on, n'étaient pas assez sûres.

avaient été prises. Le lendemain, il reçut du roi l'ordre de partir et d'aller donner connaissance à son fils et à la nation napolitaine de tout ce qu'il avait vu et entendu. A cet ordre était ajoutée la recommandation d'employer tous les moyens de persuasion dont il était capable pour éviter au pays les affreux malheurs de la guerre.

Quinze jours après, M. de Gallo s'acquitta de sa mission. On voit dans le compte qui a été imprimé qu'il donna alors à entendre que, tant devant le roi que devant le congrès, il avait fait une espèce de protestation contre l'impossibilité où on le mettait de produire une seule des nombreuses observations qu'il avait à faire. La vérité est qu'on redoutait beaucoup sa présence dans le congrès et qu'on éprouvait à l'avance un embarras très sensible de la scène qui résulterait de sa résistance pour peu qu'elle fût énergique. Le prince Ruffo n'avait pas osé se trouver en face de lui (1). Crainte vaine, précaution inutile, car la vérité est que M. de Gallo montra la faiblesse et la soumission la plus complète; son attitude fut honteuse. Voici les seules paroles qui soient en cette grande occasion sorties de sa bouche : « J'ai entendu avec reconnaissance la lecture des « pièces qu'on vient de me communiquer; je comprends « les intentions bienveillantes des souverains, je parlerai « aux gens raisonnables et les engagerai à se soumettre. » Puis dans ses conversations particulières avec plusieurs ministres, il n'avait pas manqué de donner à entendre que la soumission de ses compatriotes était fort probable, qu'on y pouvait compter. M. de Blacas cependant eut soin de lui faire bien connaître, même publiquement, que la France ne cesserait pas d'insister dans sa conduite, dans tous ses actes, sur les mesures de conciliation, ce qui, par parenthèse, donna beaucoup d'humeur à M. de Metternich.

(1) M. de Ruffo, ambassadeur de Naples à Vienne, avait été appelé par son maître à Laybach; il possédait toute sa confiance, et était le promoteur le plus ardent des mesures de rigueur et de violence.

A Naples, après s'être occupé des questions de finances, le parlement avait clos la session le 31 janvier, parce que la constitution fixait la clôture à cette date. Une commission avait été nommée et installée pour vaquer avec le régent aux soins de l'administration du royaume. Le prince, dans le discours qu'il avait prononcé pour la clôture, avait eu soin d'engager les députés à ne pas s'éloigner de Naples. Il prévoyait qu'il serait bientôt obligé de les réunir; en effet, ayant reçu le 5 février les lettres du roi et le 9 les communications des envoyés de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, il les convoqua en session extraordinaire le 13 au matin.

M. de Fontenay, en recevant les instructions de M. de Blacas, avait agi avec une prudence et une mesure parfaites. Ayant comme les autres ministres demandé le 9 une audience particulière au prince régent, il lui avait déclaré verbalement que les ministres plénipotentiaires du Roi son maître, à Laybach, lui avaient fait savoir qu'ils avaient adhéré aux instructions envoyées aux ministres des trois cours, dans l'espérance d'éloigner les périls qui menaçaient la nation napolitaine. Il avait ajouté qu'il lui était prescrit de s'associer à tout ce qui devait se faire pour épargner aux Napolitains les maux qu'entraîneraient la guerre et une résistance inutile. La conduite de M. de Fontenay avait l'avantage, tout en manifestant la bonne intelligence de la France avec les trois puissances, de la placer dans une position distincte et séparée. Dans le courant de février et les premiers jours de mars, le parlement napolitain et le prince régent s'attachèrent à montrer l'iniquité des procédés employés à leur égard et à préparer la plus vigoureuse résistance. Le prince régent, on devait s'y attendre, n'avait pas manqué de faire observer à son père que sa lettre du 28 janvier ne pouvait être émanée de sa libre volonté. Il ajoutait que dans tous les cas sa résolution était bien arrêtée de partager les dangers et les desti-

nées de la nation, d'exposer sa vie, et ce qui lui était bien plus cher, celle de sa famille, pour défendre ses droits et son indépendance.

Dans le manifeste qui fut publié le 17 février, on disait, non sans raison, que l'indépendance de tous les États, surtout des plus faibles, était menacée par l'attaque dirigée contre le royaume des Deux-Siciles. A la violence des résolutions de Laybach on opposait la modération du gouvernement napolitain, qui n'avait provoqué personne. On y faisait ressortir la loyauté avec laquelle la nation s'était fiée à la parole de son roi et avait consenti à son départ du moment où les souverains alliés l'avaient désiré. « Si « malheureusement on ne peut éviter la guerre, disait-on « en terminant, le prince régent et son auguste frère se « porteront à la tête de l'armée, et confondant leur sort « avec celui de la nation, combattant avec elle jusqu'à l'ex- « trémité pour repousser l'invasion étrangère, ils invoque- « ront le suprême arbitre des empires, qui protège l'inno- « cence et la raison et tôt ou tard punit les abus de la force, « de l'injustice et de l'oppression. » Peu de jours après la publication de cette pièce, les ministres des trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie quittèrent Naples. Ceux de France et d'Angleterre n'avaient pas les mêmes raisons pour s'éloigner de leur poste et y demeurèrent.

L'armée alla prendre ses positions sur les frontières du territoire romain. Laissons les armées suivre leur marche pour raconter les incidents assez curieux qui ont suivi le congrès de Laybach et la résolution qui avait décidé le conflit.

On avait laissé sans la résoudre la question de la loi fondamentale dont le roi de Naples devait faire la base de sa nouvelle administration et dont l'empereur Alexandre avait désiré qu'on s'occupât dès les premières conférences. M. de Metternich avait fini par vouloir qu'il y eût à cet égard quelque chose de convenu. Il redoutait les concessions trop

libérales qu'on pourrait arracher plus tard au faible monarque qu'on allait remettre sur le trône. C'était aussi l'avis très prononcé de M. de Bernstorff, du comte Nesselrode et de M. de Pozzo di Borgo. Il était reconnu que l'initiative dans cette question appartenait au roi de Naples; ce fut donc lui et le prince Ruffo qui furent les rédacteurs apparents d'un travail qui en réalité fut l'œuvre de M. de Metternich. Il fut lu au congrès le 20 février avec une seconde pièce intitulée : *Déclaration du roi de Naples sur la loi fondamentale à donner à son peuple.* Ces deux documents méritent certainement d'être remarqués, bien qu'une fois rétabli sur le trône le roi de Naples ne se soit pas cru obligé de tenir cet engagement si peu gênant pour lui et qu'il n'ait rien accordé de ce qu'il promettait alors à la face d'un congrès dont les décisions allaient lui rendre sa toute-puissance. Dans le débat qui suivit, rien de saillant, si ce n'est l'attitude des plénipotentiaires français.

Les intentions de M. de Metternich n'étaient pas douteuses. M. de La Ferronnays voulut au moins les lui faire avouer publiquement. Il lui demanda donc un jour, en pleine conférence, si la déclaration était un engagement tellement pris par le roi de Naples qu'une fois rentré dans ses États il ne serait plus libre d'y rien changer. M. de Metternich, étourdi de la question, n'ayant pas eu le temps de préparer une réplique, fut obligé de répondre *oui.* Cette interpellation ne laissa pas que de causer beaucoup de rumeur dans le congrès; le soir même M. de Bernstorff en fit de grands reproches à M. de La Ferronnays.

M. de Blacas avait déclaré que le roi de Naples devait être laissé juge de ce qui conviendrait le mieux à ses peuples, ajoutant que quant à lui il ne prétendait jouer dans la discussion sur cette déclaration d'autre rôle que celui de témoin pour rendre compte à son gouvernement. Sur quoi M. de Metternich lui ayant dit : « Et si le roi de Naples adoptait votre constitution? » « *Nous le soutiendrions* », répliqua-t-il.

Pour ne rien laisser au hasard, on s'occupa des instructions à donner aux ambassadeurs qui devaient accompagner le roi de Naples lorsqu'il s'acheminerait vers ses États : c'étaient pour la France M. de Blacas, pour l'Autriche M. de Vincent, pour la Russie M. de Pozzo di Borgo, pour l'Angleterre sir Robert Gordon.

Les plénipotentiaires français et anglais soutinrent qu'il ne pouvait exister d'instructions qui fussent communes à tous, que chaque ambassadeur n'en devait recevoir que de sa cour. Comme il était cependant convenu que ces ambassadeurs à la suite du roi tiendraient entre eux des conférences toutes les fois qu'il en serait besoin, M. de Blacas eut soin de déclarer qu'il n'y paraîtrait pas toutes les fois qu'il s'agirait de mesures de guerre. Ses nouvelles instructions étaient positives à cet égard. Cette déclaration amena une scène assez vive entre lui et M. de Pozzo. Celui-ci s'étant laissé aller à dire qu'il était inutile que les ministres des cours qui ne se joignaient aux délibérations que pour les entraver continuassent d'y assister, M. de Blacas soutint fortement son droit d'assister toutes les fois qu'il le jugerait à propos : il fut en cela appuyé par sir Robert Gordon, qui déclara aussi que sa présence à ces conférences était un droit dont il ne pouvait se départir et dont il userait, non pour concourir, mais pour voir s'il ne se faisait ou ne se préparait rien de contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne.

Telle était à ce moment l'exaltation des esprits parmi les ministres assistant au congrès, que M. de Bernstorff, dont on connaissait la modération, exprima à M. de Capo d'Istria son étonnement de ce que l'empereur de Russie n'engageait pas formellement le roi de Naples à faire en rentrant dans ses États quelques exemples de sévérité. M. de Capo d'Istria lui répondit que si Sa Majesté Impériale avait un conseil à donner au roi de Naples, ce serait au contraire celui de la plus grande indulgence. Il fut

ensuite question de la nécessité où serait le roi d'ouvrir un emprunt pour satisfaire à toutes les charges qui allaient peser sur lui; on proposa à la France de cautionner cet emprunt, qui devait être pour le premier moment de trente millions offerts par la maison Rothschild.

Les plénipotentiaires français écartèrent avec fermeté cette proposition, qui dans la réalité n'avait d'autre but que de garantir à l'Autriche le payement des frais de son expédition. Ils avaient aussi très nettement déclaré que l'adhésion de la France aux desseins du congrès n'empêchait pas qu'elle fût résolue à rester en paix avec le royaume de Naples ; c'était acte de prudence; mais il fallait être conséquent à cet acte. Ainsi, il était désormais impossible qu'aucun Français pût remplir auprès de l'armée d'expédition des fonctions de commissaire. M. de Blacas devait accompagner le roi de Naples en qualité d'ambassadeur auprès de sa personne et nullement comme chargé de prendre part à la direction des forces militaires; il devait toujours s'efforcer d'adoucir l'amertume des sentiments qui pouvaient diviser le père et le fils et ne rien négliger pour les rapprocher l'un de l'autre. Il devait faire comprendre au roi qu'il importait à son honneur comme à sa tranquillité future de s'entourer de ses sujets les plus fidèles, les plus éclairés, pour aviser au moyen de donner à ses peuples un gouvernement modéré. Enfin M. de Blacas devait, si la résistance des Napolitains rendait la guerre inévitable, ne rien négliger pour en abréger la durée et en adoucir les maux. En toute occasion, il devait surtout s'opposer aux vengeances. « Il ne faut pas nous dissimuler, « lui écrivais-je, que nous avons pris maintenant une part « de responsabilité dans les événements qui sont la consé- « quence de l'expédition commencée. Si petite que soit cette « part, quelque généreuses qu'aient pu être nos intentions, « elles seraient facilement dénaturées si à l'entrée des « Autrichiens dans Naples, ou à la rentrée du roi dans ses

« États, on voyait se renouveler quelque chose de sem-« blable à ce qui s'est passé en 1799. Vous n'ignorez pas « combien les vengeances furent cruelles, multipliées « alors. Il est assez connu que ce moyen de contenir les « peuples n'est pas très efficace, ce qui s'est passé depuis « à Naples ne le démontre que trop. Vous n'hésiterez donc « pas, si cela est nécessaire, à employer toute votre « influence pour écarter de semblables malheurs et com-« battre toutes les résolutions qui pourraient y conduire. « Après la manière dont le roi a quitté ses États, après les « paroles qu'il a prononcées en en sortant, ce serait « imprimer à son nom une tache ineffaçable que d'en faire « l'instrument ou l'occasion de cruautés qui ne lui seraient « jamais pardonnées. »

En France, la nouvelle de la marche des troupes autrichiennes avait causé la plus vive émotion dans le parti libéral. En Angleterre, dès la rédaction de l'adresse, les affaires d'Italie avaient été, après celle de la reine, le sujet des plus vives déclamations. Dans l'une et l'autre Chambre, on s'était élevé contre l'invitation au roi de Naples de se rendre à Laybach. Cette invitation était qualifiée de *sommation*. Le maintien de la paix générale exigeait le respect de l'indépendance des États secondaires; l'Angleterre n'avait-elle donc aucune influence dans les conseils des puissances alliées pour faire prévaloir ce juste point de vue? Trois semaines après, lorsque les résolutions de Laybach furent connues à Londres, un des plus habiles membres de l'opposition, M. Mackintosh, demanda dans la Chambre la communication de toutes les pièces relatives aux affaires de Naples. En développant cette motion, il s'éleva contre la conduite et les principes des trois monarques qui prétendaient se faire les dictateurs de l'Europe. « Si leurs doctrines devaient être admises, avait-il dit, il « n'y aurait plus d'indépendance pour aucun État. »

Tout en convenant que lord Castlereagh avait combattu

ces doctrines dans sa circulaire, il demanda si, derrière cette opposition apparente, il n'y avait pas l'avertissement que le ministère n'ayant qu'une faible influence dans le Parlement, était obligé de se donner des allures libérales, mais qu'au fond il voyait avec plaisir attaquer le royaume de Naples. C'était se rapprocher beaucoup de la vérité. Lord Castlereagh avait justifié le passage de sa circulaire par lequel il n'avait pas cru devoir dénier à l'Autriche le droit de se conduire à l'égard de la révolution napolitaine ainsi qu'elle le jugerait nécessaire pour sa sûreté personnelle; il avait sérieusement jugé la révolution napolitaine, la conduite des carbonari et le trouble porté dans un pays heureux, sous un gouvernement parfaitement doux. Cette réplique n'avait pas empêché la motion d'être fortement soutenue par les orateurs les plus distingués, même par M. de Wilberforce, dont l'autorité était grande dans la Chambre. La motion fut rejetée, mais elle avait réuni un grand nombre de voix. Le débat fut plus vif encore à la Chambre des pairs. Lord Landsdowne, homme modéré et fort estimé de l'opposition, présenta la motion suivante : « Il devient d'autant plus urgent d'exprimer notre désap-« probation des mesures prises par les souverains alliés « contre Naples, qu'une déclaration récemment publiée à « Vienne semble prouver que la circulaire du ministère « anglais n'a pas été comprise, que les alliés semblent « toujours présenter leurs principes comme approuvés « par le gouvernement britannique. » Ce qu'il y eut de plus remarquable dans son discours, ce fut la manière dont il peignait les suites probables de l'expédition autrichienne sur Naples : Si l'attaque ne réussissait pas, les Napolitains acquerraient alors une force immense et pourraient exercer le droit du talion; s'ils succombaient, par quels moyens l'Autriche pourrait-elle maintenir son autorité à Naples? Si ses armées devaient y rester, l'Europe pourrait-elle souffrir cet accroissement excessif d'une puissance? C'était

donc le cas de faire une adresse au roi et d'exprimer le ferme espoir que Sa Majesté allait employer toute son influence auprès des puissances alliées pour prévenir ou réparer des conséquences dont la nature et la gravité pouvaient troubler la tranquillité générale de l'Europe.

Lord Ellenborough parla dans le même sens, mais ce qui surpassa en véhémence tout ce qu'on avait dit jusque-là fut le discours de lord Holland. Sa passion, son indignation contre la Sainte-Alliance et contre le système qu'elle voulait faire prévaloir, l'avait emporté au delà de toutes les bornes, et lui, homme de mœurs douces, s'était permis sur l'empereur Alexandre les paroles les plus blessantes. Lord Liverpool répondit avec beaucoup de mesure; il avait insisté sur la différence qui existait entre la révolution d'Espagne, causée par les fautes du gouvernement, et la révolution de Naples, qui paraissait n'être l'ouvrage que d'une faction. La motion du marquis de Landsdowne fut rejetée, cela ne pouvait manquer d'arriver, mais elle n'en produisit pas moins un grand effet dans l'opinion publique et trouva un écho à Paris.

Le général Sébastiani crut pouvoir imiter dans la Chambre des députés de France la démarche de M. Mackintosh; comme à Londres, le débat porta surtout sur la déclaration publiée à Vienne par M. de Metternich. Ce qu'il avait voulu en donnant connaissance au public de sa circulaire, c'était le tromper sur le degré d'union et d'accord qui avait régné dans le congrès entre les puissances qui avaient pris les résolutions et celles qui s'étaient tenues à l'écart. Il voulait faire croire que leur réserve avait été une simple question de forme, mais qu'elles approuvaient au fond les principes qui avaient dirigé les trois cours souveraines.

« Sa Majesté l'empereur d'Autriche, disait M. de Metter-
« nich, s'était rendu à Troppau afin de délibérer avec ses
« augustes alliés sur une question de la plus haute impor-

« tance non seulement pour l'Italie, non seulement pour « la monarchie autrichienne, mais pour le salut de toute « l'Europe. Les délibérations ne laissèrent heureusement « aucun doute sur la manière dont les cours alliées envi- « sageaient l'origine et le caractère de la révolution de « Naples, et les dangers dont elle menaçait d'autres États. « Quant aux résolutions qu'exigeait un pareil état de « choses, si des circonstances particulières d'un grand « poids engagèrent le gouvernement britannique à ne pas « partager celle des autres cours et le cabinet de France « *à n'y accéder qu'avec des restrictions,* l'empereur eut la satis- « faction de se trouver entièrement d'accord sur toutes les « questions avec les souverains de Russie et de Prusse, et de « se convaincre en même temps que les différences de posi- « tion et de marche entre les puissances de l'Europe n'en « amèneraient aucune dans les bases de leur alliance et « l'uniformité générale de leurs principes et de leurs vues. »

Pour laisser croire que la France avait accédé, avec quelques restrictions, aux résolutions prises à Troppau, M. de Metternich transportait à Troppau les faits qui s'étaient passés à Laybach. Cette astucieuse énonciation ne pouvait manquer de révolter le gouvernement français. Il était impossible qu'il consentît à supporter les conséquences d'un pareil abus de confiance, il était impossible qu'à l'avenir on pût l'accuser d'avoir accepté le droit d'intervention dans les affaires intérieures des États et d'attenter à leur indépendance. Il devenait dès lors nécessaire qu'une pièce écrite, régulièrement communiquée, qui pourrait un jour être invoquée, existât non seulement dans le dépôt des affaires étrangères de France, mais même dans les principales chancelleries de l'Europe.

Je rédigeai donc, d'accord avec le duc de Richelieu, une *note verbale* (1) approuvée par tout le conseil. Elle fut expé-

(1) C'est une expression usitée dans le langage diplomatique. Elle veut dire une pièce dont le contenu doit être pris en sérieuse considé-

diée pour Laybach le 20 février, avec ordre aux plénipotentiaires français de la communiquer à tous les plénipotentiaires qui faisaient partie du congrès et même de demander son insertion au protocole des conférences. Elle a été d'une telle importance et les conséquences en ont été si graves, attendu le déplaisir qu'elle a causé à M. de Metternich, qu'il est indispensable de la consigner ici en entier :

« La déclaration que la cour impériale et royale apostolique vient de publier relativement aux affaires de « Naples, offre un passage qui a dû attirer l'attention « du gouvernement de Sa Majesté Très Chrétienne et qui « la met dans l'indispensable nécessité d'entrer dans « quelques explications tendant à ne laisser subsister « aucune obscurité sur sa conduite et ses véritables dispositions.

« Le passage dont il s'agit est celui où le cabinet autrichien, après avoir fait l'exposé de l'état de choses produit « par les événements survenus dans le royaume des Deux-Siciles, indique que, dans les conférences de Troppau, il « a été entièrement d'accord et sur toutes les questions « avec les cours de Russie et de Prusse, que des considérations d'un grand poids ont engagé le gouvernement britannique à ne pas les partager et le cabinet français à « n'y accéder qu'avec des restrictions.

« Il importe au gouvernement français de bien établir « quel est le sens précis de ces dernières expressions.

« Les délibérations de Troppau ont eu pour objet : « 1° d'établir un système de principes généraux pour fixer « le droit d'intervention réciproque dans les affaires intérieures des États; 2° de faire l'application de ces principes « aux affaires du royaume de Naples.

ration, très importante, mais qui n'est pas destinée à être rendue publique. C'est comme si on disait une importante déclaration faite de vive voix, puis recueillie sur le papier pour n'être pas oubliée.

« La France, de même que l'Angleterre, est restée « étrangère aux discusions qui ont eu lieu sur le premier « point, et elle n'a ni directement ni indirectement adhéré « au système proposé. Le gouvernement du Roi ne s'est « pas cru, comme celui de Sa Majesté Britannique, dans « l'obligation de rendre publique son opinion à ce sujet, « mais lorsqu'il a été dans le cas de la faire connaître « soit à ses alliés, soit à d'autres cours, il n'a pas dis- « simulé qu'elle était conforme à celle du cabinet anglais. « Maintenant il déclare, en tant que besoin est, qu'il « ne prévoit aucune hypothèse où il lui fût possible « d'admettre le système en question comme base de sa « conduite.

« Quant au second point, le principe n'ayant pas été « admis par la France, sa conduite ultérieure dans les « affaires de Naples ne saurait être considérée comme en « étant l'application. Le gouvernement français est parti « d'une autre base. Pénétré des avantages que devaient « offrir des mesures pacifiques et amicales, il s'est con- « stamment fait un devoir de coopérer à toutes celles qui « avaient ce caractère. C'est avec ce sentiment que le Roi « s'est empressé d'appuyer la démarche faite auprès du roi « de Naples, pour l'inviter à se rendre à Laybach, c'est « également en partant de la même base que Sa Majesté « Très Chrétienne s'était associée à ses alliés pour engager « le Souverain Pontife à se porter pour médiateur, dans « le cas où le roi des Deux-Siciles n'eût pas eu la possibi- « lité de remplir lui-même cette noble et salutaire fonc- « tion.

« Telles sont les seules mesures arrêtées à Troppau « entre les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, aux- « quelles la France ait pris part par les motifs ci-dessus « exposés. Elle a porté le même esprit de conciliation dans « les conférences de Laybach. Ses plénipotentiaires n'ont « pris sur eux de donner leur adhésion aux dernières

« démarches des cabinets de Prusse, d'Autriche et de « Russie et d'inviter le chargé d'affaires du roi de Naples « de les appuyer que parce qu'ils ont cru y voir un moyen « d'épargner au royaume des Deux-Siciles les maux de la « guerre et de garantir le repos du reste de l'Italie. Les « intentions du gouvernement français ne sont pas de « nature à changer, et si malheureusement la prévoyance « des cours alliées était trompée et que le fléau des hos-« tilités dût affliger les Deux-Siciles, il chercherait dans la « neutralité que ses principes lui font un devoir d'observer « les moyens d'en adoucir les rigueurs et d'en abréger la « durée. »

Lorsque cette note arriva à Laybach, les conférences du congrès venaient de se terminer. La clôture des séances s'était effectuée le 26 février, après quinze conférences officiellement tenues. Il fut donc impossible aux plénipotentiaires français de rien faire insérer dans aucun des protocoles, mais ils ne manquèrent pas de déposer la note entre les mains des ministres d'Autriche, de Prusse et de Russie. M. de Metternich, dans le premier moment, ne parut pas trop blessé et s'en exprima en termes fort modérés vis-à-vis de M. de Blacas. Il en fut tout autrement dans l'entretien qu'il eut avec l'empereur Alexandre. Il avait été jusqu'à aborder avec ce souverain une idée qu'il caressait, celle d'une alliance intime entre les gouvernements purement monarchiques, afin d'arriver à détruire sur le continent tous les gouvernements constitutionnels. Ainsi il ne regardait plus comme impossible de modifier l'ordre de choses existant en France. C'est en vain, disait-il, qu'on ira tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, éteindre des incendies partiels, si on laisse subsister le foyer d'où partent tous les complots.

Malheureusement l'empereur de Russie était à ce moment assez disposé à prêter l'oreille à ces insinuations. Il avait eu de fréquentes entrevues avec M. de Jouffroi, qui se

disait investi de la confiance du pavillon Marsan, c'est-à-dire des hommes qui étaient le plus avant dans l'intimité de Monsieur, autorisé à parler en leur nom. M. de Caraman l'avait présenté à M. de Metternich et par celui-ci à l'empereur Alexandre. Malgré les avertissements et les protestations de M. de Bois-le-Comte, secrétaire de légation [il remplaçait pour la correspondance M. de La Ferronnays, qui venait de partir pour Paris (1)], M. de Jouffroi profita de son introduction auprès de l'empereur Alexandre pour établir dans son esprit la conviction que les choses ne marcheraient jamais bien en France, que ce royaume serait un perpétuel sujet d'inquiétude pour l'Europe, tant que les affaires n'y auraient pas été remises entre les mains d'hommes plus franchement ennemis des révolutions que ne l'étaient les ministres actuels. Quoique cet agent n'eût aucun caractère qui pût lui donner quelque autorité, il a certainement exercé alors une certaine influence. Il était donc heureux pour le ministère français d'avoir une occasion de répondre à tant d'allégations fausses et de déjouer tant d'intrigues. Le règlement voulait que le débat eût lieu à huis clos, mais il devait, comme toujours, être connu non seulement du public, en France, mais aussi à l'étranger.

Je répondis au général Sébastiani. J'insistai d'abord sur

(1) M. de La Ferronnays voyant approcher la fin du congrès, avait demandé à son gouvernement la permission de venir à Paris aussitôt qu'il serait terminé; elle lui avait été accordée d'autant plus facilement qu'on se flattait d'apprendre de sa bouche beaucoup de détails importants que sa correspondance n'avait pu donner. Son départ l'ayant mis dans le cas de demander aux souverains des audiences de congé, il rédigea une note contenant le récit analytique de ce qui lui fut dit dans ces audiences par le czar et par l'empereur d'Autriche. Le langage de ce dernier est surtout remarquable par la naïve expression de son aversion pour les constitutions nouvelles. On y reconnaît merveilleusement bien le prince nourri dans les vieilles doctrines du conseil aulique, ne voyant d'abord que par les yeux de M. de Metternich. Peu de jours auparavant, M. de La Ferronnays avait eu un entretien particulier avec l'empereur Alexandre.

la confusion qu'il avait faite entre la constitution anglaise et la constitution française. Les Chambres britanniques étaient loin d'exercer en matière de traités une puissance aussi étendue qu'on se plaisait à le supposer. En Angleterre, bien qu'aucune loi écrite ne l'eût prescrit, l'usage était établi sans doute qu'un traité conclu devait recevoir une sorte de sanction sinon obligatoire, du moins de convenance par la communication qui en était donnée au Parlement. Mais aussi tant que les négociations n'étaient pas terminées, les ministres avaient toujours le droit de se taire alors même qu'ils croyaient pouvoir donner quelques communications; c'était presque toujours sous la réserve que ces communications ne devaient pas être considérées comme un droit, mais comme le résultat d'une bonne et réciproque confiance. En France, la loi fondamentale de l'État, la Charte, avait réservé au Roi seul le droit de faire les traités de paix, de guerre et de commerce. Dans toutes les constitutions depuis 1791, on avait toujours eu soin de le réserver d'une manière plus ou moins précise à ce qu'ils appelaient le pouvoir exécutif.

Après cette discussion de principes, je répondis « qu'en « fait la France étant en paix avec tout le monde, rien « n'annonçant que cette situation dût changer, le Roi « n'avait rien négligé pour maintenir la paix entre ses « alliés. Son gouvernement s'efforçait de concilier ce qui « était dû aux liens unissant la maison de France à celle « de Naples, par conséquent le peuple français et le peuple « napolitain, ce qui était dû à l'intérêt qu'il porte au repos « de l'Italie, au maintien de toutes les possessions qui « existent et qui sont garanties par les traités, avec les « sentiments qui doivent aussi l'animer pour la conservation des principes sur lesquels repose la véritable indépendance des États, peut-être la conservation de l'ordre « social européen tout entier. La franchise et la netteté « de cette déclaration satisferont-elles les personnes qui

« mettent tant d'ardeur à nous interroger? Non sans « doute, elles n'obtiendront point cet avantage, je le sais, « je m'y attends, la raison en est simple : c'est qu'il est des « désirs et des vœux qu'aucun gouvernement ne peut « satisfaire. Allons en effet au fond des choses, demandons-« nous si ce sont bien des assurances, des certitudes de « paix qu'on désire de nous. Ce qu'on demande, ce qu'on « voudrait arracher, c'est une approbation de la révolu-« tion napolitaine, on irait même volontiers jusqu'à nous « demander de faire la guerre pour la défendre ! »

Il me fut facile de montrer que la révolution de Naples n'avait pas été appelée par les véritables besoins du peuple napolitain, qui était bien et paternellement gouverné, de faire ressortir l'inconséquence de la conduite des prétendus libéraux envers la Sicile. Jamais il n'y avait eu emploi de despotisme plus violent, plus inique que celui dont ils avaient usé. « On ne nous fera pas approuver les « insurrections militaires, les violences de ces sociétés « secrètes qui, sous prétexte de réformes libérales, font « régner la terreur et favorisent le crime ! »

La proposition de M. de Sébastiani fut rejetée à une très grande majorité; cette fois au moins la victoire fut complète pour le gouvernement.

La grande difficulté pour nous dans ce débat avait été de ne rien dire qui pût avoir un contre-coup du côté des Pyrénées et amener une rupture avec le gouvernement espagnol. La première session des Cortès avait pris fin dans les derniers mois de 1820; beaucoup de ses discussions avaient soulevé d'assez vifs mécontentements et quelques résistances dans certaines provinces. Elles avaient toutes été plus ou moins encouragées par le roi. Le conflit avait été public et prolongé à propos de son refus de sanction pour le décret sur la vente des biens ecclésiastiques. Les prêtres et les moines avaient soufflé le feu de la révolte, en attendant qu'ils pussent se mettre

ouvertement à sa tête. Les commencements de l'année 1821 n'avaient point apporté de changements à cette situation. L'agitation allait croissant, le royaume était parcouru par des bandes armées, la capitale même était souvent le théâtre de scènes scandaleuses; la guerre était décidément allumée entre le ministère et un club dans lequel les révolutionnaires les plus exaltés demandaient le renversement de la monarchie. Ainsi le pouvoir légal, créé et institué par la révolution, était obligé de lutter contre les prétendus amis de cette révolution, dont les excès n'étaient pas moins menaçants pour elle que le fanatisme de ses ennemis les plus déclarés. Le ministère s'efforçait en vain de les apaiser par des concessions; il nommait Riego capitaine général de l'Aragon et Mina dans la Galice. A l'extérieur, partout où il y avait une entreprise révolutionnaire à encourager, à soutenir, les légations espagnoles s'employaient avec l'ardeur et le zèle les plus persévérants. Nous avons vu comment M. de Bardaji s'était conduit à Turin, mais c'était surtout à Paris que les efforts et les intrigues des agents espagnols s'étaient développés. Les emprunts contractés par les Cortès et négociés avec des banquiers français, avaient fourni à ces agents (1) l'occasion la plus simple en apparence pour se lier avec M. Laffitte et les membres du parti libéral. Ils étaient soutenus par le chef de la légation. C'était un grand d'Espagne, le marquis de Santa-Cruz, homme de peu d'esprit, d'un caractère doux et timide, mais

(1) Dans le nombre de ces agents se trouvaient un comte de Toreno, membre des Cortès, assez marquant dans cette assemblée par son esprit et son talent et ayant dans les premiers moments exercé une grande influence. Sa naissance, son caractère, ses opinions même qui n'étaient pas violentes, auraient dû le mettre au-dessus du rôle qu'il consentit à jouer en France, mais il y était attiré par un besoin de plaisir auquel il ne savait pas résister. Ses dépenses lui causaient aussi de grands embarras d'argent, et pour y satisfaire il se mêlait aux opérations de bourse sur les emprunts. Aussitôt les sessions des Cortès terminées, il s'échappait de Madrid, accourait à Paris où il fallait bien couvrir les véritables motifs de son séjour par l'apparence de services rendus à la cause constitutionnelle.

entièrement dominé par tout ce qui l'entourait et avant tout par sa femme. Elle était très vive dans ses opinions constitutionnelles et de plus fort aigrie contre la cour de France, par suite d'une querelle d'étiquette qui avait assez mal à propos empêché qu'elle fût présentée au Roi comme elle aurait dû l'être à son arrivée. A côté du marquis, un premier secrétaire M. de Noguera, surtout un consul général M. de Machado, étaient les véritables agents du cabinet de Madrid, dont ils avaient toute la confiance et dont ils recevaient les instructions secrètes.

Depuis le congrès de Laybach, il n'y avait presque pas eu de mois où l'ambassadeur n'eût fait parvenir quelque plainte au ministère français sur la prétendue partialité dont il faisait journellement preuve contre le régime constitutionnel en Espagne; ces plaintes se fondaient le plus souvent sur quelque nouvelle donnée dans les feuilles royalistes, qui ne se faisaient pas scrupule, en effet, de traiter assez mal la révolution d'Espagne (1).

(1) Cette querelle sur les journaux était l'œuvre du parti libéral. C'était pour eux un moyen d'incriminer la censure. « Puisque vous « avez le droit de censurer les journaux, faisaient-ils dire au ministère « français par la légation espagnole, vous devez l'employer pour empê- « cher qu'ils ne disent du mal du gouvernement que vous reconnaissez « et auquel vous devez être attaché par une foule de liens, puisqu'il a « pour chef un prince de la maison de France. » Cet argument qui avait un côté spécieux, se répétait sous toutes les formes à Madrid comme à Paris; M. de Laval, malgré la fermeté de ses opinions politiques, ne laissait pas que d'en être embarrassé. Il fallut que je lui écrivisse sur ce sujet une dépêche avec autorisation de la communiquer. Je déclarais que le gouvernement français n'entendait pas se servir du droit de censure qui lui avait été accordé par la dernière loi, à l'égard des attaques contre des gouvernements étrangers, quand ceux-là ne pouvaient pas lui offrir la réciprocité. Or, la presse était complètement libre à Madrid et journellement employée à répandre les plus grossières invectives contre la France et contre son ministère. Il était dès lors par trop étrange de prétendre que celui-ci employât ses soins à garantir en France le gouvernement espagnol des attaques qui pouvaient être dirigées contre lui par le même moyen. Nous n'empêchions pas les journaux dont c'était l'opinion de faire son éloge, témoin les nombreux articles du *Constitutionnel* en sa faveur; on ne devait pas davantage empêcher la *Quotidienne* de dire sur son compte

J'étais presque toujours informé par les intelligences que j'avais dans l'ambassade de la démarche qui devait être faite auprès de moi; quand le marquis de Santa-Cruz se présentait au ministère, rien n'était plus aisé, attendu sa timidité naturelle, que de le déconcerter et de lui fermer la bouche. Il suffisait pour cela de prendre l'initiative et de lui reprocher l'inconvenance de tout ce qui se disait et se proclamait à Madrid, contre le gouvernement français. Une fois entre autres, lorsque les résolutions de Laybach furent connues, il avait eu mission d'exprimer tout l'intérêt que son gouvernement prenait au gouvernement de Naples et de déclarer à peu près qu'il regarderait comme dirigé contre lui-même tout ce qui serait tenté contre lui; pour toute réponse à cette communication, je me bornai à lui recommander la lecture de ce qu'il avait dit lui-même plusieurs fois, dans son pays, à la Chambre des députés, et à lui demander en même temps s'il désirait qu'on donnât connaissance de sa communication aux souverains réunis à Laybach. Tout cela n'était pas très redoutable, mais était suffisant pour entretenir l'agitation du parti libéral français, qui croyait puiser une grande force dans son complet accord avec les révolutionnaires en Espagne et en Italie. Ceux-ci étaient persuadés qu'on touchait à la crise salutaire et décisive, qui allait amener le triomphe de l'indépendance des peuples et de la liberté.

Le gouvernement espagnol peu satisfait de son ambas-

le mal qu'elle en pensait. La même liberté existait à l'égard de l'Angleterre, parce qu'en Angleterre la presse, complètement libre, était aussi très agressive contre la France. Il en était et il en devait être autrement à l'égard des gouvernements qui, exerçant une censure sur leurs journaux, ne souffraient pas que la France y fût injuriée. A ceux-là, elle devait réciprocité de bons procédés, et elle avait soin de n'y pas manquer. Telle était, telle serait toujours la règle de sa conduite, et il ne fallait pas espérer de l'en faire sortir.

La fermeté de cette réponse imposa à la hauteur des prétentions espagnoles, et il n'a plus été question depuis de cette mauvaise querelle.

sadeur, se décida à n'être plus partout représenté que par de simples plénipotentiaires. C'était d'abord une mesure d'économie, ensuite une manière de se débarrasser de quelques personnages chez qui les avantages de la naissance ne contre-balançaient pas suffisamment le manque absolu de capacité. En France, le remplaçant du marquis de Santa-Cruz fut M. de Bardaji, dont on trouvait juste de récompenser le zèle révolutionnaire et dont le talent pour l'intrigue semblait digne d'un plus grand théâtre que celui sur lequel il l'exerçait depuis quelque temps. Il quittait Turin au moment où toutes ses menées allaient, croyait-il, aboutir. Le Piémont allait donner le signal du soulèvement de l'Italie entière; on attendait seulement que les troupes autrichiennes qui devaient passer le Pô eussent rencontré les troupes napolitaines. M. de Bardaji, à son arrivée à Paris, s'était hâté de donner l'assurance de la prochaine intervention du Piémont et du dénouement heureux que cette intervention amènerait. Dès le 3 mars, le parti libéral fut convaincu qu'il devait être tranquille sur le sort des Napolitains, qu'ils étaient parfaitement en mesure de résister à l'attaque insensée que la Sainte-Alliance avait résolue contre eux. Cette première impression ne fit que croître et s'affirmer (1). Le gouvernement ne pouvait ignorer l'effet produit sur le public, aussi suivait-il de l'œil le plus attentif les moindres démarches du personnage qui en était cause. Dans ses relations avec le ministre des affaires étrangères et avec le duc de Richelieu, M. de Bardaji affectait une sorte de bonhomie et un véritable intérêt pour la France, en même temps qu'une grande admiration pour la magnanime nation qu'il avait

(1) L'indiscrétion de M. de Bardaji était souvent provoquée par un défaut qu'il faut d'autant plus remarquer en lui qu'il aimait prodigieusement le vin de Champagne; à la fin d'un dîner dans lequel il s'était abandonné un peu trop à ce goût, il se taisait difficilement sur quoi que ce fût.



l'honneur de représenter. Il affectait encore de présenter son roi comme entièrement dévoué au nouvel ordre de choses et parfaitement heureux de la tournure que prenaient les affaires.

C'était une assez mauvaise comédie, jouée avec des hommes auxquels le fond des choses ne pouvait être caché. Relativement à l'Italie, il s'exprimait avec une prudence affectée, mais qui laissait percer sa confiance. Il y avait une maison où il se laissait aller sans réserve, c'était celle du duc de Dalberg. Cette maison était très fréquentée, il était par conséquent très facile de savoir ce qui s'y disait, on pourrait ajouter ce qui s'y complotait. Là M. de Bardaji avait renoué une intimité formée jadis à Turin, il était là au milieu des principaux membres du parti libéral, avides de l'entendre et disposés à le croire. Là aussi se trouvaient beaucoup de Piémontais envoyés de Turin pour recevoir les encouragements, les promesses de secours de leurs amis de France. A leur tête on doit placer le prince de la Cisterne. Comme il était bien établi à la cour de Sardaigne et du nombre de ceux qui y marquaient le plus par leurs sentiments antiautrichiens, M. de Bardaji crut que sa présence pourrait être utile en Italie, au moment où les événements qu'il attendait viendraient à éclater. Il était bien aise d'ailleurs d'avoir un messager sûr, qui pût porter de ses nouvelles, renouveler les conseils qu'il avait donnés. Pour le décider à partir, il lui dit qu'il ne pouvait pas être loin de son pays dans un moment si solennel, qu'il devait craindre avant tout de ne pas arriver à temps pour prendre part aux premiers actes de la grande et glorieuse campagne qui allait s'ouvrir. Le lendemain le prince était sur la route de Turin, sous l'impulsion de M. de Bardaji. Il nous fut aisé de voir qu'il régnait dans le parti libéral une activité insolite. Les conciliabules se multiplièrent, des émissaires recommençaient comme dans le mois précédent à parcourir les grandes routes qui conduisaient en Franche-Comté, dans

le Lyonnais et dans le Dauphiné. On verra bientôt que ceux qui prenaient cette direction ne perdirent pas tout à fait leurs pas, on attendait évidemment un signal, tous les yeux étaient tournés vers le Piémont. Si son gouvernement a été surpris, il ne peut pas dire qu'il l'ait été faute d'avertissements et de bons conseils. Le ministère français ne laissait ignorer au chargé d'affaires de Sardaigne à Paris (1) aucun des nombreux indices qu'il recueillait chaque jour; d'ailleurs, à moins que ce chargé d'affaires lui-même ne fermât volontairement les yeux et les oreilles, il était impossible qu'il ne vît pas ce qui se passait dans Paris parmi ses compatriotes et le rôle que jouait au milieu d'eux M. de Bardaji.

L'ambassadeur d'Autriche en France avait, de son côté, une correspondance très suivie avec son collègue à Turin; très certainement aussi il le tenait informé. Ce collègue était un M. de Binder, très zélé serviteur de M. de Metternich, qui voyait fort clairement ce qui se tramait autour de lui, et qui ne ménageait pas les avertissements à la cour de Piémont. M. de La Tour du Pin, ambassadeur de France, avait pu longtemps se faire illusion, mais à la fin, il n'avait pas épargné les avertissements. A Turin même, les symptômes alarmants ne manquaient pas.

Le 11 janvier, quelques jeunes gens s'étant montrés dans un théâtre avec des bonnets rouges (ce costume rappelait trop les horribles jours de la Révolution française), les manifestations bruyantes auxquelles ils se livrèrent décidèrent la police à arrêter deux de ceux qui s'étaient fait le plus remarquer. Leurs camarades avaient en vain tenté les derniers efforts pour les arracher des mains de ceux qui les emmenaient. Le lendemain, comme on les conduisait dans deux prisons d'État, sous une nombreuse escorte, au

(1) Ce chargé d'affaires était un gendre de M. de Saint-Marsan. Il s'appelait de Palorme et remplaçait l'ambassadeur, M. Alfieri, lequel était absent depuis près d'une année.

travers de la capitale, les étudiants se soulevèrent, s'appuyant sur d'anciens privilèges qui les soumettaient à la juridiction de l'Université, et entrèrent en révolte ouverte, huant les carabiniers royaux, se réfugiant, se barricadant dans le palais de l'Université, dépavant les cours et se faisant arme de tout ce qui tombait sous leurs mains. En vain, le ministre de l'intérieur, chef de l'Université, M. de Balbi, homme fort considéré, était intervenu, il n'avait pu les calmer. Enfin le gouverneur de Turin, à la tête de quatre compagnies de gardes, les avait sommés de rentrer dans le devoir, ils avaient résisté à toutes les sommations et reçu la troupe à coups de pierres et de pistolet. La troupe indignée avait fini par tomber sur eux à coups de baïonnette, elle en avait blessé une vingtaine, arrêté un grand nombre et dispersé le reste. On avait dans la ville trouvé la répression brutale et excessive. Les blessés, les prisonniers appartenaient tous à des familles bourgeoises ; l'impression resta mauvaise, elle fut aggravée par l'arrivée de M. de Bubna, commandant des troupes autrichiennes dans le Milanais. Venait-il s'assurer par lui-même des dispositions d'un pays dont l'attitude était si importante dans les circonstances qu'on traversait? On ne manqua pas de dire qu'il était venu demander au roi l'occupation de quelques forteresses comme une garantie nécessaire à la sûreté de l'armée qui allait pénétrer en Italie. Le gouvernement avait fini par concevoir quelque inquiétude; M. de Saint-Marsan, malgré la parfaite sécurité qu'il avait affectée à Laybach, avait cru devoir prendre certaines mesures de précaution. Il avait éloigné des frontières les corps qui inspiraient moins de confiance, et fait saisir les écrits dirigés contre l'Autriche et favorables aux Napolitains. Tout cela n'empêchait pas les conjurés de suivre leur plan, assurés qu'ils étaient de l'approbation du prince de Carignan. Il n'est pas douteux qu'il était initié dans tous leurs secrets et avait à plusieurs reprises promis de se mettre à leur tête.

Le mouvement devait commencer par la garnison de Turin; on comptait sur les troupes d'Alexandrie et des autres principales villes de guerre du royaume. Des officiers et des généraux se tenaient prêts à partir pour aller se mettre à leur tête. *Guerre aux Autrichiens!* devait être le premier cri de l'insurrection, et vingt-cinq mille hommes devaient entrer dans le Milanais, où on comptait sur le concours de la population lombarde et vénitienne. Mais ici les choses se compliquaient, le mouvement militaire serait-il en effet secondé par le peuple? Il était dirigé par les carbonari, or, la secte ne voulait pas du gouvernement constitutionnel. Leurs tendances révolutionnaires allaient bien au delà; l'armée, la bourgeoisie, entraînées par la pensée du grand rôle qu'ils allaient jouer dans la délivrance de l'Italie, restaient fidèles à la famille de leurs rois, dont ils ne séparaient pas les intérêts de ceux du pays. Ils voyaient avec orgueil la brillante perspective de la Couronne de fer des Lombards placée sur la tête de Victor-Emmanuel. Ces rêves d'une présomptueuse jeunesse étaient beaux sans doute, mais ils ne pouvaient se concilier avec les intentions, les besoins, les passions de la secte, qui ne devait pas se montrer moins exigeante à Turin qu'elle ne l'avait été à Naples. Pour celle-là, il n'y avait qu'un gouvernement possible et acceptable, celui que donnait la constitution des Cortès. Avec une telle divergence de sentiments, les chefs avaient bien senti qu'il y aurait des questions sur lesquelles il serait trop difficile de s'entendre ; mais comme il y en avait une sur laquelle tout le monde était d'accord, celle de la nécessité de l'insurrection, on n'en soulevait pas d'autre, chacun se flattait que la force des choses conduirait au résultat qu'il désirait.

CHAPITRE VII

La Révolution en Savoie. — Arrestation de M. de Prié et du prince de la Cisterne; elle jette le trouble dans l'esprit des conjurés; hésitation du prince de Carignan. — Révolte militaire à Alexandrie. — Soulèvement à Turin. — Abdication de Victor-Emmanuel. — Mesures prises à Laybach pour étouffer l'insurrection. — M. Decazes revient de Londres. — Délibération du conseil des ministres sur l'opportunité d'un ajournement des Chambres. — Troubles à Grenoble. — Faux bruits lancés par M. de Bardaji qui prétend la révolution imminente en France; il est dévoilé et sévèrement réprimandé par M. de Richelieu. — Défaite des Napolitains à Rieti. — Le prince de Carignan régent du royaume de Sardaigne. — Ses débuts à la cour de Turin et ses relations avec M. Dedouhet d'Auzers. — Avènement de Charles-Félix. — Le prince de Carignan s'enfuit de Turin. — L'armée constitutionnelle est battue à Novare. — L'occupation autrichienne en Savoie et à Naples. — Triomphe de M. de Metternich et de la contre-révolution. — L'insurrection moldave. — M. de Blacas ramène Ferdinand I[er] dans sa capitale. — Les souverains quittent Laybach après avoir signé une dernière déclaration (12 mai 1821). — Les résultats de la politique de Laybach.

Telle était la situation à Turin dans les premiers jours de mars, quand on apprit l'arrestation de deux jeunes gens, fort bien vus dans le monde et à la cour. Il paraît qu'ils avaient été signalés spécialement à la police par le ministre d'Autriche M. de Binder. L'un d'eux, M. de Prié, récemment arrivé de France (1), était fort lié avec le duc de Dalberg et avec M. de Bardaji; on avait cru trouver chez lui quelques papiers importants, on ne trouva rien. Il fut conduit avec son camarade à Fenestrelles, dans une prison d'État.

(1) M. de Prié avait beaucoup de relations à Paris avec le parti bonapartiste. Il avait occupé une place de maître des cérémonies à la cour impériale.

Quelques jours après, une autre arrestation eut lieu, dont les conséquences pouvaient être infiniment plus graves, celle du prince de la Cisterne. Parti de Paris, ainsi que nous l'avons dit, sur les instances de M. de Bardaji, il fut arrêté au Pont-de-Beauvoisin, au moment où il mettait le pied sur le sol piémontais. Il avait été dénoncé de Paris, par le chargé d'affaires de Piémont. On trouva dans les compartiments secrets de sa voiture un assez grand nombre de lettres écrites en chiffres, ainsi qu'un projet de proclamation à l'armée piémontaise. Toutes ces pièces furent envoyées à Turin; quant à lui, il fut conduit directement à Fenestrelles. Quand la révolution éclata, on n'était pas parvenu à déchiffrer ses correspondances, soit maladresse, soit connivence. Il ne fut pas difficile plus tard de faire disparaître des pièces qui pouvaient compromettre bien des personnes haut placées.

L'arrestation du prince de la Cisterne, bien que n'ayant pas produit les résultats qu'on en attendait, n'en a pas moins eu des conséquences fort graves; elle jeta un grand trouble dans l'esprit du prince de Carignan; celle de M. de Prié l'avait déjà fort inquiété. Il paraît que c'est à partir de ce moment que ses hésitations ont commencé. Le 6 mars au soir cependant, à en croire une relation qui porte un grand caractère de vérité, celle de M. de Santa-Rosa, l'un des conjurés, il s'était encore plus fortement que jamais engagé; cela en présence de quatre d'entre eux qui lui avaient été députés pour lui développer tout le plan de l'insurrection et pour connaître ses intentions définitives. C'étaient MM. de Saint-Marsan fils, Santa-Rosa, Collegno et Lisio. A la suite de cette conférence, toutes les dispositions avaient été prises pour que le mouvement éclatât à Turin le surlendemain 8 au matin, et pour qu'il s'étendît dans toutes les places fortes, où la conjuration avait ses intelligences établies. Dans la journée du 7, le prince se montra irrésolu; il fallut tout contremander.

Le 8, il s'engagea de nouveau, mais avec de grandes réserves. Le 9, le prince fit appeler de bonne heure un des principaux et des plus ardents conspirateurs, le comte de Santa-Rosa. Celui-ci n'eut pas de peine à démêler dans sa conversation beaucoup d'arrière-pensées, il alla même jusqu'à soupçonner que le prince voulait pénétrer plus complètement dans les détails du plan d'exécution, afin de pouvoir les déjouer ensuite avec plus de certitude. Il sortit de cette conférence plein d'inquiétudes et de défiance; s'il faut l'en croire, peu d'heures après, lui et ses amis eurent la certitude que le prince avait fait prendre des dispositions qui devaient rendre le mouvement impossible dans Turin. Il fallut donc contremander une seconde fois ceux qui devaient coïncider avec celui-là dans les principales garnisons. Tout semblait dès lors ou manqué ou indéfiniment ajourné; mais il y a des impulsions qu'on retient difficilement quand on les a une fois données. Soit que les ordres ne fussent pas parvenus assez tôt à Alexandrie, soit que les personnes qui les reçurent n'aient pas jugé à propos d'en tenir compte, le 10 mars vit éclater à la pointe du jour l'insurrection dans la citadelle de cette ville. Les militaires qui en donnèrent le signal furent ardemment secondés par un certain nombre de fédérés, c'est-à-dire de carbonari qui probablement étaient les principaux, les véritables promoteurs du mouvement. On doit le penser, puisque dès ce premier moment quelques cris de « Vive la constitution des Cortès! » furent entendus. L'insurrection, quoique manquant de la direction centrale, fit cependant dans l'espace de trois jours de si rapides progrès, qu'au bout de ce temps elle avait déjà presque tout envahi. Il n'est pas dans notre plan d'écrire en détail l'histoire de ce soulèvement, nous nous contenterons d'en signaler les principaux faits, ceux surtout dont les conséquences politiques ont été les plus graves.

Aussitôt que la nouvelle de la révolte d'Alexandrie fut

parvenue à Turin, la jeunesse n'hésita pas, à tous risques, à s'y associer. Les Saint-Marsan, les Lisio, les Santa-Rosa, les Collegno coururent se mettre à la tête des corps sur lesquels ils se flattaient d'exercer le plus d'influence. Presque partout où ils se présentèrent la bannière fut levée. Mais c'était à Turin que devaient se porter les coups décisifs. Nous avons dit l'attitude suspecte du prince de Carignan; rien n'annonça dans les journées du 10 et du 11 qu'il se fût opéré en lui le moindre changement. Il était évidemment l'objet des défiances de tout le monde; la cour, qui voyait les conjurés si avant dans son intimité, ne pouvait s'empêcher de le regarder comme leur confident et leur chef secret. Le roi était rentré dans sa capitale le 10 au soir, informé déjà de ce qui s'était passé le matin à Alexandrie. Il avait donné des ordres pour réunir autour de sa personne les troupes sur la fidélité desquelles il croyait pouvoir compter et avait publié le 11 au matin la proclamation la plus propre à calmer les esprits et destinée surtout à démentir les faux bruits qui circulaient sur les attaques tentées par les Autrichiens contre les frontières. Tandis qu'on affichait la proclamation royale, un simple capitaine de légion nommée Fenero, qui avait eu ordre de sortir de la place avec sa compagnie et de se rendre à Carignan, arrêta sa troupe à quelque distance des faubourgs; là, l'ayant haranguée, il la ramena sur la ville, aux portes de laquelle il fut bientôt joint par une bande de fédérés, jeunes gens de toutes les classes, armés de sabres, de pistolets, de poignards et conduits par des professeurs du collège royal. Fenero s'était évidemment concerté avec eux la veille. C'étaient d'ardents carbonari. Toute cette troupe réunie se porta aussitôt sur les boulevards extérieurs qu'elle parcourut en promenant devant elle un drapeau à trois couleurs et en poussant des cris de « Vive le roi! Vive la constitution d'Espagne! »

Fenero cependant fut obligé de se retirer sur Alexandrie

fuyant devant quelques escadrons de carabiniers envoyés contre lui; toutefois le gouvernement avait pu constater combien l'attitude du peuple, même celle des troupes, était peu satisfaisante. On était informé que la révolte de la garnison d'Alexandrie, loin de se calmer, prenait un caractère plus opiniâtre. Le roi assembla son conseil le 12; on agita la question de savoir si on ne calmerait pas les esprits en promettant la Charte française. Cette proposition fut repoussée comme une concession faite à la révolte et même, a-t-on dit, comme un engagement contraire à ceux qui avaient été pris à Laybach avec les alliés. On se borna donc à publier une nouvelle proclamation.

A une heure après midi, on entendit trois coups de canon dans la citadelle, c'était le signal de l'entrée des conjurés et de la sédition des troupes qui y étaient renfermées. Cet événement décisif était l'œuvre d'un petit nombre de fédérés, introduits par la trahison de quelques officiers; ils avaient eu peu de peine à soulever les soldats, le drapeau tricolore avait été arboré aux cris de « Vive le roi! Vive la constitution des Cortès! Guerre aux Autrichiens! » Ainsi les carbonari venaient encore une fois de prendre l'initiative et de se mettre à la tête du mouvement. Le roi ordonna au prince de Carignan de se transporter à la citadelle pour s'assurer par lui-même du vrai caractère et de l'étendue de l'insurrection. C'était la première fois depuis le commencement de la crise que ce prince était mis en demeure d'agir. Il fut reçu dans la citadelle avec les honneurs dus à son rang, les chefs lui déclarèrent que leur parti était irrévocablement pris. « Nos cœurs sont « fidèles au roi, mais il faut que nous l'arrachions à de « funestes conseils. La guerre à l'Autriche, la constitution « espagnole, voilà ce que le peuple demande. » Le prince revint au château escorté d'une foule immense, précédée du drapeau tricolore. On suppliait le prince d'intercéder auprès du roi pour le décider à accueillir les vœux de son

peuple. La garde royale voulut disperser la foule arrivant à la résidence du roi, mais ses efforts furent impuissants, le château resta entouré par le peuple, attendant la décision de son souverain; la délibération dura toute la nuit.

M. de Saint-Marsan était arrivé le matin même de Laybach, il eut nécessairement une grande influence sur la détermination. Encore impressionné par tout ce qu'il avait vu au congrès, préoccupé surtout des engagements qui y avaient été pris, il représenta au roi que la moindre concession le mettait en contradiction flagrante avec les promesses qu'il venait de faire à ses alliés. Il devrait alors s'attendre à une guerre terrible.

Le roi était un honnête homme, il avait l'âme élevée et ne pouvait admettre qu'il lui fût permis de tenir un double langage et manquer à des engagements pris par lui. Il aimait sincèrement son peuple et redoutait pour lui les maux qu'entraîne la guerre. Il réfléchit longtemps, puis il reconnut que ni ses principes, ni ses sentiments, ni son âge avancé ne lui permettaient d'entrer dans la nouvelle route où on voulait l'entraîner. Il sut prendre une résolution vraiment royale et abdiqua.

On verra bientôt que cette loyale conduite porta un coup décisif à la révolution. Les conseils donnés en cette occasion par M. de Saint-Marsan l'honorent; s'il s'était trompé dans ses prévisions à Laybach, il eut du moins le courage d'en accepter les conséquences et de refuser toute concession à des insurgés au milieu desquels était son fils qu'il aimait tendrement. Le roi Victor-Emmanuel avait, en abdiquant, transmis sa couronne et ses droits à son héritier naturel, le duc de Génevois, son frère, plus jeune que lui de peu d'années. Le prince, faible de corps et d'intelligence, était à Modène. Il fallait en son absence organiser le gouvernement. Le roi n'hésita pas à déclarer régent le prince de Carignan, auquel il conféra toute son autorité. Cette résolution fut dès lors irrévocable; le lendemain 13, à cinq

heures du matin, il était avec la reine sur la route de Nice.

Le prince régent prenait le pouvoir dans des conditions mauvaises. Compromis par ses hésitations, ses faiblesses, suspect à tous les partis, il n'avait pas l'autorité nécessaire dans des circonstances aussi difficiles. Il céda donc à toutes les exigences que lui apportait en termes injurieux une députation de la ville. La constitution espagnole fut proclamée en son nom, dans la matinée du 14; la révolution était commencée, les carbonari triomphaient et les hommes qui s'étaient attendus à jouer le premier rôle n'avaient fait que servir d'instruments à leurs projets. La défection de l'armée fut complète; seule la garnison de Novare, commandée par le général de La Tour, semblait disposée à une résistance sérieuse; le fait est à noter, à cause du rôle qu'a joué plus tard cette garnison.

Depuis le débarquement de Bonaparte à Cannes, aucun événement n'avait causé en Europe une aussi vive impression que celle que produisit la révolution du Piémont. Dans le royaume lombard-vénitien, la panique fut extrême; à Milan, le départ de la princesse, épouse de l'archiduc vice-roi, fut décidé. On emballait les objets les plus précieux, on se préparait à fuir; cependant de nombreuses arrestations étaient en même temps ordonnées par les autorités autrichiennes. A Laybach, la nouvelle causa une véritable stupéfaction. Que de prévisions avaient été repoussées, que de sages avis avaient été méconnus! On se trouvait maintenant devant d'effrayantes réalités, il fallait faire tête à l'orage. C'était l'Italie tout entière qu'il faudrait défendre, reconquérir peut-être! M. de Metternich, jadis si impérieux, uniquement préoccupé d'écarter de l'Italie toute autre influence, surtout toute autre action militaire que celle de l'Autriche, dut se résigner à faire la démarche qui devait lui répugner le plus, implorer le secours de l'armée russe, ouvrir ainsi de nouveau aux hommes du Nord le chemin du Midi. Dans la consternation, on peut dire dans

l'effarement où cette catastrophe le jetait, il alla jusqu'à demander à M. de La Ferronnays si la France ne pourrait pas lui donner quelque assistance et attaquer de son côté les révolutionnaires du Piémont. L'empereur Alexandre envoya des ordres pour que cent mille soldats russes se rendissent à marches forcées sur les bords de l'Adige (1). L'empereur d'Autriche en demanda autant à ses États héréditaires. Dans le Milanais et l'État vénitien, outre les quatre-vingt mille hommes qui avaient passé le Pô, il restait encore trente à quarante mille hommes de bonnes troupes, sous le commandement d'un homme de tête, M. de Bubna. Il ne demanda ni n'attendit de nouvelles instructions et ne perdit pas un moment pour concentrer autour de lui, entre Milan et la frontière du Piémont, un corps de vingt à vingt-cinq mille hommes avec lesquels il se tint prêt à se porter partout où besoin serait.

Au moment où la nouvelle de la révolution du Piémont arrivait à Laybach, les souverains réunis apprenaient l'insurrection tentée en Moldavie contre le gouvernement turc, par un parti grec ayant à sa tête le général prince Ypsilanti. Il était depuis plusieurs années au service de la Russie et croyait, non sans raison, ne rien faire en cette grande circonstance qui ne fût conforme aux vues du souverain sous les drapeaux duquel il était engagé. La suite a montré à quel point il s'est trompé ; sa malheureuse entreprise a été le commencement de cette héroïque insurrection de la Grèce entière qui tiendra, sans nul doute, une grande place dans l'histoire de notre âge.

En France, la nouvelle du soulèvement militaire d'Alexandrie était arrivée à Paris le 12 au soir; le 16, on savait tout jusqu'à l'abdication du Roi et la proclamation de la consti-

(1) L'armée russe ainsi appelée devait se composer de soixante mille hommes d'infanterie, vingt mille de cavalerie, quatre mille Cosaques et trois cents pièces d'artillerie. Elle devait être rendue en Italie en soixante jours.



tution des Cortès par le prince de Carignan. Le parti libéral se crut véritablement le maître de l'Europe; le parti royaliste au contraire ne voyait plus que complots, désastres, révolutions, il lui semblait que tout allait s'écrouler, que tout était perdu. C'était la conséquence nécessaire de la faiblesse des gouvernements vis-à-vis de la Révolution et du peu d'appui qu'ils avaient donné partout aux droits les plus légitimes. On recueillait les fruits de tout ce qu'on avait semé. Pourquoi M. Decazes revenait-il d'Angleterre (il était arrivé depuis quelques jours) (1), si ce n'était pour se mettre à la tête de ses fidèles alliés les libéraux et con-

(1) Ce retour de M. Decazes était un sujet d'irritation et de craintes pour les royalistes; cette fois il était motivé par le déplorable état de santé de sa femme : elle se rétablit en été. M. Decazes eût pu alors retourner à Londres, mais il ne s'en souciait pas. Sa situation était fort gâtée en Angleterre, où pendant les sept mois de son séjour il avait beaucoup trop parlé, beaucoup trop agi et s'était attiré beaucoup de désagréments. On peut mettre en première ligne de ses déplaisirs, une mystification qui amusa à ses dépens la société et le monde diplomatique. La voici : Arrivant un jour de la campagne et tombant au milieu d'un grand dîner, il avait demandé à son voisin, M. Vierney, ce qu'il y avait de nouveau. Celui-ci s'était amusé à lui raconter avec un grand sang-froid, en paraissant s'étonner qu'il ne le sût pas encore, la nouvelle d'un changement dans le ministère. Ce devait être chose consommée le lendemain, la nouvelle administration serait prise dans les rangs de l'opposition. La crédulité de M. Decazes avait été si complète, qu'il avait continué la conversation avec grand abandon et avait dit à son interlocuteur qu'il espérait bien que les hommes qui allaient arriver aux affaires ne feraient pas la folie de rendre la liberté au prisonnier de Sainte-Hélène. M. Vierney n'avait pas hésité à le rassurer sur ce point. Rentré chez lui, M. Decazes n'avait rien eu de plus pressé que d'expédier un courrier pour informer son gouvernement de cette grande nouvelle. On était, à Paris, loin de s'attendre à une pareille communication, l'étonnement fut grand; l'explication de ce ridicule incident ne tarda pas à être beaucoup trop connue. M. Vierney ne s'était pas donné le plaisir d'une telle mystification pour se refuser celui de la raconter. L'envoi du courrier ne put même pas rester secret, et la situation de l'ambassadeur de France en fut diminuée. Il est dès lors naturel que M. Decazes ait eu peu d'empressement à retourner à Londres. Là est venu se terminer son rôle politique. Chose bizarre, si son jeune âge, son goût des affaires le ramènent jamais au pouvoir, il restera dévoué à la politique anglaise; il est lié avec elle plus qu'on ne le pense. Cette puissance a tout fait pour s'assurer son concours, si jamais les alternatives si incertaines de la politique lui rendaient son ancienne influence. (*Note écrite en 1824.*)

sommer la ruine de tous les principes, en même temps que celle des gouvernements légitimes monarchiques? C'était entre tant de découragement d'une part et tant de présomption de l'autre que le ministère français avait à prendre une position. Le corps diplomatique tout entier était dans la consternation. La crise n'a pas duré longtemps, les événements n'ont pas produit les conséquences qu'on était fondé à redouter; peu de personnes ont aujourd'hui intérêt à en garder le souvenir; c'est pour cela que nous devons attacher quelque prix à ne pas le laisser entièrement s'effacer. Le ministère qui avait à sa tête le duc de Richelieu avait soutenu la lutte de l'été précédent, il ne devait pas se laisser abattre; il y eut d'autant plus de mérite que les deux chefs du parti royaliste qui y avaient été adjoints partageaient son découragement, à ce point qu'ils paraissaient incapables de prendre ou de conseiller aucune résolution. Les ministres n'en acceptèrent pas moins toutes les responsabilités qui leur incombaient, toutes les mesures de précaution furent prises. La réorganisation de l'armée était heureusement entièrement terminée. Les corps qui composaient la garnison de la frontière d'Italie avaient été particulièrement soignés. Il fallait prévoir le cas où quelque résolution vigoureuse deviendrait nécessaire; on donna au maréchal duc de Bellune le commandement des divisions militaires depuis Lyon et Besançon jusqu'à Marseille. C'était de tous les maréchaux celui dont les opinions royalistes étaient le plus prononcées. Nous étions heureusement armés contre les excès de la presse; restait le danger que pouvaient amener les discussions passionnées de la tribune. Nous pouvions nous trouver au milieu de circonstances telles, que presque toute l'action du gouvernement serait paralysée par l'action exercée par la tribune et par les encouragements qui seraient donnés aux entreprises du parti révolutionnaire. Fallait-il ne rien faire alors pour surmonter cet obstacle? Il y eut sur cette question une longue

délibération dans le conseil. M. Portal fut d'avis, si les choses venaient à ce point, d'ajourner les Chambres pendant deux ou trois mois et pendant ce temps de gouverner hardiment avec la seule autorité royale.

La crise ne pouvait guère manquer d'être terminée au bout de ce temps; l'insurrection piémontaise serait alors domptée, ou elle aurait fait de tels progrès en Italie qu'on entrerait dans un état impossible à prévoir, les ministres actuels seraient probablement sacrifiés. Il fallait au moins que la France ne contribuât pas au succès de la révolution. Ce plan rencontrait de grandes difficultés. Le budget n'était pas voté : aurait-on assez d'argent pour attendre le retour des Chambres? M. Roy s'en fit fort. La loi de censure, si elle n'était pas renouvelée, devait finir avec la session; on aurait à soutenir que la session n'étant qu'ajournée et point finie, puisque le budget restait à voter, la loi conservait toutes ses forces; dans tous les cas, on aurait à demander un bill d'indemnité; si à cette époque on avait le bonheur que l'orage fût dissipé en Italie, il serait peu difficile de se justifier. S'il en était autrement, le danger personnel auquel il fallait s'attendre n'en serait pas beaucoup plus grand. Cette proposition, qui avait été concertée avec le duc de Richelieu et moi, eut l'assentiment du conseil, moins toutefois celui de MM. de Villèle et de Corbière, qui sans la repousser restèrent tristes et silencieux. Il fut convenu entre M. de Richelieu et moi que nous éviterions dans notre correspondance toute récrimination sur le passé, que nous ne témoignerions aucune alarme pour l'avenir. Nous devions, puisqu'elle était entreprise, souhaiter le succès de l'expédition autrichienne.

J'ai le droit de constater, non sans fierté, que six mois après, dans une conférence tenue à Berlin, il a été formellement reconnu que la correspondance du cabinet de Paris dans ce pénible moment était la seule qui n'eût présenté aucun caractère de faiblesse. Tout autre avait été l'atti-

tude du cabinet de Berlin. Il s'attendait à tout moment à voir les soldats de la landwehr répondre au signal que leur donnaient les soldats de Turin (1) et les sociétés secrètes d'Allemagne suivre l'exemple qui leur était donné par les carbonari; il se disculpait d'avoir participé aux actes de Troppau et de Laybach, et ne se gênait guère pour les blâmer.

Le roi de Prusse se félicitait de n'avoir pas assisté de sa personne aux conférences de Laybach; les petites cours d'Allemagne imitaient cette prudente conduite. Dans le fait, il n'y avait que le cabinet anglais qui fût en situation de regarder avec un peu de tranquillité les événements qui allaient se passer. Sa position insulaire, les habitudes de libre discussion que lui donnait son excellent gouvernement, l'attitude qu'il avait eu la prudence de garder à Laybach, les déclarations publiques qu'il avait faites sur ses principes de droit public, lui assuraient pour quelque temps au moins une sécurité que d'autres ne partageaient pas. Pourtant le temps n'est pas éloigné où il sera démontré que les révolutions qui troublent les puissances continentales peuvent compromettre les plus chers intérêts de la Grande-Bretagne. Quant à la faction espagnole, établie dans Paris, sa joie se manifestait jusqu'à la folie. M. de Bardaji ne ménageait plus rien et se croyait en état de tout braver; il avait tout prévu, tout su, s'il ne disait pas qu'il avait tout fait.

Alors des émissaires étaient partis de la capitale pour agiter les départements voisins de l'Italie; à Lyon, à Grenoble, les bruits les plus absurdes avaient été répandus. On avait annoncé qu'une révolution venait de s'opérer à

(1) L'exemple de l'armée piémontaise était bien plus dangereux en Allemagne que celui de l'armée napolitaine et même de l'armée espagnole. Ces deux dernières n'avaient aucune réputation militaire. La première au contraire était estimée pour sa tenue, sa discipline, sa bonne organisation, sa bravoure et sa science dans l'art de la guerre.

Paris, que le Roi avait abdiqué, que le duc d'Orléans était nommé régent et chef du gouvernement provisoire, que la constitution de 1791 était proclamée et le drapeau tricolore arboré. Ces absurdités ne trouvèrent à Lyon que peu de créance et restèrent sans effet; mais à Grenoble, il en fut autrement. Dans la matinée du 20, un rassemblement de cinq à six cents personnes s'étant formé, se dirigea vers l'hôtel de la préfecture, sous prétexte d'obtenir des informations sur la révolution annoncée. Au sortir de la préfecture, un grand nombre d'entre elles prirent la cocarde tricolore, se promenèrent dans les rues, criant : « Vive la constitution de 1791! A bas la Charte! » La bonne contenance du préfet, du général et des troupes qui prirent les armes et marchèrent sans hésiter droit aux séditieux, les intimida, ils se dispersèrent. La ville fut mise en état de siège pendant huit jours; cet événement n'eut pas de suites plus sérieuses, bien qu'il fût évidemment concerté avec ceux du Piémont. L'arrivée du duc de Bellune acheva de rétablir la tranquillité.

Quant aux hommes exaltés qui à Paris n'attendaient qu'une occasion favorable pour s'insurger, les événements ont marché si rapidement qu'ils les ont surpris, avant qu'ils eussent eu le temps d'organiser leurs sinistres projets. Ils devaient obéir au signal que leur donnerait M. de Bardaji. Voici un fait qui ne peut laisser aucun doute à cet égard. Nous anticipons un peu sur les dates pour le raconter, mais plus tard il serait moins à sa place. Dans l'ivresse de son succès et de ses espérances, M. de Bardaji n'avait pas craint d'écrire à sa cour, vers le 20 mars, que quinze jours ne se passeraient pas sans que la constitution des Cortès fût proclamée à Paris; que de grands événements seraient, suivant toutes les apparences, consommés lorsque sa dépêche parviendrait à Madrid. Les ministres espagnols avaient ajouté foi à cette assurance, à ce point qu'ils n'avaient pas craint d'en parler au duc de Laval et

que l'un d'eux lui avait communiqué la dépêche. L'ambassadeur ne manqua pas d'expédier un courrier en France pour faire part de cette singulière confidence. Lorsque le courrier arriva, la situation des choses était déjà bien changée; on était sans crainte, on aurait pu se borner à mépriser, comme elle le méritait, une si présomptueuse déloyauté. Cependant le duc de Richelieu et moi pensâmes qu'il pouvait être utile de prendre barre sur un tel homme et lui faire voir qu'on le connaissait bien. M. de Bardaji fut invité à se rendre chez le duc; là, nous mîmes sous ses yeux la lettre du duc de Laval, le sommant de donner des détails sur le complot dont le résultat lui avait paru si assuré et qu'il devait connaître. Il ne pouvait se refuser à cette demande faite au nom du Roi, parent si proche et allié du sien; surtout lorsque les ministres espagnols lui avaient donné l'exemple de la franchise et de la loyauté.

J'ai rarement vu un homme plus abattu, plus atterré devant nos questions si nettement posées. Il balbutia des mots vides de sens, assurant qu'il ne savait rien, qu'on avait attaché trop d'importance à des rumeurs qu'il avait transmises à sa cour. Son mensonge était flagrant, car nous avions les termes mêmes de ses dépêches. Notre parti était pris d'exiger son rappel et en cas de refus de cesser toute relation avec lui, quand nous apprîmes qu'un changement ministériel venait de s'opérer en Espagne; M. de Bardaji était appelé au ministère des affaires étrangères. Nous en fûmes donc débarrassés d'une manière tout à fait inopinée.

Nous attendions avec anxiété le résultat des premiers engagements entre les Napolitains et les Autrichiens. Il était impossible que les deux armées ne se fussent pas rencontrées aux environs du 10 mars. Personne ne croyait à une victoire du côté des Napolitains, mais il suffisait d'une première résistance, d'une défense tant soit peu honorable pour faire traîner la guerre en longueur. Les

Napolitains vaincus dans les batailles rangées, se défendraient de position en position dans les montagnes, si favorables à la guerre de partisans, harcelant l'ennemi, coupant les communications, retardant sa marche. Ils avaient une armée de cinquante à soixante mille hommes de troupes régulières soutenues par soixante mille hommes de milice, qu'on disait bien équipée et bien instruite, le tout commandé par des généraux ayant servi dans les armées françaises et dont plusieurs n'étaient pas sans réputation. Le ministère fut donc bien surpris quand, dans la nuit du 20 au 21, il reçut par la voie de Florence la nouvelle que l'armée autrichienne avait rencontré, le 8, l'armée napolitaine retranchée dans les positions les plus fortes près de Rieti, qu'elle avait emporté ces positions presque sans combat, qu'à la suite de quelques mouvements militaires les Napolitains avaient fui dans la plus effroyable déroute, abandonnant leurs canons, leurs armes, leurs officiers, leurs généraux, et laissant l'entrée du royaume entièrement libre. Je m'empressai, comme c'était mon devoir, de communiquer cette importante nouvelle à mes collègues. La Bourse était alors dans une crise assez forte, le ministre des finances qui avait intérêt à soutenir les effets publics, se crut permis dans la matinée du 21 d'en donner avis au syndic des agents de change. Cette communication fut l'objet à la Chambre des députés de très vives critiques et l'occasion de discours très violents de la part de M. Casimir Perier et du général Foy. L'opposition affectait de ne pas croire à la véracité des nouvelles reçues. Le gouvernement s'était borné à donner le texte même de la dépêche sans commentaires, sans sortir de la neutralité la plus scrupuleuse; le lendemain et le surlendemain, les nouvelles contraires aux Napolitains se confirmèrent, s'aggravèrent à tel point, qu'elles commencèrent à inspirer un peu plus de circonspection aux membres de l'opposition.

Nous avons à raconter maintenant les conséquences que ces événements aussi rapides qu'imprévus produisirent en Italie. Et d'abord, quelle était la situation du prince de Carignan à Turin? Pour la faire bien comprendre, ils nous faut revenir un peu en arrière.

Quand le prince était arrivé pour la première fois à Turin, il n'avait pas plus de dix-huit à dix-neuf ans. Élevé en France, son éducation avait été assez négligée. Son caractère était rude et peu sociable. Ses débuts à la cour ne furent pas heureux, on le jugea généralement avec sévérité. Il était peu aimé par le duc de Génevois que l'abdication du roi devait un jour appeler au trône. Le roi seul le voyait d'un œil plus indulgent; c'était l'héritier présomptif de sa maison, de son nom, de sa couronne; deux années se passèrent sans amener de changements dans le caractère du jeune prince, puis ses manières devinrent meilleures, ses occupations plus sérieuses, il s'intéressait aux affaires et cherchait à plaire. C'est alors qu'il se trouva placé à la tête de la brillante jeunesse qui entourait le trône. Le roi dont l'affection pour lui grandissait, lui donna bientôt une grande part dans l'administration de l'armée. Ce changement si heureux était dû à l'influence d'un Français, qui avait su gagner la confiance du prince; dans une correspondance restée secrète, il avait su l'éclairer sur sa position et les devoirs qu'elle lui imposait. Ce Français, homme de beaucoup d'esprit, s'appelait Dedorchet d'Auzers; il avait été pendant le gouvernement impérial commissaire général de police dans les départements au delà des Alpes, et avait su y exercer ses délicates fonctions avec tant d'adresse et une si parfaite mesure que, sans perdre la confiance du gouvernement qui l'employait, il s'était concilié l'estime et avait acquis des droits à la reconnaissance de tous les habitants du pays soumis à sa surveillance. Ayant épousé une femme alliée aux meilleures familles piémontaises, cette circonstance l'avait

décidé à se fixer à Turin, à s'y créer en quelque sorte une seconde patrie. Le gouvernement du roi Victor le traitait avec une bienveillance et une distinction toutes particulières. M. d'Auzers était donc reçu dans la meilleure et la plus haute société. Il était resté Français de cœur et eût voulu que la France exerçât une influence prépondérante de l'autre côté des Alpes. Il était fort hostile aux Autrichiens et n'avait rien négligé pour persuader à son prince que la France était l'alliée naturelle de son pays, l'appui le plus certain de ses droits au trône. Sous cette inspiration, le prince de Carignan ne tarda pas à partager les sentiments antiautrichiens qui dominaient à la cour de Sardaigne. C'était ainsi que le jeune héritier de la couronne avait été conduit à entrer très naturellement dans toutes les confidences de tout ce qui se tramait contre l'Autriche, à les écouter d'abord avec une oreille bienveillante, puis à promettre son appui et le concours de tous ses moyens à ceux de qui il les recevait; en cela son inexpérience était bien naturelle; il n'avait alors que vingt-deux ans; avec la fougue de son âge, il avait été plus vite et plus loin que ne l'aurait voulu celui qui l'avait engagé dans cette voie. M. d'Auzers prétendait faire de la politique, non de la révolution; il était trop sagace pour ne pas reconnaître que c'est là que serait bientôt acculé son téméraire élève. Il avait, avec son flair d'ancien directeur de police, découvert l'action des carbonari; la part qu'ils prenaient dans le mouvement ne pouvait amener que le désordre et l'anarchie. Il résolut dès lors d'arrêter le prince, s'il en était encore temps, sur le bord du précipice où il se reprochait de l'avoir lui-même conduit. L'a-t-il fait avec une entière franchise? A-t-il essayé de se servir du prince pour pénétrer jusqu'au fond des intentions des conjurés? Je ne saurais le dire. Toujours est-il que le prince de Carignan a beaucoup trop tardé à faire connaître aux conjurés qu'ils ne devaient plus compter sur son appui. Il les a abusés en

ayant l'air d'entrer dans leurs vues; il semble que cette duplicité n'est pas de son âge.

Au point où en étaient les choses, quelle conduite M. d'Auzers allait-il conseiller? S'il avait tant redouté les conséquences de la révolution, alors qu'on pouvait encore espérer la diriger, il ne devait pas hésiter à la combattre maintenant que ses plus grandes craintes s'étaient réalisées, que l'action des carbonari avait été décisive et que l'absurde constitution des Cortès avait été proclamée. Comment croire qu'une pareille législation pût réussir dans des pays qui, comme la Sardaigne et Gênes, étaient depuis des siècles dirigés par une puissante aristocratie! La situation du prince régent était bien difficile. Le départ du roi en augmentait les périls. Le peuple lui était attaché et il n'aimait pas le régent.

M. d'Auzers ne vit pour le prince d'autre parti à prendre que d'établir qu'il n'était qu'un délégué, bien résolu sans doute à se sacrifier pour le bien du pays, mais décidé aussi à ne laisser méconnaître aucun des droits du souverain légitime. C'est de lui qu'on devait attendre les instructions et les ordres; il est vrai qu'en acceptant la constitution, en cédant aux révolutionnaires, le régent avait agi en complète contradiction avec cette règle. Pouvait-on croire que le roi approuverait sa conduite? Quand le refus de sanction du roi serait parvenu à Turin, il faudrait tromper la surveillance dont le régent était l'objet, et, entouré de quelques amis sûrs, gagner la frontière et si cela était nécessaire aller rejoindre le roi. On était sûr ainsi de désorganiser le gouvernement révolutionnaire, de ramener à soi l'armée, dont la plus grande partie ne se faisait pas à l'idée d'être séparée de la couronne. La famille royale serait ainsi redevable au régent de la fin de la crise.

Ce plan a été suivi de point en point (1). La nouvelle de

(1) Je suis certain de l'exactitude de ces détails, j'ai entre les mains le récit de M. d'Auzers lui-même.

la victoire des Autrichiens à Rieti n'était pas de nature à ranimer les courages. On apprit en même temps que le duc de Génevois avait accepté le pouvoir que lui avait abandonné son frère. Le premier usage que Charles-Félix fit de son autorité fut de déclarer solennellement qu'il ne reconnaissait aucun des actes accomplis depuis le départ de son frère, qu'il considérait comme rebelles tous ceux qui resteraient unis aux séditieux, qui reconnaîtraient une constitution nouvelle et se permettraient tout changement contraire à la plénitude de l'autorité royale. Le blâme frappait évidemment le prince de Carignan, comme tous les auteurs de la révolution.

Pour assurer l'exécution de ses ordres, Charles-Félix avait nommé général en chef de l'armée destinée à soumettre les rebelles le comte de La Tour, gouverneur de Novare. On tâchait à Turin de faire bonne contenance, le régent jouait assez bien le rôle que les circonstances lui imposaient. Il parut considérer que le roi était mal informé de l'état du royaume, et, d'accord avec la junte, lui envoya le cardinal Morozzo. L'inutilité de cette démarche était facile à prévoir, mais c'était un moyen de différer la rupture et de gagner quelques jours, qui furent employés à organiser la défense ou à achever les préparatifs de l'évasion. Pendant que l'incertitude et la crainte allaient croissant dans la capitale, M. de Binder, ministre d'Autriche, n'avait pas quitté son poste. Il était actif, déterminé, ne négligeait rien pour susciter des ennemis et des difficultés au nouvel ordre de choses, et faisait habilement valoir tout ce qui pouvait lui nuire. C'était par ses soins que se répandaient toutes les nouvelles alarmantes. Il se ménageait même si peu (1) à cet égard que les hommes de la

(1) En cela M. de Binder ne faisait que ce que sa position lui commandait; mais ce que nous sommes obligé de noter dès à présent, ce qui était moins honorable parce qu'il avait manqué de sincérité, c'était le soin qu'il prenait de calomnier la France, surtout son ambassadeur,

révolution l'accusaient hautement de semer de l'argent et de soudoyer les mécontents. Ils demandèrent son éloignement au régent, qui fut obligé de le promettre; mais comme la mesure ne s'exécutait pas assez vite au gré des meneurs, ils organisèrent une démonstration tumultueuse dans la soirée du 19, à la porte de l'ambassade. M. de Binder se mit en route le lendemain.

C'était toujours à Alexandrie qu'existait le principal foyer de la révolution. On y était décidé à faire la guerre à l'Autriche et des députés avaient été envoyés pour entraîner le régent dans cette résolution. MM. de Santa-Rosa, Lisio et Collegno arrivèrent à Turin le 21 au matin, le prince refusa de les voir, sous prétexte d'une indisposition. Toutefois, pour que ce refus ne fît pas naître de dangereux soupçons, il s'empressa, le ministre de la guerre ayant donné sa démission, de nommer pour le remplacer M. de Santa-Rosa. C'était l'homme le plus énergique, peut-être le plus habile du parti. Pendant qu'il s'installait et préparait le travail du lendemain matin avec le prince, celui-ci partait au milieu de la nuit pour Novare, après avoir secrè-

M. de La Tour du Pin. Il n'a pas tenu à lui, en effet, qu'on imputât à celui-ci les torts les plus graves. L'ambassadeur de France ne pouvait pas tenir le même langage que celui d'Autriche, mais on a été injuste quand on l'a accusé d'encourager les révolutionnaires. On peut même faire à cet égard une remarque décisive. La Savoie était la partie des États du roi de Sardaigne où l'influence française pouvait s'exercer le plus facilement, c'est précisément la seule où il ait été impossible à la révolution de prendre pied un seul jour. Grâce au bon esprit des habitants, à la sage conduite du gouvernement, les deux régiments piémontais en garnison à Chambéry, qui s'étaient déclarés pour l'insurrection, n'ont pu entraîner personne. Les milices du pays surtout demeurèrent dans une inébranlable fidélité, et lorsque le gouvernement révolutionnaire de Turin prit un peu plus tard la résolution de rappeler à lui les deux régiments dont il crut pouvoir se servir plus utilement ailleurs, ces milices demandèrent des armes au gouverneur afin de pouvoir maintenir et défendre au besoin la tranquillité du pays. Le gouverneur n'en avait pas, il en demanda à son tour au gouvernement français, qui donna sur-le-champ des ordres pour qu'il lui en fût fourni des arsenaux voisins. Ce n'était pas là sans doute un trait de mauvais voisinage envers l'autorité du roi légitime.

tement fait sortir de la ville la princesse sa femme. Il était escorté par les gardes du corps, l'artillerie légère et deux régiments de cavalerie sur lesquels il avait conservé de l'empire et qui s'étaient toujours montrés moins favorables à la révolution que le reste des troupes. Arrivé à Novare, il se mit avec les soldats qui le suivaient sous les ordres du comte de La Tour. Il envoya le 23 à Turin une déclaration solennelle où renonçant aux fonctions de régent, il donnait ainsi et pour toujours, disait-il, l'exemple de la plus respectueuse obéissance à la volonté du souverain. Il partit pour Modène, mais il fut loin d'y recevoir l'accueil sur lequel il croyait pouvoir compter. Le roi Charles-Félix refusa de le voir et lui fit intimer l'ordre de se rendre en Toscane. Il trouva dans le grand-duc un beau-père plein de bonté, qui, malgré les torts que tous les partis lui imputaient, l'accueillit avec la plus grande bienveillance.

Son départ de Turin et sa déclaration de Novare avaient cependant porté un coup terrible à la révolution et fait juger aux chefs mêmes de l'insurrection que leur cause était perdue. Toutefois, ils se débattirent encore pendant quinze ou dix-huit jours, mais contre toute raison et sans aucune chance de succès. La résistance ne servit qu'à étendre et à aggraver les maux qu'ils avaient déjà causés. Ainsi les étudiants de Gênes et une partie du peuple de cette ville imaginèrent, le 23, de se soulever contre la déclaration et les ordres du roi Charles-Félix.

Peut-être le gouverneur s'était-il un peu hâté de vouloir mettre ces ordres à exécution; voilà comment se trouvèrent compromises inutilement une quantité d'existences qui ont ensuite porté la peine de leur folle témérité (1). Cependant

(1) Parmi les faits qui se sont passés en ces jours désordonnés, il en est un qui mérite d'être noté, car il prouve qu'à cette époque il y avait quelque divergence entre la marche russe et la marche autrichienne. Lorsque M. de Binder fut obligé de quitter Turin, M. de Mocenigo, ministre de Russie, voulut prendre dans les affaires la place qu'il y avait occupée, mais en suivant une route fort différente. Ainsi

le dénouement approchait; M. de Bubna n'avait pas perdu un moment pour assembler une armée de vingt à vingt-cinq mille hommes. N'ayant plus d'inquiétude pour les provinces vénitiennes et milanaises, à cet égard la victoire de Rieti lui avait donné une grande sécurité, il avait porté toute son armée sur les bords du Tessin; de là, il lui était facile de donner la main au comte de La Tour. Toutefois, il eût voulu n'avoir pas besoin de secours étrangers et s'était flatté un moment de rétablir avec les seules forces dont il disposait l'autorité du roi dans Turin. Ce point gagné, il était sûr que le reste ne tarderait pas à suivre. Il était donc au moment de marcher sur la capitale, lorsqu'il apprit que l'armée insurgée quittait Alexandrie et se portait sur Novare, sans doute avec l'espérance de séduire et d'entraîner dans sa cause une partie des troupes placées sous son commandement. Cette entreprise était téméraire. Cependant elle força M. de La Tour à changer ses plans; ne voulant rien donner au hasard, il se résolut à appeler les Autrichiens à son secours. Ceux-ci effectuèrent aussitôt

M. de Binder n'avait jamais eu que la menace à la bouche, M. de Mocenigo, au contraire, ne parlait que d'accommodement, de pacification, s'efforçant surtout de faire sentir combien il serait insensé, dans l'état désespéré où étaient les choses, de continuer une lutte qui allait nécessairement amener une armée autrichienne sur le territoire piémontais. Il fallait se hâter de tout terminer avant que ce malheur arrivât; en effet, il était parvenu à si bien persuader la junte de gouvernement séant à Turin que celle-ci, d'accord avec lui, envoya à Alexandrie son président, l'abbé Marentini, avec mission de faire agréer aux chefs qui y étaient réunis les propositions du ministre russe. Voici en quoi elles consistaient: « On se soumettrait aux ordres « et aux déclarations du roi Charles-Félix. A ce prix, les Autrichiens « ne mettraient pas le pied sur le sol piémontais. Il y aurait amnistie « pleine et entière pour tous ceux qui auraient pris part à la révolu- « tion. » M. de Mocenigo donnait de plus l'espérance de la concession d'un statut royal qui garantirait les principaux intérêts de la société. Les insensés auxquels de pareilles offres étaient adressées n'hésitèrent pas à les rejeter. Ce fut alors que M. de Santa-Rosa, ministre de la guerre, eut l'audace de publier un ordre du jour dans lequel, affectant de regarder le prince régent comme trompé et Charles-Félix comme captif de l'Autriche, il appelait tous les Piémontais aux armes et leur promettait *le secours des Lombards et l'appui de la France*.

sur divers points le passage du Tessin, et lorsque l'armée d'Alexandrie se présenta aux portes de Novare, elle fut assaillie par des forces tellement supérieures qu'elle tomba dans une déroute complète, qui acheva de ruiner les dernières espérances du parti.

Ces événements s'étaient passés dans les journées du 8 et du 9 avril. Le 10, le général de La Tour fit son entrée dans Turin, les troupes insurgées s'étaient retirées. Les troupes autrichiennes n'entrèrent pas dans la ville; elles occupèrent bientôt après, au nom du roi de Sardaigne, la ville et la citadelle d'Alexandrie et plusieurs autres places fortes sur les frontières du Milanais et du duché de Parme. Ainsi, les hommes qui ne pensaient à rien moins qu'à expulser les étrangers de toute l'Italie furent ceux qui amenèrent les Autrichiens dans leur patrie et les établirent dans les places les plus fortes. On peut au reste dire de cette malheureuse entreprise qu'elle avait été marquée, dès son début, du sceau de la fatalité. En effet, comment n'être pas frappé de cette circonstance que lorsqu'elle vint à éclater, déjà depuis trois jours la défaite des Napolitains était, sans qu'on le sût, commencée à Rieti et qu'elle était consommée le jour où la constitution espagnole fut proclamée à Turin ! Bientôt il ne resta aux auteurs de cette révolution d'autre parti à prendre, pour échapper aux poursuites de leur gouvernement légitime et à la juste vengeance des lois, que celui de fuir cette patrie où ils s'étaient crus destinés à jouer un si grand rôle, d'abandonner leur famille, leur fortune, et d'aller demander à des terres étrangères un asile qui le plus souvent ne leur a été que très difficilement accordé !

Le roi Charles-Félix montait décidément sur le trône, son frère ayant renouvelé à Nice, le 19 avril, dans toute la plénitude de sa liberté et malgré les instances qui lui furent faites, l'abdication qu'il avait prononcée à Turin le 12 mars. Qui pourra dire ce qu'un mois de folle témérité

avait dû amasser de calamités sur un pays naguère si tranquille et si prospère ! Que de fortunes privées détruites, combien de lourdes charges imposées à la fortune publique ! Que de haines engendrées ! Que de divisions dans l'État, dans la cour et dans les familles !

M. de Saint-Marsan fut obligé de supporter stoïquement la proscription de son fils, à peine osa-t-il intervenir par des voies détournées pour qu'un asile lui fût accordé en France. Le prince de Carignan lui-même, héritier présomptif du trône, se trouva placé dans un état de suspicion pénible aux yeux du roi régnant, de ses conseils, d'une grande partie des sujets sur lesquels il devra régner un jour, enfin aux yeux de l'Europe presque entière. Les portes de son futur royaume lui sont provisoirement fermées, sans qu'on ose dire quand elles lui seront ouvertes. Un homme cependant est sorti de cette crise à peu près comme il y était entré : c'est M. d'Auzers. Sa prudence et son habileté doivent être louées grandement, par l'inébranlable fidélité qui l'attacha, dans la mauvaise fortune, au prince auquel il s'était donné dans les jours heureux. Sentant bien que ce n'était guère qu'en France qu'il pouvait encore lui trouver un appui, il vint l'été suivant à Paris; ce voyage n'a pas été infructueux. En éclairant plus parfaitement le cabinet de France sur la conduite et les véritables sentiments de ce prince, il a beaucoup contribué à obtenir que le grand-duc, son beau-père, fût soutenu et qu'on ne prît pas contre lui des mesures qui auraient achevé de lui ôter toute considération et rendu son avenir plus incertain encore.

Dans le royaume de Naples, la marche des troupes autrichiennes ne rencontra aucun obstacle. A mesure qu'elles avançaient, tout fuyait devant elles, tous les grands projets de défense patriotique s'évanouissaient en fumée. Le prince régent, parti de Naples pour se mettre à la tête de l'armée, avait appris, en arrivant à Capoue,

qu'elle n'existait déjà plus; il n'avait eu d'autre parti à prendre que celui de rentrer sur-le-champ dans sa capitale. Le roi de Naples était arrivé à Florence avant le 10 mars; ce fut là qu'il reçut le général Fardella, qui venait lui donner connaissance de tout ce qui s'était passé à Naples depuis qu'on avait reconnu l'impossibilité de résister. Les voix modérées qui jusqu'alors n'avaient pu se faire entendre dans le parlement y avaient promptement pris le dessus; dès le 12, deux adresses avaient été votées, une au roi, l'autre au prince régent, qu'on suppliait de s'interposer comme médiateur entre le roi et son peuple et de ne pas souffrir l'intervention étrangère.

Le roi répondit le 19 à son fils, dans les termes les plus affectueux, mais il ne cacha pas sa ferme intention de n'entrer dans aucune composition et de maintenir ses déclarations de Laybach. Il n'était rien dit des modifications possibles à la constitution pas plus que de la suspension de la marche des Autrichiens. C'était cependant le point sur lequel le général Fardella avait le plus insisté. Cette réponse du roi fut portée avec une grande rapidité à Naples. Lorsqu'elle y fut connue, quelques chefs des carbonari, quelques militaires plus exaltés que les autres, à la tête desquels se trouvait le général Pepe, revinrent à leurs projets de défense. Ils auraient voulu transporter le théâtre de la guerre dans la terre de Bari et dans les Calabres; ils parlaient de transférer le gouvernement, la famille royale et le parlement en Sicile; tous ces grands projets étaient impossibles à réaliser. Dans ce pays où les imaginations sont si vives, si ardentes, le peuple échappait déjà aux révolutionnaires, et sa féroce mobilité était au moment de se retourner contre ceux mêmes qu'il avait applaudis huit jours auparavant avec le plus d'enthousiasme. On fut trop heureux de conclure au plus vite une capitulation avec le général commandant l'armée autrichienne. Il y eut même une échauffourée assez grave entre quelques

compagnies de la garde royale, à leur rentrée dans la ville, et une bande de carbonari, qui les accueillit avec des insultes et des huées, leur reprochant le peu de courage qu'elles avaient montré. Les soldats firent feu, et il y eut du sang répandu; un individu qui avait fêté l'arrivée prochaine des Autrichiens fut frappé d'un coup de poignard, sur lequel était écrit n° 1, pour annoncer que le même sort menaçait les ennemis de la révolution. Les désordres furent cependant moins graves qu'on n'avait pu le craindre; la tranquillité relative, dans ces terribles moments, doit être attribuée à la présence des escadres française et anglaise, toujours à portée de canonner la ville et toujours prêtes à donner asile aux malheureux qui venaient s'y réfugier. Enfin la capitulation fut signée le 23, et les Autrichiens entrèrent dans la ville le 25. Le général Pepe et les principaux chefs de l'insurrection avaient demandé des passeports qui leur furent accordés. Le parlement fut dissous ainsi que la grande loge des carbonari. Le 24, un gouvernement provisoire installé; le rétablissement de l'autorité royale fut bientôt complet, toutes les places fortes ayant ouvert leurs portes avant la fin du mois. Quelques tentatives de résistance avaient eu lieu dans les Calabres, même en Sicile, mais il avait suffi pour les dissiper de la marche de quelques colonnes mobiles; il n'était resté d'autre ressource à leurs auteurs que celle de se réfugier en Espagne, où ils furent accueillis comme des frères malheureux et dignes du plus haut intérêt.

Le roi de Naples, que M. de Blacas n'avait pas quitté, s'était avancé jusqu'à Rome, où il séjourna encore quelque temps avant de s'acheminer vers sa capitale. Six semaines à peine avaient suffi pour terminer la crise redoutable qui avait tant préoccupé l'Europe. Les événements avaient déjoué toutes les prévisions, même celles de M. de Metternich. C'était sa politique cependant qui devait en retirer le plus de profit. La révolution de Piémont dont il n'avait

jamais admis la possibilité l'avait mise un instant en péril, maintenant le Piémont était désarmé. L'Italie, occupée par les forces autrichiennes, ne pouvait lui inspirer aucune inquiétude, assuré comme il l'était de l'assentiment de l'Angleterre. Il ne lui restait plus qu'à achever de conquérir l'empereur Alexandre, pour n'avoir plus rien à redouter de l'intervention française. Il mit donc un art infini à achever cette conquête. Il avait déjà fait adopter par ce prince sa maxime favorite, que tous les errements de la politique accoutumée devaient être abandonnés, qu'il n'y avait plus de rivalités possibles et raisonnables entre les souverains de l'Europe, qu'ils devaient tous être uniquement occupés à faire tête à l'ennemi commun, l'esprit révolutionnaire, à le poursuivre partout, à le forcer enfin dans ses derniers retranchements. Les libéraux, en proclamant si souvent que les gouvernements constitutionnels devaient faire cause commune entre eux, n'avaient-ils pas suffisamment enseigné aux gouvernements légitimes qu'ils devaient user pour leur sûreté du même moyen de défense? Pourquoi ces libéraux s'étaient-ils partout tant élevés contre le protocole préliminaire de Troppau, si ce n'est parce qu'ils avaient compris que là était le véritable traité d'alliance et de garantie réciproque entre toutes les légitimités?

Le ministère français, en refusant son assentiment à ce protocole, n'avait que trop prouvé à quel point il était dans la dépendance de ces révolutionnaires. Ce que M. de Metternich ne cessait de dire à Alexandre, lui était répété par tous ses correspondants de France et par M. de Jouffroi, qu'on avait gardé à Laybach. Un seul homme aurait pu combattre dans l'esprit de son maître ces dangereuses insinuations, c'était M. de Capo d'Istria, mais son crédit devait nécessairement aller s'affaiblissant de jour en jour. Les idées, les opinions dont il était resté le représentant n'étaient plus celles qui dominaient dans la changeante imagination de son maître; malgré tout son esprit, il ne

s'apercevait pas qu'il ne dépendait plus de lui de l'arrêter dans la voie où lui-même l'avait trop encouragé à entrer à Troppau. M. de Metternich était trop habile pour ne pas insister sur ce qu'il y avait de contradictoire dans sa conduite. Sa situation se compliquait d'ailleurs par les conséquences d'un événement fort grave dont on l'accusait d'être le complice (1). Cet événement était l'insurrection grecque de la Moldavie. A toute autre époque, il est à croire que le souverain de la Russie n'aurait pas vu cette tentative d'un mauvais œil et qu'elle se serait facilement accordée avec ses vues politiques, mais elle se produisait en même temps que l'insurrection piémontaise. Ne se rattachait-elle pas à un plan général de désorganisation européenne? N'était-ce pas une diversion convenue pour augmenter les embarras du souverain luttant contre la révolution? N'était-ce pas d'ailleurs une intolérable inconvenance que cette prétention des insurgés de se couvrir, sans que rien les y autorisât, de l'approbation d'un aussi sage souverain, aussi respecté que l'était l'empereur de Russie? Voilà sous quel point de vue M. de Metternich ne cessait de présenter les faits qui venaient de se passer sur les bords du Danube. On ne devait pas tolérer qu'une question touchant à l'existence de l'Empire ottoman, qui par conséquent intéressait particulièrement la Russie et l'Autriche, fût soulevée quand ces deux puissances étaient occupées dans une autre partie de l'Europe. Il n'y avait donc rien de plus pressé que de paralyser ce mouvement.

Pour cela l'empereur Alexandre n'avait qu'à infliger un éclatant désaveu au général Ypsilanti; par l'acte le plus solennel, Ypsilanti fut dépouillé de tous ses grades en Russie. Ainsi, tranquille de ce côté, autant qu'il lui était

(1) Les soupçons étaient naturels, il n'y a pas à s'étonner de ces paroles prononcées un ou deux ans plus tard : « *Capo d'Istria ne m'a pas tout dit à Laybach sur les affaires de Grèce.* »

possible de l'être, le ministre autrichien (1), bien assuré qu'il s'était, par cet emploi de son influence, acquis de nouveaux droits à la reconnaissance du cabinet britannique, ne douta pas qu'il fût facile d'empêcher en Italie toute tentative de gouvernement libéral et constitutionnel. L'influence qu'il exerçait sur le roi de Piémont le rassurait de ce côté. Il ne le laissa d'ailleurs revenir dans ses États qu'au mois d'octobre. Restait à combattre l'influence de la France. C'est à ce moment que M. de Binder, ministre d'Autriche à Turin, redoubla d'efforts pour rendre suspect l'ambassadeur français, M. de La Tour du Pin. A l'entendre, si celui-ci n'avait pas précisément suivi les errements de son prédécesseur M. le duc de Dalberg, s'il n'avait pas autant que ce dernier provoqué la révolution, du moins l'avait-il servie de tous ses moyens, et sur ce point les accusations allaient jusqu'à dire qu'il avait formellement promis aux révolutionnaires l'appui de la France, dans le cas où ils prendraient la Charte française à la place de la constitution espagnole. M. de La Tour du Pin n'avait rien promis de semblable et s'était borné à répondre à ceux qui lui parlaient de ces deux constitutions, que l'une était absurde et l'autre fort raisonnable : que dans tous les cas, sur une question si grave, il fallait attendre les ordres du roi, que l'initiative appartenait à lui seul. Nonobstant l'évidente bonne foi de cette réponse, l'acharnement du parti autrichien était si grand contre lui que le gouvernement français eut besoin pour le maintenir à son poste de signifier qu'il n'entendait pas sacrifier, sur des accusations aussi hasardées, les hommes qui avaient l'honneur de représenter le Roi dans les pays étrangers.

Pour M. de Dalberg, la position était plus délicate; on pouvait craindre qu'il se trouvât compromis par quelques

(1) M. de Metternich, dans le moment où il obtenait ce désaveu, eut l'imprudence de confier à M. de La Ferronnays qu'il ne croyait guère à sa sincérité, et que l'Europe entière n'y croyait pas davantage.

pièces qui avaient été saisies et qu'on devait produire dans les procès intentés contre les conspirateurs. Il n'en fut rien heureusement; lui-même avait à cet égard une inquiétude fort évidente, à en juger du moins par les fréquentes visites qu'il me fit. Il ne savait pas que les pièces emportées par M. de La Cisterne, dont il redoutait surtout la divulgation, avaient été détruites.

Les engagements pris par le roi de Naples à Laybach gênaient M. de Metternich; ils étaient sans doute fort étendus, mais n'en devaient-ils pas être plus respectables? Ils avaient d'ailleurs été garantis par l'acquiescement des autres souverains, avant l'entrée en campagne des troupes autrichiennes. L'empereur Alexandre allait-il oublier la garantie qu'il avait consentie? Souffrirait-il qu'on ne donnât pas au moins les apparences de la bonne foi en assemblant autour du roi « les hommes les plus sages et les plus éclairés de son royaume » devant délibérer sur les modifications qu'il était possible d'introduire dans le gouvernement? C'étaient les termes formels de l'engagement pris.

M. de Metternich ne s'embarrassait pas pour si peu, et il n'hésita pas à commencer ses démarches pour qu'on ne tînt aucun compte de ce qui pouvait contrarier ses vues. Il trouva d'abord de puissants auxiliaires dans le caractère timoré du roi. Il lui persuada qu'il serait imprudent de rentrer trop vite dans ses États, qu'il serait mieux placé à Rome pour voir comment se passeraient les choses. Il se donnait ainsi le temps de tout arranger à Naples, pour que le roi, à son retour, n'entendît parler de rien qui pût lui rappeler son indiscrète promesse. On l'éloignait pour quelque temps encore de son fils, dont on redoutait les conseils. Quant au duc de Calabre, il n'a pas tenu à l'Autriche qu'on le traitât comme le duc de Carignan, qu'on l'exilât, même qu'il fût déclaré incapable de régner. On comptait transporter ses droits à son frère puîné, qui avait épousé une Autrichienne. Des ouvertures dans ce sens

furent faites à Laybach, mais le czar les accueillit si mal qu'on n'osa pas insister. Tout au moins on était parvenu à aigrir tellement le père contre le fils que, sans l'insistance et l'ascendant de M. de Blacas, ils ne se seraient probablement pas vus de longtemps. En cette circonstance, M. de Blacas se conduisit avec force et habileté. Il prit sur lui de faire venir le duc de Calabre à la rencontre de son père, remit sous les yeux de celui-ci l'engagement qu'il avait pris, avant de s'embarquer, de tenir pour bon et excusé par la nécessité des circonstances tout ce que son fils aurait été dans le cas de faire en son absence.

Cette première entrevue ne rétablit pas sans doute entre le père et le fils toute l'intimité désirable, mais elle eut cependant pour résultat d'éviter un grand scandale et de créer une situation supportable tant pour le présent que pour l'avenir.

Ce fut encore M. de Blacas qui, au bout de six semaines de séjour à Rome, fit comprendre au roi qu'il était temps de reparaître au milieu de ses sujets, qu'une plus longue absence aurait un caractère de faiblesse qui ne pourrait être bien interprété. Il parvint donc à le ramener dans sa capitale le 15 mai, mais le but principal de M. de Metternich était atteint. Personne ne songeait plus à parler du moindre changement dans la forme du gouvernement. La contre-révolution, comme en Piémont, fut complète et assurée par le licenciement de l'armée napolitaine et par une occupation militaire de quarante-trois mille hommes de troupes autrichiennes qui devaient rester pendant trois ans dans le royaume de Naples, plus six mille hommes qui passèrent en Sicile. A partir de ce jour, l'influence autrichienne régna seule dans les États napolitains.

Après la clôture des conférences à Laybach, les deux souverains d'Autriche et de Russie avaient continué d'y résider, afin d'être plus à portée d'observer les événements que devait entraîner la marche des troupes autrichiennes

sur Naples. Cette précaution s'était trouvée justifiée. Mais le cabinet russe était inquiet de la durée de l'occupation militaire en Piémont surtout, et préoccupé de la nécessité d'en restreindre la durée autant que cela se pourrait faire. Il fut donc convenu que les deux souverains se rencontreraient dans le courant de l'hiver suivant et que l'un des rendez-vous serait probablement à Florence.

Il était évident qu'en Sardaigne le séjour des troupes étrangères ne pouvait se prolonger autant qu'à Naples, et cela pour deux raisons. La première, parce qu'elles y seraient supportées avec beaucoup d'impatience par un peuple qui ne manquait pas d'énergie. La seconde, parce que le roi de Sardaigne retrouvait en rentrant dans ses États cette notable partie de son armée qui avait combattu pour lui et avec laquelle il lui serait aisé d'organiser la force publique dont il avait besoin pour assurer son gouvernement.

Le 13 mai, l'empereur de Russie quitta définitivement Laybach, l'empereur d'Autriche en était parti la veille. Leurs plénipotentiaires avaient signé, conjointement avec celui du roi de Prusse, une déclaration sur les intentions des trois souverains et le but qu'ils se proposaient dans les actes auxquels ils avaient concouru depuis le premier moment de leur réunion à Troppau. On y voit l'intention d'engager de plus en plus Alexandre dans la voie nouvelle où il était entré. On abandonne ce protocole préliminaire qu'on avait cependant si amèrement reproché à la France de ne pas vouloir accepter et qui n'avait eu d'autre résultat que de forcer les deux puissances constitutionnelles à se séparer des États purement monarchiques. On évite de rappeler l'alliance contractée à Aix-la-Chapelle. Ainsi M. de Metternich était parvenu à éliminer une à une toutes les idées apportées et émises au congrès par la Russie. Ce document avait été rédigé entre lui et M. de Nesselrode et communiqué à M. de Capo d'Istria, après avoir reçu la

sanction des deux empereurs. Dans toutes ces déclarations, la France n'avait obtenu qu'un seul point dont elle avait dès le premier jour signalé l'importance.

En comprimant la révolution de Naples, on a respecté l'état de toutes les possessions; aucun accroissement de territoire n'a été accordé à personne, et si l'Autriche avait pu concevoir à ce sujet quelques espérances, elles ont toutes été déjouées. La force seule a imposé les solutions, aucune concession n'avait été faite aux idées qui agitaient les pays aujourd'hui désarmés. Est-ce à dire que cette compression des aspirations d'esprits élevés et généreux était de nature à éloigner pour longtemps leur développement, que le triomphe du régime ancien était assuré pour de longues années? Qu'y a-t-il de réellement fondé en Italie? Une secte puissante a été dispersée, détruite, on la poursuit encore dans ses membres épars, mais qu'a-t-on mis à la place de l'influence qu'elle exerçait? On a relevé d'autres pouvoirs, mais les a-t-on pour cela véritablement restaurés? On leur dit de se tenir debout, malgré leur volonté; malgré leur caducité, on a dit aux peuples de leur obéir et de les respecter. Mais tout cet édifice ne se maintient qu'à l'aide d'une surveillance continuelle, des efforts de la police la plus minutieuse, la plus inquisitoriale. Qui croira, par exemple, que l'Autriche elle-même se regarde comme bien établie dans ses provinces milanaises et vénitiennes, où elle n'a su régner qu'à l'aide d'un système de terreur qui pèse principalement sur les familles les plus riches et les plus distinguées? Est-ce donc régner dans le véritable sens du mot que de n'oser, dans un pays riche, d'ancienne noblesse, rempli de grands propriétaires industrieux, confier aux citoyens les plus distingués la moindre part dans le gouvernement? De les condamner tous à la nullité la plus absolue, quand on ne les menace pas du *carcere duro?* Un tel système de défiance, s'il est réellement obligé, peut-il inspirer la moindre confiance pour l'avenir?

Et quand le roi, ramené par les baïonnettes étrangères, est forcé de remplacer les troupes autrichiennes par des mercenaires suisses, peut-on dire que son trône est assis sur des bases bien solides? N'aurait-il pas été plus sage de désarmer les passions par des concessions, en déconcertant les projets d'une secte redoutée; en lui arrachant les armes dont elle s'était emparée, n'aurait-on pas conquis sans retour à la dynastie légitime l'amour et la fidélité de ses sujets? N'aurait-il pas été plus sage d'employer à développer dans le pays l'agriculture, le commerce, l'industrie et les arts, ces millions qu'il a fallu emprunter pour solder l'armée autrichienne d'occupation (1)? Sommes-nous blâmables d'avoir conseillé cette politique? Veut-on savoir ce que pensait de cette restauration napolitaine un des hommes principaux de ce cabinet russe dont on avait surpris le consentement? M. de Capo d'Istria écrivait le 2 mars, de Laybach à M. de Richelieu, à propos de l'Espagne : « La situation de l'Espagne est très difficile sans doute, « mais elle peut offrir des chances heureuses. En sauvant « l'Espagne par votre intervention constitutionnelle lors- « qu'elle deviendra possible, vous rendrez un grand service « au monde; vous affermirez pour toujours la restauration « de la monarchie française, vous rendrez à l'Espagne le « bien pour le mal, tandis que si nous rendons quelque « chose à Naples, ce sera le mal pour le bien. »

(1) D'après un document authentique, l'occupation autrichienne, au 1er janvier 1827, coûtait déjà deux cent quarante millions au royaume de Naples, savoir deux cent quatre millions payés par le gouvernement et trente-six millions payés par les villes et les communes.

CHAPITRE VIII

Proposition Sirieys de Mayrinhac sur le règlement de la Chambre. — Politique économique, la question des blés; elle est résolue dans un sens contraire aux vues ministérielles. — Le procès Bergasse; il réveille la question des indemnités dues aux émigrés; acquittement de l'accusé; triomphe du pavillon de Marsan. — Le conseil de Monsieur. — Baptême du duc de Bordeaux. — Mort de Napoléon. — Travaux parlementaires. — Réforme de l'article 351 du Code de procédure criminelle. — Projet de loi sur les pensions ecclésiastiques. — Le Concordat de 1817 et le nombre des évêchés. — Violentes discussions. — Discours de MM. de Kératry, Donnadieu, de Corcelle. — Réponse de M. Pasquier : il assure la victoire au ministère, mais MM. de Villèle et de Corbière la compromettent en transigeant avec la droite. — L'accord cesse dès lors de régner entre eux et les autres membres du cabinet.

Le dénouement de la crise italienne devait produire un grand effet dans le parlement français; la droite, un moment déconcertée, reprit confiance; la gauche, follement triomphante jadis, prit une attitude plus réservée, s'efforçant de dissimuler la grandeur de l'échec qu'elle venait de recevoir et qu'accroissait la témérité avec laquelle elle avait laissé percer ses espérances et ses vœux. De ce moment, il ne lui a plus été donné de faire courir aucun risque au gouvernement royal de France. La situation du ministère fut peu modifiée; la guerre sans trêve que lui faisait l'opposition ne tarda pas à reprendre toute sa violence, même sur des sujets qui ne semblaient pas comporter des débats passionnés. On le vit dans la discussion de la proposition de M. Sirieys de Mayrinhac sur le règlement de la Chambre et la répression des écarts de parole à la tribune. MM. Royer-Collard, de La Bourdonnaye, Benjamin Constant, Bignon

et Bertin vinrent défendre les prérogatives et la dignité des députés qu'ils croyaient compromises. Il fallut que le ministre de l'intérieur et moi nous répondions; il ne nous fut pas difficile de montrer que la question ne portait pas si loin, et que la Chambre était intéressée à ce que le président gardât le pouvoir de réprimer les orateurs qui abusaient de la parole.

La question qui fut discutée ensuite était de nature à calmer les esprits et à faire taire un moment les passions politiques. Il s'agissait d'économie politique, de l'importation et de l'expédition des grains, de la mesure dans laquelle on pouvait les réglementer. Bien que débattue pendant la dernière moitié du siècle précédent par des théoriciens fort savants et des hommes d'État fort éclairés, il est certain que la question était loin d'être résolue. Il est difficile de trouver des règles absolues également applicables à tous les temps et à tous les pays. La France plus que tout autre pays avait eu à subir les plus pénibles oscillations. Elle avait supporté quatre disettes; celles de 1812 et de 1817 avaient été terribles. Elle avait fait appel aux grains étrangers. En 1817, les blés de la mer Noire avaient été notre principale ressource. Puis de bonnes récoltes avaient amené l'abaissement des prix et pour l'agriculture des souffrances réelles. Depuis trois ans, les provinces du Midi avaient été particulièrement éprouvées. Les communications plus faciles avaient favorisé l'arrivée des blés et des farines du Nord; cette concurrence ruinait les agriculteurs du Languedoc; leurs frais de culture étaient exorbitants, puisque le prix de vingt-sept et vingt-huit francs qui était rémunérateur pour le cultivateur en Picardie, en Beauce, en Bourgogne, devait atteindre trente-trois ou trente-quatre francs pour satisfaire aux besoins de celui de la plaine de Toulouse. Le remède à une situation pareille n'était pas aisé à trouver. Tout le mal venait, disait-on, de l'importation des blés de la mer

Noire, arrivant par la voie toujours ouverte de Marseille.

En 1818 et dans le commencement de 1819, on ne pouvait nier que les plaintes élevées à cet égard n'eussent quelque fondement, mais le gouvernement avait été averti assez tôt pour arrêter le mal, et il faut le dire, les premiers avertissements lui furent donnés par ceux-là mêmes qui avaient le plus grand intérêt à la continuation de cette importation. Deux négociants crurent devoir faire connaître au gouvernement les dommages que l'entrée des grains pouvait causer dans l'intérêt général. La mémoire d'un trait si désintéressé mérite d'être conservée. Ces deux négociants étaient MM. Durand. Ils avaient leurs établissements à Montpellier, Perpignan et Marseille, tous deux étaient membres de la Chambre des députés. Éclairé par leurs avis, le ministère de 1819 avait introduit un notable changement dans la législation jusqu'alors en vigueur et qui n'avait jamais mis d'entraves qu'à l'exportation des grains. L'importation fut prohibée lorsque le prix des grains dans l'intérieur ne s'élèverait pas au-dessus d'un certain taux. Pour connaître et fixer ce taux, la France fut divisée en quatre régions, dans chacune desquelles les prix furent calculés sur des bases différentes. Dans chaque région, il y eut un certain nombre de marchés dont le cours dut servir à fixer le taux moyen; mais comme ces mesures n'eurent pas le pouvoir de soutenir, surtout dans le Midi, le prix des grains au taux où il aurait été désirable qu'il se maintînt dans l'intérêt des agriculteurs, les plaintes et les clameurs continuèrent, particulièrement dans le Languedoc; on prétendit que l'importation avait toujours lieu soit par fraude, soit parce que le taux moyen de la région était mal calculé. Il y a des matières sur lesquelles un gouvernement sage doit toujours des égards à la partie souffrante, quelle que soit l'exagération de ses plaintes; et alors même qu'il ne dépend pas de lui d'empêcher un mal réel, il doit au moins ne refuser aucun des moyens propres

à calmer les imaginations. Nous étions d'autant plus tenus d'écouter les doléances du Languedoc, qu'elles avaient en la personne de M. de Villèle un puissant avocat dans la Chambre et dans le conseil. On ne saurait dire à quel point il était peuple sur cette question; aucun des principes régissant la matière ne lui était familier, il n'avait aucune vue générale et ne savait que répéter les plaintes de ses commettants et souvent leurs absurdes accusations. D'autre part, le ministre de l'intérieur, M. Siméon, Provençal, presque citoyen de Marseille, était aussi ardent à défendre les idées contraires à celles du député toulousain. Il avait vu, pendant tout le temps qui avait précédé la Révolution, la Provence nourrie à un prix fort raisonnable par les blés d'Afrique et de Sicile débarqués à Marseille; il ne pouvait se faire à l'idée de priver à tout jamais sa province de ces ressources, qui d'ailleurs avaient pendant longtemps été la cause de la richesse de Marseille.

Ainsi, tandis que les prétentions déraisonnables des Languedociens n'allaient à rien moins que la fermeture du port de Marseille aux grains étrangers, mesure qui aurait amené sa ruine au profit de Livourne, M. Siméon aurait voulu le maintien de la loi de 1819. Cédant aux représentations unanimes du conseil, nous fîmes comprendre à M. Siméon qu'il fallait pourvoir à des nécessités temporaires, que la moindre apparence de disette ferait ouvrir largement les portes à l'importation. Quant aux agriculteurs du Midi, il était impossible de leur persuader que la fraude sur une grande échelle était impossible, qu'une denrée aussi encombrante que le blé ne sortait pas tous les jours frauduleusement d'un entrepôt objet de toutes les surveillances, pour se répandre et circuler ensuite librement dans l'intérieur du royaume.

On s'était borné, dans le projet de loi, à apporter quelques modifications aux tableaux annexés à la loi de 1819. Ce projet n'obtint pas une grande faveur dans la

commission, composée exclusivement du parti agricole et méridional. Elle y proposa de si nombreux amendements qu'il en résultait un projet tout nouveau; elle élevait la limite des prix pour l'exportation et établissait relativement à l'importation une telle combinaison de marchés pour la formation des prix moyens qu'il était impossible que le taux qui en ressortirait ne fût pas toujours audessous de la réalité. Puis vinrent une foule d'amendements présentés par les députés au cours de la discussion. Toutes les grandes questions soulevées par des intérêts si ardents furent traitées par des hommes tirés indistinctement de toutes les nuances d'opinion politique. Il fut reconnu qu'en fait d'économie politique, les hommes de la gauche étaient beaucoup plus forts que les hommes de la droite. Il arriva par conséquent plusieurs fois que les idées du ministère étaient soutenues par ses adversaires habituels. Quant à M. de Villèle, il n'hésita pas entre les convenances que lui imposait sa position ministérielle et ce qu'il regardait comme son devoir de député de Toulouse. Il se prononça pour toutes les modifications proposées par la commission, mais s'il fut constamment soutenu par M. de Castelbajac, il fut aussi combattu avec une chaleur non moins vive par les députés de Marseille. Ainsi les plus ardents royalistes se trouvaient aux prises les uns avec les autres. Enfin, le 4 mai vit terminer ce conflit; le projet fut adopté tel à peu près que l'avait voulu la commission. L'échec était complet; en toute autre matière, il eût été fort grave, mais dans les dispositions du moment, tout ce qui n'avait pas directement trait à la politique ne comptait en quelque sorte pas.

Je ne veux pas passer sous silence un procès qui émut l'opinion publique à ce moment. M. Bergasse, dont nous avons dit les relations avec l'empereur de Russie, avait jugé à propos de publier un livre intitulé : *Essai sur la propriété, ou Considérations morales et politiques sur la question*

de savoir s'il faut restituer aux émigrés les héritages dont ils ont été dépouillés durant le cours de la Révolution. Dans ce livre, qu'il assurait avoir composé pendant les Cent-jours, il exposait en toute franchise sa conviction que les conseils d'une sage politique, non moins que les règles de la justice, commandaient de rendre aux émigrés leurs biens injustement confisqués et d'accorder en même temps aux acquéreurs une indemnité dont il serait impossible qu'ils ne se tinssent pas pour satisfaits, « car, disait-il, des héri-
« tages si injustement vendus et usurpés n'ont presque
« nulle part changé de main ; frappés d'une sorte de
« réprobation qui ne permet pas à quiconque se respecte
« un peu de les acquérir, l'opinion, plus forte que la loi,
« les a frappés d'une telle défaveur qu'on ne peut les pos-
« séder sans honte ni en jouir sans audace ».

Pourquoi M. Bergasse, après avoir si longtemps gardé cet ouvrage dans son portefeuille, avait-il enfin jugé, en 1821, le moment favorable pour le publier? Quel avait été son but? Lui-même reconnaissait dans la préface que le temps qui s'était écoulé depuis 1815 pouvait rendre très difficile la réalisation de son projet, mais si justice entière ne pouvait être faite, on devait au moins aux émigrés une indemnité juste et aussi complète que possible. On devait se demander, du moment où il reconnaissait lui-même que la seule chose raisonnable était d'indemniser les émigrés, qu'il était impossible de dépouiller les acquéreurs de biens nationaux, pourquoi les représenter comme des êtres odieux et méprisables, comme des spoliateurs des biens d'autrui? N'était-ce pas sciemment troubler la paix publique et surtout attaquer de la manière la plus directe les droits garantis par l'article 9 de la Charte? Ce fut dans les premiers jours du mois de mars 1821 qu'un pareil ouvrage se trouva jeté et répandu à profusion dans le public. Le moment choisi pour une pareille publication était fâcheux, au milieu des ardentes passions qui agi-

taient les esprits. Ce livre devait ajouter encore aux embarras dont le ministère était alors assailli. S'il eût affecté de la dédaigner, on n'aurait pas manqué de dire qu'il en était complice, la tribune aurait retenti d'accusations dirigées contre lui. Il n'y avait qu'un moyen de conjurer ce péril, le gouvernement n'hésita pas à y recourir. Le procureur général fit saisir l'ouvrage, comme étant dans un cas prévu par la loi rendue en 1819 pour la répression des délits de la presse. M. Bergasse comparut le 28 avril devant la cour d'assises. Les longueurs de l'instruction avaient heureusement pour lui amené des jours plus favorables; bien des choses s'étaient calmées, la droite qui le soutenait avait repris confiance, ses adversaires au contraire avaient perdu beaucoup de terrain. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la tournure que prit son affaire et de la manière triomphante dont il en sortit.

L'accusation fut très mollement soutenue par l'avocat général, l'auditoire très nombreux, tout disposé en sa faveur, finalement il fut acquitté à l'unanimité par le jury. M. Bergasse avait été l'organe de vœux qui devenaient chaque jour plus puissants; il n'avait pas publié son livre sans être assuré d'une très haute approbation; Monsieur avait pris à sa cause le plus vif intérêt et ne s'en était pas caché. L'avocat général, qui avait si faiblement fait valoir l'accusation, était un homme dévoué à Monsieur, il était même attaché à son conseil en qualité de maître des requêtes (1).

(1) Il pourrait dans quelques années paraître singulier d'entendre parler d'un conseil de Monsieur dans lequel se trouvaient des conseillers d'État, des maîtres des requêtes, un chancelier, tout ce monde ayant des émoluments sans aucune fonction à remplir, Monsieur n'ayant ni domaine ni apanage à régir. Pour faire comprendre cette bizarre anomalie, il faut dire que c'était une des vieilleries rapportées en 1814. Monsieur avait avant la Révolution un conseil parce qu'il avait un apanage; en revenant en France, Monsieur ne retrouvait plus d'apanage, mais n'en eut pas moins un conseil, dans lequel se placèrent fort utilement pour eux un bon nombre d'anciens et de nouveaux courtisans.

Toutes les personnes qui entouraient ce prince laissèrent donc éclater leur satisfaction. On ne se cachait pas pour dire que ce ministère avait fait une chose odieuse en suscitant contre un homme si pur, si bien intentionné, une accusation aussi mal fondée. Ces sentiments des serviteurs nous disaient assez ceux du prince, peu de mois ne devaient pas se passer sans que toutes les illusions fussent dissipées, si toutefois nous en avions gardé.

Le 1er mai eut lieu le baptême du duc de Bordeaux; partout en France ce fut une explosion de joie. En province comme à Paris, au milieu d'une sécurité complète, le peuple s'associa aux fêtes officielles. Rien ne manqua à la pompe de la cérémonie dans l'église de Notre-Dame. Outre le cortège de la maison royale, outre le corps diplomatique, la Chambre des pairs, la Chambre des députés, l'église renfermait encore les députations des bonnes villes et les étrangers qui affluaient dans la capitale. Lorsque les formalités religieuses furent accomplies, l'acte de baptême, signé par le Roi, les princes et princesses de la famille royale, reçut aussi les signatures des présidents des deux Chambres, des ministres, du plus ancien des maréchaux de France, du plus ancien des ministres d'État, des conseillers d'État, des premiers présidents de la Cour de cassation et de la cour des comptes, du conseil royal d'instruction publique et de la cour royale de Paris, du préfet du département de la Seine, des maires et des présidents des députations du royaume. C'était une très heureuse idée que celle d'associer à un acte religieux aussi solennel tant de personnes qui devaient rapporter dans les provinces l'impression qu'elles avaient ressentie.

Les fêtes furent ce qu'elles sont toujours en France, quand la population s'y mêle avec enthousiasme; le gouvernement saisit cette occasion pour faire de grandes promotions dans l'armée, dans la Légion d'honneur. Le Roi voulut aussi profiter de cette fête pour accorder une écla-

tante marque de satisfaction à deux hommes qui lui avaient donné de grandes preuves d'attachement : il éleva à la dignité de duc M. de Blacas et M. l'abbé de Montesquiou. Pour le dernier, il voulut rendre ce titre transmissible, comme sa pairie, à son neveu du même nom, officier d'une grande distinction et pour l'éloge duquel il suffit de dire que dans tout le cours de la terrible retraite de Russie, il n'avait pas quitté un moment le maréchal Ney. Une faveur si bien placée devait être agréable à l'armée. Enfin M. de Chateaubriand, qui avait quitté Berlin pour assister au baptême, fut nommé de nouveau, par ordonnance spéciale, ministre d'État, par conséquent membre du conseil privé. Il parut alors fort reconnaissant de cette faveur et en exprima de fort bonne grâce sa gratitude au duc de Richelieu et à moi (1).

Les fêtes du baptême étaient à peine terminées qu'on apprit la mort de Napoléon. Le 5 mai 1821, il s'était éteint à Sainte-Hélène; peu de jours avant, une comète s'était montrée à l'horizon, il s'était laissé entraîner dehors par ses principaux serviteurs pour la mieux observer. A peine

(1) M. de Chateaubriand plaçait d'autant mieux sa reconnaissance en cette occasion, qu'il n'en devait aucune à MM. de Villèle et de Corbière; ils étaient en général assez mal disposés pour lui, le considérant comme un homme plus gênant qu'utile dans leur parti, le regardant comme impropre aux affaires, redoutant cependant son influence sur les royalistes, même les prétentions qu'il pourrait élever en concurrence avec les leurs. Lorsqu'il s'était agi de lui permettre de revenir en congé, ces messieurs avaient été opposés à sa demande; à la vérité, ils savaient que le refus ne leur serait pas imputé, que tous les inconvénients retomberaient sur moi, ce dont ils se seraient aisément consolés. Lorsqu'ils virent que M. de Richelieu et moi avions accordé ce congé, M. de Villèle eut la précaution de voir en particulier le président du conseil pour le prier instamment de demeurer avec M. de Chateaubriand dans la plus grande réserve, et de me faire la même recommandation. « Si vous laissez prendre pied à cet homme, « vous ne savez pas, disait-il, jusqu'où il peut aller; il est capable de « prétendre à entrer dans le ministère. » Le duc de Richelieu fut très frappé de cet avertissement, et en effet, lorsque arriva M. de Chateaubriand, on eut avec lui des réticences peut-être trop affectées pour être habiles.

rentré dans son appartement, il s'était écrié en jetant violemment son chapeau par terre : « Les imbéciles, ils ne « voient pas que c'est l'annonce de ma mort. » Sans doute, il pensait alors à la comète qui était apparue dans les derniers jours de la vie de César.

Avec Napoléon devaient s'évanouir bien des rêves, bien des ambitions et des espérances que rien n'avait découragées. Il avait conservé ses sentiments religieux, souvenir toujours vivant de ses jeunes années; il a voulu que les prières des quarante heures fussent dites dans sa maison, auprès du lit où il a rendu le dernier soupir. Il s'indigna contre le général Bertrand, qui crut devoir s'opposer à l'exécution de ses ordres sur ce point. « Que prétend-il « donc? s'écria Napoléon, se flatte-t-il d'en savoir là-« dessus plus que tant de grands personnages, de grands « esprits qui se sont soumis à ces croyances? Il se croit « habile! que sait-il sur ce lien mystérieux qui existe entre « la créature et la Divinité? Qu'il vienne me l'expliquer « s'il le peut. »

A la fin du mois de mai, les travaux parlementaires reprirent leur cours. Ce fut d'abord, à la Chambre des députés, une longue discussion sur la réforme de l'article 351 du Code de procédure criminelle. La proposition en avait été faite par M. de La Place, acceptée par le garde des sceaux, qui en avait fait l'objet d'un projet de loi en un seul et unique article. Cette loi avait déjà été discutée à la Chambre des pairs et combattue par le parti libéral et doctrinaire, ayant à sa tête MM. de Broglie et de Barante. A la Chambre des députés, le débat fut plus vif encore. La loi attaquée par MM. Royer-Collard et Cassaignolles, premier président de la cour de Nîmes, devait être défendue par M. de Serre, mais il fut repris de son mal de poitrine, au moment de monter à la tribune. Je fus donc obligé de le remplacer et de soutenir le débat sans avoir eu le temps de m'y préparer. Mon discours improvisé eut

du succès, j'eus la bonne chance de faire adopter le projet à une forte majorité.

Jusque-là tout allait bien, mais les discussions suivantes ne tardèrent pas à révéler de la part de la droite des exigences qui devaient rendre la position du ministère très difficile. Deux projets de loi furent présentés, l'un par le ministre des finances, l'autre par le ministre de l'intérieur; celui du ministre des finances avait pour objet de régler l'emploi de quelques fonds restés dans la liquidation du domaine extraordinaire, et de faire l'application de ces fonds au profit de certains donataires français dépossédés de leurs dotations en pays étranger, et dont la plupart étaient dans un état voisin de la misère. Le projet du ministre de l'intérieur tendait à affecter le montant des pensions ecclésiastiques, annuellement éteintes et retranchées du crédit de la dette, à la dotation de douze nouveaux sièges épiscopaux, à l'amélioration du sort des vicaires, aux traitements des curés et aux réparations des églises. Ce dernier projet avait obtenu la priorité.

Avait-on eu tort ou raison en entamant des négociations ainsi qu'on l'avait fait en 1814 avec la cour de Rome, puis de se mettre dans le cas de conclure en 1817 un nouveau Concordat? Était-il possible alors de s'en tenir à celui de 1802? Pouvait-on en l'abandonnant faire mieux que ce qu'on avait fait en 1817? Était-il nécessaire de prendre pour base des stipulations de cette époque le Concordat de François Ier? N'y avait-il pas un beaucoup meilleur parti à tirer de la bonne volonté du Pape et du cardinal Consalvi? Ce sont toutes choses entièrement inutiles à discuter au point où nous sommes arrivés. Ce qu'il importe d'établir, c'est que l'arrangement provisoire conclu en 1817 par MM. de Blacas et Portalis avec le Saint-Siège avait tiré l'Église et le gouvernement de France d'une situation extrêmement critique où les avaient placés, en rendant impossible l'exécution du Concordat de 1817, l'obstination

de plusieurs et les intrigues de quelques autres. L'obstination était venue du parti doctrinaire, alors très influent dans les affaires ministérielles et dans celles de la Chambre; les intrigues venaient de la partie ultramontaine du clergé, d'accord avec la droite. C'est sous son inspiration que M. de Marcellus avait écrit au Saint-Père qui, mis ainsi en demeure, n'avait pas pu se dispenser d'émettre un avis contraire à la loi projetée. On la laissa tomber en oubli. M. Decazes eut une grande part dans cette décision, à laquelle il fut entraîné par l'ascendant que les doctrinaires exerçaient alors sur lui. C'est peut-être une de ses plus grandes fautes; elle eut pour conséquence de placer le gouvernement entre deux concordats, celui de 1801 et celui de 1817, sans qu'il lui fût possible de réclamer l'exécution d'aucun des deux, obligé de laisser ainsi le clergé sans direction, sans boussole, sans loi reconnue. Il devint, de plus, impossible d'obtenir à Rome l'institution canonique pour aucun des prélats nommés par le Roi aux siéges qui étaient déjà et qui devinrent encore vacants. Cette privation d'institution était un mal d'autant plus grave que le nombre des siéges n'était alors que de cinquante; il ne fallait pas beaucoup de vacances pour que sur une grande partie du territoire les églises se trouvassent sans supérieurs spirituels et hors d'état de maintenir dans les règles d'une sage discipline les ecclésiastiques des rangs inférieurs.

Voilà donc de quels nouveaux embarras il avait fallu sortir en 1819; on y était parvenu grâce à l'arrangement provisoire qu'avaient obtenu MM. de Blacas et Portalis. La loi proposée en 1821 était une conséquence de cet arrangement et en assurait l'exécution dans un de ses points les plus importants que voici : le tableau des circonscriptions annexées au Concordat de 1817 avait élevé le nombre des évêchés et archevêchés de cinquante à quatre-vingt-seize; si le premier nombre était un peu faible, le second, il faut

en convenir, était exagéré. Quand on reprit les négociations de 1819, on était tombé d'accord de le considérer comme non avenu. Le Pape n'y avait pas renoncé formellement, une telle condescendance aurait été trop contraire aux habitudes de la cour de Rome, mais il avait consenti à n'en pas demander l'exécution. Il avait autorisé les titulaires des sièges existants à régir la partie de leur territoire que cette circonscription en avait distraite; une fois ce parti pris, il avait accordé sans hésitation à tous les évêques nommés l'institution si longtemps attendue. Une condition avait été imposée, le Roi l'avait acceptée : c'était celle d'augmenter peu à peu le nombre des évêchés, autant que les ressources du budget le permettraient. C'était pour remplir cette promesse que le projet qui nous occupe avait été présenté. Il semblait qu'il ne devait soulever aucune difficulté sérieuse, puisque les fonds affectés à la création des nouveaux sièges provenaient d'extinctions de charges existantes. En ne désignant pas les douze évêchés dont l'érection était proposée, en évitant un débat toujours difficile dans la Chambre entre les intérêts des diverses localités, il fallait pour traiter de nouveau avec Sa Sainteté être muni d'une autorisation provisoire qui ne laissât aucun doute sur la solidité des nouvelles stipulations qui pourraient être faites. C'était cette autorisation qu'on demandait aux Chambres, espérant qu'elles seraient satisfaites de la part accordée aux curés, aux vicaires et aussi à la réparation des édifices consacrés au culte.

Malgré tout cela, nous allions retrouver les deux oppositions que nous avions rencontrées en 1817, avec cette différence que l'opposition libérale doctrinaire avait perdu une grande partie de l'influence que les ultramontains avaient gagnée. C'était donc de celle-là que devait venir le principal danger. Les ultramontains voulaient certainement reprendre dans toute leur étendue les dispositions du Concordat de 1817 et l'abrogation complète des lois

organiques de 1801; mais l'entreprise était bien téméraire, les plus raisonnables du parti ne croyaient pas le moment opportun pour la tenter. Le ministère avait donné un texte auquel il fallait s'attacher; c'était sur la question du nombre des évêchés qu'il fallait se battre. Le nombre de quatre-vingt-seize évêchés, établi par le Concordat de 1817, était bien peu satisfaisant; comment oublier qu'il en existait cent vingt-six avant la Révolution? Il était dès lors impossible de se contenter de la faible augmentation de douze sièges. Il n'était pas possible de satisfaire aux besoins réels du culte et des fidèles. On le disait bien haut; au fond on craignait de ne pouvoir satisfaire toutes les ambitions ecclésiastiques, depuis celles qui aspiraient aux canonicats de cathédrales, directions de séminaires, places de grands vicaires, jusqu'à celles qui prétendaient au titre d'évêque. Or toutes ces ambitions avaient dans la droite des avocats fort zélés, ils étaient en grande majorité dans la commission; on n'en put douter lorsqu'elle choisit M. de Bonald pour son rapporteur.

Cependant, quelque zélés que fussent les membres de cette commission, il était impossible de méconnaître les difficultés pratiques qui s'opposaient à la réalisation de leurs ardents désirs. A quel chiffre s'arrêterait-on? Ne courrait-on pas le risque de rester fort au-dessous de ce qu'il serait possible d'obtenir dans des temps meilleurs? Comment proposer cette augmentation sérieuse sans trouver une ressource précise et des fonds destinés à couvrir les dépenses qu'elle devait entraîner? Toutes ces difficultés s'évanouissaient si on se décidait à ne statuer que pour l'avenir. Il suffisait de transporter au Roi la plénitude du droit de créer dorénavant, de concert avec le Pape, autant d'évêchés qu'il le jugerait convenable. Ce point gagné, et en évitant ainsi pour toujours l'intervention des Chambres, il était à peu près certain que le moment viendrait, un peu plus tôt, un peu plus tard, où, avec le crédit dont on jouis-

sait auprès du Roi et des princes, avec celui qu'on ne pouvait manquer d'obtenir à la cour de Rome et quand on aurait enfin un ministère dévoué aux bons principes, ce qui ne pouvait tarder longtemps, il serait facile de rétablir les sièges épiscopaux tels qu'ils existaient en France en 1789. Or, pour arriver à ce grand résultat, il suffisait de quelques légers changements dans la rédaction proposée par le gouvernement. Ainsi le projet portait que l'augmentation de crédit résultant de l'extinction des pensions ecclésiastiques serait successivement employée : 1° à l'établissement et à la dotation de douze sièges épiscopaux dans les villes où le Roi le jugerait nécessaire, la circonscription des diocèses devant être concertée avec le Saint-Siège, de manière qu'il n'y eût pas plus d'un siège par département. La commission proposait de remplacer ces termes par les termes infiniment plus vagues que voici : « L'augmentation de crédit sera employée : 1° à l'établissement de douze sièges épiscopaux ou *métropolitains* et à celui d'*autres sièges* dans les villes où le Roi le jugera nécessaire. L'établissement et la circonscription de tous les diocèses seront concertés avec le Saint-Siège. »

Il est facile d'apprécier la latitude que ce nouveau texte laissait pour l'avenir; on doit remarquer avec quel soin avait été écartée la présomption qu'il n'y eût jamais plus d'un siège par département. En supposant que le ministère fût disposé à entrer en négociation sur la nécessité d'avoir un évêché par département, ce qui rentrait dans le besoin d'uniformité si prisée en France, qu'il eût fait quelques concessions sur le choix des résidences, motivées par l'importance des villes, la présence d'édifices religieux nécessaires, il était impossible qu'il consentît à l'accorder au pouvoir royal. Les ministres, privés du concours des Chambres, n'auraient plus pour résister aux prétentions les plus abusives, les moyens de résistance que les parlements ne manquaient pas d'opposer en pareille occasion. En-

fin, c'était le renversement de l'une des plus constantes maximes du droit public de France, lequel avait toujours voulu que les établissements ecclésiastiques ne pussent être autorisés que dans les formes appliquées aux actes les plus solennels du gouvernement et par les voies légales les plus positives. M. de Bonald n'avait pas manqué d'introduire dans son rapport les allégations et les doléances les moins ménagées sur la sincérité du zèle que le gouvernement apportait à secourir le clergé et à pourvoir à ses besoins. Il avait fait remarquer l'insuffisance des honoraires accordés aux ministres du culte, il avait insisté sur ce que le projet maintenait encore un état provisoire, sur ce que les fonds assignés étaient éventuels, sur ce que l'époque de leur emploi en dotation d'évêchés était indéterminée, il avait même donné à entendre que l'exposé des motifs laissait quelque incertitude sur l'intention du gouvernement d'en augmenter réellement le nombre. Dans certains passages, il prenait à partie l'exposé des motifs, bien qu'il eût été rédigé par le ministre de l'intérieur avec un grand sentiment des convenances et une parfaite mesure. Ce qui était plus grave et qu'on ne pouvait laisser sans réplique, c'était la doctrine qu'il établissait au nom de la commission, sur la part qui devait être faite aux différents pouvoirs de l'État dans l'établissement d'un siège épiscopal. Suivant lui, il appartenait au Roi, pouvoir exécutif de l'État, de proposer, de déterminer le territoire et de présenter l'évêque; il appartenait au Saint-Père d'agréer le territoire, de l'ériger en diocèse et d'instituer l'évêque. « Vouloir aller au delà, disait-il, vouloir faire intervenir la « Chambre dans cette matière, comme pouvoir législatif, « c'était se jeter dans des arguties sur lesquelles on peut « éternellement discuter sans s'entendre. Un esprit juste « n'admettrait jamais la nécessité de mettre en mouvement « toute la machine législative à propos d'une disposition « purement locale d'administration civile et religieuse,

« dont l'objet serait de placer un village dans tel diocèse
« plutôt que dans tel autre. »

Du moment où le ministère avait eu connaissance des intentions de la commission et des théories sur lesquelles elle prétendait s'appuyer, il s'était réuni pour délibérer sur le parti qu'il lui convenait de prendre. Non seulement il avait été unanime sur la résistance que son devoir lui commandait d'opposer, mais ce qui est plus digne de remarque, personne dans le conseil n'avait été plus chaud dans cette opinion que les deux ministres sortis du côté droit; M. de Corbière surtout avait eu une opinion si prononcée qu'il n'avait pas hésité à annoncer l'intention de prendre la parole un des premiers. C'était apparemment chez lui un reste des opinions reçues et acquises au barreau de Rennes et dans l'atmosphère de l'ancien parlement de Bretagne. Enfin, son zèle dans cette affaire alla jusqu'à ce point que, comme il présumait que je pouvais dans ces questions avoir quelque autorité, il me proposa de s'entendre avec moi pour choisir le meilleur plan de défense et convenir des arguments que chacun de nous ferait valoir à la tribune. La conférence eut lieu dans son propre cabinet et se termina à notre égale satisfaction; jamais intelligence entre deux personnes ne fut plus complète que celle qui régna entre nous.

Le débat à la Chambre pouvait être très vif, car l'opposition de gauche, qui trouvait déjà fort mauvais le projet présenté par le gouvernement, était encore bien plus révoltée contre les amendements proposés par la commission. Elle devait donc naturellement tout combattre, mais encore plus les amendements que la proposition; en cela elle pouvait être un auxiliaire fort embarrassant pour le ministère. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Il ne saurait entrer dans notre plan de rendre compte avec détail d'un débat qui a duré dix jours et dans lequel plus de quatre-vingts orateurs ont été entendus. Il suffira de

noter quelques traits qui peuvent en faire connaître l'esprit politique et les difficultés de la situation.

La discussion s'ouvrit par un discours du ministre de l'intérieur, retenu chez lui par une indisposition; la lecture en fut faite par M. de Lamalle, commissaire du Roi. La réfutation du rapport de M. de Bonald était forte et péremptoire, surtout sur la question de droit public, que M. Siméon était plus que personne en état de traiter. Il démontra par tous les textes de la législation ancienne et moderne, que l'existence des établissements ecclésiastiques n'avait jamais été reconnue en France que dans les formes législatives. « Sous l'ancien régime, dit-il, il fallait « des lettres patentes dûment enregistrées, et l'autorisation « du Roi donnée par lettres patentes à faire enregistrer « n'appartenait pas à sa puissance exécutive, mais à la « puissance qu'il exerçait comme législateur. Il ne peut y « avoir aucune raison pour se départir, sous notre régime « constitutionnel, des principes reconnus sous l'ancien « régime. » Les conséquences de cette vérité étaient faciles à déduire, elles le furent toutes avec une grande supériorité de raisonnement.

Après lui parlèrent M. de Kératry, le général Donnadieu, et M. de Corcelle, qui fut particulièrement violent. Il attaqua les Papes, les rois passés et présents, les ministres de tous les temps en général, surtout les ministres en exercice. M. Chifflet, président de cour royale, vint renier les doctrines qui avaient fait la force et la gloire de la magistrature française. Chacun des orateurs avait apporté à la tribune des raisons différentes, tous avaient souligné la divergence de vues et de doctrines qui existait entre la commission et le gouvernement et cherché à augmenter les embarras du ministère. M. Benjamin Constant fut particulièrement habile à réveiller les défiances de la droite contre nous.

Ce fut après avoir entendu M. Bignon que M. de Cor-

bière se décida à tenir l'engagement qu'il avait pris avec ses collègues de s'engager sur cette question. Il prononça un excellent discours, moins profond sur la question de droit public que celui de M. Siméon, mais plus à la portée des esprits qu'il fallait convaincre. Il s'éleva surtout contre cette doctrine qui prétendait restreindre les pouvoirs de la Chambre aux questions financières. C'était la thèse de M. de Bonald. Outre ce que cette doctrine avait d'irrégulier en principe, il fit voir tout ce qu'elle aurait de dangereux dans la pratique. Il montra que par la force des choses le pouvoir financier devait être tout ou rien, que comme il serait très difficile de l'empêcher d'être quelque chose, bientôt il deviendrait tout, qu'on ne pouvait l'empêcher de remettre chaque année à propos du budget tout en question. Cette argumentation causa assez d'agitation dans la droite, plus étonnée cependant que convaincue. Le général Foy fit un grand éloge du Concordat de 1801, qui avait fait renaître et puissamment développé les sentiments religieux en France. Il repoussa le Concordat de 1817 et signala surtout les missionnaires sans mission, qui allaient dans les villes et dans les campagnes, semant par leurs déclarations personnelles la division et la haine. Il félicita le ministère d'avoir, pour la première fois, essayé de résister à des exigences intolérables.

Je répondis enfin à l'opposition; mon discours eut la rare chance d'être approuvé par M. Royer-Collard en même temps que par M. de Villèle. La duchesse d'Angoulême daigna m'adresser ses félicitations. Je ne parle de ces détails que parce qu'ils prouvent que nous ne devions guère nous attendre à ce qui se produisit bien peu de jours après. La discussion se prolongea sans incidents remarquables, puis arriva le dénouement, dans lequel la franchise de MM. de Villèle et de Corbière n'apparut pas sous un jour très avantageux.

La proposition de la commission avait été si victorieuse-

ment combattue, qu'on pouvait la regarder comme ruinée, même dans la droite. Le projet du gouvernement avait donc toutes les chances de succès, mais pouvait-il convenir à MM. de Villèle et de Corbière que leurs amis éprouvassent un échec aussi complet? Ce serait un véritable dommage pour le parti, il fallait trouver un moyen de l'éviter. En conséquence, sans en rien dire à leurs collègues du ministère, ces deux messieurs se prêtèrent à un arrangement avec la commission. Il fut convenu qu'elle se bornerait à demander que la faculté accordée par le projet pour l'érection de douze évêchés fût étendue à dix-huit, et qu'il ne fût plus question de la clause qui introduisait la création de plus d'un évêché par département. On est toujours à peu près sûr, dans une assemblée fatiguée par une longue discussion, de faire adopter les termes moyens.

La combinaison était habile, on sauvait l'honneur de la commission; il était fort difficile aux autres ministres de la combattre parce qu'elle n'entraînait pas l'abandon du droit législatif. Ce ne fut que la veille au soir du jour de la délibération que le ministère fut informé par M. de Corbière de la nouvelle résolution de la commission. Il nous fut malaisé de lui dissimuler ce que nous pensions de cette inconvenance. A partir de ce jour, des deux côtés on ne se fit plus illusion sur la solidité d'une association où l'une des parties manquait de confiance envers ses alliés. J'avais plus que personne le droit d'être froissé, je m'étais fort engagé dans la discussion, je ne l'avais fait qu'après m'être concerté avec M. de Corbière, sur sa demande. Je prévins donc mes collègues que je n'assisterais pas à la séance du lendemain. Je ne cédai qu'aux instances réitérées du duc de Richelieu et des autres ministres, me disant que mon absence serait considérée comme une rupture et qu'elle entraînerait la retraite du ministère tout entier.

Je vins donc comme de coutume prendre place au banc des ministres. Le ministère ne put éviter les sarcasmes de

la gauche sur la sujétion dans laquelle il se trouvait. Les situations étaient faussées, plus spécialement celle de M. Siméon et la mienne. Qu'y a-t-il de plus déplorable que de se trouver réduit à soutenir les résultats d'une négociation à laquelle tout le monde sait que vous n'avez pas été mêlé? c'est en cela surtout que la conduite de M. de Villèle et M. de Corbière avec leurs collègues avait été tout à fait répréhensible. Il se pouvait que la politique commandât de faire l'arrangement qu'ils avaient conclu avec la commission et qui en lui-même n'était pas mauvais, mais alors il fallait que tout le ministère en eût le mérite; cet arrangement devait être fait avec lui et non pas contre lui, par deux de ses membres se faisant forts de l'imposer aux autres. Il pouvait être un rapprochement sincère et durable entre les différentes parties de la majorité; il n'avait été qu'une exigence imposée aux plus modérés par les plus ardents.

CHAPITRE IX

Discussion sur l'affectation des restes disponibles du domaine extraordinaire de Napoléon. — On les attribue en 1814 aux donataires de l'Empire dépossédés. — Présentation d'un projet de loi destiné à régulariser cette situation. — Discours de MM. Dubotderu, Donnadieu, Duplessis-Grénédan; amendements Piet et Forbin des Issarts; adoption de la loi. — Discussion du budget; discours de M. de La Fayette; M. Bignon attaque la gestion financière du ministre des affaires étrangères; le budget de l'instruction publique donne lieu à une vive discussion sur l'organisation de l'enseignement primaire; violente attaque de M. Donnadieu contre M. Pasquier; riposte de celui-ci. — Il prend peu après la défense de M. Maret, directeur des vivres sous l'Empire. — Heureuse administration de M. Portal à la marine. — MM. de Villèle et de Corbière songent à se retirer du ministère. — La loi de censure. — Elle se heurte à l'opposition de la droite. — Discours de M. Pasquier.

Les conséquences ne tardèrent pas à se faire sentir dans la discussion sur le reste disponible du domaine extraordinaire de Bonaparte; on l'avait considéré comme une annexe du domaine de la couronne. Le Roi en avait confié la gestion à un administrateur spécial. Excepté un fort petit nombre de dispositions que Sa Majesté avait autorisées pour reconnaître des services qui lui avaient été rendus personnellement, les fonds libres avaient été distribués aux plus malheureux donataires de l'armée, privés de leurs dotations par suite des événements de 1814. C'étaient presque tous des amputés; cet emploi avait paru illégal. En lisant attentivement le texte des lois rendues en 1814 sur l'affectation des différents domaines publics, il était difficile de ne pas reconnaître que celui-là devait être réuni au domaine de l'État, par conséquent placé sous l'administration générale du trésor public. En 1818, on avait

décidé qu'une loi serait présentée pour régulariser cette situation, en maintenant provisoirement les secours accordés par le Roi. Le ministre des finances avait été mis en demeure de faire imprimer et distribuer la liste de tous ceux qui en avaient bénéficié. Depuis 1818, les choses étaient restées en cet état, de plus importantes affaires ayant occupé le gouvernement et les Chambres. En 1820, des plaintes sérieuses s'étaient élevées de tous les côtés de la Chambre des députés, contre un si long retard apporté à l'exécution d'une loi rendue. C'était donc pour empêcher ces plaintes de se renouveler et pour vider entièrement la question que le ministre des finances avait cru devoir présenter le projet qui nous occupe. Le revenu total qu'il s'agissait de répartir s'élevait à quatorze cent mille francs. Le ministre avait pensé qu'il ne serait ni juste ni politique de changer, pour un si modique intérêt, une destination consacrée depuis la Restauration par la bienfaisance royale. Mais quel caractère fallait-il dorénavant donner à cette libéralité, par qui devait en être faite la répartition? On ne pouvait reconnaître à aucun des donataires un droit positif, chacun d'eux avait été individuellement doté en pays étranger d'une portion du domaine extraordinaire; cette portion avait péri à ses risques et périls. Cependant, tout en reconnaissant cet incontestable principe, ne fallait-il pas écouter le sentiment d'équité naturelle qui disait que cette masse de propriétés avait été acquise au prix du sang versé dans mille combats? Une saine politique n'était-elle pas ici d'accord avec la justice? Pourquoi ne pas tenter d'attacher à la maison de Bourbon un grand nombre des familles qui tiendraient d'elle le peu d'aisance dont elles pourraient encore jouir? C'était le moment où la nouvelle organisation de l'infanterie venait de s'effectuer, beaucoup d'officiers se trouvaient mis en non-activité de service. Un assez grand nombre d'entre eux comptaient parmi les donataires, il pouvait être sage de calmer leurs ressentiments en leur

venant en aide. Quel serait le nombre des personnes qui seraient appelées à participer à ce bienfait, et dans quelles proportions chacun y participerait-il? M. le ministre des finances avait calculé qu'en consolidant tous les traitements provisoirement accordés par le Roi, il ne faudrait pas plus de dix-huit cent mille francs de revenu pour attribuer à chacun d'eux, à titre de donation héréditaire, le secours que le Roi leur avait affecté et dont le minimum était fixé à mille francs. Le domaine extraordinaire avait déjà quatorze cent mille francs, et si le Roi consentait à lui restituer un revenu de quatre cent mille francs qui en avait été distrait pour doter, comme l'avait déjà fait Bonaparte, quatre grandes charges de la couronne, on se trouverait en mesure d'accomplir ce généreux projet. On éviterait ainsi toute discussion sur les personnes, sur les situations, sur les mérites comme sur les torts de chacun. A la vérité, quelques personnes se trouveraient recevoir un secours dont elles n'avaient pas besoin, mais cet inconvénient n'était-il pas cent fois préférable à celui que présenterait la discussion toujours délicate?

Le Roi ayant avec beaucoup de bonté consenti au sacrifice qu'on lui demandait, il n'y eut plus de difficultés pour la rédaction du projet de loi. Il n'y a aucun doute que si la discussion de ce projet avait eu lieu dans les trois premiers mois de la session, il aurait été adopté; la commission nommée fut favorable, M. de Bouthillier, rapporteur, proposa l'adoption. Il ne présenta qu'une modification juste et nécessaire, celle d'admettre aux indemnités les militaires des armées royales de l'Ouest ou du Midi amputés ou mis hors d'état de servir. Ces pensions ne devraient jamais excéder trois mille francs et seraient accordées par ordonnance royale, inscrite au *Bulletin des lois*. Il n'y avait rien dans cet amendement qui fût contraire aux vues du gouvernement.

Tout semblait donc présager le succès de la proposition

ministérielle; mais dans l'intervalle qui s'écoula entre la lecture du rapport, faite le 21 avril, et l'ouverture du débat qui eut lieu le 22 mai, un grand changement s'était opéré dans les dispositions de certains esprits. Les conséquences des événements politiques du mois de mars étaient mieux appréciées dans toute leur étendue, et elles donnaient au parti royaliste *pur* la confiance que le moment était venu de ne plus dissimuler ni ses aversions ni ses préférences. On lui proposait d'accorder une faveur pécuniaire et héréditaire à des hommes qu'on détestait, cela lorsque rien n'indiquait que le gouvernement eût la pensée d'accorder aux émigrés les dédommagements auxquels ils avaient droit. Loin de là, n'avait-on pas vu poursuivre tout récemment un ouvrage dans lequel ces droits étaient clairement exposés et victorieusement défendus?

Ainsi donc, dès l'ouverture du débat, l'émigration avec tous ses droits, toutes ses prétentions, tous ses ressentiments, fut mise en opposition non seulement avec l'armée française qui avait combattu pour le pays, mais même avec tous les Français qui l'avaient servi depuis 1792 jusqu'à 1814. M. de Bouthillier, émigré, fils d'un homme qui avait joué un rôle très actif dans l'armée de Condé, ne pouvait manquer de rappeler toutes les pertes faites par les royalistes dans le cours de la Révolution et d'indiquer la nécessité d'une indemnité à accorder aux émigrés.

Le premier orateur qui prit la parole fut M. Dubotderu, ancien chef de chouans dans le Morbihan. Il avait passé sa vie à chasser, ou à se battre en partisan, dans les chemins creux et derrière les buissons de sa province; franc et loyal, ne sachant pas un mot de droit public ou privé, il ne devait pas ménager ses paroles, il devait dire sa pensée tout entière : « Ainsi donc on veut qu'après mille ans les « familles des donataires puissent conserver encore avec « orgueil le souvenir des grandes récompenses données « par l'ex-Empereur, leur maître, pour des services rendus

« sous les enseignes révolutionnaires, en haine des Bour-
« bons! N'est-il pas monstrueux d'admettre que ce soit le
« roi de France, si souvent trahi, qui devienne le dispen-
« sateur des récompenses inouïes concédées par Napoléon
« à ses compagnons d'armes? En supposant qu'en 1814 le
« gouvernement ait pris des engagements positifs sur l'ob-
« jet en question, il me semble que les événements du mois
« de mai 1815 l'en ont complètement délié. La justice ne
« doit être que distributive, ou elle cesserait d'être une jus-
« tice. Les donataires de Bonaparte en général ne sont-ils
« pas comblés de biens et d'honneurs? Jetez vos regards
« maintenant sur les Vendéens de l'Ouest et du Midi, sur
« tous les officiers de l'ancienne armée, émigrés avec le
« Roi, d'après l'appel d'honneur qu'il leur fit alors, voyez
« les champs de la Vendée jonchés des ossements de ses
« fidèles habitants, parcourez ceux du Morbihan, ensan-
« glantés par les massacres de Quiberon, où le corps entier
« de la marine française, de glorieuse mémoire, fut exter-
« miné, ainsi que tant d'autres braves, sans que cependant
« leur dépouille mortelle ait mérité jusqu'à ce jour les hon-
« neurs d'une sépulture convenable, du tombeau le plus
« mesquin! Vous savez comment ont été accueillies dans
« cette session même les réclamations en faveur des fidèles
« serviteurs du Roi, que les confiscations révolutionnaires
« ont dépouillés; vous savez qu'on a passé froidement à
« l'ordre du jour, sur les réclamations les plus justes. Puis-
« qu'on parle de justice distributive, ne nous ordonne-t-elle
« pas de demander aux ministres du Roi qu'ils apportent à
« la prochaine session une loi beaucoup plus générale, qui
« satisfasse autant que possible tous les intérêts lésés par
« la Révolution, enfin qui tranquillise les uns et console les
« autres? C'est ainsi seulement que ces deux grands mots,
« *union* et *oubli*, restés sans effet, pourront reprendre leur
« véritable signification en faisant chérir la Charte et crier
« d'une voix unanime : « Vivent le Roi et les Bourbons sur

« le trône de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV! »
« Par ces motifs, je rejette le projet de loi. »

Ces derniers mots étaient une allusion aux paroles d'*union* et d'*oubli* prononcées par M. le duc d'Angoulême trois ans auparavant dans la Vendée et qui avaient été désagréables aux royalistes exaltés. Certainement M. Dubotderu n'avait pas composé son discours, mais il était parfaitement en harmonie avec son caractère connu. Aussi fut-il écouté en silence, même par la gauche. Ce manifeste de l'émigration, de la Vendée, de la chouannerie, était bien placé dans sa bouche, l'impression qu'il produisit fut profonde.

Après lui, le général Donnadieu parla, puis MM. Étienne et Foy défendirent le projet de loi, ce qui n'était un avantage ni pour le ministère ni pour le projet de loi. M. Clausel de Coussergues se surpassa en violence; parcourant la liste officielle des donataires, il cita des hommes qui avaient été les juges du duc d'Enghien; il ajouta qu'il n'y avait pas lieu de s'étonner que les ministres actuellement au pouvoir eussent conseillé au Roi de préférer ces hommes aux royalistes fidèles et malheureux, puisque plusieurs d'entre eux avaient fait partie du Conseil d'État de l'Empire.

Je me fis un devoir de répondre à ces blessantes insinuations et demandai à M. de Coussergues si on en était arrivé à ce point, d'exclure comme indignes de servir le Roi tous ceux qui pendant trente ans avaient honnêtement et souvent glorieusement servi leur pays. A partir de ce moment, la discussion porta surtout sur la liste et les hommes qui y étaient inscrits. M. Duplessis-Grénédan se permit les personnalités et les allégations les plus blessantes; en vain cherchait-on à l'arrêter. Plusieurs interpellations de la gauche, notamment celle du général Foy, furent des apostrophes de la dernière véhémence; M. Grénédan était impassible. La droite l'écoutait sans oser cependant avoir l'air de l'approuver; tous les amis sincères de la paix et de

l'union étaient contristés. La position ministérielle devenait cruelle, car, malgré le désir de justice et d'apaisement qui avait dicté sa conduite, il était impossible de ne pas regretter la présentation du projet et surtout la publication de la liste imprimée des donataires.

Le duc de Richelieu fut affecté de cette imprudence, dont il accusait plus particulièrement le ministre des finances, auteur du projet, et qui seul de tous les ministres avait eu à s'occuper des détails d'exécution et de l'impression de la liste. Celui-ci se retranchait derrière la loi de 1818, qui avait formellement ordonné cette impression.

M. Manuel, beaucoup plus habile, et dans une forme très modérée, fit remarquer la modification profonde qui s'était produite dans l'attitude du parti royaliste sur la question des émigrés et des indemnités à leur donner. Il y a peu de temps encore, on feignait d'en repousser la pensée; depuis deux mois, le langage a changé. Une pétition avait été présentée dans les premiers jours de mars pour réclamer ces indemnités; non seulement la commission avait proposé l'ordre du jour que la Chambre avait adopté, mais un membre de la commission du budget, M. de Bourrienne, s'était cru obligé de monter à la tribune pour démentir le bruit qui s'était alors répandu que cette commission s'occupait d'un projet sur cette question. « On se taisait alors, « dit M. Manuel, parce que les circonstances l'exigeaient; « on parle aujourd'hui parce qu'elles paraissent plus favo- « rables; on doutait du triomphe de la Sainte-Alliance sur « les gouvernements constitutionnels, on croit aveuglément « à ce triomphe; on se taisait alors parce qu'on croyait « avoir besoin du ministère, on parle bien haut aujourd'hui, « convaincu qu'on est d'être nécessaire au ministère. » On ne pouvait mieux poser le doigt sur la plaie politique. M. Manuel alla plus loin encore, et prétendit que ces prétentions étaient la conséquence naturelle, logique du principe de la légitimité, de cette règle qui voulait que tout ce

qui existait il y a trente ans n'eût pas discontinué, que le Roi n'eût pas cessé d'être Roi. Il ajouta : « Si rien de ce « qui a été fait par la Révolution n'est reconnu, n'est-il pas « simple que les nobles et le clergé nous disent : On nous « a pris nos biens, nous devons les recouvrer? Voilà le « résultat nécessaire des principes sur lesquels on a d'abord « basé la Restauration; mais si on veut se jeter dans la « carrière des réparations, sans doute aussi on pensera à « réparer les maux de tous ceux qui ont souffert, qui ont « perdu leur fortune dans la Révolution, de quelque ma- « nière que ce soit. Qui ne sait que cette espèce de justice « est de toute impossibilité? »

Après avoir entendu le rapporteur et le ministre des finances, on passa à la discussion des articles; pendant deux jours, le débat porta sur un amendement de M. Piet, qui consistait à convertir les dotations perpétuelles en dotations viagères. Comme il était évident qu'il ne passerait pas, ses partisans en firent présenter un autre par M. Forbin des Issarts, ainsi rédigé : « Les donataires fran- « çais des quatrième, cinquième et sixième classes, entiè- « rement dépouillés de dotations situées en pays étranger, « n'ayant rien conservé en France, recevront une inscrip- « tion au grand livre des pensions viagères, avec jouissance « du 22 septembre 1821 ; le montant de chaque inscription « pour chaque classe sera réglé conformément au tableau « annexé à la loi. »

Cette nouvelle proposition mécontentait la gauche, en excluant de l'indemnité trois classes de donataires; elle mécontentait le ministère, puisqu'elle admettait le principe de l'exclusion que j'avais combattu. Elle fut cependant toute la journée du lendemain le sujet d'une négociation entre la commission et les signataires de l'amendement. MM. de Villèle et de Corbière y furent mêlés sans en avoir prévenu leurs collègues. Le résultat de cette intervention fut une nouvelle rédaction, que le rapporteur de la com-

mission présenta en son nom à l'ouverture de la séance du lundi. Dans celle-là, toutes les classes étaient admises à l'indemnité : ainsi plus de principes d'exclusion; mais les dotations n'étaient que viagères, le principe de l'hérédité que nous avions défendu était repoussé. Ma position personnelle ainsi que celle de tous mes collègues, moins MM. de Villèle et de Corbière, devenait donc très difficile. Il fallait ou consentir à reculer dans une lutte devenue presque une question d'honneur, ou courir le risque d'une modification dont les conséquences étaient impossibles à calculer.

En tenant ferme pour le projet de loi, en profitant des impressions produites par les exigences et les violences de la droite, il était aisé de former une majorité qui aurait adopté la loi; mais cette majorité aurait compté dans ses rangs tous les membres de l'opposition, jusqu'à l'extrême gauche. Or, on ne forme pas une majorité pour un jour; il faut, avant de prendre un tel parti, savoir combien de temps on pourra marcher avec elle. Il était évident que ses antécédents et les principes du ministère ne lui permettaient pas de faire une pareille manœuvre et de contracter, même momentanément, de semblables alliances. Il fallait bien entrer en composition et se résigner à accepter l'amendement présenté par la commission. Les membres de la gauche, qui sentaient mieux que personne tout ce qui vient d'être exposé et qui s'étaient flattés d'avoir enfin trouvé l'occasion de séparer le ministère de sa majorité, étaient furieux de leur mécompte. M. Casimir Perier se fit l'interprète de leur colère. Mes collègues me laissèrent la corvée de répondre que nous pensions toujours que le principe de l'hérédité était préférable, qu'il n'y avait dans le système contraire rien d'inadmissible, qu'on pouvait l'accepter sans abandonner l'idée fondamentale de la loi, qui était le respect des droits acquis.

La loi fut enfin adoptée avec une faible majorité. A dater

de cette époque, les hommes influents furent bien convaincus qu'il y avait des prétentions, des exigences auxquelles le ministère tel qu'il était composé ne se prêterait jamais. J'étais de tous celui dont la résistance avait le plus mécontenté les *purs,* ainsi qu'on les appelait. Sous la modération de la forme, on avait senti que j'avais des convictions arrêtées, et que je ne sacrifierais jamais aux intérêts de quelques-uns ce que je considérais être l'intérêt de mon pays et de la monarchie. C'est donc sur moi qu'allaient porter tous les efforts des amis dévoués du pavillon Marsan. Il fallait autant que possible arriver à me séparer du duc de Richelieu, dont la loyauté ne se laissait pas aisément violenter; dans tous les cas, il fallait ne me laisser aucun répit, et user mes forces et mon crédit dans la Chambre par d'incessantes attaques. Ce plan a été suivi avec autant de persévérance que d'habileté.

La discussion du budget commença dans la Chambre des députés le 1er juin, et remplit le mois tout entier. Nous la parcourrons fort rapidement, laissant de côté les questions financières et ne nous attachant qu'aux questions politiques. Pendant les premiers jours, la discussion suivit son cours paisiblement; il était réservé à M. de La Fayette de ramener le tumulte et le scandale. Il se plaignait de l'énormité de la dette, de l'exagération de la liste civile en France, qu'il compara à la liste civile en Angleterre, du nombre des pensions à la charge de l'État. Il jugea à propos d'ajouter que ce qu'il y avait de plus blâmable, c'étaient les prétentions d'une foule de gens qui avaient longtemps vécu à la solde de l'étranger, qui faisaient profession d'un dévouement aveugle à la dynastie, après avoir porté la livrée impériale. A propos de la procédure criminelle, il prétendit qu'on avait dépassé l'arbitraire des lettres de cachet. A propos du budget des affaires étrangères, il affirma que la politique de la France avait combattu les plus légitimes aspirations des peuples. Enfin il n'est chose

qu'il ne critiquât, et il finit sa longue revue par ces paroles : « Français, nous sommes revenus à l'ancien régime si cher « aux émigrés de Coblentz et de la coalition de Pilnitz; son « esprit n'a point cessé d'animer ce gouvernement plus ou « moins occulte de la cour, devant lequel les ministres ne « sont rien. » L'impression du discours ayant été demandée, elle fut refusée par les trois quarts au moins de l'Assemblée, malgré les efforts de M. Constant.

C'est moi qui pris soin de répondre à cette longue diatribe. La discussion se prolongea encore deux jours. M. de Girardin attaqua dans la discussion des articles la dépense du conseil des ministres, attendu que sa composition était contraire à la Charte et au texte de l'ordonnance royale de 1815. Il s'éleva contre la création d'un président du conseil, irresponsable selon lui, et prétendit qu'elle avait été faite uniquement pour le duc de Richelieu, non pas dans des vues d'intérêt public, mais pour des motifs bien connus. Il voulait ainsi donner à entendre que la présidence du duc de Richelieu était une condescendance pour la Russie. Cette absurde insinuation était de celles qu'on se plaisait à répéter, parce qu'on savait que M. de Richelieu avait la faiblesse de ne pas assez la mépriser. M. de Girardin s'éleva moins vivement contre la situation des ministres sans portefeuille (MM. de Villèle et de Corbière). M. de Serre, malgré l'état précaire de sa santé, avait voulu venir défendre le budget du ministère de la justice. A une vive attaque de M. Étienne contre la magistrature inamovible, il répondit : « Je ne ferai pas de grands efforts pour défendre les ma« gistrats; des orateurs qui professent des principes anar« chiques, qui cherchent sans cesse à les mettre à exécu« tion, sont logiques et conséquents avec eux-mêmes quand « ils attaquent ceux qui sont chargés de défendre l'ordre et « les lois. » Tout le côté gauche se leva en criant à la calomnie. On demanda le rappel à l'ordre du garde des sceaux, qui déclara ne répondre aux injures que par le

mépris. Il fut fort bien défendu par M. de Corbière. Je n'entreprendrai pas de représenter cette scène tumultueuse, ressemblant à tant d'autres déjà décrites, et dans laquelle les explications données de part et d'autre étaient constamment des injures nouvelles. La lassitude seule de l'Assemblée y mit fin.

Après le budget de la justice, on discuta le budget du ministère des affaires étrangères. M. Bignon commença l'attaque; en sa qualité d'ancien ministre plénipotentiaire à Cassel et à Varsovie, il avait une compétence indéniable dans ces matières. Il se fit fort de prouver que la gestion financière de ce département était abusive et vicieuse; que la direction donnée, la politique suivie au dehors n'étaient conformes ni à l'intérêt de l'État ni à l'intérêt bien entendu de la maison régnante. Selon lui, tous les postes avantageux, toutes les faveurs sont distribués aux hommes qui ont compté quelques mois de service avant la Révolution et depuis 1815, tandis que les services rendus dans l'intervalle de ces deux époques sont méconnus, éconduits et privés soit de la pension qui est due à l'agent qui ne peut plus servir, soit du traitement d'inactivité dû à l'agent qui peut servir encore. Pour les agents préférés, les marquisats tiennent lieu de tout mérite. C'est à la faiblesse et à l'incapacité de ces agents qu'il est simple d'attribuer tous les mécomptes de la France et l'abandon constant de ses véritables intérêts au dehors. C'était ainsi qu'on avait eu à Rome le Concordat de 1817, qu'on avait perdu dans l'Orient, auprès de l'Empire ottoman, tous les avantages qui appartenaient de temps immémorial au commerce français; c'était encore ainsi qu'à Troppau et à Laybach la France avait eu la douleur de voir son nom inscrit dans le manifeste de guerre, dont le résultat avait été d'amener l'Autriche sur ses frontières. Le véritable intérêt de la France était l'indépendance des États italiens. Les gouvernements avaient beau combattre les révolutions, ils ne pouvaient y

échapper. La force régulière armée, la discipline des armées permanentes cherchent d'abord à s'y soustraire. Qu'arrive-t-il? L'esprit de réforme pénètre dans les armées, de là les révolutions militaires que nous avons vues récemment éclater. Les cris : « A l'ordre! à l'ordre! » se firent entendre dans la plus grande partie de la salle.

Je pensai qu'il y avait intérêt à répliquer immédiatement, et malgré une extinction de voix qui m'avait forcé à descendre de la tribune au commencement de la séance, je fis effort et parvins à me faire entendre. La suite de la discussion prit une allure plus mesurée et plus courtoise; j'eus à répondre au général Foy, mais je n'avais plus à me plaindre des violences de langage qui avaient signalé ses discours précédents. Si mon attitude à la tribune me procura quelque faveur du côté de la droite, je ne devais pas tarder à la perdre sur une autre question.

La commission de l'instruction publique avait proposé de retrancher cinquante mille francs destinés à soutenir l'instruction primaire, attendu, disait le rapport, que ces fonds étaient employés pour la plus grande partie à favoriser un système d'enseignement peu en harmonie avec nos institutions. Ce qu'on voulait, c'était détruire les établissements d'enseignement mutuel. Pour comprendre le prix que mettait à leur anéantissement la portion la plus vive du parti royaliste et la plus exaltée en religion, il faut savoir que deux idées fixes la dirigeaient : l'une, qu'il fallait peu d'instruction au peuple, que le plus souvent il était plus nuisible qu'utile à un homme du peuple de savoir lire et écrire, qu'il devenait alors plus difficile à gouverner; l'autre, que le peu d'instruction qu'on devait donner aux dernières classes de la société ne devait jamais leur arriver que par l'intermédiaire des ecclésiastiques, que c'était la seule manière de s'assurer qu'elle serait uniquement monarchique et religieuse.

Il faut ajouter à ces causes d'éloignement pour la nou-

velle méthode, qu'elle avait été recommandée pour la première fois dans les Cent-jours, par le ministre de l'intérieur, M. Carnot, et que depuis, c'était M. Decazes qui avait mis le plus de zèle à la propager. Il n'en fallait pas davantage pour que la discussion devînt très vive.

M. Lainé y entra le premier; en démontrant la nécessité de donner une instruction primaire au peuple, il exposa que partout où le pauvre savait lire et écrire, il y avait plus de moralité et moins de crimes. Si on consultait les statistiques des tribunaux, on constatait que sur cent malfaiteurs, il n'y en avait pas dix sachant lire et écrire; que la Suisse, la Hollande et l'Écosse, où l'instruction était plus répandue que partout ailleurs, étaient aussi les pays de l'Europe où il y avait le plus d'amour du travail et le plus de sentiments religieux. M. Lainé ne s'apercevait pas que ces exemples, tous tirés de pays protestants, étaient par cela seul peu concluants pour les personnes qu'il avait à convaincre. Il alla mieux à son but en faisant remarquer que l'enseignement mutuel n'était qu'un perfectionnement, un complément de la méthode des Frères de la Doctrine chrétienne, que par son moyen on apprenait peu mais bien, qu'il était enfin aussi favorable à l'enseignement de la morale et de la religion que la méthode des Frères, laquelle avait eu pendant longtemps ses détracteurs. « D'ailleurs, « ajouta-t-il, il ne s'agit pas d'encourager une méthode au « détriment des écoles chrétiennes ou des maîtres particu- « liers, il ne s'agit que d'entretenir entre les différentes « méthodes une heureuse émulation. »

M. Terrier de Santans, député du département de la Côte-d'Or, lui succéda à la tribune et prononça un long plaidoyer en faveur des Frères des écoles chrétiennes. A l'entendre, il semblait que ces Frères eussent été de la part du gouvernement l'objet des persécutions les plus injustes, que tout leur était refusé, tandis que tout était accordé à leurs adversaires. Il me fut facile de lui répondre

que la société avait marché depuis les temps où le clergé seul avait charge d'instruire le peuple; qu'il était fâcheux que l'esprit de parti s'emparât d'une question qui importait si fort aux progrès de la société moderne; qu'aujourd'hui l'homme ne sachant ni lire ni écrire était dans une situation des plus pénibles. Il se trouvait par la force des choses repoussé de presque tout ce qui pouvait contribuer à son bien-être et à son bonheur, souvent même il manquait par cela seul des moyens de pourvoir à sa subsistance. Je fus interrompu par les plus vives protestations de la droite; je le fais remarquer pour faire connaître les étranges préjugés qui dominaient alors dans le parti royaliste. Je soutins, malgré ces murmures, qu'il était du devoir du gouvernement de procurer au peuple l'instruction qui pouvait l'aider à trouver l'aisance et le bonheur. « Si la haute instruction « trop généralement répandue peut dans certaines circon- « stances avoir des inconvénients en créant des besoins « auxquels la société n'a pas les moyens de satisfaire, l'in- « struction primaire doit être largement répandue; en la « mettant à la portée de tous les citoyens, on ne fait que « satisfaire à une des nécessités, à un des besoins les plus « impérieux dans l'état présent de la société. »

J'ajoutai que j'étais loin de contester le mérite des Écoles chrétiennes, que je savais les garanties qu'offraient les soins apportés à l'éducation par les Frères, soumis à une juste discipline; que si j'avais à choisir pour mon village, je leur donnerais la préférence, mais il y avait encore en France vingt-cinq mille communes qui manquaient d'écoles; le gouvernement ne pouvait se priver des autres moyens d'instruction.

L'obstination du parti religieux ne céda pas devant ces arguments. MM. Cornet d'Incourt et de Lalot se signalèrent par leurs exagérations. M. Cuvier, commissaire du Roi et membre du conseil d'instruction publique, leur répondit avec toute l'autorité qu'il avait dans ces questions. M. Ma-

nuel intervint, ce qui ne rendait pas notre situation plus commode. M. de Corbière voulut dire quelques paroles, mais il eut peu de succès auprès de ses amis. Enfin la proposition de la commission fut rejetée à une grande majorité, et n'eut pour elle que les deux tiers à peu près de la droite. Ce fut donc une victoire remportée par le gouvernement, mais dans laquelle, pour la première fois, il avait eu pour auxiliaire la gauche. La droite en garda une cruelle rancune au ministère, surtout à moi qui étais plusieurs fois intervenu dans le débat. Ces sentiments hostiles trouvèrent bientôt une occasion de se manifester.

Au sujet des dépenses de police, M. Clausel de Coussergues prononça un discours sans mesure, ainsi qu'il avait coutume de le faire. Il attaquait M. Mounier, et généralisant la question, incriminait le ministère de la police depuis la Restauration. M. de Sainte-Aulaire défendit la gestion de son gendre, M. Decazes, avec sa chaleur accoutumée; le garde des sceaux fit toucher au doigt l'incohérence et la folie de ces accusations. On pouvait croire que cette réplique dégoûterait de renouveler une tentative dont le succès avait été si malheureux, mais M. Donnadieu reprit la question. Son discours fut entièrement dirigé contre moi. Pour montrer tous les abus dont était capable la police qu'il attaquait, il remonta à la conspiration de 1818, qui avait été surnommée la conjuration *du bord de l'eau*. Il prétendit qu'elle avait été organisée par le ministère d'alors avec l'intention de compromettre l'auguste personne du prince héréditaire. « Rien n'est plus vrai, Messieurs, dit-il; « que les ministres qui sont devant moi osent le nier? Je « vous parlerai d'un fait particulier à un ministre qui siège « sur ce banc; je lui demanderai pourquoi lui, alors « ministre de la justice (il me désignait), s'est permis d'en- « voyer une note qui a été insérée dans le *Journal des Débats* « de cette époque, et qui portait une accusation terrible « contre un officier général, mon honorable ami, qui était

« alors sous la protection des lois et de la justice. Qu'est « devenue cette accusation? On a vu qu'il n'y avait pas « même de prévention contre cet officier général. Il a été « prouvé aux yeux de toute l'Europe que cette conspiration « avait été machinée par la police. Ce même officier géné- « ral était à peine sorti de prison, déjà la police lui tendait « un nouveau piège : elle faisait prendre l'empreinte de la « serrure de son appartement, pour y introduire des « papiers qui devaient de nouveau compromettre son « honneur. »

Ici des voix nombreuses interrompirent le général : « Des preuves! des preuves! » Il s'ensuivit un assez grand tumulte, au milieu duquel il descendit de la tribune en adressant aux ministres ces paroles : « Répondez, répondez. » Je me disposais à répondre, mais mes collègues et tous les députés qui m'entouraient m'en empêchèrent, me faisant remarquer que cette grossière attaque révoltait toute l'Assemblée. Je me soumis pour le moment à leur avis, bien résolu cependant à saisir la première occasion de repousser d'aussi impudentes calomnies.

Si on veut bien se rappeler les détails que j'ai donnés sur la conspiration du bord de l'eau, on comprendra ce qu'il y avait d'audace dans l'attitude du général Donnadieu. A quelques jours de là, quant il reparut à la tribune dans la discussion du budget du ministère de la guerre, je pris la parole après lui, répondant aux questions spéciales qu'il avait abordées, et j'ajoutai : « J'ai été heureux de « pouvoir répondre à l'orateur parce que cette fois ses allé- « gations étaient claires, qu'elles n'étaient pas de celles « que ma dignité m'obligeait à dédaigner. Cependant il « m'est impossible d'oublier une interpellation faite à un « des ministres du Roi dans une des dernières séances. En « répondant à cette interpellation, je ne m'adresse point à « celui qui a osé se la permettre. Je parle à toute la « Chambre, qui a dû être étonnée d'entendre citer une note,

« envoyée par un ministre à un journal pour informer « l'Europe entière d'une imputation dirigée contre certain « général. (C'était le général Canuel.) Je n'en ai été pas « moins étonné que vous, Messieurs, curieux de savoir ce « que l'orateur entendait par ces mots : *une note*. J'ai dû « faire quelques recherches, j'ai trouvé dans le *Journal des « Débats* un article inséré à l'époque qui a été indiquée. Que « cet article ait été inspiré par un ministre, c'est possible, « car il est fort modéré. Sans en accepter le moins du « monde la rédaction, cependant, comme j'étais ministre « alors, je ne repousse en aucune manière ma part de res- « ponsabilité. Je me borne à engager les membres qui en « trouveraient le loisir à le lire dans le *Journal des Débats* du « 24 juillet 1818. »

Cette lecture, en effet, montrait mieux qu'une inutile discussion la fausseté des allégations de M. Donnadieu. L'incident tournait donc à sa confusion. Mais je ne pouvais oublier les encouragements qu'il avait reçus d'une partie de la droite pendant son inqualifiable agression.

Je devais, quelques jours plus tard, mériter encore son blâme; il s'agissait de l'existence des régies pour le service des vivres de la guerre et de la préférence qui leur devait être accordée sur les entreprises. A ce propos, les orateurs de la droite avaient attaqué les hommes qui avaient été depuis quelques années placés à la tête de la régie des vivres de la guerre, qui tous avaient sous beaucoup de rapports des titres incontestables à l'estime publique. Un de ces hommes surtout avait été pris à partie avec une grande violence. On prétendit qu'il avait joui longtemps d'une brillante et lucrative sinécure. C'était M. Maret, frère du duc de Bassano, directeur général des vivres pendant les quatre années qui avaient précédé la Restauration. J'étais alors préfet de police et comme tel chargé de l'approvisionnement de Paris. J'avais eu avec lui les relations les plus suivies pendant la cruelle disette

de 1814. Je savais à n'en pouvoir douter qu'il était sorti de cette place en 1814 dans un état voisin de la pauvreté. J'avais été témoin de son incroyable activité. Je me crus obligé de le défendre et de lui rendre la justice qui lui était due : « J'ai été collaborateur de M. Maret dans des temps « bien difficiles; non seulement il doit m'être permis, mais « c'est un devoir pour moi de dire que je n'ai jamais connu « d'homme plus noble, plus désintéressé, plus laborieux. « Je l'ai vu pendant deux ans, dormant à peine quatre ou « cinq heures par nuit, je l'ai vu sous le coup de l'opéra- « tion chirurgicale la plus pénible, continuer son travail, « ne consentant pas à prendre une heure de repos. Si c'est « là une sinécure, je souhaite que l'État n'en paye jamais « que de semblables. » Ce témoignage, si hautement commandé par l'équité, ne me fut pas pardonné par les intransigeants, qui n'admettaient pas qu'un ministre du Roi vînt prendre la défense d'un fonctionnaire de Bonaparte, du propre frère de l'homme le plus notoirement dévoué à l'Empereur.

La discussion des différents budgets ne présenta rien d'intéressant. Je dirai cependant, à propos du budget de la marine, que M. Portal a rendu dans le cours de son administration un service éminent et dont les conséquences auraient été des plus heureuses si on avait voulu ou su en profiter. Il a, le premier, parfaitement établi la proportion entre les services qu'on pouvait attendre de la marine et la dépense que ces services devaient entraîner. Il a démontré que faute d'allouer les ressources nécessaires et pour économiser une somme de sept ou huit millions, on marchait à une destruction progressive de tout le matériel et qu'au bout d'un certain nombre d'années, faute d'entretien, le nombre des vaisseaux serait tellement réduit qu'on ne pourrait plus le relever sans d'énormes sacrifices. Il porta à cet égard la conviction dans tous les esprits. A-t-on depuis suffisamment agi en raison de cet avertissement? Il

est au moins permis d'en douter. M. Portal a encore eu le mérite de remettre en évidence et en grand honneur un corps d'officiers extrêmement distingués, dont depuis la Restauration on avait affecté de méconnaître les talents et les services. Il avait presque constamment tenu en mer plus de bâtiments que la France n'y en avait jamais eu en temps de paix, c'est-à-dire dans les années qui avaient succédé à la paix de 1783. Partout aussi, les croisières qu'il avait ordonnées avaient parfaitement rempli leurs missions, dans le golfe de Naples, par exemple, et plus tard dans les mers de Grèce. De nombreuses explorations avaient lieu autour de l'Amérique méridionale. Non seulement il n'y avait pas eu un reproche à faire aux équipages, mais ils avaient dans tous les lieux de relâche conquis l'affection des habitants par la perfection de leur discipline et attiré leur admiration par la science et l'habileté de leurs manœuvres. Le commandant d'une de ces croisières, le contre-amiral Jurien, arrivé dans la baie de la Guayra au moment où la garnison espagnole assiégée par Bolivar allait peut-être périr, fit accepter sa médiation par les belligérants. Grâce à lui, la ville, à la suite d'une convention, avait pu être paisiblement évacuée, et les troupes espagnoles avaient trouvé un asile sur l'escadre française qui les avait transportées sur une terre encore soumise au roi d'Espagne. Après de pareils services rendus, il ne faut pas s'étonner que le ministre de la marine ait eu plus de succès qu'aucun autre dans la défense de son budget. La lucidité de ses vues, la simplicité de ses explications, la modestie de ses manières désarmaient les oppositions.

Après la discussion des différents budgets, on s'occupa de la loi sur les canaux, puis enfin de la loi sur la censure. A ce moment les situations dans le conseil des ministres s'étaient profondément modifiées. MM. de Villèle et de Corbière n'avaient plus vis-à-vis de leurs collègues la même attitude. Plus on approchait du terme de la session,

plus leur contenance devenait froide, réservée, surtout celle de M. de Corbière. Ils étaient évidemment embarrassés et méditaient quelque nouveau projet. Était-il né de leurs propres réflexions? ou, ce qui est plus probable, leur était-il suggéré par ce qu'ils appelaient *les nôtres?* Ils avaient été plusieurs fois, dans le cours de la session, exposés à des sarcasmes qu'ils ne devaient pas braver longtemps. Tout le monde le savait, le sentait; le duc de Richelieu en était particulièrement préoccupé et leur avait donné plusieurs fois à entendre qu'il désirait mettre fin à une situation gênante pour tous. Mais ni eux, ni surtout leur parti, n'avaient confiance dans ses bonnes intentions. Ce qu'on voulait par-dessus tout, c'était qu'ils pussent disposer d'un grand nombre de places en faveur de leurs amis. On était persuadé que M. de Richelieu ne ferait jamais les concessions nécessaires pour satisfaire leur parti.

Une occasion se présenta de savoir ce qu'on pouvait attendre de lui. L'École de droit avait été provisoirement fermée à Grenoble, après les troubles qui avaient coïncidé avec l'insurrection piémontaise. La ville de Grenoble demandait qu'on mît fin à cette mesure qui lui causait un grand préjudice. On avait, disait-elle, arrêté les turbulents, ils étaient traduits devant les tribunaux, et il n'était pas juste qu'une ville fût punie pour la faute d'un petit nombre d'individus. M. Siméon était très favorable à cette réclamation, encore plus M. Mounier, né à Grenoble. M. de Corbière s'éleva contre cette mesure avec une véhémence imprévue. Il fallait selon lui un exemple et une longue pénitence; c'était d'ailleurs la seule manière de rassurer les royalistes, alarmés des concessions du gouvernement vis-à-vis des révolutionnaires. Je fus surpris de la tournure que prenait le débat et proposai de remettre la discussion jusqu'après les jugements qui ne pourraient tarder à intervenir; fort peu de jours après, à l'une des réunions du

vendredi, M. de Corbière prit inopinément la parole et laissa ses collègues muets d'étonnement, lorsqu'ils lui entendirent demander sans aucune préparation, s'il ne serait pas temps enfin de changer huit ou dix préfets. « Vous avez apparemment, lui dis-je, des griefs contre ces « huit ou dix préfets, ne serait-il pas à propos de les faire « connaître au conseil? » « Moi, dit-il, je n'en connais pas « un ; quant à des griefs, je n'en ai aucun contre personne. « Mais ce que je sais, c'est que nous avons parmi les nôtres « des gens qui souffrent depuis longtemps, qui ont éprouvé « des injustices auxquelles il est dû des réparations, qu'en- « fin il faut bien faire quelque chose pour les royalistes. »

Cette franche déclaration souleva l'indignation du duc de Richelieu, qui lui signifia nettement que jamais on n'obtiendrait de lui de déplacer un homme dont on n'avait pas à se plaindre, pour le seul plaisir de donner sa place à un autre. « Le ministère, ajouta-t-il, a beaucoup à se louer « des préfets depuis dix-huit mois; ils l'ont servi avec un « grand dévouement dans des circonstances difficiles, il « leur doit protection; pour ma part, je ne consentirai « jamais à en sacrifier aucun, à moins qu'il n'ait failli. S'il « en est un qui soit dans ce cas et qu'on juge convenable « de remplacer, je donnerai volontiers sa place à un roya- « liste qui souffre, dites-vous, mais je ne sacrifierai jamais « personne injustement. »

M. de Corbière se tut; le reste de la soirée se passa dans une contrainte et un embarras également pénibles pour tous. Le résultat de cette tentative fut sans aucun doute reporté dans les conciliabules où elle avait été préparée. On en tira la conclusion que ce qui n'avait pu s'obtenir pour les préfectures serait encore plus difficile à arracher pour les directions générales et pour les places du conseil. Le désappointement fut complet et eut pour conséquence que le vendredi suivant MM. de Villèle et Corbière annoncèrent l'intention de partir, à la fin de la session, pour

leurs départements. On affecta de comprendre qu'ils comptaient seulement prendre un congé, mais il était évident qu'ils parlaient d'une retraite absolue.

C'est dans ces dispositions que s'ouvrit le débat sur la loi de censure. La commission, dans laquelle dominait l'extrême droite, avait proposé, par l'organe du rapporteur, M. de Vaublanc, le rejet du projet; elle avait motivé cette proposition d'abord sur le calme qui régnait en France et qui ne justifiait aucune mesure d'exception, ensuite sur le tort qu'avait eu le ministère de ne pas proposer dans le cours de la session une loi répressive qui n'aurait point été contraire aux principes de la liberté et qui aurait rendu la mesure tout à fait inutile; mais ce sur quoi cette commission avait particulièrement insisté, c'était sur le mauvais usage qui avait été fait de la censure, principalement dirigée contre les feuilles royalistes qu'on avait empêchées de publier des articles rédigés dans le meilleur esprit et dans les principes les plus religieux et les plus monarchiques. On ne pouvait douter du fait, puisque la commission avait en vain demandé au ministère de lui remettre tous les articles interdits. Il avait été facile au ministre de l'intérieur de repousser cette prétention, par la raison que lorsque la publicité a été refusée, l'article reste la propriété de son auteur, et que l'administration n'a pas le droit d'en disposer ni de le communiquer à qui que ce soit sans son consentement.

Le même grief fut, malgré cela, reproduit par tous les orateurs de la droite. Tout ce qui avait été dit sur la censure depuis quatre ans, toutes les raisons, toutes les déclamations furent reproduites de part et d'autre, avec autant de chaleur que si la question eût été traitée pour la première fois. Laissons donc ces redites, pour ne nous occuper que de ce qui peut avoir une importance politique. M. Bertin réclama la liberté de la presse; il combattait non seulement pour sa fortune, mais encore pour son influence

politique, que la censure en se prolongeant devait affaiblir. Son opposition était toute naturelle. Le duc de Richelieu eut le tort de s'en montrer mécontent et se fit ainsi un ennemi dangereux; il eût été encore facile de le désarmer. Il n'y a rien à dire sur l'opposition de la gauche, celle-là était logique, mais l'opposition du côté droit était un des faits les plus caractéristiques de la politique du moment.

M. Josse de Beauvoir, qui jusque-là n'avait pas été hostile au ministère, reprocha au gouvernement son indulgence pour les révolutionnaires, sa faiblesse vis-à-vis d'eux et son parti pris de refuser aux journaux royalistes la permission d'exprimer leurs bons sentiments et de défendre les saines doctrines. « Cette marche indécise prouve que « le ministère, fatigué d'alliés indociles qui ne veulent « jamais faire fléchir les principes, est déjà en marche « pour chercher à gauche des auxiliaires dont le langage « est rude, mais qui sont toujours prêts à le caresser pour « l'endormir et lui ravir le pouvoir pendant son sommeil; « il est, en cela, entraîné par sa haine contre les roya- « listes. » « Croyez-moi, vous ne ferez pas la monarchie « avec des partisans de la république et de l'usurpation, « vous ne maintiendrez pas les Bourbons avec les ennemis « des Bourbons. »

M. de Castelbajac fut encore plus net et plus agressif. « Ce « n'est pas une loi que vous me demandez, c'est de la con- « fiance. Eh bien, l'usage que vous avez fait de la censure « dans le passé me dit l'usage que vous en ferez dans l'ave- « nir. Faite dans le seul intérêt ministériel, elle l'a été contre « les principes monarchiques, contre les véritables intérêts « du trône, de la religion et du pays; elle a favorisé la pro- « pagation des doctrines subversives, des principes de « révolte, elle a étouffé les saines doctrines, arrêté l'expres- « sion de la fidélité et de l'honneur. Vous haïssez les « royalistes comme individus, vous les repoussez comme « principes. » Ici de violents murmures s'étant élevés au

centre, M. le garde des sceaux de sa place s'écria : « Jamais, monsieur, jamais ! »

J'étais assis à côté de M. de Corbière, dont l'impassibilité au milieu de cette scène était vraiment surprenante, je ne pus m'empêcher de lui dire : « Voilà un de vos amis « qui montre en vous une confiance bien flatteuse, à en « juger par la manière dont il s'exprime sur un ministère « dont vous faites partie, qui n'a pu être si coupable sans « que vous en ayez un peu votre part. » — « Oui, répon- « dit-il entre ses dents, mais qui est-ce qui a eu de la con- « fiance en nous? Personne ! »

Peut-être ai-je eu tort de ne pas aller plus loin et de ne pas provoquer sur-le-champ une explication, mais M. de Serre était monté à la tribune : « Le préopinant nous « accuse d'avoir de la haine contre les royalistes comme « individus; Messieurs, dans les circonstances les plus dif- « ficiles (ici, chacun doit parler pour soi), j'ai pu com- « mettre des fautes, mais ce qu'on ne trouvera pas dans « ma vie, c'est que j'aie poursuivie personne de ma haine, « de mon animosité. Je ne sais pas et ne veux pas savoir « si j'ai des ennemis; ce que je sais bien, c'est que je « n'ai donné à personne le droit de dire que je suis « son ennemi. » Le reste du discours n'eut pas l'énergie et l'éloquence entraînante que M. de Serre avait montrées dans tant d'autres circonstances; on sentait qu'il ne voulait pas se compromettre avec les hommes de la droite.

Je voulus à mon tour répondre à M. de Castelbajac qui m'avait personnellement désigné dans ses harangues. Après avoir montré quelle avait été la marche du ministère, son dévouement au parti royaliste, je protestai contre les sentiments haineux qu'il nous avait prêtés : « Oui, il y « a des amitiés comme des éloignements politiques. Les « ministres apparemment n'en sont pas exempts. En ce « qui me concerne, je ne prétends nier ni les unes ni les

« autres. J'ai de l'éloignement pour tous les hommes qui « de quelque manière que ce soit veulent troubler la tran- « quillité de mon pays, qui désunissent les esprits quand « il faudrait les réunir. J'ai de l'éloignement, et celui-là je « l'ai souvent manifesté, pour les hommes qui cherchent à « faire revivre les passions comme les doctrines révolu- « tionnaires. J'en ai encore pour les hommes qui par « d'odieuses récriminations, presque toujours injustes, « toujours impolitiques, fournissent des armes et des auxi- « liaires à ceux que je viens de désigner. J'ai de l'éloigne- « ment pour un très petit nombre d'hommes qui vou- « draient usurper le titre de royalistes, accaparer à leur « profit exclusif des sentiments qui appartiennent à la « nation tout entière, et qui par leurs folles prétentions « éloignent ceux qu'il faudrait attirer. Mon éloignement va « grandissant quand je les vois s'efforcer de faire du pou- « voir et de l'autorité du Roi un instrument pour servir « leurs passions et leurs intérêts. J'aime et j'honore ces « royalistes constitutionnels, venus dans cette Chambre « pour y défendre les droits du trône et ceux du pays, ils « ne prétendent servir l'ambition de personne, bien con- « vaincus que la gouvernement constitutionnel ne peut « prospérer en France qu'à l'ombre du pouvoir royal, ils « le soutiennent dans toutes les occasions, le défendent « courageusement contre toutes les attaques. J'ai toujours « siégé au milieu d'eux, je tiens à honneur de rester avec « eux. J'aime et j'honore aussi des hommes avec lesquels « j'ai pu quelquefois être séparé d'opinion, mais avec qui « dans les moments difficiles je me suis trouvé sincère- « ment uni pour la défense de la royauté et des libertés « publiques. Vous avez le droit de penser que le Roi s'est « trompé sur mes mérites, sur ma capacité, vous n'avez « pas le droit de dire qu'il s'est trompé sur mes senti- « ments. Vous n'avez pas le droit de dire qu'il hait les « royalistes à un homme dont le père s'est associé à la

« défense du roi Louis XVI et a bientôt porté sur l'écha-
« faud la peine de sa fidélité. »

En retournant à mon banc, je demandai à MM. de Villèle et de Corbière s'ils avaient quelque chose à dire contre cette réplique. « Non, répondit le dernier, du moment où « vous vouliez répliquer, vous ne pouviez le faire plus « convenablement; mais peut-être aurait-il mieux valu se « taire. » M. de Corbière avait raison au point de vue de ma sécurité ministérielle. Je savais qu'on n'a pas impunément raison avec certains hommes, avec certains partis. Je n'avais pas d'illusion à me faire, je venais de rompre avec des gens qui devaient me poursuivre de leurs ressentiments. Je le savais et n'avais pas eu un moment la pensée de subir des procédés, des accusations qui allaient jusqu'à porter atteinte à la dignité comme à l'indépendance de mon caractère.

Les exigences des royalistes ardents dont M. de Castelbajac s'était fait l'organe allaient devenir de plus en plus déraisonnables; j'étais résolu à ne pas les tolérer, je fus dès ce jour décidé à leur céder la place. Deux fois dans ma carrière ministérielle je m'étais trouvé à peu près dans la même position vis-à-vis de deux partis fort différents.

En 1818, j'avais affaire au parti doctrinaire; en 1820, au parti royaliste. Dans l'un et l'autre j'avais en face de moi des hommes qui ont voulu abuser de leurs avantages et me forcer à des concessions que ma raison et ma conscience réprouvaient. Je leur ai tenu tête dans les deux occasions; les conséquences pour moi ont été les mêmes. J'ai quitté le pouvoir; si ce double échec ne témoigne pas en faveur de mon habileté, il montre, chose plus importante à noter, à quel point les hommes de tous les partis se ressemblent et combien les opinions modérées ont de peine à lutter contre des entraînements qui finissent par compromettre les meilleures causes.

La discussion sur la loi de censure dura encore trois jours. Un amendement de M. de Courtarvel proposant de limiter à trois mois l'exercice de la censure, passa malgré l'opposition de M. le garde des sceaux et la mienne. Il fut voté par une majorité composée de toute l'opposition ordinaire, réunie à une forte partie de la droite.

CHAPITRE X

Procès de la conspiration d'Août; arrêt de la Cour des pairs. — Procès de Maziau; indulgence de la Cour à son égard. — Nouvelles combinaisons ministérielles proposées pour satisfaire la droite. — Entrevue de MM. de Richelieu et de Villèle. — Les ministres de la droite font mine de se retirer du conseil. — Conciliabule chez M. de Serre, à Saint-Cloud; M. Pasquier propose de donner sa démission, que M. de Richelieu refuse d'accepter. — MM. de Villèle et de Corbière vont annoncer leur retraite au Roi; singulière attitude de M. de Corbière dans cette circonstance. — Le lendemain, l'entente est rétablie; MM. de Villèle et de Corbière rentrent dans le cabinet, où M. de Bellune est appelé à recueillir le portefeuille de la guerre, abandonné par M. de Latour-Maubourg. — Mécontentement des ministres du centre droit; sur de nouvelles exigences de MM. de Villèle et de Corbière, l'accord est définitivement rompu. — Retraite de M. de Chateaubriand. — Publication d'un ouvrage de M. Guizot. — M. Pasquier offre de nouveau sa démission au président du conseil qui la refuse encore. — Caractères de MM. de Corbière et de Villèle; leurs carrières, leur valeur respective.

A la Chambre des pairs, toutes les lois envoyées par la Chambre des députés avaient été votées sans grands débats. Restait la grosse affaire de la conspiration du mois d'août. Le 7 mai, le procès commença devant la haute cour; le procureur général, M. de Peyronnet, donna lecture de l'acte d'accusation; la séance était publique, et la salle déjà trop petite pour contenir les pairs, les accusés et leurs défenseurs, avait été disposée de manière à recevoir environ deux cents spectateurs. Il manquait quarante-quatre pairs ayant droit de siéger; parmi eux, il faut compter les ministres revêtus de la pairie, qui ne crurent pas, faisant partie du gouvernement, devoir paraître en qualité de juges. En Angleterre, on connaît peu ces sortes

de délicatesses; en France, l'opinion les exige impérieusement. L'acte d'accusation contenait un résumé de tous les faits motivant l'accusation : le complot contre la vie du Roi, contre celle de la famille royale, ayant pour but d'exciter les citoyens en s'armant contre l'autorité royale, à changer la forme du gouvernement et même l'ordre de successibilité au trône. Après la lecture de toutes les pièces à l'appui de l'acte d'accusation, le procureur général présenta un réquisitoire tendant à joindre la cause des accusés absents, Nantil, l'avocat Rey et Maziau, c'étaient les plus compromis, à celle des accusés présents, afin qu'il fût statué sur les uns et sur les autres par un seul et même arrêt. Cette demande fut rejetée; la cour ordonna qu'il serait passé outre aux débats, seulement en ce qui concernait les accusés présents, sauf à statuer ultérieurement sur les accusés absents. Ce prononcé était extrêmement favorable aux accusés présents, puisqu'en écartant la discussion des faits relatifs aux absents, faits qui avaient cependant une connexité évidente, il privait le ministère public d'un des plus puissants moyens de corroborer les différentes preuves les unes par les autres. Un mois entier fut employé à entendre les nombreuses dépositions à charge et à décharge. Elles occasionnèrent de très vifs débats entre les déposants, le ministère public et les défenseurs des accusés. Le système de ceux-ci était de nier l'existence de tout complot et de n'admettre jamais que des démarches sans but, suscitées par des agents provocateurs.

Une des dépositions les plus remarquables fut celle du maréchal duc de Raguse; c'était lui qui, sur les premières déclarations faites à son état-major, par deux sous-officiers de la garde, leur avait adjoint un agent de sa police militaire, lequel avait été par eux introduit dans les conciliabules et avait depuis rendu compte de tout ce qu'ils avaient vu et entendu. Le maréchal justifia le rôle et les

démarches de son agent; mais il y eut un point où il fut moins précis. Il avait le désir secret d'aller au-devant des reproches qui pouvaient lui être adressés, sur sa précipitation à donner les ordres dont la publicité avait empêché de prendre les conjurés sur le fait. Il s'appliqua à mettre en lumière les négligences ou même les infidélités des agents de la police, à propos de l'évasion de Nantil et de quelques-uns des principaux conjurés. Il poussa l'inexactitude jusqu'à dire, sans autre explication, que dans la conférence qui avait eu lieu le 19 août, à quatre heures après midi, chez le duc de Richelieu, on était convenu de prévenir le commencement d'exécution du complot par l'arrestation des principaux conjurés. Tout cela était faux. Cette déposition de Marmont servit la malveillance des exaltés royalistes de la Chambre, déjà si disposés à croire qu'il n'aurait tenu qu'au gouvernement de mettre la main sur tous les coupables, sur les plus grands coupables, et que tous ceux qui n'étaient pas découverts ou qui s'étaient échappés le devaient à des ménagements dont la faiblesse pouvait très bien, si ce n'était de la part des ministres, au moins de celle des principaux agents qu'ils employaient, aller jusqu'à la criminalité.

Après la trentième séance, le procureur général pensa qu'il était à propos de se désister d'une partie des charges et conclut en conséquence à l'acquittement de deux accusés; mais il requit en même temps la peine capitale contre neuf d'entre eux, celle du bannissement contre un seul et celle d'emprisonnement avec amende contre plusieurs autres. Après ce réquisitoire, les plaidoiries commencèrent; les accusés avaient comme défenseurs les avocats les plus distingués du barreau de Paris.

L'existence et les manœuvres des agents provocateurs furent toujours un des principaux arguments employés par eux. Le colonel Fabvier, si étrangement mis hors de cause et qui avait reparu dans le débat comme témoin,

n'avait rien négligé pour accréditer les opinions les plus exagérées; il s'était efforcé surtout d'imprimer le caractère d'agent provocateur à celui des accusés dont les aveux étaient les plus accablants pour ses complices. C'était le sieur Bérard, cet officier qui, on s'en souvient, avait dès le 20 août fait au général Montélégier des déclarations qu'il avait répétées au duc de Raguse, mais qu'il n'avait jamais voulu porter à la connaissance de la justice. S'étant trouvé fort compromis lui-même par une foule d'indices, il avait fini par être arrêté et rangé parmi les prévenus. Dans cette situation, ses aveux, quoique très concluants, n'avaient cependant pas été aussi loin que ses premières déclarations; il avait évidemment dissimulé une grande partie de ce qu'il savait. Deux ou trois fois dans le cours de l'instruction il avait été au moment de s'ouvrir entièrement, mais s'était arrêté, retenu par quelque motif secret dont on n'avait pu triompher. Il est probable qu'il avait été très sollicité de ne pas aller au delà de ses premiers aveux, peut-être même lui avait-il été fait de terribles menaces. On le peut présumer d'après ce qu'il avait dit à M. de Montélégier, de la résolution arrêtée entre les conjurés de sacrifier celui d'entre eux qu'ils pourraient soupçonner de la moindre trahison.

En général, les témoins à charge avaient été écoutés avec peu de faveur, rien n'avait été négligé pour les décourager au dedans et au dehors de la Chambre. M. de Montélégier, qui avait été entendu sur les déclarations que lui avait faites Bérard, fut appelé en duel par un misérable dont il avait prononcé le nom sans même l'inculper et qui se prétendit insulté par cela seul qu'il avait été nommé. C'était un ferrailleur de profession connu par un duel dans lequel il avait tué un M. de Saint-Maurice, officier des gardes du corps, ancien émigré, dont il avait acheté le bien. Les plaidoiries n'étaient pas encore terminées lorsqu'un incident imprévu, l'arrestation de Maziau,

l'un des contumaces les plus importants, eut lieu à Vilsede près Louvain; cela pouvait prolonger encore une procédure qui avait déjà duré longtemps. On avait demandé son extradition au gouvernement des Pays-Bas, qui l'avait accordée sans difficulté; à son arrivée à Paris, la question s'éleva de savoir s'il fallait recommencer la procédure générale, ou faire à son sujet une procédure particulière. La cour jugea heureusement que le dernier parti était aussi régulier que le premier et de beaucoup préférable.

Les plaidoiries étant enfin terminées, le procureur général ayant déclaré qu'il persistait dans ses précédentes conclusions, et que pour ce qui était des contumaces, il requérait contre tous, moins un sieur Lamy, la peine capitale, la cour procéda à la délibération, qui fut secrète et particulière sur chacun des accusés. L'arrêt général fut prononcé dans la séance publique du 16. Entraînée par l'évidence et malgré les efforts et les manœuvres secrètes d'un petit nombre de personnes qui auraient voulu l'en détourner, elle reconnut l'existence d'un complot dont le but était de détruire ou de changer le gouvernement, l'ordre de successibilité au trône, et d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale. Quant aux prévenus, elle ne déploya de sévérité que contre trois des contumaces, Nantil, Lavocat et Rey, qu'elle condamna à la peine de mort. Le contumace Lamy fut acquitté et Maziau renvoyé à une session prochaine. On poussa le désir de ménager les accusés présents jusqu'à ce point que toutes les déclarations de culpabilité furent calculées de manière à leur épargner non seulement la peine capitale, mais même tous les degrés de peines infamantes. Ainsi cinq des accusés seulement se trouvèrent condamnés à cinq ans d'emprisonnement avec des amendes graduées depuis deux mille francs jusqu'à trois cents francs. Les autres accusés, parmi lesquels se trouvait Bérard, furent tous acquittés et mis sur-le-champ en liberté.

Quand vint, quelques semaines plus tard, le procès de Maziau, l'indulgence de la cour fut à ce point excessive qu'elle amena la protestation de cinquante-deux pairs qui avaient assisté aux débats et refusèrent d'assister au prononcé du jugement et de signer l'arrêt. Ils prétendirent qu'il y avait excès de pouvoir dans la réduction de peine que la cour s'était permis de prononcer : « Les pairs de « France soussignés qui ont siégé en qualité de juges au « procès Antoine Maziau, attendu que, suivant l'article 1er « de la Charte, tous les Français sont égaux devant la loi, « quels que soient leur rang et leurs titres; que selon « l'article 67, le Roi a seul le droit de faire grâce et de « commuer les peines; que selon l'article 68, les lois « actuellement existantes restent en vigueur jusqu'à ce « qu'il y soit légalement dérogé; attendu enfin qu'aux « termes de l'article 369 du Code d'instruction criminelle, « tout arrêt de condamnation doit contenir textuellement « l'article de la loi qui qualifie le crime et porte la peine; « déclarent qu'ils considèrent la partie de l'arrêt contre « ledit Maziau, relativement à l'application de la peine et « qui a été adopté aux trois huitièmes des voix par trente- « neuf pairs contre l'avis de soixante-quatre, comme excé- « dant les pouvoirs de la Chambre des pairs et contenant « une double atteinte à l'autorité du Roi et des Chambres. »

La question que cet incident avait soulevée était infiniment grave; nul doute qu'il y ait eu nécessité de reconnaître à la Chambre des pairs un certain pouvoir discrétionnaire dans l'application des peines, mais il fallait qu'on en fît un usage raisonnable et impartial. Tout le monde avait trouvé convenable que le maréchal Ney fût condamné à passer par les armes et non à monter sur un échafaud; mais quand il s'agissait d'un conspirateur dont le rang n'avait rien d'élevé dans l'ordre social et dont le crime était évident, comment comprendre qu'on n'ait pu se résoudre à lui infliger au moins la peine du bannissement?

Il y avait là une partialité évidente. Outre la décision en elle-même, dont les pairs étaient fondés à se plaindre, ils s'appuyaient sur une question de forme qu'ils n'ont pas consignée dans leur déclaration, mais qui aurait pu tout emporter, si elle avait été bien mise en lumière. Avant de prononcer sur la réduction de la peine, il fut examiné si la cour avait le droit de la réduire. Les pairs qui ont protesté depuis avaient prétendu qu'on devait délibérer sur cette question non comme cour, mais comme Chambre, et qu'alors la délibération devait se prendre à la majorité simple des suffrages. En effet, de quoi s'agissait-il? De prononcer sur un article du règlement, de rendre en principe une décision sur une des formes de procéder que la Chambre devait employer, et alors pouvait-elle délibérer autrement qu'elle ne le faisait, conformément à son règlement, pour tous le projets de loi, pour toutes les propositions de quelque nature qu'elles fussent, autrement qu'elle ne l'avait fait tout récemment encore lorsqu'il s'était agi de projets ayant pour but de mieux régler sa compétence et de rendre plus parfaite son organisation en cour judiciaire? Si le chancelier avait eu plus de fermeté, il se serait attaché à cette question de forme, aurait soutenu la validité de la réclamation, et par là aurait évité le scandale qui fut donné; la minorité aurait condamné Maziau au bannissement (1).

Il peut être bon de remarquer que les personnes qui s'opposèrent en cette occasion à ce que la Chambre délibérât et votât comme Chambre et non comme cour, étaient les mêmes qui lors du procès du maréchal Ney avaient fait employer cette forme contre toute justice, alors qu'il

(1) Cette décision fort irrégulière de la Chambre des pairs a cependant eu d'heureuses conséquences, et elle a fourni un antécédent très précieux dans les circonstances qui se sont rencontrées depuis et qui ont été quelquefois si difficiles : notamment celle du procès des ministres de Charles X en 1830. (Cette note est écrite en 1843.)



s'agissait de savoir si on souffrirait qu'il fît valoir comme moyen de défense la capitulation sous Paris.

Les libéraux ne manquèrent pas de dire, sans le croire, que la Chambre des pairs avait eu la conviction que la conspiration n'était pas sérieuse. Les royalistes purs dirent bien haut que c'était pitié d'avoir condamné quelques misérables, lorsque les ministres ou leurs agents avaient soustrait à la vengeance des lois tous les grands coupables. Quant aux hommes modérés, ils voyaient avec tristesse un dénouement qui prouvait que l'autorité du ministère était fortement ébranlée, puisque dans une question si importante la Chambre des pairs lui échappait à ce point. Plusieurs pairs de France avaient pris une attitude tellement hostile au gouvernement qu'il devenait difficile de le tolérer. Le général Maison avait plus que personne manifesté sa sympathie pour les accusés. On ne pouvait, sans une honteuse faiblesse, lui laisser le gouvernement de Paris, place purement honorifique, mais fort lucrative. Elle lui fut retirée et donnée au maréchal Marmont, qui ne la méritait guère, mais qui était fort en faveur à la cour. Il prétendait avoir déjoué la conjuration; on le récompensa non pour le mérite qu'il avait eu réellement, mais pour celui qu'il s'attribuait. Était-il désirable que la Chambre des pairs eût à l'avenir à exercer des fonctions judiciaires? L'épreuve qu'on venait de faire n'était pas de nature à le faire croire. Hors les cas où il n'y aurait aucun moyen de procéder autrement, le gouvernement devait désormais recourir à une juridiction qui rendît la répression moins incertaine.

Le duc de Richelieu restait préoccupé de la nécessité de satisfaire les deux collègues qui représentaient plus spécialement le parti royaliste; le départ qu'ils avaient annoncé prouvait chez MM. de Villèle et de Corbière l'intention de dégager leur responsabilité, sinon de se séparer des autres membres du cabinet. Ce n'était encore qu'une menace,

qu'un moyen de faire sentir qu'on ne pouvait les retenir qu'en leur faisant dans le ministère une grande place, leur permettant de donner aux prétentions de leurs amis toutes les satisfactions qu'ils exigeaient impérieusement. Ne devait-on pas les rattacher d'une manière plus étroite en leur donnant dans le cabinet des situations entraînant une responsabilité mieux définie? Grâce au philosophique et patriotique désintéressement de M. Portal, ministre de la marine, on pouvait donner ce ministère à M. de Villèle. L'ombrageuse susceptibilité de M. de Corbière ne permettait pas qu'on pensât à accroître l'existence de son collègue sans grandir la sienne en même temps. Le duc de Richelieu avait alors imaginé de détacher du ministère de l'intérieur tout ce qui avait trait aux cultes, de réunir cette partie de l'administration à celle de l'instruction publique, et de composer pour M. de Corbière un véritable ministère sous le titre de ministère des cultes et de l'instruction publique. Alors l'un et l'autre se trouveraient ministres à portefeuille. On devait croire que cette combinaison serait d'autant plus agréable au parti royaliste et au clergé, que toute influence sur les affaires ecclésiastiques serait retirée au ministre dont les opinions leur étaient les plus suspectes, M. Siméon. Ce fut donc avec pleine confiance que M. de Richelieu fit part de ces projets à MM. de Villèle et de Corbière. Quel ne fut point son étonnement lorsque M. de Villèle lui répondit que quant à lui, il serait plus que satisfait de la part qui lui était faite dans ces arrangements, mais qu'il n'en était point ainsi de son parti! Pressé de s'expliquer sur ce que ses amis exigeaient, il déclara que c'était le ministère de l'intérieur. La droite n'avait point de confiance en M. Siméon; il s'était bien conduit en 1820, on ne le niait pas, mais il était vieux, au bout de sa carrière; rien ne semblait plus facile que de lui donner une brillante retraite. On le placerait à la Chambre des pairs, on ferait quelques avantages à son fils, auquel on donne-

rait une plus belle préfecture que celle qu'il occupait déjà, ainsi toutes les convenances seraient satisfaites. M. de Villèle ajouta, pour donner plus de poids à sa déclaration, qu'elle ne venait point de son chef, qu'elle lui était impérieusement prescrite par son parti. Pour comprendre l'embarras du duc de Richelieu quand il reçut cette signification hautaine, indiquant la prétention de traiter de puissance à puissance, il faut se rappeler qu'en mars 1820, au moment de la formation du ministère, l'intérieur avait été organisé de telle sorte qu'il pût aussi souvent qu'il le jugerait utile, pénétrer sans difficulté dans tous les détails des nombreuses affaires qui y ressortissaient. Grâce à ses rapports de tous les jours, de tous les moments avec M. Mounier, il s'était occupé en effet de cette importante partie du gouvernement. Lisant chaque jour la correspondance, il pouvait ainsi apprécier la conduite de tous les préfets, de tous les administrateurs, et n'était étranger à aucune des décisions qui pouvaient être d'une réelle importance. Si M. de Villèle remplaçait M. Siméon, cette partie de l'administration, subordonnée à l'influence du président du conseil, disparaissait évidemment. M. Mounier pouvait bien remplir la place qu'il occupait auprès de M. Siméon, à qui l'âge, la réputation, les longs services donnaient un caractère assez respectable, pour qu'il fût possible à un jeune pair de France de consentir à être son subordonné, mais avec M. de Villèle tout devenait difficile et la retraite de M. Mounier était une conséquence inévitable de son arrivée au ministère de l'intérieur. D'un autre côté, le duc de Richelieu avait beaucoup de goût, peut-être même un peu de faiblesse pour M. de Villèle. Il lui trouvait une très remarquable intelligence dans les affaires, une manière simple de les envisager et de les traiter, de la modération dans les idées et dans les sentiments. Il était convaincu que livré à lui-même, dans une position indépendante, se voyant assez appuyé pour oser secouer des influences dont

il connaissait mieux que personne la déraison, il aurait toutes les qualités désirables pour jouer un rôle important. Il est vrai que M. de Villèle, dans ses conversations avec le duc, faisait bon marché de la raison, de la sagesse même des sentiments de ces prétendus amis auxquels il se montrait cependant si soumis dans sa conduite apparente, et dont il se faisait si docilement l'interprète.

On a pu remarquer qu'il avait laissé M. de Corbière s'engager seul lors de l'affaire des préfectures. M. de Richelieu faisait donc dans son estime une grande différence entre lui et son collègue. Malgré ces sentiments intimes, il ne laissa voir aucune hésitation et déclina la proposition. Ses collègues n'eurent connaissance de sa décision que lorsqu'il leur en fit part. Il nous raconta qu'il avait répondu à ces messieurs, que ce qu'ils demandaient ne pouvait se faire; que quand une partie de l'administration aussi importante que l'était le ministère de l'intérieur allait bien, on serait sans excuse d'y rien changer; que tout le monde, d'ailleurs, savait à quel point lui-même s'en occupait, et qu'il était dans son intention de continuer d'y donner le même soin. Il les pria de réfléchir à l'offre qu'il leur avait faite et de la communiquer à leurs amis, puis il les ajourna à trois jours, pour lui faire connaître le parti auquel ils se seraient définitivement arrêtés.

Le duc de Richelieu voulut s'entretenir plus particulièrement de la gravité de cet incident avec M. de Serre, M. Portal et moi. Nous étions d'accord sur ce point qu'il était impossible, à lui président du conseil sans portefeuille, de se dessaisir de la part d'influence qu'il exerçait sur l'administration de l'intérieur. Nous lui dîmes qu'il fallait regarder avec la plus scrupuleuse attention à ce qu'allait devenir sa situation, s'il rompait entièrement avec ces deux représentants de l'opinion royaliste. Il courrait risque, à la prochaine session, de se trouver sans majorité; on ne pouvait douter que leur démarche n'eût été concertée avec

Monsieur; alors, à quelles difficultés ne devait-on pas s'attendre si ce prince se déclarait contre le ministère! De ce côté, M. de Richelieu croyait pouvoir être sans inquiétude, rassuré qu'il était par les promesses que Monsieur lui avait faites après la mort du duc de Berry, lorsqu'il s'était agi de le déterminer à se remettre à la tête des affaires. Quoi qu'il en pût être, il tomba d'accord avec nous, dans le cas où MM. de Villèle et de Corbière persisteraient dans leur refus, de les engager à chercher eux-mêmes s'ils n'auraient pas quelque autre proposition à lui faire.

M. de Richelieu eut avec M. de Villèle une entrevue dans laquelle, parlant avec une grande franchise, ne dissimulant ni son goût pour lui ni son désir de le lier plus intimement à sa fortune, il s'efforça de lui faire comprendre que dans son intérêt personnel il était impossible qu'il devînt ministre de l'intérieur : « Quelle serait votre position dans « ce ministère? Le parti qui veut vous y porter ne le veut « que par la pensée qu'il disposera par vous de toutes les « places, qu'il bouleversera tout le personnel de l'adminis« tration. M. de Corbière nous a donné dernièrement un « échantillon de ces exigences; vous y soumettrez-vous? « Alors il est impossible que nous allions ensemble, car « jamais je ne souffrirai qu'on fasse du mal aux uns pour « faire du bien aux autres. Prétendez-vous résister? Alors « vous vous aliénerez entièrement ce même parti qui vous « pousse aujourd'hui et qui ne veut faire de vous qu'un « instrument. »

M. de Villèle parut fort touché de cette loyale manière d'agir avec lui, il convint de la vérité, de la force des objections. « Mais, disait-il, vous ne savez pas ce que c'est qu'un « parti, ce que c'est que de dépendre d'un parti. Le nôtre « me veut ministre de l'intérieur, non pas seulement pour « moi et pour le but que vous dites si bien, mais encore « parce qu'il se méfie de M. Siméon qu'il déteste et a un « aussi ardent désir de le voir sortir que de me voir entrer.

« Croyez-moi donc, sacrifiez M. Siméon, c'est peut-être le « seul moyen de conserver auprès de vous des existences « beaucoup plus importantes que la sienne. » Il me désignait clairement par ces paroles. « Au reste, ajouta-t-il, « tout cela dépend bien moins de moi que vous ne croyez; « moi je suis à vous, vous me trouverez toujours prêt à « vous seconder, je voudrais rester avec vous à quelque « titre que ce fût, mais Corbière n'est pas comme moi. Il « ne reculera pas et je ne puis m'en séparer, à présent du « moins, car il faut espérer qu'un moment viendra où je « retrouverai mon indépendance; le premier usage que j'en « ferai, soyez-en sûr, sera pour me rallier à vous et mar- « cher à vos côtés. »

Un quart d'heure après cette conversation, M. de Richelieu me la racontait; je la transcris ici avec une scrupuleuse exactitude pour le fond des choses, comme pour les termes mêmes. M. de Villèle n'avait rien dit au duc de Richelieu sur l'obstination de M. de Corbière et surtout sur les prétentions et les préventions du parti royaliste dont il ne fût à l'avance informé. Depuis le commencement de ces pourparlers, il avait été assailli par les émissaires de ce parti, importuné par leurs adjurations. On l'assurait que s'il consentait à donner ce dernier gage de confiance aux royalistes, l'union la plus entière serait aussitôt établie avec eux, et qu'on ne rencontrerait plus de leur part de difficultés sur rien. Les raisons du duc pour ne pas se dessaisir du ministère de l'intérieur étaient trop fortes et trop décisives pour qu'il lui fût possible de céder même aux instances les plus pressantes. Ce fut alors qu'il imagina une combinaison par laquelle il se flattait d'écarter toutes les difficultés. Puisque M. Siméon était l'objet d'une animadversion particulière, il se résolut à en faire le sacrifice et jeta les yeux, pour le remplacer, sur M. Lainé, avec lequel son intimité était toujours demeurée fort grande et qui comme MM. de Villèle et de Corbière était ministre

sans portefeuille depuis sept mois. Il avait déjà occupé ce ministère avec distinction, il lui semblait impossible que les royalistes élevassent la moindre objection contre lui. Il commença par s'assurer que M. Mounier garderait auprès de M. Lainé la place qu'il occupait auprès de M. Siméon. M. Mounier y consentit sans difficulté; il fut beaucoup plus difficile d'obtenir l'assentiment de M. Lainé. Il y parvint cependant et croyait avoir ainsi levé les principaux obstacles; il appela MM. de Villèle et de Corbière à une nouvelle conférence. Il leur fit part du nouvel arrangement conçu pour satisfaire tous les esprits raisonnables. Ils écoutèrent froidement la nouvelle proposition, et se bornèrent à dire qu'ils ne pouvaient s'en expliquer avant de l'avoir communiquée à leurs amis. La réponse à cette communication ne se fit pas attendre. Le duc ne s'était pas douté qu'il ne pouvait offrir au parti royaliste un nom qui leur fût plus désagréable. M. Lainé, pendant son ministère de l'intérieur, avait contresigné l'ordonnance du 5 septembre, avait présenté et défendu la loi d'élection de 1817, avait retiré des mains de Monsieur le commandement général de toutes les gardes nationales du royaume, et avait désarmé celle de Nîmes, dont le zèle royaliste avait par ses excès soulevé son indignation. Ces griefs, qui n'avaient pu être atténués ni par le souvenir des services qu'il avait rendus à l'époque de la Restauration, ni par celui de son dévouement au 20 mars 1815, n'étaient pas davantage effacés par la conduite qu'il avait tenue depuis 1819, par les efforts qu'il avait été des premiers à faire pour obtenir le changement de cette même loi d'élection, par les nombreux combats auxquels il avait pris part en 1820 et 1821 pour renverser la puissance du parti libéral. La mémoire des partis est implacable, à moins qu'on ne se rachète auprès d'eux par la plus complète sujétion, à moins qu'on ne s'érige en fanatique dans leur cause, et M. Lainé avait une indépendance de caractère qui ne permettait pas

d'attendre de lui un pareil abaissement; il y avait plus encore : comme il était sobre de pratiques religieuses extérieures, on le considérait dans le parti comme une espèce de philosophe; alors la réprobation était absolue.

MM. de Villèle et de Corbière déclarèrent donc que le nouvel arrangement ne satisferait personne, qu'autant et même mieux valait laisser toutes choses dans l'état où elles étaient; que quant à eux, ils priaient qu'on voulût bien se décider promptement à accepter ou à rejeter leurs propositions. Si elles n'étaient pas agréées, ils étaient résolus à partir à l'instant même pour leurs départements. La patience du duc de Richelieu était à bout; il leur répondit assez sèchement que c'était au Roi qu'ils auraient à faire connaître leurs dernières résolutions. Deux ou trois jours se passèrent encore dans une incertitude pénible pour tout le monde. Il était évident qu'avant de consommer la rupture, on examinait de chaque côté et non sans inquiétude toutes les conséquences qu'elle pouvait entraîner.

L'un de ces trois jours était un dimanche. Le Roi étant à Saint-Cloud, le duc de Richelieu nous engagea après la messe, M. Mounier et moi, à nous réunir chez M. de Serre, à qui Sa Majesté avait prêté dans le parc même un pavillon où il était venu prendre l'air de la campagne et consolider ainsi le rétablissement de sa santé. M. Portal était aussi invité à cette conférence, mais il y avait eu un malentendu, et il ne s'y trouva pas. M. de Richelieu, M. de Serre et moi passâmes plus de trois heures à nous promener dans les bois, examinant sous toutes ses faces la situation qui allait résulter de la rupture qui était au moment de s'opérer. M. de Serre, plus accessible qu'aucun autre membre du ministère aux influences du parti royaliste, n'envisageait qu'avec effroi le mécontentement qu'il allait ressentir. Absolu comme il l'était dans ses sentiments et dans ses résolutions, quoique affecté par des exigences dont il reconnaissait l'injustice, il aurait voulu qu'on y cédât, mais

sans trop oser l'avouer. Il se perdait dans des phrases qui rendaient mal sa pensée en la laissant entrevoir. « Quand « on ne peut gouverner qu'avec un parti, le seul moyen, « disait-il, est de se mettre à sa tête et de forcer ainsi sa « confiance. Peut-être n'avons-nous pas fait sur ce point « tout ce que nous aurions pu faire. — Les retours sur le « passé, répondis-je, sont fort inutiles, ce qui doit nous « occuper aujourd'hui, c'est de donner au duc de Richelieu « le meilleur conseil dans la situation où il est placé. Il « peut choisir entre trois résolutions différentes : la pre- « mière, de s'élever au-dessus de tous les partis; s'il croit « en avoir la force, d'appeler à lui tout ce que le pays ren- « ferme de gens raisonnables, amis du repos, du bon « ordre, sincèrement attachés à l'ordre légitime; c'est la « grande majorité des Français. Dans ce cas il ne doit tenir « aucun compte des ridicules prétentions et des folles exi- « gences, et doit gouverner uniquement dans l'intérêt du « pays et de la dynastie; sous plusieurs rapports le moment « est assez favorable pour cette entreprise. Les complots « intérieurs sont déjoués, les encouragements qui leur « venaient de l'extérieur ont perdu leur efficacité, et la « nouvelle organisation de l'armée garantit sa fidélité.

« La seconde résolution consisterait à se mettre, comme « l'a indiqué M. de Serre, à la tête de ce qu'on appelle le « parti royaliste; pour cela, il faut sans plus tarder se « résoudre à toutes les concessions pour le gagner, le « rendre raisonnable par l'expérience des affaires, par « l'usage du pouvoir. Que si on n'y parvenait pas, que si « la nécessité de le contenir devenait évidente, la tentative « en serait tellement justifiée qu'apparemment le duc ver- « rait se ranger autour de lui tous les hommes capables de « lui ramener l'opinion. Si ces résolutions ne plaisent pas, « ajoutai-je, reste un dernier parti à prendre, celui de se « retirer, de céder la place; mais quant à celui-là, je ne le « conseillerai jamais au duc, qui doit toujours se rappeler

« les reproches qu'il avait eu à se faire pour avoir en 1818 « abandonné le gouvernement et cédé presque sans combat « aux intrigues d'un parti. Celui devant lequel on se reti- « rerait, quoiqu'il eût d'autres tendances, ne pouvait-il pas « aussi compromettre de la manière la plus grave les inté- « rêts de la France? Il n'y avait donc à choisir qu'entre les « deux premières résolutions. »

Je ne dissimulai pas à M. de Richelieu que je ne croyais pas la première compatible avec sa situation personnelle ni même avec son tempérament politique. Il faudrait en l'adoptant s'arrêter à des mesures qui lui répugneraient trop, il faudrait, par exemple, dissoudre la Chambre, et pour les nouvelles élections rompre avec des hommes qu'il lui coûterait infiniment de blesser. Il faudrait, par une conséquence nécessaire, se mettre dans une opposition ouverte avec Monsieur; cela seul, on ne pouvait le nier, était plus que délicat, c'était périlleux. Monsieur était l'héritier présomptif du trône; le Roi était dans un état de santé qui devait toujours faire craindre sa mort. Fallait-il s'exposer à un conflit dont le résultat le plus assuré serait, en cas de succès, d'enlever à l'héritier présomptif presque toute l'autorité dont il aurait besoin, et lui préparer ainsi un commencement de règne fort difficile? Cette seule considération ramenait à la seconde résolution. Dans ce cas il fallait, sans tergiverser plus longtemps, écarter tout ce qui pouvait être un sujet de division. Je n'hésitai pas à reconnaître que ma présence au conseil était dans ce moment nuisible, ma retraite était particulièrement souhaitée.

Les préventions, l'irritation des royalistes contre moi étaient manifestes; si on ne le disait pas encore hautement, ce n'était évidemment qu'une tactique habile, on ne voulait pas tout entreprendre à la fois. Mieux valait pour M. de Richelieu et pour moi nous séparer que d'être bientôt forcés de reconnaître que le duc devait m'abandonner, Ce thème, sur lequel je revins à plusieurs reprises avec

une énergie croissante, fut appuyé par M. de Serre; M. de Richelieu en sentait la vérité et la force plus qu'il n'en voulait convenir : « A quoi suis-je donc con« damné! dit-il. Se peut-il que je sois arrivé à une situa« tion où on me présente comme un devoir de commettre « l'insigne lâcheté d'abandonner des hommes qui se sont « depuis dix-huit mois dévoués aux travaux les plus péni« bles, les plus dangereux, qui y ont fait preuve de carac« tère et de talent? Non, non, jamais! » Et puis il ne savait que répondre quand on lui remettait sous les yeux les conséquences d'une retraite du ministère entier. M. Mounier était moins absolu que M. de Serre et moi dans sa manière d'envisager les choses; en cela il augmentait l'indécision de M. de Richelieu. Il ne croyait pas comme nous que la retraite de MM. de Villèle et de Corbière entraînât les conséquences indiquées; il ne lui paraissait pas du tout certain que le ministère ne pût sans le secours de ces deux messieurs, conserver sa majorité dans la Chambre des députés. Ces députés étaient d'honnêtes gens qui ne rejetteraient jamais les lois indispensables, comme le budget et même la loi de censure. La France était parfaitement tranquille; les nouvelles des départements étaient excellentes. Quand un ministère se présentait avec de tels résultats devant les Chambres, il était nécessairement très fort. Sans doute il y aurait dans le commencement de la prochaine session quelques orages, mais en y faisant tête avec prudence et fermeté, en laissant passer les premiers emportements, en les combattant par le langage de la raison, il y avait encore beaucoup de chances pour qu'il se formât dans la Chambre un parti ministériel fort et aguerri. Il fallait attendre les résultats de l'élection du nouveau cinquième; pourquoi ce résultat ne serait-il pas favorable à la cause de la raison et de la modération? Avant de prendre un parti, on devait connaître le résultat de cette nouvelle épreuve.

A cela je répondais que l'impulsion étant donnée, les nouveaux choix seraient au moins aussi prononcés dans l'opinion royaliste que l'avaient été les précédents; que pour modifier le courant il faudrait recourir à la dissolution, qu'on n'oserait pas la tenter; quant à l'espérance de former une majorité ministérielle indépendante de MM. de Villèle et de Corbière, comment la concevoir quand on ne pouvait se dissimuler qu'ils étaient à la tête des plus modérés et qu'on était fondé à craindre que Monsieur n'encourageât l'opposition?

La matinée se passa dans ces conversations. Lorsqu'on se sépara, le duc de Richelieu ne dissimula pas qu'il ne s'était jamais trouvé dans une plus cruelle anxiété. En rentrant à Paris, je racontai à M. Portal tout ce qui s'était passé; il partagea mon opinion. Le lendemain matin, M. de Richelieu annonça que son parti était pris de courir tous les risques d'une rupture, qu'il ne ferait plus aucune démarche auprès de MM. de Villèle et de Corbière, qu'il leur avait fait savoir qu'ils pouvaient porter à Sa Majesté leur démission. Ils se rendirent en effet à Saint-Cloud (c'était le 23 juillet), annoncèrent au Roi leur retraite et prirent congé de lui.

Le ministre de la guerre qui entra après eux dans le cabinet de Sa Majesté reçut l'ordre de retourner au plus vite à Paris donner cette nouvelle à M. de Richelieu et de lui dire en même temps, qu'il était impossible d'avoir été plus malséant que M. de Corbière dans son attitude et dans son langage. M. de Latour-Maubourg avait à peine accompli sa mission, que ces messieurs arrivèrent chez le président du conseil. Leur visite fut courte; mais M. de Villèle revint seul un peu plus tard, dans le but, au moins apparent, d'exprimer ses regrets au duc. Il lui dit que tout ce qui se passait était contre son gré, mais qu'il était entraîné par son intraitable collègue, dont il avait même été quelquefois embarrassé. Il se mit à raconter ce qui s'était passé

chez le Roi, comment M. de Corbière avait, du ton le plus arrogant, commencé une scène sur le peu de cas qu'on avait fait de leurs services. Il avait alors été forcé de le prendre par le bras et de l'entraîner hors du cabinet. Il était donc désespéré d'être si longtemps condamné à une telle alliance, ne demandait plus qu'une occasion de la rompre et suppliait M. de Richelieu de croire qu'il saisirait avec empressement la première circonstance pour se rejoindre à lui. Le duc fut extrêmement touché de l'abandon de cette déclaration, d'autant plus qu'elle lui donna quelque confiance et un peu d'espérance dans un meilleur avenir. Il se persuadait surtout qu'il trouverait dans ces sentiments de M. de Villèle un élément précieux de cette majorité dont M. Mounier l'avait flatté.

Arrivé à ce point, on devait croire que tout était, au moins pour quelques mois, terminé entre le ministère et ces messieurs. Quel ne fut pas mon étonnement quand je vis le lendemain, à onze heures du matin, M. de Richelieu entrer dans mon cabinet et me dire d'un air radieux : « Eh « bien, tout est arrangé, ces messieurs restent, et aux « conditions que je leur avais d'abord proposées; seule- « ment ils demandent que si M. de Latour-Maubourg se « retire, le ministère de la guerre soit donné au duc de « Bellune. »

Cette demande était fondée sur le désir souvent exprimé par M. de Latour-Maubourg de quitter les affaires et d'obtenir pour retraite le gouvernement des Invalides devenu vacant par la mort du duc de Coigny. « Je ne vois « pas d'inconvénient à cette dernière proposition, ajouta le « duc, le maréchal vaudra bien notre ministre de la guerre « actuel; il ne doit pas manquer de capacité; vous devez « vous souvenir que nous avons été fort contents, vous et « moi, du compte qu'il nous a rendu, il y a trois mois, de « la mission dont nous l'avions chargé dans le Midi, à « l'époque de l'insurrection piémontaise. Mais il y a un

« point sur lequel je me suis formellement expliqué avec « eux, il faut que vous le sachiez. Je leur ai déclaré que « rien ne pourrait me décider jamais à me séparer de vous, « qu'il fallait par conséquent me promettre qu'aucune tentative dans ce but ne serait désormais faite auprès de « moi. Ils en ont pris l'engagement le plus formel pour eux « et pour les leurs. »

L'aveu de cette loyale précaution révélait plus que le duc ne le voulait peut-être, tout ce qui, dans les jours précédents, avait été tenté contre moi; je témoignai à M. de Richelieu combien j'étais sensible à une si haute marque d'estime et d'attachement, mais je ne pus m'empêcher de lui témoigner quelque regret qu'il eût pris à mon sujet un engagement aussi absolu, que les circonstances politiques pourraient rendre gênant. Sur l'arrangement en lui-même, d'après l'opinion qu'il avait déjà manifestée, il m'était impossible de ne pas l'approuver. Je le félicitai d'une issue aussi inespérée. M. de Richelieu me quitta pour aller communiquer cette nouvelle aux autres membres du conseil, mais excepté M. de Serre, il les trouva dans une tout autre disposition que moi. Il y avait dans le ministère un grand fond d'irritation contre MM. de Villèle et de Corbière, on avait été blessé de leur conduite et révolté de la hauteur, de la raideur de leurs prétentions. La veille, en dépit de toutes leurs inquiétudes sur l'avenir, on s'était senti heureux d'apprendre que tout arrangement avec eux était rompu et qu'on en était débarrassé. Il était très difficile que M. Siméon, qui ne pouvait ignorer avec quelle ardeur ils avaient demandé son expulsion, pût jamais siéger en confiance autour de la même table qu'eux. M. Mounier, sincèrement attaché à M. Siméon, partageait ses impressions, et M. Roy était encore plus qu'eux prononcé dans le même sens. M. Lainé ne pouvait avoir été insensible au froid dédain avec lequel avait été écartée la proposition qui le concernait. Il n'y avait pas jusqu'à M. Portal qui, quelque

sincère, quelque généreux qu'eût été l'abandon de son portefeuille, ne dût se trouver fatigué et blessé d'un si long ballottage. La patience humaine a des bornes, la sienne était à bout, et il ne le dissimulait pas.

Le duc de Richelieu se heurta donc à des impressions qu'il ne soupçonnait pas. M. Siméon, qui avait trouvé simple de détacher de son ministère l'administration des cultes pour composer celui qui devait être confié à M. de Corbière, faisait des difficultés. Dans une conversation qui eut lieu dans la matinée chez M. Portal, à laquelle assistait M. Mounier, on montra clairement au président du conseil le but de la nouvelle manœuvre des royalistes. Voyant qu'ils ne pouvaient emporter le ministère de l'intérieur et s'assurer par là la grande influence sur l'administration générale du royaume, ils avaient imaginé une nouvelle tactique et voulaient compenser par le nombre des places dans le conseil la perte qu'ils faisaient sur l'importance de celles qui leur seraient données. M. de Villèle ministre de l'intérieur, et M. de Corbière ministre des cultes, n'auraient eu que leurs deux voix dans ce conseil; M. Portal, M. Roy et moi nous serions constamment tenus unis et aurions probablement conservé une grande influence auprès du duc de Richelieu. M. de Serre aurait bien pu hésiter quelquefois, mais même s'il se réunissait à eux, ils n'auraient pas eu la majorité. Dans l'arrangement contraire, MM. de Villèle, de Corbière et de Bellune contre-balançaient MM. Roy, Siméon et moi; s'ils entraînaient M. de Serre, ils partageraient le conseil et y seraient d'autant plus forts que l'éloignement de M. Portal priverait le duc de Richelieu d'un homme dont les lumières et la capacité pouvaient le servir utilement et le mettre en garde contre les pièges qui lui seraient tendus. Quant à M. Lainé, ils comptaient sur le dégoût que les affaires lui inspiraient et que ne pouvait qu'accroître la fausse position dans laquelle on le laisserait.

Ils avaient à plusieurs reprises déclaré qu'ils trouvaient

inconvenante la présence des secrétaires d'État aux séances du conseil. Des hommes qui n'avaient pas de responsabilité ne devaient pas, disaient-ils, participer aux délibérations. MM. Portalis, Mounier et de Rayneval avaient des opinions et des principes qu'on ne pouvait se flatter de faire fléchir au gré des intérêts du parti royaliste, ils étaient donc des obstacles qu'il fallait écarter.

Les renseignements que l'on ajouta sur la vie, sur le caractère, sur la conduite passée du maréchal de Bellune, sur ses relations, prouvèrent à M. de Richelieu combien il aurait lieu de se repentir s'il l'acceptait à la place de M. de Latour-Maubourg dont il connaissait la droiture. Il sortit donc de chez M. Portal fort ébranlé. Je ne le revis pas dans la matinée, mais quand je connus les dispositions de mes collègues, je voulus avoir avec eux une explication indispensable. Je les invitai à dîner chez moi et passai la soirée à leur démontrer la nécessité de souscrire au traité qui avait été conclu le matin. Je leur fis voir à quel point le président du conseil serait compromis si ce traité venait à se rompre, et combien ils auraient tort de prendre la responsabilité de cette rupture. J'étais arrivé sinon à les convaincre, du moins à obtenir un acquiescement résigné, quand nous vîmes arriver M. de Richelieu à dix heures. « Eh bien, messieurs, dit-il en entrant, vous pouvez main- « tenant respirer à l'aise. Tout est encore une fois rompu. « MM. de Villèle et de Corbière seront partis demain dans « la journée. »

L'étonnement fut grand, nous étions loin de prévoir ce dénouement. Voici probablement ce qui était arrivé. Je dis « probablement », car jamais le duc n'a rapporté à personne ce qui s'était passé entre lui et ces messieurs dans cette dernière rencontre. Il paraît que le matin ils n'avaient demandé le remplacement de M. de Latour-Maubourg par M. de Bellune que conditionnellement et dans le cas où le premier se retirerait; le soir, ils voulurent que le change-

ment s'opérât immédiatement. M. de Richelieu se révolta contre cette nouvelle exigence. Ce qu'il avait appris le matin l'avait peu disposé à faire des concessions. Sa réponse fut très brève : il trouvait que c'était lui mettre par trop le marché à la main. L'humeur irascible de M. de Corbière se donna alors un libre cours, il répliqua avec une grande vivacité. Tout fut ainsi décidé en quelques minutes : on se retrouva comme on était la veille, c'est-à-dire en complète rupture. Le duc, en apportant cette nouvelle, parut plutôt soulagé qu'affligé; elle le tirait, au moins pour quelque temps, d'une situation dont il ne pouvait se dissimuler les difficultés. Il est inutile de dire que ce qui n'était pour lui qu'un soulagement causa à ses collègues une joie véritable. J'étais loin de partager leurs illusions, mais au point où en étaient arrivées les choses, il n'aurait servi à rien de troubler leur sécurité.

Ainsi que MM. de Villèle et de Corbière l'avaient annoncé, ils quittèrent Paris le lendemain soir; mais M. de Villèle (cela est important à noter) avait eu soin de revoir M. de Richelieu le matin. Il lui avait renouvelé l'expression de tous ses regrets, la protestation de tous ses sentiments. Il s'était, comme de coutume, excusé sur le caractère difficile de son collègue, et n'avait pas caché son désir ardent de trouver une bonne occasion de s'en séparer. Il semblait dire : « Gardez-moi ma place, je trouverai moyen de la « venir reprendre un peu plus tôt, un peu plus tard, car je « veux marcher avec vous; je ne puis être bien, je ne puis « m'entendre qu'avec vous. »

Le duc de Richelieu fut charmé de ces assurances si cordiales en apparence, elles contribuèrent beaucoup à calmer les regrets qu'il avait de rompre ainsi avec un parti qu'il avait tant ménagé et dont il avait si loyalement cherché à gagner la confiance. A ces confidences, à ces protestations M. de Villèle avait ajouté un dernier avis : « Surtout, Mon- « sieur le duc, ne vous laissez pas aller à dissoudre la

« Chambre; croyez qu'on ne pourra jamais vous donner un « plus funeste conseil. Cet acte vous brouillerait irrévoca- « blement avec les royalistes, que moi et quelques amis, si « vous ne vous portez pas à cette extrémité, trouverons « toujours moyen de vous ramener; croyez-moi, ayez con- « fiance et laissez-nous faire. » Si M. de Richelieu ne lui fit pas à ce sujet une promesse formelle, il en fut du moins bien près, à en juger par ce qui s'est passé depuis.

Le lendemain du départ de ces messieurs, le 26 juillet, M. de Chateaubriand envoya sa démission de ministre du Roi à Berlin. Il écrivit qu'étant entré dans les affaires avec ses amis, MM. de Villèle et de Corbière, il devait en sortir en même temps qu'eux. L'exaspération des royalistes était au comble : à défaut de la tribune qui se trouvait fermée, elle se manifesta dans les salons. C'était de la part du ministère un manque de foi, une perfidie, une trahison. Chose bizarre, c'était à moi surtout qu'on en attribuait la responsabilité. Il paraît qu'avant de partir, MM. de Villèle et de Corbière avaient pris soin de répandre cette calomnie. Sans doute elle leur avait été inspirée par le dépit que leur causait l'attachement très vif que M. de Richelieu témoignait pour moi. Quoi qu'il en puisse être, il prit soin de dire hautement à qui voulait l'entendre que cette allégation était justement le contraire de la vérité. Cela n'empêcha pas qu'on persista à la répandre, et ce qui ne laissa pas d'augmenter mes ennuis, elle fut acceptée par le parti libéral. Je fus l'objet des louanges et des félicitations de la presse opposante. M. Guizot publia un ouvrage intitulé : *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*. Cet ouvrage renfermait, avec une critique amère de la conduite ministérielle, des portraits fort malveillants de presque tous les ministres (1). Je n'y étais

(1) M. Guizot, non content d'attaquer la conduite politique des ministres, avait voulu rendre leurs personnes au moins ridicules, quand ce n'était point haïssables. Tel était le but des portraits qu'il

guère plus ménagé que les autres, cependant j'étais représenté comme ayant dans le conseil forcé les ministres royalistes à quitter la place.

La session avait été close le 31 juillet. Le ministère, délivré des soins qu'elle entraînait, n'avait plus qu'à s'occuper de l'administration intérieure et surtout de la politique extérieure. Je profitai du premier moment de repos que je pus trouver pour causer à fond avec M. de Richelieu de la position que nous créait la retraite de MM. de Villèle et de Corbière. « Il faut, lui dis-je, voir froidement « les choses et ne pas vous faire de trompeuses illusions. « Je suis à présent l'objet de l'aversion du parti royaliste, « il est inutile d'en discuter les motifs, ce qu'elle peut avoir « d'injuste, d'odieux même; il suffit de savoir qu'elle existe; « or, c'est un fait dont vous ne pouvez douter et d'après « lequel vous devez régler votre conduite. A la prochaine « session, la majorité dépendra de ce parti pour lequel je « suis maintenant une pierre d'achoppement. Il faut l'ôter « de votre chemin. Vous avez bien assez de difficultés sans « celle-là. Je sais tout ce que votre âme généreuse doit res« sentir en entendant la proposition que je viens vous faire, « mais il faut l'accepter. Ma démission s'impose, si vous « voulez garder les apparences et ne pas paraître céder à

s'était permis de donner au public. Le plus mordant de ces portraits était celui de M. de Serre, et sur quelles données l'avait-il tracé? Sur celles qu'il avait recueillies dans une liaison de quatre années, pendant lesquelles il avait été l'habitué le plus assidu de la maison de M. de Serre, le confident de toutes ses pensées et son ami politique le plus intime. Pour moi, il avait oublié qu'il était mon obligé, que c'était à moi qu'il avait dû d'être secrétaire général du ministère de la justice, puis maître des requêtes, puis enfin conseiller d'État. Ce qui était plus choquant encore, et M. Royer-Collard lui-même ne pouvait s'en taire, c'était la présomption avec laquelle il s'était attaqué à une aussi pure et aussi honorable figure que celle du duc de Richelieu. Il avait cru pouvoir se moquer d'un homme qui jouissait de l'estime de toute l'Europe, et dont les nobles vertus devaient désarmer ceux-là mêmes qui ne partageaient pas ses opinions. Heureusement les écrits de l'espèce de celui de M. Guizot passent vite, et la mémoire d'un homme comme M. le duc de Richelieu dure longtemps.

« des exigences injustifiées et amener une crise ministé-« rielle, vous pouvez m'accorder un congé pour aller « prendre les eaux d'Aix en Savoie. Les douleurs de rhu-« matisme dont j'ai été atteint l'an dernier justifient ma « demande. En mon absence, vous prendrez le portefeuille « des affaires étrangères, que vous connaissez mieux que « moi. La marche des choses ne souffrira aucunement de « cet intérim. Après la saison d'Aix j'irai à Nice confirmer « ma guérison; j'y serai encore à l'époque de l'ouverture « de la session. Alors vous pourrez connaître la véritable « disposition des esprits; peut-être pourrez-vous faire avec « M. de Villèle un nouvel arrangement auquel ma présence « nuirait certainement. Si je vous suis utile alors, je revien-« drai. Dans le cas contraire, ma santé deviendra décidé-« ment plus mauvaise, et je vous enverrai ma démission, « fondée sur le besoin que j'aurai d'aller passer une année « en Italie. De cette manière, toutes les apparences seront « sauvées, ma retraite s'opérera sans secousse, et vous « n'aurez même pas l'embarras de me donner un succes-« seur. Vous garderez définitivement et sans que personne « puisse s'en étonner le portefeuille des affaires étrangères. « Je vous fais cette proposition après mûres réflexions; si « vous ne l'acceptez pas, vous ne pourrez échapper à des « difficultés sous lesquelles vous succomberez. A peine la « session sera-t-elle ouverte que les plus rudes et les plus « absurdes attaques seront dirigées contre moi, leur injus-« tice vous irritera, vous révoltera, vous ne voudrez pas « m'abandonner, peut-être l'honneur ne vous le permettra « pas, et vous succomberez avec moi, entraînant tout le « ministère. Ce sera dans mon opinion un malheur, car il « jettera la France dans une voie périlleuse, vous le savez « comme moi. »

Le duc de Richelieu fut ému par ma démarche plus que par mes arguments; le résultat fut qu'il parut plus que jamais s'attacher à moi. Il voulait toujours se faire illusion

sur les dispositions plus sages qu'on trouverait dans la prochaine session. « Les esprits, dit-il, étaient bien échauffés « à la fin de celle-ci, ils se calmeront. Les députés vont « trouver en rentrant dans leurs départements une satisfac- « tion dont ils ne se doutent pas et qui leur apprendra qu'on « doit quelque reconnaissance à l'administration qui a rendu « au pays le calme et la sécurité. Quant aux royalistes, ils « n'ont pas une plainte fondée à formuler. La majorité « finira par nous revenir en voyant que nous sommes iné- « branlables dans notre conduite, que nous ne leur impu- « tons pas le tort de quelques violents. Dans tous les cas, « si les royalistes sont décidés à se séparer de nous, je « pourrai dire que je les ai mis dans leur tort. De quelque « motif que vous cherchiez à colorer votre retraite, vous « ne tromperez personne, nous aurons eu une faiblesse « inutile. »

Sa résistance fut invincible; il me resta la satisfaction d'avoir rempli mon devoir. J'avais une raison de plus pour honorer M. de Richelieu et pour l'aimer, tout en déplorant que ce noble caractère fût si peu approprié au temps et aux hommes au milieu desquels il se trouvait.

Pendant notre longue conversation, j'avais bien vu que dans l'esprit du président du conseil tout allait dépendre du parti que prendrait Monsieur. Il avait certainement le pouvoir de faire voter à son gré presque tous les membres de la droite, mais comment userait-il de ce pouvoir? J'avais dit que peut-être on pouvait le rendre favorable en lui donnant une part dans le gouvernement. « Il attend impa- « tiemment la couronne; si le Roi lui rendait l'entrée au « conseil que lui a enlevée M. de Talleyrand et dont la perte « lui a été si sensible, ne serait-il pas alors plus aisé d'écar- « ter de son esprit une foule de fausses idées et de préven- « tions injustes? Il serait habile, au moment où nous per- « dons l'appui de MM. de Villèle et de Corbière, de gagner « celui de Monsieur. » — « Oui sans doute, me répondit le

« duc, on peut très bien voir la chose ainsi, mais comment « voulez-vous que je risque de faire une semblable propo- « sition au Roi après ce qui m'est arrivé avec lui il y a peu « de jours, et que je vais vous dire? Étant parfaitement sûr « qu'un mot de Monsieur ferait voter MM. de Villèle et de « Corbière, j'avais imaginé de prier le Roi d'exprimer à « son frère le désir qu'il usât de son ascendant sur ces « messieurs pour empêcher leur retraite. » — « Je ne « croyais pas, m'a-t-il répondu assez sèchement, vous avoir « jamais rien dit qui dût vous faire croire que je fusse las « de régner. Non, je n'entends pas abdiquer, ma résolution « à cet égard est d'autant plus arrêtée que je n'ai pas vu « dans l'histoire un seul roi qui l'ait fait sans s'en être « repenti. » C'était du 20 au 25 juillet 1821 que Louis XVIII tenait ce langage au duc de Richelieu; la date mérite d'être retenue.

Je voudrais juger sans aigreur les deux hommes qui, en se séparant de nous, nous causaient de si gros embarras. Jamais on n'eût pu rencontrer personnages moins faits pour le rôle qu'ils ont été appelés à jouer. Représentants officiels de l'aristocratie, de la noblesse, des anciennes croyances, même des anciens préjugés, leur esprit, leur talent, leurs mœurs, leurs antécédents, rien ne les avait préparés à une pareille situation. Ils étaient laids, d'une laideur sans distinction; chez M. de Corbière, les façons étaient presque vulgaires; tous deux se sont posés en champions des intérêts religieux et leurs croyances n'allaient pas au delà du plus strict nécessaire; ils ont été les plus chauds avocats des prétentions de la noblesse, et ils détestaient les hommes de cour. M. de Corbière surtout se rendait compte qu'il n'avait rien pour plaire à ce monde élégant. Chose assez bizarre, il avait eu son pendant dans le monde de l'Empire, c'était la ville de Rennes aussi qui avait produit celui-là. M. de Fermon, procureur, et M. de Corbière, avocat, étaient compatriotes. Tous deux étaient

doués d'une même qualité, la plus intrépide indifférence pour tous ceux qui se rencontraient sur leur chemin et qu'ils sacrifiaient à leurs calculs ambitieux.

M. de Fermon écrasait les créanciers de l'État, n'ayant d'autre souci que de favoriser les combinaisons financières de son maître; M. de Corbière, nous l'avons dit, voulait, sans même les connaître, briser les préfets qui avaient pu déplaire aux hommes de son parti. Il était tout aussi soumis à leurs exigences que M. de Fermon l'était à Bonaparte. Hors des affaires, M. de Fermon avait un meilleur caractère et était bon homme, M. de Corbière, jamais. Mais celui-ci avait beaucoup plus d'esprit, il savait parfois donner à sa pensée une forme originale et piquante, quoique sentant toujours la basoche de province. Il était instruit, et suivant l'expression familière, il connaissait bien ses auteurs. Quant à ses idées politiques, elles n'allaient pas au delà de celles d'un homme du tiers aux États de Bretagne; il y joignait quelques maximes parlementaires que dans sa jeunesse il avait recueillies au palais de justice à Rennes. C'était ce qu'il y avait de mieux en lui, c'est à ces réminiscences qu'il a dû son succès dans la discussion sur l'érection des nouveaux évêchés. Son talent d'orateur n'avait rien de distingué, il avait cette facilité qui appartient à tous les avocats un peu exercés, facilité dont il aurait même pu tirer plus de parti sans son excessive paresse, car au fond il haïssait les affaires, dont son indolence était très vite fatiguée, et auxquelles il ne tenait que par amour-propre. Pour achever de faire connaître ce qu'il y avait de factice et de bizarre dans l'existence qu'il a plu au parti royaliste de faire à cet homme, il faut ajouter qu'il avait épousé la veuve d'un des plus chauds partisans de la Révolution de 1789, Mme Le Chapelier, et que cette femme avait aussi été une des plus ardentes patriotes de la Bretagne. Pour premier acte de quelque éclat dans sa carrière, il avait soutenu une thèse en faveur du divorce, puis il

avait été commissaire du gouvernement auprès de l'administration départementale d'Ille-et-Vilaine et s'était ainsi, sans trop de scrupules, résigné à poursuivre la vente d'une grande quantité de biens d'émigrés. Aussi ne prit-il pas en arrivant dans la Chambre de 1815 la couleur qu'on l'a vu adopter un peu plus tard. Dans les premiers moments, il semblait marcher sous l'aile de M. Royer-Collard; le hasard le fit membre de la commission pour la loi d'amnistie, puis rapporteur de cette commission, comme tel, défenseur officiel et officieux du fâcheux système des catégories. Il se trouva dès lors engagé dans la route qu'il n'a plus quittée depuis.

M. de Villèle était moins préparé que M. de Corbière au rôle qu'il devait prendre dans la politique. L'éducation première lui avait fait défaut. Embarqué fort jeune comme élève de marine, sur un vaisseau du Roi, ce vaisseau l'avait porté à l'île Bourbon, où il habitait pendant la Révolution. Il s'y était marié. Rentré en France, il se fixa près de Toulouse, dans les petites propriétés de son père, fut maire de sa commune, puis, à la Restauration, maire de Toulouse. L'ardeur de ses opinions royalistes l'avait mis en faveur, il avait écrit une brochure contre l'idée de donner à la France un gouvernement constitutionnel. Après les Cent-jours, il avait montré quelque faiblesse dans l'assassinat du général Ramel et les scènes violentes provoquées par l'association des Verdets. Il fut nommé député à l'Assemblée en 1815; sa rare intelligence pratique, sa remarquable aptitude à saisir les affaires dans tous leurs détails, ne tardèrent pas à se révéler, dans les bureaux, dans les commissions; sa réputation de travailleur et d'homme capable grandit rapidement.

Il fit dès lors partie de tous les conciliabules du parti royaliste exalté; après l'ordonnance du 5 septembre qui amena le renouvellement intégral et écarta une partie de ses collègues, il se trouva placé en première ligne. Ce

fut à cette époque qu'il se lia intimement avec M. de Corbière. Pendant plusieurs sessions, il occupa la tribune comme chef du parti royaliste; adroit, persévérant, il était passé maître dans la guerre de chicane qui convient à l'opposition. Puis à mesure que son parti devint moins nombreux dans la Chambre, se sentant moins fort, il se fit plus modéré; il s'habitua à parler sans préparation sur les affaires courantes; son langage était sans grâce, habituellement incorrect; sans atteindre jamais jusqu'à l'éloquence, il rendait clairement sa pensée. Quand il entra dans le ministère Richelieu, il affectait une extrême simplicité, disant en toute occasion qu'il ne savait presque rien et avait beaucoup à apprendre, ce qui ne l'empêcha pas de prendre une part fort active dans les discussions du conseil et d'intervenir dans toutes les affaires. Il ne les voyait jamais par le côté élevé, mais avec un grand bon sens et sans apparence de préjugés. Cette sûreté de jugement était d'autant plus remarquable, qu'il n'était aidé d'aucune instruction; dans chaque question nouvelle il avait son éducation à faire, mais la faisait vite. Ceux qui lui ont reproché son « ignorance » ne se sont pas aperçus qu'ils mettaient en saillie le trait le plus remarquable de sa nature et prouvaient à quel point il était heureusement doué. Il n'a rien appris dans les livres, il s'est formé par l'observation et l'expérience.

En dehors des affaires, M. de Villèle était incapable de soutenir une conversation. M. de Corbière ne pouvait s'empêcher d'en avoir un peu d'humeur, son pédantisme de *scholar* était révolté. « Enfin, disait-il un jour, il n'entend « même pas le latin des billets de Laborie; le *vale, carissime,* « il faut que je le lui explique. » Il n'avait jamais lu un livre traitant de l'administration et de l'économie politique. Dans les débats de 1815 et 1816, les opinions qu'il émet le prouvent; dans les années suivantes, il a dans les commissions appris le mécanisme financier. En 1819, il est incon-

testablement l'homme le plus fort du parti royaliste, et personne ne peut nier ses lumières et son autorité. En 1821, il est sans contredit un homme d'État, un homme d'affaires de premier ordre.

Malheureusement il y avait dans l'étude des hommes un côté qui échappait presque toujours à ce noble duc de Richelieu; celui-là était précisément le côté triste et fâcheux, mais très nécessaire à reconnaître dans M. de Villèle. M. de Richelieu avait du goût pour lui et dans une certaine mesure subissait son influence. Sa noble et droite nature n'avait pas su se mettre en garde contre ce qu'il y avait d'astucieux dans le caractère de M. de Villèle. Il n'a pas été éclairé par le langage qu'avant de le quitter il lui tint sur son propre parti, notamment sur M. de Corbière. Il est évident cependant qu'il manquait de franchise avec l'un des partis, qu'il trompait ou ses amis ou ses collègues du ministère, et cependant M. de Richelieu lui gardait sa confiance!

M. de Villèle aimait les affaires et désirait le pouvoir; sans idées arrêtées, il avait appliqué toutes les facultés de son esprit à servir avec adresse les désirs, les passions de son parti, cherchant à les tempérer avec une grande habileté; il avait su manœuvrer dans la Chambre de manière à ne jamais se compromettre avec la droite, tout en conservant les dehors d'une certaine modération. Il connaissait à fond la tactique parlementaire et savait quels étaient parmi les royalistes les hommes auxquels il fallait s'adresser de préférence, qu'il fallait gagner pour entraîner les autres. Vint un moment où il lui fut impossible d'être à la fois l'homme de la droite et le collègue du duc de Richelieu. Là s'est trouvée la pierre d'achoppement qu'il eût volontiers écartée; il n'en eut pas la force; son caractère prudent lui faisait certainement voir avec déplaisir la nécessité de se séparer du duc. Il n'a donc pas manqué complètement de sincérité dans les regrets qu'il lui a témoignés au moment de leur séparation.

CHAPITRE XI

Situation de l'Espagne. — Le ministère Arguelles. — Troubles à Madrid. — Persécutions contre le clergé. — Arrestation de Vinuesa. — Licenciement des gardes du corps. — Ouverture des Cortès; le Roi attaque violemment ses ministres, qui se retirent. — La guerre civile éclate en Navarre et en Catalogne. — Meurtre de Vinuesa. — Agissements des réfugiés espagnols en France. — Les *comuneros*. — Conspiration de Saragosse; arrestation de Riego. — La peste à Barcelone; dévouement des médecins français envoyés pour combattre l'épidémie. — Établissement d'un cordon sanitaire sur notre frontière des Pyrénées. — L'émigration espagnole en France. — Riego est relégué à Lérida. — L'Espagne entière demande sa mise en liberté.

Après le départ des Chambres, la France put jouir à l'intérieur d'une paix profonde. A l'extérieur, malgré les sinistres prévisions que l'opposition s'était plu à répandre sur les résultats des congrès de Troppau et de Laybach, il ne restait qu'un côté qui dût lui inspirer quelque inquiétude; c'était l'Espagne; là elle avait un voisin turbulent, travaillé par les plus dangereuses doctrines.

C'était là que se trouvait la véritable plaie de la maison de Bourbon, car il ne pouvait rien arriver de fâcheux à la branche d'Espagne qui ne rejaillît jusqu'à un certain point sur celle de France, et il ne dépendait pas de cette dernière de n'être pas, aux yeux de tous les cabinets, plus ou moins solidaire avec l'autre. On avait affecté de le donner à entendre à Laybach; plusieurs fois, dans ses moments de bienveillance, l'empereur Alexandre avait dit à M. de La Ferronnays que c'était à la France à trouver la solution qui pouvait mettre un terme à cette révolution et tranquilliser l'Europe. Et cependant que pouvait-elle pour soutenir tant

de faiblesse, pour éclairer tant de déraison? Nous avons laissé le récit des événements survenus en Espagne au moment où M. de Bardaji venait d'être nommé ministre des affaires étrangères. Ce changement, l'un des faits les plus extraordinaires de l'époque, n'avait point été opéré, comme on pourrait le croire, par la faction révolutionnaire, loin de là; il était l'œuvre de la volonté royale, ou pour mieux dire d'un mouvement de dépit de Sa Majesté contre le ministère que la révolution lui avait imposé. Ce ministre n'était ni sans mérite ni sans capacité; les deux frères Arguelles, qui faisaient partie du ministère et qui y exerçaient la première influence, étaient, bien que doués d'un esprit fort chimérique, de sincères, d'honnêtes constitutionnels. La réputation d'éloquence de l'aîné datait des Cortès de Cadix. Envoyé aux présides d'Afrique, sous le gouvernement absolu, il n'avait rapporté de ce cruel exil aucune passion haineuse ni vindicative. Animé de bonnes intentions, dévoué à la partie modérée de l'assemblée, il avait dû plusieurs fois tolérer les scènes odieuses qui avaient pour but d'arracher au roi les résolutions qui lui répugnaient le plus, entre autres, la sanction du décret qui supprimait tous les monastères, moins treize, qui ordonnait la vente de leurs biens et en appliquait le produit à l'acquittement des dettes et des charges de l'État. A la suite de cette douloureuse concession, le roi s'était retiré à l'Escurial, avait affecté de ne plus prendre part aux affaires, d'y porter la plus complète indifférence. Il s'était refusé à quitter cette retraite même pour venir clore la session.

Une fois l'assemblée séparée, croyant que le moment était venu de ressaisir une partie de son autorité, sans prendre l'avis de ses ministres, le roi avait fait changer le chef politique de Madrid. On appelait ainsi le magistrat auquel était confiée l'administration civile de la ville. Ce fut l'occasion d'une émeute plus grave encore que les pré-

cédentes, à la suite de laquelle les comités révolutionnaires aussi bien que la commission permanente des Cortès sommèrent le roi de rentrer dans sa capitale. Le roi, épouvanté d'un tel accord, protesta qu'il n'y avait aucun dessein secret dans l'acte irrégulier qui causait tant d'irritation; il révoqua la nomination du nouveau chef politique et promit de revenir incessamment dans la capitale de ses États. Il rentra dans Madrid le 21 novembre. Il avait, suivant l'usage, paru aux fenêtres pour voir défiler les troupes qui l'accompagnaient : c'était le moment attendu pour l'abreuver d'outrages. La scène fut des plus pénibles. Il était évident que les ministres avaient perdu toute autorité et qu'ils marchaient entraînés par la révolution, qu'il n'était plus en leur pouvoir de modérer. L'un d'eux, le ministre de la guerre, militaire distingué, honnête homme, emprisonné sous le gouvernement absolu pour ses opinions libérales, s'était retiré devant les méfiances des exaltés. Le haut clergé était persécuté, plusieurs évêques et archevêques étaient forcés de s'éloigner de leurs diocèses; l'archevêque de Valence n'échappa qu'avec la plus grande peine aux fureurs d'une populace déchaînée voulant le massacrer, ainsi que le général Elio, détenu dans la citadelle de cette ville depuis le commencement de la révolution. Bientôt le roi lui-même fut obligé d'éloigner son confesseur. Les fonctionnaires étaient chassés, remplacés immédiatement par les démagogues les plus redoutés. C'était dans un café, le café de la Croix de Malte, que siégeaient les comités tout-puissants. Des officiers, de mauvais prêtres, d'obscurs aventuriers, composaient le public ordinaire qui décidait de tout et organisait les manifestations tumultueuses. Les provocations séditieuses furent poussées si loin, que le gouvernement se vit forcé de tenir pendant quelques jours la garnison sous les armes et dut enfin fermer ce repaire de factieux. Cet acte de vigueur, tout en irritant ces factieux, ne lui fit aucun honneur

auprès du parti modéré; il était trop facile de voir qu'il avait toléré et même encouragé les scandales de la Croix de Malte, tant qu'ils n'avaient été dirigés que contre le souverain.

Sans force, sans prestige, s'il parvenait à dominer l'émeute dans Madrid, il était impuissant en province; là, chaque semaine voyait éclater un nouveau complot, une nouvelle insurrection. Par une singulière aberration d'esprit, la juridiction du jury qui n'était admise pour aucun délit avait été installée pour les délits de presse; il en résultait que les journaux pouvaient impunément exciter les passions et encourager la guerre civile.

Dans les premiers jours de février, une scène plus grave que les autres montra l'anarchie profonde dans laquelle était tombé le pays. La police de Madrid prétendait, non sans raison peut-être, avoir découvert un complot contre-révolutionnaire, tramé dans l'intérieur du palais, et elle avait fait arrêter un chapelain du roi nommé Vinuesa. On fit son procès; les révolutionnaires prétendaient qu'on usait de ménagements, qu'on ne voulait pas démasquer les conspirateurs parce que les chefs placés auprès du trône avaient des ramifications dans toutes les branches de l'administration, qu'ils étaient soutenus par une puissance étrangère, la France, qu'enfin ils avaient leurs principaux agents parmi les gardes du corps.

Le corps municipal, dans une adresse au roi, avait déclaré que les ennemis de la constitution étaient dans sa maison, dans son palais, dans sa chapelle. L'agitation devint extrême, le roi ne pouvait plus sortir pour sa promenade accoutumée sans entendre des cris menaçants, demandant la mort de Vinuesa, le renvoi des gardes du corps et de quelques ministres qui n'avaient plus la confiance de la nation. Sur les plaintes du roi, le corps municipal avait recommandé le calme, tout en reconnaissant « la justice des plaintes du peuple ». Le roi, rassuré par cette pré-

caution (des corrégidors avaient été envoyés pour maintenir l'ordre), s'était hasardé à sortir à son heure habituelle; les mêmes violences, les mêmes injures recommencèrent sur son passage. Les officiers qui escortaient le roi ont même prétendu que des pierres avaient été lancées; les gardes du corps alors se précipitèrent sur la foule, qui fut dispersée. Plusieurs personnes furent renversées, même assez grièvement blessées; la colère de la population éclata. On représenta la conduite des gardes du corps comme le résultat d'un complot, on les accusa d'avoir attaqué sans provocation un peuple innocent et paisible, on exagéra le nombre des victimes. En peu d'instants une multitude d'hommes, de femmes, d'enfants, entoura leur caserne; la garnison, la milice, prirent les armes, la municipalité se constitua en séance permanente. Les gardes qui avaient figuré dans le conflit avec le peuple, désavoués, abandonnés par une partie de leurs camarades, furent obligés de se rendre après deux jours de blocus; quelques-uns des plus compromis avaient pu fuir et se réfugier en France, les autres furent arrêtés et livrés à la justice (1). Il était difficile de supposer qu'après de tels événements le parti triomphant pût laisser au roi la disposition d'une force militaire aussi gravement compromise; la suppression des gardes fut donc aussitôt résolue. Mais on ne s'arrêta pas là; on exigea du roi le licenciement des gardes du corps. Il résista, pensant, non sans raison, que de leur conservation dépendait sa sûreté personnelle. Pour vaincre sa résistance le ministre de la guerre vint le trouver au milieu de la nuit, lui peignit sous les plus sombres couleurs le danger d'accroître l'irritation publique. Ferdinand signa; mais alors aussi, il renonça aux promenades dans lesquelles il ne pouvait plus être suivi de son cortège ordinaire. Il conservait de toutes ces avanies un profond res-

(1) Ils n'ont été jugés que quinze mois après. Ils furent tous acquittés, et firent par la suite partie de différents régiments de cavalerie.

sentiment; la pensée de se délivrer d'hommes odieux et dont la vue lui était chaque jour plus à charge était devenue chez lui une idée fixe. Il disait à M. de Laval : « Ah! si j'avais des ministres comme ceux du roi de France! » Un jour il s'était présenté à l'improviste dans la salle où était réuni son Conseil d'État; là, avec un accent indigné, il avait dépeint la tristesse de sa captivité, la contrainte dans laquelle il vivait, les outrages qui lui étaient prodigués; il avait demandé à être délivré d'une si intolérable oppression. Les conseillers stupéfaits avaient répondu qu'il fallait entendre la justification des ministres. Il est certain qu'innocents ou coupables, le devoir des ministres était de donner leur démission, puisqu'ils avaient à ce point perdu la confiance de leur roi. Ils n'en firent rien; deux d'entre eux poussèrent l'insolence jusqu'à reprocher au malheureux roi d'avoir violé ses serments et conspiré contre la loi constitutionnelle. Révolté par tant d'audace, le prince était sorti du conseil et voulait faire arrêter ceux qui venaient de l'insulter. Ses amis le supplièrent de ne pas provoquer une crise qui pouvait être très périlleuse.

Voilà dans quelle disposition d'esprit Ferdinand voyait s'approcher l'époque de la réunion annuelle des Cortès. Malgré les dures lois que cette assemblée lui avait imposées, malgré les actes qui avaient violenté sa conscience et blessé sa dignité, il est certain qu'il la voyait revenir sinon avec plaisir, du moins avec l'espérance qu'elle pouvait, en changeant la face des choses, lui fournir l'occasion de se délivrer d'hommes qu'il détestait. Cette impression était généralement partagée dans le pays. Les désordres avaient été si grands depuis la clôture de la dernière session, la force publique avait été si impuissante à les réprimer, qu'on ne pouvait plus attendre le retour de l'ordre que des résolutions que prendrait une assemblée dans laquelle on ne pouvait s'empêcher de reconnaître d'assez grands talents et, chez quelques-uns de ses mem-

bres, un véritable patriotisme. Ceux-là sans doute ne voudraient pas subir les lois des misérables qui remplissaient les clubs. Le 1er mars, le roi se rendit au palais des Cortès avec la pompe accoutumée et prit sa place entouré de tous les ministres. Dans la première partie de son discours, dictée évidemment par les ministres et la seule dont ils eussent connaissance, le prince exprimait les sentiments les plus constitutionnels et se déclarait même avec force contre l'agression dont les Napolitains étaient l'objet de la part de l'Autriche; dans la seconde qu'il prononça en élevant la voix, il retraçait les insultes qu'il avait essuyées depuis quatre mois, montrant combien les libertés publiques étaient compromises par les atteintes portées à la liberté de la couronne. Continuant cette protestation inattendue, il déclara que ces insultes n'auraient pas eu lieu si le pouvoir exécutif avait déployé le zèle et l'activité nécessaires.

On peut juger de l'effet de cette accusation foudroyante, proférée à la face de la nation; quelques applaudissements partirent des tribunes, la majorité des Cortès garda un profond silence. Les ministres qui entouraient le trône restèrent confondus, partagés entre la surprise et la colère. Ferdinand, pour la première fois, sortant de son apathie, montrait du courage; peut-être serait-il sorti de son esclavage s'il avait su mettre à profit sans retard et sans hésitation l'impression qu'il avait produite. Malheureusement, avec son imprévoyance ordinaire, il n'avait rien concerté, rien préparé pour soutenir le grand coup qu'il venait de porter. Arguelles et les autres ministres voulaient donner leur démission à l'instant même; leurs amis leur persuadèrent d'attendre quelques jours pour avoir le temps d'exposer aux Cortès, conformément à la loi, la situation de leurs départements respectifs. Le roi ne le leur permit pas; il les destitua le lendemain; mais comme il n'avait pas pensé aux successeurs qu'il devait leur donner, les

sept portefeuilles restèrent dans les mains des premiers commis. Cet excès d'imprévoyance doit paraître incroyable : il peint Ferdinand VII.

Cependant les Cortès étaient profondément troublées ; les amis, les ministres se réunirent aux hommes exaltés de l'assemblée qu'ils avaient combattus dans la précédente session, et tous ensemble proposèrent dans les comités secrets les mesures les plus révolutionnaires. S'il fallait en croire un bruit qui fut alors répandu, la déchéance aurait été proposée. La majorité ne partagea pas ces emportements ; quelques esprits plus rassis parvinrent à faire comprendre que le sort de l'Espagne ne pouvait pas dépendre de la présence dans le ministère de sept individus ; qu'il y avait des hommes capables de les remplacer.

On interrogea les ministres congédiés sur les causes de leur disgrâce ; on doit leur rendre cette justice qu'ils retrouvèrent alors le sentiment de leur devoir envers leur maître et la fidélité à laquelle ils avaient trop souvent manqué pendant qu'ils étaient honorés de sa confiance. Leur attitude fut pleine de noblesse. Ils répondirent qu'ils ne savaient pas ce qu'on leur demandait, que le roi, en les destituant, avait usé d'un droit incontestable. Quelques députés croyant qu'ils ne voulaient pas s'expliquer en public, proposèrent le comité secret ; ils déclarèrent de nouveau qu'ils n'avaient rien à dire, que n'étant plus ministres, ils se retireraient dès que la séance deviendrait secrète. Il fallut donc renoncer à trouver en eux des accusateurs. Pendant que cet honorable conduite les relevait dans l'opinion publique, le roi perdait par sa faiblesse tout le fruit de l'effort qu'il avait fait. Effrayé du courage qu'il avait montré le 1er mars, craignant en choisissant des ministres parmi ses amis d'exciter une nouvelle tempête, il imagina de demander aux Cortès de lui indiquer des candidats. Cette ridicule démarche lui valut la réponse très sensée que la constitution ne permettait pas aux Cortès d'intervenir en semblable matière. Fer-

dinand s'adressa alors à son Conseil d'État; sur son avis, il choisit des hommes peu connus. De Bardaji était de tous celui qui était le plus connu. Astucieux et fin, mais sans talent supérieur, sans principes arrêtés, il s'était plié successivement à tous les régimes; déjà il avait été ministre des affaires étrangères sous les Cortès de Cadix. Il s'était peut-être engagé autant qu'il l'avait fait depuis avec les révolutionnaires de Piémont et de France pour effacer le souvenir de l'abandon avec lequel il s'était, en 1814 et 1815, livré au gouvernement absolu.

Après cette crise, Madrid put jouir de quelques jours de calme; l'ordre parut se rétablir, la majesté royale fut plus respectée. Il semblait que tous les partis sentissent le besoin de se recueillir avant de prendre des résolutions nouvelles. C'était le moment où l'attente des grands événements dont l'Italie allait être le théâtre tenait les esprits en suspens. A la nouvelle de l'insurrection du Piémont, les Cortès avaient ordonné des réjouissances publiques; les orateurs du parti avancé avaient attaqué le rôle de la France. L'un d'eux avait proposé d'expulser de l'Espagne les ambassadeurs et les ministres de la Sainte-Alliance, un autre voulait qu'on intervînt en faveur des Napolitains. Toutes ces extravagances produisirent peu d'effet; la majorité de l'assemblée sentait que l'Espagne avait assez à faire pour assurer sa propre indépendance, sans se mêler des affaires des autres. On apprit bientôt que le mouvement sur lequel on avait compté en France et qu'avait prédit avec tant d'assurance M. de Bardaji, avait décidément avorté. Naples et le Piémont soumis en moins d'un mois par les armées autrichiennes, reprenaient un joug dont la pesanteur était aggravée par leur révolte; les côtes orientales de l'Espagne étaient inondées par une multitude de fugitifs échappés à la proscription.

Ces événements étaient bien faits pour amener de sérieuses réflexions dans les rangs des libéraux. Il n'en fut

rien; malgré une proclamation du roi qui, pour éviter les résolutions désespérées, promettait de défendre la constitution, la guerre civile éclata sur plusieurs points du royaume. Aux environs de Burgos, l'étendard de la rébellion était levé par un curé qui s'était signalé dans la guerre de l'indépendance. C'était au nom du roi et de la foi qu'il avait réuni autour de lui plusieurs centaines de partisans, habitués comme lui à tous les hasards des combats. Dans les provinces basques, l'insurrection était encore plus grave. Quinze cents hommes environ, sortis de ces provinces et de la Navarre, s'étaient mis en mouvement sous la direction de quelques chefs obscurs, avaient battu, fait prisonnière toute la milice de Vitoria, et s'étaient emparés d'une petite place forte. A Barcelone, à la Corogne, à Valence et à Carthagène, le parti révolutionnaire s'était emparé du pouvoir. Il faisait arrêter sans forme de procès des centaines d'individus de toutes classes, de tout sexe, de tout âge, choisis presque au hasard parmi ceux dont les opinions présumées, le rang, la fortune pouvaient faire ombrage aux démagogues. Embarqués sur les premiers bâtiments qui se trouvaient dans les ports, ils furent déportés les uns aux îles Baléares, les autres aux îles Canaries. Ces violences avaient été concertées dans des sociétés secrètes. C'était l'ouverture d'une nouvelle ère révolutionnaire. Pour donner à l'avenir à ces excès une apparence de légalité, les Cortès s'empressèrent de voter des mesures extraordinaires, deux lois furent promulguées. La première prononçait la peine de mort contre ceux qui tenteraient de renverser la religion catholique et la constitution; la seconde soumettait les conspirateurs au jugement d'un conseil de guerre, choisi dans le corps même qui aurait opéré l'arrestation; le jugement devait être rendu dans six jours, sans appel, après avoir été confirmé par l'autorité militaire; le droit royal de grâce ne pourrait en arrêter l'effet.

Des corps de troupes commandés par les officiers les plus

renommés marchèrent contre les rebelles, rassemblés dans les environs de Burgos; ceux-ci furent dispersés. Le curé qui les commandait trouva un asile où il sut échapper aux recherches; sa destinée n'était pas terminée, et l'avenir lui réservait encore un rôle important. Les insurgés des provinces basques furent bientôt contraints de se rendre à discrétion dans la petite place forte dont ils s'étaient emparés. Ils devaient tous être mis à mort. Le ministère et les Cortès reculèrent devant cette barbare conséquence; une amnistie fut publiée, mais avec des exceptions; plusieurs royalistes et plusieurs prêtres furent exécutés, et ces exécutions donnèrent à la révolution un caractère encore plus sombre que celui qu'elle avait eu jusqu'alors.

L'aumônier du roi, Vinuesa, dont nous avons déjà parlé, avait été jugé et condamné à dix ans de présides. Cet arrêt ayant paru beaucoup trop doux à la horde des anarchistes qui remplissait les cafés et les clubs de Madrid, il fut décidé qu'on irait le chercher dans la prison pour le tuer. L'autorité, qui n'ignorait ni la résolution prise ni l'heure à laquelle on devait l'exécuter, ne fit rien pour l'empêcher. Le chef politique s'était mis au lit, et le commandant militaire resta invisible. Ce fut à coups de marteau que l'infortuné prêtre fut étendu sans vie aux pieds de ses assassins. Ils se portèrent ensuite chez le juge qui avait rendu la sentence; on l'accusait de s'être laissé gagner à prix d'argent, il avait heureusement été averti et s'était dérobé par la fuite. La force armée arriva quand tout était consommé, et pendant toute la soirée le club où s'était concerté un si abominable attentat retentit des cris d'une joie féroce que personne n'entreprit de troubler.

La consternation était générale; le roi, épouvanté, descendit dans la cour du palais au milieu de ses gardes, mettant sa vie et celle de sa famille sous leur protection. Seul dans les Cortès, Martinez de la Rosa fit entendre la plus noble et la plus énergique protestation, désignant à

l'indignation publique aussi bien qu'à la vengeance de la loi les meurtriers de Vinuesa. Ses paroles n'eurent pas d'écho, les crimes restèrent impunis. Le marteau devint en Espagne l'emblème des massacres populaires, comme l'avait été en France la lanterne. L'opinion publique a longtemps poursuivi de sa haine ceux qui avaient participé à ces assassinats, et de son mépris ceux qui les avaient laissé commettre.

Le général Morillo, récemment arrivé d'Amérique, après une succession de campagnes et de combats où il s'était couvert de gloire, fut investi du commandement militaire de Madrid; sa loyauté, son courage étaient connus, et devaient inspirer aux factieux une crainte salutaire. Tout autre que Ferdinand aurait mis à profit ce mouvement de réaction et remplacé les ministres démissionnaires par des hommes dévoués à sa cause. Il fit choix de Feliu, dont les idées arriérées ne pouvaient lui concilier l'opinion populaire et lui aliénaient tous les constitutionnels.

Les Cortès, effrayées des tentatives récemment faites par les contre-révolutionnaires de Burgos et de la Navarre, crurent devoir rechercher de nouveau l'appui des sociétés patriotiques. A la fin de la précédente session, elles avaient mis ces sociétés sous la dépendance du gouvernement, qui s'était vu investi du droit d'en suspendre indéfiniment les réunions; elles rapportèrent cette loi et la remplacèrent par une nouvelle, qui ne donnait d'autre garantie à l'ordre public que la responsabilité des présidents de ces clubs, et quelques mesures réglementaires assez sévères. Le roi refusa sa sanction; il en fit autant pour une autre loi que les Cortès rendirent. De nouveaux conflits ne tardèrent pas à se produire entre les Cortès et l'autorité royale. Appuyé sur les avis du Conseil d'État, le roi avait refusé sa sanction à la loi sur les réunions publiques et à l'abolition des droits seigneuriaux.

Le Conseil d'État était composé de l'élite de la nation,

des hommes les plus distingués dans diverses carrières et jouissant d'une véritable considération; il fut d'un grand secours pour la couronne, et les effets de son intervention prouvent que c'était un instrument pouvant être utile, pouvant devenir une Chambre haute et faire contrepoids aux assemblées de composition plus démocratique. Les meneurs du parti avaient senti ce danger et essayé de le prévenir en introduisant dans la constitution une disposition qui ne permettait pas de faire entrer dans le Conseil d'État plus de quatre grands et deux évêques. Il n'était pas moins vrai qu'avec un peu d'habileté, on aurait pu arriver à augmenter l'autorité et l'influence d'un corps dans lequel on aurait trouvé un appui efficace contre les entreprises des révolutionnaires. Mais ce n'étaient pas malheureusement les idées en faveur auprès du roi et de ses conseillers malavisés. Ils avaient renoncé à améliorer les institutions actuelles et n'avaient d'autre but que de les renverser et pour cela de recourir à l'intervention étrangère. L'exemple de Naples et du Piémont, toujours présent à leur pensée, suffisait pour justifier leurs vœux et appuyer leurs espérances; ils s'inquiétaient peu des différences de situation politique et géographique. Les distances étaient peu de chose aux yeux de Ferdinand, et la marche des troupes étrangères s'avançant à son secours était chez lui une idée fixe. Dans les six derniers mois, à la suite des conversations dans lesquelles le ministre de France s'efforçait de lui montrer tout le parti qu'il pouvait encore tirer des habitudes monarchiques de l'Espagne, du profond respect que la majorité espagnole avait toujours pour le roi et la royauté, le prince lui avait dit pour toute réponse : « Ne croyez-vous pas que les troupes russes sont « à présent en marche? A quelle distance supposez-vous « qu'elles doivent se trouver de mes frontières? » On a de la peine à admettre un tel excès d'ignorance, de crédulité de la part d'un souverain placé dans une position si diffi-

cile; mais il faut bien cependant y croire quand les correspondances officielles les plus sérieuses, les plus dignes de foi, quand des agents de la valeur de M. de La Garde, successeur à Madrid de M. de Laval, certifient le fait.

M. de La Garde avait servi en Russie pendant toute l'émigration; Ferdinand le croyait Russe autant que Français, il se confiait à lui avec un grand abandon et lui disait tout ce qu'il espérait de l'empereur Alexandre. Il faut reconnaître aussi dans ces illusions l'influence de M. de Tatistscheff, qui lui avait déjà fait tant de mal dans le cours de sa mission diplomatique en Espagne. M. de Tatistscheff était alors bien loin, mais la camarilla, dont il avait organisé l'influence, était toujours là. C'est sur ses conseils qu'on envoya beaucoup d'agents obscurs aux principaux cabinets de l'Europe, pour exposer la situation et demander assistance. Ces agents étaient presque toujours des ecclésiastiques. Dans le courant du mois d'août, il s'en présenta un chez le duc de Richelieu et chez moi, muni d'une lettre de la main du roi Ferdinand, adressée au roi de France. On y disait qu'il suffisait d'envoyer quelques régiments français, russes ou autrichiens, pour faire crouler tout l'édifice constitutionnel et révolutionnaire. C'était aussi ce que disaient les chefs des bandes insurgées de la Navarre et de la Castille, qui étaient venus chercher un asile en France. Ils se tenaient sur la frontière toujours prêts à rentrer dans leur patrie, et étaient un sujet d'inquiétude pour le gouvernement constitutionnel de Madrid, qui demandait avec instance au gouvernement français de les éloigner des Pyrénées. Ces supplications avaient lieu de nous étonner de la part d'un gouvernement qui avait donné asile à tous les révoltés de l'Europe et n'avait jamais tenu compte des réclamations formulées par les pays voisins. Parmi les réfugiés espagnols se trouvait le général Quesada, fort estimé des siens, d'une bravoure attestée par une large balafre qui lui traversait le visage.

Il vint à Paris, fut présenté dans la société par M. Mounier et commença à prêcher parmi les royalistes français la croisade qui devait aboutir à l'intervention en Espagne. C'est à cette époque que les Cortès achevèrent la séparation des colonies américaines avec la métropole. Sous ce rapport, le parti constitutionnel ne s'est montré ni plus sage ni plus prudent que ne l'avait été le pouvoir absolu. Il eût été facile d'obtenir des conditions très avantageuses pour prix de l'indépendance que réclamaient les députés des colonies; il eût été encore bien plus facile de s'entendre avec le Mexique, où l'insurrection n'avait pas eu le temps de jeter de fortes racines; plusieurs fois on fut au moment de tomber d'accord, mais l'orgueil national se révolta avec toute l'opiniâtreté castillane contre la pensée de renoncer à la domination d'un aussi vaste empire. Aucun homme, aucun parti ne voulut accepter la responsabilité de cette séparation. Les conférences furent rompues; bientôt la guerre reprit avec une nouvelle force. Ce fut alors que le Pérou fut envahi par les troupes de Buénos-Ayres et du Chili; presque en même temps, le Mexique proclama son indépendance.

Les Cortès se séparèrent avec la promesse du roi de les réunir en session extraordinaire pendant les huit mois qui allaient s'écouler avant la session régulière. On devait espérer que la paix intérieure allait donner aux populations, en grande majorité royalistes, quelque répit. Les sociétés secrètes ne pouvaient s'y résigner ; elles s'étaient réorganisées sous l'influence de la franc-maçonnerie. Presque inconnue en Espagne avant l'arrivée des troupes françaises, elle avait été répandue, acclimatée dans les villes où ces troupes avaient séjourné, si bien que lorsque les régiments français partirent, les loges qu'ils avaient fondées ne cessèrent pas d'exister. Après la restauration de Ferdinand VII, ces loges se transformèrent en associations politiques et devinrent autant de conciliabules, placés

sous la direction d'un comité supérieur, connu sous le nom de Grand Orient. C'était là que s'étaient tramés presque tous les complots qu'on avait vus éclater depuis 1814 jusqu'en 1820; c'était là qu'avait été préparé le mouvement de l'île de Léon. Les auteurs principaux de la révolution, à la tête desquels se place Riego, étaient alors tous francs-maçons. Il n'en était pas ainsi des hommes ayant joué un rôle en 1812 et dans les Cortès de Cadix; ceux-là avaient été presque tous bannis ou emprisonnés avant l'époque où la franc-maçonnerie avait pris une couleur politique.

A côté des loges fonctionnait une autre société purement politique sur le modèle des carbonari italiens; les membres prirent le nom de *comuneros*, dénomination qu'avaient déjà prise au quinzième siècle les défenseurs des libertés castillanes sous Charles-Quint. Ce groupe constituait une *tour* qui envoyait un représentant à l'assemblée provinciale; enfin chaque assemblée provinciale députait un procurateur à l'assemblée suprême résidant à Madrid. Une junte directrice était installée à Madrid pour exécuter ses décrets; c'était un second gouvernement institué parallèlement au gouvernement légal, et destiné à entraver sa marche s'il ne pouvait réussir à dicter sa conduite. Le but réel qu'ils poursuivaient était le renversement de la monarchie, au profit d'une république dont ils seraient les maîtres. Ils eurent bientôt recruté une foule d'aventuriers, de chevaliers d'industrie, de misérables pamphlétaires sans principes, sans conscience et prêts à tout hasarder. Leur nombre s'éleva bientôt à plus de soixante mille. Ils avaient quelques chefs marquants, entre autres le général Ballesteros, qui après avoir joué un grand rôle dans la guerre de l'indépendance, avait été depuis ministre de la guerre et était encore conseiller d'État. A côté de quelques députés de l'assemblée des Cortès, on voyait figurer parmi eux jusqu'à un ancien ministre des affaires étrangères sous le gouvernement absolu, un sieur Pizzaro.

Le gouvernement royal et constitutionnel n'avait pas eu la force de dissoudre cette association à sa naissance, il ne devait pas tarder à en subir le joug. Comme les carbonari italiens, ayant les mêmes illusions, les mêmes entraînements, les *comuneros* ont écarté les hommes doués de quelque prudence et de quelques lumières, et compromis les vrais intérêts de leur pays, comme ceux de la liberté. Les premiers exploits par lesquels ils signalèrent leur intervention eurent lieu dans le courant du mois d'août. Le roi était revenu à Madrid, et cédant aux instances dont il était assailli, venait de signer le décret de convocation des Cortès extraordinaires pour le 24 septembre suivant.

Pour effrayer les populations, on essaya de renouveler la scène de Vinuesa sur un malheureux peintre en bâtiments qui venait d'être condamné à quelques années de présides pour avoir trempé dans un complot contre-révolutionnaire. L'attitude ferme du général Morillo prévint ce nouveau crime. Peu de jours après, des rassemblements se formèrent près d'un couvent où étaient encore détenus des gardes du corps accusés d'avoir sabré le peuple au mois de février précédent. Leurs têtes furent demandées avec des clameurs forcenées, et la garde du poste se vit obligée d'employer la force pour écarter ces furieux. La sédition devenant de plus en plus redoutable, le général Morillo crut devoir se présenter en personne pour tenter de la dissiper. Dans le tumulte, on prétendit qu'il avait frappé de sa canne les citoyens, et ce fut assez pour que les orateurs des clubs l'accusassent aussitôt d'avoir outragé la majesté de la nation souveraine et appelassent sur lui tout le poids de la vengeance populaire. Ainsi menacé, il ne se crut pas assez fort pour tenir tête à l'orage, donna sa démission, et demanda à être traduit devant un conseil de guerre. Cette condescendance apaisa un moment l'agitation; un peu plus tard, il fut acquitté

par le conseil de guerre, mais le parti des *comuneros* avait constaté sa force.

La lutte engagée contre le gouvernement continua avec des alternatives de revers et de succès. Une conspiration avait éclaté à Saragosse; à sa tête figurait Riego, général commandant l'Aragon, ayant à ses côtés deux Français : Cugnet de Montarlot, ancien militaire, compromis en France dans la conspiration de l'Est, mis en jugement en 1820 et acquitté par la cour de Besançon, réfugié tout près de la frontière de France. Il avait publié les manifestes les plus insensés, proclamant Napoléon II, et s'intitulait lui-même lieutenant général de l'empire. L'autre était aussi un réfugié français, le général Vaudoncourt.

Le gouvernement informé par le chef politique de Saragosse, lui donna l'ordre de s'assurer de la personne du général et de l'envoyer à Lérida en Catalogne. Ces ordres furent exécutés avec vigueur. Riego revenait à Saragosse escorté d'un détachement de cavalerie, un officier envoyé au-devant de lui avec quelques troupes lui notifia les ordres du gouvernement et lui enjoignit de se rendre immédiatement à Lérida. Il voulut d'abord résister, puis céda et partit pour son exil. Au même moment, Cugnet de Montarlot et Guillaume de Vaudoncourt étaient arrêtés avec quelques autres séditieux et livrés ainsi qu'eux à la justice. Les poursuites dirigées contre ces factieux, notamment contre les deux Français, ne furent pas menées avec une grande activité.

La nouvelle de ces arrestations causa à Madrid une explosion de fureur; la foule criait dans les rues : « Vive « Riego! Vive la souveraineté du peuple! Vive le poi« gnard! Vive le marteau! » On réclamait le retour immédiat du roi, on annonçait l'intention de l'enlever de Saint-Ildefonse et de le ramener attaché à la queue d'un cheval. Toutes ces menaces échouèrent devant la fermeté du général Morillo, qui, absous par le conseil de guerre, venait de

reprendre son commandement. Il fut bien secondé par le chef politique; c'était un sieur Saint-Martin, ancien médecin qui s'était signalé par son courage dans la guerre de l'indépendance et y avait gagné le grade de brigadier. Tous deux à la tête d'un détachement des milices, se portèrent à la rencontre d'une troupe composée de soldats insurgés et d'une foule de séditieux sortis de la lie du peuple qui s'avançait portant le buste de Riego. Les factieux, attaqués à la baïonnette, furent bientôt dispersés. Le portrait de Riego fut enlevé et déchiré; tout rentra dans l'ordre dans la ville.

Dans les provinces, il n'en fut pas de même; dans beaucoup de grandes villes, surtout dans celles du Midi, les libéraux prirent fait et cause pour les partisans de Riego. On reprochait au ministère de récompenser bien mal les fondateurs de la révolution; comme d'habitude, devant ces attaques, les ministres ne voyaient d'autre parti à prendre que de donner leur démission, heureux de laisser à d'autres un fardeau qu'ils se sentaient incapables de porter.

Ferdinand VII se décida à rentrer dans Madrid pour l'ouverture des Cortès; grâce à Morillo et à Saint-Martin, il trouva la ville plus calme qu'il ne l'avait espéré et n'eut à subir aucune nouvelle insulte.

C'est alors que se déclara l'épidémie de fièvre jaune qui devait ravager la capitale de la Catalogne. Elle avait été apportée par un bâtiment venant de la Havane. Jusqu'à la fin du mois d'août elle y était demeurée stationnaire et le conseil supérieur de santé déclarait encore le 29 septembre qu'elle n'avait aucun caractère contagieux. Quelques jours après, le mal s'était propagé des faubourgs dans la ville, les habitants s'enfuyaient avec les autorités. La garnison, sauf un bataillon de milice, avait suivi l'exemple des autorités supérieures, elle formait un cordon sanitaire à deux lieues de la ville; mesure tardive, car une grande partie des habitants, réfugiée dans les lieux environnants, y avait apporté

la contagion. Tortose et Mequinenza étaient décimées, les îles Baléares furent atteintes; après le départ des autorités, Barcelone, laissée à la garde de ses citoyens, n'eut d'autre secours que ceux que lui apportèrent deux des meilleurs médecins de Madrid. Plus de vingt mille personnes, sur soixante mille qui étaient restées, furent moissonnées dans l'espace de quatre mois.

Le gouvernement français devait se préoccuper des dangers que faisaient courir à ses populations les fréquentes communications entre la Catalogne et les provinces méridionales de la France. La première précaution qu'il crut devoir prendre fut en même temps une mesure d'humanité et de générosité. On trouva sans nulle peine six médecins français qui acceptèrent la glorieuse mission d'aller secourir tant d'infortunes et étudier sur les lieux la marche du fléau et les moyens d'arrêter la contagion. Les docteurs Bally, Pariset (celui-là avait déjà été envoyé à Cadix deux ans auparavant), François, Maret et Rochoux furent envoyés par le ministre de l'intérieur, le docteur Audouard par le ministre de la guerre. Le docteur Rochoux ne put soutenir pendant plus de six jours l'affreux spectacle qu'offrait Barcelone. Maret, jeune homme de la plus grande espérance, fut frappé de la contagion dès l'une de ses premières visites et périt au bout de huit jours. Pariset et Bally furent aussi atteints par le mal; Bally un moment considéré comme perdu; tous deux reprirent leurs travaux. Non seulement ils traitaient tous les malades indistinctement, passant leur vie dans les hôpitaux, mais ils avaient la généreuse audace, pour mieux étudier le mal, de disséquer les cadavres. Audouard en faisait autant de son côté; aussi ont-ils rapporté les observations les plus curieuses et les plus importantes. Ce qu'on aurait peine à croire, c'est qu'ils ne trouvèrent pas à Barcelone un seul des instruments nécessaires et qu'il leur fallut les demander en France, ainsi que les médicaments indispensables. On

venait de découvrir les effets de l'extrait de quinquina, connu sous le nom de quinine; le chimiste pharmacien Pelletier, auteur de la découverte, pensant qu'elle pouvait être utile, n'hésita pas à en envoyer aux médecins français. Il vint un jour m'en apporter une caisse au ministère des affaires étrangères, en me priant de la faire parvenir par la voie la plus prompte. Cette caisse, nous l'avons su depuis, contenait de ce remède pour une somme fort considérable; il ne voulut jamais en recevoir le prix. Une telle générosité ne peut être passée sous silence.

Il faut parler aussi de l'héroïsme de deux Sœurs de charité, de l'Ordre de Sainte-Camille, qui, sans autre mission que leur zèle, partirent pour Barcelone et montrèrent un courage au-dessus des éloges de la terre! Un médecin de Perpignan, M. Jouary, alla partager les travaux et les dangers de ses collègues de Paris; enfin un jeune Français condamné à la prison pour délit de presse, et qui s'était réfugié en Espagne, vint se mettre à la disposition des médecins français; il montra un tel dévouement que les médecins, avant de rentrer en France, écrivirent au ministère pour obtenir de la bonté du Roi sa grâce et la permission de le ramener avec eux en France. Par ordre de Sa Majesté, j'écrivis au consul de France de lui délivrer un passeport (1).

Pour la première fois, on avait vu la fièvre jaune s'éloigner des bords de la mer et pénétrer dans l'intérieur des terres. A Tortose, elle avait enlevé six mille individus sur douze mille qui y étaient restés enfermés. Mequinenza, à

(1) Ce jeune homme, Bourget-Deschamps, est en effet rentré avec ce passeport; mais comme le ministère qui le lui avait fait accorder n'était plus en fonction, il fut loin d'être traité avec la bienveillance qu'il avait si bien méritée. Malgré les instances des médecins ses protecteurs, M. de Peyronnet, garde des sceaux, qui avait succédé à M. de Serre, s'obstina à lui faire subir une détention dans la prison de Toulouse. Il y a des hommes qui ne sentent pas ce que vaut la générosité sans conditions.

plus de trente lieues des côtes, n'avait pas été moins ravagée, aussi les craintes étaient vives dans les villes voisines des Pyrénées. Il était bien difficile d'empêcher les contrebandiers de franchir journellement les passages. Il n'y avait donc eu qu'un cri pour qu'un cordon sanitaire fût formé au milieu des montagnes et pour que les peines les plus sévères, même celle de la mort, fussent appliquées. Des ordonnances parurent interdisant tous rapports avec les pays espagnols. Pour former un cordon sanitaire il fallut recourir non seulement aux troupes des garnisons voisines, mais encore à des régiments placés à l'intérieur du royaume. Bientôt leur nombre dépassa trente mille hommes. Encore semblait-il aux habitants de toute la contrée, depuis Perpignan, Tarbes et Pau jusqu'à Montpellier, Toulouse et Agen, qu'on les abandonnait sans défense au danger qui les menaçait. Le parti libéral ne manqua pas d'en prendre ombrage et de prétendre que ces troupes n'étaient rassemblées que pour menacer la révolution d'Espagne. Des deux côtés des Pyrénées, on affecta de dire que le danger de la contagion n'était qu'un prétexte, que le gouvernement français s'apprêtait à secourir les contre-révolutionnaires et les partisans du pouvoir absolu. Ceux-ci de leur côté ne demandaient pas mieux que de le croire aussi, et jamais supposition n'a été cependant plus gratuite que celle-là. Elle fut assez malhabile de la part des libéraux, ils accoutumèrent les esprits à l'idée d'une intervention. Grâce à eux cette réunion extraordinaire de troupes a eu une assez grande importance politique. On apprit qu'on pouvait sans danger réunir dans des cantonnements fort rapprochés un grand nombre de régiments. Elle fut l'occasion de mieux apprécier l'esprit, la discipline de l'armée, et de reconnaître combien était réelle l'amélioration que la dernière organisation y avait apportée.

Tout cela n'était pas pour plaire au gouvernement espagnol. Les relations devinrent pénibles entre Paris et

Madrid, les journaux redoublèrent leurs attaques injurieuses contre les ministres et particulièrement contre moi. A cette époque l'Espagne était le refuge de tous les libellistes poursuivis en France, de tous les conspirateurs échappés aux tribunaux de tous les pays, Français, Piémontais et Napolitains. D'un autre côté, tous les mécontents espagnols, tous les ennemis de la constitution se donnaient rendez-vous sur le territoire français. S'ils n'y trouvaient pas, comme les échappés de France en Espagne, la protection et les encouragements déclarés du gouvernement, ils n'y manquaient pas non plus d'amis, de partisans zélés et puissants, surtout à la cour. Il y avait parmi eux quelques militaires, quelques hommes d'État, comme les Eguia, Mataflorida, Quesada, d'Eroles, mais les ecclésiastiques étaient les plus nombreux et les plus turbulents. L'archevêque de Valence, plusieurs prélats et un assez grand nombre de moines formaient l'état-major de cette émigration. Ils avaient établi leur quartier général à Bayonne. Ils préparaient, disaient-ils, la contre-révolution qui devait sous peu de jours être achevée avec l'aide des troupes françaises concentrées sur la frontière. Dans de pareilles conditions, il était permis de craindre que la paix ne fût à la longue difficile à maintenir, et la crainte d'une rupture devait augmenter par le spectacle des événements qui suivirent la réunion extraordinaire des Cortès.

Les premières séances avaient été consacrées à des réformes bien entendues, ayant pour objet la nouvelle division du territoire, l'organisation des établissements de bienfaisance, et enfin la préparation d'un nouveau code pénal. Mais pendant que les députés se livraient paisiblement à ces discussions, les sociétés secrètes préparaient une crise plus redoutable que toutes celles dont nous avons rendu compte. Riego en fut encore l'occasion.

Après l'avoir relégué à Lérida, le gouvernement n'avait pas jugé nécessaire de faire connaître les faits qui avaient

motivé sa condamnation, soit qu'il n'eût contre lui aucune preuve, soit qu'il craignît de mettre au jour celles qu'il avait recueillies. Riego ne manqua pas d'adresser au roi des pétitions dans lesquelles il demandait des juges. Il avait reçu des réponses évasives, ses amis, ses compagnons d'armes adressèrent à leur tour de très vives réclamations. Bientôt des fonctionnaires civils, des députations provinciales, des municipalités, des régiments suivirent cet exemple et adressèrent des pétitions en faveur du général exilé. A ces supplications restées sans réponse succédèrent des adresses menaçantes, parties de tous les points du royaume, réclamant le renvoi d'un ministère servile, persécuteur des plus zélés défenseurs de la liberté. On vit alors un étrange spectacle ; non seulement les corps élus, mais les fonctionnaires, généraux, officiers, intendants nommés par le roi pour gouverner les provinces, se mettre en opposition ouverte avec le pouvoir. Cela dura pendant les derniers mois de l'année. Au commencement de l'année suivante, les principales villes du royaume, notamment Cadix et Séville, étaient en révolte et refusaient de recevoir les commissaires envoyés par le roi.

CHAPITRE XII

Mémoire du cabinet français à l'empereur de Russie. — L'insurrection grecque; proclamation du Sultan à ses sujets musulmans. — L'*hétérie*. — Massacres de Patras; soulèvement de la Morée et des Iles. — Assassinat des patriarches Grégoire à Constantinople et Cyrille à Andrinople. — Conflit entre M. de Strogonoff, ambassadeur de Russie, et le gouvernement ottoman. — Échec d'Ypsilanti en Moldavie; il se réfugie en Autriche, où il est emprisonné. — Mission de l'amiral Halgan dans les mers du Levant. — Insurrection de Samos; succès des Grecs à Erisso; troubles à Smyrne. — La note russe du 18 juillet 1821. — M. de Strogonoff s'embarque pour Odessa. — Réponse tardive du reis-effendi à l'*ultimatum* du czar.

Tout semblait présager le triomphe définitif des idées révolutionnaires en Espagne; la situation était d'autant plus grave que les élections allaient se faire dans un bref délai et qu'on devait supposer que la nouvelle assemblée serait moins favorable encore au régime monarchique. Il fallait prévoir les difficultés que pouvait amener la nouvelle réunion des souverains en Italie. Il avait été déclaré qu'on ne s'occuperait que des affaires italiennes, mais était-il probable qu'on restât enfermé dans ce programme? N'était-il pas à peu près certain qu'on s'occuperait aussi des affaires d'Espagne? C'est dans ces vues que j'avais rédigé le mémoire que M. de La Ferronnays était autorisé à communiquer à l'empereur de Russie. Nous protestions, au nom du gouvernement français, contre les préventions injustes qu'on exprimait sans cesse contre lui, que rien ne justifiait, ni l'attitude du ministère, ni l'excellent esprit qu'avait montré ce pays. Lorsque, en 1814 et 1815, les puissances alliées avaient reconnu le gouvernement con-

stitutionnel, elles avaient dû en accepter les conséquences. Il était dès lors impossible de comprendre l'indignation qu'affectaient, dans certains cabinets, certaines coteries politiques, contre les écarts de la presse et de la tribune. Depuis dix-huit mois, la France avait été environnée par des populations agitées, des mouvements révolutionnaires avaient éclaté sur ses frontières sans qu'elle eût été gagnée par la contagion. A quel propos affectait-on de la considérer comme une alliée dangereuse? Partout où on l'avait consultée, elle avait fait entendre des paroles de prudence et de modération, sa politique était franche et sincère; en pouvait-on dire autant de toutes les autres puissances? Nous voulions la paix parce qu'elle nous était plus qu'à personne nécessaire, mais nous avions aussi le sentiment de notre dignité, et il serait imprudent de le froisser.

Quant à notre situation vis-à-vis de l'Espagne, nous pouvions nous expliquer en toute franchise; l'empereur Alexandre avait dit plusieurs fois à M. de La Ferronnays que la France devait se charger de parer aux dangers de la Révolution, que c'était à elle qu'il appartenait de garantir l'Europe, en ramenant le gouvernement espagnol dans des voies plus modérées. Pour remplir cette mission, l'empereur de Russie n'ignorait pas que le principal obstacle que nous aurions à surmonter serait l'influence anglaise. La légation anglaise à Madrid n'avait rien négligé, tout le monde le savait, pour faire croire que les troupes russes allaient se mettre en mouvement pour détruire l'indépendance espagnole. Elle disait hautement que la seule ressource contre ce danger était de se jeter dans les bras de la Grande-Bretagne; il était nécessaire que la France fût formellement autorisée par l'empereur Alexandre à déclarer que l'Espagne ne courait nul danger, qu'elle ne serait point attaquée par les armes russes. La France était le défenseur naturel de l'Espagne, puisqu'on ne pouvait arriver à celle-ci sans traverser ses provinces; saisissant cette

occasion, j'affirmais dans la note l'impossibilité absolue où se trouverait le gouvernement français de consentir jamais au passage de troupes étrangères sur le sol français, pour aller porter la guerre en Espagne. L'opinion publique renverserait un ministère qui oserait soutenir une pareille politique.

Restait à examiner l'hypothèse où la France serait en guerre avec l'Espagne. « Nul doute que si la dignité fran-« çaise était compromise, si le territoire était violé, le roi « de France et avec lui toute la nation ne sentissent la « nécessité de défendre son territoire et son honneur. « Même dans ce cas, la guerre devrait être conduite avec « une extrême prudence, parce qu'elle ne serait pas sans « périls. L'exemple des guerres de l'Empire ne peut être « oublié. La guerre alors semblait avoir de grandes chances « de succès. Les Espagnols n'avaient plus à leur tête la « famille royale, prisonnière en terre étrangère; la capitale « et les principales places fortes étaient au pouvoir des « Français. On sait cependant comment les choses avaient « tourné. L'intervention de la France pouvait donner au « parti révolutionnaire l'occasion tant souhaitée par lui « d'enflammer la masse de la nation qui, jusqu'ici, est « restée beaucoup plus calme qu'il ne l'aurait voulu. » Je crois devoir, par cette citation textuelle, exposer nos idées, quoique la chute du ministère n'ait pas permis de les appliquer.

Lorsque M. de La Ferronnays arriva en Russie, il ne put en faire usage. L'empereur était alors absorbé par les événements du Levant; pour se rendre à Saint-Pétersbourg, M. de La Ferronnays avait pris sa route par Turin, par Modène et Vienne. A Modène, il devait voir le nouveau roi et découvrir autant que possible quelle serait la direction politique que son conseil allait adopter. Il ne lui fut pas difficile de reconnaître, ce qui n'était que trop prévu, que la plus complète sujétion aux volontés de l'Autriche

étant la seule règle de conduite du gouvernement piémontais, cette puissance avait usé de son influence pour le pousser à des mesures de rigueur qui n'étaient guère nécessaires après une victoire si complète et si facile. M. de Metternich désirait ardemment trouver l'occasion de compromettre le prince de Carignan, en découvrant dans les enquêtes entamées quelques faits de complicité à sa charge. Cette intention, facile à pénétrer, fut heureusement déjouée par la continuelle et généreuse intervention du grand-duc de Toscane, par celle non moins persévérante de la France, et aussi, il faut le dire à la louange du czar, par son refus de prêter en cela la moindre assistance aux projets de M. de Metternich, refus qui fut encore plus prononcé lorsque M. de La Ferronnays eut fait connaître au cabinet de Saint-Pétersbourg toutes les menées que son passage à Turin, à Modène et à Vienne lui avait donné le moyen de découvrir. Dans cette dernière capitale, il avait trouvé M. de Metternich très préoccupé des nouvelles qu'il recevait de Constantinople. Il savait bien que toute l'œuvre accomplie aux congrès de Troppau et de Laybach reposait sur l'action exercée par l'empereur de Russie. Il ne fallait pas qu'il s'engageât en Orient dans quelque guerre dont les conséquences seraient incalculables; or, le conflit devenait chaque jour plus probable. L'insurrection grecque avait éclaté au moment où commençait la révolution du Piémont; cette coïncidence avait décidé l'empereur Alexandre à infliger un désaveu et un blâme solennels aux chefs de l'entreprise. Les consuls russes en Moldavie et en Valachie avaient, dès le 9 avril, déclaré que l'entreprise du prince Ypsilanti devait être considérée comme l'effet de l'inexpérience et de la légèreté d'un jeune homme, par l'exaltation de ses sentiments, qu'il était rayé des cadres de l'armée russe.

Ces déclarations avaient été officiellement transmises au gouvernement turc par l'ambassadeur russe, baron de

Strogonoff, qui avait eu de plus l'ordre de faire connaître au Divan que la politique de son maître était de maintenir la stricte exécution des traités existant entre les deux puissances. L'Autriche avait prescrit à son internonce d'appuyer cette déclaration par une note conçue dans le même sens. C'était une conséquence des engagements pris à Troppau entre l'empereur Alexandre et M. de Metternich. On devait donc croire que le gouvernement turc serait touché par des procédés aussi loyaux et qu'ils désarmeraient toutes ses méfiances, mais il n'en fut point ainsi. On croyait trop fermement à Constantinople que la Russie, depuis nombre d'années, ne cessait de fomenter les troubles qui désolaient l'Empire ottoman. La Porte ne fut donc nullement rassurée par ces démarches empressées; elle prit sans délai toutes les mesures qu'elle croyait propres à assurer sa sécurité. Une proclamation fut publiée au nom du Sultan, ordonnant à tous ses musulmans de « renoncer aux agréments « de la vie sociale, de se procurer des armes, des chevaux, « et de revenir aux mœurs de leurs ancêtres, à la vie des « camps », prescrivant la visite de tous les bâtiments qui passeraient par le détroit des Dardanelles ou qui entreraient du Bosphore dans la mer Noire. Cette précaution, qui avait pour objet d'empêcher la fuite des rayas grecs sur des bâtiments étrangers, et surtout qu'on portât des vivres, des munitions et des armes dans les lieux où pourrait éclater l'insurrection, était particulièrement nuisible au gouvernement russe et au commerce d'Odessa. Elle amena des explications délicates et très vives entre l'ambassadeur russe et le reis-effendi. Celui-ci était d'autant moins disposé à se relâcher d'une rigueur dont le principal poids retombait sur la ville d'Odessa, qu'on ne pouvait ignorer à Constantinople qu'un grand enthousiasme avait éclaté dans cette ville en faveur de l'entreprise d'Ypsilanti, que des souscriptions très considérables y avaient été recueillies pour lui fournir les secours dont il avait besoin,

qu'un bon nombre de jeunes Grecs et même quelques Russes étaient allés se ranger sous son étendard.

On avait reçu la nouvelle du massacre de tous les Turcs en Moldavie et en Valachie. En représailles, on ne pensait, on ne parlait, dans les conseils de la Sublime Porte, de rien moins que de massacrer tous les Grecs qui se trouvaient dans Constantinople. On a même prétendu que l'ordre avait été donné et qu'il n'avait été suspendu que sur les remontrances de l'ambassadeur russe, de plusieurs autres ministres chrétiens et du patriarche. Un instant on avait pu croire que l'influence de ce patriarche, jointe au désaveu de l'empereur de Russie, suffirait pour arrêter l'insurrection. Mais elle avait été préparée de longue main. Une véritable conjuration pour opérer le soulèvement des provinces grecques était organisée dès 1814, elle était connue et en quelque sorte avouée de toute l'Europe; elle avait pris sa source à cette époque dans une association formée à Vienne, dans la seule vue de répandre en Grèce, où le clergé n'est guère moins ignorant que le peuple, les principes et les lumières du christianisme.

Des ministres, des hommes puissants, des savants de toutes les nations, les gens riches du Fanar et des provinces avaient inscrit leurs noms sur les listes de cette société, dont la caisse était à Munich. En peu de temps elle compta plus de quatre-vingt mille souscripteurs et reçut le nom d'*hétérie,* ou société d'amis. En admettant que la politique soit restée d'abord étrangère à ses vues, le progrès naturel des idées fit bientôt concevoir le dessein d'arracher la Grèce au joug des musulmans. Outre les écoles déjà fondées à Salonique, au Mont-Athos, à Chio, à Smyrne, à Kidonie, à Bucharest, à Jassy et même à Constantinople, il y eut dans les villes un peu considérables des lycées, des gymnases, des bibliothèques, et, jusque dans les villages, des écoles d'enseignement mutuel, qui s'établirent malgré la résistance du gouvernement ottoman,

quelquefois même du clergé grec. Beaucoup de jeunes gens furent envoyés par leurs parents en Italie, surtout en Allemagne, pour suivre les cours des universités les plus célèbres. Ces études, où dominait le goût de l'antiquité, ravivaient dans ces jeunes cœurs les souvenirs d'un glorieux passé. La liberté dont avaient joui leurs héroïques ancêtres rendait plus dure et plus humiliante encore la servitude dans laquelle ils étaient maintenus par les Turcs. Rougissant de leur dégradation politique devant l'Europe éclairée par les lumières de la civilisation, ils résolurent de secouer le joug; ces généreuses aspirations passèrent vite des bancs de l'école et de l'*hétérie* dans les différentes classes de la nation. Ils étaient encouragés d'ailleurs par l'état de décadence de l'Empire ottoman. De toutes parts les pachas révoltés minaient sa force et détruisaient sa puissance. L'Égypte était devenue à peu près indépendante. Ali-Pacha régnait dans Janina, aux portes mêmes de la Grèce; là, depuis dix ans, réfugié dans ses forteresses, défendu par ses lacs et par ses montagnes, il bravait impunément le courroux des sultans.

Ces dangers n'étaient rien auprès de ceux qui menaçaient la Turquie du côté de l'empire russe; son influence était déjà bien redoutable dans la Moldavie et la Valachie; encore quelques pas, et elle arrivait aux portes de Constantinople; c'était le but vers lequel elle s'avançait avec une persévérance, avec une constance de vues impossibles à méconnaître; elle ne négligeait rien de ce qui pouvait lui attacher des alliés naturels, que la communauté des croyances et le désir de secouer la plus rude oppression lui donnaient jusque dans les murs de la capitale. Elle avait fait de la puissante ville d'Odessa une colonie grecque autant que russe; elle accueillait avec une éclatante bienveillance tous les Grecs qui lui demandaient des services. Enfin un Grec, M. de Capo d'Istria, était à la tête des conseils de l'empereur Alexandre, investi de toute sa con-

fiance. Il avait fait, en 1818, un voyage dans son pays natal et n'avait pas hésité à encourager les espérances de ses compatriotes. Il n'y avait pas un consul russe dans ces contrées qui n'affirmât la sympathie du czar pour ses coreligionnaires malheureux.

Faut-il s'étonner qu'en levant l'étendard de l'insurrection les chefs aient cru à une protection si souvent promise? Faut-il s'étonner que l'élite de la jeunesse ait répondu à l'appel du prince Ypsilanti? Dès que la nouvelle de ce qui se passait en Moldavie eut pénétré en Grèce, l'émotion fut considérable. Dans l'ancienne Grèce proprement dite, dans le Péloponèse surtout, l'insurrection devint générale. A la fin de mars, les Maïnotes descendus du Taygète, au nombre de sept à huit mille, avaient commencé les hostilités dans la Morée; les Turcs, surpris, n'avaient eu que le temps de se jeter dans les places fermées et dans les citadelles; à Patras, dès le 30 mars, le drapeau blanc traversé de la croix rouge avait été arboré en signe d'indépendance par l'archevêque Germanos, mais il avait été obligé de fuir presque aussitôt, abandonnant ainsi cette malheureuse ville à la vengeance des Turcs. Il revint le 6 avril, à la tête des paysans de l'Achaïe, qu'il avait soulevés. Les Turcs furent alors obligés de se retirer dans la citadelle, d'où il n'y eut aucun moyen de les chasser. Le même jour, les chefs insurgés s'étaient constitués, à Kalamata, en gouvernement provisoire, sous le titre de sénat messénien, avaient adressé une déclaration aux gouvernements de l'Europe pour leur expliquer la cause et le but de l'insurrection; ce but était de délivrer le Péloponèse de la tyrannie ottomane, « de lui rendre la liberté, de combattre pour elle, pour la « religion et pour cette terre illustrée par tant de génies et « de vertus, à laquelle l'Europe était redevable de ses arts, « de ses lumières, de tous les bienfaits de la civilisation ». Les insurgés ne demandaient en retour que des armes, un peu d'argent et des conseils.

Dès le début, la guerre prit un caractère terrible, implacable. Le pacha qui commandait les troupes turques dans la Morée ayant pénétré dans Patras le 15 avril, à la tête de mille chevaux, mit la ville au pillage, fit brûler huit cents maisons; tous les Grecs qui n'avaient pu s'enfuir furent impitoyablement massacrés, sans distinction de sexe ni d'âge. Il n'y eut d'épargnés que quelques malheureux qui trouvèrent un asile dans la maison du consul de France, M. Pouqueville. Il les sauva au péril de sa vie. Ce fut le premier exemple du courageux dévouement avec lequel les consuls français ont rempli leurs devoirs; tous ont honoré le nom français par le zèle et l'intrépidité avec lesquels ils ont arraché à la mort tous ceux qui, dans un parti comme dans l'autre, étaient menacés. Telle a été leur conduite, qu'ils ont inspiré du respect aux fanatiques dans les deux camps.

Les horreurs de la guerre contribuèrent dès les premiers jours au succès de l'insurrection, en obligeant les plus modérés à prendre parti. La Morée entière se trouva engagée dans la lutte. Dès qu'on sut que le moine Grégoras, parcourant le pays la croix à la main, avait occupé l'isthme de Corinthe avec un corps de quelques milliers d'hommes, l'Attique, la Béotie, la Phocide, l'Étolie et l'Acarnanie furent entraînées dans le mouvement. Les insurgés, passé le premier moment d'un succès qui tenait à ce qu'ils avaient surpris leurs ennemis, étaient bien faibles pour résister aux forces supérieures qu'ils avaient bientôt trouvées devant eux. Ils manquaient d'armes, d'argent, ne savaient rien de la guerre, n'avaient pas un seul bataillon régulier. Ils n'avaient pas de chef ayant l'expérience des grandes opérations militaires; enfin, il faut bien le reconnaître, l'insurrection de la Grèce n'avait aucune chance de réussir en dehors de l'appui de la Russie et de la diversion qu'elle pouvait faire en sa faveur sur le Danube.

En attendant ce secours, les Péloponésiens trouvèrent

assistance dans une petite population grecque dont l'importance et presque l'existence ne dataient que de quelques années seulement. Trois petites îles, Hydra, Spetzia et Ipsara, avaient pu, pendant la guerre de la Révolution française, se créer une marine marchande assez considérable. Le commerce de grains de la mer Noire avait augmenté leurs relations et leurs richesses. Braves, sobres, intelligents, leurs matelots connaissaient parfaitement les mers difficiles sur lesquelles ils naviguaient. Leurs relations journalières avec la France, l'Italie, Odessa, avaient développé leurs idées d'indépendance et augmenté leur haine contre les oppresseurs de leur pays. Nulle part l'in surrection ne trouva des esprits plus préparés à la servir; dès les premiers jours d'avril, les habitants des trois îles avaient suivi l'exemple de leurs voisins de Morée et organisé un gouvernement provisoire siégeant à Hydra et qui bientôt eut toutes les ressources nécessaires pour commencer immédiatement la guerre, des armes, des munitions, des hommes et de l'argent. Il équipa une flottille de cent quatre-vingts bricks de dix à douze canons, portant un pavillon bleu et blanc dit pavillon de l'*hétérie*. De simples négociants firent des sacrifices prodigieux; une seule maison équipa à ses frais trente navires armés de quinze à vingt canons. Une femme dont le mari avait été massacré par les Turcs (Bobolina de Spetzia) en fréta trois qu'elle conduisit elle-même au combat. Le sénat d'Hydra se mit en communication avec les pays insurgés, leur fournissant des munitions et des armes, établissant des croisières dans tout l'Archipel grec et préparant ainsi son soulèvement; il ne tarda même pas à montrer son pavillon à l'entrée des Dardanelles.

Le gouvernement turc, blessé dans son orgueil, sentit qu'il fallait prendre des mesures énergiques. Le Sultan mit à la tête du gouvernement un pacha rappelé d'Asie, avec des troupes nombreuses dont le fanatisme et la férocité étaient bien faits pour terroriser les populations de la

Grèce. On les fit camper sur les rives du Bosphore, et le 21, le grand vizir fit son entrée à Constantinople. Le lendemain, jour de Pâques, à la suite de la célébration du service divin, le patriarche Grégoire qui, un mois auparavant, avait fulminé un si terrible anathème contre les insurgés, fut arrêté et conduit dans les prisons du Bostangi-Baschi. Cinq heures après, il était pendu à la porte du palais patriarcal. Sur sa poitrine on lisait une inscription disant au peuple la cause de son supplice. « Il n'avait « pas ignoré les rassemblements qui avaient eu lieu, ni « l'insurrection de son pays (la Morée). Il n'avait ni pré- « venu ni puni les égarés, il avait donc, suivant toutes les « vraisemblances, pris part à l'insurrection, il l'avait favo- « vorisée. »

Les soupçons du gouvernement turc étaient-ils fondés? Rien n'a prouvé depuis que Grégoire eût trahi la confiance qui lui était accordée et qu'il n'ait pas été de bonne foi dans la publication de son mandement. Il n'ignorait pas sans doute les dispositions générales de ses coreligionnaires, mais il est très vraisemblable qu'eux-mêmes connaissaient les périls de la situation et lui avaient épargné des confidences parfaitement inutiles. Après le supplice, son corps, descendu du gibet, fut livré aux Juifs qui dans cette révolution ont toujours été au premier rang des plus cruels persécuteurs des Grecs. Ils le traînèrent dans les rues, lui firent subir mille outrages et le jetèrent enfin à la mer. Des mains pieuses recueillirent ces tristes restes, les transportèrent à Odessa, où ils furent ensevelis avec une grande solennité. Ce crime n'était que le prélude de plus grandes atrocités; l'évêque d'Éphèse et plusieurs autres prélats furent assassinés. Les Grecs les plus considérés du Fanar furent décapités et pendus aux fenêtres ou aux portes de leurs maisons. A Andrinople, le patriarche Cyrille subit le même sort, les églises furent profanées ou détruites; le vizir, auteur de ces inqualifiables violences,

ne conserva pas son pouvoir plus de huit jours. Il était déposé le 1er mai, non, comme on s'était d'abord plu à le croire, à cause de la dureté de son administration, mais parce qu'il avait voulu faire disgracier deux favoris du Sultan et avait prétendu exiger que toute l'autorité lui fût confiée sans réserve. Les favoris avaient décidé sa mort; en effet, exilé en Chypre, sa tête fut bientôt après rapportée à Constantinople et clouée aux portes du sérail. Son successeur, homme âgé, était soumis aux caprices des favoris et aux volontés des janissaires, qu'il fallait surtout ménager.

C'est à ce moment qu'éclata le conflit entre l'ambassadeur de Russie à Constantinople et le gouvernement turc. Cet agent, homme de caractère et de résolution, n'était pas sans doute fait pour maintenir des relations amicales. La raideur de ses formes, la fermeté avec laquelle il avait soutenu les exigences de sa cour et ses réclamations au sujet d'une insulte dirigée contre son palais par quelques janissaires, l'avaient rendu peu sympathique à la population de Constantinople; le rôle qu'il devait jouer dans ces nouvelles circonstances n'était pas fait pour diminuer cette impression. Il devait au contraire rendre sa situation assez périlleuse, mais cette considération n'était pas faite pour l'intimider; il avait protesté contre la prétention d'interdire aux bâtiments russes le passage des Dardanelles. A l'appui de ces réclamations, il n'avait pas manqué d'invoquer les traités de 1774 et de 1812, traités donnant à la Russie non seulement le droit d'intervenir en faveur des sujets grecs, mais encore celui d'exiger qu'il n'y eût pas de troupes cantonnées dans la Moldavie et la Valachie.

Lorsque arrivèrent la mort du patriarche et tous les excès commis sur les Grecs de Constantinople, le baron de Strogonoff ne manqua pas de faire entendre les plaintes les plus fortes. Il demanda avec énergie qu'en réprimant la révolte, on ne confondît par les innocents avec les coupables, que les condamnations fussent précédées d'une

enquête formelle, impartiale, et qu'on fît cesser la profanation et la destruction des églises. A toutes ces réclamations le reis-effendi répondait qu'il appartenait au Sultan de châtier comme il l'entendait ses sujets rebelles, que le patriarche de Constantinople avait subi la peine méritée de sa trahison, prouvée d'ailleurs par sa correspondance en Morée. Cette preuve n'a jamais été fournie aux ambassadeurs, malgré les démarches réitérées pour l'obtenir. Le ministre turc ajouta que la Porte elle-même avait à se plaindre de la Russie, qui malgré ses belles paroles semblait accorder protection aux rebelles, qu'elle refusait leur extradition bien qu'elle fût stipulée par les traités. Quant à l'entrée des troupes russes dans les Principautés, le reis-effendi répondait que les traités invoqués n'avaient pu prévoir le cas qui se présentait, et que quand l'empereur Alexandre désavouait si hautement une rébellion suscitée cependant par un général à son service, il était au moins étrange qu'il prétendît rendre cette rébellion inattaquable. Sur ce dernier article, il était difficile de contester la justesse de la réplique. Plus tard, l'empereur Alexandre a offert de garantir la tranquillité, la soumission, et d'employer même ses propres troupes à cette œuvre; mais pourquoi les troupes russes auraient-elles été admises plutôt que celles du Grand Seigneur? Cette mesure n'eût pas été davantage dans l'esprit des traités.

Un incident vint encore ajouter à l'aigreur des relations. Un négociant grec avait été arrêté comme ayant fourni des fonds aux révoltés. Il paraît que l'accusation était sans aucun fondement, et que son véritable crime était d'avoir refusé trois cent mille piastres à un nouvel hospodar que la Porte envoyait en Valachie. Le baron de Strogonoff le fit en vain réclamer comme banquier de la légation russe, et malgré ses instances, appuyées par l'internonce autrichien, le malheureux était toujours menacé du dernier supplice; il n'y échappa que grâce à la sollicitation de lord

Strangford, nouvel ambassadeur anglais, arrivé le 22 mai. Le gouvernement turc avait intérêt à le ménager, aussi fut-il reçu avec des marques de distinction qu'aucun ambassadeur n'avait encore obtenues. Le crédit de la France à cette époque était loin d'être ce qu'il avait été jadis, les dernières années du gouvernement impérial, puis les événements de 1814 et de 1815 l'avaient affaibli. Le premier ambassadeur envoyé depuis la Restauration, M. de Rivière, n'avait ni le talent ni le caractère nécessaires pour regagner le terrain perdu. On venait d'envoyer à sa place l'homme qui paraissait le mieux désigné pour remplir ces fonctions. M. de Latour-Maubourg avait géré ce poste comme secrétaire d'ambassade après le départ de M. le général Sébastiani. Malheureusement M. de Latour-Maubourg, après avoir vivement désiré cette ambassade, avait fini par la redouter et avait cherché mille prétextes pour ajourner son départ (1). Il est résulté de ce retard que dans

(1) M. de Latour-Maubourg, employé sous le gouvernement absolu de Bonaparte, pénétré de ses idées comme de ses procédés en politique, avait eu pour mission de combattre l'influence de la Russie. Après l'avoir remplie avec succès, il lui a été impossible de comprendre, dix ans plus tard, que les circonstances n'étaient plus les mêmes. Il avait regardé les Grecs comme des sujets avilis de la Porte et comme des partisans secrets de la Russie; jamais il n'a pu se persuader, en 1821, que les choses avaient changé, que ces Grecs qu'il avait tant méprisés pouvaient jouer un rôle important dans les nouvelles combinaisons de la politique européenne. Il avait vu autrefois en eux les ennemis des Grecs latins auxquels ils prétendaient disputer la possession du Saint-Sépulcre, il n'a pas pu comprendre que leur insurrection contre les Turcs prenait le caractère d'une lutte entre la religion chrétienne et la religion mahométane, qu'alors il fallait laisser de côté la querelle des Grecs et des Latins. Cette disposition d'esprit nous causait un grand embarras. Vingt fois j'ai été au moment de révoquer sa nomination, mais son arrivée était annoncée à Constantinople, il était demandé avec faveur; son remplacement eût été considéré comme une rupture. Bref, de délai en délai, de tergiversations en tergiversations, il a fini par se mettre en route à la fin de 1821. Arrivé à Constantinople, il a demandé, avant de remettre ses lettres de créance, je ne sais quelle réparation par suite d'atteintes portées aux privilèges d'un couvent de moines latins dans la Syrie. Cette satisfaction ne lui ayant pas été accordée, il n'a jamais remis ces lettres, n'a par conséquent jamais

une époque critique la France n'avait à Constantinople qu'un chargé d'affaires, c'était un M. de Viella, premier secrétaire de la légation, homme sage, assez éclairé, mais peu fait pour prendre une grande influence. Il a été un agent correct, n'a rien négligé de ce qui lui était recommandé, a protégé efficacement, au milieu de la crise la plus périlleuse, les intérêts des sujets français.

Les rapports devenaient chaque jour plus mauvais entre l'ambassadeur russe et le gouvernement turc. Un paquebot d'Odessa voulut, malgré la défense, jeter l'ancre devant la maison de l'ambassadeur. Il fut forcé de s'éloigner. Cet incident amena de nouvelles réclamations et de nouveaux refus insultants, à la suite desquels M. de Strogonoff quitta le palais de la légation à Péra, suspendit toutes communications diplomatiques, et en attendant les ordres de son souverain, alla avec toute sa légation habiter une maison de campagne située sur le Bosphore. Le 10 juin, il adressa à tous les négociants russes qui se trouvaient en Turquie une circulaire dans laquelle il les engageait à régler leurs affaires le plus promptement possible, afin de n'être pas pris au dépourvu par un gouvernement qui « n'observait plus aucune mesure dans sa conduite ».

C'était prédire une guerre prochaine, et il était naturel de penser que la haute confiance dont il avait joui dans l'esprit de son maître, la connaissance approfondie qu'on lui devait supposer des institutions lui avaient donné les moyens de ne pas s'engager légèrement. Cependant c'était malgré ces représentations, soutenues sur presque tous les points par le ministre d'Autriche et sur quelques-uns seulement par celui d'Angleterre, que s'accomplissait l'écrasement de l'insurrection moldave.

rempli ses fonctions d'ambassadeur; il a fini par revenir en France au bout de huit à dix mois. — Depuis la révolution de 1830, M. de Latour-Maubourg a été de nouveau employé et a servi avec grande distinction. Il a été ambassadeur à Rome.

Il n'entre pas dans notre plan de rendre compte des opérations de la courte campagne qui eut lieu entre les troupes du prince Ypsilanti et les huit ou dix mille Turcs qui étaient entrés dans la principauté; le parti insurgé, complètement découragé et désorganisé par la déclaration et le désaveu de la Russie, s'était divisé. Les chefs ne s'entendaient plus, tout fut terminé dans l'espace de moins d'un mois, par une complète déroute du peu de troupes restées fidèles au prince Ypsilanti. Ce qui put échapper au massacre se jeta dans les montagnes, sous les ordres d'un chef courageux. Ces hommes, joints à quelques Albanais, donnèrent encore pendant assez longtemps de nouveaux embarras à leurs ennemis. Le prince Ypsilanti se retira en Autriche; il fut arrêté et retenu prisonnier dans une forteresse. Le secret le plus absolu fut d'abord gardé sur cette détention, dont les principaux cabinets furent seuls informés. On ne voulait pas avoir à répondre aux demandes d'extradition de la Porte. Ce ne fut qu'après quelques mois qu'on apprit qu'il était enfermé dans la citadelle de Munkacs. Il y gémit peut-être encore au moment où nous traçons ces lignes. Triste destinée pour un homme imprudent, téméraire peut-être, mais qui le premier a donné le signal d'une lutte héroïque qui dure encore et qui tiendra une belle et grande place dans l'histoire de notre siècle.

Il est superflu de dire que la victoire des Turcs en Moldavie eut pour conséquence une suite de brigandages, de dévastations, de massacres qui désolèrent la principauté pendant le reste de l'année.

Un semblable désastre aurait dû refroidir le zèle des insurgés dans les provinces méridionales, il n'en fut pas ainsi; dans une telle lutte, il n'y avait d'asile que la victoire ou la mort; personne ne recula donc. Après la mort du patriarche de Constantinople, les prêtres, les moines, les évêques se mirent à la tête du mouvement. Le soulèvement devint universel, ce fut une guerre d'extermination; les

villes fermées et les citadelles étaient toujours au pouvoir des Turcs, mais ils étaient chassés des campagnes et de toutes les villes ouvertes.

En Acarnanie, les Souliotes se signalèrent en harcelant l'armée turque qui faisait le siège de Janina. En Thessalie, un archimandrite était à la tête de quatre à cinq mille hommes. L'insurrection gagna la péninsule du Mont-Athos et de Cassandra. Les habitants de cette province, au nombre de plusieurs milliers, qui assiégeaient Salonique, furent repoussés par le pacha et forcés de se retirer dans des retranchements élevés à l'entrée de la péninsule. A son retour dans Salonique, le pacha fit empaler tous les Grecs restés dans la ville, bien qu'ils n'eussent pris aucune part à l'insurrection.

La guerre continua ainsi avec des alternatives de succès et de revers, guerre d'embuscades, de surprises, de coups de main. Arta, Parga et Prévéza, lieux rendus célèbres depuis le commencement du siècle par les combats qu'avaient livrés autour d'eux les braves Souliotes si cruellement sacrifiés et livrés à Ali-Pacha par la politique anglaise, furent encore une fois illustrés par leur valeur. Athènes retomba au pouvoir des Turcs. Les Grecs, à leur approche, n'avaient eu d'autre ressource que de se sauver sur les bâtiments qui leur avaient été envoyés d'Hydra.

A la fin de juillet, la Grèce était un champ de bataille où vingt petites peuplades chrétiennes, fanatisées par le désir de secouer une tyrannie chaque jour plus odieuse, marchèrent sans autre tactique militaire que leur intrépidité et leur mépris de la mort, disputant leurs biens, leur vie, leur religion à d'implacables ennemis. Sur mer, la guerre était soutenue avec plus d'ordre et plus d'ensemble; elle était dirigée par un conseil de Navarques, établi à Hydra.

Dès les premiers jours, le gouvernement français, informé des graves événements qui désolaient la Grèce, avait envoyé dans l'archipel grec presque tous les bâtiments qui avaient

si longtemps stationné dans le golfe de Naples. Cette flotte était sous les ordres du contre-amiral Halgan, l'un des officiers les plus expérimentés, les plus habiles, les plus honorables de la marine française. Il devait, en observant une stricte neutralité, porter partout secours et assistance aux agents et aux sujets français ; il ne devait rien négliger pour faire entendre la voix de la clémence et de l'humanité, pour arracher, sans distinction de parti et de religion, le plus de victimes qu'il serait possible aux fureurs d'une guerre sans merci. Ses instructions lui prescrivaient de s'informer de l'état des choses, des causes de la crise, des chances des belligérants, surtout de l'action exercée par les différentes puissances, de l'attitude de leurs agents.

Après la Russie, l'Angleterre, par son établissement dans les îles Ioniennes, était celle dont les agissements devaient être le plus soigneusement observés. On savait déjà que les premiers actes de l'administration anglaise dans Corfou avaient été favorables aux Turcs, que c'était par les soins de cette administration que la citadelle de Patras, occupée par eux, avait été approvisionnée de vivres, sans lesquels il leur aurait été impossible de s'y maintenir. Cette conduite n'avait rien qui dût surprendre : le gouvernement britannique regardait encore, ainsi que toute l'Europe, l'insurrection grecque comme suscitée par la Russie. L'amiral Halgan a rempli sa délicate mission de la manière la plus honorable et la plus heureuse ; il a exécuté ses instructions avec un tact et une habileté rares. Il a été admirablement secondé par les officiers placés sous ses ordres. Ils ont mérité partout l'estime et la reconnaissance ; l'escadre a laissé derrière elle des souvenirs plus glorieux et plus durables que ceux qui s'attachent aux conquêtes et aux batailles gagnées.

Les opérations maritimes avaient commencé dans l'Archipel. A la fin de juin, les habitants de l'île de Samos s'étaient insurgés ; le cadi, les janissaires, les Turcs avaient

été égorgés. Ces cruautés avaient attiré des représailles terribles à Smyrne et sur les côtes de l'Asie Mineure. L'escadre turque était sortie des Dardanelles pour châtier les populations de l'Archipel insurgées et anéantir la marine grecque. Elle était composée de deux vaisseaux de ligne, trois grosses frégates et cinq bricks, chargés de troupes de débarquement. Elle était suivie et surveillée par deux escadrilles grecques épiant le moment de la surprendre et de lancer contre elle quinze ou vingt petits bâtiments préparés en brûlots. Le 8 juin, l'amiral turc étant au mouillage de Mitylène, détacha un de ses vaisseaux de 74 pour aller au-devant d'une deuxième division qui devait la rejoindre. Ce vaisseau, arrivé près de Ténédos, fut enveloppé par les petits bâtiments grecs; le capitaine se réfugia dans un golfe, où il ne tarda pas à échouer. L'équipage se jeta dans les chaloupes pour gagner le rivage; sur les mille soldats embarqués, deux cents seulement se sauvèrent. Le capitaine fut au nombre des victimes. Le commandant de l'escadre turque, au lieu de se mettre en devoir de venger cet échec, ne songea qu'à regagner en toute hâte les Dardanelles, poursuivi par la flottille grecque, avec laquelle il n'osa pas échanger un coup de canon. Enhardis par la honteuse retraite de leurs ennemis, les Grecs canonnèrent la capitale de Chio, pour punir les habitants de ne s'être pas joints à l'insurrection.

La capitale de ces îles, nommée Aïvali, attaquée par eux, fut défendue avec courage par les Turcs. Ceux-ci se retirèrent enfin, après avoir mis le feu à la ville, qui comptait plus de vingt-six mille habitants; les vainqueurs eux-mêmes se virent forcés de l'évacuer. Les Turcs revinrent alors, et tous les habitants grecs qui ne purent trouver asile sur la flotte furent massacrés ou vendus comme esclaves. A Smyrne, dès les premiers jours de juin, la persécution avait commencé par des exactions et des pillages commis en plein jour. Les magasins grecs que la

terreur avait fait fermer avaient été pillés, les Grecs eux-mêmes avaient été poursuivis et massacrés dans les rues. Deux mille d'entre eux s'étaient réfugiés dans la maison du consul général de France; d'autres trouvèrent un asile sur les bâtiments de l'escadre française.

A la nouvelle de la prise et de l'incendie du vaisseau turc à Erisso, les fureurs des musulmans redoublèrent. Un bâtiment russe se trouvait dans le port; les Turcs, malgré le droit des gens, malgré les protestations du capitaine, s'obstinèrent à le visiter et en tirèrent cinquante Grecs, qui ne tardèrent pas à être massacrés. On ne pouvait braver plus hautement la puissance russe. Sans la résistance du consul de France, M. David, dont la conduite fut héroïque, et sans l'assistance que lui prêta l'escadre française, il ne serait pas resté un Grec à Smyrne. La fermeté d'âme et le courage de M. David avaient inspiré aux agents du gouvernement turc un tel respect, que peu de jours après son crédit alla jusqu'à obtenir des mesures sévères contre les assassins les plus connus.

Pendant ce temps, à Cos, à Ténédos, à Chypre, le sang coulait, ainsi que dans l'île de Candie. Les prélats s'étaient mis à la tête des montagnards chrétiens et étaient descendus dans les plaines, imposant des contributions énormes sur les musulmans et enlevant les femmes et les enfants, qu'ils envoyaient en otage dans les montagnes. Un certain nombre de familles anciennement chrétiennes, mais qui s'étaient faites musulmanes, revinrent à la foi de leurs pères, se joignirent aux insurgés, et tous ensemble marchèrent sur La Canée, capitale de l'île. Après un combat sanglant, livré à deux lieues de cette ville, les Turcs, défaits, furent contraints de courir s'enfermer derrière les murailles, et pour venger leur défaite, ils mirent en pièces les chrétiens qui s'y trouvaient.

L'effet produit à Constantinople par ces désastreuses nouvelles arrivant d'heure en heure fut considérable. La

rage du peuple, des janissaires et surtout des troupes venues d'Asie éclata. Les églises chrétiennes qui restaient encore debout dans la capitale furent profanées, détruites et rasées. Les Grecs qui osèrent se montrer dans les rues furent massacrés, puis, sur la dénonciation de Juifs, on les alla chercher jusque dans leurs maisons et grand nombre d'entre eux furent décapités à leur porte, pendus à leurs fenêtres ou noyés dans le Bosphore. On vit les femmes et les enfants des meilleures familles du Fanar vendus en plein marché; Constantinople fut, durant tout le mois de juin et pendant les premiers jours de juillet, le théâtre d'excès et d'horreurs qui surpassent tout ce que l'imagination peut se figurer.

Tout cela se passait malgré les représentations réitérées des ministres d'Angleterre et de Russie. Ils arrachèrent cependant un ordre du Grand Seigneur, publié dans les rues et dans les mosquées, pour interdire le port d'armes aux portefaix et à tous les gens du peuple et pour faire rentrer les soldats et les janissaires dans leurs quartiers. Cette mesure amena quelques jours de calme; cependant, pour donner une dernière satisfaction à la haine qui poursuivait les Grecs, le Sultan fit arrêter le prince Kallimachis, récemment nommé hospodar de la Valachie. Transporté avec toute sa famille à Boli de Brousse, il ne tarda pas à y terminer sa carrière.

Enfin le baron de Strogonoff, toujours enfermé dans sa maison de campagne, reçut la réponse qu'il attendait de Saint-Pétersbourg. En exécution des nouvelles instructions, il envoya le 18 juillet au reis-effendi une note rédigée évidemment dans le cabinet particulier de l'empereur Alexandre. Cette pièce diplomatique a retenti dans toute l'Europe, bien qu'elle n'ait pas amené toutes les conséquences auxquelles on s'attendait. Elle doit être l'objet de notre plus sérieuse attention.

On commençait par rappeler la conduite loyale, franche

et généreuse de l'empereur au moment où l'entreprise du prince Ypsilanti avait éclaté; « non seulement il l'avait « désavouée, mais même il avait fait offrir à Sa Majesté « une coopération dont l'efficacité n'aurait pas été douteuse « et dont l'objet devait être d'isoler l'insurrection et d'épar- « gner des calamités sans nombre au peuple valaque et « moldave, qui n'avait cessé de donner au gouvernement « turc des preuves de sa fidélité. La force des armes devait « agir sans doute, mais sous la protection d'un gouverne- « ment réparateur et des lois ainsi que des *transactions* qui « constituaient le droit public de la Valachie et de la Mol- « davie, jamais sous les bannières du fanatisme, jamais « pour assouvir les passions qu'il enfante. » Cette partie de la note est fort obscure, parce qu'il n'est pas aisé d'invoquer des transactions si peu applicables à des circonstances qui n'avaient pas été prévues à l'époque où les traités avaient été conclus. Le reste de la note est plus clair.

Ce que l'empereur Alexandre craignait le plus, c'était que les mesures adoptées par le ministre ottoman ne donnassent aux chefs de la révolution le prétexte d'une défense légitime contre ceux qui prétendaient détruire la nation grecque et le culte qu'elle professe. Cette crainte s'était en effet réalisée. Jamais, même dans les plus mauvais jours, on n'avait vu une proscription générale envelopper une nation tout entière, ni livrer la religion chrétienne à de tels outrages. Il était sans exemple qu'un patriarche d'Orient eût subi un affreux supplice dans le lieu où il exerçait ses augustes fonctions, alors que ce vénérable pasteur avait fait preuve, vis-à-vis du gouvernement turc, de la plus loyale obéissance. L'Europe n'avait pas encore eu la douleur de voir tous les chefs spirituels et temporels d'un peuple chrétien périr sous la main du bourreau, leurs cadavres profanés, leurs familles contraintes de fuir, leurs propriétés détruites par le fer et par le feu; elle n'avait pas vu surtout, depuis quatre siècles, la guerre déclarée au

culte du Christ par la ruine de ses temples, par les insultes prodiguées au symbole de sa foi. Sa Majesté devait comprendre les conséquences qu'entraînerait un tel système. Si elle devait le poursuivre, ou si elle ne pouvait en réparer les désastreux effets, elle se trouverait forcément, malgré les intentions les plus bienveillantes qu'auraient eues pour elle les puissances de l'Europe, placée en état d'hostilité contre le monde chrétien.

Venaient ensuite des considérations très remarquables sur la *coexistence* du gouvernement turc et des puissances chrétiennes. « Il fallait, pour qu'elle continuât d'exister, « qu'elle ne fût pas un signal de guerre ou d'outrage contre « la religion des princes chrétiens, et qu'elle n'entraînât « pas l'anéantissement d'un peuple qui leur était uni par « tous les liens de culte, de mœurs, de souvenirs. Il fallait, « pour qu'elle pût subsister aujourd'hui, qu'elle fût favo- « rable à l'affermissement des relations de paix et d'amitié « qui subsistaient entre les gouvernements européens, et « que tous s'appliquaient d'un commun accord à rendre de « plus en plus intimes et durables. Dans l'état présent des « choses, le ministre ottoman devait déjà avoir jugé, par « l'unanimité des représentations qui lui étaient faites, que « la cause plaidée par la Russie était une cause européenne. « Les deux conditions de la coexistence du gouvernement « turc étaient évidemment violées. La foi que professaient « les monarques chrétiens avait reçu des outrages qu'ils « ne pouvaient oublier, à moins d'une solennelle répara- « tion, et la Sublime Porte avait placé la chrétienté dans « l'alternative de se demander si elle pouvait rester spec- « tatrice immobile de l'extermination d'un peuple chrétien, « si elle pouvait tolérer de continuelles insultes à la reli- « gion, si elle pouvait admettre l'existence d'un état qui « menaçait de troubler cette paix que l'Europe avait achetée « au prix de tant de sacrifices. La Russie avait de plus des « traités particuliers à invoquer, et elle pouvait faire valoir

« les droits que lui conféraient ces traités, mais c'était sur « des considérations d'un ordre supérieur, s'il était pos- « sible, sur des considérations se rattachant aux engage- « ments contractés par toutes les puissances chrétiennes, « pour le maintien de leur union et de leur sécurité, qu'elle « préférait appeler dans ce moment la plus sérieuse atten- « tion de la Sublime Porte. Les mesures qu'elle avait « adoptées jusqu'à ce jour ne pouvaient être considérées « que comme l'effet d'une volonté libre et d'un plan rai- « sonné, ou d'un système que les circonstances ou le fana- « tisme de quelques hommes égarés forçaient le ministère « ottoman de suivre malgré lui. L'empereur se plaisait à « croire que cette dernière supposition était la seule admis- « sible, mais il demandait à ce sujet une explication caté- « gorique. Si, comme il aimait à le penser, c'était contre « le gré de la Sublime Porte que s'exécutaient en Turquie « les mesures dont gémissaient la religion et l'humanité, « Sa Majesté Impériale désirait que Sa Hautesse manifestât « qu'elle possédait encore le pouvoir de changer un système « qui, tel qu'il était, ne permettait plus aux gouvernements « chrétiens *de traiter ni de composer avec le gouvernement turc*. « Alors l'empereur demandait que les églises détruites ou « pillées fussent immédiatement relevées, que la Sublime « Porte rendît à la religion chrétienne ses prérogatives, « que les coupables et les rebelles fussent seuls punis, etc. « Que si cependant le gouvernement turc témoignait, contre « toute attente, que c'était par suite d'un plan librement « arrêté qu'il prenait les mesures contre lesquelles on récla- « mait justement, alors il ne resterait plus à Sa Majesté « Impériale qu'à déclarer dès à présent à la Sublime Porte « qu'elle se constituait en état d'hostilité ouverte contre le « monde chrétien, qu'elle légitimait la défense des Grecs, « et que la Russie se trouverait dans la stricte obligation « de leur offrir *asile* parce qu'ils seraient persécutés, *pro- « tection* parce qu'elle en aurait le droit, *assistance,* conjoin-

« tement avec toute la chrétienté, parce qu'elle ne pourrait « livrer ses frères de religion à la merci d'un aveugle fana- « tisme. »

Il est impossible de n'être pas frappé de l'assurance et de la persistance avec lesquelles l'empereur Alexandre parle au nom de toute la chrétienté, de toute l'Europe, et se fait fort, en quelque sorte, de l'une et de l'autre. La note était terminée par l'injonction à l'ambassadeur de laisser à la Sublime Porte un délai de huit jours pour répondre à la communication. Au cas où le gouvernement turc exaucerait les vœux et réaliserait toutes les espérances de Sa Majesté Impériale, en adhérant à ses propositions, M. de Strogonoff était autorisé à convenir avec Sa Hautesse d'un nouveau délai qui lui permettrait de montrer à l'Europe que non seulement elle ne voulait pas le mal, mais même qu'elle pouvait et savait l'empêcher. Dans toute autre hypothèse, l'ambassadeur avait ordre d'annoncer qu'il quitterait immédiatement Constantinople, avec toutes les personnes appartenant à la légation.

Il était difficile que l'orgueil connu du cabinet ottoman ne fût pas blessé de la forme et du fond de cette note, et pendant plusieurs jours, malgré les instances de l'internonce autrichien, de l'ambassadeur anglais, du chargé d'affaires de France, il refusa toute réponse. Enfin, deux jours après le délai fixé, le baron de Strogonoff, ne voyant rien arriver, déclara que sa mission était terminée et demanda des passeports.

Le reis-effendi répondit qu'il n'en délivrerait pas. On crut que, suivant l'ancien usage, le ministre russe, déjà gardé à vue par des janissaires, allait être envoyé aux Sept-Tours. Les bandes asiatiques le demandaient. Mais cependant, soit réflexion sur la différence des circonstances, soit par l'effet des représentations des autres ministres, les passeports furent enfin délivrés, et le 30 juillet, le baron de Strogonoff put s'embarquer sur un bâtiment préparé pour

le recevoir; il mit à la voile pour Odessa, emmenant avec lui sa légation et plusieurs familles grecques qui ne pouvaient rester sans péril à Constantinople. Toutefois, avant que le bâtiment eût pris le large, le reis-effendi envoya enfin une réponse; mais comme cette réponse était arrivée après le délai expiré, le ministre russe déclara qu'il ne pouvait plus la recevoir, qu'on devait l'envoyer directement à Saint-Pétersbourg. Elle fut alors remise à l'ambassadeur anglais, et la Porte en envoya un duplicata au cabinet russe, en y joignant les plaintes les plus amères sur la conduite du baron de Strogonoff. On l'a blâmé de s'être si promptement retiré, surtout d'avoir refusé la réponse tardive; en l'acceptant, c'eût été presque s'engager à demeurer encore. Le pouvait-il sans s'exposer à voir son caractère d'ambassadeur outragé et violé? Le pouvait-il sans manquer à ses instructions, si clairement, si positivement exprimées dans la note qu'il avait remise?

Depuis qu'il l'avait reçue, la situation s'était encore aggravée; tout ce qui s'était passé depuis était de nature à augmenter son indignation. Son départ laissa le champ libre aux ministres d'Angleterre et d'Autriche. Le gouvernement turc, dont la colère cessa d'être excitée par la présence de l'homme qu'il regardait comme son mortel ennemi, écouta plus facilement leurs conseils. Toutefois sa réponse était loin d'être conciliante : « Tous les individus punis à « la suite de l'insurrection, surtout le patriarche grec et « les autres prélats, n'avaient subi que la peine qu'ils « avaient méritée, d'après le droit qui appartient à tout « gouvernement de faire arrêter et punir sans miséricorde, « sans distinction de religion et de conduite, de pareils « malfaiteurs, de maintenir ainsi le bon ordre dans ses « États; les insultes faites à quelques églises grecques « n'étaient que des désordres commis par des hommes « sortis de la lie du peuple. Les instructions données au « commandant des troupes envoyées en Moldavie et en

« Valachie n'avaient d'autre but que de réduire les rebelles. « On ne voulait ni changer l'ordre établi, ni abolir les pri- « vilèges. Aussitôt que la tranquillité serait rétablie et que « le ci-devant prince de Moldavie Michel Soutzo et ses « adhérents auraient été remis au gouvernement turc, ou « publiquement punis sur les lieux mêmes où ils avaient « été saisis, la Sublime Porte procéderait immédiatement « à l'installation des hospodars et mettrait grand soin à « faire observer les anciennes constitutions et à maintenir « comme par le passé les privilèges des deux provinces. »

Enfin, après plusieurs autres explications, la Sublime Porte faisait observer qu'elle avait accordé des rescrits de grâce et la permission de relever les églises chrétiennes. Elle insistait sur la nécessité de faire droit à ses demandes d'extradition des transfuges. Il était à peu près impossible qu'on s'entendît jamais sur ce dernier article, car comment comprendre que la Russie pût consentir à livrer à la vengeance turque de malheureux proscrits, ses coreligionnaires, auxquels elle avait accordé un asile?

CHAPITRE XIII

Retour du czar dans ses États. — Les sentiments populaires russes. — Préparatifs de guerre contre la Turquie. — Ouvertures de l'empereur Alexandre à M. de La Ferronnays; projet d'alliance franco-russe; ce qu'en pensait M. de Richelieu. — Mémoire adressé par M. Pasquier à notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg. — Sentiments personnels du roi Louis XVIII. — L'empereur Alexandre reprend les négociations avec la Porte. — Voyage de George IV en Hanovre; caractère du souverain anglais; son séjour à Lille. — Entrevue de lord Castlereagh et du prince de Metternich à Hanovre; il cherche à y attirer un plénipotentiaire russe. — Le czar se décide d'assez mauvaise grâce à y envoyer tardivement M. de Lieven. — Le plan des ministres anglais et autrichien. — M. Pasquier rédige sur les conférences de Hanovre un mémoire qui reçoit l'entière approbation du Roi.

L'empereur Alexandre, en mettant le pied dans ses États à son retour de Laybach, surtout en arrivant à Saint-Pétersbourg, était entré dans une atmosphère très différente de celle qui l'avait entouré à Troppau, à Laybach, alors qu'il subissait l'influence de M. de Metternich. Dans sa capitale, comme dans l'étendue de son vaste empire, la politique de Pierre le Grand et de la grande Catherine était toujours en honneur. On y comprenait mal la doctrine de la solidarité européenne. L'entreprise d'Ypsilanti, si durement traitée à Laybach, avait été tout autrement jugée sur les bords de la Néva; la conscience publique, qui, même dans les États despotiques, n'est pas toujours étouffée, avait senti que cette entreprise était la conséquence de tous les encouragements donnés depuis trente années à la cause des Grecs, qu'on sacrifiait aujourd'hui si légèrement. Quand, malgré cet abandon, on avait vu la Grèce entière

répondre au signal qui lui était donné par la Moldavie; quand la guerre née de ce soulèvement était devenue une guerre d'extermination contre tout un peuple et contre une religion, tous les vieux Moscovites avaient senti le besoin de courir au secours de ce peuple, qui était un peuple de frères, puisqu'il avait le même culte et les mêmes autels. Les prêtres, si puissants en Russie sur toutes les classes de la société, sur le peuple surtout, ne négligeaient rien pour encourager et propager des sentiments s'accordant si bien avec les leurs. Personne ne les partageait plus hautement que l'impératrice mère, personne aussi ne pouvait leur prêter une plus grande assistance, soit par la considération universelle dont elle était entourée, soit par le crédit incontesté dont jusqu'alors elle avait joui sur l'esprit de son fils. L'armée, qui ne comptait pas moins de huit cent mille hommes, voyait avec impatience le repos auquel on la condamnait depuis sept ans. La guerre contre les Turcs était pour elle une guerre sainte, une œuvre à la fois glorieuse et politique. Quelle plus belle occasion aurait-on donc jamais de replacer la croix sur le dôme de Sainte-Sophie? Il était temps que l'empire russe brisât les obstacles qui le tenaient emprisonné entre les glaces de la mer du Nord et les étroits passages du Bosphore et des Dardanelles. A quoi servait d'avoir fondé Odessa et d'avoir rendu productifs les steppes de la Crimée, si tant d'efforts devaient rester stériles? Tel fut le langage que devait entendre le czar dès qu'il fut entouré des siens.

M. de Capo d'Istria ne tarda pas à reprendre la haute confiance dont il jouissait autrefois; la note envoyée à Constantinople fut son ouvrage. L'empereur, dès lors, prépara la guerre prochaine, que son humanité et sa religion, bien plus encore que sa politique, lui faisaient considérer comme nécessaire. Sa préoccupation était de convaincre ses alliés qu'il obéissait à des devoirs et à des nécessités irrésistibles. Il adressa aux cabinets d'Autriche,

de France, de Prusse et d'Angleterre une circulaire par laquelle il les conviait à unir leurs efforts aux siens pour obtenir de la Porte les réparations convenables et lui faire sentir la nécessité de rentrer dans des voies de justice et de modération. Une semblable ouverture indiquait la nécessité d'un nouveau congrès. Comment concevoir que de si graves questions pussent, à de si grandes distances, être traitées par voie de correspondance? Cependant le mot de congrès n'était pas articulé dans la note.

M. de Metternich, qui avait à Saint-Pétersbourg l'un de ses plus habiles affidés, M. de Lebzeltern, ne cessait de représenter qu'il serait dangereux pour le repos de l'Europe que la Russie s'engageât dans une guerre qui occuperait nécessairement presque toutes ses forces et qui laisserait ainsi le champ libre, dans le reste de l'Europe, à tous les révolutionnaires. Lord Castlereagh, usant de la permission qu'il avait obtenue d'Alexandre de lui écrire directement dans toutes les circonstances où il le jugerait utile, ne manquait pas d'insister sur la responsabilité qu'encourrait l'empereur s'il s'engageait dans une entreprise aussi hasardée et dans laquelle il risquait de compromettre la plus belle de ses gloires, celle de pacificateur de l'Europe.

Ce fut au milieu des agitations causées par les préparatifs de guerre que M. de La Ferronnays arriva à Saint-Pétersbourg. Après plusieurs conférences avec les ministres russes, M. de La Ferronnays eut une conversation avec l'empereur lui-même. Elle fut longue et, de la part du souverain, pleine d'un abandon qu'il était difficile de ne pas croire sincère. Examinant toutes les hypothèses, il avait fini par conclure qu'au point où en étaient arrivées les choses, la guerre était à peu près inévitable, que le gouvernement turc n'était pas assez fort pour faire à l'intérieur ce qu'on exigeait de lui; qu'à l'extérieur il était peu redoutable; que les plus grandes difficultés viendraient de l'appui que les puissances européennes pouvaient lui apporter,

des diversions qu'elles pourraient tenter en sa faveur.

L'Angleterre était particulièrement à craindre parce qu'elle écoutait surtout ses intérêts mercantiles et que sa politique était toujours *secrètement* ennemie de la Russie, quand elle ne l'était pas *patemment*. Il n'y avait rien à craindre de la Prusse : elle était hors d'état de s'engager dans aucune entreprise hasardeuse; quant à l'Autriche, il en était autrement, et l'intimité de ses rapports avec l'Angleterre donnait toujours à craindre qu'elle ne cédât à ses instances. Pour parer à ce danger, il fallait que la France voulût bien entrer dans une alliance ouverte avec la Russie. L'Autriche, menacée par la France soit en Italie, soit en Allemagne, serait bien forcée de se tenir tranquille. Il suffisait d'une simple déclaration de la France. Pour prix de ce service, la France pouvait demander ce qu'elle voudrait : « Qu'elle ouvre le compas sur la Méditerranée, depuis le « détroit de Gibraltar jusqu'aux Dardanelles, qu'elle choi- « sisse ce qui est à sa convenance pour l'acquérir, elle peut « être sûre non seulement du consentement, mais encore « de l'assistance la plus sincère, la plus efficace de la « Russie. »

M. de La Ferronnays n'avait pas manqué de rendre compte sans délai à son gouvernement d'un entretien dont tous les mots avaient une telle portée. Afin qu'aucun renseignement ne manquât à l'appui de sa dépêche, il l'avait envoyée par son premier secrétaire de légation, M. de Gabriac, jeune homme plein d'esprit et d'intelligence, auquel il n'avait rien laissé ignorer et qui était mieux que personne en état de donner de vive voix bien des détails qu'on ne pouvait écrire et qui éclairaient la situation. M. de Gabriac arriva à Paris en même temps qu'une lettre écrite de Vienne par M. de Caraman, évidemment sous la dictée de M. de Metternich (1). Sans doute il y avait de fréquents rapports entre

(1) Pour dernière preuve de l'incroyable fascination exercée sur M. de Caraman par M. de Metternich, voici un fait que nous pouvons

Vienne et Saint-Pétersbourg. M. de Nesselrode était l'intermédiaire habituel. Les renseignements transmis étaient un peu différents de ceux que nous envoyait M. de La Ferronnays. M. de Caraman rendait le compte le plus exact des craintes et des espérances du prince de Metternich. Les craintes étaient fondées sur la certitude *acquise* que le czar et M. de Nesselrode étaient presque les seuls dans l'empire russe qui voulussent la paix. Cet aveu était grave, mais en même temps il montrait qu'on avait à Vienne des motifs qui devaient être sérieux pour croire à cette intention sincèrement pacifique de l'empereur Alexandre. M. de Metternich convenait que dans toutes les classes, en Russie, on désirait la guerre comme le signal de la destruction des Turcs, que le baron de Strogonoff était placé sous la même influence et pousserait toujours à toutes les mesures qui pouvaient augmenter l'irritation et précipiter la rupture. Il regardait comme un grand effort de caractère la fermeté avec laquelle l'empereur Alexandre résistait encore au torrent qui cherchait à l'entraîner; il craignait toujours qu'il

d'autant moins passer sous silence qu'il s'est renouvelé plusieurs fois pendant les derniers mois de 1821. La correspondance du chargé d'affaires de France à Constantinople, expédiée en général avec beaucoup de soin et de diligence, passait par Vienne et était adressée à M. de Caraman, qui en prenait lecture pour son instruction; il la devait ensuite faire arriver à Paris le plus promptement possible. Il ne manquait jamais, et cela était souvent convenable, d'en faire connaître à M. de Metternich les parties les plus importantes; mais plus d'une fois cette correspondance rapportait des faits encore inconnus au cabinet autrichien, qui, non content d'en faire son profit, jugeait utile que le cabinet de France en fût informé le plus tard possible. Voici comment M. de Metternich y parvenait. « Ne faites pas, disait-il « à M. de Caraman, les frais d'un courrier extraordinaire pour Paris. « J'en dois expédier un demain matin qui se chargera de vos dépêches. » Ce courrier qui devait partir le lendemain matin était, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, retardé d'un, de deux ou de trois jours, et M. de Caraman l'attendait avec une patience imperturbable. Pendant ce temps, M. de Metternich, bien secrètement, n'avait pas manqué d'en expédier un en toute hâte à lord Castlereagh, et il est ainsi advenu, deux ou trois fois au moins, que le ministre français a reçu par la voie de Londres le premier avis d'une nouvelle qui avait été envoyé à Vienne par son agent à Constantinople.

ne fût pas de force à soutenir ses généreuses résolutions. Cependant il espérait encore, parce que dans la note russe envoyée au baron de Strogonoff, on était loin de prendre le parti des Grecs, au contraire, on les désignait sous le nom de *rebelles*. L'empereur ne mettait au nombre des griefs dont il demandait le redressement, que l'appel au fanatisme contre la religion grecque, les atrocités commises contre les chefs de cette religion, les vexations que le commerce avait éprouvées par la saisie des cargaisons venues d'Odessa, et les insultes prodiguées impunément au baron de Strogonoff; à cet égard, on ne pouvait nier la justice de toutes ses demandes; aussi l'empereur d'Autriche n'avait-il pas hésité à se déclarer en leur faveur et à charger l'internonce de les appuyer de toutes ses forces; malheureusement, il était à craindre que les ordres donnés à cet égard n'arrivassent trop tard. On savait que la lettre particulière écrite par le ministre russe au baron de Strogonoff renfermait des expressions bien plus sévères que celles de la note officielle; ne l'aurait-il pas déjà communiquée?

Cependant la Porte semblait sentir le besoin d'éviter une rupture complète. Le prince de Metternich avait reçu une lettre du grand vizir, à laquelle était jointe une dépêche adressée au comte de Nesselrode et recommandée à l'obligeance du prince; la dépêche de M. de Caraman se terminait ainsi : « En résumé, on doit voir que la grande question de la paix et de la guerre est loin d'être décidée; il « paraît certain que l'*empereur Alexandre ne veut pas la* « *guerre;* rien ne le prouve plus que l'immobilité des corps « d'armée qui devraient être mis les premiers en action. « Les rapports les plus sûrs des frontières de la Russie « annoncent qu'il n'y a pas le moindre mouvement. Il est « impossible aussi que le fanatisme aveugle le Divan au « point de lui faire provoquer une guerre qui ne peut être « que désastreuse pour l'empire ottoman. On peut donc « encore espérer que l'intervention des puissances qui

« veulent sincèrement le salut de la Porte ne sera pas sans « effet, et que l'empire de la raison pourra modérer la « fâcheuse influence des passions. »

M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, m'avait donné lecture d'une lettre de M. de Lebzeltern, rendant compte d'une de ses conversations avec l'empereur Alexandre, qui n'avait précédé que de quelques jours celle qu'avait eue M. de La Ferronnays. Sa Majesté Impériale avait renouvelé l'assurance de son désir sincère de maintenir la paix; elle avait expliqué, en l'atténuant, le mot de *coexistence,* dont l'emploi dans la note envoyée à Constantinople avait si justement frappé tous les esprits, et avait insisté sur sa ferme volonté de ne faire la guerre qu'à la dernière extrémité, allant jusqu'au point de dire qu'on ne devait nullement considérer comme un signal d'hostilité l'évacuation de Constantinople par la légation russe.

Mais cette première communication était peu de chose en comparaison de celle qui avait été, presque au même moment, donnée par l'ambassadeur de Russie. Voici ce qui l'avait amenée. La cour de Berlin n'avait pas laissé que d'être fort embarrassée, en recevant de Saint-Pétersbourg l'espèce de consultation dont nous avons parlé plus haut. Il n'était pas dans les habitudes de cette cour de prendre jamais, sans une absolue nécessité, l'initiative sur quoi que ce fût. Elle voulait savoir quelle serait l'attitude de l'Autriche. En attendant qu'on fût en mesure de faire une réponse officielle, et pour en préparer les éléments, M. Ancillon, employé dans le cabinet du comte de Bernstorff (1), avait rédigé un mémoire sur l'insurrection des Grecs, sur les conséquences que le différend avec la Russie pouvait avoir pour le repos de l'Europe, etc. Il avait montré

(1) L'importance de M. Ancillon dans le cabinet prussien était beaucoup plus grande que ne devrait le faire supposer la nature de ses fonctions. Il avait eu l'honneur de faire l'éducation du prince héréditaire.

ce mémoire à M. de Bernstorff et à ses autres collègues, qui en avaient été très satisfaits; enfin il n'avait pas su résister à la tentation de le communiquer à l'ambassadeur de Russie. Celui-ci en avait demandé une copie, assurant qu'il était impossible de mieux dire, de mieux raisonner, que très certainement l'empereur Alexandre serait charmé de connaître une pièce aussi remarquable. M. Ancillon avait livré la pièce, qui sur-le-champ était partie pour Saint-Pétersbourg.

Le czar l'avait expédiée à ses ambassadeurs à Londres, à Vienne et à Paris, avec ordre de la communiquer aux cabinets auprès desquels ils étaient accrédités; dans ce document on prêchait la paix, on démontrait tous les inconvénients, tous les dangers de la guerre; on demandait avant tout un arrangement avec la Porte; enfin si, par le plus grand des malheurs, il arrivait que la guerre devînt inévitable, on voulait qu'elle fût faite au nom de l'Europe et que les armées impériales de Russie et d'Autriche ne fussent que ses mandataires. Voilà cependant les rêveries auxquelles l'empereur Alexandre n'hésitait pas à donner une entière approbation; voilà en présence de quelles étranges contradictions se trouvait placé le cabinet français!

Le duc de Richelieu, avec une loyale franchise, me dit alors quelle confiance je devais accorder aux paroles d'un souverain qu'il connaissait mieux que personne, et malgré ce qu'il devait lui en coûter de révéler les faiblesses de celui auquel il avait de grandes obligations et pour lequel il conservait un véritable attachement, il n'écouta que le sentiment de son devoir comme ministre du roi de France. « Ne vous fiez pas, me dit-il, à ce langage en apparence si « net, ne croyez point aux fermes résolutions annoncées, « elles ne sont pas dans le caractère du czar; s'il les avait « prises sincèrement aujourd'hui, il voudrait reculer et « finirait par céder à cette tentation. Songez qu'il a fallu

« que Bonaparte passât le Niémen et vînt lui mettre l'épée « dans les reins, pour le forcer à se défendre. Aujourd'hui « qu'il a acquis une grande gloire et une grande renommée, « aujourd'hui qu'il ne lui faut, pour exercer sur l'Europe « une sorte de dictature, que se tenir en repos et montrer « son immense armée toujours prête au premier signal, ne « croyez pas qu'il se décide facilement à compromettre de « tels avantages, à les livrer aux hasards d'une entreprise « brillante, sans doute, qui a de grandes chances de succès, « mais qui a bien aussi ses hasards. Songez combien les « habitudes et les nécessités d'une vie toute politique altè-« rent facilement la droiture native chez un souverain. On « s'avance sans scrupules, quitte à se rejeter en arrière et « à changer de voie si on trouve plus d'avantages dans une « voie nouvelle. Rappelez-vous ce que l'année dernière, à « pareille époque, il avait dit à votre agent à Varsovie. « S'en est-il souvenu à Troppau et à Laybach? A présent « il joue un rôle à Saint-Pétersbourg, et ce rôle est com-« mandé par la nécessité de ménager les sentiments très « vifs dont il est entouré. Il ne sait pas encore comment il « sortira de ce rôle, il se ménage des issues dans toutes les « hypothèses. Voilà la seule et véritable explication de « l'ouverture si positive qui a été faite à M. de La Ferron-« nays et de l'étrange contradiction que nous constatons « entre cette ouverture et les autres documents qui nous « parviennent en même temps. Prenez-la donc comme une « hypothèse encore bien vague; n'y mettez pas une con-« fiance qui serait probablement trompée. C'est, du reste, « une belle et grande occasion pour traiter avec nous-« mêmes des différents systèmes politiques que la France « peut être dans le cas d'adopter, si la crise qui semble « menacer le repos de l'Europe vient à éclater. Il n'est « aucun de ces systèmes qui n'ait ses inconvénients et ses « avantages, il serait très utile de les avoir étudiés à l'avance, « lorsque le moment viendra de se décider; quant à la

« réponse qu'il s'agit de faire aujourd'hui à notre ambas-
« sadeur en Russie, elle doit être conçue surtout de manière
« qu'il ne puisse pas nous engager plus qu'on ne l'est réel-
« lement avec nous. »

Ces sages observations eurent, comme de raison, la plus grande influence sur le travail auquel je me livrai et sur la réponse que je fis à M. de La Ferronnays. Je rédigeai un mémoire sur les différents partis auxquels le cabinet français pourrait s'arrêter, sans indiquer encore de résolution définitive. Nous devions agir de manière à conserver intacte la liberté de nos mouvements. J'étais trop persuadé que le ministère dont je faisais partie n'avait pas de longs jours devant lui, pour engager le pays dans une politique qui l'aurait lié pour toujours. A ce mémoire, je joignis une longue lettre à M. de La Ferronnays. M. de Gabriac la lui rapporta avec toutes les instructions verbales pouvant le mettre dans le cas de le bien comprendre.

Apres avoir expliqué les difficultés si grandes que nous trouvions à démêler, au milieu des renseignements contradictoires qui nous parvenaient, les véritables intentions des puissances européennes, je disais qu'il nous semblait toutefois que toutes préféraient le maintien du *statu quo,* que l'empereur Alexandre lui-même n'était pas éloigné de partager cette impression. « L'ambassadeur d'Autriche m'a
« donné, il y a trois jours, communication de la correspon-
« dance de M. de Lebzeltern avec sa cour. J'y ai vu que
« deux jours avant la conversation que vous avez eue avec
« Sa Majesté Impériale, elle en avait eu une avec cet
« ambassadeur, dans laquelle elle lui avait confirmé la sin-
« cérité de son désir de maintenir la paix. » A ce récit était jointe une note de M. de Nesselrode, confirmant aussi avec beaucoup de détails cette persistance dans les intentions les plus pacifiques. « J'ai reçu de M. de Pozzo une communi-
« cation plus significative encore, parce qu'elle porte une
« date postérieure à la conversation dont vous m'avez

« rendu compte et me fait connaître une note du cabinet « prussien qui a tellement reçu l'approbation de Sa Majesté « Impériale qu'elle ordonne à son ambassadeur à Paris de « nous faire connaître que les principes qui y sont contenus « sont les siens de point en point, qu'elle les adopte en « entier et en admet toutes les conséquences telles qu'elles « sont exposées.

« Ce mémoire n'est pas officiel, mais il est digne d'atten- « tion; on y voit que le fond de la politique prussienne « repose sur sa jalousie de la France, sur la crainte que « cette puissance ne cherche à rentrer un peu plus tard « dans les provinces du Rhin, et suppose, par conséquent, « qu'une entreprise qui occuperait pour un assez bon « nombre d'années les forces russes, qui commanderait à « l'Autriche un état continuel d'observation du même côté, laisserait la Prusse en quelque sorte seule en face du voisin qu'elle redoute tant.

« Il y a dans ce mémoire une singulière inconséquence; « il prêche la paix, il demande avant tout un arrangement « avec la Porte, mais il n'en pose pas les bases et ne s'in- « quiète nullement de montrer les moyens d'exécution, « bien que ce soit là que se rencontre la véritable difficulté, « car si l'arrangement doit avoir lieu, c'est sans doute pour « assurer l'existence des Grecs; or, cette existence, facile « à poser en principe, n'est pas aisée à maintenir avec les « Turcs. On parle de congrès, de délégation donnée aux « armes russes et autrichiennes pour agir au nom de « l'Europe, comme il a été fait à Troppau et à Laybach à « l'égard de l'Italie; mais le pays, les hommes, les circon- « stances, les intérêts, rien ne se ressemble. Les armées « d'exécution en Italie avaient un but certain, celui de réta- « blir ce que la révolution napolitaine avait détruit; en « Turquie, il faudra, au contraire, détruire, remplacer le « gouvernement actuel; le gouvernement renversé, il fau- « dra subjuguer et peut-être chasser la population turque.

« Quand cela sera fait, il faudra organiser le pays d'une « manière qui convienne à toute l'Europe, et comme de « raison, avant tout, aux deux puissances qui seront inter- « venues. Or il serait difficile que ces deux puissances « s'entendissent parfaitement et longtemps sur leurs inté- « rêts réciproques.

« Dans l'hypothèse du congrès, quelle alliance la France « doit-elle rechercher? Ici, Monsieur le comte, notre atten- « tion se reporte sur votre dernière conversation avec « l'empereur. Nous y voyons une franchise qui devrait « nous inspirer confiance, n'étaient la conversation de « M. de Lebzeltern et la communication approbative du « mémoire prussien. Nous pensons que, malgré le penchant « si naturel qui nous porte vers une alliance intime entre « deux puissances qui n'ont rien à craindre l'une de l'autre, « il est certain que de grands obstacles s'opposent à la réa- « lisation de cette liaison. Elle est d'autant plus redoutée « par les autres puissances, qu'elle aurait plus d'avantages « pour nous. Nous n'aurions pour nous soutenir que les « sympathies personnelles et les hautes lumières de l'em- « pereur de Russie; nous ne pouvons nous avancer qu'avec « une extrême réserve dans une route où le moindre échec « aurait les plus fatales conséquences. Cet échec serait « d'abord, en pure perte, l'abandon de tous les avantages « de notre ancienne liaison avec les Turcs et un prétexte « donné à l'Angleterre pour porter à notre commerce « renaissant, à notre marine à peine sortie de ses ruines, « les coups les plus sensibles. La position du czar est bien « différente; le déplaisir de l'Angleterre ne peut avoir pour « lui de grandes conséquences. Pour la France, la puis- « sance maritime de l'Angleterre, jointe à la proximité où « elle se trouve de nos côtes, ne lui donne-t-elle pas de « grands moyens pour nous nuire? Sans doute l'alliance « avec la Russie offre dans l'avenir de grands et solides « avantages, mais elle doit être accompagnée, au début,

« de grandes difficultés, de pertes fort sensibles, dont la « prudence ne permet pas de courir légèrement les risques. « Nous ne pouvons nous avancer dans cette route en quelque « sorte qu'à coup sûr; il faut, pour qu'il nous soit possible « de laisser apercevoir l'intention de nous associer à la for- « tune de l'empereur Alexandre, que sa résolution soit prise « de telle manière qu'il n'y ait aucun moyen d'en douter.

« Il a pris à la face du monde de grands engagements à « Laybach. L'Autriche, la Prusse l'Angleterre ne manque- « ront pas de les lui rappeler. S'exposera-t-il à ce qu'on « puisse lui reprocher de les avoir oubliés? Quel art n'a-t-on « pas mis à l'enlacer par ses propres paroles? L'Autriche « et M. de Metternich s'y sont surpassés. Je dois même « vous faire connaître une anecdote qui m'a été révélée et « peut n'être pas sans conséquence. Lorsque la nouvelle « de l'insurrection grecque arriva à Laybach, elle fut le « sujet d'une conversation entre le czar et M. de Metter- « nich; celui-ci ayant exposé tous les motifs qui militaient « pour que cette insurrection fût abandonnée à elle-même « et livrée à la vengeance des Turcs, reçut de l'empereur « Alexandre l'invitation de mettre à cet égard ses idées « par écrit et de revenir le trouver dans deux jours. Il fut « ainsi fait. L'empereur, ayant lu l'écrit de M. de Metter- « nich, en fut si content qu'il pria celui-ci d'en faire devant « lui une copie, signa cette copie et garda l'original, le « tout pour servir de témoignage de ses sentiments. M. de « Metternich a donc entre les mains cette copie, signée de « l'empereur, du moins l'ambassadeur d'Angleterre l'a « assuré. Vous voyez, Monsieur le comte, à quel point « nous sommes justifiés de ne nous livrer qu'avec une « extrême réserve à des ouvertures séduisantes sans doute, « mais dont les conséquences seraient graves pour nous si « la fin ne répondait pas au début, car ce serait sur nous, « il n'est pas permis d'en douter, qu'on saurait alors faire « peser le reproche d'avoir voulu rompre la grande alliance

« européenne et mettre nos intérêts particuliers à la place « de ceux de cette alliance.

« Ce qui semble ressortir le plus nettement de tout cela, « c'est l'idée d'un congrès; que l'empereur Alexandre en « prenne l'initiative. Si le congrès a lieu, l'empereur peut « être sûr que nous y porterons les dispositions les plus « propres à concilier tous les intérêts; si on n'y peut pas « parvenir, comme il n'est que trop probable, notre incli- « nation nous portera incontestablement à allier le plus « possible les nôtres avec les siens. »

J'ai donné les principaux passages de ma lettre à M. de La Ferronnays, parce qu'elle résume les impressions du cabinet français et la politique que dans ces circonstances délicates il voulut suivre. On pouvait s'étonner que dans tout ce qui a trait à une affaire aussi importante, nous n'ayons pas parlé des sentiments personnels du roi de France, ni de la part prise par lui dans une délibération si grave et dans laquelle sa longue expérience et les lumières naturelles de son esprit devaient lui donner une grande autorité; mais il faut avouer que déjà le Roi, chez qui les infirmités ajoutaient beaucoup au poids des années, commençait à tomber dans l'espèce d'apathie qui a caractérisé les trois dernières années de sa vie et l'a livré à la merci des personnes qui se sont avec persévérance appliquées à le dominer. Depuis le jour où M. Decazes lui avait été enlevé avec des procédés qui avaient blessé son cœur, son amour-propre et les sentiments de sa dignité royale, il ne s'était plus occupé des affaires que pour qu'on ne pût prétendre qu'il les abandonnait. Il a souvent répété qu'un roi qui abdique doit toujours finir par s'en repentir; qu'on lui évitât les grandes secousses, qu'on lui épargnât la nécessité de prendre aucune résolution forte, c'était à peu près tout ce que le Roi demandait aux dépositaires de l'autorité. Quant aux contradictions qu'il n'était pas toujours possible de lui éviter, pourvu qu'elles ne froissassent pas un petit

nombre d'idées que l'habitude lui avait rendues chères, il avait volontiers l'air de ne pas s'en apercevoir. Cependant, s'il avait été obligé de prendre une détermination dans la grande question qui tenait alors tous les esprits en suspens, elle n'aurait pas été favorable à la cause des Grecs. Outre qu'il regardait leur entreprise comme très dangereuse pour la tranquillité de l'Europe, qu'il souhaitait par-dessus tout de ne pas voir troublée, dans l'intérêt de la sienne propre, il partageait toutes les préventions accréditées contre eux, depuis longues années, par les personnes qui avaient parcouru l'Orient. Il les tenait pour tellement avilis qu'il n'y avait rien à en attendre; il était fort tenté de préférer la barbarie des Turcs à la finesse perfide qu'il regardait comme le trait indélébile de leur caractère. Son catholicisme, qui, sans être très fervent, avait cependant son côté d'intolérance, ne leur pardonnait pas leur obstination dans le schisme et surtout les embarras qu'ils avaient continuellement suscités aux Latins et les efforts faits pour les troubler dans la garde et la possession du Saint-Sépulcre.

Les prévisions du duc de Richelieu ne tardèrent pas à se réaliser; la grande indignation du cabinet de Saint-Pétersbourg finit par se calmer. M. de Metternich, en faisant passer à Saint-Pétersbourg la réponse de la Turquie, dont M. de Strogonoff n'avait pas voulu se charger, avait eu soin d'insister sur les meilleures dispositions qui se manifestaient à Constantinople, sur les concessions que l'internonce et le ministre d'Angleterre étaient parvenus à arracher au Divan. L'empereur Alexandre avait consenti à reprendre les négociations. Il réclamait les bons offices de ses alliés pour obtenir les justes satisfactions qu'il avait formulées, il allait plus loin encore. Il voulait « qu'ils « s'expliquassent sur l'attitude qu'ils étaient dans l'inten- « tion de garder, au cas malheureux où tout accommode- « ment deviendrait impossible entre la Russie et la Porte; « il voulait qu'ils fissent connaître leurs vues sur les moyens

« de rendre à tant de belles contrées le bonheur et la paix « et d'établir à cet effet un prompt accord entre les puis« sances qui faisaient partie de l'alliance ». S'il devait attendre, pour agir, le résultat d'une telle consultation, il était sensible qu'on n'avait à craindre aucune précipitation de sa part. Le cabinet français, dont la lettre à M. de La Ferronnays avait dit tout ce qu'il avait à dire, s'il s'agissait d'arriver à un accord entre les cinq puissances, pensait qu'une réunion de plénipotentiaires était indispensable et ne pouvait avoir lieu que sur l'initiative de la Russie. C'était par ce motif qu'elle avait tout récemment décliné la proposition faite par l'Autriche, d'ouvrir sur-le-champ des conférences à Vienne.

M. de Metternich avait commis une grande imprudence en se mettant en avant. L'humeur que cette témérité causa à l'empereur Alexandre fut si violente, que non seulement il déclina la proposition, mais qu'il alla jusqu'à déclarer qu'il ne voulait plus d'aucune médiation pour l'arrangement de ses différends avec la Porte, et qu'il ne consentirait à une réunion de plénipotentiaires que si elle avait lieu dans ses États, et dans le cas seulement où la guerre éclaterait, pour en régler les suites. Il ne pouvait plus longtemps se contenter des vaines promesses du Sultan, il lui fallait des garanties. Il demanda donc l'évacuation des Principautés. M. de Metternich alors comprit sa faute; il devait d'autant plus la regretter qu'il avait eu par ses amis de Saint-Pétersbourg connaissance des ouvertures faites par le czar à M. de La Ferronnays. Une pareille révélation était bien faite pour redoubler son humeur; en effet, elle éclata dans une conférence dont nous avons à rendre compte; voici à quelle occasion elle eut lieu :

Tout, en Angleterre, semblait marcher au gré du roi et de lord Castlereagh. Après le couronnement solennel, qui avait eu lieu avec la plus grande pompe après la mort de la reine, qui le débarrassait des cuisants soucis qu'elle lui

avait causés, George IV avait successivement visité l'Écosse et l'Irlande, mais ce n'était pas là qu'il tenait le plus à se montrer. Comme prince de Galles, il ne lui avait jamais été permis de visiter le continent. Il voulait aller en Hanovre, berceau de son antique race; pour s'y rendre, la route qu'il eût préférée était celle qui devait lui faire traverser les Pays-Bas et une partie de la France. Il aurait ainsi l'occasion de voir cette ville de Paris qui lui avait été jusqu'alors interdite, dans laquelle il ne pouvait manquer d'être reçu de la manière la plus cordiale et la plus brillante, par un souverain pour qui il avait eu, dans les jours d'adversité, les plus touchants, les plus nobles égards, et à la restauration duquel il avait puissamment contribué. Il n'avait pas hésité à charger son ambassadeur près la cour de France d'annoncer à Louis XVIII la visite qu'il se disposait à lui rendre. Celui-ci n'avait pu que remercier d'une si gracieuse intention, mais ce projet, si bien accueilli à Paris, était loin de plaire en Angleterre, surtout aux ministres, qui craignaient avec juste raison que les paroles que leur roi, dans l'abandon de son intimité avec la famille royale de France, se laisserait peut-être aller à prononcer sur les affaires générales, ne se trouvassent en contradiction avec la conduite de son cabinet. En outre, la pruderie anglaise était mal à l'aise à la pensée de produire dans la principale capitale de l'Europe un souverain qui, malgré son incontestable esprit, avait d'étranges habitudes. Son intempérance n'était pas faite pour inspirer le respect, ses manières surannées et frivoles ne pouvaient manquer d'être tournées en ridicule par la malice gauloise.

Il se forma alors autour du roi d'Angleterre une ligue pour l'empêcher de passer par la France. On aurait bien voulu le détourner même d'aller en Hanovre, mais il n'y en eut pas moyen. Tout ce qu'on put obtenir fut qu'il remettrait à une autre année le voyage de Paris; il voulut voir au moins un coin de la France, se fit descendre à

Calais et prit sa route par Lille pour gagner Bruxelles!

Il s'arrêta à Lille pendant une demi-journée; son attitude, la manière dont il fit honneur aux vins de France, les conversations qu'il eut avec quelques-uns des principaux personnages de la ville (1) ne justifièrent que trop la prévoyance de ceux qui étaient parvenus à l'empêcher de séjourner à Paris. Il poursuivit sa route en faisant témoigner au Roi tout son regret de ce que le temps lui avait manqué pour accomplir son premier projet, dont il ajournait l'exécution à l'année suivante. Le 8 octobre, il arrivait

(1) Au dîner assistaient, outre le préfet et le général, le duc de La Châtre, l'un des premiers gentilshommes de la Chambre, qui avait été envoyé pour complimenter Sa Majesté à son débarquement et l'accompagner pendant tout le trajet qu'elle ferait sur le territoire français. M. de La Châtre avait passé en Angleterre une grande partie de l'émigration. Il avait vécu dans l'intimité du prince de Galles; à la première Restauration, en 1814, on l'avait laissé auprès de lui comme ambassadeur. Le préfet, M. de Rémusat, homme d'esprit, préfet du palais à la cour de Bonaparte, était fort au courant de l'histoire de cette cour; le général, M. de Jumilhac, ancien émigré, beau-frère du duc de Richelieu, homme du meilleur monde, avec les façons d'un beau sur le retour; tous ces personnages étaient fort agréables au Roi, qui, dès le premier moment, fut à l'aise avec eux. Les propos devinrent assez libres; il interrogea M. de Rémusat sur toutes les aventures galantes de la cour impériale, sur les maîtresses de Napoléon, sur celles des principaux personnages de cette époque, sur les amants de Mme Bonaparte, assez fier de prouver qu'il était fort au courant de cette partie importante de l'histoire du temps; mais ce qui mit le comble à sa bonne humeur, ce fut le plaisir qu'il se donna d'attaquer M. de La Châtre sur le sort commun qui les avait atteints l'un et l'autre et qui les réunissait dans la même *confrérie*. On pouvait savoir en effet que Mme de La Châtre n'avait guère été plus fidèle à son mari que la princesse de Galles au sien; elle avait fini par divorcer et épouser M. de Jaucourt. M. de La Châtre savait trop bien vivre pour ne pas prendre la plaisanterie de bonne grâce, quelque peu agréable qu'elle lui fût. Le roi eut donc tout lieu d'être parfaitement content de sa soirée, à la fin de laquelle il fallut, comme d'habitude, le porter dans son lit. Lorsqu'il repassa sur le territoire français, six semaines plus tard, quittant Hanovre, il ne s'arrêta nulle part; les personnes qui l'accompagnaient pressaient sa marche, craignant qu'il ne cédât à la tentation de venir jusqu'à Paris. Il résulta de cette précipitation qu'il se conduisit avec assez peu de bonne grâce avec le duc d'Angoulême, qui, sous prétexte de visiter quelques garnisons de Flandre, avait voulu se trouver sur son passage; à peine put-il l'entrevoir un quart d'heure avant son embarquement.

à Hanovre. Ce voyage eut des suites assez graves. D'accord avec M. de Metternich, lord Castlereagh avait accompagné son souverain sur le continent; l'occasion était belle pour rejoindre en Hanovre le ministre autrichien et pour se concerter avec lui plus à l'aise qu'on ne pouvait le faire par correspondance. Ils étaient parfaitement d'accord sur la nécessité de maintenir à tout prix le *statu quo* en Orient. Pour cela, il fallait arrêter les projets guerriers de l'empereur de Russie; on essaya de le faire venir à Hanovre ou dans quelque ville du nord de l'Allemagne, dans laquelle le roi d'Angleterre aurait été le rejoindre et où l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse n'auraient pas manqué de se rendre. S'il ne lui convenait pas de sortir de ses États, on se bornait à lui demander d'envoyer, sous le prétexte très naturel de complimenter le roi d'Angleterre, une personne investie de sa confiance, munie de ses pouvoirs, avec laquelle on aurait des conférences sans éclat et au besoin parfaitement secrètes. M. de Lieven, son ambassadeur ordinaire à Londres, se trouvait par hasard dans ce moment à Saint-Pétersbourg; il serait parfaitement simple aux yeux de tout le monde de l'envoyer à Hanovre rendre ses devoirs au roi d'Angleterre. Après le départ du roi, il retournerait auprès de son maître et lui rendrait le compte le plus détaillé de tout ce qui aurait été dit et convenu.

Le ministère français n'eut, comme de raison, aucune communication officielle de cette menée, peu difficile au reste à deviner. Il fut très exactement informé par son ministre. C'était M. de Moustier, fils de l'un des hommes restés, dans l'émigration, parmi les plus attachés à la maison de Bourbon. Rentré fort jeune en France, il avait été employé dans la diplomatie impériale et y avait porté un zèle ardent, un caractère difficile, une humeur caustique, des manières cassantes qui lui avaient créé des difficultés dans tous les lieux où il s'était trouvé placé. A la Restauration, il avait repris sa place parmi les royalistes

les plus exaltés. A côté de tous ses défauts, il avait l'esprit perspicace, pénétrant, toujours occupé de savoir ce qu'on prétendait lui cacher. M. de Moustier avait, pour le rôle qu'il devait jouer, un avantage particulier; il avait contracté une liaison fort intime avec Mme de Metternich et avait, ainsi qu'il arrive souvent, conservé les rapports les plus confiants avec le mari. Nous ne pouvions donc pas manquer d'avoir les renseignements les plus précis sur tout ce qui se passait à Hanovre. Les propositions adressées par M. de Metternich et lord Castlereagh à l'empereur de Russie furent mal accueillies; non seulement il n'admit pas la pensée de s'éloigner de son empire lorsqu'il venait d'y rentrer après une absence de plus de six mois, mais avec une mauvaise grâce affectée, il fit partir M. de Lieven assez tard pour qu'il n'arrivât à Hanovre que la veille du jour où le roi d'Angleterre s'éloignait de cette ville.

Au fond de tout cela, il n'y avait que de l'humeur, sans intention de rompre, la suite l'a bien prouvé. M. de Metternich et lord Castlereagh se trouvèrent donc à peu près seuls en présence l'un de l'autre, car il ne faut guère compter M. de Bulow. Pendant les huit jours que dura leur réunion, on résolut de faire de nouvelles démarches auprès de l'empereur de Russie et de l'adjurer, au nom de l'Europe, au nom de tous les engagements qu'il avait pris avec elle, par les services qu'il lui avait rendus, de ne point lui faire courir de nouveaux dangers. Lui seul pouvait tenir en respect le parti révolutionnaire : comment douter que l'entreprise d'Ypsilanti n'eût été ordonnée par ceux qui avaient soulevé Madrid, Lisbonne, Naples et Turin? On ne pouvait cependant nier que la dignité impériale russe n'eût besoin d'obtenir des satisfactions à Constantinople, que l'empereur ne dût à lui-même et à ses sujets d'exiger de justes réparations pour les outrages et les violences dont ses coreligionnaires avaient été victimes. La Porte Ottomane, pressée par les sollicitations, par les

instances, et, s'il le fallait, par les menaces de toute l'Europe, serait bien forcée de les accorder. Cette solution était préférable à la guerre, qui mettrait en péril les populations chrétiennes de l'Asie.

Ce fut lord Castlereagh qui se chargea de faire valoir ces considérations, dans une lettre adressée à l'empereur Alexandre. Mais le succès de cette démarche était très douteux, et les graves soucis que donnait à M. de Metternich l'ouverture faite à M. de La Ferronnays n'étaient pas écartés. Il ne s'en cachait pas vis-à-vis de M. de Moustier : « Cette France qu'on ne trouve nulle part, disait-il, quand « elle peut être bonne à quelque chose, est toujours là « quand il faut propager quelque mauvaise idée ou susciter « quelque embarras. Si elle feint aujourd'hui de croire « autant à la possibilité d'une guerre d'Orient, c'est sans « doute par le désir qu'elle a de la voir éclater. »

Quand M. de Metternich disait « la France », cela voulait dire le ministère de M. de Richelieu, car ce ministère devenait chaque jour pour lui l'objet d'une aversion plus vive. Il se persuadait que le czar pourrait difficilement s'engager dans une guerre avec la Turquie, si les quatre autres puissances qui composaient l'alliance étaient nettement contraires à cette guerre, et serait nécessairement obligé d'employer la plus grande partie de ses forces dans l'entreprise. Il lui fallait être assuré qu'aucune diversion ne se produirait sur ses derrières, que l'Allemagne ne tenterait rien du côté de la Pologne. Cette certitude, le cabinet russe ne devait l'obtenir que par son alliance avec la France, qui pouvait empêcher une diversion sur la Vistule par la crainte d'une diversion sur le Rhin.

Ce plan était si simple, si naturel, qu'il ne fallait pas s'étonner qu'il eût été conçu à Saint-Pétersbourg et que de premières paroles eussent été dites pour en poser les bases. Comment empêcher ces préliminaires d'aboutir? Si l'empereur Alexandre était si disposé à se confier à la France,

cela tenait à l'estime et à l'affection que lui inspirait l'ami de son enfance, l'ancien gouverneur des provinces méridionales de son empire. Telle avait toujours été la grande préoccupation de l'Angleterre. Elle était plus vive que jamais, car l'inclination du fondateur d'Odessa en faveur des Grecs ne pouvait guère être douteuse. Son esprit éclairé, son âme si généreuse devaient juger sévèrement les barbaries et les crimes du gouvernement de la Porte. Si Alexandre embrassait décidément la cause des Grecs opprimés, il était à peu près certain que le duc de Richelieu s'empresserait de lui apporter l'appui de la France, et les opinions connues des hommes qui partageaient avec lui le fardeau du gouvernement devaient faire penser qu'il ne rencontrerait chez eux aucune opposition. Renverser M. de Richelieu et avec lui l'ensemble de son administration était le but des deux ministres réunis à Hanovre. Malheureusement ils connaissaient la faiblesse de notre position; il ne fallait pas donner beaucoup d'encouragement à ce qu'on appelait le parti de Monsieur, pour qu'il se décidât à tenter les derniers efforts contre un cabinet qu'on lui représentait comme complice des révolutionnaires, et qui avait refusé dernièrement de seconder les généreux efforts de la Sainte-Alliance contre ceux de Naples et de Turin.

M. de Metternich avait à sa disposition les moyens les plus sûrs pour se faire écouter des royalistes. L'Angleterre n'était pas sans relations avec le parti libéral; outre l'influence de son ambassadeur à Paris, elle avait à sa disposition celle de M. de Talleyrand, l'union intime de la France et de la Russie étant, pour cet ancien ministre comme pour les libéraux, un épouvantail avec lequel on était assuré d'exciter leurs défiances. M. de Talleyrand avait raison, attendu l'aversion du czar pour lui, mais les libéraux avaient tort, car cette union eût été le seul moyen d'enlever la Russie à la Sainte-Alliance. Fausses ou justes, toutes

ces dispositions hostiles formaient les éléments d'une opposition à laquelle pourrait difficilement résister le ministère du duc de Richelieu, déjà affaibli par la retraite de MM. de Villèle et de Corbière. Après lui, l'alliance de la France avec la Russie devenait à peu près impossible; celui qui lui succéderait, pris dans le parti royaliste ardent, ne pouvait manquer de se tourner du côté de la Sainte-Alliance, dont le chef était à Vienne.

Lorsque M. de Metternich et lord Castlereagh quittèrent Hanovre, tout était parfaitement convenu, et chacun se mit à l'œuvre pour assurer le succès de ce nouveau plan de campagne. Tous les renseignements venus à ma connaissance avaient porté une telle conviction dans mon esprit, que je rédigeai un mémoire sur ce qui s'était passé à Hanovre. J'indiquais avec la plus grande assurance tout ce qui avait été préparé, tout ce qui serait tenté contre le ministère Richelieu, je donnais suffisamment à entendre le très probable succès de cette tentative. Ce mémoire, communiqué par moi au duc de Richelieu, à plusieurs membres du ministère, le fut aussi à l'ambassadeur de Russie. La rapidité avec laquelle les événements se sont précipités ne m'a pas permis de savoir ce que cette cour en a pensé.

Au milieu de toutes ces intrigues et quel que fût le résultat auquel elles pouvaient aboutir, notre devoir restait tracé. La nouvelle organisation de l'infanterie nous avait donné des corps bien commandés, bien disciplinés, animés des meilleurs sentiments. Nos forces militaires étaient reconstituées, il fallait user de nos avantages avec plus de décision qu'on ne l'avait fait sur nos frontières des Pyrénées. C'est de l'Orient que s'avançait l'orage; la France devait être d'autant plus sur ses gardes que tout ce qui se passait dans la Méditerranée avait toujours été pour elle d'une très haute importance. Malte et les îles Ioniennes se trouvaient au pouvoir de l'Angleterre; le royaume des Deux-Siciles était, momentanément au moins, occupé par

l'Autriche. Encore quelques pas dans cette voie, et les vaisseaux français, dans le cas d'une rupture avec ces deux puissances, n'auraient plus un seul point de relâche assuré dans cette mer, où leur pavillon s'était montré avec tant d'honneur et avait joui d'une si longue prépondérance. Heureusement la position de l'Autriche était précaire en Italie; l'Angleterre elle-même, à peine remise des fatigues de la lutte qu'elle avait soutenue pendant vingt ans, n'avait nulle envie de courir à de nouveaux combats. Dans cette position, il était nécessaire que la France avertît l'Europe que le temps était venu de compter avec elle, que sa résolution était prise de ne pas souffrir qu'on disposât sans elle d'intérêts qui la touchaient autant. Pour cela, il suffisait d'assembler vingt à trente mille hommes dans les provinces limitrophes de la Méditerranée, et au même moment, de réunir à Toulon une escadre de douze à quinze vaisseaux de guerre de différentes grandeurs. Suivant la marche des événements, le gouvernement français se trouverait également en mesure soit de secourir un ancien allié, soit d'empêcher l'extermination de toute une nation chrétienne. Il trouverait encore dans ce déploiement de forces l'avantage certain de relever le prestige français en Italie et d'en imposer à de certaines intentions trop clairement manifestées par l'Autriche, qui était parvenue à l'occuper presque tout entière.

Le travail dans lequel j'avais exposé ces idées ayant été approuvé par le duc de Richelieu et mes collègues, fut soumis au Roi dans un conseil, le 17 octobre. Sa Majesté en approuva les conclusions. Ce qui avait décidé l'assentiment royal (1) fut l'hypothèse relative à la révolution d'Espagne. On se trouvait à l'époque où cette révolution

(1) Cet assentiment fut porté jusqu'à ce point, que Sa Majesté se servit pour l'exprimer de ces propres paroles : « J'approuve tous les « principes et toutes les conséquences de ce rapport, la résolution qui « m'est proposée est un acte dont je veux honorer ma vieillesse. »

prenait le caractère le plus odieux, où Madrid et les principales villes du royaume étaient désolées par les hideux succès dont nous avons parlé. C'était alors que se formaient à Saragosse et à Valence les folles réunions de transfuges français, parmi lesquels se trouvaient le général Vaudoncourt et le sieur Cugnet de Montarlot. Au nombre des avantages attachés aux armements que je conseillais, était celui de pouvoir les employer à ramener l'ordre de l'autre côté des Pyrénées et à porter secours à la couronne d'Espagne. Quel que fût alors le parti auquel la France jugerait bon de s'arrêter, il était indispensable qu'elle se montrât en état de le soutenir et qu'il fût bien prouvé que rien ne se ferait dans la Péninsule contre son gré, que rien même ne s'y devait faire que de son consentement et par son intervention.

Ce rapport peut être considéré comme le dernier acte émané du ministère Richelieu relativement aux affaires étrangères.

CHAPITRE XIV

Opérations financières du ministère. — Mort de Napoléon; projet de M. Maret relativement à la sépulture de l'Empereur. — Le duc de Richelieu songe à confier la présidence de la commission d'instruction publique à l'abbé Frayssinous; M. Pasquier l'en dissuade. — Nouveaux projets de dissolution; ils sont encore écartés. — L'opinion publique en France en octobre 1821. — Le monument du maréchal Kellermann à Valmy. — Érection de nouveaux sièges épiscopaux. — Mort de deux cardinaux français. — M. Pasquier demande son entrée définitive à la Chambre des pairs. — Préparation du travail parlementaire. — Projet de mise à la retraite de cent cinquante officiers généraux; M. Pasquier s'oppose vivement à cette mesure. — Rapports de Louis XVIII avec Mme du Cayla; leur origine; les familiers du pavillon de Marsan usent du crédit de la favorite pour gagner le Roi à leurs idées. — Monsieur réclame de nouveau en faveur des émigrés; M. de Richelieu cherche à lui prouver à quel point la question est complexe et d'une solution difficile et lui dépêche M. Pasquier. — Entretien de ce dernier avec le prince.

Les Chambres se réunirent au commencement de novembre. J'ai à rendre compte de ce qui s'était passé dans l'intérieur du royaume depuis la clôture de la dernière session.

Pendant les vacances du parlement, le ministère avait mené à bien une opération délicate, la vente de douze millions cinq cent mille francs de rentes destinées à faire face aux derniers engagements pris soit avec les étrangers, soit avec les créanciers de l'arriéré. Ne se trouvant ni pressé par le temps ni commandé par les circonstances, le ministre des finances était entré cette fois dans le système de publicité et de concurrence le plus absolu. Il obtint le prix de 85 fr. 55, supérieur à ses prévisions. L'emprunt avait été souscrit par une association composée des plus honorables

banquiers et capitalistes de Paris, à la tête desquels se trouvait la maison Delessert. Le duc de Richelieu fut très sensible à ce succès, à la confiance qu'il témoignait dans son administration. Il se laissa aller d'autant plus volontiers à cette impression qu'elle le tirait de la pénible disposition d'esprit où l'avait laissé la retraite de MM. de Villèle et de Corbière.

La mort de Bonaparte survint au milieu du calme intérieur dont la France commençait à jouir. L'émotion fut moins grande qu'on l'eût pu croire. Quel événement que celui-là dix ans plus tôt! Bien des dévouements lui restaient fidèles, bien des amis vivaient dans l'illusion que son nom pourrait encore soulever les masses et faire succéder aux jours d'abandon et d'oubli des jours de triomphe, qu'il reviendrait porté sur les bras de son armée fidèle. Pour d'autres, sans qu'ils voulussent en convenir, cette mort était un soulagement. La grande figure de l'Empereur hantait leurs esprits. Tout était donc fini; on le pensait du moins, et les souvenirs laissés par lui n'étaient plus pour le gouvernement royal un danger. Ce fut un touchant spectacle que la douleur des vieux compagnons d'armes, pleurant celui qu'ils avaient si longtemps servi, toujours prêts à lui donner leur sang. Le général Rapp était à Saint-Cloud, de service auprès du Roi; il refusa d'abord de croire à la nouvelle, puis, sur l'assurance qu'on lui donna qu'elle était parvenue au Roi dans la nuit, de grosses larmes coulant sur ses joues, il dit : « J'ai été quinze ans son aide de camp « et je ne suis pas un ingrat. » Il se retira dans son appartement. Tous les assistants furent remués par cette douleur chez un homme si énergique et si brave. Le Roi le fit appeler et lui dit, avec une expression de bonté que personne, quand il le voulait, ne savait mieux que lui donner à ses paroles : « Rapp, je sais que vous êtes profondément « affligé de la nouvelle que j'ai reçue; cette douleur fait « honneur à votre cœur, je vous aime et vous en estime

« davantage. » — « Sire, lui répondit Rapp, je dois tout à « Napoléon, même l'estime et les bontés de Votre Majesté « et de son auguste famille. »

A Vienne, la cour d'Autriche mit un soin tout particulier à ce que nulle émotion publique ne signalât la mort du père du duc de Reichstadt (Roi de Rome), de l'époux de l'archiduchesse Marie-Louise. Le jeune duc fut envoyé pour quelques semaines à la campagne, où il dut vivre très retiré, portant le deuil sans que personne de ses gens ou de ceux qui l'approchaient eût la permission de le porter: la même conduite fut adoptée par l'archiduchesse.

Pour effacer l'impression que cause cette conduite, les réflexions pénibles qu'amènent l'ingratitude et l'oubli, il faut lire les lignes tracées par un serviteur modeste dans une lettre que je reçus au ministère des affaires étrangères vers le milieu de juillet. Elle était du frère du duc de Bassano, de M. Maret, que j'avais eu l'occasion de défendre à la Chambre des députés contre les reproches les plus injustes. Pauvre, retiré dans une petite maison de campagne à trois lieues de Paris, son cœur avait été profondément ému à la pensée que les restes de l'homme qui avait si longtemps régné sur la France, et par elle sur l'Europe, allaient demeurer comme une sorte de trophée dans un pays étranger. « L'Angleterre, disait-il, n'a aucun droit à « conserver ces restes; celui qu'elle avait sur l'homme se « termine avec sa vie; peut-on vouloir conserver des fers « à un cadavre? La dépouille mortelle de Napoléon appar- « tient à sa famille; qu'elle soit remise à sa mère, qu'elle « repose à Rome, sous la protection du Chef auguste de « l'Église catholique. Là son tombeau restera muet et envi- « ronné du seul respect qu'on doit au malheur. On sait, « ajouta-t-il, que je n'ai jamais eu de relations intimes avec « la famille de Napoléon; ce n'est donc pas un de ses désirs « que j'exprime, mais je sens combien j'aurais de recon- « naissance pour celui qui m'aurait fourni le moyen de

« donner à mon fils une sépulture convenable. » Puis il entrait dans des détails d'exécution qui témoignaient de sa pieuse préoccupation. Partant de Sainte-Hélène, le vaisseau qui porterait cette glorieuse dépouille pourrait arriver directement à Civita-Vecchia et de là à Rome, où la sépulture se ferait sans nul éclat. Par cette action, le gouvernement donnerait une juste satisfaction à l'orgueil national.

Ce fut pour le duc de Richelieu et pour moi une grande tristesse de reconnaître que les passions politiques ne nous permettaient pas de réaliser cette généreuse pensée. Il est hors de doute que la mort de l'Empereur fut hâtée par l'ardeur dévorante du climat de Sainte-Hélène et par les brusques changements dans sa manière de vivre et toutes ses habitudes, surtout par l'excessif dépit qu'il ressentit des procédés de son geôlier, lord Hudson Lowe, enfin par l'échec de tous ses projets d'évasion; car il ne put jamais se résoudre à regarder sa carrière politique comme terminée. Si toutes ces causes ont puissamment contribué aux désordres qu'on ne tarda pas à constater dans son organisme, ils avaient aussi une cause préexistante. Napoléon est mort d'un ulcère dans l'estomac; or, son père était mort de la même maladie, qu'on regardait comme héréditaire dans sa famille. Ce mot héréditaire n'est pas hasardé, car il se trouve consigné dans une consultation qui fut faite à Montpellier, en 1789, par les médecins qui assistèrent à l'ouverture du corps de son père. Cette consultation avait été demandée par les médecins de Corse comme devant les éclairer sur le régime préventif qu'il convenait de faire suivre aux enfants. J'ai eu entre les mains cette pièce authentique que les ministres, pour lever tous leurs doutes, ont cru devoir faire venir de Montpellier.

Il nous était resté une question assez délicate à résoudre. M. de Corbière avait donné sa démission de président de la commission d'instruction publique. M. Lainé n'était pas plus que l'année précédente en disposition de l'accepter.

M. de Pastoret désirait vivement l'obtenir, mais il n'aurait apporté au gouvernement aucune force nouvelle : ses sollicitations furent écartées. Le duc de Richelieu avait au fond de sa pensée un choix qui lui tenait fort au cœur, et qu'il était d'autant plus tenté de réaliser qu'il lui semblait de nature à apaiser la malveillance des royalistes. C'était sur M. l'abbé Frayssinous qu'il avait jeté les yeux. L'abbé s'était fait remarquer par les conférences qu'il faisait entendre dans l'église Saint-Sulpice. La jeunesse de Paris, même celle qu'on pouvait croire, par la nature de ses études, portée vers les idées philosophiques, avait été charmée par la simplicité et la sincérité de l'orateur. Le duc de Richelieu l'avait souvent rencontré chez sa sœur, Mme de Montcalm; il avait été frappé de sa modération, en politique comme en religion. Il trouvait avantage à mettre la principale direction de l'instruction publique entre les mains d'un ecclésiastique. Il pensait que si cet ecclésiastique était un homme sage et modéré, il pouvait défendre l'Université contre les attaques des exaltés, en politique comme en religion. Il fit donc faire par sa sœur des ouvertures à l'abbé Frayssinous; celui-ci, effrayé de l'énormité du fardeau, avait refusé. Cela donna à M. de Richelieu le temps de réfléchir : il me fit alors confidence de son projet et de ses démarches. Je lui objectai que dans un pays où la liberté des cultes existait en droit et en fait, il était dangereux de placer entre les mains d'un ecclésiastique la direction d'une éducation qui devait être à l'usage de tous les Français, quelle que fût leur foi religieuse. Un prêtre pouvait difficilement, s'il était sincère dans sa croyance, se montrer tolérant et impartial; eût-il personnellement ces qualités si rares, il n'échapperait pas à l'influence du clergé, chez lequel l'esprit de corps est si puissant. Il fallait ajourner la décision; l'ouverture de la session était proche, et nous serions peut-être heureux d'avoir à disposer de cette situation enviée et importante. M. de

Richelieu se rendit à mes raisons et n'insista plus auprès de M. Frayssinous. M. Cuvier occupa provisoirement la présidence, comme il l'avait fait après la démission de M. Royer-Collard.

Le président du conseil eut quelque temps après l'occasion de témoigner à M. Frayssinous toute sa bienveillance : le cardinal de Périgord, archevêque de Paris, étant mort, il ne pouvait être remplacé dans les fonctions de grand aumônier que par un des hommes les plus considérables du clergé. On fit choix de Mgr de Croy, archevêque de Strasbourg. Ce prélat, appartenant à l'une des premières familles de France, s'était fait dans son diocèse une grande réputation de charité chrétienne et de tolérance. On le disait faible d'esprit; on crut devoir placer près de lui un homme intelligent et sûr. M. l'abbé Frayssinous fut nommé premier aumônier en même temps qu'évêque d'Hermopolis.

Il nous restait d'importantes questions à résoudre dont la solution déciderait probablement de la conservation ou de la chute du ministère. Quelle serait l'époque de l'ouverture de la prochaine session? Risquerait-on le renouvellement entier de la Chambre ou se contenterait-on de faire remplacer le cinquième sortant? Dans quel esprit se ferait le choix des présidents de collège? Nous étions d'accord qu'il fallait hâter l'ouverture pour pouvoir voter non seulement le budget de 1822, mais aussi celui de 1823 et échapper ainsi à la nécessité de demander des crédits provisoires. On était divisé dans le conseil sur la question du renouvellement intégral ou partiel. Si les élections ne présentaient pas les mêmes chances de succès que l'année précédente, c'était encore cependant le seul moyen, la seule occasion de faire un appel à la partie modérée de la nation et d'obtenir son secours. Une proclamation royale bien conçue, des intentions clairement exprimées, les présidents des collèges choisis parmi les royalistes sages et consti-

tutionnels, enfin l'action tout entière de l'administration dirigée dans le même sens, étaient encore des moyens dont il était permis d'attendre de bons et d'utiles résultats. Voilà ce que je pensais avec MM. Portal, Roy, Siméon, Portalis, de Rayneval, et même M. de Serre, si prononcé dans un autre sens au mois de septembre précédent.

En opposition à cette manière de voir, venait d'abord M. Lainé, décidé à ne jamais s'associer à un acte qui rappellerait en quelque chose l'ordonnance du 5 septembre; comme c'était une résolution d'instinct plus que de raisonnement, il était fort difficile de la combattre. M. de Latour-Maubourg s'effrayait des clameurs que cette mesure soulevait autour de lui. M. Mounier regardait la dissolution comme le meilleur parti à prendre, mais il ne le croyait cependant pas indispensable et se plaisait à espérer qu'une administration soutenue par la partie la plus éclairée de la nation ne pourrait être aussi facilement renversée qu'on le supposait. Il était fort encouragé dans cette confiance par le souvenir des dernières paroles que lui avait dites M. de Villèle, des engagements qu'il avait en quelque sorte pris en lui faisant ses adieux. Il lui répugnait d'ailleurs de prendre une mesure qui serait certainement considérée par la droite comme une rupture déclarée. L'opposition de Monsieur contre le ministère s'accentuait chaque jour.

Le duc de Richelieu me déclara donc que sur cette question son opinion était arrêtée, son parti irrévocablement pris, que, redoutant une discussion dans le conseil, il était fort tenté de ne pas la provoquer. Il eût voulu que le ministre de l'intérieur, restant dans ses anciens errements, apportât sans plus de commentaires l'ordonnance pour la convocation de la série des collèges électoraux appelés à élire cette année. Je ne lui cachai pas que la plupart de ses collègues seraient blessés qu'on ne prît pas même leur avis sur une question de cette importance. Chacun, d'ailleurs, sentait que le parti de la dissolution ne pouvait être pris que d'un

assentiment à peu près unanime, et que du moment où lui et M. Lainé persistaient dans leur opposition, la discussion n'irait pas plus loin. C'est en effet ainsi que les choses se passèrent. Chacun dans le conseil exposa ses raisons, et devant l'opinion persistante du président, il fut arrêté qu'on ne procéderait qu'au renouvellement d'un cinquième. On fixa la convocation des collèges du 1er au 10 octobre. Les illusions du duc de Richelieu sur l'appui secret de M. de Villèle et les bons sentiments des royalistes étaient telles, qu'il s'obstina à garder pour présidents des collèges les hommes dont l'hostilité s'était trahie avec le plus d'audace. Cette faiblesse s'explique par la générosité de son caractère et son absolue loyauté; pourtant cette conduite produisit un mauvais effet dans l'opinion; les hommes mêmes qu'il était dans son intention de ménager n'y virent qu'un symptôme de faiblesse, qui augmenta leur assurance. Une seule exception fut faite à ce système d'oubli et d'indulgence, elle fut malhabile. Elle porta sur M. Bertin de Vaux, auquel on refusa la présidence de Versailles. La suite fit voir que M. Bertin était à ménager; c'était à la fois le plus influent des journalistes et l'ami le plus intime de M. de Chateaubriand. Sa conduite dans la dernière session avait manqué de franchise, je l'ai fait remarquer, mais il ne s'était prononcé vivement que contre la loi de censure; comme principal propriétaire du *Journal des Débats,* il était trop intéressé dans la question pour qu'on eût le droit d'espérer de lui une opinion impartiale.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que dans le pays la satisfaction était générale, que jamais depuis la Restauration on n'avait joui d'une tranquillité plus complète. Il en faut excepter quelques salons à Paris et dans un petit nombre de villes de province où dominait le parti peu nombreux de l'ancienne noblesse, et aussi quelques libéraux ou doctrinaires, dont les amours-propres ou les intérêts avaient été froissés. Les agitations de 1820, si vite

calmées, les périls qui pouvaient naître des révolutions d'Espagne et d'Italie, si promptement et si facilement conjurés, semblaient une garantie assurée que la France avait devant elle des années prospères. Son crédit allait chaque jour s'affermissant, le dernier emprunt en témoignait. Il n'y avait donc d'agitation, de besoin de changements que parmi les membres de la droite qui trouvaient appui et encouragements dans l'héritier présomptif du trône. Là, il y avait des ambitions qui ne pouvaient être satisfaites du cours régulier que prenaient les choses; là, le parti des émigrés, les catholiques exaltés, étaient tout-puissants; là, on voulait des évêchés richement dotés, un clergé nombreux, dirigeant les affaires politiques. C'était aux Tuileries, dans le pavillon Marsan, que s'organisait l'opposition qui allait, contrairement au sentiment du pays, changer la marche du gouvernement. En attendant le moment de porter les grands coups, on poursuivait une guerre de chicanes contre le cabinet qu'on voulait discréditer. Si un procès quelquefois trop légèrement entamé par le ministère public contre quelque écrivain séditieux n'avait pas l'issue qu'on devait attendre, c'était l'influence ministérielle qui avait agi pour sauver le prévenu. Cela fut établi à l'occasion des poursuites dirigées contre Paul-Louis Courier, écrivain d'un grand talent, qui, à propos de la souscription de Chambord, avait publié le pamphlet le plus mordant contre la cour, la noblesse et le gouvernement royal. Il fut condamné par le jury à deux mois de prison et à deux cents francs d'amende, peine qu'on trouva fort légère.

Les clameurs s'élevèrent plus bruyantes encore à propos d'un monument que le fils du maréchal Kellermann, duc de Valmy, avait fait élever à son père à Valmy même. Il avait obéi aux volontés exprimées par le vieux maréchal, qui avait en mourant demandé que son cœur fût déposé sur le champ de bataille qui avait été le théâtre de sa

gloire. Ce vœu était depuis longtemps connu, le *Moniteur* en avait fait mention à l'époque de la mort du maréchal. Personne alors n'y avait trouvé à redire. Le ministre de l'intérieur n'avait donc vu aucun motif de s'opposer à l'érection du monument. Dès qu'il fut achevé, on se récria, à la cour et dans les salons, contre l'indécence de la cérémonie qui avait eu lieu, contre la honteuse faiblesse du gouvernement, qui souffrait qu'on élevât un trophée à une victoire remportée non pas seulement sur les étrangers, mais bien encore sur les princes, marchant alors à la tête des seuls Français qui fussent restés fidèles. L'inscription gravée sur le monument disait que la bataille de Valmy avait sauvé la France, alors qu'on avait repoussé les princes légitimes. Les autorités départementales assistaient à cette cérémonie, des fonctionnaires publics avaient prononcé des discours déplacés. Le duc de Richelieu fut un instant troublé par ces colères ; il comprit cependant combien ces plaintes qui l'assaillaient au château étaient peu fondées. Comment le ministre de l'intérieur pouvait-il s'opposer à l'érection d'un monument funéraire commandé par un maréchal de France, dont le titre de duc de Valmy consacrait le souvenir d'une victoire? Le Roi avait autorisé la transmission de ce titre au fils et l'avait appelé à siéger à la Chambre des pairs. Combien une pareille interdiction n'aurait-elle pas froissé les hommes occupant les rangs les plus élevés dans l'armée, qui tous portaient des titres dont l'origine était de même nature, lorsque tous ils avaient à la même époque combattu le drapeau blanc? Quant à l'inscription dont on affectait de se plaindre, la réponse était facile, elle n'existait pas telle qu'on se plaisait à le dire ; les mots de *sauver la France* ne s'y trouvaient pas. Ces détails ont leur importance, parce qu'ils montrent la malveillance qui dénaturait tous les actes du gouvernement et les étranges exigences du parti qui le combattait. Les émigrés avec leurs préjugés, leurs rancunes, se mettaient

résolument en opposition avec les sentiments du pays et attaquaient les souvenirs les plus respectables.

Je fus assez heureux pour terminer le différend qui s'était élevé entre la France et l'Amérique du Nord, relativement aux droits perçus ou à percevoir sur la navigation entre les deux pays et sur l'interprétation qui devait être donnée aux clauses du traité par lequel la France avait cédé la Louisiane aux États-Unis. Quand je quittai le ministère, l'accord était signé, et mon successeur n'eut qu'à expédier la lettre d'envoi.

Il en fut de même pour la convention conclue avec le Saint-Siège relativement aux nouvelles circonscriptions des évêchés. M. Portalis avait rédigé avec moi un mémoire qui fut envoyé à M. de Blacas et qui démontrait combien il y aurait d'avantages, pour le Saint-Siège comme pour la couronne de France, à fixer sur-le-champ et d'une manière irrévocable l'état de l'épiscopat de France et à le soustraire à toutes les fluctuations des partis politiques. Le gouvernement était en mesure de demander aux Chambres les fonds nécessaires pour ces nouveaux sièges. Cette demande serait soutenue sans aucun doute par les villes et par les départements intéressés dans la question. Nous devions compter aussi sur les sentiments éclairés du cardinal Consalvi, pour arriver à une prompte solution ; mais il fallut combattre les démarches, les intrigues de tous ceux qui espéraient des concessions plus larges, le rétablissement de tous les sièges existant avant 1789. Il n'est donc pas étonnant que la décision pontificale se soit fait attendre plus longtemps qu'on ne l'avait d'abord supposé. On commença par l'érection de trois archevêchés et de quatre évêchés (1). Les bulles arrivèrent à Paris dans le courant du mois d'octobre et furent, suivant l'usage, vérifiées au Conseil d'État et publiées dans le *Bulletin des lois*. Les autres ne furent

(1) Les trois archevêchés étaient ceux de Reims, Sens et Avignon. Les quatre évêchés étaient ceux de Châlons, Périgueux, Nîmes et Luçon.

installés qu'en 1822, sans rien changer à ce que le ministère Richelieu avait décidé.

La mort de deux cardinaux français, MM. de La Luzerne et de Périgord, mettait la France dans le cas de demander deux chapeaux, en remplacement de ceux qu'elle venait de perdre. Le grand âge du Pape donnant à prévoir un prochain conclave, il importait d'avoir un homme actif, capable de réunir par son talent et l'éclat de sa situation la partie du Sacré Collège qui voudrait marcher suivant les vues de la France. Le choix était difficile. M. de Richelieu jeta les yeux sur M. l'abbé de Montesquiou : il trouvait en lui les avantages d'une haute naissance, d'un esprit très pénétrant avec une grande habitude de la parole. C'était un ancien ministre du Roi, un des hommes ayant le plus contribué à la Restauration. Avec lui, le président du conseil proposa au Roi M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, dont le nom devait être agréable au Pape, qui avait la prétention de tirer son origine de la même famille que lui. M. de Blacas reçut des instructions en conséquence. Il ne trouva rien à opposer au choix de M. de Clermont-Tonnerre. Mais il avait une haine profonde contre M. l'abbé de Montesquiou, depuis la rivalité qui s'était établie entre eux dans le ministère de 1814. Il s'efforça de contrecarrer secrètement les démarches qu'il était obligé de faire officiellement, pour obéir à ses instructions. C'est ainsi qu'on vit s'élever contre l'abbé de Montesquiou une objection à laquelle on n'était pas accoutumé de la part de la cour de Rome et que ne justifiait guère la composition du Sacré Collège, celle de n'être pas assez occupé de ses devoirs religieux. Cette mauvaise chicane aurait été écartée si le ministère qui avait fait la proposition était demeuré pour la soutenir. Après la chute du duc de Richelieu, M. de Clermont-Tonnerre fut seul nommé cardinal, dans le courant de 1822. Ce n'était pas assurément la pureté de ses mœurs qui l'avait recommandé.

Pour terminer l'énumération de tout ce que le ministère dont nous traçons l'histoire crut devoir faire alors en faveur du clergé, nous dirons que dans les premiers jours de novembre M. le cardinal de Bausset fut nommé ministre d'État et membre du conseil privé. Ce prélat, ami particulier de M. de Richelieu, était un des hommes les plus distingués dont s'honorassent l'Église, l'État et les Lettres. Nous le consultions sur les questions les plus importantes, surtout sur les questions ecclésiastiques; ses avis étaient toujours dictés par l'esprit le plus éclairé, la conscience la plus délicate et par la connaissance la plus parfaite de tous les droits et de tous les principes.

Moins que personne je me faisais des illusions sur le sort du ministère. J'étais parfaitement convaincu que peu de jours après les élections il lui faudrait se retirer. J'étais fatigué des affaires, sans illusion sur les hommes, désireux de jouir d'une vie plus retirée. Je me décidai donc à demander mon entrée définitive à la Chambre des pairs. J'avais depuis 1818, entre mes mains, l'ordonnance royale qui me nommait pair, elle était contresignée par M. Dessolle; mais il m'eût été désagréable d'avoir à produire un titre déjà si ancien. On pouvait d'ailleurs d'autant plus contester sa valeur que j'avais continué à remplir pendant trois ans mes fonctions de député. Je désirais donc qu'elle fût renouvelée. Cette demande troubla le duc de Richelieu, non qu'il ne fût parfaitement résolu à faire tout ce que je souhaitais, il me le dit de la manière la plus amicale, mais il ne pouvait s'empêcher de craindre que le public ne vît dans ma décision un symptôme de découragement après le rôle que depuis trois ans j'avais joué à la Chambre des députés. « Pourquoi vous presser? me dit-il. N'êtes-vous pas parfai- « tement sûr que cela ne peut vous manquer? — Non sans « doute, répondis-je, mais je préfère recevoir la pairie « comme une récompense de mes services, librement « accordée, que de l'avoir comme une consolation de mon

« renvoi. Je désire entrer dans la Chambre des pairs mi-« nistre du Roi et non comme ministre congédié. Attaqué « comme je le suis, il est bon que je sois dans une situation « indépendante. »

Ma nomination à la pairie parut au *Moniteur* du 25 septembre. Beaucoup de mes amis me blâmèrent à cette époque du parti que j'avais pris. J'ai toujours pensé, et les événements m'ont donné raison, que même au point de vue de la résistance que je prévoyais contre de dangereuses doctrines, je serais plus fort à la Chambre des pairs. L'inutilité des efforts faits par M. de Serre en 1824 pour obtenir sa réélection, malgré son talent et l'éclat de ses services, a prouvé que les passions politiques sont implacables.

Ce fut le 6 octobre que parut l'ordonnance pour la convocation des Chambres, fixée au 5 novembre. En attendant de connaître le résultat des élections, il fallait s'entendre sur les principales questions qu'on aurait à soumettre aux Chambres. En première ligne venait la prorogation de la censure des journaux qui, d'après le texte de la dernière loi, expirait trois mois après l'ouverture de la session. Nous eûmes donc à délibérer encore sur cette fatigante question. Fallait-il de nouveau courir le hasard des débats? Ne serait-il pas préférable de rendre aux journaux cette liberté tant réclamée, en essayant d'en réprimer les abus par une législation plus sévère que celle établie en 1818? Alors on devait enlever au jury la connaissance des délits de la presse et la rendre à la justice correctionnelle. C'était l'avis de plusieurs membres du conseil, notamment de deux jurisconsultes fort éclairés, MM. Siméon et Portalis; mais M. le garde des sceaux, dans les attributions duquel se trouvait la préparation du travail sur cette matière, était fort prononcé dans un sens contraire. Ses opinions depuis 1818 avaient changé sur beaucoup de points, mais sur celui-là elles étaient immuables; or son opposition n'était pas de celles qu'on pût surmonter facilement. Il disait qu'on se

plaignait à tort de l'indulgence du jury. Du moment où la juridiction ne pouvait être changée, il n'y avait pas de grands résultats à attendre d'une nouvelle définition des délits et d'une plus grande rigueur dans l'application des peines. Même en faisant sur cette matière une nouvelle loi pénale plus sévère, ce qu'on crut cependant devoir tenter, on était forcé de s'avouer, personne n'en était plus convaincu que le garde des sceaux, qu'il y aurait de la témérité à se fier entièrement à cette loi et à ne pas la corroborer pendant assez longtemps encore par la continuation de la censure des journaux. M. de Serre n'hésitait pas à soutenir qu'il fallait avoir le courage de la demander. C'était le seul moyen d'échapper aux orageuses discussions qui se reproduisaient chaque année sur cette matière. On pouvait objecter que cette marche était possible sous un ministère assuré de sa majorité, et que telle n'était pas notre situation. L'avis de M. de Serre, après une longue discussion, prévalut.

Quelques jours plus tard, nous eûmes dans le conseil une véritable *surprise*. Le ministre de la guerre, sans que personne fût prévenu, donna lecture d'un projet d'ordonnance qui mettait à la retraite cent cinquante officiers généraux, tant lieutenants généraux que maréchaux de camp. Pendant que tout le monde se regardait dans un premier moment de *surprise* et sans savoir que dire, je parcourus la liste des généraux frappés par cette mesure. Elle était composée arbitrairement de généraux ayant passé cinquante-cinq ans, mais sans que tous ceux qui étaient dans ce cas y fussent compris. Je marquai au crayon une douzaine de noms, puis, passant cette liste au ministre de la guerre : « Mon général, lui dis-je, si vous voulez regarder « les noms soulignés par moi, ils vous indiqueront le motif « du travail sur lequel vous appelez notre délibération. J'ai « peur que le désir d'atteindre ces hommes n'ait été le prin- « cipal objet du projet qui vous a été suggéré et auquel je

« suis persuadé que vous renoncerez parce qu'il détruit la « hiérarchie militaire en France. Tous ceux qui veulent « être assurés en entrant dans une carrière de pouvoir la « suivre jusqu'au bout et y recueillir les avantages et les « honneurs qui peuvent y être attachés, ne voudront plus « entrer dans l'armée. On viendra dire à des hommes en-« core pleins de vie, de force, d'énergie, qui ont peut-être « versé leur sang dans cent combats, qui ont résisté aux « plus pénibles travaux : Vous avez cinquante-cinq ans, il « dépend du ministre de la guerre de vous forcer à prendre « votre retraite et d'abandonner toutes les chances de gloire « et de fortune qui vous seraient encore ouvertes!... On ne « craint pas d'établir en principe qu'à partir de cinquante-« cinq ans, alors que l'homme conserve encore toutes ses « facultés, on a le droit de renvoyer de l'armée un général « quand son expérience pourrait encore lui être de la plus « haute utilité, quand ses exemples pourraient encore offrir « les plus salutaires leçons, et c'est sous prétexte d'encou-« rager la jeunesse qu'on lui ôte tout avenir! Il est bien « dangereux d'encourager les appétits, le besoin excessif « d'avancement au mépris des services rendus. S'il y a des « abus à réprimer, des réformes à faire dans les hauts « grades, il faut avoir le courage de les prononcer et la « fermeté de les maintenir. Le Roi est le chef suprême de « l'armée, à ce titre il a le droit d'éloigner des emplois qui-« conque lui donne de justes sujets de mécontentement. Si « donc il y a sur la liste que je viens de lire des hommes « qui méritent des reproches, que M. le ministre de la « guerre fasse un rapport à Sa Majesté. Tous, si cela est « jugé convenable, nous contresignerons l'ordonnance; « mais que pour satisfaire des ambitions impatientes ou « peu justifiées, on prenne, sans oser dire franchement le « but qu'on veut atteindre, des mesures dont les consé-« quences seraient désastreuses, c'est ce que je ne saurais « approuver. » Cette sortie resta sans réplique de la part

du ministre de la guerre. Sans nous donner aucune raison, M. de Lauriston déclara que la mesure proposée par son collègue était non seulement utile, mais qu'elle était indispensable. Le duc de Richelieu fut froissé par une assertion aussi tranchante. Il reprit mes arguments, et les fit valoir avec toute l'autorité que donnaient à ses paroles son caractère loyal et l'indignation dont il était toujours animé à la pensée d'une injustice. La discussion devint dès ce moment très vive entre lui et M. de Lauriston, qui alléguait sans cesse qu'il fallait faire quelque chose en faveur de tant de jeunes officiers que désespérait le défaut d'avancement. On fut amené à examiner d'où sortaient la plupart de ces officiers si exigeants, si impatients. Il se trouva que le plus grand nombre sortaient des compagnies rouges, qui dès 1814 avaient obtenu des grades beaucoup plus élevés que n'en méritaient pour la plupart des jeunes hommes sans antécédents. On constata sans peine que dans les gardes du corps les cadres étaient disproportionnés. Le duc de Richelieu montra que c'était pour la liste civile une des grandes causes des embarras d'argent dans lesquels se trouvait toujours le ministère de la maison du Roi, embarras dont M. de Lauriston se plaignait sans cesse. Il ajouta qu'il espérait bien que M. le duc d'Angoulême, lorsqu'il arriverait au trône, se débarrasserait d'une charge aussi inutile et aurait la sagesse politique de se confier à la garde royale et à l'armée tout entière, ainsi que le faisaient l'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie, le roi de Prusse et le roi d'Angleterre, qui n'en étaient pas moins en sûreté dans leurs palais. M. de Lauriston prit feu pour les gardes du corps. Il dit que si on avait daigné faire attention à ses justes représentations, il aurait été très facile dès le dernier budget de faire rentrer cette dépense dans celles de l'État, mais qu'on avait apparemment des raisons pour écraser la caisse personnelle du Roi, témoin une créance particulière contractée par Sa Majesté envers l'Au-

triche pendant l'émigration, et que l'on avait tout récemment forcé le Roi de payer, comme si on ne pouvait pas demander pour cela un fonds spécial aux Chambres. Le ministre des finances répondit que cela eût été facile en effet si les trente millions donnés en 1814 pour acquitter les dettes de cette nature avaient été employés avec la moindre régularité, mais que la distribution en avait été faite d'une manière si abusive qu'il était fort difficile de risquer par une nouvelle demande l'examen dans lequel les Chambres voudraient alors probablement entrer, de l'usage qui avait été fait de la première allocation. A la suite de ces désagréables et pénibles débats, le projet d'ordonnance présenté par le ministre de la guerre fut définitivement repoussé par tout le conseil.

Il fut évident pour nous que le général de Lauriston avait été dans cette occasion l'interprète des idées, des volontés de Monsieur. Le projet avait été rédigé au ministère de la guerre par M. de Perceval, secrétaire général, sous l'inspiration de M. de Bruges, aide de camp du prince. Cette attitude des amis du pavillon Marsan, cette opposition persistante après le départ de MM. de Villèle et de Corbière étaient de nature à nous faire réfléchir; d'autres circonstances encore en augmentaient la gravité.

Depuis assez longtemps, sans que M. de Richelieu ni aucun des ministres y eussent fait attention, des rapports fort intimes s'étaient établis entre Sa Majesté et Mme du Cayla. C'était une femme encore assez belle, quoique ayant passé la première jeunesse. Ses manières étaient agréables, engageantes, caressantes même quand elle croyait pouvoir le hasarder; sa galanterie était discrète encore (1). Avide,

(1) Mme du Cayla avait été en 1812 une des maîtresses du duc de Rovigo, auquel son fils avait beaucoup trop ressemblé. Elle fut un jour surprise par la duchesse, qui cherchait à prendre sa revanche d'une scène grossière que lui avait faite son mari peu de jours auparavant, au sujet de sa liaison avec le général Sébastiani. Pour n'être pas en reste avec lui, elle avait jugé à propos de s'armer d'une carafe d'eau

intéressée, elle avait plus de souplesse que d'étendue dans l'esprit; fort capable d'intrigue, elle avait une rare habileté pour arriver à ses fins. Sa liaison avec le Roi avait commencé du temps de M. Decazes; on a prétendu qu'elle s'était introduite en rapportant des papiers qu'elle tenait de son père, M. Talon, concernant l'affaire Favras, et que Sa Majesté avait dû mettre beaucoup de prix à recouvrer. M. Talon était lieutenant civil et présidait le Châtelet en 1790, lors du jugement de l'affaire Favras; or, on sait que cette malheureuse victime avait eu, peu de jours avant son arrestation, des rapports avec Monsieur, comte de Provence, depuis Louis XVIII. On prétend même qu'il y avait eu dans le silence que garda l'accusé jusqu'à son dernier moment un acte de grand dévouement. Cette supposition, celle des papiers remis au Roi par Mme du Cayla, ne sont appuyées sur aucun document sérieux. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le Roi, après l'avoir revue en 1819, prit un vif intérêt à un procès en séparation qu'elle intentait à son mari, et ordonna à M. Decazes de tout faire pour amener un accommodement qui fût à son avantage. M. Decazes ne put y parvenir; le procès s'est poursuivi, et elle a fini par le gagner. A partir de ces premières relations, enveloppées, comme on voit, de quelques obscurités, elle n'avait jamais cessé d'obtenir du Roi des audiences plus ou moins rapprochées. A l'époque où nous sommes parvenus, ces audiences étaient devenues régulières et fréquentes; elles avaient lieu au moins trois fois par semaine, de trois à cinq heures du soir. Le Roi alors faisait fermer sa porte; il avait prévenu ses ministres qu'à moins d'affaires urgentes, il désirait n'être pas dérangé à ce moment de la journée. Cette recommandation ouvrit enfin les yeux du duc de

et d'en verser le contenu sur les deux amants. Je ne puis avoir aucun doute sur la véracité de l'anecdote : elle me fut racontée, une demi-heure après, par un homme qui était dans la pièce attenante et qui avait tout entendu.

Richelieu. Quoique peu pénétrant de sa nature dans ces sortes de choses, il pensa qu'un pareil changement dans les habitudes royales devait mériter quelque attention. Il m'en parla, ainsi qu'à M. Mounier, mais sans y attacher encore une grande importance, toujours plus disposé à sourire de cette découverte qu'à s'en inquiéter. Le goût du Roi pour cette femme devenait chaque jour plus vif; quand il ne la voyait pas, il lui écrivait plutôt deux fois qu'une dans la journée. On sut bientôt qu'une fort belle maison qui s'élevait à Saint-Ouen, à la place de celle où le Roi était descendu en 1814 et où il avait donné la déclaration de Saint-Ouen, lui était destinée. Pendant quelque temps, on avait ignoré par qui et pour qui elle était construite; quand on sut qu'elle était bâtie par le Roi, on n'hésita pas à croire que c'était un présent qu'il destinait à Madame la duchesse d'Angoulême. Mais lorsque la véritable destination fut connue, elle donna une juste idée du degré de faveur auquel Mme du Cayla était parvenue. Elle avait presque complètement remplacé M. Decazes, ce n'est pas peu dire, dans l'esprit et le cœur de Louis XVIII. Ce prince a eu constamment besoin d'une affection dominante à laquelle il s'est livré tout entier. C'est l'histoire de sa vie privée comme de sa vie politique. A Mme de Balbi a succédé M. d'Avaray, après lui M. de Blacas, puis M. Decazes et enfin Mme du Cayla! Un ministre moins scrupuleux et plus avisé aurait pu chercher un appui dans la favorite; mais M. de Richelieu, en fait d'intrigues, poussait la naïveté et l'indifférence aussi loin qu'elles pouvaient aller; les uns le blâmaient; ses amis, avec plus de raison à mon sens, l'en louaient. Toujours est-il qu'à son défaut, d'autres s'assurèrent le bienveillant secours qu'il dédaignait, et ce furent ses pires ennemis. Les conseillers de Monsieur ne manquèrent pas de lui signaler le parti qu'il était possible de tirer d'une influence qui l'aiderait à vaincre l'éloignement du Roi à faire à son frère une part dans la gestion

des affaires publiques. La négociation fut conduite, avec toute la promptitude d'un zèle intéressé, par le duc de Doudeauville et par son fils, M. Sosthènes de La Rochefoucauld, l'un des aides de camp de Monsieur.

Dès le mois d'octobre, Monsieur, assuré que le Roi se trouvait dans des dispositions plus favorables, devint plus exigeant et saisit toutes les occasions de manifester au duc de Richelieu combien il était mécontent de sa conduite et de l'esprit qui inspirait les membres de son ministère. Le projet du ministre de la guerre qui venait d'être repoussé, le refus de mettre à la retraite une grande partie des généraux de la Révolution, l'avait profondément irrité. Il s'en expliqua avec le président du conseil : « On ne veut donc, « lui dit-il, rien faire contre les mauvais, ni rien accorder « aux bons? Pensait-on seulement à faire quelque chose « en faveur de ces pauvres émigrés, victimes de leur fidé« lité, dépouillés de leurs biens, dont beaucoup étaient « dans la misère et auxquels il serait juste et politique « d'accorder enfin l'indemnité reconnue indispensable en « 1818, témoin la proposition que le maréchal Macdonald « avait faite à cette époque dans la Chambre des pairs (1)? « On avait été fort occupé dans la dernière session des « donations de Bonaparte, mais on s'était bien gardé de « penser aux hommes qui n'avaient de titres à faire valoir « que leur dévouement à la cause de la légitimité. » Le

(1) Le maréchal Macdonald avait été amené à faire cette proposition par M. de Sémonville, son beau-frère, qui avait sur son esprit un pouvoir absolu. Outre le désir de se rendre agréable au parti de l'émigration et de reconnaître les faveurs peu prévues dont la Restauration l'avait comblé, M. de Sémonville avait un intérêt personnel à conseiller cette mesure. Acquéreur ou propriétaire d'un fort beau bien d'émigré, de l'hôtel de Broglie, situé dans la rue de Varennes, il avait en vain tenté plusieurs fois de rendre à ce bien le caractère patrimonial en faisant accepter à la famille de Broglie une somme d'argent pour prix de la ratification qu'elle accorderait à la vente. Il ne lui restait donc, pour donner à son hôtel toute la valeur dont il était susceptible, que la ressource d'une mesure générale désintéressant les émigrés et ne leur laissant plus de prétentions à faire valoir.

duc de Richelieu avait répondu qu'il avait toujours pensé et pensait encore que ce serait une chose utile, juste et d'une saine politique que de donner une indemnité aux émigrés qui leur permît de voir avec moins d'amertume la possession de leurs biens aux mains des acquéreurs. A cette mesure de paix et de réconciliation, tout le monde gagnerait, même les acquéreurs; mais avait-il été possible de décider cette énorme dépense alors que tant de charges pesaient sur la France? Il avait fallu payer les contributions extraordinaires imposées par les étrangers, acquitter les dettes arriérées. Quelque juste, quelque désirable que fût la satisfaction réclamée par les propriétaires spoliés par la Révolution, il était nécessaire de ménager les forces contributives du pays. Le dernier emprunt n'était pas encore classé, il fallait attendre avant de faire un nouvel appel au pays. « J'ai depuis longtemps étudié la question, « j'ai étudié avec soin les conséquences financières du « projet et cherché à connaître l'étendue des pertes subies « par les émigrés; je me suis souvent entretenu de cette « question avec mes collègues, je les ai toujours trouvés « dans les dispositions les plus favorables, je leur en reparlerai encore; mais je prie Monsieur de vouloir bien ne « pas perdre de vue qu'une telle mesure, pour être utile, « pour arriver au but qu'on se propose, doit être combinée « avec grande prudence, renfermée dans de sages limites, « et n'être faite surtout qu'en temps opportun. »

M. de Richelieu, le soir même, me fit connaître cet entretien; nous tombâmes d'accord qu'il n'y avait rien à tenter avant qu'on eût allégé les charges dont le pays était grevé, surtout tant que les grands services de l'État, ceux de la guerre, de la marine et de l'intérieur ne seraient pas complètement assurés. Il ne fallait pas qu'on pût reprocher au gouvernement d'oublier les intérêts généraux pour ne s'occuper que de ceux d'une classe particulière. Il faudrait attendre que la Caisse d'amortissement fût devenue riche

de cent millions de rente environ. On pourrait alors la réduire à soixante millions, somme très proportionnée avec la dette qu'elle aurait à soutenir. M. de Richelieu insista pour que j'allasse trouver Monsieur pour lui faire agréer nos projets et les raisons à l'appui. « Outre l'utilité « de faire connaître la vérité au prince, cette démarche, « disait-il, aura encore l'avantage de lui prouver que le « ministre qu'il regarde peut-être comme le plus opposé à « toutes les propositions favorables aux émigrés s'en occupe « très sérieusement et en toute franchise. » J'allai donc deux jours après chez Monsieur. Je n'eus pas de peine à faire tomber la conversation sur ce sujet.

Pour ne pas indisposer le prince, dont je connaissais l'impatience, je ne lui dis pas l'époque à laquelle devrait être renvoyée la réalisation de ses exigences; vaine précaution ! Après quelques phrases assez sèches, Monsieur me dit : « Si vous ne croyez ni pouvoir faire davantage, ni « pouvoir faire vite, du moins faudrait-il, à l'ouverture de « la session, annoncer formellement vos projets. On sau- « rait alors sur qui compter, cela tranquilliserait un peu les « esprits. » — « Je craindrais, lui répliquai-je, que cela ne « les agitât beaucoup, au contraire. Du moment où cette « question serait soulevée par le gouvernement, tout le « monde s'en emparerait, les intérêts opposés se déchaîne- « raient. D'un côté les exigences mal satisfaites, de l'autre « les susceptibilités jalouses, les inquiétudes vraies ou « fausses d'intérêts nés de la Révolution, ne manqueraient « pas de se manifester, et causeraient dans le public une « agitation redoutable. Le gouvernement alors aurait beau- « coup de peine à rester dans la ligne qu'il aurait jugée la « seule raisonnable. Je me permettrai donc, ajoutai-je, « d'avoir sur ce point un avis tout à fait opposé à celui de « Monsieur. Je crois que rien de ce qu'on aura décidé ne « doit être divulgué, que tout doit être préparé à l'avance, « de manière à éviter les discussions, à enlever l'assenti-

« ment des Chambres et à obtenir en quelque sorte d'accla-
« mation le vote des millions de rentes nécessaires à l'opé-
« ration. La répartition de la partie de ces millions allouée
« aux émigrés serait faite ensuite par les soins de l'autorité
« royale, mais suivant des proportions et des règles qui
« auraient été sommairement fixées par la loi. » Monsieur m'écoutait avec un mécontentement de plus en plus marqué et mit fin à la conversation par ce salut princier qui veut dire : « Retirez-vous ! »

Cet entretien est le dernier que j'aie eu avec Monsieur dans ma carrière ministérielle. Les événements survenus depuis ont prouvé que ce prince avait une grande ténacité dans l'esprit. Dès que son influence est devenue dominante dans le gouvernement de son frère, l'indemnité des émigrés a été solennellement annoncée dans le discours du trône, et la mise à la retraite des officiers généraux, que M. de Latour-Maubourg n'avait pu obtenir, a été un des premiers actes de son règne.

CHAPITRE XV

Élections partielles de 1821. — Ressentiment de M. Royer-Collard contre M. de Serre. — Retour de M. de Villèle à Paris. — Ouvertures faites à M. Pasquier par le parti royaliste. — Le testament de Napoléon. — Discours du Trône. — Composition du bureau de la Chambre. — Discussion du projet d'adresse. — Coalition de la droite et de la gauche. — Réponse du Roi à l'adresse. — M. de Serre tente d'obtenir la retraite de M. Pasquier. — Le duc de Richelieu menace de donner sa démission si M. Pasquier se retire. — Proposition de loi sur la censure. — Violent discours imprimé du général Donnadieu contre le duc de Richelieu. — Causes du peu d'inclination de Louis XVIII pour celui-ci. — Désarroi du ministère. — Attaque de M. de Salaberry contre M. Pasquier. — Réponse de M. de Serre. — Entrevues de M. de Richelieu avec Louis XVIII et Monsieur. — Démission du cabinet. — Composition du nouveau ministère. — Mort de M. de Richelieu. — Discours de M. de Bausset à la Chambre des pairs. — Éloge funèbre de l'ancien ministre prononcé à l'Académie française par M. Dacier.

A toutes les difficultés intérieures que le public ignorait et qui ne devaient pas laisser grandes illusions sur la durée du ministère, vinrent se joindre les résultats des élections. Sur quatre-vingt-sept députés, il n'y en avait pas plus de huit ou dix appartenant à la gauche ou au centre gauche, vingt et quelques devaient siéger au centre et pouvaient être considérés comme franchement attachés à la ligne de conduite ministérielle; cinquante-cinq au moins devaient prendre leur place à droite; sur ces cinquante-cinq, vingt devaient siéger à l'extrémité de ce côté. Tous les députés royalistes qui, à la fin de la dernière session, s'étaient hautement déclarés contre le ministère, MM. de Lalot, de Vaublanc, de Castelbajac, de Salaberry, Josse de Beauvoir, M. de Villèle avaient été réélus. Parmi les membres du

centre gauche qui revenaient à la Chambre, il y en avait un fort important, c'était M. Royer-Collard. Bien qu'il eût été évincé du Conseil d'État, son hostilité, à la fin de la dernière session, avait cependant été contenue dans de certaines bornes; cette fois il arrivait profondément irrité. En voici la raison : dans la situation où se trouvait placé le ministère, ce n'était pas des bancs où siégeait le chef des doctrinaires que devait venir le danger. M. Royer-Collard s'était attendu à ce que, si l'administration combattait son élection, tout au moins n'y mettrait-elle aucune passion. En effet, telles étaient les instructions que le ministre de l'intérieur, d'accord avec le duc de Richelieu et moi, avait données aux fonctionnaires publics placés sous sa direction; mais on avait négligé de s'entendre avec le garde des sceaux qui, très hostile à son ancien ami, avait fortement recommandé à tous les magistrats sur lesquels il avait action, de ne rien négliger pour l'écarter. M. Royer-Collard n'avait pu l'ignorer, et ce n'est pas sans peine qu'il était arrivé à surmonter un si gros obstacle. Sa colère dès lors n'avait plus connu de bornes; ses anciens sentiments d'amitié pour M. de Serre s'étaient changés en haine. Il arrivait avec la résolution de ne rien épargner pour renverser un ministère qui se permettait des procédés aussi durs et qui avait tout fait pour lui enlever dans son département un crédit et une considération dont il jouissait depuis plus de trente ans.

Il trouva un puissant auxiliaire dans M. Bertin de Vaux, dont, ainsi que je l'ai dit, le ministère, bien inutilement, bien maladroitement, s'était fait un ennemi en lui refusant la présidence du collège électoral de Versailles. Il n'avait pas été réélu. Bien qu'en dehors de la Chambre désormais, il n'en avait pas moins conservé une grande influence. Il était très lié avec M. de Lalot, M. de Chateaubriand, M. de Talleyrand et M. Molé. Le *Journal des Débats* était entre ses mains un instrument qui, bien que gêné par la censure, lui offrait beaucoup de ressources. Pour qu'aucune façon de

nuire ne lui manquât, il avait conservé des rapports avec M. de Serre; il s'en servit très habilement pour jeter des germes de division dans le ministère. Il lui persuadait qu'il avait une position particulière plus forte que celle de quelques-uns de ses collègues. Il lui disait sans cesse que les royalistes ne le confondaient pas dans la haine qu'ils portaient à certains d'entre eux. De pareilles suggestions ne pouvaient entraîner complètement un homme de la valeur de M. de Serre, mais elles pouvaient mettre de l'hésitation dans son esprit et de l'incertitude dans sa marche. Je voyais tout cela, je n'avais aucun doute sur les conséquences que devaient avoir sur notre administration tant d'éléments hostiles.

Seul, le duc de Richelieu persistait dans sa noble confiance et se reposait de plus en plus sur M. de Villèle qui, depuis son départ, avait eu soin d'entretenir avec lui une correspondance remplie des témoignages de l'attachement le plus démonstratif. Le président du conseil lui répondait en le priant de hâter son retour; il lui disait le besoin qu'il avait de conférer avec lui sur toutes les affaires de quelque importance qui devraient nécessairement s'agiter au début de la session. M. de Villèle faisait sourde oreille; il aurait craint de blesser M. de Corbière en le devançant, et n'arriva que le 2 novembre. Toutefois, aussitôt descendu de voiture, il se rendit chez M. de Richelieu et lui prodigua les protestations de dévouement et les assurances qu'il le seconderait en tout ce qui dépendait de lui, jusqu'au jour où l'occasion se présenterait enfin de reformer ouvertement une alliance qui n'avait été rompue qu'à son plus grand regret. M. de Villèle était, j'en suis certain, sincère en faisant cette déclaration; il tenait alors, plus qu'on ne l'a cru, au duc de Richelieu et ne concevait guère la possibilité de former un ministère sans lui; tout son désir, comme toute son espérance, était de l'amener à rester à la tête d'un cabinet composé d'éléments plus rassurants pour les roya-

listes. Il était fermement convaincu que la force des choses amènerait ce résultat, qu'il ne fallait qu'un peu de patience pour y arriver sans secousses. On peut ajouter que c'était l'opinion de la grande majorité du parti royaliste. Ce parti a toujours été vis-à-vis de M. de Richelieu dans des dispositions fort singulières. Il ne le prisait pas à sa haute valeur, ne l'aimait pas davantage, il ne lui accordait qu'une médiocre capacité, surtout il ne lui pardonnait pas de n'être pas entièrement dévoué aux idées et aux préjugés de son ancienne caste. Il restait toutefois intimidé par l'éclat si pur de sa réputation, par son incontestable autorité en Europe, et gardait malgré tout la conviction qu'il était impossible de s'en passer. Ce fut ce que me dit M. de Laval, dans une conversation que nous avions ensemble aussitôt que le résultat des élections fut connu. Il était fort avant dans les secrets des meneurs du parti royaliste ultra, informé chaque jour par son cousin M. Mathieu de Montmorency. M. de Laval n'avait eu qu'à se louer de moi pendant son ambassade en Espagne, et aurait voulu me remettre dans les bonnes grâces de ses amis. « Voilà, me dit-il, le résultat « des élections connu, vous ne pouvez plus nier que de « nouvelles combinaisons ministérielles ne soient inévi« tables; il ne tient encore qu'à vous d'y entrer et même d'y « exercer une grande influence. On vous connaît; on rend « justice à votre talent, aux services que vous avez rendus, « on ne demande qu'à vous conserver, mais il faut aller « rondement dans une affaire de cette nature. Il n'y a dans « votre ministère que quatre hommes qui aient acquis une « véritable importance et que nous ayons intérêt à con« server : le duc de Richelieu, vous, M. de Serre et M. Roy; « que les autres se retirent, et on pourra alors former une « combinaison qui tranquillisera nos intérêts et rendra la « situation inébranlable. Mais il n'y a pas un moment à « perdre, il faut se décider. »

Le duc de Laval parla longtemps sur ce thème sans

que j'eusse envie de l'interrompre; enfin je lui dis : « Je « ne sais pas si tout ce que vous venez de dire est vrai, « mais vous le croyez, et cela suffit. Je vous dois sans doute « une grande reconnaissance pour la franchise de votre « démarche et les sentiments qui l'ont dictée; j'y dois « répondre avec une entière sincérité. Je suis si profondé- « ment ennuyé et fatigué des intrigues dont je suis témoin « depuis six mois, qui n'ont pour objet que la satisfaction « de quelques ambitions, que j'ai pris la ferme résolution « d'y rester absolument étranger et de ne plus écouter ce « qu'on pourra m'en dire. Tant que je serai ministre du « Roi, je remplirai mes fonctions de mon mieux; le jour « où je cesserai de l'être, je me retirerai sans nul regret. « Je ne prétends défendre mon existence que par la cor- « rection et la conscience avec lesquelles je m'acquitte des « devoirs qu'elle m'impose. Je ne consentirai donc à faire « aucune concession à des idées contraires aux miennes, « ni aucune alliance avec ceux qui ne les partagent pas. « Quant aux idées que vous avez adoptées, aux plans que « vous et vos amis pouvez former, c'est au duc de Riche- « lieu, croyez-moi, qu'il faut en porter la confidence; lui « seul peut, par son caractère, rester le lien qui unira tous « ceux qui peuvent encore s'entendre pour le bien du pays « et le service du Roi. — Oui, sans doute, répliqua M. de « Laval, mais il faut quelqu'un pour le décider, et il est « bien malheureux que vous ne vouliez pas être ce quel- « qu'un. »

Je fis connaître, comme je le devais, cette ouverture à M. de Richelieu, il y fit peu d'attention. Son idée fixe depuis l'arrivée de M. de Villèle était de l'accabler des marques de confiance qui devaient, croyait-il, l'engager davantage. Il lui avait fait part de tous nos projets, notamment de celui relatif à la demande de la censure pour cinq ans. Cette idée eut l'entière approbation de M. de Villèle; puis il lui raconta tout ce qui s'était fait en son absence. Ce n'était pas encore

assez, il me pria de le mettre au courant de la politique extérieure et de lui communiquer mon rapport au Roi, du 17 octobre, ainsi que la note confidentielle sur le résultat probable des conférences de Hanovre. M. de Villèle garda les deux pièces pendant vingt-quatre heures et leur donna son assentiment le plus complet. C'était d'autant plus remarquable que dans la note, on doit s'en souvenir, je disais les menées des cabinets de Londres et de Vienne pour renverser le ministère présidé par le duc de Richelieu. Il n'est pas douteux pour moi que le président du conseil ne me demandait de la communiquer à M. de Villèle que dans l'espoir que ses sentiments de bon Français lui feraient repousser toute connivence avec l'étranger. Les hommes tels que M. de Richelieu sont exposés à se tromper souvent, lorsqu'ils veulent juger les autres d'après leurs propres sentiments.

Enfin M. de Villèle fut appelé dans une commission qui devait décider une question fort délicate. Cette commission était composée de M. de Serre, M. Mounier, M. Portal et moi. Il s'agissait du testament de Bonaparte, dont la communication confidentielle venait d'être donnée au gouvernement par M. de Montholon et le général Bertrand, arrivés en France dans les premiers jours d'octobre. Le général Bertrand, condamné à mort par contumace en 1815, avait réclamé la faveur d'être couvert par l'amnistie. La bonté royale n'avait pas hésité à lui accorder cette grâce. Le testament dont il s'agissait d'assurer l'exécution mettait à la disposition des exécuteurs testamentaires des fonds considérables que Napoléon avait laissés en Europe, notamment entre les mains de M. Laffitte.

Une première difficulté se présentait; M. Laffitte ne trouvait pas, et avec assez de raison, que les exécuteurs testamentaires eussent qualité suffisante pour qu'il pût avec sûreté se dessaisir en leurs mains; il voulait y être, au moins pour la forme, contraint par jugement. En provo-

quant un jugement, on s'exposait à plus d'un danger; d'une part, le gouvernement pouvait prétendre que les sommes déposées par Napoléon au moment de son départ de Paris en 1815 ne lui appartenaient pas, ne pouvaient lui appartenir, qu'elles avaient été distraites du Trésor public, qu'elles devaient y être réintégrées; d'autre part, le testament, qui depuis a été publié, était d'une teneur telle, que sa publication pouvait facilement être considérée comme tendant à faire revivre des droits abolis, des prétentions insoutenables, voire même une provocation à la révolte. On avait à craindre que le ministère public ne conclût à sa suppression, à son annulation comme pièce séditieuse et comme ne pouvant avoir aucune exécution en France. M. de Montholon, qui suivait plus spécialement cette affaire, comprenait toutes ces difficultés; conseillé par M. de Sémonville, il avait pris le parti de soumettre la question au ministère, en déclarant qu'il était disposé à ne rien faire que ce qui serait jugé convenable. C'était donc sur la réponse à lui donner qu'il s'agissait de délibérer.

La répétition par le gouvernement des sommes dont M. Laffitte se trouvait dépositaire fut d'abord écartée d'un commun accord; il n'y eut qu'une voix pour la trouver indigne de la grandeur nationale et de la dignité royale; mais on fut beaucoup plus embarrassé sur la possibilité de de laisser plaider en France la valeur légale d'un pareil testament et d'en laisser poursuivre l'exécution. M. de Villèle, avec une indifférence affectée, dédaignait ce qu'il appelait *de sottes déclamations*. Il fut d'avis qu'on devait laisser aux exécuteurs testamentaires toute la latitude pour faire valoir leurs droits. On ne devait pas craindre, dit-il, un scandale qui serait bientôt oublié et dont l'effet n'était nullement redoutable. « Dans la plus grande partie de la « France, je l'accorde, lui dis-je, mais dans la Chambre des « députés, devant cette majorité que vous connaissez bien, « je suis forcé à regret de le nier. Vous chargerez-vous,

« vous, monsieur de Villèle, de répondre aux orateurs de « votre parti, quand ils se récrieront sur l'*incurie*, pour ne « pas dire plus, d'un ministère qui laisse publier une pareille « pièce, qui souffre qu'on prétende exécuter un acte dans « lequel, outre la distribution des six millions déposés chez « M. Laffitte, distribution presque entièrement faite au « profit des personnes exceptées en 1815 de l'amnistie et « de celles qui ont pris la part la plus active aux événe- « ments des Cent-jours, l'ex-Empereur va jusqu'à prétendre « exercer sur la France une répétition de deux cents mil- « lions? Il veut que cette somme énorme soit distribuée « entre tous les soldats et officiers qui ont fait partie de « l'armée depuis 1792 jusqu'en 1815, et entre les villes et « campagnes qui ont le plus souffert des deux invasions. « Vous croyez que le ministère peut autoriser, même par « son silence, un pareil acte de souveraineté? Vous croyez « sérieusement qu'il nous est possible d'autoriser la publi- « cation d'une pièce où l'assassinat du duc d'Enghien est « présenté aux contemporains et à la postérité comme une « action juste, nécessaire, comme une légitime représaille « d'assassinats médités et ordonnés par le comte d'Artois, « aujourd'hui héritier présomptif de la couronne? »

M. de Villèle céda à ces observations, sans avoir l'air d'être convaincu et témoignant sa surprise de scrupules si exagérés. Tout le conseil fut de mon sentiment. M. de Montholon prit quelques mois plus tard le parti de déposer le testament en Angleterre, comme ayant été fait sur terre anglaise, et de s'en faire délivrer un extrait, pour ce qui concernait seulement les sommes déposées chez M. Laffitte. C'est avec cet extrait qu'il lui a été possible de faire à M. Laffitte les sommations qui plus tard ont amené entre celui-ci et les légataires une transaction à l'amiable. M. de Villèle est arrivé à la tête des affaires peu de temps après, il n'a point alors jugé à propos de pratiquer cette conduite si généreuse qu'il avait conseillée avec tant d'assurance.

Le testament de Bonaparte a été rendu public, il se compose d'une partie principale et de plusieurs codicilles. Dans la première se trouve la déclaration sur le duc d'Enghien ainsi que la répartition des deux cents millions aux villes et aux soldats. Il n'y avait pas moyen de ne pas produire cette pièce, puisqu'elle renfermait aussi la disposition concernant les six millions déposés chez M. Laffitte et l'institution des exécuteurs testamentaires. M. de Montholon fut donc obligé d'en donner une copie complète, lorsqu'il présenta sa demande au ministère français. Quant aux codicilles, il n'en avait montré que ce qu'il avait voulu. Il avait supprimé, par exemple, celui qui contenait le legs à Cantillon, auteur d'une tentative d'assassinat sur le duc de Wellington, avec la justification de cette tentative. Depuis, cette disposition fut révélée, parce que le codicille qui la renferme contient d'autres libéralités dont on ne voulait pas priver les ayants droit. Il a donc été, comme le reste, déposé au greffe public de Londres. C'est là que j'ai pu le lire, ainsi que tout le testament. J'ai pu alors vérifier l'exactitude du récit de M. de Montholon, auquel il m'avait été jusqu'alors difficile de croire. Il m'avait affirmé que n lui ni aucune des personnes habitant Sainte-Hélène n'avaient eu connaissance du paragraphe concernant le duc d'Enghien, qu'il n'existait point lorsque, quelques jours avant sa fin, Bonaparte leur avait donné lecture de son testament, mais que, l'avant-veille de sa mort, l'ayant redemandé à celui qui en était dépositaire, il l'avait ouvert et refermé après y avoir ajouté quelques mots qui n'avaient été connus de personne. Le fait est exact, il est impossible d'en douter quand on voit l'original. L'article tout entier est écrit d'une petite écriture fort serrée et a été évidemment intercalé avec grand'peine entre deux autres articles écrits, comme tout le reste, d'une assez grosse écriture. Ainsi c'est au moment de rendre le dernier soupir que Napoléon a pu faire une telle déclaration. Il est bien

difficile de ne pas la croire dictée par les remords qui l'ont poursuivi jusqu'à la mort!

On assure qu'un dernier codicille, mais qui ne verra probablement jamais le jour, existe : dans celui-là, il donne à son oncle le cardinal Fesch la souveraineté de l'île de Corse. Cette disposition, en effet, ne pouvait être divulguée sans compromettre la valeur de toutes les autres et donner à penser que celui qui l'avait écrite avait l'esprit profondément troublé.

Le discours d'ouverture prononcé par le Roi devant les Chambres témoignait la confiance et la satisfaction. Après la vérification des pouvoirs, les députés constituèrent leur bureau. M. Ravez avait obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages. Le choix du Roi s'arrêta sur lui. Les quatre autres candidats avaient été MM. de Villèle, de Corbière, de Bonald et de Vaublanc. Ainsi l'influence de la droite était dominante. M. Royer-Collard avait été ballotté avec MM. de Villèle, de Corbière et de Vaublanc. Il avait même dans ce ballottage obtenu quatre-vingt-huit voix et aurait eu la majorité si vingt billets blancs qui se trouvèrent dans l'urne avaient porté son nom. Or, ces billets blancs étaient, au su de tout le monde, ceux des députés ministériels placés sous l'influence de M. de Serre. Ce fut, aux yeux de M. Royer-Collard, une insulte impardonnable. On avait fait arriver M. de Vaublanc, l'homme que le ministère, depuis la fin de 1816, avait constamment trouvé dans une opposition déclarée et dont le caractère et le talent devaient inspirer un profond dédain. On ne peut nier qu'en cette occasion M. de Serre n'ait fait une faute, il n'était pas raisonnable à lui d'intervenir contre un ancien ami.

Le choix des vice-présidents et des secrétaires manifesta encore davantage la puissance de la droite : MM. de Villèle, de Corbière, de Bonald et de Vaublanc furent nommés vice-présidents; les quatre secrétaires furent MM. de Béthisy,

de Kergorlay, Cornet d'Incourt et de Castelbajac. Les deux derniers, surtout M. de Castelbajac, étaient au nombre des ennemis les plus déterminés du ministère. Il en fut de même pour la commission chargée de rédiger l'adresse.

Nous étions informés par le président, M. Ravez, siégeant de droit dans la commission, des intentions hostiles qui y avaient prévalu. Une phrase sur les affaires étrangères, une autre sur les souffrances de l'agriculture, enfin une troisième qui donnait à entendre que la censure des journaux ne devait pas être maintenue, étaient évidemment les points sur lesquels la marche du ministère était critiquée et sur lesquels le combat allait se livrer. Si le ministère se décidait à relever le défi et à accepter la lutte, il y avait deux partis à prendre. On pouvait combattre le projet d'adresse dans son ensemble, démasquer les intentions qui l'avaient dicté et marcher avec assurance et fermeté; on réunirait peut-être autour de soi une majorité bien décidée qu'on pouvait conserver pendant le reste de la session. Si on ne se sentait pas la force de tenter une si haute entreprise, on pouvait se borner à demander la suppression ou le changement du passage relatif à la politique extérieure. Il était facile de montrer à quel point le soupçon qu'il contenait était tout à la fois gratuit et offensant pour la dignité royale. J'étais pour le premier parti, je croyais qu'un silence absolu serait préférable à une attaque incomplète. C'est dans cette pensée que j'avais préparé un discours dont je soumis les principaux arguments à M. de Serre. Je le trouvai, ainsi que le duc de Richelieu, opposé à tout débat un peu large. Il fallait éviter tout conflit, c'était le meilleur moyen de ramener les esprits sages et amis de la paix, qui formaient encore le plus grand nombre. L'un et l'autre étaient convaincus qu'en se bornant à attaquer le passage sur la politique extérieure, on ne pouvait manquer d'en obtenir le rejet, et que c'était un succès certain, qu'il ne fallait pas risquer de compromettre dans l'espoir d'en

obtenir un plus décisif. Je dus me soumettre, bien convaincu toutefois qu'une pareille attitude était malhabile.

Je me bornai donc à faire ressortir, dans la forme la plus modérée, ce qu'il y avait d'extraordinaire dans les paroles de méfiance qui, dans l'adresse, répondaient à la confiance que le Roi avait exprimée sur les relations amicales de la France avec les puissances étrangères. M. de Lalot me répondit avec sa violence accoutumée. M. de Serre, qui lui succéda à la tribune, s'attacha à établir que le droit de paix et de guerre appartenant au Roi, la Charte n'avait sur cette matière appelé l'intervention de la Chambre que dans deux cas, lorsqu'il y avait un acte diplomatique incriminé, ou quand les traités à conclure exigeaient pour leur exécution le concours du pouvoir législatif. On ne se trouvait ici dans l'un ni dans l'autre cas; le paragraphe devait donc être rejeté d'abord, parce qu'il n'était amené par rien, et ensuite parce qu'il était injurieux. A ce mot, il fut interrompu par de violents murmures, ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre en ces termes : « Je ne crois pas que la commission « l'ait voulu, mais je soutiens que le paragraphe est inju- « rieux. Hé quoi! votre président irait dire au Roi face à « face que la Chambre a la juste confiance qu'il n'a pas « fait de lâchetés! » Et sur d'autres interruptions : « Je « vous le demande, Messieurs, si quelqu'un disait à l'un « de vous : J'ai la juste confiance que vous n'avez pas « fait une bassesse, ne se trouverait-il pas injurié? C'est, « je le répète, un outrage cruel. » Il termina au milieu du tumulte, en demandant la suppression du paragraphe. Ainsi, le collègue qui m'avait tant recommandé la mesure et la prudence, n'avait pas tardé à soulever toutes les colères.

Dans sa réplique, M. de La Bourdonnaye se fit l'interprète de tous les griefs de M. de Metternich, accusa le ministère de n'avoir pas réprimé, comme il le devait, le soulèvement des peuples contre les princes de la maison de Bourbon, d'avoir ainsi manqué à la Sainte-Alliance. C'était l'écho

fidèle des plaintes de Laybach et de Vienne. Ensuite, on nous reprochait de ne pas nous prononcer dans les affaires d'Orient, contre les projets secrets de l'empereur de Russie. C'était le texte même des doléances parties du Hanovre et de Londres. Celles-là étaient spécialement dirigées contre M. de Richelieu, auquel on trouvait toujours bon d'imputer si injustement la complète sujétion aux volontés de la Russie. Un seul député osa nous défendre, ce fut M. Courvoisier. M. de Corcelle donna lecture d'un long discours qui n'était qu'une violente diatribe contre un gouvernement qui ne secondait pas les nobles efforts des peuples pour conquérir leur liberté; il fut interrompu par la gauche, qui craignait que sa violence ne vînt gâter les affaires en provoquant quelque querelle avec la droite. Le général Foy fut plus habile et surtout plus modéré, parce qu'il était loin de croire qu'il fût sage à son parti de fournir à la droite le moyen de former une majorité contre le ministère. En prenant la parole, il avait cédé à une décision prise la veille dans un conciliabule tenu entre les chefs de gauche et ceux du centre gauche. Suivant sa conviction personnelle, il aurait fallu, au contraire, offrir un appui au ministère contre les violences de la droite et le mettre ainsi en mesure de résister désormais à ses exigences et de modifier lui-même ses alliances en se rapprochant des constitutionnels. Le général avait soutenu cet avis, mais il n'avait pu le faire prévaloir. Ce fut M. Royer-Collard, animé par son implacable colère contre M. de Serre, qui emporta la détermination.

Après un discours de M. Lainé, M. de Serre fit une longue réplique; l'assemblée paraissait impatiente d'en finir, de toutes parts on demandait la clôture de la discussion; la suppression du paragraphe fut mise aux voix; les ministres, le centre, une grande partie du centre droit et une petite partie du centre gauche, se levèrent pour. A la contre-épreuve, elle fut repoussée par une majorité formée

de toute la droite, de toute la gauche, de presque tout le centre gauche et d'une partie du centre droit. La majorité était évidente; M. de Villèle, sur lequel tous les yeux étaient fixés, se leva à moitié pour la suppression, quand il fut sûr qu'elle ne passerait pas et que son exemple n'entraînerait personne. Il croyait s'être ainsi ménagé avec tout le monde, surtout avec le duc de Richelieu, mais en cela il s'était trompé. Dès ce moment, son hostilité contre le ministère fut considérée comme manifeste; M. de Richelieu lui-même ne dut plus se faire d'illusions. Il est certain que si M. de Villèle avait voulu se prononcer, il pouvait donner la majorité au ministère; il s'y est refusé sur la politique extérieure, sur laquelle je lui avais donné tant de renseignements et d'explications à la suite desquels il avait exprimé sa complète approbation!

Quant à M. de Serre et à M. Lainé, l'impression que fit sur leur esprit l'union de la droite avec les libéraux de toutes nuances fut terrible. Ils en furent d'autant plus accablés qu'ils l'avaient toujours regardée comme impossible. Le succès de cette coalition était l'œuvre de M. Royer-Collard. M. de Serre ne put se dissimuler qu'il avait eu tort de ménager si peu cette ancienne amitié; le tort de M. de Serre ne doit pas excuser celui de M. Royer-Collard. Il y a loin entre manquer de procédés dans une liaison politique et sacrifier l'intérêt public à son ressentiment. M. Royer-Collard ne pouvait se dissimuler qu'il travaillait à faire tomber le pouvoir entre les mains d'un parti dont il n'estimait ni les principes ni les lumières, qu'il combattait depuis huit ans et dont il était impossible qu'il ne redoutât pas les écarts.

L'ensemble de l'adresse fut adopté tel que l'avait rédigé la commission. Plusieurs membres du conseil, surtout M. Lainé, étaient d'avis que le Roi ne s'exposât pas à entendre la lecture d'une pièce que ses ministres avaient déclarée injurieuse pour lui. Sa réponse serait sans doute

sévère, dès lors la scène aurait un caractère pénible pour tout le monde. On s'était à peu près décidé à faire demander l'adresse au président de la Chambre par le ministre de l'intérieur, qui lui remettrait ensuite la réponse du Roi; mais dans une conférence qu'on eut avec M. Ravez, il fit observer que d'après le règlement sur les communications entre les pouvoirs publics, l'adresse devait toujours être portée par une députation; on avait le choix entre la grande et la petite députation; la première était reçue avec beaucoup de solennité dans la salle du Trône; la seconde ne se composait que du bureau, était admise sans aucun appareil dans le cabinet particulier du Roi. L'adoption de la forme la moins solennelle serait un signe de mécontentement. Il fut, de plus, décidé que Sa Majesté ne souffrirait pas devant elle la lecture de l'adresse, qu'elle la recevrait des mains du président et lui remettrait sa réponse. Le projet de réponse que devait faire le Roi fut présenté à l'approbation de Sa Majesté dans un conseil qui eut lieu le 29 novembre. Le Roi était très assoupi, et, la veille, M. de Richelieu l'avait trouvé assez froid.

Le ministère était décidé à savoir jusqu'à quel point il était désormais permis de compter sur son appui. Le projet ayant donc été lu, M. de Serre, qui l'accompagna de commentaires très chaleureux, finit en déclarant que si Sa Majesté ne jugeait pas à propos de l'adopter, il se verrait dans la nécessité de lui demander la permission de se retirer. M. Lainé et tous les autres ministres se prononcèrent dans le même sens; je me permis une observation sur laquelle j'appelais l'attention du Roi. Dans un gouvernement constitutionnel, il fallait prévoir le cas où le souverain préférerait le renvoi de ses ministres aux embarras que pourrait entraîner la continuation de leur présence. Pour adopter le projet qui lui était soumis, il fallait que Sa Majesté fût bien résolue à conserver le ministère actuel, car l'abandonner après un engagement si hautement pris serait

un brusque revirement pouvant nuire à la dignité royale; M. de Richelieu appuya cette observation qui, à son grand étonnement, ne parut faire aucune impression sur l'esprit du Roi, qu'elle avait cependant tiré de l'assoupissement où il paraissait plongé. Loin d'en paraître ébranlé, le Roi manifesta la plus ferme résolution de conserver ses ministres et déclara qu'il adoptait la réponse dont il se trouvait très satisfait. Tout étant convenu, le 30 novembre au soir, le Roi reçut l'adresse des mains du président, sans vouloir en entendre la lecture, et lui remit sa réponse. Quand elle fut connue du public, elle produisit la plus vive impression; tout le monde applaudit à ces deux paragraphes : « Dans « l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'hon« neur de ma race et celui du nom français; sur le trône, « entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée « que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la « dignité de ma couronne. J'aime à croire que la plupart « de ceux qui ont voté cette adresse n'en ont pas pesé « toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les « apprécier, ils n'eussent pas souffert une supposition que « comme Roi je ne dois pas caractériser, que comme père « je voudrais oublier. »

On aimait à voir dans cette fermeté de langage un engagement pris de ne pas se laisser dicter la loi par quelques hommes qui, dans les petits intérêts de leur ambition, ne craignaient pas de remettre en question la tranquillité de leur pays et la prospérité dont il commençait à jouir (1). Pour mettre à profit ces dispositions favorables, il eût fallu une grande union dans le cabinet. Il en était tout autrement; on mettait chaque jour en œuvre tous les moyens

(1) On a su depuis avec certitude que M. de Villèle, consterné, avait fait une scène très vive à M. Bertin de Vaux, principal promoteur de la fameuse phrase de l'adresse, et lui avait dit ces propres paroles : « C'est une imprudence folle, vous avez consolidé le ministère pour le reste du règne. »

d'exciter les défiances et les jalousies parmi ceux qu'on voulait à tout prix renverser.

M. de Serre avait été averti par les amis les plus intimes de Monsieur qu'il fallait obtenir ma retraite. M. Lainé, préoccupé avant tout de la nécessité de conserver M. de Richelieu, partageait l'opinion de M. de Serre. Le garde des sceaux vint me trouver; il s'étendit, comme de raison, sur l'inqualifiable injustice du parti royaliste, mais il me dit, non sans embarras, qu'il y avait des circonstances où un patriotisme éclairé devait savoir ployer devant de telles injustices et attendre d'un meilleur avenir l'équitable jugement qu'il ne pouvait manquer d'obtenir. « Vous ne pouvez « pas supposer, lui répondis-je, que l'idée de me retirer des « affaires ait quelque chose de pénible pour moi. Vous ne « pouvez avoir oublié tous les efforts que j'ai faits à la fin « de l'été pour forcer le duc de Richelieu à consentir à mon « éloignement. Je lui disais alors, ce qui se vérifie en ce « moment, que ce serait par moi que commencerait l'at- « taque contre son ministère, et qu'il fallait ôter ce prétexte « aux malveillants, alors il n'a pas voulu me croire; aujour- « d'hui, êtes-vous bien sûr que ce que je provoquais il y a « quatre mois soit aussi facile à exécuter et présente les « mêmes avantages? La lutte est engagée, il est fort dou- « teux qu'un acte de condescendance soit propre à désar- « mer des assaillants si décidés. Pour moi personnelle- « ment, il est très différent de me retirer spontanément « comme j'offrais de le faire cet été, ou d'avoir l'air de fuir « devant d'odieuses imputations que vous-même ne m'avez « pas permis de réfuter. Je demande jusqu'à demain pour « réfléchir. »

Le lendemain matin j'écrivis à M. de Serre : « Tout bien « pesé, la retraite est ce qui me convient le mieux. Il y a « longtemps que j'eusse pris ce parti sans la crainte d'en- « traîner la dissolution du ministère et surtout la démission « du duc de Richelieu. C'est encore dans ce moment la

« seule pensée qui puisse me troubler. Assurez donc le « maintien du duc de Richelieu à la tête des affaires, et « tenez ma démission pour donnée. Je crois qu'il vaut « mieux que ce ne soit pas moi qui la lui porte, par la « simple raison que sa délicatesse l'obligerait vis-à-vis de « moi à une plus vive résistance. Je vous donne donc carte « blanche. Je crois que vous serez aidé par M. Lainé; il est « depuis longtemps persuadé que les choses ne peuvent « aller comme elles vont; il connaît le mauvais vouloir du « parti contre moi et ne peut douter que je ne sois un ob- « stacle. Une seule chose me tient au cœur; j'ai déjà vu « une fois dissoudre un ministère présidé par M. de Riche- « lieu, je puis apprécier le mal qui en est résulté pour mon « pays. Je n'avais aucune responsabilité dans sa chute, « j'avais, au contraire, fait tout ce que j'avais pu pour « l'empêcher; aujourd'hui plus que jamais, je tiens à n'avoir « rien à me reprocher si un aussi fâcheux événement se « produisait; sous cette réserve, je consens à tout. Tout « m'est indifférent. Faites donc venir au plus tôt M. Lainé, « entendez-vous avec lui, parlez tous les deux en mon nom, « et soyez assurés que je ne vous démentirai pas. »

Une heure après, je recevais cette réponse de M. de Serre : « J'ai, mon cher ami, suivant votre intention, communiqué « votre résolution à M. Lainé. Il la trouve belle, y verrait « une chance de salut, si elle n'entraînait pas, à l'égard du « duc de Richelieu, les conséquences qu'il redoute comme « vous; mais il croit que vous seul pouvez en faire l'ouver- « ture à M. de Richelieu de manière à le convaincre, quant « à vous et quant à lui-même. Nous vous aurions proposé « d'en causer à nous trois, mais il est déjà tard et le temps « presse. Nous attendons beaucoup de vous, mais rien qui « soit au-dessus de votre dévouement. Je vous demande « toujours le secret sur ma démarche, vous en pénétrerez « les motifs, au besoin je vous les dirai. »

On voit que ces deux messieurs étaient fort pressés d'ar-

river au résultat. Je répondis d'abord : « Je reçois votre « réponse, mon cher collègue, je regrette beaucoup de « n'avoir pu assister au petit conseil que vous avez tenu. Je « vous aurais montré qu'il est impossible que la chose ait « le moindre succès auprès du duc de Richelieu si elle n'est « produite que par moi et en mon nom seul. Il n'y verra de « ma part que découragement, désir de sortir d'une posi- « tion difficile, bref, il m'enverra promener et ne m'écou- « tera seulement pas. Cela est sûr. La chose ne peut être « bien introduite auprès de lui que par des tiers et des tiers « comme vous, ayant voix et voix prépondérante au cha- « pitre. Tenez cela pour certain, et agissez en conséquence. »

Puis, après mûres réflexions, ne voulant pas qu'on pût jamais m'imputer d'avoir, par ma résistance à un vœu si clairement exprimé par des collègues, aggravé les embarras de la situation, j'écrivis le soir au duc de Richelieu la lettre suivante, et la lui fis remettre par M. de Rayneval le lendemain matin, 29 :

« Ma conscience m'oblige, Monsieur le duc, avant que « vous preniez les derniers ordres du Roi sur l'adresse, « surtout avant que vous fassiez rien pour l'entraîner dans « une résolution qui, au fond, n'est pas dans son inclina- « tion, de vous révéler une partie de la situation ministé- « rielle, que vous ne connaissez pas encore et que je ne « vous dévoile qu'avec la plus grande affliction. Je suis « obligé de donner ma démission, il m'est démontré que je « suis un obstacle à la marche de votre ministère. M. de « Serre et M. Lainé pensent à cet égard absolument comme « moi, et je crois que si vous voulez causer avec eux, ils ne « vous dissimuleront pas leur pensée. Il est donc indispen- « sable que je me retire; soyez-en sûr; avec ma retraite, il « se peut que votre dévouement au Roi et au pays soit « encore couronné de succès, elle calmera beaucoup d'ir- « ritations. Elle ne vous oblige à prendre aucun nouveau « collègue, puisque vous vous chargerez du portefeuille des

« affaires étrangères. Vous pouvez donc conserver au Roi « une administration qui sera vôtre et lui épargner les em- « barras où le mettrait la dissolution du ministère actuel; « c'est ce qu'il faut par-dessus tout éviter. Je n'écrirai au « Roi que quand je serai convenu avec vous du moment le « plus opportun. Quoique je vous quitte de ma personne, « soyez sûr que je vous reste de cœur et vous resterai tou- « jours. »

M. de Rayneval, en remettant cette lettre au duc, avait mission de calmer d'abord sa colère, très vive contre moi, de ne rien négliger pour lui faire comprendre que je cédais à une nécessité absolue, enfin de lui apprendre, si cela était nécessaire, la part que MM. de Serre et Lainé avaient dans ma résolution et d'en tirer la conséquence qu'un ministère dans lequel deux des hommes les plus importants avaient exprimé un tel désir à l'un de leurs collègues, ne pouvait plus réellement exister avec le collègue dont la présence serait un sujet perpétuel d'inquiétude et de malaise; que d'ailleurs il se trouverait lui-même dans une position tellement fausse que tous ses moyens en seraient paralysés. M. de Rayneval fut en effet obligé d'arriver fort promptement à ce dernier aveu, comme au seul moyen qui fût capable d'apaiser M. de Richelieu. Il m'accusait de l'abandonner indignement, il aurait volontiers dit avec lâcheté. Sans discuter davantage, le président du conseil se rendit chez M. de Serre, ma lettre à la main. « Lisez cette lettre, « lui dit-il en entrant, et comprenez si vous le pouvez que « dans un pareil moment on pense à m'abandonner. Je « viens de répondre à M. Pasquier que s'il envoyait sa « démission au Roi, la mienne suivrait immédiatement. » M. de Serre le voyait si animé qu'il n'osa rien répliquer, et tout en resta là. C'était deux heures après cette scène qu'eut lieu, chez le Roi, le conseil dont j'ai rendu compte. On doit mieux comprendre l'observation que j'avais cru devoir présenter.

Les deux jours qui suivirent celui où la réponse du Roi fut connue furent deux jours de répit, presque d'espérance. Beaucoup de personnes, ainsi que nous l'avons déjà dit, aimaient à croire que l'orage allait se dissiper et que l'alliance qui avait pu exister un moment entre la droite et la gauche devait tomber d'elle-même devant l'expression du mécontentement royal soutenu par l'assentiment public. Le duc de Richelieu se laissait aller à cette illusion. Elle ne devait pas être de longue durée.

M. de Serre déposa les projets de loi sur la presse et sur la censure. Il déploya de la manière la plus brillante les motifs des deux projets. Ses adversaires les plus déclarés ont été contraints d'avouer que jamais son talent n'avait eu plus de profondeur et d'éclat, mais toute son habileté ne pouvait empêcher que la demande de la censure pour cinq ans ne fût au moins inopportune. Elle fut reçue par la coalition avec les signes les plus marqués de désapprobation. Sans attendre que la discussion pût avoir lieu sur ce sujet, M. de Lalot engagea la bataille sur les pétitions. Il parla avec sa violence habituelle, accumulant contre les ministres les plus injurieuses imputations. Le général Donnadieu y ajouta la proposition formelle de la mise en accusation de tous les ministres. Malgré tous ses efforts, soutenus par ceux de M. de La Bourdonnaye et de quelques autres de ses amis, il ne put parvenir à se faire entendre. Le président rappela avec fermeté que le règlement prescrivait les formes dans lesquelles toute proposition devait être introduite, que le général devait les respecter. On passa à l'ordre du jour, et la séance fut levée au milieu d'une très vive agitation. Le lendemain, le général Donnadieu fit imprimer et répandre dans tout Paris le discours qu'on ne lui avait pas laissé prononcer. Il était principalement dirigé contre M. de Richelieu et avait été communiqué à l'ambassadeur d'Angleterre. Les intelligences que le ministère avait dans l'intérieur de cette ambassade ne lui ont permis aucun doute à cet égard.

Il signalait comme l'auteur de tous les maux qui avaient affligé le pays l'homme dont la main a signé le traité du 20 novembre ! « Il ne m'appartient pas de vous nommer cet « homme, qui n'est pas rentré en France à la suite de son « Roi, qu'il avait abandonné dans ses infortunes, mais « comme général, comme sujet d'un prince étranger. C'est « à vous à juger si depuis sept ans qu'il est à la tête de nos « affaires, il a bien rempli les intentions de l'étranger. C'est « par lui que la Russie nous impose ses grains, l'Allemagne « son bétail pour approvisionner nos marchés, les Pays-« Bas leurs toiles, et incessamment sans doute l'Angleterre « ses tissus ! »

Ces odieuses accusations étaient la paraphrase d'une phrase de M. de Talleyrand : « Que peut-on espérer, avait-« il dit, d'un ministre qui pour se décider est toujours obligé « d'attendre un courrier de Saint-Pétersbourg? »

Le reproche de « n'être pas rentré dans son pays à côté « du Roi et de l'avoir abandonné dans ses infortunes » avait été inspiré par d'autres rancunes. Une des faiblesses les plus ordinaires des princes est de considérer comme plus important que le reste les services et les soins rendus à leurs personnes. Le duc de Richelieu était avant la Révolution l'un des premiers gentilshommes de la chambre, pendant toute l'émigration il n'avait pas demandé une seule fois à venir faire auprès du Roi le service de sa charge. Quant à toutes les autres occasions qui s'étaient présentées de servir son souverain, il n'en avait négligé aucune et s'était employé fort activement, soit dans les premières campagnes de 1792, 1793 et 1794, soit dans les négociations avec les cours de Vienne et de Russie. Après s'être acquitté de ces devoirs, il avait trouvé plus digne de lui de chercher par son courage et son activité à se créer dans un grand empire une existence indépendante digne de son nom, au lieu de passer les plus belles années de sa vie dans les inutiles intrigues de la cour de Vérone, de Mittau et de

Hartwell. La suite a bien justifié sa prévoyance; il avait pensé qu'un jour peut-être l'autorité et la considération acquises lui permettraient d'être utile à son pays et à son roi. Louis XVIII, les princes du sang, les personnes de leur intimité, ne lui ont jamais pardonné cette noble conduite. M. de Richelieu était devenu pour eux un étranger; quand la force des choses l'avait, à la fin de 1815, appelé à la tête des affaires, il est certain que le Roi l'avait accepté comme un choix de nécessité et de convenance, mais non d'inclination et de goût. On l'avait préféré à M. de Talleyrand, voilà tout. Il aurait pu, avec un peu de souplesse dans l'esprit et les manières, regagner assez promptement le terrain perdu, mais c'était précisément la qualité qui lui manquait. La droiture de son sens et de son caractère n'était pas exempte de raideur. Jamais ministre n'eut moins que lui les qualités de courtisan. L'homme nécessaire n'avait jamais pu devenir l'homme agréable. On voit donc à quelle source le général Donnadieu avait été puiser ses inspirations. L'attaque cependant était si odieuse, qu'elle fut loin d'être approuvée par une partie de ceux qu'elle avait l'intention de satisfaire.

Comme je l'ai déjà dit, M. de Villèle et tous les hommes qui se rattachaient à lui, ceux dont il était véritablement l'oracle, ne voulaient pas l'éloignement de M. de Richelieu. Loin de là, une fois débarrassés de MM. Siméon, Mounier, de Latour-Maubourg et de moi, ils auraient été charmés de le conserver à leur tête et de se faire un rempart du prestige de son nom. Franchement ils ne savaient trop comment ils formeraient sans lui un ministère; la publication du discours du général Donnadieu leur parut donc une grande faute, un vrai malheur, ils en gémirent assez hautement; mais il en était tout autrement chez Monsieur, dans la cabale qui le gouvernait, chez M. de Talleyrand et dans le parti libéral.

J'ai toujours pensé que les attaques si vives contre ma

personne n'étaient qu'un moyen détourné d'atteindre le duc de Richelieu, que ceux-là qui n'osaient l'attaquer en face espéraient ainsi le forcer à quitter le pouvoir. De la part des puissances étrangères, de l'Angleterre surtout, qui redoutait les sympathies du président du conseil pour l'alliance russe, rien n'était épargné. On pensait qu'au point où en étaient venues les choses, il se retirerait lui-même plutôt que de consentir à sacrifier un collègue que la violence et l'injustice des partis voulaient lui arracher. On comptait aussi sur l'irritabilité qu'on avait remarquée dans son caractère, notamment à la fin de 1818, lors de sa lutte avec M. Decazes. En déchaînant contre lui le général Donnadieu, on s'était donc flatté que, révolté de tant de mauvaise foi, il abandonnerait un poste où il était en butte à d'indignes procédés. On s'était trompé dans ce dernier calcul; ses dispositions étaient alors toutes différentes de celles de 1818. N'aspirant à cette époque qu'à sortir des affaires, croyant sa tâche accomplie par l'évacuation du territoire, il s'était jeté avec empressement vers la porte qui lui était ouverte, pour rentrer dans la vie privée, mais il avait depuis vu les conséquences de cette résolution. Replacé malgré lui à la tête du gouvernement, après la mort du duc de Berry, il s'était dit que puisque sa destinée l'avait condamné à rentrer dans une carrière de labeurs et de tourments, il n'en sortirait plus, de son consentement, qu'après avoir rétabli l'ordre en France et assuré la marche du gouvernement constitutionnel. Il se flattait avec raison d'avoir beaucoup fait depuis deux ans pour atteindre ce but et ne voulait pas laisser son ouvrage imparfait; il était donc résolu à tenir bon tant qu'il ne faudrait pas acheter le maintien de son existence ministérielle par quelque faiblesse indigne de lui. Le pamphlet de M. le général Donnadieu ne lui inspira qu'un profond dégoût et resta sans influence sur ses déterminations.

Pendant ce temps on se consumait, dans l'intérieur du

ministère, en conjectures, en pourparlers, en vains entretiens. Portal, Siméon et moi, qui savions que nous étions plus particulièrement visés que les autres, qu'on voulait *traiter dessous,* suivant l'expression de M. Laborie, nous nous tenions dans une réserve que la délicatesse nous commandait. M. Lainé était tombé dans un découragement absolu; M. de Serre poursuivait toujours sa chimère d'un arrangement avec les royalistes. M. de Richelieu temporisait. Je lui étais trop attaché pour ne pas lui dire toute la vérité, alors même que je me taisais avec mes autres collègues. Je lui remis une note très détaillée, dans laquelle j'examinais toutes les hypothèses : conservation intégrale du ministère, changement radical, combinaisons pouvant nous remplacer, conservation ou dissolution de la Chambre des députés, etc. J'insistais sur la difficulté, avec la Chambre telle qu'elle était organisée, de garder le ministère tout entier. J'ajoutais qu'il ne serait peut-être pas impossible de faire coïncider utilement les deux mesures de la dissolution et d'une modification dans le ministère. Quel que fût le parti qu'il adoptât, il ne pouvait rester plus longtemps inactif. La situation devenait intolérable. « Vous avez exigé « de moi, lui dis-je, de ne pas assister à la dernière séance « de la Chambre des députés, croyez-vous donc que je « puisse, sans me donner les apparences d'une faiblesse « qu'on pourrait qualifier de lâcheté, persister dans un tel « abandon de ma propre défense? Pendant deux ans je n'ai « pas quitté un jour le banc des ministres, je cesserais d'y « paraître alors que je suis l'objet de toutes les attaques! « Pensez-y, votre délicatesse ne peut exiger de moi la con- « tinuation d'un tel sacrifice. »

M. de Richelieu en convint et me promit qu'un parti serait pris avant peu de temps, que chacun serait fixé alors sur le rôle qu'il avait à jouer. La vérité était que le président du conseil commençait à remarquer dans ses entretiens avec le Roi une grande froideur, de l'embarras, et

qu'il était fondé à croire que déjà Sa Majesté avait fait beaucoup de chemin depuis le jour où elle avait exprimé une si ferme résolution de conserver le ministère.

Pour obéir aux pressantes sollicitations du duc de Richelieu, je n'assistai pas à la séanee de la Chambre des députés; je l'ai toujours regretté. Mes ennemis devaient abuser de mon absence et renouveler leurs attaques. Cette fois, ce fut M. de Castelbajac qui se chargea d'exprimer les méfiances de la droite; après lui M. de Salaberry me prit plus spécialement à partie. Il m'accusa d'avoir jeté le gant à la monarchie constitutionnelle, d'avoir porté les mains sur le palladium des libertés publiques; enfin d'avoir éloigné le Roi de ses meilleurs amis, tout cela pour rester au timon de l'État! Le devoir de tous les députés royalistes était de m'arracher le masque, de signaler mes intentions criminelles et celles de tels et tels ministres mes consorts! « Ce « n'est pas la Charte qui nous régira désormais, c'est le « joug de l'arbitraire et du patronage qu'il nous faudra « subir, sous le ministre des affaires étrangères et ses « affranchis. »

Quand, à distance, on relit de pareilles invectives, d'aussi ridicules lieux communs, on s'étonne qu'ils aient été supportés par une Chambre française, et on comprend qu'il ait fallu faire effort pour s'abaisser à les repousser. M. de Serre crut devoir le faire. « Je ne prétends pas, dit-il, dis« cuter tout le discours du préopinant; je ne l'ai ni compris « ni même entendu dans son entier; ce que j'ai pu saisir, « c'est qu'il dirigeait toutes ses colères contre un ou deux de « mes collègues exclusivement. Le seul nom que je lui ai « entendu prononcer est celui du ministre des affaires étran« gères contre lequel il s'est surtout élevé. » M. de Salaberry l'interrompit : « Je n'ai pas parlé de vous, mon« sieur. » « Je suis seul au banc des ministres, reprit M. de « Serre, et il était difficile de prévoir qu'à propos du rap« port des pétitions on susciterait des débats si étrangers

« au sujet de ce rapport. Mais je déclare hardiment, tant « en mon nom qu'en celui de ceux de mes collègues que « l'on voudrait excepter de ces attaques, qu'il nous est « impossible d'accepter pour aucun de nous de telles dis- « tinctions, de telles exceptions. Par cela seul que des « ministres siègent dans le même conseil, ils participent à « toutes les résolutions adoptées par ce conseil..... Je « réclame donc une accusation commune à tous, comme « l'est la responsabilité; mais une accusation portant sur « des faits clairement articulés, et non sur de vaines décla- « mations. »

M. de Chauvelin vint s'associer aux efforts de la droite et montrer que la gauche marchait d'accord avec elle. Malgré l'avis de M. de Serre, la pétition fut renvoyée au président du conseil; contre son avis aussi, dans la même séance, on donna la priorité à la loi sur la censure. Quand, deux jours plus tard, on choisit les commissaires, ils furent tous pris parmi les adversaires connus de la proposition, et pour que rien ne manquât au triomphe de la coalition, la commission, s'étant assemblée dès le lendemain matin, nomma pour rapporteur M. de Vaublanc, dont on peut se rappeler le rapport si hostile dans la précédente session.

Le duc de Richelieu comprit qu'il fallait enfin prendre un parti. Le 10, il eut avec le Roi une explication plus nette et plus sérieuse que les précédentes. Il acquit bien vite la conviction que Sa Majesté était tout à fait familiarisée avec l'idée de changer son ministère; que cette hypothèse lui plaisait infiniment plus que celle d'une dissolution dont il redoutait les conséquences. Sa pensée ne s'arrêtait pas à un changement partiel, et le maintien du duc de Richelieu à la tête du cabinet ne lui semblait plus chose de grande importance. Il mit au contraire le plus grand soin à démontrer à M. de Richelieu, par beaucoup d'exemples de ce qui se passait en Angleterre, que lorsqu'un ministère se retirait, il devait se retirer tout entier. Il y avait loin de ce langage

aux instances si pressantes faites pour le retenir à la fin de 1818; mais c'est que depuis dix-huit jours le temps avait été mis à profit. Par l'intermédiaire de Mme du Cayla, on avait fait parvenir bien des insinuations, inspiré bien des méfiances. On avait surtout exploité le besoin de repos, que la fatigue de l'âge et le poids des infirmités font si lourdement sentir. « Pourquoi, avait-on répété à Louis XVIII, « vous engager dans une lutte qui troublera le reste d'une « vie si précieuse, qui peut-être en abrégera le cours? « N'avez-vous pas éprouvé assez de chagrins, de traverses, « de douleurs? Les ennemis de votre ministère ne sont « plus, comme il y a deux ans, les ennemis de votre trône. « Au contraire, ce sont les plus dévoués, les plus fidèles de « vos serviteurs, tous ceux qui depuis trente ans ont souf- « fert pour votre cause. Que risquez-vous en prenant un « ministère sincèrement royaliste? Avec lui le parti libéral « sera réduit à l'impuissance, tandis qu'avec le ministère « actuel, s'il n'est pas encouragé, il est du moins ménagé, « c'est un épouvantail qu'on croit utile de conserver pour « vous tenir dans une sorte de tutelle et pour se rendre « nécessaire. Vous avez tout à gagner à secouer le joug de « ce petit nombre d'hommes qui se targuent du mérite de « quelques services rendus. Séparez-vous d'eux, et au lieu de « ces perpétuelles divisions dont vous êtes fatigué, qui vous « poursuivent jusque dans votre famille, vous jouirez enfin « d'un repos et d'un calme complets. Qui donc pouvez-vous « regretter dans ce ministère, dont tous les membres sont « plus ou moins des hommes de la Révolution? Le duc de « Richelieu lui-même vous a-t-il jamais donné une marque « d'attachement personnel? Il affecte d'exercer sur vos « volontés une puissance absolue. Laissez-le s'en aller. Il « ne manquera pas de vous en faire bientôt la proposition. « Il n'aura donc pas à se plaindre, puisque vous n'aurez « fait que céder à son désir. »

Une seule chose troublait encore l'esprit du Roi et offus-

quait sa raison, c'était l'alliance de la droite avec la gauche; mais on ne négligea rien pour lui faire comprendre que le mal n'était que passager, que les libéraux seraient remplacés dans la majorité par un beaucoup plus grand nombre de royalistes timides qui n'osaient pas se déclarer contre un ministère soutenu par le Roi (1). L'attitude du Roi ne pouvait manquer d'édifier le duc de Richelieu sur ses véritables sentiments. Avant de prendre un parti décisif, il lui restait à tenter une dernière épreuve. Il demanda, le lendemain matin, une audience à Monsieur. La conférence fut assez longue. Toujours en affectant de ne pouvoir donner que des conseils, le prince insista beaucoup sur la nécessité d'une combinaison dans laquelle, en gardant seulement de l'ancien ministère M. de Serre et M. Roy, M. de Richelieu s'arrangerait avec MM. de Villèle et de Corbière. Il fut facile à M. de Richelieu de répondre en racontant au prince le conseil qu'il avait reçu la veille de la bouche du Roi, et l'exemple qu'il avait tiré des coutumes anglaises.

Il fallait cependant arriver à quelque chose de net et de positif. M. de Richelieu, après un court et énergique exposé de toutes les indignes manœuvres qui se pratiquaient dans la Chambre des députés et des déplorables conséquences qu'elles avaient eues, finit par dire à Monsieur

(1) Malgré les services que ce ministère avait rendus depuis deux ans, il faut bien reconnaître qu'il n'avait jamais eu le don de plaire à Louis XVIII. Excepté M. Portal, qu'il avait pris à gré parce qu'il le tenait pour l'ami fidèle de M. Decazes, il n'avait de penchant pour aucun ministre. J'avais, pendant un certain temps, paru lui plaire, il m'avait témoigné une certaine confiance jusqu'à la violente expulsion de M. Decazes. Depuis ce moment, il me reprochait dans son cœur de n'avoir pas pris avec assez d'ardeur la défense d'un collègue malheureux dans les Chambres. M. Decazes n'avait pas manqué d'accroître cette disposition par les plaintes dont sa correspondance avec Sa Majesté était remplie. M. de Serre était encore bien plus suspect que moi, et pour les mêmes causes. Quant à M. Siméon, à M. Roy et à M. de La-tour-Maubourg, rien, dans leurs sentiments ni dans leurs antécédents, n'était de nature à attirer la sympathie du Roi. Nous avions été des instruments utiles, nécessaires, subis avec plus ou moins de résignation et dont on devait se débarrasser sans regrets.

que tout ce tumulte ne serait cependant qu'un vain bruit s'il voulait bien employer son influence pour ramener à la raison les membres de cette Chambre qui faisaient plus particulièrement profession d'être ses serviteurs et de n'agir que suivant ses ordres, de n'obéir qu'à ses volontés. Sur quoi, Monsieur lui répondit qu'il se trompait fort en lui supposant un tel pouvoir, que d'ailleurs il s'était imposé la loi de ne plus se mêler désormais de rien : « Je parle trop « sérieusement, répliqua le duc, pour que Monsieur puisse « croire que j'accepte une telle réponse. Je viens d'ailleurs « lui demander de tenir une *parole donnée*. Il ne peut avoir « oublié que dans les premiers moments qui suivirent la « mort de son fils, il employa les instances les plus vives « pour me décider à reprendre au milieu de cette horrible « crise la direction des affaires. Je ne cédai que sur sa « *parole formellement donnée* que tant que je conserverais « cette direction, lui et tous les siens me seconderaient en « tout ce qui dépendrait d'eux, et que je pouvais compter « sur sa fidèle assistance et sur la leur. Monseigneur, *c'est* « *cette parole de prince, donnée à un gentilhomme, que je réclame.* »

A cette attaque si directe Monsieur répondit par ces mots qu'il affecta de dire de l'air le plus dégagé : « Ah ! mon « cher duc, vous avez pris aussi les syllabes par trop à « la lettre, et puis les circonstances étaient alors si diffi- « ciles ! » M. de Richelieu pour toute réponse le regarda en face, puis, tournant le dos, sortit de l'appartement en tirant la porte après lui, avec une violence qui surprit les gens de service.

Et ce fut le dernier entretien politique qui ait eu lieu entre ces deux hommes. Un quart d'heure après cette scène, M. de Richelieu était dans mon cabinet; je fus effrayé en le voyant entrer si pâle et si agité. Je lui demandai ce qui pouvait le troubler ainsi : « Je suis accablé, me dit-il, par « ce que je viens d'entendre. Je suffoque d'indignation, j'en « baisse les yeux de honte pour celui dont je vais vous

« redire les paroles. » Alors il me raconta ce que je viens d'écrire (1). Puis dominant sa douleur, il me dit : « Voyons « ce qu'il nous reste à faire. Impossible de marcher avec « cette Chambre. La majorité qui s'est prononcée contre « nous a pour chef Monsieur. Peut-être serait-il encore pos- « sible de faire signer par le Roi l'ordonnance de dissolution. « Peut-être pourrait-on s'adresser au pays et obtenir de lui « la justice que nous refusent les coteries politiques. Dans « ce cas, quel serait le vaincu ? Le frère du Roi, l'héritier « présomptif du trône, que la santé précaire du vieux Roi « peut appeler très prochainement à recueillir son héritage. « Vous me le disiez vous-même il y a trois mois, monsieur « Pasquier, nous ne pouvons pas le compromettre, nous ne « pouvons pas affaiblir son autorité. Depuis deux ans, nous « avons tout fait pour développer, pour affermir les senti- « ments monarchiques, ce n'est pas à nous de compro- « mettre cette œuvre patriotique. Nous ne pouvons encourir « de pareilles responsabilités. Laissons donc le pouvoir à « ceux qui le convoitent avec tant d'ardeur. Nous laissons « le parti de la Révolution impuissant et désarmé, la France « calme et prospère, une armée réorganisée, des finances « rétablies, un crédit qui n'a jamais été meilleur. L'avenir « nous rendra justice, nos consciences nous laisseront jouir « d'un repos bien mérité après nos laborieuses années. » Notre parti fut donc pris, tous les membres du ministère l'approuvèrent avec joie. Le duc de Richelieu porta notre démission au Roi dans la matinée du 12 décembre. Non seulement Sa Majesté n'y fit aucune objection, mais elle dit à M. de Richelieu : « Vous ne pouviez pas prendre « un autre parti sans vous abaisser, l'abandon d'un seul

(1) Le duc de Richelieu, dans un très court mémoire qu'il a laissé, et n'a montré qu'à quelques amis auxquels il voulait expliquer sa conduite, a raconté cette scène. Sa délicatesse ne lui a pas permis de retracer les faits avec autant d'exactitude que je le fais, n'ayant pas les mêmes scrupules; mon récit rigoureusement vrai ne doit être lu que par une postérité assez lointaine.

« de vos collègues serait une faiblesse indigne de vous. »

Tout n'était pas fini pour nous; suivant l'usage jusque-là établi, le Roi voulait avoir l'avis du ministère sortant sur la composition de l'administration qui allait le remplacer. Le duc de Richelieu étant souffrant, je fus chargé par lui de remettre à Sa Majesté une liste sur laquelle figuraient : M. de Blacas aux affaires étrangères, M. de Villèle à l'intérieur, M. de Corbière à l'instruction publique et aux cultes, M. de Chabrol aux finances, M. de Clermont-Tonnerre à la marine, le duc de Bellune à la guerre, M. de Pastoret à la justice. « Dites au duc que c'est très bien, me répondit le « Roi, mais qu'il faut que je montre cela à mon frère. Dites « aussi au duc que je voudrais qu'il pût venir me voir après « mon dîner. » M. de Richelieu se rendit à cet ordre. Le Roi le remercia et lui dit que son frère lui avait demandé la permission de communiquer la liste à MM. de Villèle et de Corbière. Le soir, Monsieur revint avec ces messieurs, qui déclarèrent qu'ils avaient beaucoup d'objections à présenter. M. de Blacas était mal vu du Prince, qui l'avait toujours trouvé trop exclusivement dévoué au Roi et fort opposé à certains envahissements sur l'autorité souveraine. M. de Blacas fut écarté, Mme du Cayla ne lui avait pas été moins contraire que Monsieur. Les noms de MM. de Pastoret et de Chabrol furent également écartés ; on espérait encore obtenir le concours de M. de Serre et de M. Roy. Les plus grands efforts furent tentés dans les journées du 13 et du 14 par Monsieur. Tout fut inutile, l'un et l'autre refusèrent de se séparer de leurs collègues. Enfin, le 15 décembre, on vit paraître dans le *Moniteur* l'ordonnance qui constituait le nouveau ministère. Elle était contresignée par M. de Lauriston. M. de Villèle était ministre des finances; M. de Montmorency, des affaires étrangères; M. de Peyronnet, de la justice; M. de Corbière, de l'intérieur; le duc de Bellune, de la guerre; M. de Clermont-Tonnerre, de la marine. Il n'y avait pas de président du conseil.

Le Roi était dans une telle impatience de voir cette affaire conclue, que deux fois dans la journée du 14 il fit demander à M. de Richelieu, auquel il avait remis à cinq heures la liste de ce ministère telle qu'elle venait d'être arrêtée entre lui et son frère, de lui envoyer l'ordonnance rédigée et prête à signer. M. de Richelieu, qui ne s'était pas attendu à ce que ce soin reposât sur lui, se hâta de s'en acquitter, et le Roi eut la satisfaction de voir tout terminé avant son coucher.

Par diverses ordonnances datées du 13, MM. de Serre, Siméon, de Latour-Maubourg et Portal étaient, suivant l'usage, nommés ministres d'État, MM. Roy et Portal étaient élevés à la pairie ; ce n'était point pour eux une grâce nouvelle, car l'un et l'autre avaient dans leur portefeuille, depuis la fin du ministère Decazes, une ordonnance qui la leur accordait. M. de Latour-Maubourg était nommé gouverneur des Invalides ; de longs et honorables services lui donnaient tous les droits à cette place (1).

Il ne faut pas croire que la joie du triomphe fut très bruyante, les vainqueurs semblaient assez embarrassés de leur succès. A la cour même, le duc de Richelieu et ses collègues avaient été l'objet d'une très vive sympathie. M. le duc d'Angoulême ne la dissimulait pas plus que Madame, qui n'avait pas pu pardonner l'adresse si peu respectueuse qui avait amené la crise. Le corps diplomatique avait tenu à dire au président du conseil et à moi ses regrets. Malgré tous ces témoignages si précieux, M. de Richelieu

(1) M. Portalis retourna à la Cour de cassation et au Conseil d'État, M. Mounier reprit la direction de l'intendance des bâtiments de la couronne. L'un et l'autre étaient déjà pairs. M. de Rayneval avait été nommé deux jours avant ministre du Roi à Berlin. Cette situation, restée vacante depuis la démission de M. de Chateaubriand, ne pouvait être mieux remplie. J'avais tenu avant de me retirer à assurer le sort d'un homme de grand mérite qui avait rendu depuis plusieurs années de signalés services, et que je ne voulais pas laisser à la merci des préventions que pouvait soulever contre lui la confiance même dont il avait été jusqu'alors investi.

cachait au fond de son cœur une profonde blessure, la droiture de son âme avait été blessée par tant d'injustices. Il avait avec la conscience du bien qu'il avait fait, le sentiment de celui qu'il pouvait faire encore, et lui qui avait quitté si volontairement et avec tant d'empressement les affaires, se consolait difficilement d'en avoir été arraché. Ce n'était pas seulement une administration nouvelle qui prenait la place du cabinet présidé par lui, une politique absolument contraire avait triomphé et devait s'imposer au pays. Depuis la Restauration, il n'y avait eu chez les hommes appelés au pouvoir que des divergences sur les moyens à employer pour réparer les maux causés par la guerre, l'invasion, pour apaiser les passions, réconcilier la France ancienne avec la France moderne en donnant satisfaction aux intérêts de l'une et de l'autre. Telle avait été l'idée dominante de tous les ministres de Louis XVIII et du Roi lui-même depuis 1815 jusqu'au ministère du 15 décembre 1821. Ceux qui le composaient se croyaient d'autres devoirs envers la monarchie, ou du moins s'en laissaient dicter d'autres. Avaient-ils raison? L'opinion publique allait-elle les suivre dans la voie nouvelle, allait-elle renier toutes les idées, tous les principes proclamés en 1789, assister impassible à la reconstruction d'une société dont elle avait combattu avec tant de violence les tendances, les préjugés, les privilèges? Ces pensées troublaient l'esprit si élevé du duc de Richelieu, alarmaient son patriotisme. Il m'en faisait confidence avec un affectueux abandon, et je partageais ses alarmes. Les occasions ne manquèrent pas, où la divergence profonde qui nous séparait désormais du gouvernement allait s'affirmer publiquement.

Le nouveau projet de loi sur la presse, destiné à remplacer celui de M. de Serre, fut présenté à la Chambre des pairs. Bien que très modérée et très fondée, l'opposition que se permirent quelques personnes du dernier cabinet causa une vive humeur non seulement au nouveau ministère,

mais au Roi lui-même, surtout à Monsieur. Dès ce jour aussi les manières de la cour avec le duc de Richelieu changèrent; le Roi lui témoigna une grande froideur et Madame fut même plus d'une fois désobligeante pour lui. Il eut le tort de trop s'en apercevoir, les journaux royalistes ne parlèrent que de « l'heureuse révolution ministérielle du mois de décembre ».

Les plus violentes attaques se produisirent à la tribune de la Chambre des députés. Il eût été bien facile à M. de Villèle de les faire cesser, d'en faire sentir l'inconvenance. Ces impressions douloureuses que M. de Richelieu aurait dû dédaigner, avaient ébranlé sa santé. Il avait résolu d'aller en Crimée retrouver le souvenir des années heureuses qu'il avait passées dans ce pays, au milieu de populations qui n'avaient pas oublié son nom. Il voulait revoir les rives de la mer Noire, Odessa, et jouir du spectacle d'une prospérité qui était son ouvrage. Là du moins, dans cette seconde patrie, il était assuré de retrouver la justice et la reconnaissance qu'il avait si bien méritées. Il ne put réaliser ce projet. Il avait dîné le 8 mai chez moi avec quelques amis, entre autres avec le docteur Bally, revenant de Barcelone. Il s'entretint avec lui de la fièvre jaune qui avait tant d'analogie avec la peste, il écoutait tous les détails avec d'autant plus d'intérêt qu'il avait eu à lutter contre cette redoutable épidémie en Crimée, qu'il avait montré à cette occasion le plus admirable dévouement et le plus courageux sang-froid pendant plusieurs mois au milieu d'une population affolée. En se retirant, il m'avait dit que depuis longtemps il ne s'était pas trouvé aussi bien. Le lendemain, il partit pour aller passer quelques jours à vingt-cinq lieues de Paris, chez la duchesse de Richelieu sa femme, au château de Courteilles. Là il ressentit un malaise plus sérieux; car il écrivit à un de ses amis, M. Roger de Damas, qu'il voyait bien qu'en arrivant à Paris il serait obligé de se mettre entre les mains des médecins. Le jeudi 16, il des-

cendit à son hôtel, à neuf heures du soir, dans un tel état qu'il fallut le porter jusqu'à son lit. Son médecin ordinaire était lui-même malade ; celui qui le remplaça ne connaissait pas son tempérament et ne se rendit pas compte du danger. Il se borna à prescrire quelques précautions insignifiantes, remettant au lendemain un traitement plus actif. Le lendemain, à cinq heures du matin, le noble duc était frappé à mort. Un épanchement s'était fait au cerveau. Il expira à neuf heures sans avoir pu prononcer une parole, entouré de sa famille et de quelques amis.

Avec sa vie s'éteignait un des plus nobles enfants de la France ; une grande intelligence, un caractère élevé et sûr ; jamais personne n'a poussé plus loin le désintéressement et la délicatesse des sentiments. Le pays perdait en lui un serviteur toujours prêt à se dévouer et qui dans les crises les plus graves pouvait lui apporter l'incontestable autorité que lui donnait l'estime de tous les hommes de bien, au dedans comme au dehors. Sa mort fit une impression profonde sur tout le grand public, qui vit loin des coteries, des jalousies et des haines des partis, et dont l'équitable instinct sait apprécier les services des hommes qu'un patriotisme sincère a toujours inspirés. Partout en France les témoignages de cette douleur éclatèrent. Il n'en fut pas de même dans le parti ultra, à la cour et parmi les membres du nouveau gouvernement. La froideur, l'indifférence mal dissimulées laissèrent trop voir le sentiment de soulagement que produisit la disparition d'un personnage considérable avec lequel il eût fallu toujours compter (1). Tout ce qu'il

(1) Au milieu de tous ces hommes de parti, de ces ambitieux, de ces courtisans, justice doit être rendue à M. de Talleyrand. Malgré sa haine jalouse pour M. de Richelieu, il apprécia mieux que son entourage l'étendue d'une telle perte. « C'était, dit-il, une de ces grandes « existences que le temps seul et des circonstances rares peuvent créer ; « de telles existences se remplacent très difficilement et ne disparaissent « jamais d'un pays sans que ce soit un malheur. » La haine comme les affections de M. de Talleyrand ont si peu de racines et dépendent tellement de son intérêt du moment, qu'il ne faut pas s'étonner de le voir

avait été possible de faire pour arrêter, pour étouffer la manifestation de la douleur publique fut fait; on n'a toléré que ce que les plus strictes convenances ne permettaient pas de refuser. Aucun des princes n'assista à la cérémonie funèbre. Le grand aumônier, sollicité par la famille de faire les obsèques, s'y refusa, sous prétexte que hors de son diocèse il ne devait jamais officier. Il est vrai qu'il avait jugé digne de lui, peu de jours avant, d'aller consacrer une chapelle à Saint-Ouen, dans la maison de Mme du Cayla!

Dans la foule immense qui suivit le cercueil, au milieu de laquelle on voyait le corps diplomatique tout entier, étaient les hommes les plus considérables de la capitale, de tous les rangs, de toutes les classes. On remarquait l'absence des courtisans, de ceux surtout qui fréquentaient le pavillon Marsan.

Ce qui prouve mieux que tout les sentiments qui animaient le monde officiel, c'est le fait suivant : le jour même de la mort du duc de Richelieu, j'avais envoyé au rédacteur du *Moniteur* l'article suivant : « Le duc de Richelieu vient « de succomber à une maladie de quelques heures qui paraît « avoir été une fièvre cérébrale. Il a cessé de vivre aujour- « d'hui à midi. Jamais un coup plus terrible, plus imprévu, « n'aura privé le Roi d'un sujet plus dévoué, la France « d'un plus vertueux citoyen; jamais tombeau n'aura ren- « fermé plus d'élévation d'âme, plus de véritable honneur. « Celui que l'estime publique n'a pas cessé un moment

redevenir juste quand cet intérêt n'était plus en cause. Il n'avait pas tenu d'ailleurs à lui de profiter, pour se rapprocher de M. de Richelieu, de sa dernière sortie du ministère, à laquelle il avait cependant contribué de tous ses moyens. Le jour même où parut l'ordonnance nommant le nouveau ministère, il était venu de sa personne se présenter à sa porte et à la mienne. L'un et l'autre s'étaient contentés de répondre à cette politesse en faisant mettre une carte à la sienne, ce qui ne l'avait pas, un mois après, empêché de députer son frère Archambaud avec mission de faire au duc de Richelieu la proposition formelle d'une alliance politique. Le duc avait affecté de ne considérer cette proposition que comme une assez mauvaise plaisanterie.

« d'accompagner pendant une carrière semée de tant d'é-« preuves, a droit à des regrets universels ; ils ne lui seront « pas refusés, la France n'est pas la terre de l'ingratitude. » Le rédacteur ne crut pas pouvoir imprimer cet article sans le consentement des ministres. Ils n'eurent pas honte de le supprimer ; pendant longtemps cette rigoureuse consigne fut maintenue, et la presse surveillée. Heureusement on fut impuissant dans deux occasions solennelles. L'usage voulait que le duc de Richelieu fût loué à la Chambre des pairs et à l'Académie française. A la Chambre, le cardinal de Bausset s'acquitta de ce devoir avec toute l'effusion de son cœur, la sincérité de son âme et le charme de son talent. Son discours peut être considéré comme un modèle du genre, tout y est vrai, profondément senti. Il me l'avait communiqué, et nous avons fait ensemble quelques légères modifications, poussant jusqu'au scrupule le désir de ne choquer aucune susceptibilité. Lorsque le discours fut lu par M. de Pastoret, le cardinal ne pouvant quitter sa chambre, il fit sur l'assemblée la plus vive impression, mais aussi il consterna le ministère, qui envoya message sur message, faisant les plus grandes instances auprès du cardinal pour obtenir de lui le retranchement, à l'impression, de quelques phrases trouvées trop laudatives. M. de Doudeauville fut un des plus actifs dans cette étrange négociation. Le cardinal refusa ; la rancune du parti alla contre lui jusqu'à ce point que plus de six mois après, un évêque nouvellement nommé étant venu à Paris et ayant eu occasion de visiter M. Frayssinous, il lui demanda s'il y avait longtemps qu'il n'avait vu le cardinal, leur ami commun : « *Oui*, répondit M. Frayssinous, il y a assez longtemps : il « s'est fait tant de tort par son éloge du duc de Richelieu. » Je tiens le fait du cardinal, auquel l'évêque indigné n'avait pu s'empêcher de le révéler. On peut se rappeler que M. Frayssinous devait au duc de Richelieu sa place de premier aumônier et l'évêché *in partibus* d'Hermopolis. Il est

vrai que depuis M. de Villèle l'avait fait grand maître de l'Université.

A l'Académie française, le récipiendaire, M. Dacier, l'un des plus respectables doyens de la science et des lettres, s'acquitta plus tard fort noblement du devoir de payer à celui auquel il succédait le tribut d'éloge accoutumé. La réponse fut faite par M. Villemain en qualité de directeur de l'Académie. Cette réponse fut regardée comme un chef-d'œuvre de convenance et de bon goût; la louange y était rehaussée par tout le charme que peut donner à ce qu'il produit l'un des talents les plus purs, les plus brillants dont se puisse honorer la littérature française. M. Villemain, jeune, sans fortune, ayant par conséquent beaucoup de ménagements à garder, avait dans sa franchise plus de mérite que M. Dacier, aussi lui fit-elle un honneur infini. C'est la dernière voix qui se soit fait entendre pour célébrer une mémoire que le temps, nous en sommes convaincu, ne peut manquer de grandir.

A l'étranger, les témoignages de regret, d'estime, d'admiration furent unanimes. Le plus touchant de tous fut celui que l'empereur Alexandre adressa à la duchesse de Richelieu : « Je pleure le duc de Richelieu comme le seul ami qui m'ait fait entendre la vérité. »

CHAPITRE XVI

M. de Villèle aux affaires. — Mouvement dans le personnel administratif. — Abandon du projet de loi de censure. — Lois sur la répression des délits de presse et sur la police de la presse périodique. — Rupture de M. Pasquier avec M. de Villèle. — Clôture de la session. — Conspiration du général Berton à Saumur. — Arrestation des quatre sergents de la Rochelle. — Troubles à l'église des Petits-Pères et à Saint-Eustache. — Incendies dans les provinces. — Élections partielles de 1822; elles sont favorables à la gauche. — Procès du général Berton; accusation portée par le procureur général Mangin contre plusieurs députés; entraves apportées à la défense des accusés. — Procès des quatre sergents de la Rochelle. — Conjuration de Colmar; arrestation du colonel Caron. — Mouvement préfectoral. — M. de Villèle prend la présidence du conseil.

Le ministère que la coalition avait porté au pouvoir ne devait, dans l'opinion des membres de la gauche, durer que six mois. Il a duré six ans. Il n'y eut pas d'abord de président du conseil; M. de Villèle prit le portefeuille des finances, et tous les ministres siégeaient à des titres égaux en apparence, mais personne ne doutait que M. de Villèle dût exercer la première influence. Il avait plus de talent qu'aucun de ses collègues, il possédait à un plus haut degré la confiance de l'héritier présomptif du trône, du prince qui avait décidé la dernière modification ministérielle; par l'intermédiaire de M. Sosthènes de La Rochefoucauld, son intimité avec Mme du Cayla, toute-puissante sur l'esprit du Roi, était parfaitement établie. Tous les regards se portèrent sur lui, toutes les ambitions s'adressèrent à lui. Ainsi que son collègue M. de Corbière, la fortune de M. de Villèle était tellement l'œuvre d'un parti, qu'il lui était très difficile d'échapper aux exigences de

ceux qui l'avaient porté au pouvoir. Il sentait toutefois qu'il était dangereux de tout bouleverser dans toutes les branches de l'administration publique, de remplacer les hommes expérimentés par des incapacités, et de braver ouvertement les haines soulevées par les nombreuses destitutions demandées par ses amis. Il essaya de leur faire comprendre qu'un peu de patience était nécessaire, qu'il ne fallait pas tout faire à la fois, qu'il fallait savoir se contenter des premières satisfactions et les accepter comme un gage de celles qui ne tarderaient pas à suivre.

Parmi les hauts fonctionnaires, M. le duc Decazes fut remplacé à l'ambassade de Londres par M. de Chateaubriand; M. le duc de Laval, dernier ambassadeur à Madrid, par M. de Bonald. Le duc de Doudeauville eut la direction générale des postes, qu'on retira à M. de Mézy. C'était une situation délicate à cause du devoir, toujours pénible, de faire ouvrir les correspondances privées; ce qui fit dire au duc de Liancourt : « J'aimais encore mieux « le temps où mes ancêtres ne savaient pas lire. »

Pour les places de directeur général de la police au ministère de l'intérieur et de préfet de police à Paris, M. de Villèle eut la main forcée et se laissa imposer deux hommes destinés à lui causer bien des embarras. Il n'était nullement dévot, redoutait l'intervention des prêtres dont il connaissait l'esprit envahissant dans les affaires publiques; cependant il accepta M. Franchet et M. Delavau, tous les deux membres des plus ardents de la Congrégation, désignés par son collègue M. Mathieu de Montmorency. M. Franchet eut la direction générale de la police, et la préfecture de police fut confiée à M. Delavau. Puis vinrent les modifications inévitables dans les préfectures, au conseil d'État, etc.

La session était commencée, on était d'accord pour laisser aux ministres le temps de se mettre au courant des affaires et n'exiger d'eux que les actes législatifs indispen-

sables. Il y avait une question engagée, celle de la loi de censure sur les journaux, les délais expiraient, il fallait ou obtenir qu'ils fussent renouvelés, ou les remplacer par une législation qui rendît au gouvernement et à la société les garanties que leur sûreté commune réclamait. Sur ce point M. de Villèle avait pris des engagements ainsi que son ami M. de Corbière. Ils s'étaient prononcés très fortement sur l'impossibilité pendant un assez long temps de gouverner la France sans le secours de la censure des journaux. Les projets présentés par M. de Serre demandant la censure pour cinq ans, n'avaient été rédigés que sous leur inspiration. Cependant la majorité qui avait renversé le ministère Richelieu était conduite par des hommes qui s'étaient publiquement prononcés contre. Dans le *Conservateur* comme dans la *Minerve* le mot d'ordre avait été : « Point de censure. » M. de Chateaubriand, dont la faveur à la cour de Monsieur et parmi les royalistes était grande, avait déclaré dans le *Journal des Débats* que c'était une condition de son adhésion à la nouvelle administration. Monsieur avait entièrement adopté le même système. Sa confiance dans la puissance et le talent d'écrire des royalistes était telle que du moment où ils auraient pleine liberté, il se croyait sûr de triompher de tous les obstacles. M. de Villèle abandonna donc la censure. Restait la loi sur la répression des délits de presse; le garde des sceaux apporta une rédaction nouvelle, modifiant celle qu'avait rédigée M. de Serre. Le plus important des changements avait pour but d'étendre l'action de la loi et de la rendre plus sévère, c'était celui qui remplaçait la juridiction du jury par celle des tribunaux de première instance jugeant correctionnellement, avec appel devant les cours royales. Quant à la loi sur la police de la presse périodique, deux dispositions principales en formaient la base : d'abord celle qui, dans le cas où il résulterait d'une succession d'articles que l'esprit d'un journal était manifestement

contraire au maintien de la paix publique, au respect dû à la religion, à l'autorité du Roi, attribuait aux cours royales le droit de le suspendre une première fois pour un mois, une seconde pour deux mois, une troisième enfin absolument et définitivement; puis celle qui dans l'intervalle des sessions donnait au gouvernement le pouvoir de rétablir la censure, sous condition toutefois qu'elle cesserait de plein droit un mois après l'ouverture de la Chambre.

Ces deux lois furent, dans l'une et l'autre Chambre, l'objet d'une discussion fort animée, dans laquelle on vit reparaître l'hostilité de la gauche contre la droite. Dans la Chambre des députés, M. de Serre, malade, fit lire par son ami M. Froc de La Boulaye un admirable discours qui produisit une vive impression, mais qui n'empêcha pas le projet ministériel d'être adopté. A la Chambre des pairs, où la minorité opposante fut de quatre-vingt-un suffrages sur deux cent onze, M. de Talleyrand se fit remarquer par un discours d'un ton très incisif, dans lequel il rappelait les paroles et les sentiments de Louis XVIII à l'époque où le prince avait donné la déclaration de Saint-Ouen et les mettait dans une opposition fort embarrassante avec la conduite et les propositions de son gouvernement.

Je fis passer un amendement, et cela suffit pour déchaîner contre moi la colère du ministère. On rappela que deux fois j'étais sorti du ministère, et non seulement je m'étais abstenu de toute attaque contre mes successeurs, mais que je les avais soutenus, défendus en beaucoup d'occasions (1). La remarque était juste, mais on ne se donnait pas la peine d'observer que jusqu'alors les changements de ministère

(1) M le garde des sceaux de Peyronnet trouva pour me le faire sentir un moyen dont l'indélicatesse me blessa à un point qui rendit désormais tout rapprochement impossible entre nous. Il renvoya des bureaux du ministère de la justice trois excellents employés auxquels il me savait fort attaché et qui n'avaient que le tort de tenir de moi leurs places.

n'avaient eu lieu que dans des nuances de la même opinion politique, tandis que celui qui venait de s'opérer avait pour but de commencer une ère toute nouvelle, qu'il consacrait le triomphe d'un parti que nous avions toujours considéré, mes amis et moi, comme devant faire courir à la monarchie les périls les plus sérieux. Quoique résolu à demeurer toujours dans les bornes d'une modération dont je n'aurais pu me départir sans manquer aux habitudes de toute ma vie, bien que ne voulant en aucune manière faire ce qui s'appelle une opposition systématique, j'avais cependant dans le fond du cœur un profond éloignement pour les deux hommes qui n'étaient venus s'asseoir auprès de moi comme collègues, dans la même salle de conseil, que pour nous abandonner et nous livrer aussitôt qu'ils croiraient y trouver leur profit. Il y eut une occasion où je laissai percer ces sentiments plus que la prudence ne le commandait. Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis la formation du nouveau ministère, lorsque M. de Villèle entrant, avant l'ouverture d'une séance de la Chambre des pairs, dans le cabinet de M. de Sémonville, m'aperçut dans l'embrasure d'une fenêtre où je suivais une conversation particulière. Il vint à moi avec les apparences du plus grand empressement, l'air ouvert, le front serein, me tendant la main; un froid salut fut ma seule réponse, sa main attendit inutilement la mienne. Ai-je eu tort de rompre? Il était facile de prévoir qu'il serait harcelé, débordé par son parti; nous n'aurions peut-être pas dû lui retirer l'espérance qu'il pourrait encore, pour résister aux folles passions dont il allait être entouré, trouver secours et appui chez les personnes dont la prudence et la loyauté lui avaient été si secourables en 1820 et 1821. Le budget étant voté, la clôture de la session fut prononcée le 1er mai. La France était alors parfaitement tranquille, les factieux paraissaient découragés, déconcertés. Lorsque M. Franchet prit la direction de la police, il reçut de M. Mounier

tous les renseignements qui pouvaient utilement l'éclairer sur les manœuvres des comités secrets. La gauche ne s'était alliée à la droite pour renverser le ministère Richelieu que dans la confiance que du moment où les chefs du parti ultra arriveraient au pouvoir, leur conduite ne pourrait manquer de soulever toute la France. Des bancs de la gauche à la Chambre des députés, cette espérance n'avait pas tardé à se répandre dans les départements, et les enfants perdus du parti s'étaient mis à l'œuvre. Dès la fin de décembre, on découvrit une conspiration dont le foyer était dans l'École de cavalerie de Saumur. Les conjurés avaient formé le projet de s'emparer du château de cette ville. Leur intention était de proclamer Napoléon II ou la République. Ce complot fut déconcerté par l'arrestation de huit ou dix des conjurés, lesquels furent traduits devant un conseil de guerre et condamnés plus tard à des peines plus ou moins sévères. Au même moment, même chose se passa dans la ville de Belfort. Le complot fut découvert par des sous-officiers qui s'étaient laissé séduire.

Un général en non-activité, nommé Berton, d'une bravoure éprouvée, était parti de Paris le 4 janvier. Après beaucoup de courses en Bretagne dont le récit serait sans intérêt et qui avaient toutes pour objet de trouver et de rassembler des hommes de main avec lesquels il se flattait d'opérer un grand soulèvement dans les départements de l'Ouest, il s'était vu le 18 ou le 19 février rejoint aux environs de Saumur avec un jeune officier nommé Delon, fort compromis dans la première tentative dont nous avons parlé. Aidé de ce complice, il s'aboucha avec tous les hommes qui avaient trempé dans le complot, puis se dirigea sur Thouars, dans la nuit du 23 au 24 février. Il ne lui fut pas difficile de surprendre la brigade de gendarmerie qui en faisait toute la défense. On sonna le tocsin, le drapeau tricolore fut arboré, le bruit d'une grande révolution qui venait d'éclater à Paris fut répandu, ainsi que celui de

l'établissement d'un gouvernement provisoire, dont faisaient partie MM. de La Fayette, Foy, de Kératry, Benjamin Constant, Manuel et Laffitte. La bande fut bientôt dispersée par la garde nationale et les élèves de l'École de cavalerie. Beaucoup de personnes furent arrêtées dans les jours suivants, à Saumur, à Thouars et dans les environs. Plusieurs des plus compromis parvinrent à gagner la côte et s'embarquèrent, à ce qu'on crut, pour l'Espagne. Quant à Berton, il erra pendant deux mois, sous divers déguisements, dans les départements des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure et de Maine-et-Loire. Nous reparlerons de cette affaire au moment où Berton fut saisi et livré à la justice. Ces tentatives étaient folles, elles n'ont jamais eu la moindre chance de succès et ne firent courir aucun danger sérieux au gouvernement. En dernier résultat, cette malencontreuse entreprise pouvait être considérée comme une expérience faite au profit du gouvernement; elle démontrait l'impuissance du parti dont l'inimitié pour le trône était si follement avouée.

Un mois plus tard, l'organisation d'une vente fut signalée dans le 45e régiment de ligne. A son arrivée à la Rochelle, on opéra l'arrestation d'un certain nombre de sous-officiers, considérés comme chefs et promoteurs de l'association. On saisit sur eux des poignards et des pièces qui ne pouvaient laisser aucun doute sur leur affiliation aux sociétés secrètes. Les principaux d'entre eux étaient Bories, Goubin, Pommier et Raoulx. Leur procès devait se juger à la Rochelle, mais il fut évoqué devant la cour royale de Paris, en vertu d'un réquisitoire dans lequel le procureur général Bellart signalait la connexité de cette affaire avec une conspiration permanente dont le foyer était dans la capitale. Ce procès ne fut jugé qu'au mois de septembre. Il entraîna la condamnation à mort de plusieurs des accusés.

Ces différents complots laissèrent l'opinion froide et

indifférente; Paris était beaucoup plus occupé des rassemblements tumultueux causés par la mission prêchée dans l'église des Petits-Pères et dans Saint-Eustache. Les missionnaires, déjà difficiles à retenir sous le ministère précédent, ne pouvaient manquer sous celui de M. de Villèle de se donner carrière. La jeunesse leur était peu favorable, ces sentiments se manifestèrent avec éclat. Les prédications se faisaient toujours la nuit, cela prêtait souvent au ridicule et aux malignes interprétations. On voulut les interrompre; les prédicateurs furent hués et insultés. La police fit enfin marcher, pour les protéger, de nombreux détachements de gendarmerie, mais le développement de la force publique ne fit qu'irriter les manifestants. Le 28 février au soir, deux députés, MM. de Corcelle et Demarcay, s'étant trouvés au milieu des groupes, furent violemment maltraités, puis arrêtés et mis au corps de garde, où on les détint jusqu'à onze heures, bien qu'ils eussent fait connaître leur qualité. Cet incident fut le lendemain, à la Chambre des députés, l'objet d'une scène très animée, où la gauche se plaignit vivement du traitement subi par deux de ses membres.

M. de La Bourdonnaye soutint l'autorité ministérielle, la Chambre passa à l'ordre du jour. Pendant plusieurs jours encore, de nombreux rassemblements continuèrent à se former à la porte des églises des Petits-Pères et de Saint-Eustache, les marchands étaient obligés de fermer leurs boutiques; la circulation et le commerce étaient interrompus. Les missionnaires continuèrent leurs prédications; force resta à la loi, et le libre exercice du culte fut pleinement protégé. Ce résultat était certainement heureux; il était fâcheux toutefois que les prêtres et la religion eussent été engagés dans le premier conflit où le ministère avait eu à se servir de la force publique. Cela faisait trop voir le rôle qu'ils prétendaient jouer et les difficultés qui devaient en résulter. On devait prévoir que dans Paris, où

tant de gens font profession de sentiments hostiles au clergé, ces discours enflammés des prédicateurs, leurs paroles souvent triviales, les cantiques chantés sur les airs les plus profanes au milieu de la foule, dans des processions parcourant les rues, devaient amener de bruyantes protestations. Ceux qui persistaient à organiser ces manifestations pieuses n'étaient sûrement pas animés d'un sentiment religieux fort éclairé.

Les provinces voisines de la capitale furent à cette époque effrayées par de nombreux incendies. Ce n'était pas la première fois qu'une succession de crimes de même nature avaient paru s'étendre comme une épidémie étrange dans une même contrée; plus tard même, ces ravages ont été plus considérables. Comme toujours, ces sinistres furent accompagnés d'affiches séditieuses, de lettres anonymes et menaçantes; les uns les attribuaient à la rivalité jalouse des compagnies d'assurance, les autres à la malveillance de l'esprit de parti, qui voulait, en ruinant la classe des cultivateurs, les aigrir contre le gouvernement et les détourner de se rendre aux élections. On prit toutes les mesures administratives qui se pratiquent en semblable occasion; la force militaire fut employée, de nombreuses patrouilles parcoururent en tous sens les cantons désolés. Cet affreux désordre avait à peu près cessé, et le calme était revenu quand s'ouvrit la session extraordinaire que M. de Villèle avait exigée. Les collèges électoraux qui devaient pourvoir au remplacement de la série sortante avaient été convoqués dès le 17 avril, ceux d'arrondissement le 9 mai, ceux de département le 16.

La lutte devait être vive, les premiers résultats n'étaient pas favorables au ministère. La ville de Paris avait dû remplacer M. Roy et moi par suite de notre entrée à la Chambre des pairs. Deux membres de la gauche, le général Gérard et M. Gévaudan, avaient été nommés. C'était de mauvais augure. En effet, sur douze députés, dix étaient

de l'opposition, deux seulement au gouvernement. Les manœuvres employées par l'administration, la pression exercée sur les élections, avaient amené des scènes assez violentes. M. Louis, ancien ministre des finances, député et ministre d'État, avait dans son arrondissement constaté une fraude évidente et avait franchi, pour surveiller de plus près le bureau, une barrière qui le séparait du reste de l'assemblée. Peut-être dans sa situation sa conduite manquait-elle de mesure, mais enfin le fait délictueux qu'il relevait s'était passé dans l'intérieur d'un bureau électoral, dans le lieu où l'intervention du gouvernement, aux termes de la loi, était particulièrement abusive. M. de Villèle n'hésita pas à proposer au Roi la radiation du nom de M. Louis sur le tableau des ministres d'État et le retranchement du traitement de douze mille francs qui était attaché à ce titre. La rigueur était grande envers un homme dont les services avaient été éclatants à l'époque de la Restauration, qui avait puissamment contribué à relever nos finances, qui depuis avait suivi le Roi à Gand, qui avait été trois fois ministre dans les circonstances les plus difficiles.

Dans le reste du royaume, le résultat des élections fut plus favorable qu'à Paris. Cependant sur quatre-vingt-six députés, l'opposition en obtint trente-deux, plus du tiers par conséquent. On peut croire que dès ce moment M. de Villèle prit la résolution de se créer une situation plus solide en adoptant le système du renouvellement intégral. La Chambre étant réunie, on vota, outre le budget de 1823 qui remettait l'année financière en rapport avec le cours des sessions législatives, la loi sur les canaux. Les débats législatifs n'eurent rien d'intéressant jusqu'au jour où l'affaire de la conspiration du général Berton eut un écho dans la Chambre.

Le procureur général, M. Mangin, avait, sans ménager personne, signalé les ramifications du complot. Homme

droit et consciencieux, ne manquant ni de connaissance ni de talent, mais ardent, dur et inflexible, incapable de ménagements, même pour les situations politiques les plus hautes, il avait acquis dans le cours de l'instruction la conviction que plusieurs députés, au nombre desquels se trouvaient MM. Benjamin Constant, Foy, Laffitte et de La Fayette, avaient la main dans tous les complots, en étaient l'âme. Il n'avait pas hésité à les signaler dans son réquisitoire. Je ne fais aucun doute de l'exactitude des faits qu'il allègue, j'en tire les mêmes conclusions que lui, en ce qui concerne M. Laffitte et surtout M. de La Fayette, mais pouvait-il compromettre des hommes publics alors qu'il ne croyait pas devoir conclure formellement contre eux et les traduire en jugement? Le jour où le réquisitoire parut dans le *Moniteur*, MM. Benjamin Constant et Laffitte demandèrent une enquête; la Chambre ne pouvait la refuser à quatre de ses membres attaqués par un magistrat dans un acte d'accusation et signalés comme complices et chefs d'une révolte. M. le garde des sceaux défendit le procureur général. Le général Foy, MM. de Sainte-Aulaire et de La Bourdonnaye soutinrent la demande d'enquête. M. de Martignac se rangea de l'avis du garde des sceaux et montra que l'enquête ne pourrait être ordonnée que sur une proposition faite dans les formes prescrites par le règlement. Le surlendemain, M. de Sainte-Aulaire, dans la forme régulière, demanda qu'aux termes de l'article 15 de la loi du 25 mars 1822, le procureur général de la cour de Poitiers fût traduit à la barre de la Chambre pour répondre à l'accusation de s'être rendu coupable d'offenses graves envers la Chambre des députés et s'entendre condamner aux peines portées par les lois. Le 5, la question de la prise en considération de cette proposition fut discutée, mais cette fois avec calme et dignité. M. de Sainte-Aulaire soutint la proposition avec talent. M. de Martignac lui répondit. MM. Courvoisier, Tripier, de La Bourdonnaye,

de Vaublanc et Manuel parlèrent alternativement dans les différents sens. Enfin la proposition fut rejetée par deux cent vingt-six suffrages contre cent vingt-sept.

L'arrêt de la cour d'assises de Poitiers qui prononça sur le sort des accusés fut rendu dans la nuit du 11 au 12 août, après quinze audiences consécutives; la manière dont ce long débat fut conduit jeta sur les accusés un très vif intérêt. Le jury avait été choisi parmi les hommes qu'on devait croire, par leur naissance et tous leurs antécédents, hostiles aux accusés. Le général Berton ayant demandé pour défenseur M. Mérilhou, avocat dans le ressort de Paris, M. de Peyronnet refusa l'autorisation, qu'on ne refuse jamais. Le général alors demanda M. Mesnard, avocat à Rochefort, du ressort de la cour royale de Poitiers, mais non dans celui de la cour d'assises; même refus; si bien qu'à l'ouverture des débats, il déclara sa ferme volonté de ne pas prendre de défenseur. A l'audience, M. Mangin passa toutes les bornes, son langage, son attitude manquèrent de la dignité, de la haute impartialité dont un magistrat ne doit jamais se départir. Il se laissa aller, par exemple, jusqu'à employer contre le général Berton l'épithète de lâche, il n'y en avait pas qui fût moins applicable. Puis il jugea à propos d'ajouter aux noms des quatre députés déjà désignés ceux de MM. Voyer d'Argenson et Manuel; il fit ressortir avec le plus grand soin les indices établissant leur participation à tous les complots qui s'étaient tramés dans les derniers temps sur les différents points du royaume. Quant au reproche de n'avoir pas déféré aux tribunaux des hommes contre lesquels il accumulait tant de charges, voici comment il y répondit : « Les « faits qui les concernent se rapportent bien plus au « second complot qu'à celui qui nous occupe (il faisait allu- « sion au procès qui dans ce même moment se poursuivait « à Paris contre les conjurés saisis à la Rochelle), et pour « ce dernier complot, je ne suis pas compétent; si je

« l'étais... » C'était en quelque sorte adresser un reproche au procureur général de Paris, qui n'avait pas le courage de faire ce que lui aurait certainement fait.

Le général Berton ne manqua pas de relever l'épithète de lâche qui lui avait été donnée par le procureur général et de faire remarquer la quantité d'émigrés qui se trouvaient parmi les jurés qui allaient prononcer sur son sort. Le résumé du président de la cour d'assises fut conçu dans des termes modérés. L'issue du procès fut la condamnation portée le 12 septembre, contre trente-trois des accusés sur cinquante-six. La peine de mort fut appliquée à Berton et à cinq de ses coaccusés comme coupables des complots et attentats qui leur avaient été imputés. Huit autres furent condamnés pour non-révélation à cinq ans d'emprisonnement et deux mille francs d'amende, les autres à trois, deux et une année d'emprisonnement.

Huit jours avant, le 5 septembre, la cour d'assises de Paris avait prononcé onze condamnations dans l'affaire de la Rochelle. Quatre des accusés avaient été condamnés à mort : Bories, Pommier, Goubin et Raoulx; six à cinq années d'emprisonnement, un à trois années, trois à deux années, et un à quinze années de surveillance de la haute police. Ce jugement était encore plus rigoureux que celui rendu à Poitiers. Les conspirateurs de la Rochelle n'avaient point été pris en flagrant délit les armes à la main, comme ceux de Saumur. En admettant comme vrais les projets arrêtés dans les ventes, il n'y avait pas eu commencement d'exécution. Aussi le réquisitoire de l'avocat général, M. de Marchangy, était-il surtout remarquable par le soin qu'il avait pris de bien établir l'existence d'une vaste conspiration contre l'ordre social; c'était une sorte d'histoire des sociétés secrètes, notamment des carbonari. Il les suivait dans leur première organisation, dans leurs ramifications et dans leur établissement sur divers points de la France,

d'où elles correspondaient avec le comité établi à Paris. Le président des assises s'étendit non moins longuement que l'avocat général sur l'existence des sociétés secrètes, sur les dangers qu'elles faisaient courir à tous les gouvernements. Les condamnés étaient jeunes, ils inspiraient la pitié; quelques démarches furent tentées pour obtenir des commutations de peine, mais elles furent vaines; ils furent exécutés le 21 septembre. Une entreprise avait eu lieu pour les délivrer pendant qu'ils étaient dans la prison de Bicêtre, mais elle fut découverte et une condamnation à des peines correctionnelles fut prononcée contre ceux qui s'en étaient rendus coupables. Berton fut exécuté le 9 octobre à Poitiers.

Je m'arrête sur ces procès parce qu'ils sont un des faits caractéristiques de l'époque. Dans cette seule année, douze exécutions pour crimes politiques eurent lieu (1). Cependant il faut bien reconnaître que les conspirations étaient bien moins redoutables qu'elles ne l'avaient été dans le cours des quatre années précédentes. Certes le gouvernement était dans son droit, tous les hommes qu'il a frappés étaient assurément coupables; il a pu prétendre que cette rigueur dans la répression a déconcerté les factieux, les a frappés de terreur. Peut-être eût-il été prudent de ne pas pousser si loin la répression et de ne pas rendre certains hommes irréconciliables, mais j'admets qu'on pense différemment. Ce que je n'admets pas, c'est la conduite tenue dans l'affaire de Colmar, qui entraîna la condamnation par un conseil de guerre du lieutenant-colonel en retraite Caron.

Depuis l'affaire de la conspiration de Belfort, les auto-

(1) Premier complot de Saumur : *Sirejean* et *Coudert*; de Toulon. *Vallé*; de la Rochelle, *Bories*, *Pommier*, *Goubin* et *Raoulx*. Deuxième complot de Saumur : *Berton*, *Caffé*, *Saugé* et *Jaglin*; de Colmar, *Caron*. L'affaire de Belfort n'entraîna pas de condamnation à mort, les accusés jugés les plus coupables ne furent condamnés qu'à cinq ans d'emprisonnement.

rités civiles et militaires du département du Haut-Rhin surveillaient d'un œil attentif ses moindres mouvements. Dans le cours du mois de mai, les menées de quelques individus furent signalées. Parmi eux, le lieutenant-colonel Caron fut considéré comme le plus actif. Compromis en 1820, il avait été acquitté par la cour de Paris, son audace s'en était accrue. On sut qu'il avait cherché à séduire un sergent-major d'infanterie et plusieurs sous-officiers des régiments de chasseurs en garnison à Neuf-Brisach et à Colmar. Or on ne voulait pas qu'il pût échapper encore, faute de preuves, à la punition qu'il méritait. Un certain nombre de soldats furent autorisés à assister à des conciliabules dans lesquels on cherchait les moyens de délivrer les prévenus compromis dans la conspiration de Belfort qu'on allait juger à Colmar. Parmi eux se trouvait un ami particulier de Caron, le colonel Pailhès. Caron avait pour associé principal un sieur Roger, ancien militaire et maître d'équitation à Colmar. Tous les deux s'employaient avec une égale ardeur à entraîner les militaires qui paraissaient disposés à les suivre. Il fut convenu avec Caron, dans un dernier rendez-vous qui eut lieu le 1er juillet, que le lendemain les sous-officiers qu'il croyait avoir gagnés et à la tête desquels il devait se placer, se mettraient en mouvement à cinq heures du soir. Deux escadrons sortirent précipitamment et comme à la dérobée, l'un de Colmar, l'autre de Neuf-Brisach, sous la conduite de deux maréchaux des logis et de quelques officiers déguisés en soldats qui se tenaient cachés dans les rangs. Ils avaient été prévenus qu'ils agissaient dans l'intérêt du service du Roi et qu'ils devaient attendre des ordres. L'escadron sorti de Colmar rencontra bientôt Caron. Il était à cheval en habit bourgeois, mais bientôt il revêtit son uniforme d'officier de dragons. Le mot de ralliement ayant été demandé, Caron et les chasseurs poussèrent le cri de « *Vive l'Empereur Napoléon II !* » A quelque distance on

rencontra l'autre escadron; Caron prit le commandement des deux troupes réunies, et on se porta sur Mulhouse; il y avait donc flagrant délit, commencement d'exécution, etc. Il arriva bientôt devant Ensisheim, petite ville où se trouvait une faible garnison d'infanterie qu'il se flattait de séduire. On le fit renoncer à ce projet, on tourna la petite ville et on se rendit directement à Battenheim, à la recherche d'autres complices, de grands personnages qui devaient prendre la direction du mouvement. Aucun de ceux sur lesquels Caron avait compté ne s'y trouva; dans le long trajet que les escadrons avaient fait au milieu d'un pays très peuplé, en traversant plusieurs villages, personne ne s'était montré. Alors on se décida à jeter le masque, et pendant un débat entre le maire et la troupe qui demandait des billets de logement, Caron, qui sur quelques mots échappés aux soldats et qu'il avait saisis au passage, commençait à manifester un peu d'inquiétude, fut subitement arrêté par un chasseur qui, à un signal convenu, le prit à bras-le-corps. Aussitôt désarmé, dépouillé de ses épaulettes, de ses décorations, il fut garrotté ainsi que son ami Roger et un domestique qui le suivait. Les officiers déguisés reprirent le commandement, on laissa reposer les chevaux pendant six heures, puis les escadrons reprirent chacun de leur côté le chemin de leur garnison. Les trois prisonniers, liés sur un char à bancs, furent conduits à Colmar.

On a souvent caractérisé d'une manière extrêmement sévère les manœuvres de la police pour découvrir les malfaiteurs, plus d'une fois on lui a reproché de laisser ces malheureux s'engager, de les pousser même, au lieu de les retenir dans de criminelles tentatives qu'elle aurait dû empêcher. Ce reproche, souvent exagéré, a pu quelquefois être fondé; l'emploi de pareils moyens ne se peut excuser que dans des cas très rares et par une nécessité absolue. Ici c'était à des corps militaires, sous les armes,

qu'on a pu assigner un rôle destiné à des hommes de la police. Je ne pense pas que nulle part rien d'aussi odieux se soit jamais pratiqué, et pour quel but? Pour faire tomber dans le piège un homme dont on connaissait toutes les intrigues, qu'on suivait pas à pas, et dont on n'avait rien à redouter! Mais il faut aller jusqu'au fond de cette affaire. Ce n'était pas seulement Caron, Roger et quelques-uns de ses amis qu'on voulait faire tomber dans le piège, on espérait compromettre ceux qui dans la contrée pouvaient être hostiles au gouvernement. Le département du Haut-Rhin était un de ceux où se trouvaient le plus d'officiers en retraite ou en demi-solde, le plus d'anciens soldats rentrés dans leurs foyers, conservant les souvenirs de la grande armée. C'était donc à une population tout entière que le piège était tendu. On espérait qu'un grand conflit mettrait les soldats aux prises avec les factieux, qu'on trouverait ainsi l'occasion de rendre à l'autorité royale la force dont elle avait besoin pour écraser enfin la Révolution, qui avait relevé la tête sous le précédent ministère! Aujourd'hui que la force publique était placée entre les mains d'un cabinet animé de sentiments vraiment royalistes, l'heure de la crise salutaire était venue, il fallait la hâter de tout son pouvoir. Heureusement pour tout le monde, l'Alsace ne répondit pas à l'appel, personne ne bougea. Et cependant il a été établi que dans tous les villages traversés par les deux escadrons, les soldats avaient, par ordre de leurs chefs, fait retentir les cris de *Vive l'Empereur!* En vain on est parvenu dans le cours de l'année suivante à faire condamner M. Kœchlin, député et manufacturier très estimé à Mulhouse, pour avoir consigné ce fait dans une brochure intitulée : *Relation historique des événements qui ont eu lieu à Colmar et dans les environs les 2 et 3 juin.* En vain cette brochure a été déclarée calomnieuse et diffamatoire contre les autorités; l'opinion publique n'en est pas moins demeurée convaincue de la vérité de ses allégations.

Il n'était pas étonnant que les témoins lui eussent manqué en justice, l'effroi qu'avait causé toute cette scène et que vint encore accroître le jugement de Caron avait fermé toutes les bouches. Ce jugement fut rendu dans des formes et par un tribunal dont l'intervention n'était pas de nature à rassurer les citoyens. Caron et Roger furent traduits devant un conseil de guerre; ils eurent beau décliner la compétence de ce tribunal, elle fut maintenue par la Cour de cassation. Caron, condamné à la peine de mort, fut exécuté le 1er octobre. Roger échappait au conseil de guerre où la majorité pour le condamner sur le fait d'embauchage ne se trouva pas assez forte; il allait être renvoyé absous, lorsqu'il fut repris sur le réquisitoire du procureur du Roi comme prévenu de complot et renvoyé comme tel devant la cour de Metz. Cet acharnement contre un malheureux échappé à un si grand péril était à la fois cruel et maladroit. Il prouvait qu'il y avait dans cette affaire, au dire même du ministère public, matière à accusation de complot. Ce fait seul dominait l'accusation d'embauchage. C'était avouer clairement l'illégalité du tribunal imposé. Roger fut condamné à mort par la cour d'assises, mais sa peine fut commuée par le Roi en celle de vingt ans de prison. Des promotions, des gratifications extraordinaires vinrent payer la conduite des militaires mêlés à cette affaire, et cela au grand scandale de tous ceux qui avaient quelque souci de l'honneur de l'armée. Un capitaine fut nommé chef de bataillon, deux maréchaux des logis et un sergent furent faits sous-lieutenants et reçurent en outre une gratification de quinze cents francs. Tous les soldats ou chasseurs qui avaient pris part à l'expédition reçurent un franc. Ces distributions se firent en grande parade, sur la place de Colmar, sous les yeux du général commandant la division militaire, le comte Pamphile Lacroix.

La session fut close le 16 août, le budget de 1823 était

voté. Le ministère n'avait plus à recourir désormais aux douzièmes provisoires, il était libre d'ouvrir la session nouvelle à l'époque qui lui conviendrait le mieux. Tout semblait donc prospérer au gré de ses vœux; cependant M. de Villèle était trop habile pour n'avoir pas remarqué certains symptômes indiquant que sa majorité n'était ni aussi forte ni aussi décidée qu'il le désirait. Des ambitions qui n'étaient pas encore satisfaites ou ne l'étaient pas suffisamment, commençaient à montrer leur impatience. Cependant deux directions générales nouvelles avaient été créées pour satisfaire MM. de Castelbajac et Cornet d'Incourt. Un mouvement préfectoral avait été fait au profit des hommes les plus ardents du parti royaliste, MM. de Limairac, de Vaulchier, de Cursay et de Foresta. Tout cela ne suffisait pas. M. de La Bourdonnaye était mécontent, il voulait entrer dans le ministère.

On était en face de l'élection d'un nouveau cinquième. Quelle impression avaient produite les débats judiciaires, les condamnations multipliées? Elle était peu favorable au ministère public et au ministre de la justice. Tout cela ne laissait pas de causer à M. de Villèle d'assez sérieux embarras. Il jugea d'abord à propos, pour répondre aux bruits qui commençaient à s'accréditer de changements ministériels, d'obtenir pour lui et pour deux de ses collègues une marque publique de la satisfaction royale. Le jour de la clôture de la session, une ordonnance lui conféra, ainsi qu'à MM. de Corbière et de Peyronnet, le titre héréditaire de comte. Il voulait plus, il désirait le titre de président du conseil.

Tant qu'avait vécu le duc de Richelieu, il s'était flatté de se réconcilier avec lui et de lui faire accepter cette présidence; n'étant plus retenu par cette considération, il tenait à acquérir, surtout pour ses rapports avec le Roi et avec Monsieur, une supériorité de position lui donnant la facilité de faire accepter ses vues. Une seule chose le gênait,

le nom, la position sociale de M. de Montmorency; tout semblait le désigner, mais il allait partir pour Vérone. Il fallait profiter de cette circonstance; tout fut donc réglé en conséquence entre le Roi, Monsieur et le futur président; on devait tenir la chose secrète, mais une de ces indiscrétions que la faiblesse de Louis XVIII rendait fréquentes faillit tout compromettre. Lorsque M. de Montmorency prit congé de Sa Majesté, elle ne put s'empêcher de lui confier, comme devant lui faire un sensible plaisir, la nomination de M. de Villèle à la présidence du conseil. M. de Montmorency resta confondu; mais il allait monter en voiture et n'osa se plaindre. Il partit donc, emportant avec lui un dépit d'autant plus vif, que le portefeuille du ministère des affaires étrangères restait entre les mains de M. de Villèle pendant toute son absence.

CHAPITRE XVII

Situation de l'Espagne en 1822. — L'armée de la Foi et la régence d'Urgel. — Le congrès de Vérone. — Voyage de M. de Montmorency à Vienne. — Arrivée des souverains à Vérone. — Ouverture des conférences. — Transformation du *cordon sanitaire* en armée d'observation. — Questions posées par M. de Montmorency au Congrès. — Note de lord Wellington. — Les puissances continentales se prononcent pour l'intervention. — Défaite du parti absolutiste en Espagne. — M. de Chateaubriand à Vérone. — Retour de M. de Montmorency à Paris; il est d'accord avec les trois puissances continentales pour donner aux légations l'ordre de quitter Madrid. — Appuyé par M. de Chateaubriand, il exige l'exécution des engagements pris par lui au Congrès; M. de Villèle s'y oppose. — Le ministre des affaires étrangères donne sa démission. — Dépêche de M. de Villèle à M. de La Garde. — M. de Chateaubriand prend la place de M. de Montmorency. — Suppression de l'École normale et de la Faculté de médecine de Paris. — Habileté déployée par M. de Villèle dans l'administration des finances. — Les manœuvres électorales. — Nominations au conseil d'État. — Disgrâce de M. de Vitrolles.

C'est du congrès de Vérone que devait sortir la guerre d'Espagne; la situation s'était aggravée de l'autre côté des Pyrénées. Depuis les derniers mois de 1821, le gouvernement espagnol était aux prises, d'une part, avec les partisans armés de Riego; de l'autre, avec les chefs et les soldats de l'armée de la Foi. Mais comme tout se passe dans ce pays d'une manière imprévue, les élections n'avaient pas été aussi mauvaises qu'on aurait pu le craindre. Elles avaient donné la majorité au parti modéré. Le ministère semblait décidé à faire triompher l'ordre et le respect des lois. Grâce à ses efforts, à son influence, le parti des anarchistes avait chaque jour perdu du terrain dans Madrid. Le gouvernement civil et le gouvernement militaire étaient entre les

mains de deux hommes de bien, le général Morillo et le chef politique Saint-Martin. On pouvait entrevoir des jours meilleurs, quand tout fut de nouveau troublé par les entreprises du parti royaliste. L'armée occupait dans les provinces du Nord la forteresse d'Urgel, ainsi que plusieurs petites places situées sur la frontière des Pyrénées. Elle avait des chefs audacieux, qui se persuadèrent que le moment était venu de tenter un coup décisif et de renverser le gouvernement constitutionnel. Ils avaient des intelligences bien établies avec le roi, à la cour et dans Madrid. On fit agir les bataillons de la garde de service auprès du roi, le jour où la session des Cortès venait d'être close. Une rixe s'éleva à la sortie de la salle, entre des groupes qui criaient, d'une part : *Vive le roi constitutionnel !* de l'autre : *Vive le roi absolu !* Une partie des bataillons de la garde, qui s'était retirée sur le Prado, rentra bientôt dans la ville. avec l'intention de s'en emparer et d'en chasser les militaires, qui faisaient la principale force du parti de la révolution.

Le succès de cette entreprise n'était pas impossible, si je n'ai pas été mal informé. Morillo lui-même, plus fatigué que qui que ce fût des désordres et des orages révolutionnaires, était en disposition de ne s'y opposer que très mollement, lorsqu'une entrevue qui eut lieu entre le roi et lui au palais lui fit connaître combien les dispositions de ce prince envers tous ceux qui avaient plus ou moins concouru à la révolution seraient à redouter, s'il venait à triompher, il laisserait alors tomber le masque dont il s'était jusqu'alors couvert. La résolution du général fut dès lors prise; il se mit à la tête des miliciens, et les bataillons venus du Prado, mal conduits, sans plan concerté, abandonnés par deux autres bataillons renfermés dans le palais et que Ferdinand ne voulait jamais laisser sortir, furent complètement repoussés, puis dispersés. Tout cela était accompli le 7 juillet. Le pouvoir passa dans les mains de la députation permanente

des Cortès, et le ministère, dont la malhabile modération avait, disait-on, amené cette catastrophe, dut céder la place à un ministère composé d'hommes plus énergiques, dont le premier soin fut de frapper les vaincus. Le nombre des victimes ne se trouva pas cependant aussi considérable qu'on pouvait le craindre; les plus marquants furent un capitaine de la garde et le général Elio, ancien capitaine général de Valence, arrêté depuis longtemps et jusqu'alors épargné. S'il y eut quelque modération dans cette réaction politique, on n'en saurait attribuer le mérite au roi Ferdinand. Quand le ministre de France vint l'adjurer de proclamer une amnistie que tout le monde désirait, qui était dans son droit, qui l'honorerait aux yeux de tous les partis, quand il fut supplié par les parents des gardes prisonniers de les sauver, il répondit : « Il faut savoir s'en tirer quand on commence une révolution; vraiment, pour le bien que m'ont fait les gardes, il est fort inutile que je m'expose en leur faveur. »

Cet échec dans la ville de Madrid n'avait pas découragé les troupes royalistes qui occupaient les provinces du Nord; elles remportèrent même d'assez brillants succès qui ne tardèrent pas à prendre au dehors une grosse importance. Une régence fut installée à Urgel, composée de l'évêque de Taragone, du marquis de Mataflorida et du baron d'Eroles. Elle avait certainement des pouvoirs que Ferdinand lui avait fait tenir secrètement. Aussitôt formée, elle s'empara de la direction de toutes les affaires au dedans et au dehors; elle donna une plus vive et plus forte impulsion aux opérations de l'*armée de la Foi,* et entra en relation avec tous les gouvernements. Le ministère français ne pouvait ostensiblement accueillir ses envoyés, mais ils trouvèrent un accès facile auprès des hommes les plus influents à la Cour et surtout auprès de Monsieur. Le ministre des affaires étrangères leur était acquis et ne devait pas hésiter à leur marquer l'intérêt que leur cause lui inspirait.

C'est dans ces dispositions que M. de Montmorency partit d'abord pour Vienne. Quelle était la raison de ce voyage préliminaire? Pourquoi ne pas se rendre directement à Vérone? On ne peut guère douter que son principal but ne fût de se mettre avec M. de Metternich sur un meilleur pied que celui où s'était placé le ministère Richelieu, car avec les projets très arrêtés qu'on avait certainement déjà sur l'Espagne, il fallait se concilier cette grande influence. Parfaitement tranquille sur l'Italie, où les forces autrichiennes se trouvaient solidement établies, le premier ministre d'Autriche ne voyait aucun avantage à donner à l'empereur Alexandre l'occasion d'intervenir de nouveau dans les affaires de ce pays. Il trouvait que le motif originairement donné pour la réunion du congrès, c'est-à-dire la nécessité de régler définitivement avec la durée de l'occupation autrichienne la force des corps d'armée, n'avait plus de valeur; que les conventions seraient tout aussi facilement conclues sans grand appareil, par les soins des ambassadeurs respectifs et à l'aide de correspondances établies entre les divers cabinets.

La Prusse pensait absolument de même; l'Angleterre était encore bien plus prononcée dans cette manière de voir. Il était évident pour elle que, du moment où le congrès serait réuni, on ne pourrait éviter la question espagnole. Or il n'y avait rien sur quoi elle eût fait connaître plus ouvertement son opinion que sur la nécessité de laisser un libre cours à la révolution dans ce pays. On peut consulter la note confidentielle que, dès le mois de mai 1820, elle avait fait communiquer aux cours d'Autriche, de France et de Russie. Sa conviction n'avait pas changé; elle avait saisi toutes les occasions d'en renouveler l'expression. Son action diplomatique se trouvait momentanément un peu affaiblie par la perte qu'elle venait de faire de son ministre dirigeant, lord Castlereagh. Il s'était donné la mort dans les premiers jours d'août. Aucun homme peut-être, entre

ceux qui jouaient alors un rôle politique en Europe, n'était placé aussi haut que lui dans l'esprit de l'empereur Alexandre; aucun n'était plus en état d'exercer une réelle influence sur ses décisions. Sa disparition de la scène, qui eût toujours été un événement grave, fut surtout importante au moment du congrès. Quant à l'empereur Alexandre, il aimait par-dessus tout la solennité de ces réunions, dans lesquelles il croyait toujours retrouver, non sans quelque fondement, la position prépondérante qu'il s'était faite en 1814 et 1815. Les affaires d'Italie n'avaient plus à ses yeux qu'un intérêt secondaire; mais celles de Grèce, celles d'Espagne? Il aurait fort aimé que l'attention donnée à ces dernières fît oublier les premières; puisqu'il ne pouvait tirer parti, pour ses vues d'agrandissement aux dépens de la Turquie, des efforts que faisaient les Grecs pour recouvrer leur indépendance, il voulait au moins que les principes qu'il avait tant contribué à faire prévaloir et qui aujourd'hui le gênaient si fort, fussent appliqués à l'Espagne. Il lui plaisait d'ailleurs beaucoup, s'il ne pouvait y porter directement la main, de faire au moins sentir l'action de sa volonté sur cette autre extrémité de l'Europe, de montrer que, même pour des événements qui se passaient à une si grande distance de lui, le cabinet de Pétersbourg donnait l'impulsion aux autres cabinets du continent.

Du côté de la France, le parti qui avait porté le ministère Villèle aux affaires voyait avec une vive satisfaction un congrès où l'opinion royaliste allait enfin être nettement et loyalement représentée. La situation de l'Espagne offrait la plus belle occasion pour déclarer la guerre aux révolutionnaires, même, pour qui savait entendre à demi-mot, aux constitutionnels.

Les journaux dont le parti disposait, hors un seul, le *Journal des Débats,* poussèrent à l'intervention armée. Ce journal appartenait plus spécialement à M. de Villèle, recevait sa direction, suivait ses errements. Sa modération

dans cette occasion était un fait remarquable. C'est qu'en effet M. de Villèle était fort désireux d'éviter la guerre. Il connaissait très bien les dispositions contraires de M. de Montmorency, mais il comptait sur le secours que devait lui prêter l'Angleterre et ne doutait pas que les ministres plénipotentiaires qui allaient se trouver en présence ne fussent tous au fond, hors celui de Russie, beaucoup plus enclins à la paix qu'à la guerre; il se flattait d'ailleurs de contenir M. de Montmorency par la correspondance qu'il entretiendrait avec lui. M. de Montmorency s'était laissé aller à permettre à presque tous les ambassadeurs de France dans les grandes cours de se rendre à Vérone. Ainsi se trouvait formé une sorte de grand conseil de cabinet au milieu duquel il serait aisé de soulever les objections les plus propres à le calmer, à le retenir. Jamais on n'a vu, assistant à un congrès dans lequel il y avait si peu d'affaires à traiter, un aussi grand nombre de diplomates appartenant à la même puissance : M. de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, M. de La Ferronnays à Saint-Pétersbourg, M. de Rayneval, ministre à Berlin, M. de Serre, ambassadeur à Naples, M. de Blacas, on ne sait guère à quel titre, car dès le mois de juillet il avait donné sa démission dans un moment d'humeur (1); enfin M. de Chateaubriand, ambassadeur en Angleterre. Venaient ensuite quatre ou cinq secrétaires d'ambassade, un consul général, dix ou douze attachés; M. de Chateaubriand à lui seul en amena sept, sans parler des employés du ministère arrivés à la suite de M. de Montmorency.

M. de Chateaubriand avait beaucoup insisté pour aller à Vérone. Il avait persuadé à M. de Villèle que personne n'était plus propre que lui, attendu le crédit dont il jouissait dans le parti royaliste, à résister, sans qu'on en pût mal penser, à M. de Montmorency, dans ses projets d'in-

(1) On lui avait refusé de venir faire auprès du Roi son service de premier gentilhomme de la chambre.

tervention en Espagne. J'ai même quelques raisons de croire que le ministère des affaires étrangères lui fut dès lors promis. M. de Villèle était très décidé à saisir la première occasion favorable pour se débarrasser de M. de Montmorency. Sa liaison si intime avec le parti religieux, la pensée qu'il ne lui pardonnerait pas de s'être emparé de la présidence qu'il désirait gênaient M. de Villèle. Il ne sut pas prendre son parti; n'ayant aucune conviction fortement arrêtée, subordonnant toujours ses résolutions au besoin de ne pas heurter de front son parti, il est arrivé peu à peu, de concessions en concessions, à accepter ce qui lui répugnait le plus, à courir les hasards qu'il avait redoutés.

Le duc de Wellington avait été désigné pour occuper au congrès la place de lord Castlereagh. Or, le duc de Wellington était non moins que lui opposé à l'idée d'une attaque à main armée contre l'Espagne; il avait, en toute occasion, fait connaître son opinion sur les dangers d'une telle entreprise, et la profonde connaissance qu'il devait avoir de ce pays, où son nom et ses armes avaient brillé d'un si grand éclat, donnait beaucoup de poids à ses paroles. Le duc de Wellington était passé par Paris dans les derniers jours de septembre. Il avait eu une longue conférence avec M. de Villèle et ne lui avait point dissimulé à quel point son cabinet et lui personnellement étaient opposés à toute intervention armée dans les affaires d'Espagne. M. de Villèle, rassuré par cette déclaration si nette et bien convaincu qu'une opposition aussi formelle ne pouvait manquer de déjouer tous les projets belliqueux, avait cru habile de mettre en avant la nécessité pour le congrès de paraître prendre au sérieux la situation de l'Espagne et de ne pas se séparer sans avoir examiné l'hypothèse d'une guerre dans laquelle la France se trouverait engagée par la force des choses. Le duc de Wellington avait répondu qu'il demanderait de nouvelles instructions à son cabinet,

mais il n'avait pas dissimulé sa conviction que le ministère anglais persisterait dans les intentions qui avaient été tant de fois exprimées et dont rien dans les événements survenus ne justifiait la modification.

C'est sur ce terrain qu'allaient s'ouvrir les conférences préliminaires à Vienne. Le début de notre ministre des affaires étrangères avait été significatif et trahissait l'état de son esprit. A peine descendu dans son hôtel, il en était ressorti à pied. M. de Metternich, instruit de son arrivée, s'était présenté aussitôt; ne le trouvant pas, il l'avait attendu; puis, l'attente se prolongeant, il avait fini par quitter la place. M. de Montmorency revint au bout de trois heures, qu'il avait passées d'abord à entendre une messe, puis à aller prendre langue avec des religieuses auxquelles l'avaient adressé leurs sœurs de Paris.

L'empereur Alexandre se trouvait à Varsovie et n'arriva que vers le milieu du mois de septembre. Il affecta la plus grande simplicité et, à l'exception de quelques revues militaires, parut vêtu en simple particulier, même dans les réunions de la cour. On sut bientôt qu'il avait fait l'accueil le plus flatteur au représentant de la France. On pouvait en conclure une intelligence parfaite sur les idées que la France et la Russie cherchaient à faire prévaloir dans le congrès. Le roi de Prusse était arrivé de son côté. Après quelques conférences entre leurs ministres respectifs, le départ des trois souverains pour Vérone fut fixé au 30 septembre. Le duc de Wellington n'arriva que le 27 ou le 28. La ville de Vérone avait été choisie, d'une part, parce qu'elle était en Italie et que les affaires de ce pays étaient toujours, en apparence, la cause principale de la réunion; de l'autre, parce qu'elle se trouvait à l'entrée de la péninsule italienne, où M. de Metternich ne se souciait pas que les souverains et surtout le czar pénétrassent trop avant.

La réunion ne fut complète que vers le 17 ou le 18 octobre; les conférences ne s'ouvrirent que le 20. Dès le 22 sep-

tembre précédent, le président du conseil de France avait pris une résolution qui devait avoir des conséquences qu'il ne prévoyait pas. Les dangers de la fièvre jaune étant passés, le gouvernement espagnol avait pressé le gouvernement français de rompre le cordon sanitaire formé sur la frontière. C'eût été causer aux royalistes de France et aux absolutistes d'Espagne, dont l'accord devenait chaque jour plus intime, un grave déplaisir. M. de Villèle prit le parti de convertir le cordon sanitaire en une armée d'observation. C'était encourager et relever les espérances du parti absolutiste. Ce fut, en effet, à partir de ce moment que les secours d'argent commencèrent à arriver de l'étranger à la régence d'Urgel. Les premiers qui arrivèrent furent envoyés par le Pape; il en vint ensuite de la cour de Naples par l'intermédiaire de la duchesse de Berry. Une partie de ces fonds servit à des opérations de bourse dirigées par M. Ouvrard. S'il faut croire les confidences qu'il fit lui-même à M. Lainé avant de quitter Bayonne, le bénéfice ne fut pas moindre de douze millions. Loin d'être ébloui par cette confidence, M. Lainé, avec son bon sens supérieur, lui avait répondu qu'il craignait bien que toutes ces belles spéculations ne le conduisissent un jour à la prison. Toujours est-il que c'est à cette époque que M. Ouvrard avait reçu la promesse d'être le grand munitionnaire de la guerre future. Il n'hésita pas à se présenter au congrès de Vérone, où il fut accueilli avec une faveur marquée par des personnages considérables. Il devint l'homme de confiance du parti absolutiste et fut chargé par la régence d'Urgel de négocier un emprunt de 80,000 réaux.

En se décidant à transformer le cordon sanitaire en armée d'observation, M. de Villèle a-t-il espéré qu'il donnerait sérieusement à penser au gouvernement espagnol, qu'il le rendrait plus facile sur les propositions qu'on serait dans le cas de lui faire à l'issue du congrès? Dans sa pensée, ces propositions ne devaient certainement pas

aller au delà de quelques modifications dans le régime et les formes constitutionnelles. Si tel a été son but, il fut trompé; une fois l'armée d'observation admise, le ministre de la guerre et ceux qui voulaient la plus prompte invasion en Espagne ne manquèrent pas de s'en emparer. Les corps qui la composaient furent réorganisés, augmentés; on y envoya des généraux, on fit le nécessaire pour que rien ne manquât au moment où l'expédition serait décidée. C'est ainsi que M. de Villèle eut la main forcée; la fortune l'a beaucoup mieux servi que n'auraient pu le faire tous les calculs de sa prudence. C'est à cette occasion, à propos des dépenses engagées, que commencèrent ses premiers démêlés avec le duc de Bellune, qu'il eut lieu de reconnaître combien son administration était désordonnée et dépensière (1). Tous ces inconvénients devinrent bien plus saillants quand il fallut organiser des services extraordinaires. En vain, en sa qualité de ministre des finances, M. de Villèle essaya de le retenir, de le lier par les formes de la comptabilité; tous ses efforts furent inutiles, il dut subir, jusqu'au jour où le scandale éclata, toutes les misères que peut enfanter une grande incapacité administrative. C'était là cependant le ministre qu'on avait voulu imposer au duc de Richelieu!

Le Roi arriva bientôt à Vérone, ainsi que le roi de Sardaigne et l'archiduchesse Marie-Louise, puis une foule de princesses, la grande-duchesse de Toscane, les duchesses de Modène et de Lucques, la vice-reine de Lombardie, etc. Les concerts, les bals, les fêtes les plus brillantes succédèrent aux délibérations qui devaient décider du sort d'un

(1) Le duc de Bellune aurait voulu faire du nouveau; il saisissait toutes les occasions d'introduire quelques changements dans l'armée, afin de laisser trace durable de son ministère. Il imagina de faire raccourcir tous les fusils de l'armée. Il demanda à M. de Caux ce qu'il pensait de cette idée. « Excellente, monseigneur! répondit celui-ci, et « d'autant meilleure que vous êtes sûr que votre successeur n'aura « aucun moyen de les rallonger. »

grand royaume. Cela dura plus de deux mois. M. de Montmorency n'assista pas aux dernières conférences; il repartit pour la France aussitôt que furent prises les résolutions concernant l'Espagne; c'était la seule question qui eût, à ses yeux, une grande importance. Quant à celles qui touchaient l'Italie, premier objet de la réunion, on ne s'en occupa que dans les dernières séances. Il fut convenu que l'armée autrichienne qui occupait le royaume de Naples serait diminuée de 17,000 hommes. Rien ne fut arrêté sur l'époque de l'évacuation définitive. Au 1er janvier 1827, c'est-à-dire au bout d'un peu moins de six ans, 240 millions avaient déjà été payés par les Napolitains. Il fut décidé que, le 1er septembre 1823, toutes les places fortes seraient remises au roi de Sardaigne et que toutes les troupes autrichiennes seraient sorties du royaume. On évita de parler de la Grèce, bien qu'une adresse aux souverains fût apportée par un envoyé du Sénat. On ne lui permit pas d'arriver jusqu'à Vérone, tout le monde étant d'accord pour ne pas soulever cette question; mais il fut longuement parlé de la traite des nègres et de l'abolition de l'esclavage. Le duc de Wellington demanda que les puissances maritimes voulussent bien consentir à l'établissement d'un droit de visite sur les bâtiments soupçonnés de faire la fraude. J'ai voulu épuiser les questions accessoires, pour n'avoir plus à m'occuper que de la question principale, l'intervention en Espagne.

M. de Montmorency, qui s'était entendu à Vienne, d'abord avec l'empereur Alexandre, puis avec M. de Metternich, puis enfin avec le principal ministre de Prusse, qu'il trouva plus disposé que celui d'Autriche à entrer pleinement dans son sens, posa, dès l'ouverture du congrès, trois questions :

« 1° Au cas où la France se trouverait dans la nécessité « de rappeler son ambassadeur de Madrid et d'interrompre « toutes les relations diplomatiques avec l'Espagne, les « hautes puissances seraient-elles disposées à adopter des

« mesures semblables et à rappeler leurs légations respec-
« tives?

« 2° Si la guerre éclatait entre la France et l'Espagne. « sous quelle forme et par quels actes les autres puissances « offriraient-elles à la France cet appui moral qui, en don- « nant à ses mesures tout le poids et l'autorité de l'alliance, « inspirerait une terreur salutaire aux révolutionnaires de « tous les pays?

« 3° Quelle est enfin l'intention des hautes puissances « sur l'étendue et la forme du secours matériel qu'elles « seraient disposées à donner à la France, dans le cas où « une intervention active serait, sur sa demande, jugée « nécessaire? »

Les instructions que le duc de Wellington avait reçues en réponse aux questions faites à sa cour, à la suite de sa conversation avec M. de Villèle, étaient très nettes. M. Canning répondait : « S'il y a un projet arrêté d'intervenir par « force ou menace dans les affaires d'Espagne, les ministres « de Sa Majesté sont si convaincus de l'inutilité et du dan- « ger d'une telle intervention, les principes sur lesquels on « se fonde paraissent si erronés, l'exécution en paraît si « impraticable, que, quand la nécessité le réclamerait, ou « plutôt quand l'occasion s'en offrira, vous devez déclarer « formellement que Sa Majesté est bien décidée, quelles « que soient les circonstances qui se présentent, à ne « jamais prendre part à cette intervention. »

Les jours qui s'écoulèrent entre le 20 et le 30 octobre furent employés en pourparlers, en conférences, dont le résultat fut que, dans la séance du 30, le duc de Wellington remettait au congrès une note fort détaillée où, rappelant et expliquant la conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne depuis le commencement de sa révolution, il déclara que Sa Majesté Britannique « considérait comme « absolument impossible une rupture venant du côté de « l'Espagne, aussi bien qu'une mesure quelconque de

« nature à rendre nécessaire toute interruption de relations « diplomatiques par la France; que, comme Sa Majesté « Britannique n'était pas du tout informée de ce qui s'était « passé entre l'Espagne et la France depuis le mois « d'avril 1820, comme son gouvernement ne pouvait « savoir sur quel fondement le gouvernement français « pourrait juger convenable d'interrompre les relations « entre la France et l'Espagne, ou pourquoi la guerre « viendrait à éclater entre les deux États, il était impos- « sible aux conseillers de Sa Majesté Britannique de pro- « noncer sur l'avis qu'ils croiraient devoir lui donner dans « le cas où une de ces circonstances viendrait à se présen- « ter. Il lui était donc impossible de répondre à aucune des « questions proposées. »

L'Autriche, la Russie et la Prusse répondirent d'abord « qu'elles suivraient l'exemple de la France à l'égard de « leurs relations diplomatiques, ensuite qu'elles pren- « draient l'attitude que prendrait la France, enfin qu'elles « lui donneraient un appui moral, même des secours en « cas de nécessité, d'après un traité qui devait établir les « motifs et fixer l'époque et le mode de cette coopération ».

Le 30, on délibéra sur le mode de communication qui devait être employé vis-à-vis de l'Espagne pour lui faire connaître les déterminations des quatre puissances continentales qui venaient de tomber d'accord entre elles. L'idée d'une note collective fut écartée comme trop irritante; il fut convenu que le ministre de chacune des quatre puissances à Madrid présenterait une note séparée, sinon conforme dans les termes, du moins de même teneur au fond. Ces notes devaient être communiquées aux plénipotentiaires de la Grande-Bretagne. Quelques jours après, l'idée des notes fut abandonnée et remplacée par des dépêches que les ministres des cours alliées écriraient à leurs ministres en Espagne. Ils feraient ainsi connaître les sentiments de leurs souverains. Les projets de dépêches

furent communiqués au duc de Wellington; il fit une longue réponse dont le résumé est que le résultat de ces communications au gouvernement espagnol serait très probablement une interruption immédiate de toutes les relations diplomatiques entre les quatre cours alliées et l'Espagne, sans rien changer à l'état du différend qui pouvait exister entre la France et l'Espagne; que cette démarche ne serait d'aucune utilité pour la France. Quant au gouvernement de Sa Majesté Britannique, il pensait que s'immiscer dans le gouvernement intérieur et dans les actes d'un État indépendant, à moins que ces actes ne portassent une atteinte essentielle aux intérêts des sujets de Sa Majesté, ce serait se mettre en contradiction avec tous les principes suivant lesquels Sa Majesté s'était constamment réglée dans toutes les questions relatives à la politique intérieure des nations. Le gouvernement britannique devait donc s'abstenir. « En conséquence, disait le duc de « Wellington, Sa Majesté bornera ses efforts et ses bons « offices à enjoindre à son ministre à Madrid d'adoucir « l'irritation que ces communications peuvent occasionner, « et d'employer à cela toute son influence. »

Cette réponse ne changea rien à la décision des quatre puissances continentales. M. de Montmorency partit pour Paris, apportant au cabinet des Tuileries la dépêche qu'il avait rédigée à Vérone pour le ministre de France à Madrid. Il y faut ajouter la déclaration formelle que la France, étant regardée comme la puissance la plus intéressée au rétablissement de l'ordre en Espagne, était laissée seule arbitre des moyens à employer pour arriver à ce but avec la garantie des secours de ses alliés, si elle les jugeait nécessaires, dans certains cas spécifiés ou à spécifier.

Pendant que ces résolutions étaient prises à Vérone, l'Espagne, loin de s'arrêter dans la route où elle était engagée, semblait y marcher avec plus d'assurance que jamais. Le Roi, après l'échec du mois de juillet, n'avait pu

se refuser à une convocation extraordinaire des Cortès qui, en travaillant à organiser toutes les mesures de défense et de sûreté publique, donneraient le moyen de pousser avec plus de force et d'activité la guerre qui était engagée sur divers points contre l'armée de la régence d'Urgel. Après quelques succès, celle-ci avait été battue. Les généraux de l'armée de la Foi, poussés par Mina, qui commandait l'armée constitutionnelle, durent abandonner successivement presque tous les points fortifiés qu'ils avaient précédemment enlevés; à la fin de novembre, la régence d'Urgel, avec tous les membres du gouvernement qu'elle avait organisé, se trouva réduite à la nécessité de chercher un refuge sur le territoire de France. La cause des royalistes absolutistes, abandonnée à ses propres forces, paraissait donc perdue en Espagne. Si le ministère avait profité de ce moment de succès pour donner à la France quelque satisfaction, s'il avait compris la nécessité de désavouer la propagande révolutionnaire que ses agents se permettaient au dehors, il aurait pu conjurer l'orage. M. Martinez de la Rosa, qui avait été ministre des affaires étrangères, eût probablement adopté cette marche prudente; mais le caractère obstiné de son successeur, M. de San Miguel, ne lui permit pas de le faire. Son langage, à mesure que la crise approchait, devint plus cassant et plus fier. Peut-être aussi la confiance qu'il avait dans l'opposition que le gouvernement anglais manifestait contre toute mesure agressive contribua-t-elle à lui faire prendre l'attitude hautaine qu'il garda jusqu'à la fin.

Le cabinet anglais serait donc arrivé plus sûrement à empêcher toute intervention, s'il avait fait comprendre au cabinet de Madrid la nécessité de se montrer plus conciliant. Je dois reconnaître que l'Angleterre n'était pas seulement conduite par les inspirations de sa politique accoutumée, toujours portée à prendre ombrage de l'influence que la France pourrait prendre en Espagne, mais qu'elle

obéissait en même temps à un profond sentiment des difficultés que devait entraîner une invasion en Espagne, et des dangers qu'elle ferait courir à toute l'Europe. C'était l'opinion du duc de Wellington, c'était celle de tous les hommes ayant déjà fait la guerre de la Péninsule. Il ne faut donc pas s'étonner de la répugnance que M. de Villèle avait au fond de l'âme pour une entreprise qui, aux yeux les plus exercés, pouvait passer pour téméraire.

Les désastres du parti absolutiste en Espagne, loin de refroidir l'ardeur de ceux qui s'intéressaient à son triomphe, les poussaient encore plus vivement à lui porter un secours.

Ce qu'avait prévu le duc de Wellington dans sa note du 20 novembre ne tarda pas à se réaliser. Les ministres des quatre puissances reçurent l'ordre de partir immédiatement, dans le cas où la communication qu'ils étaient chargés de faire n'obtiendrait pas du cabinet espagnol une réponse satisfaisante. Dans ces dépêches, conçues en termes à peu près identiques, on blâmait avec la même sévérité l'acte d'insurrection militaire sur lequel était fondée la révolution d'Espagne. On relevait le défaut de liberté dont était entaché le consentement donné par Ferdinand VII à la constitution dite des Cortès, dont le funeste exemple avait tant contribué aux troubles de l'année précédente dans le royaume de Naples et dans le Piémont. On montrait, dans les dépêches, le souverain d'Espagne prisonnier dans sa capitale, séparé de tout ce qui lui restait de serviteurs fidèles, abreuvé de dégoûts et d'insultes, exposé à tous moments à des attentats dont la faction au pouvoir n'avait trouvé aucun moyen de le préserver, si même elle ne les provoquait pas. L'allusion aux scènes de juillet et à la dispersion de la garde royale était claire. La conclusion était que la constitution que les Espagnols s'étaient donnée était incompatible avec la conservation du gouvernement royal en Espagne, par conséquent avec le repos et la sûreté des États monarchiques en Europe. Si

donc ils ne la changeaient pas, l'Europe monarchique ne pouvait plus vivre en paix avec eux. Après de telles observations, l'ordre envoyé aux ministres résidents de quitter Madrid s'ils ne recevaient satisfaction immédiate était bien grave. Au fond, personne dans le congrès ne se faisait illusion. La réponse satisfaisante qu'on exigeait ne pouvait être faite. Il importait donc aux partisans de l'intervention armée que le départ des ambassadeurs fût effectué et que la rupture diplomatique fût complète. En quittant Vérone, M. de Montmorency avait laissé à ses trois collaborateurs, MM. de Caraman, de Chateaubriand et de La Ferronnays, l'ordre de tout faire pour qu'il en fût ainsi. M. de Chateaubriand était alors le seul des trois qui ne fût pas de l'opinion de son chef. Il vivait en dehors de ses collègues, entouré de ses sept attachés; à vrai dire, son début au milieu de la réunion si brillante des souverains et des ministres avait été terne; son amour-propre en avait été blessé. Arrivé un peu tard, lorsque tout était déjà commencé, il n'avait excité qu'une médiocre attention. Il avait surtout affecté de dire que ses opinions étaient bien plus conformes aux opinions du président du conseil qu'à celles de M. de Montmorency, qu'elles se rapprochaient beaucoup de celles du duc de Wellington. Ce n'était pas fait pour plaire à l'empereur de Russie. Alexandre lui savait déjà mauvais gré de sa passion pour la liberté de la presse. La maison d'Autriche partageait ce sentiment. Lorsqu'il fut présenté à l'impératrice, elle affecta de dire à celui qui l'introduisait : « C'est M. de Chateaubriand, l'auteur? » Cette qualification ne répondait aucunement à ses prétentions; il en fut très piqué. Nous verrons bientôt comment il sortit de cette fausse situation.

Quand M. de Montmorency arriva à Paris, M. de Villèle eut soin de lui ménager, de la part du Roi, la réception la plus bienveillante. Il se porta à sa rencontre pour le saluer le premier du titre de duc, que le Roi venait de lui con-

férer. Mais quand M. de Montmorency rendit compte au conseil de tout ce qui avait été fait à Vérone, de la dépêche qu'il y avait rédigée et qui n'avait besoin, pour être envoyée au ministre de France pour qu'il la présentât avec celles des autres cours, que de l'approbation définitive du Roi, le débat s'éleva avec une grande vivacité. M. de Villèle n'eut pas de peine à comprendre, comme le duc de Wellington l'avait fait, que des dépêches conçues en pareils termes devaient forcément amener le rappel immédiat des ambassadeurs. M. de Montmorency n'hésita pas à reconnaître que telle était aussi la résolution qu'on pouvait regarder comme arrêtée entre les trois cours continentales et à laquelle il avait donné son plein assentiment. M. de Villèle se récria sur les inconvénients d'un tel procédé; il le repoussa pour la France. Il soutint que les trois puissances, qui ne s'étaient engagées dans cette affaire qu'à l'instigation de la France, ne devaient pas lui conseiller d'interrompre brusquement les négociations; on ne devait pas renoncer à l'espérance de tout terminer par les voies pacifiques. M. de Montmorency insistait sur le rappel simultané des ministres, comme chose convenue au congrès, sous sa responsabilité personnelle. La discussion se poursuivait avec une égale opiniâtreté des deux côtés, lorsque le général Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, et le duc de Wellington arrivèrent à Paris : le général Pozzo envoyé par son souverain pour appuyer les propositions de M. de Montmorency, le duc de Wellington très décidé à seconder M. de Villèle. Il avait reçu des dépêches lui enjoignant d'offrir la médiation de l'Angleterre; M. de Villèle avait, de son côté, envoyé à Vérone, aux plénipotentiaires français, l'ordre de faire connaître au congrès le désir du gouvernement français de surseoir à l'envoi des dépêches combinées entre les trois puissances. M. de Montmorency n'en persistait pas moins dans son système, et le débat se prolongea jusqu'au 25 décembre. La média-

tion de l'Angleterre fut refusée. Il était difficile, au fond, de ne pas prendre ce parti, l'Angleterre ne voulant dans cette affaire reconnaître en aucune façon l'action de l'alliance des quatre cours, n'admettant d'autre droit à une action quelconque vis-à-vis de l'Espagne que celui qui pouvait appartenir à la France comme puissance limitrophe; la France, d'une autre part, ne pouvant, sans manquer à tous les engagements contractés à Vérone, se départir avec les trois puissances continentales d'une union qu'elle avait elle-même provoquée. Cette médiation, bien que refusée, n'en était pas moins un encouragement pour M. de Villèle. Il espérait que, l'Angleterre ayant si persévéramment affirmé son avis, le cabinet de Madrid se déciderait à faire les concessions nécessaires au maintien de la paix.

Le duc de Wellington, plein de confiance dans les sages intentions du président du conseil, était retourné à Londres le 20 décembre, convaincu qu'on pourrait éviter le conflit. Il se trompait. Le jour même de son départ, l'un des plénipotentiaires français laissés à Vérone arrivait, apportant une circulaire adressée par les trois monarques, qui s'y trouvaient encore, à leurs légations respectives, pour les informer de l'ordre que Leurs Majestés venaient de donner à leurs ministres de quitter la péninsule espagnole. « L'état « des choses que chaque jour, dans ce pays, menaçait de « rendre plus cruel et plus alarmant, ne leur permettait « pas de rester spectateurs tranquilles, de prêter par leurs « représentants la fausse couleur d'une approbation tacite « aux actes d'une faction déterminée à tout entreprendre « pour conserver son funeste pouvoir. » Ainsi, non seulement les dépêches avaient été expédiées, mais elles avaient été accompagnées d'un ordre de rappel adressé aux légations donné d'une manière encore plus absolue qu'on ne s'y était attendu. Mais comment se faisait-il que ce fût M. de Chateaubriand qui eût accepté la mission d'apporter

la nouvelle d'une résolution aussi peu d'accord avec l'opinion qu'on lui supposait jusqu'au moment où M. de Montmorency avait quitté le congrès?

Au moment où les débats étaient les plus vifs dans le congrès de Vérone, M. de Montmorency craignant la responsabilité, si les résolutions adoptées conduisaient à la guerre, n'étant pas non plus sans inquiétude sur la situation dans laquelle il allait être vis-à-vis du président du conseil, voulut s'appuyer sur l'avis des trois plénipotentiaires qui lui avaient été associés. Il les réunit le 8 novembre et leur posa nettement cette question : La guerre avec l'Espagne est-elle désirable? doit-on travailler à l'amener? M. de Caraman se prononça contre, M. de La Ferronnays et M. de Chateaubriand furent pour l'affirmative. Ce qui est inexplicable, c'est que M. de Montmorency ne chercha pas à tirer parti de cette consultation et qu'il la laissa ignorer à M. de Villèle. Si celui-ci en avait été informé, il est fort probable qu'il ne se serait pas jeté dans les bras de M. de Chateaubriand, comme il ne tarda pas à le faire, et n'aurait peut-être pas rompu avec M. de Montmorency. La personne qui m'a démontré l'authenticité de ces détails ajoutait : « Cette conférence est la seule occa« sion où M. de Chateaubriand se soit expliqué nettement « à Vérone. » Après le départ de M. de Montmorency sa situation, jusque-là si fausse, s'était modifiée. Les deux plénipotentiaires ses collègues lui reconnurent une sorte de primauté en lui donnant la qualification de principal plénipotentiaire. Ses rapports devinrent plus faciles avec les souverains et surtout avec l'empereur Alexandre, auquel il se donna l'apparente bonne grâce de sacrifier des opinions qu'il avait jusque-là soutenues. Une fois engagé dans cette voie, il ne tarda pas à devenir le champion le plus décidé des idées impériales. Plus que personne il insista pour le rappel des ambassadeurs. Il arrivait donc à Paris pour aider M. de Montmorency contre le président

du conseil; mais ce changement était imprévu, les explications délicates. Pour se tirer de ce pas difficile, il prétexta une extrême fatigue et ne sortit guère de chez lui (1).

M. de Montmorency que rien n'obligeait à une telle réserve s'appuya sur les pièces apportées par M. de Chateaubriand pour soutenir énergiquement la nécessité de marcher d'accord avec les trois souverains. Ses engagements personnels étaient tellement positifs qu'il déclara au Roi que. s'il jugeait à propos de désavouer son plénipotentiaire au congrès, il devenait alors nécessaire de changer le ministre des affaires étrangères, puisque le ministre et le plénipotentiaire n'étaient qu'une seule et même personne. Son obstination fut telle et la fermeté de M. de Villèle si persévérante que, le 25 décembre, la démission du ministre des affaires étrangères fut donnée et acceptée; le portefeuille devant rester entre les mains du président du conseil jusqu'au nouveau choix qui serait fait. La victoire restait décidément à M. de Villèle. Pendant l'intérim il pouvait faire appliquer ses idées conciliantes (2). Le ministre de France à Madrid était un homme sage, intelligent, éclairé; M. de La Garde se conformait à ses instructions avec autant d'habileté que de fidélité. Enfin le choix du nouveau ministre des affaires étrangères dépendait de

(1) Le changement dans les opinions politiques de M. de Chateaubriand dans l'intervalle de deux mois passés au congrès et son entrée au ministère étant discutés par beaucoup de personnes, il s'est cru obligé d'en donner lui-même l'explication, pour éviter les diverses interprétations. On peut lire à ce sujet le discours qu'il a prononcé à la Chambre des députés comme ministre des affaires étrangères, le 25 février 1823. Cela confirme parfaitement ce que je viens d'en dire. Il va jusqu'à raconter une de ses conversations avec l'empereur Alexandre, jusqu'à rapporter ses propres paroles, choisies entre celles apparemment qui avaient eu le plus de part à sa conversion.

(2) Le livre que M. de Chateaubriand vient de publier sur le congrès de Vérone ne détruit aucune de mes assertions. Il révèle la trahison que j'ignorais, que je n'aurais osé soupçonner, qu'il s'est permise contre M. de Villèle. Il lui a toujours écrit pendant le congrès que tous les souverains voulaient la guerre, tandis que de son propre aveu elle n'était voulue que par le czar (1838).

lui; il devait se croire assuré d'écarter de ce poste tous ceux dont la politique ne serait pas d'accord avec la sienne.

M. de Villèle expédia à M. de La Garde une dépêche rédigée en termes très modérés, devant être communiquée au cabinet de Madrid, en même temps que celles parties de Vérone. Rappelant tous les soins que le gouvernement français avait mis, depuis le mois d'avril 1820, à resserrer les liens qui unissaient les deux rois et à maintenir les bonnes relations qui existaient entre les deux peuples, insistant sur le caractère qu'avait donné à la révolution d'Espagne l'insurrection militaire qui en avait été l'origine, il expliquait comment la France avait été amenée à la nécessité de mesures de préservation, contre les dangers résultant pour elle de cette situation. De là l'établissement de l'armée d'observation et la nécessité de s'entendre avec les puissances que les affaires d'Italie avaient amenées au congrès de Vérone. Les puissances continentales avaient approuvé la conduite de la France et pris la résolution de s'unir à elle pour l'aider (s'il en était jamais besoin) à maintenir sa dignité et son repos. L'Autriche, la Prusse et la Russie ont jugé nécessaire d'ajouter à l'acte particulier de l'alliance une manifestation de leurs sentiments. De là les notes diplomatiques adressées par les souverains à leurs ministres respectifs à Madrid. Ceux-ci les communiqueront au gouvernement espagnol et suivront, dans leur conduite ultérieure, les ordres qu'ils auront reçus de leurs cours. Cette mention indirecte du rappel des ambassadeurs des trois puissances avait évidemment pour but de faire sentir la différence de leur manière de procéder avec celle de la France.

M. de La Garde avait ordre de faire connaître que les peuples de la Péninsule, rendus à la tranquillité, trouveraient dans leurs voisins des amis loyaux et sincères. Il devait y joindre l'assurance que les secours de tout genre

dont la France pouvait disposer en faveur de l'Espagne lui seraient toujours offerts pour assurer son bonheur et accroître sa prospérité. En même temps aussi, il devait déclarer que la France, aussi longtemps que l'Espagne serait déchirée par les factions, ne se relâcherait en rien des mesures préservatrices qu'elle avait prises, et que le gouvernement de Sa Majesté n'hésiterait pas à le rappeler de Madrid et à chercher des garanties dans des dispositions plus efficaces (ceci est la seule phrase d'un caractère vraiment menaçant), si les intérêts essentiels continuaient à être compromis et s'il perdait l'espoir d'une amélioration, qu'il se plaisait toujours à espérer, des sentiments qui avaient si longtemps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leurs rois et d'une sage liberté. « Telles « sont, était-il dit en terminant, les instructions que le Roi « m'a ordonné de vous transmettre au moment où les notes « des cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg « vont vous être remises. Ces instructions vous serviront « à faire connaître les dispositions et la détermination du « gouvernement français dans cette grave occurrence. Vous « êtes autorisé à communiquer cette dépêche et à en fournir « copie, si elle vous est demandée. »

Cette pièce fait bien connaître la nuance qui existait entre l'attitude que choisissait M. de Villèle et celle que voulait prendre M. de Montmorency. L'un voulait en quelque sorte entrer immédiatement en campagne; l'autre laissait toutes les portes ouvertes aux pourparlers et aux négociations. Mais cependant, comme les rédacteurs des dépêches russes, autrichiennes et prussiennes, M. de Villèle ne précisait rien sur les réformes à faire. Comment dire, en effet, à une grande nation dont on affecte de respecter l'indépendance : Nous vous demandons dans l'organisation intérieure, dans votre constitution, tels ou tels changements, sous peine de voir la guerre éclater contre vous? Sur ces changements, le président du conseil ne se

serait pas montré très exigeant; il ne lui fallait qu'un prétexte lui permettant de se présenter à la France et aux alliés comme ayant obtenu par la voie des négociations quelques garanties pour un meilleur avenir. En cela bien différent du parti qui, à Vérone, autour de M. de Montmorency, voulait une contre-révolution complète. Comment parvenir à se faire suffisamment comprendre à Madrid? Il se confiait aux efforts que l'Angleterre allait tenter auprès du ministère espagnol. Si aux concessions légères qu'on obtiendrait immédiatement, on voulait bien ajouter quelques bonnes paroles pour l'avenir, il faudrait bien qu'on se tînt pour satisfait. C'est là certainement ce que le duc de Wellington s'était flatté d'obtenir en Espagne. Il comptait beaucoup sur l'action de l'agent diplomatique anglais qui s'y trouvait alors et dont la réputation d'habileté était fort établie. C'était sire William A'Court.

M. de Villèle n'avait pas cru devoir joindre, à sa dépêche officielle à M. de La Garde, des instructions spéciales et détaillées. La lettre confidentielle qu'il lui écrivit ne disait rien sur les changements à introduire dans les formes de la constitution espagnole. Dans une circonstance aussi délicate, laisser le ministre de France sans direction claire et précise, c'était imprudent, c'était le mettre dans une situation d'autant plus difficile que la retraite des ministres des trois autres cours allait le forcer, ne pouvant rien faire de son chef, à se tenir en quelque sorte à la suite de celui d'Angleterre. M. de Villèle ne crut sans doute pas que l'affaire dût marcher aussi vite qu'elle marcha. Il trouva simple de se reposer du soin de la mener à sa fin, sur le collègue dont il allait faire choix pour remplacer M. de Montmorency. Il ne paraît pas que rien fût arrivé jusqu'à lui de ce qui aurait pu l'éclairer sur le changement survenu dans les opinions de M. de Chateaubriand. Sa première pensée se tourna donc naturellement vers lui. Il lui fallait un personnage considérable du parti royaliste pour remplacer

M. de Montmorency. M. de Chateaubriand remplissait cette condition. Mais comment M. de Villèle avait-il pu oublier tout ce qu'il avait dit au duc de Richelieu, lors de son entrée au ministère, sur les dangers de se donner un tel collègue, sur les inconvénients qu'il traînait à sa suite, sur ses prétentions de toute nature et l'impossibilité de jamais les satisfaire, sur le peu de sûreté de son commerce, sur le besoin de faire de l'effet, auquel il sacrifiait tout et tous, sur l'amour-propre intraitable qui ne lui permettait pas d'accepter à côté de sa personne un collègue d'une capacité reconnue, sur son incurable versatilité? Avait-il oublié ce qu'il nous avait si souvent répété sur ce caractère d'*homme de lettres* et la nuée de journalistes sans talent qu'il traînait à sa suite? M. de Villèle n'avait rien oublié de tout cela, mais il subissait la loi de son parti. Sa soumission, cette fois, devait lui créer de gros embarras et le mettre aux prises avec des difficultés qui ont amené sa chute.

M. de Chateaubriand était de ces hommes qu'il est plus dangereux de subir que de combattre et dont on ne peut se détacher quand on les a acceptés. Lorsque le ministère lui fut proposé, il se donna toutes les apparences d'un homme qui en redoute les fatigues et les difficultés : sa santé était si mauvaise! Il fallut le prier assez longtemps, lui faire presque violence, pour lui faire accepter le pouvoir, dont il brûlait de s'emparer. A cette époque, on croyait encore à la paix; il n'y avait que les personnes dans la confidence des résolutions du parti royaliste qui admettaient la possibilité de la guerre. On pensait généralement que, du moment où elle n'avait pas été déclarée pendant le congrès, on pourrait l'éviter. L'empereur Alexandre se disposait à rentrer dans ses États; l'opposition de l'Angleterre était publique; l'Autriche n'était pas très propice aux agitations dans l'Europe pacifiée, la Prusse partageait sa méfiance pour toute crise nouvelle.

Il était donc probable que le parti de la paix triompherait. On le pensait partout à l'étranger. Je parcourais l'Italie à cette époque; j'étais à Rome quand le congrès prit fin, et j'y rencontrai M. de Serre, l'ambassadeur d'Autriche qui retournait à Naples, et aussi M. de Rayneval. Toutes ces personnes, si bien placées pour savoir ce qui se passait dans le monde politique, croyaient au maintien de la paix. Seul, M. de Laval, ambassadeur de France, ami intime de M. de Montmorency, plus avant que personne dans la confidence de ses désirs et de ses espérances, croyait à la guerre.

M. de Chateaubriand, en prenant la direction de son ministère, ne crut pas nécessaire d'envoyer une nouvelle dépêche à M. de La Garde. Il voulait sans doute attendre la réponse qu'on ferait à celle que M. de Villèle avait écrite le 25. On devait supposer qu'elle ne se ferait pas attendre. Les événements se précipitèrent plus vite qu'on ne pouvait le prévoir. Mais avant d'en poursuivre le récit, je voudrais m'arrêter sur la situation intérieure du royaume, au moment où M. de Chateaubriand prit les affaires.

La nomination de M. Frayssinous comme grand maître de l'Université avait été suivie d'une mesure regrettable. L'École normale de Paris fut supprimée. C'était le seul moyen de recruter les maîtres employés dans les établissements universitaires et de constater leur capacité. C'était une concession excessive faite à l'intolérance de l'esprit religieux, qui voulait à tout prix s'emparer de l'instruction publique. Quelques désordres survinrent dans la Faculté de médecine; elle fut supprimée par ordonnance royale et réorganisée. Cette mesure n'avait rien qui dût surprendre; l'indiscipline des élèves devait être réprimée. Mais ce qui produisit une fâcheuse impression, ce fut la surveillance étroite et malveillante à laquelle les cours de plusieurs professeurs, dans le haut enseignement, furent

assujettis. Le cours d'histoire moderne, que M. Guizot faisait avec un grand succès à la Faculté des lettres, fut suspendu. L'un des membres du clergé, connu par son fanatisme intolérant, fut introduit dans le conseil royal de l'instruction publique. Presque en même temps, M. de Sacy, homme des plus connus dans l'Europe savante, honoré, aimé de tous pour ses vertus publiques et privées, pour sa piété sincère et élevée, donna sa démission. Il était suspect de jansénisme; les procédés blessants et injustes du grand maître lui firent comprendre que le parti de la retraite était le seul digne qu'il pût prendre. Il se consacra à son professorat des langues orientales et à ses autres fonctions académiques. Ces faits prouvent quels étaient les tendances et les préjugés qui inspiraient le nouveau ministère. On comprend la fâcheuse impression qu'ils produisaient sur l'opinion publique et ses profondes méfiances.

Le duc de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, fut nommé cardinal. C'était une faveur accordée à son neveu le ministre de la marine. Malheureusement sa réputation comme homme privé ne justifiait aucunement cette faveur. Dans le temps où nous vivons, on n'admet pas que les dignités ecclésiastiques puissent être accordées uniquement par des considérations de naissance et de fortune.

M. de Villèle se faisait grand honneur dans la conduite de son ministère des finances. Il montrait chaque jour davantage cette intelligence prompte et lucide, ce soin scrupuleux à ne rien négliger, à veiller à l'expédition des affaires. On admirait avec raison le jugement droit et sûr qui l'ont toujours guidé dans cette foule d'affaires délicates et compliquées dont se compose l'administration des finances. Travailleur infatigable, il a toujours été équitable, sagace, respectueux de la règle, sans dureté comme sans étroitesse. Il se peut que j'aie à critiquer ses actes

politiques; je le ferai avec d'autant plus de liberté de conscience que je n'aurai méconnu aucune des rares qualités qui, dans l'administration et la gestion des finances du pays, recommandent sa mémoire. Les mesures qu'il prit, dans le courant du mois de septembre, sur la comptabilité et pour la justification des dépenses publiques, lui furent sans doute inspirées par un homme d'une grande capacité et du plus honorable caractère, le marquis d'Audiffret, chef de la comptabilité; mais M. de Villèle eut le bon esprit de comprendre la valeur d'un pareil collaborateur, d'adopter ses sages réformes et de les imposer avec une rare persévérance. Il a toujours exigé de ses fonctionnaires un dévouement entier, absolu, aveugle même, et cela a été une des causes de ses succès. C'est surtout en matière d'élection que les résultats furent, dans les premiers temps, très considérables.

Dès le mois de novembre, on ne recula devant rien pour assurer le triomphe des candidats du gouvernement. Ce fut un système savamment combiné. Il fallait s'assurer d'abord du vote des fonctionnaires publics, puis écarter des listes électorales les électeurs suspects, enfin faire inscrire tous les individus dont on regardait les suffrages comme assurés, en aplanissant toutes les difficultés, en acceptant les justifications même irrégulières. Sur le premier point, il était dans son droit quand il demandait à ses salariés le secours de leurs votes; mais, en cela comme en toutes choses, c'est une question de mesure. M. de Villèle plus que personne s'était plaint de la pression exercée par les ministres, ses prédécesseurs, sur les électeurs que leur position mettait plus ou moins dans la dépendance du gouvernement et n'admettait même pas les recommandations collectives. Aujourd'hui, ce n'était pas par prescription générale que son administration procédait; les employés étaient mandés par leurs chefs, on leur remettait le nom des candidats qu'ils devaient nommer; ils furent

même très souvent assujettis à l'humiliante condition de montrer leurs bulletins, avant de les déposer dans l'urne, à des électeurs ayant la confiance des préfets. Si quelques-uns ont refusé de se soumettre à cette manière d'agir, les exemples rigoureux n'ont pas manqué. Partout où l'élection était tant soit peu douteuse, le succès ministériel devenait certain. M. de Corbière, de qui ressortait plus spécialement la direction des élections, était peut-être de tous les hommes le moins scrupuleux dans l'emploi de ces moyens plus que contestables. Il a toujours été persuadé que tout était licite pour assurer le triomphe de son parti, de ce qu'il appelait « la bonne cause ». La réussite fut complète dans la campagne électorale de novembre. Sur cinquante et un députés à élire, l'opposition libérale n'en obtint que six ou sept, si on veut compter la double élection de M. Manuel. Les cinq autres furent MM. de La Fayette, de Kératry, d'Argenson, de Bondy et de Sainte-Aulaire. Il est à remarquer que la double élection de M. Manuel avait eu lieu dans deux arrondissements de la Vendée, département royaliste par excellence. Cela s'explique par ce fait que les campagnes sont, presque sans exception, d'un royalisme ardent, les villes, au contraire, dans lesquelles se sont réfugiés, pendant la guerre civile, les hommes de l'opinion opposée, ont plus d'électeurs inscrits que les communes rurales.

Le ministère était fondé à voir approcher sans nul souci la session, dont l'ouverture avait été fixée au 28 janvier. La majorité dans la Chambre des députés allait se trouver fort augmentée, et celle qui lui appartenait dans la Chambre des pairs devait être nécessairement fortifiée par une promotion de pairs qui eut lieu presque aussitôt après l'ouverture de la session. Déjà une ordonnance du 31 octobre avait nommé pairs huit prélats : M. le comte du Chilleau, archevêque de Tours, M. le comte de La Fare, archevêque de Sens, M. le comte de Coucy, archevêque de Reims, M. le

comte de Quélen, archevêque de Paris, M. le comte de Boulogne, évêque de Troyes, M. le comte de Latil, évêque de Chartres, M. le comte Frayssinous, évêque *in partibus* d'Hermopolis, M. le prince de Croy, évêque de Strasbourg. Cette longue liste de pairs ecclésiastiques, après la nomination de M. Frayssinous comme grand maître de l'Université, parut excessive. On y voyait l'influence de Monsieur et sa prétention de faire au clergé une très large part dans la gestion des affaires publiques. C'était méconnaître le cours général des idées; il était impossible de n'être pas effrayé de pareilles prétentions; on devait les regretter, surtout au point de vue des intérêts religieux. Le résultat immédiat du succès électoral fut de donner un libre essor aux prétentions royalistes. M. de Villèle avait bien pu un moment les calmer, les ajourner; aujourd'hui il était impuissant à les contenir. Non seulement on ne pouvait obtenir un emploi qu'à la condition d'appartenir au parti dominant, mais il était impossible de conserver une situation acquise par de longs services, si on n'était pas protégé par l'inamovibilité légale. Bientôt on alla jusqu'à prendre note de l'assiduité plus ou moins grande avec laquelle les devoirs religieux étaient remplis; les marques de la piété extérieure, la présence aux cérémonies religieuses devinrent des motifs d'avancement et méritèrent les faveurs du pouvoir.

Dans les premiers jours de janvier 1823, deux nominations furent faites au conseil d'État, M. Forbin des Issarts et M. Bertin de Vaux. La droite de la Chambre des députés n'avait jamais eu de membre plus emporté que le premier. M. de Villèle ne fut point arrêté par cette inconvenance; quant à M. Bertin de Vaux, la faveur qui le faisait passer de la rédaction des *Débats* au conseil d'État était grande. M. de Villèle avait voulu d'abord s'assurer le concours d'un journal puissant sur l'opinion; il avait aussi cédé aux instances de M. de Chateaubriand, qui n'admettait aucune

hésitation sur la nécessité de satisfaire son ami intime, à quelque prix que ce fût. Un mouvement considérable s'opéra dans les préfectures et fit arriver aux postes les plus importants des hommes dont le seul mérite était la violence de leurs opinions et les excès commis par eux en 1815 et 1816 dans le Midi.

Comment et pourquoi ne trouvons-nous le nom de M. de Vitrolles sur aucune liste? Comment n'a-t-il aucune part aux faveurs si largement distribuées? Nul n'avait été plus que lui mêlé à toutes les entreprises du parti royaliste; il en possédait tous les secrets, en beaucoup d'occasions en avait été l'âme. Il paraissait toujours fort avant dans la confiance et les faveurs de Monsieur, et cependant on ne lui avait même pas rendu son titre et son traitement de ministre d'État, qu'il avait perdus sous le premier ministère Richelieu. M. de Villèle n'aimait pas M. de Vitrolles, et il le considérait comme un rival dangereux. Il ne voulait pas lui laisser remettre le pied dans les affaires, avant d'être lui-même assez solidement établi pour n'avoir rien à redouter de la concurrence. Il se servait, pour l'écarter, de la répugnance fort prononcée que le Roi avait pour son ancien agent. Louis XVIII, en effet, ne pouvait ignorer à quel point M. de Vitrolles avait contribué aux violences qui l'avaient réduit, lors de l'assassinat du duc de Berry, à la nécessité d'éloigner M. Decazes, ni de quels indignes moyens il s'était servi pour arriver à ce résultat. M. de Villèle fit comprendre à Monsieur que ce n'était pas le cas de heurter le Roi, quand on en obtenait journellement tant de concessions qui devaient lui être pénibles.

M. de Vitrolles n'avait pu ignorer d'où lui venaient ces mauvais services, et son inimitié secrète en fut augmentée. Dès ce jour, il chercha à se venger; M. de Villèle a depuis trouvé cette inimitié sur son chemin plus souvent qu'il ne l'a cru peut-être. Elle a, en beaucoup d'occasions, déchaîné

des passions, dirigé des attaques plus ou moins prudentes, qui ont dû l'embarrasser.

Vers le milieu de janvier, on vit paraître une ordonnance qui témoignait encore du zèle qu'apportait le gouvernement à satisfaire les vœux du clergé. La bulle relative aux circonscriptions des diocèses avait été publiée le 31 octobre. Elle autorisait l'érection de trente nouveaux sièges, dont six étaient déjà pourvus; il était entendu que, pour les vingt-quatre autres, le Roi se ménagerait successivement les moyens d'assurer leur dotation, condition nécessaire pour qu'ils fussent occupés. On avait compté, pour parer à cette obligation, sur les fonds provenant de l'extinction des pensions ecclésiastiques; mais cette marche un peu lente ne pouvait convenir à l'esprit qui dominait la nouvelle administration, et M. de Villèle, ne faisant aucun doute qu'il lui fût aisé d'obtenir de la majorité les fonds nécessaires, n'hésita pas à proposer au Roi de nommer sans délai à tous les évêchés de nouveaux évêques. Cette mesure était en elle-même bonne et salutaire; elle faisait cesser dans l'organisation ecclésiastique un état provisoire fâcheux; mais après tant d'autres concessions, celle-ci parut excessive.

La session ne devait s'ouvrir qu'en février. Je puis donc, en attendant cette date, m'occuper des événements survenus à l'extérieur, en Espagne principalement.

CHAPITRE XVIII

Réponse de M. San Miguel, ministre des affaires étrangères d'Espagne, à la circulaire des puissances. — Sa réponse particulière à M. de La Garde. — Mission de lord Fitz-Roy Sommerset à Madrid. — M. de Chateaubriand se prononce nettement pour le rappel de notre ambassadeur. — Ses deux dépêches du 18 janvier 1823 à M. de La Garde. — Ce dernier quitte Madrid. — Ouverture de la session; discours du Trône. — Demande d'un crédit de cent millions. — Opinion de M. de La Garde sur l'expédition projetée. — Discours du prince de Talleyrand à la Chambre des pairs. — Débat à la Chambre des députés; adoption de l'adresse. — Discussion sur le crédit extraordinaire de cent millions. — Discours du général Foy, de MM. Bignon, de Chateaubriand, Manuel. — La parole est enlevée à ce dernier; la droite réclame son expulsion. — Discussion tumultueuse sur l'exclusion de l'orateur de la gauche. — Elle est votée et exécutée. — Triomphe de la droite. — Situation du ministère.

M. de Villèle, contrairement aux usages, avait fait publier dans le *Moniteur* du 27 décembre la dépêche qu'il avait adressée le 25 à M. de La Garde. Cette pièce diplomatique était rendue publique avant d'être parvenue à sa destination. En agissant ainsi, le président du conseil avait voulu apaiser l'anxiété générale et calmer les inquiétudes du commerce qui, depuis l'arrivée de M. de Montmorency, avaient toujours été en croissant. Rien ne prouve mieux que la dépêche avait été écrite dans une intention pacifique. Le duc de Wellington et M. Canning avaient tout fait, de leur côté, pour obtenir du gouvernement espagnol les concessions raisonnables; mais l'Angleterre n'était plus en situation d'obtenir soit des Cortès, soit du gouvernement, la confiance des années précédentes. Des discussions assez aigres s'étaient engagées à propos d'une demande de quarante millions d'indemnité, pour des navires anglais

capturés par des corsaires espagnols et aussi pour certains avantages commerciaux qu'elle exigeait. La fierté espagnole avait été révoltée par ces exigences; on n'entendait pas, à Madrid, acheter si cher un appui fort douteux. De plus, c'était dans la partie révolutionnaire des Cortès que se trouvaient les partisans un peu zélés de l'Angleterre, et les hommes modérés, ceux auxquels il fallait s'adresser pour faire réussir le plan concerté entre M. de Villèle et le duc de Wellington, étaient précisément ceux qui repoussaient l'influence anglaise. Sir A'Court s'épuisait donc en vains efforts pour faire comprendre la nécessité de se prêter aux concessions demandées. Personne ne l'écoutait. Dans les feuilles publiques, dans les clubs, dans les Cortès même, on déclarait que l'Espagne était invincible, qu'on verrait le peuple se lever tout entier comme en 1808. Ces déclamations avaient enflammé les esprits, et dans les Cortès, M. Bertrand du Lys, l'un des plus exaltés, avait proposé une résolution qui sommait le gouvernement français de déclarer s'il voulait la paix ou la guerre. Cette motion n'avait été rejetée qu'à une majorité de douze voix.

Le 9 janvier, le ministre des affaires étrangères (San Miguel) répondit d'une manière tranchante à la circulaire qu'il avait reçue des cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg. La réponse à la communication de M. de La Garde, quoique raide, ne fermait pas la porte à toute négociation ultérieure. Elle comprenait huit paragraphes en forme de déclaration de principes. Comme le reproche principal de toutes les dépêches portait sur la validité de la constitution dite des Cortès et sur la manière dont elle avait été imposée au roi et au pays, le premier paragraphe rappelait que cette constitution avait été solennellement reconnue par l'empereur de toutes les Russies, en 1812, que la violence seule l'avait renversée en 1814. Le troisième soutenait, contre toute évidence, que le roi constitutionnel de l'Espagne jouissait des droits que lui

donnait le pacte fondamental, et que tout ce qu'on alléguait de contraire était une invention des ennemis de l'Espagne. Dans le septième paragraphe, il était dit que la nation espagnole ne reconnaîtrait jamais à aucune puissance le droit d'intervenir chez elle, ni de se mêler de ses affaires. Enfin le huitième portait que le gouvernement de Sa Majesté ne s'écarterait pas de la ligne que lui traçaient son devoir, l'honneur national et son adhésion invariable au pacte fondamental juré dans l'année 1812. C'était annoncer la ferme résolution de n'écouter aucune proposition tendant à modifier la constitution. Il était naturel que le régime nouveau fît des mécontents. Ces mécontentements ont amené de bien graves désordres; mais à quoi doit-on attribuer l'audace des perturbateurs, si ce n'est à l'espoir du secours sur lequel ils ont toujours compté de la part du *soi-disant* cordon sanitaire qui est devenu depuis l'armée d'observation?

Le gouvernement espagnol, tout en reconnaissant les excellentes intentions de Sa Majesté Très Chrétienne, ne pouvait s'empêcher de constater que les moyens et les précautions adoptés jusqu'à ce jour par la France avaient produit des résultats contraires à ses vues. Il demandait donc la dissolution de l'armée des Pyrénées, la répression des factieux réfugiés en France. Voilà ce qu'exigeait le droit des gens, respecté par toutes les nations civilisées. La note se terminait par ce résumé : « Adhésion constante « à la constitution de 1812, paix avec les nations et détermination de ne reconnaître le droit d'intervention d'aucune d'elles, voilà la devise et la règle du gouvernement « espagnol pour le présent et pour l'avenir. » Cette réponse rejetait fort loin les espérances que M. de Villèle avait conçues; lorsqu'elle arriva à Paris, il ne crut pas que tout fût perdu. Il aurait voulu, avant de rappeler le ministre de France, attendre le résultat d'une démarche assez singulière que le duc de Wellington avait, d'accord avec

M. Canning, tentée à Madrid. Voyant le peu de succès que sir A'Court obtenait dans ses négociations, et se flattant que son crédit personnel, le souvenir des grands services qu'il avait rendus à l'Espagne dans la guerre contre Napoléon, lui permettaient d'intervenir auprès du gouvernement espagnol, il obtint de M. Canning l'envoi d'un nouveau plénipotentiaire qui agirait sur les hommes qu'il croyait les plus accessibles à l'autorité de ses conseils. Cette délicate mission avait été confiée à lord Fitz-Roy Sommerset, aide de camp du duc, qui avait fait toutes les campagnes d'Espagne et celle de Waterloo.

Lord Sommerset était porteur d'une lettre du duc de Wellington, dans laquelle il s'efforçait de démontrer à ses amis d'Espagne que leur pays n'aurait de repos, que le gouvernement n'obtiendrait de sécurité au dedans et au dehors, que lorsque les Espagnols auraient fait dans leur constitution les changements concertés avec le roi et qui lui assureraient les pouvoirs nécessaires pour remplir ses fonctions. Quant à l'armée française d'observation, on devait la considérer comme défensive; le gouvernement français le déclarait. Elle serait dissoute dès que les changements demandés seraient effectués; alors aussi on prendrait des mesures sévères pour empêcher les rassemblements des royalistes sur le territoire français.

Le gouvernement espagnol ne devait pas se faire illusion. En dehors de ces mesures et de ces concessions, il n'inspirait aucune confiance à l'Europe et ne pourrait trouver à emprunter les fonds nécessaires pour payer ses dettes et rétablir ses finances. En définitive, les changements qu'on demandait n'avaient rien d'excessif. On a beaucoup dit, dans le temps, et j'ai tout lieu de croire cette assertion exacte, qu'un peu plus d'autorité donnée au conseil d'État, devenu comme une seconde Chambre, aurait suffi pour fournir à M. de Villèle le prétexte qu'il demandait; qu'à ce prix l'Espagne aurait été laissée parfaitement

tranquille. M. Canning avait eu soin d'accompagner la lettre du duc de Wellington d'une instruction où lord Fitz-Roy était bien averti de ne jamais se séparer de sir A'Court, de concerter soigneusement toutes ses démarches avec lui, surtout de ne pas laisser croire que les idées qu'il communiquerait de la part du duc de Wellington, comme l'ami personnel de l'Espagne, n'étaient pas approuvées par le cabinet anglais.

On attendait, à Paris, le résultat de cette dernière et importante démarche auprès du gouvernement espagnol, quand éclata le dissentiment que devaient amener nécessairement entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand les engagements secrets que celui-ci avait pris à Vérone avec l'empereur Alexandre. M. de Chateaubriand déclara qu'il n'admettait aucune temporisation et proposa au conseil le rappel immédiat de M. de La Garde. En vain M. de Villèle répondit qu'il était convenable de ne pas perdre par une précipitation inutile le fruit des sacrifices qu'on avait faits jusqu'alors au maintien de la paix, qu'un retard de quinze jours n'aurait aucun inconvénient, qu'on se donnerait ainsi vis-à-vis de l'Angleterre le mérite de reconnaître les soins qu'elle se donnait pour amener une conciliation toujours désirable.

M. de Chateaubriand soutint que vouloir admettre que des révolutionnaires de la nature de ceux qui régnaient à Madrid entreraient jamais de leur plein gré dans des voies tant soit peu raisonnables, c'était se bercer d'une vaine espérance. Le roi de France se devait à lui-même, devait à ses alliés de Vérone, dont il ne s'était déjà que trop séparé peut-être, de montrer que sa patience avait des bornes, qu'elle ne pouvait être imputée à faiblesse. Et n'était-il pas très probable que le ménagement dont on avait usé en laissant le ministre de France à Madrid, alors que ceux d'Autriche, de Prusse et de Russie en étaient partis, avait contribué à inspirer au ministre espagnol le

ton d'arrogance avec lequel il s'était permis de répondre aux communications qui lui avaient été faites? La force seule pouvait lui inspirer une crainte salutaire. M. de Chateaubriand voulait décidément la guerre, il l'emporta dans le conseil. M. de Villèle ne pouvait accepter la responsabilité d'un nouveau changement ministériel. Le rappel immédiat de M. de La Garde fut donc décidé; dès le 18 janvier, M. de Chateaubriand expédia la dépêche qui lui ordonnait de quitter Madrid. On peut dire qu'à partir de ce jour, l'union entre M. de Villèle et M. de Chateaubriand ne fut plus qu'apparente; les dehors furent gardés, mais les deux hommes étaient devenus incompatibles. M. de Villèle, cruellement blessé, retrouva au fond du cœur, pour ce nouveau collègue si légèrement accepté, tout l'éloignement dont il avait, moins de deux ans avant, confié le secret et les motifs à M. de Richelieu. M. de Chateaubriand venait d'obtenir dans le conseil l'influence prédominante qu'il croyait due à son esprit supérieur, à son talent transcendant. Ses prétentions prirent dès lors une allure qui ne pouvait s'accommoder avec la position d'un président du conseil auquel appartenait la direction générale de la politique, et qui n'était pas d'humeur à s'en dessaisir. Les conséquences inévitables d'une telle situation ne tardèrent pas à se produire.

La dépêche officielle qui enjoignait à M. de La Garde de partir était ainsi conçue : « Non seulement le gouvernement « espagnol ne donne aucun espoir de l'amélioration qu'on « pouvait attendre des sentiments qui ont si longtemps uni « les Espagnols et les Français dans l'amour de leurs sou- « verains et d'une prudente liberté, mais il va jusqu'à « exiger que la France retire son armée d'observation et « expulse les étrangers qui lui ont demandé un asile. La « France n'est point accoutumée à un pareil langage, elle « ne peut le pardonner qu'en considération de l'exagéra- « tion qui règne actuellement en Espagne. » Puis quelques

phrases fort bien faites sur l'inviolabilité de l'asile dû au malheur et que la France lui avait toujours accordé, et un juste retour sur l'asile que l'Espagne avait, la première, donné à des hommes condamnés par les tribunaux français. « Enfin, de quel droit l'Espagne exigeait-elle la dis-« solution de l'armée d'observation, au moment même où, « pour la seconde fois, les troupes constitutionnelles « venaient de violer le territoire français? La confusion « régnant en Espagne était évidemment préjudiciable à « quelques-uns des plus grands intérêts de la France; « tandis qu'elle prétendait ne pas vouloir remédier à cet « objet, elle exigeait l'abandon de précautions que sa « propre détermination obligeait de prendre. Il était *fort « désagréable* d'avoir à rappeler de semblables contradic-« tions. » J'ai souligné les mots *fort désagréable,* parce qu'on y reconnaît la main de l'écrivain accoutumé à user sans réserve de tous les mots qui expriment sa pensée, sans souci des formes diplomatiques. A cette lettre officielle de M. de Chateaubriand en avait été jointe une autre, qualifiée de *confidentielle,* que cependant M. de La Garde avait ordre de communiquer comme la précédente, dont il devait aussi laisser copie. Elle fut aussi communiquée par son ordre à sir A'Court. C'est par l'Angleterre que nous en avons eu connaissance.

« Paris, le 18 janvier.

« J'ai l'honneur de vous transmettre, sous la date de ce « jour, par ma dépêche n° 14, les ordres du Roi. Il vous « ordonne de demander vos passeports et de quitter l'Es-« pagne avec toute votre légation; mais il est de mon « devoir de vous donner quelques explications sur les « expressions que M. San Miguel a trouvées amphibo-« logiques dans la note de M. de Villèle du 25 décembre « dernier. Lesdites expressions ne sont douteuses que

« pour ceux qui ne les entendent pas. Mais afin que les « ennemis de la France ne puissent pas dire que vous avez « quitté Madrid sans que votre gouvernement connût par- « faitement ce qui se passait, je vais m'expliquer.

« Pour rétablir l'ordre en Espagne et rendre la sécurité « à la France, ainsi qu'aux autres États du continent, il « existe un moyen aussi simple qu'il est efficace. Tout sera « fini le jour où Ferdinand VII pourra de lui-même, de sa « propre autorité, faire les modifications nécessaires dans « les institutions rectifiées par Sa Majesté Catholique. De « plus, le Roi notre maître est d'avis qu'il serait conve- « nable de promulguer une amnistie générale, pour tous « les actes politiques depuis 1812 jusqu'au jour de la pro- « mulgation. Tout Espagnol doit être tenu de se soumettre « au nouvel ordre de choses, qui, par le simple retour des « ministres étrangers à Madrid, recevra la seule sanction, « la seule garantie dont un pareil acte est susceptible de « la part des autres gouvernements.

« Cet heureux changement conserverait la paix entre la « France et l'Espagne, mais il est évident qu'il ne peut « s'opérer tant que vous resterez à Madrid. Depuis le « moment du départ des légations de Prusse, d'Autriche « et de Russie, jusqu'à la réception de cette lettre, il se « sera écoulé quinze jours, pendant lesquels vous n'aurez « pas été écouté.

« Lord Fitz-Roy Sommerset et sir W. A'Court n'auront « pas été plus heureux. Il est donc évident que votre « présence à Madrid comme moyen de conciliation est « tout à fait inutile. Au contraire, votre éloignement est « nécessaire pour la conservation de la paix, puisqu'il peut « seul autoriser le rassemblement sur une frontière de « 100,000 hommes que nous tenons prêts à dessein. Quand « Son Altesse Royale le duc d'Angoulême, qui doit les « commander, se sera avancé sur les bords de la Bidassoa, « le Roi pourra alors se présenter sur la rive opposée, à la

« tête de ses troupes. Les deux princes pourront avoir « ensuite une entrevue, qui sera peut-être suivie d'un traité « de paix, de modifications constitutionnelles et de l'am- « nistie que désire Sa Majesté Très Chrétienne. Alors non « seulement notre armée sera retirée, mais nos soldats, « nos vaisseaux et nos trésors seront à la disposition de « l'Espagne. Nous nous regarderons comme très heureux « d'avoir contribué à son rétablissement et à sa réconcilia- « tion avec les puissances continentales.

« Tels sont, Monsieur le comte, les sentiments du gou- « vernement français; il ne prétend imposer aucune forme « de gouvernement à un peuple quelconque, mais il ne « peut regarder comme légitimes et stables des institutions « qui émanent d'un pouvoir illégitime. »

J'ai transcrit cette pièce en entier, parce que je ne crois pas qu'on en trouve beaucoup de ce genre dans les archives de la diplomatie européenne. Ces conseils donnés à un roi, qu'on affecte de représenter comme un prisonnier sans pouvoirs; cette scène mélodramatique des deux armées en présence de chaque côté de la rivière, pour arriver à conclure un accord que les diplomates n'ont pu obtenir, tout cela paraissait inspiré par l'imagination du poète bien plus que par la raison de l'homme d'État; tout cela produisit, si je suis bien informé, plus de surprise que d'admiration. En Angleterre particulièrement, cela ne modifia pas l'opinion assez mince conçue sur l'aptitude du nouveau ministre des affaires étrangères de France, pour les grandes et importantes fonctions qui lui étaient confiées.

Quand les lettres parvinrent à M. de La Garde, lord Fitz-Roy Sommerset était arrivé à Madrid depuis quatre ou cinq jours, et il n'avait rien obtenu. Il s'était d'abord adressé à un des membres des Cortès qu'on devait regarder comme tout dévoué (c'était probablement le général Alava, ancien aide de camp, comme lui, du duc de Wellington); lui ayant communiqué la lettre dont il était chargé, on lui

avait témoigné le plus grand étonnement, sans dissimuler la conviction qu'une pareille démarche serait plus nuisible qu'utile. Sur les instances réitérées du duc de Sommerset, on avait cependant consenti à faire connaître aux collègues les mieux intentionnés la nature de la mission dont il était chargé. Il fut bientôt évident que les Espagnols, offensés par la pensée qu'on prétendait imposer, par la crainte des baïonnettes étrangères, des modifications au régime intérieur du pays, ne feraient rien de ce qu'ils considéraient comme portant atteinte à leur indépendance et à leur honneur. Les constitutionnels, scrupuleux, alléguaient que le temps n'était pas encore venu où il serait légalement possible de modifier la loi fondamentale. Les révolutionnaires, enfin, repoussaient avec indignation toute idée de transaction. Il y avait donc unanimité pour braver toutes les menaces, résister par tous les moyens à l'invasion qui se préparait.

Le 30 janvier, M. de La Garde quitta Madrid; c'était, avec la rupture définitive, la guerre; chacun de son côté s'y prépara.

La session s'ouvrit le 28 janvier. Le discours de la couronne était attendu avec anxiété par les partisans de la paix, comme par les partisans de la guerre. La cour et les royalistes purs voyaient dans l'intervention armée un coup décisif porté aux principes révolutionnaires. Les libéraux et les constitutionnels la considéraient comme un pas de plus vers le but poursuivi depuis longtemps, c'est-à-dire la réaction violente contre l'ordre de choses qui avait triomphé en 1789, que la charte de 1814 avait reconnu. Les esprits sages ne pouvaient envisager sans effroi les dangers d'une pareille aventure. Pour qu'elle ne fût pas désastreuse, il fallait un très rapide succès; si la résistance devenait sérieuse, si, comme c'était toujours à craindre de l'Espagne, la guerre devenait une guerre nationale, une guerre de partisans disputant pied à pied le sol de la patrie, ne

devait-on pas craindre que la maison de Bourbon ne trouvât, comme Napoléon, un obstacle insurmontable devant lequel sa fortune serait compromise? C'était la première fois que l'armée française allait combattre depuis qu'on lui avait rendu le drapeau blanc. Était-ce bien sur une question pareille qu'on devait l'engager? Si, surmontant tous les obstacles, écartant tous les dangers, l'expédition réussissait, quelles seraient les conséquences de la victoire? quel parti chercheraient à en tirer ceux qui l'avaient voulue avec tant de passion? On connaissait la folie de leurs prétentions, et on devait tout craindre de leurs rancunes.

Dans le discours royal, les ministres de Louis XVIII annonçaient aux Chambres qu'après avoir tout tenté pour garantir la sécurité de ses peuples et préserver l'Espagne des derniers malheurs, les représentations qu'il avait faites à Madrid avaient été repoussées et qu'il ne restait aucun espoir de conserver la paix; que Sa Majesté avait ordonné le rappel de son ministre à Madrid. « Cent mille Français, « ajouta-t-il, commandés par un prince de ma famille, par « celui que mon cœur se plaît à nommer mon fils, sont prêts « à marcher, en invoquant le Dieu de saint Louis, pour « conserver le trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, « préserver ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier « avec l'Europe. Si la guerre est inévitable, je mettrai tous « mes soins à en resserrer le cercle, à en borner la durée. « Elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix, « que l'état de l'Espagne rendrait impossible. Que Ferdi- « nand soit libre de donner à ses peuples des institutions « qu'ils ne peuvent tenir que de lui et qui, en assurant « leur repos, dissiperaient les justes inquiétudes de la « France, dès ce moment les hostilités cesseront; j'en « prends devant vous, Messieurs, le solennel engagement. « J'ai dû mettre sous vos yeux l'état de nos affaires du « dehors; c'était à moi de délibérer, je l'ai fait avec matu- « rité; j'ai consulté la dignité de ma couronne, l'honneur

« et la sûreté de la France. Nous sommes Français, Messieurs, nous serons toujours d'accord pour défendre de « tels intérêts. »

Le lendemain 29, parut la liste des officiers généraux destinés à commander l'armée d'Espagne sous les ordres immédiats du duc d'Angoulême. Dès le 10 du mois de février, c'est-à-dire aussitôt après la vérification des pouvoirs, un crédit éventuel de 100 millions fut demandé. Je revins d'Italie à la fin de janvier. J'avais eu l'honneur d'être reçu par M. le duc d'Angoulême; il me parla de la guerre d'Espagne et du commandement général qu'il y exercerait. Je me hasardai à lui demander quel serait le maréchal qui aurait sa confiance, qui commanderait sous ses ordres. « Je me garderai bien, me dit-il sans hésiter, « d'en mettre aucun dans cette situation. Un maréchal « voudrait faire à sa tête. On ne manquerait pas de lui « donner tout le mérite de l'expédition, de lui attribuer la « gloire du succès. Je ne veux auprès de moi qu'un chef « d'état-major qui soit sous mes ordres et qui, sans que « personne en puisse douter, ne fasse que les exécuter. » Cette confiance me surprit un peu; j'avais eu bien des occasions de reconnaître chez le prince un grand fonds de modestie et de prudence. Il me semblait aussi que deux maréchaux étaient en quelque sorte désignés par les services si glorieux qu'ils avaient rendus pendant la guerre sous Napoléon. C'étaient les maréchaux Soult et Suchet, le second surtout, dont les succès en Catalogne ne s'étaient jamais démentis et qui, de plus, s'était fait remarquer par la sagesse de son administration.

M. de La Garde, à son retour d'Espagne, dans les premiers jours de février, fut nommé pair de France. Mes relations fort intimes avec lui (il me devait sa nomination de ministre) me permirent de l'interroger sur la situation dans laquelle il avait laissé ce pays, sur ce qu'il était permis de conjecturer des résultats de la guerre dans laquelle nous

allions nous engager. Je me plais à donner ici le résumé de cette conversation; elle prouve à la fois sa grande sagacité et son talent d'observation. « Il faut, me dit-il, que « l'entreprise, pour atteindre son but, soit conduite avec « rapidité; si la guerre traînait en longueur, nul ne peut « dire, avec le caractère espagnol, le parti que prendrait la « population. Dans l'état actuel des choses, elle laissera « faire. On n'aura donc devant soi que la force purement « militaire. Celle-ci est si misérable, si mal organisée, si « dénuée de chefs capables, il est si impossible de la réunir « en un corps d'armée tant soit peu respectable, qu'aujour« d'hui quatre régiments français qui partiraient de Bayonne « arriveraient presque sans coup férir à Madrid. »

Pour m'expliquer ce phénomène, il me fit observer que, contrairement à ce qui s'était passé dans la guerre contre Napoléon, qui avait pour lui les villes et contre lui les campagnes, l'armée française aurait contre elle les villes et pour elle les campagnes! Les villes seraient incapables de se défendre avec leurs propres forces. « Et Saragosse? lui « dis-je. — Saragosse, me répondit-il, a été défendue par « les paysans appelés et conduits par les moines. Cette « fois, les moines conduiraient plutôt les gens des cam« pagnes au secours de l'armée française. Ainsi point de « guérillas à craindre. Ce qui en existe en ce moment fait « partie de l'armée de la Foi. — Mais cet état de choses « est-il bien solide? — Si les désordres inséparables d'une « invasion viennent à se produire trop brutalement, s'il y « a des excès, seulement des réquisitions trop onéreuses, « si les chefs de l'armée française se permettaient tels « actes dont l'orgueil espagnol se trouverait offensé, nul « ne saurait dire l'étendue de la réaction qui pourrait « éclater, surtout dans les provinces du littoral de la Médi« terranée. On pourrait alors se trouver engagé dans une « guerre aussi périlleuse que celle où la France a, pendant « cinq ans, sous l'Empire, si malheureusement épuisé ses

« ressources en hommes et en argent. Cet écueil évité, en « supposant que grâce au succès de l'expédition, Ferdi- « nand VII soit rétabli dans la plénitude de son autorité, « reste à savoir l'usage qu'il en fera, ou plutôt celui que « lui commanderont les hommes qui s'empareront de lui, « pour satisfaire leurs haines, leurs passions, leurs ven- « geances. Cet écueil n'est sans doute pas aussi dangereux « que le premier; mais, si on ne parvient pas à l'éviter, il « sera honteux d'avoir abouti à l'installation d'un régime « absurde, odieux. Le gouvernement français se verra « accusé de n'avoir prêté le secours de ses armes que pour « favoriser la réaction la plus folle et les plus effroyables « cruautés. Une grande habileté, beaucoup de prudence et « de fermeté seront nécessaires pour conjurer ce danger. « Il faut exiger de Ferdinand des engagements qu'il ne « puisse rompre quand la victoire sera obtenue, sinon on « doit s'attendre aux plus rudes déboires. » Tout ce que M. de La Garde m'a dit sur ce sujet, il l'a dit avec plus de détails encore et l'a répété à M. de Villèle, à M. de Chateaubriand et surtout au duc d'Angoulême. Ces salutaires avertissements ont beaucoup contribué à la conduite du prince dès son entrée en Espagne et qu'il a, autant qu'il dépendait de lui, soutenue jusqu'au moment où il en est sorti.

Le discours de l'adresse en réponse au discours du Roi donna lieu d'abord, dans la Chambre des pairs, à des débats assez vifs. M. de Barante proposa un amendement exprimant un blâme, sur les idées si belliqueuses du gouvernement. Il fut appuyé par M. de Ségur et M. Daru. M. de Villèle et M. de Chateaubriand répondirent. La majorité, contrairement aux usages de la Chambre haute, ferma la discussion avec une promptitude prouvant que le ministère en craignait la continuation, et refusa la parole à quatre orateurs dont le talent et le nom devaient fixer l'attention. Le prince de Talleyrand, le duc de Broglie, le

duc de Dalberg et le comte Molé firent imprimer leurs opinions.

Celle de M. de Talleyrand était de nature à produire une grande impression; elle commençait ainsi : « Il y a aujour-« d'hui seize ans qu'appelé par celui qui gouvernait alors « le monde à donner mon avis sur une lutte engagée avec « le peuple espagnol, j'eus le malheur de lui déplaire en « lui dévoilant l'avenir, en lui révélant les dangers qui « allaient naître en foule d'une agression non moins injuste « que téméraire. La disgrâce fut le prix de ma sincérité. « Étrange destinée que celle qui me ramène, après ce long « espace de temps, à renouveler auprès du souverain légi-« time les mêmes efforts, les mêmes conseils. » Puis, après quelques développements sur les inconvénients d'une guerre entreprise sans nécessité, il ajoutait : « J'aurai le « courage de dire toute la vérité. Ces mêmes sentiments « chevaleresques qui, en 1789, entraînaient les cœurs géné-« reux et séduisaient les imaginations n'ont pu sauver la « monarchie légitime. Ils peuvent encore la perdre en 1823, « et la monarchie légitime est le besoin de la France. La « question de la guerre n'est point, comme on se plaît à le « dire, une question dynastique; c'est une question pure-« ment de parti. Il ne s'agit point des intérêts de la royauté, « mais il s'agit des intérêts d'un parti fidèle à ses vieilles « haines, à ses vieilles prétentions, et qui aspire moins à « conserver qu'à reconquérir. C'est une revanche qu'on « veut prendre sur les hauteurs des Pyrénées. » Il est étonnant qu'un homme si bien placé pour être renseigné, si perspicace, ayant une si longue expérience des grandes affaires, n'ait pas discerné les différences profondes qui existaient entre des situations que certaines apparences pouvaient faire croire identiques. Il avait été bien loin dans l'expression de ses sinistres pressentiments. Ce tort lui a été depuis sévèrement reproché.

A la Chambre des députés, la discussion fut importante

et plus ardente encore. M. de Villèle se trouva dans une situation rappelant celle du ministère Richelieu dans les derniers jours de son existence, ayant à soutenir l'assaut de la gauche et de la droite extrême. MM. Duvergier de Hauranne, Foy et Sébastiani attaquèrent, dans le projet d'adresse présenté par la commission, l'approbation donnée au projet d'intervention armée. MM. de Kergorlay, de La Bourdonnaye et de Lalot, qui ne visaient à rien moins qu'à susciter dans l'Europe entière une croisade contre les idées révolutionnaires, prirent à partie non pas le ministère tout entier, mais le président du conseil, mais M. de Villèle personnellement, pour les entraves qu'il avait apportées au rappel des ambassadeurs, pour le refus qu'il avait formulé de s'associer aux démarches des trois puissances continentales. M. de La Bourdonnaye devint, dès ce jour, le chef de la fraction de la droite qui a été désignée depuis sous le nom de *contre-opposition* et d'où devaient partir les plus rudes coups que M. de Villèle ait eu à endurer. Ce dernier était loin de s'attendre à une opposition aussi nettement déclarée, aussi violente contre sa personne. Il était bien difficile qu'avec son expérience des intrigues parlementaires, le président du conseil ne démêlât pas les symptômes d'une entente secrète entre M. de La Bourdonnaye et plusieurs de ses anciens amis. Cette scission était embarrassante pour lui; il croyait devoir ménager les hommes dont elle se composait, ne voulait pas rompre trop ouvertement avec eux. Dans le trouble où l'avait jeté sa situation délicate, il lui échappa cette phrase malheureuse : « Nous « sommes placés dans l'alternative d'attaquer la révolution « espagnole aux Pyrénées ou de la défendre sur nos fron- « tières du Nord. »

On ne pouvait dire plus positivement que le gouvernement français cédait à la menace d'être lui-même attaqué comme complice de la révolution d'Espagne, s'il ne se chargeait pas de la mettre à la raison et ne parvenait pas

à tranquilliser l'Europe. L'aveu, si même il eût été fondé, aurait été bien malhabile; mais ce qu'on ne saurait comprendre, c'est que rien non seulement ne le commandait, mais ne le motivait; il serait impossible de trouver dans les actes de la diplomatie de l'époque, dans les paroles dites entre les cabinets et dont la mémoire a été conservée, une seule indication de cette prétendue nécessité et des menaces qui l'auraient amenée. On comprend le parti que les orateurs, les journalistes et les écrivains tirèrent de ces paroles. En cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, il a cédé au besoin d'écarter la difficulté du moment sans se préoccuper des conséquences et des embarras qu'il devait retrouver plus tard.

L'adresse fut adoptée par deux cent deux suffrages contre quatre-vingt-treize. La question n'était pas épuisée; elle devait se reproduire avec plus d'éclat parce qu'alors la discussion serait publique, au sujet du crédit extraordinaire de 100 millions, dont M. de Villèle apporta la demande dès le 10 février. Un rapport favorable avait été fait par M. de Martignac; la discussion s'ouvrit le 24 février par un discours de M. Royer-Collard. Après lui, tous les hommes de talent des différentes nuances d'opinion prirent part à la discussion. M. de La Bourdonnaye n'épargnait plus son ancien ami M. de Chateaubriand. Le général Foy parla avec son talent habituel, mais se laissa beaucoup trop aller à prédire d'inévitables désastres. Il eût dû se souvenir de la vanité de ses prédictions sur les revers qui devaient accabler l'armée autrichienne entrant dans les Abruzzes. Il se montra plus habile lorsque, voulant fomenter la division qui éclatait entre M. de La Bourdonnaye et M. de Villèle, il représenta le ministère français comme cédant à des influences qui ne lui laissaient pas le plein exercice de ses facultés et de ses lumières. « Non, messieurs, s'écria-« t-il, le ministère n'a pas voulu la guerre; au moment où « je parle, il ne la veut qu'à demi; j'en atteste les formes

« dubitatives du discours de la couronne, j'en atteste la « promotion récente à la pairie de l'ambassadeur de France « en Espagne, lequel s'est constamment prononcé pour « la conservation de la paix ; j'en atteste par-dessus tout « les angoisses ministérielles, dont nous avons été les « témoins pendant les séances du comité secret. Non certes « M. le président du conseil des ministres n'est pas par- « tisan de la guerre, il partage notre opinion sur l'énormité « de l'entreprise. »

M. Bignon attaqua plus particulièrement le ministre des affaires étrangères ; il lut avec des commentaires ironiques et blessants la dernière lettre à M. de La Garde et termina son discours par un vote qui le résumait : « Je vote contre « une guerre injuste, que nulle agression n'autorise, que « nul danger prochain ni même éloigné ne justifie, que ne « réclament ni l'honneur de la couronne, ni la sûreté de la « France. Je vote contre une guerre qui n'est pas même « une guerre de dynastie, bien qu'elle livre à des chances « funestes les trônes de France et d'Espagne. Je vote « contre une guerre qui est un opprobre pour la France, « par cela seul qu'elle lui est commandée par une influence « étrangère. Je vote contre une guerre qui est un danger « imminent pour notre indépendance, pour l'intégralité « même de notre monarchie, puisqu'elle peut ramener les « troupes étrangères sur le territoire français. Je vote enfin « contre une guerre qui sera un prétexte politique pour « allumer les mêmes passions auxquelles, sous un prétexte « religieux, la guerre de la Ligue dut sa naissance, contre « une guerre qui peut renouveler tous les maux dont la « France eut alors à gémir et qui n'épargnèrent pas la « maison de Valois. »

M. de Chateaubriand avait apporté un discours très développé, travaillé avec d'autant plus de soin qu'il devait signaler sa première apparition à la tribune de la Chambre des députés et dont il attendait un fort grand effet. Ce dis-

cours était remarquable et produisit une assez grande impression. Je n'en blâmerais que le récit qu'il fit d'une conversation dans laquelle l'empereur Alexandre lui avait développé les principes de la Sainte-Alliance et expliqué à quel point la politique qui en découlait était noble et généreuse, enfin lui avait démontré la nécessité de se rallier à de tels principes, de s'associer aux combinaisons d'une politique qui seule pouvait assurer le repos et le bonheur du monde. En d'autre temps, alors que le sentiment des convenances était mieux compris, je crois qu'on aurait trouvé assez étrange que le ministre du roi de France se permît de mettre en scène un souverain étranger, de livrer ses paroles aux commentaires de la presse.

Le soin de répondre à M. de Chateaubriand fut confié à M. Manuel, orateur de l'opposition de gauche, dont le talent inspirait le plus de confiance à son parti. Comme d'habitude, il monta à la tribune avec l'intention très arrêtée de provoquer un scandale; c'était sa tactique depuis son entrée dans le Parlement. En excitant les colères de la droite, il l'avait souvent amenée à se compromettre avec l'opinion publique, mais, cette fois, il rencontra un écueil qu'il n'avait pas prévu. La majorité sentait la toute-puissante influence qu'elle exerçait sur le gouvernement, elle entendait régner sans contradiction dans l'enceinte de ses délibérations et n'attendait qu'une occasion d'apprendre à l'opposition, par un vigoureux exemple, l'attitude qu'elle devait observer désormais. M. Manuel, après une ample justification de la révolution d'Espagne, qui *avait été faite à moins de frais et avait entraîné moins d'excès qu'aucune autre*, après avoir rappelé les promesses faites en 1813, prononça cette phrase : « Ferdinand n'a rien promis, mais en « revanche il a des vengeances à exercer; son gouverne« ment était terrible, il était atroce... » Ici sa voix fut couverte par les protestations de la droite, qui demanda son rappel à l'ordre, parce qu'il insultait un gouvernement

établi. M. Ravez fit observer qu'on devait distinguer la personne du roi, qui ne peut jamais être attaquée, et le gouvernement de ce même roi, que chacun est maître de critiquer. L'orage se dissipa; mais bientôt M. Manuel, pour faire comprendre à quels dangers la personne même du roi d'Espagne serait exposée du moment où la frontière espagnole serait franchie par les troupes françaises, rappela que les Stuarts avaient été renversés de leur trône parce qu'ils avaient cherché leur point d'appui chez l'étranger, et demanda s'il était possible d'oublier que c'était aussi parce que les puissances étrangères étaient entrées en France que Louis XVI aussi avait été précipité; enfin, malgré les murmures, il prononça cette phrase : « Ai-je besoin de « dire que le moment où les dangers de la famille royale « sont devenus, en France, plus graves, a été celui où la « France révolutionnaire a senti qu'elle avait besoin de se « défendre par une forme nouvelle, par une énergie toute « nouvelle? » Aussitôt ces mots entendus, la tempête devint terrible. « C'est affreux! c'est épouvantable! » s'écria-t-on de la droite. « Il justifie le régicide! à l'ordre! Que le pré- « sident venge de tels blasphèmes! » En vain quelques voix de la gauche demandaient qu'on attendît la fin de la phrase avant de la juger et de la condamner. Le président prononça le rappel à l'ordre; les clameurs n'en diminuèrent pas. « C'est une infamie! Il faut le faire descendre de la « tribune! Otez-lui la parole! » Le tumulte devint si grand que le président suspendit la séance pour une heure et envoya la Chambre dans les bureaux. M. Manuel en profita pour écrire au président une lettre dans laquelle, reprenant la phrase interrompue, il la terminait d'une manière qui ne pouvait donner lieu à aucun reproche. On a remarqué depuis que, dans la partie de cette phrase déjà prononcée à la tribune, il avait cru devoir remplacer le mot *forme*, dont il avait fait usage, s'il faut croire le plus grand nombre de ses auditeurs, par celui de *force*. Quoi qu'il en

soit de l'inexactitude de cette nouvelle version, non seulement il lui fut impossible, lorsque la séance fut rouverte, de se faire entendre de nouveau, mais le président, auquel il avait remis sa lettre, ne put obtenir qu'on en écoutât la lecture. M. Forbin des Issarts demanda que la Chambre, dont le devoir était de se faire respecter, puisqu'elle avait la confiance de la France, prononçât l'exclusion de M. Manuel. Cette proposition ne pouvait manquer d'être accueillie avec grande faveur par la majorité; mais comme elle n'était point faite suivant les formes prescrites par le règlement, M. Ravez refusa obstinément de la mettre aux voix. Ne voyant aucun moyen de ramener le calme dans les esprits, il prononça la clôture; la séance fut levée aux cris de : Vive le Roi! poussés avec une grande énergie par tous les membres de la droite.

Le lendemain, M. de La Bourdonnaye apporta à la tribune une proposition qui déjà avait été communiquée aux bureaux. Malgré les réclamations de la gauche, elle fut discutée sans délai; elle réclamait l'expulsion de M. Manuel et se terminait ainsi : « Députés de la France, vous éloi« gnerez de la tribune celui qui, n'y ayant été envoyé que « sous serment d'être loyal et fidèle député et d'obéir aux « lois du royaume, n'y monte que pour les attaquer et les « rendre odieuses. Qu'il cesse d'être le représentant de « cette contrée à jamais célèbre sous le nom de terre clas« sique de la fidélité, celui qui ne craignit pas de faire « devant vous l'apologie du régicide, de ce forfait qui, sou« levant en un instant la Vendée, enfanta tout à coup une « armée de héros. Qu'il cesse d'être député, qu'il jouisse « pour la dernière fois de l'inviolabilité que ce titre lui « assure, et que votre décision, messieurs, reste à jamais « déposée dans vos archives comme un monument élevé « pour prévenir le retour de pareils attentats. »

La prise en considération de cette proposition fut l'occasion d'un débat qui occupa tout le reste de la séance. Je

n'entreprendrai pas d'en donner l'analyse; mais je ne puis me dispenser de dire que M. Manuel, ayant enfin obtenu la parole, prononça (j'étais à la séance) le meilleur discours qu'on ait entendu de lui. S'il ne parvint pas à convaincre le plus grand nombre de ses auditeurs de la pureté de ses intentions, ni de sa sincérité, ses arguments furent habiles, et il eût été difficile à un tribunal moins passionné de ne pas les admettre. Il insista surtout sur les dangers de l'exemple qu'on allait donner; il montra que le droit d'exclure, qu'on prétendait s'arroger, ne puisait sa source ni dans la Charte, ni dans le règlement, ne pouvant se trouver que dans l'esprit de parti; que c'était le même que celui dont s'étaient emparés les Montagnards en 1793. J'ai su depuis qu'il avait passé la nuit à préparer ce discours, avec son ami M. Cousin, professeur de philosophie, dont les conseils lui furent certainement fort utiles. La proposition fut prise en considération. On voulait qu'elle fût immédiatement envoyée dans les bureaux; la gauche alors interpella le président du conseil sur le silence gardé par le ministère, dans une occasion où les principes et les règlements étaient si hautement violés. M. de Villèle répondit que les ministres avaient partagé l'indignation de la Chambre, mais que pénétrés, comme ils l'étaient tous, du respect le plus profond pour l'indépendance de l'assemblée, ils n'avaient pas cru qu'il leur appartînt de prendre part à un débat relatif à l'étendue des droits qu'elle pouvait exercer sur ses membres. La précipitation avec laquelle on prétendait agir fut évitée, grâce à la fermeté de M. Lainé. La réunion dans les bureaux n'eut lieu que le lendemain. M. de La Bourdonnaye fut nommé rapporteur. Son apparition à la tribune causa à la gauche une très grande colère. « Est-ce comme rapporteur ou comme accusateur que vous « parlez ? »

Je ne dirai rien de la discussion qui suivit la lecture du rapport, ni des scènes tumultueuses qu'elle amena, la résolu-

tion que M. Manuel serait exclu des séances de la Chambre des députés pendant la durée de la présente session fut votée. Malgré le vote, M. Manuel, le lendemain, ne tenant aucun compte de la décision de la Chambre, vint occuper sa place accoutumée. Il avait dû, pour entrer dans la salle, violer la consigne donnée par le président aux huissiers. Le président l'invita à se retirer; alors il répondit : « J'ai annoncé hier que je ne céderais qu'à la violence. » Sur cette réplique, le président proposa à la Chambre de suspendre la séance pendant une heure, ajoutant que, pendant l'intervalle, il donnerait les ordres nécessaires pour l'exécution de la mesure qu'elle avait prise. Cette proposition adoptée, la séance fut levée.

M. Manuel étant resté sur son banc, entouré de tous les membres de la gauche, le chef des huissiers s'approcha et lui notifia l'ordre qu'il avait reçu de le faire sortir de la salle. Sur son refus, on introduisit un piquet de vétérans et de gardes nationaux; l'officier qui les commandait ordonna au sergent d'avancer; celui-ci resta immobile, ainsi que tous les gardes nationaux; alors on fit entrer un piquet de gendarmerie. Les gendarmes saisirent M. Manuel au collet et le traînèrent hors de la salle. Cette scène produisit la plus pénible émotion; les protestations partirent des bancs de la gauche; tous les députés de ce côté, parmi lesquels on remarquait MM. de La Fayette, Laffitte, Casimir Perier, Dupont de l'Eure, Girardin, s'élancèrent de leurs places et sortirent en même temps que M. Manuel.

Sans doute il fallait obéir à la volonté de la Chambre, mais il est toujours très fâcheux d'arriver à de telles extrémités. Le lendemain, après la lecture du procès-verbal, le président avertit la Chambre qu'il avait reçu de plusieurs membres de la gauche une déclaration, avec prière d'en donner lecture. La Chambre refusa de l'entendre, malgré les efforts que fit le général Foy pour l'y déterminer. Sur ce refus, les membres de la gauche quittèrent de nouveau la

salle. La déclaration ou plutôt la protestation était signée par soixante-trois députés. La plus grande publicité lui fut donnée; toute la presse libérale la répandit en France, avec les commentaires les plus élogieux et les plus passionnés. Le sergent de la garde nationale qui avait refusé de prêter main-forte (c'était un homme fort obscur, passementier, nommé Mercier) fut aussitôt célébré comme un héros; bien que désavoué par les chefs de sa légion, suspendu du service et rayé du contrôle par une ordonnance spéciale, il devint l'objet du plus vif intérêt. Tous les hommes politiques appartenant à l'opinion libérale, députés ou pairs de France, se firent inscrire chez lui. A tous les étalages des marchands d'estampes on voyait le portrait lithographié de Mercier faisant pendant à celui de M. Manuel. Des souscriptions furent ouvertes publiquement en sa faveur. La police laissa d'abord passer l'orage, puis elle jugea à propos de poursuivre les distributeurs de la protestation et les colporteurs de listes de souscription; mais ces poursuites ne produisirent aucun résultat, et l'autorité les laissa tomber en oubli.

La majorité devait-elle se réjouir de la victoire? Toute cette bruyante émotion devait-elle tourner à son profit? M. Manuel était un ennemi déclaré de la maison de Bourbon : cela le rendait beaucoup moins dangereux, et il avait fini par être plus embarrassant qu'utile pour son parti. Il était une des causes de la séparation qui existait entre la gauche et le centre gauche, où se trouvaient des hommes qui ne pourraient jamais sympathiser avec lui, tels que MM. de Sainte-Aulaire, Royer-Collard, Delessert, Humann; on venait de les forcer à prendre fait et cause pour lui. Jusqu'alors M. Manuel n'avait eu que la popularité d'un factieux; on lui donnait celle d'un homme opprimé, dans la personne duquel les droits de la représentation nationale avaient été violés. La majorité était assez forte pour n'avoir rien à craindre des discours d'un orateur qu'elle pouvait

toujours faire taire. Elle voulait régner sans contradiction, c'était chose acquise dans la Chambre; mais était-on bien sûr qu'il en fût de même dans le pays? Était-il si désirable qu'il n'y eût plus d'opposition dans le Parlement? Je ne crains pas de dire qu'il y eut, dès ce jour, quelque chose de faussé dans le régime représentatif. Quant au ministère, qui était resté en dehors du débat, qui l'avait laissé s'établir, grandir et se dénouer sans avoir rien fait pour le diriger et le calmer, l'échec pour lui était évident. M. de La Bourdonnaye s'était trouvé le chef de la majorité, M. de Villèle ne pouvait ignorer ses sentiments pour lui; mais il lui fallait désormais conduire cette majorité se croyant en droit de tout demander, sûre qu'elle était de tout emporter de haute lutte. Il était livré à un parti, sans contrepoids, sans résistance possible.

CHAPITRE XIX

Guerre d'Espagne. — Composition de l'état-major. — Organisation défectueuse du service des subsistances. — Arrivée inopinée du duc de Bellune à Bayonne. — M. de Villèle le remplace au ministère de la guerre par le général Digeon. — Arrestation de M. de Lostende. — Marché passé par l'intendance avec M. Ouvrard. — Retour du duc de Bellune à Paris. — Le général Valin disperse à coups de canon une troupe de réfugiés français rassemblée sur la Bidassoa. — Entrée de l'armée française en Espagne. — Occupation de Madrid. — Organisation d'une régence. — Marche sur l'Andalousie. — Les Cortès entraînent Ferdinand VII à Cadix. — M. de Talaru est nommé ministre à Madrid. — Troubles à Saragosse. — L'ordonnance d'Andujar. — Prise du Trocadéro. — Fin du gouvernement constitutionnel espagnol. — Entrevue du roi Ferdinand avec le duc d'Angoulême. — La réaction absolutiste.

Le gouvernement s'occupait activement des derniers préparatifs de l'expédition. Il fallait d'abord désigner les différents corps qui devaient en faire partie et les officiers généraux qui devaient les commander, puis réunir l'immense matériel nécessaire pour une armée de cent mille hommes, concentrée sur la frontière la plus éloignée des principaux arsenaux.

Le choix des officiers généraux fut difficile; le parti royaliste n'aurait voulu y voir admettre que les hommes lui appartenant complètement, à l'exclusion de tous les autres. Mais le duc d'Angoulême cherchait avant tout des officiers capables et dont la réputation inspirât confiance aux troupes. Il voulait profiter de cette occasion pour effacer le plus possible les divisions que les différentes nuances d'opinion politique avaient pu faire naître depuis la Restauration, entre les militaires de tous grades. Le

ministre de la guerre entrait dans les idées du prince, sa propre responsabilité était engagée d'une manière trop sérieuse pour qu'il ne sentît pas la nécessité de se soustraire aux obsessions devant lesquelles il reculait habituellement. Afin qu'on ne pût pas dire que tous les maréchaux avaient été écartés, le commandement du corps qui devait entrer par la Catalogne fut donné au vieux maréchal Moncey ; il avait près de quatre-vingts ans. Les deux divisions composant le corps étaient commandées par le baron de Damas et le général Donnadieu. Aucun choix ne pouvait être plus agréable que ceux-là aux royalistes. Le baron de Damas n'avait jamais fait la guerre que dans les rangs de l'armée russe, dans des grades peu élevés; mais durant les Cent-jours, il avait rempli auprès du duc d'Angoulême, dans la triste campagne de la Drôme, les fonctions d'aide de camp et avait, depuis, commandé la division militaire dont Marseille est le chef-lieu. Il était connu par son excessive dévotion; ce n'était pas le moindre de ses titres. Quant au général Donnadieu, ses mérites étaient si grands aux yeux des hommes qui disposaient de tout que, contre toutes les règles, on lui conserva en même temps le commandement de la division militaire dont le chef-lieu était à Tours. Le Dauphin n'avait pas voulu qu'il fût trop près de lui; de là vint que le ministre le plaça sous les ordres du maréchal Moncey, dont son insubordination fit le désespoir tant que dura la campagne, ou plutôt tant qu'il fit partie de son corps d'armée, car il fallut bientôt le renvoyer dans sa division militaire. Le maréchal Oudinot eut le commandement du corps d'armée du centre, de celui qui devait marcher directement sur Madrid. Ce choix fut agréable à l'armée; Oudinot avait été dans tous les temps, par son intrépide bravoure, une des gloires de l'armée française. Les trois autres corps étaient confiés au général Molitor, au prince de Hohenlohe et au général Bordesoulle. Ce dernier avait une bonne réputation d'homme de

guerre. Il eut, pendant toute la campagne, une grande part dans la confiance du prince.

Les commandements des divisions dans ces quatre corps furent donnés aux généraux d'Autichamp, Bourke, Obert, Castex, Pamphile Lacroix, Domon, Canuel, de Conchy, Bourmont et Roussel d'Hurbal. Tous ces noms devaient plaire aux royalistes, mais il y en eut un qui leur causa d'autant plus de déplaisir que le duc d'Angoulême l'avait choisi sans tenir compte de leur opposition. Ce fut celui du général Guilleminot, qu'il prit pour chef de son état-major. Leur déplaisir n'osa pas d'abord se traduire publiquement, mais nous les verrons plus tard déclarer qu'on ne pouvait plus répondre de la fidélité des troupes soumises à de pareilles influences. Quant à la réunion des approvisionnements et du matériel, les difficultés furent surmontées à force d'argent, et les frais, soit par l'obligation d'aller vite, et très vite, soit par l'inexpérience ou la malhabileté de quelques-uns des principaux employés, soit par les malversations de quelques autres, s'élevèrent à des sommes exorbitantes qui stupéfièrent tous ceux qui avaient quelque expérience de ces sortes d'opérations; malgré cela le service des subsistances fut mal organisé. M. Ouvrard, qui, ainsi que je l'ai dit, avait eu la promesse d'être investi du titre et des fonctions de munitionnaire général de l'armée, n'hésita pas à ordonner à ses agents de faire les achats nécessaires. Malheureusement, le choix des membres de l'intendance militaire qui furent appelés à organiser les services, ne répondit pas à l'importance des fonctions qui allaient leur être confiées. Comme toujours, on ne choisit pas les plus capables : on prit surtout des hommes « fort bien pensants », mais d'une habileté très médiocre. L'intendant en chef surtout, Sicard, fort honnête sans doute, n'avait aucune des qualités indispensables pour porter un si lourd fardeau. M. Ouvrard laissait aller les choses, il avait ses intelligences parfaitement établies dans les bureaux du

ministère de la guerre, il savait tout ce qui se préparait, comment s'organisait l'expédition. Il ne tarda pas à apprendre qu'on se décidait à donner « à l'entreprise » le service des vivres-viande et celui des transports militaires. Il parvint à les faire concéder à deux hommes sans moyens, à de véritables hommes de paille. MM. Dubrac et Rollac n'avaient même pas les fonds nécessaires pour fournir leurs cautionnements. M. Ouvrard fut dès lors assuré que rien ne marcherait et que tout resterait en souffrance. Il fallait qu'on fût obligé de recourir à lui. Il fut, il faut en convenir, merveilleusement servi par l'incapacité du ministre de la guerre. Je n'entrerai pas plus avant dans l'exposé des tristes intrigues, des coupables manœuvres employées ; il me suffira de raconter que telle était la confiance de M. Ouvrard dans leur succès, qu'il alla, avant de partir pour Bayonne, chez le président du conseil pour prendre ses ordres, lui donnant à entendre que, sachant à quel point les préparatifs pour l'approvisionnement de l'armée étaient mal faits, il s'était mis en mesure de suppléer à l'insuffisance de tous les services.

Le prince était parti de Paris le 15 mars, s'était arrêté quelques jours à Toulouse pour conférer avec le baron d'Éroles, principal chef de l'Armée de la foi et de la junte apostolique. Il avait visité d'abord le corps d'armée qui devait entrer en Catalogne, sous les ordres du maréchal Moncey ; puis, après avoir inspecté le corps d'armée placé sous son commandement direct, il était entré le 30 à Bayonne. Disons, avant tout, que cette tournée eut les plus heureux résultats par la noble confiance qu'il témoigna aux troupes et par les soins qu'il prit visiblement d'écarter les soupçons qu'on avait essayé de lui inspirer sur un certain nombre d'officiers.

A peine arrivé, le prince fut assailli par les plaintes de tous les généraux et de tous les chefs de son état-major, sur le désordre et l'insuffisance des services des subsis-

tances et des moyens de transport. On manquait de tout; il était absolument impossible de commencer les opérations. M. Ouvrard était déjà arrivé à Bayonne; il avait eu plusieurs conférences avec le général Guilleminot, chef de l'état-major général, et avec plusieurs autres généraux importants. Le 30 mars, jour où M. le duc d'Angoulême entrait dans Bayonne, M. le duc de Bellune y arrivait de son côté, sans que personne eût fait prévoir sa venue, et, ce qui était plus extraordinaire, il annonçait sa résolution d'exercer les fonctions de major général de l'armée. Voici l'explication de cette décision inattendue.

M. de Villèle, dans l'extrême mécontentement que lui causait l'administration du duc de Bellune, redoutant plus que jamais les conséquences de son incapacité, alors que ses fautes pouvaient compromettre le succès d'une expédition dans laquelle les plus grands intérêts de l'État et de la dynastie étaient engagés, crut trouver dans les plaintes qui arrivaient des Pyrénées une occasion désirée de se débarrasser de lui dans le ministère; il tenait surtout à lui retirer la direction de l'administration, en lui laissant un poste assez important pour que ni lui ni son parti n'eussent lieu de se plaindre. Le duc de Bellune répétait sans cesse que tout était parfaitement en règle, que les approvisionnements étaient largement faits, que les arrivages étaient assurés et qu'il n'y avait que la mauvaise foi la plus insigne ou une suite de malentendus étranges qui pussent expliquer la fausseté, l'exagération des rapports dont il était assailli. « Eh bien, lui dit M. de Villèle, il n'y a que « vous, monsieur le maréchal, qui puissiez mettre un « terme à cette fâcheuse situation. Si vous ne voulez pas « que tout s'aggrave et que le tort vous soit imputé, partez « pour Bayonne; vous y arriverez avec le titre de major « général, que le Roi vous conférera, vous verrez tout par « vous-même, vous dirigerez tout, et les affaires seront « bientôt remises en bonne voie. Le prince ne pourra

« s'empêcher, en toutes les grandes occasions, de céder « aux inspirations de votre vieille expérience; de cette « manière, nous serons plus assurés du succès. » Ce rôle était en effet assez brillant; il séduisit le maréchal. D'ailleurs pour le décider, M. de Villèle n'hésita pas à lui donner l'assurance qu'il reprendrait son ministère à son retour. Il lui proposa, pour que le choix de son successeur intérimaire ne pût lui porter ombrage, de désigner le général Digeon, homme honnête et très laborieux, que le parti royaliste acceptait. Le maréchal se mit en route le lendemain, après avoir pris la précaution de faire signer au Roi et de remettre lui-même au général Digeon l'ordonnance qui lui confiait par *intérim* le portefeuille de la guerre. Au même moment M. de Villèle en faisait signer une autre à Sa Majesté nommant *définitivement* le même général Digeon ministre de la guerre. Il se trouvait ainsi en possession de deux documents officiels le nommant au même poste à des titres différents. Cet imbroglio tient plus de la comédie que de la politique; il faut, pour l'écrire, être aussi certain que je le suis de sa stricte exactitude. Il fallait bien, un jour où l'autre, que quelqu'un se trouvât mystifié; ce dont M. de Villèle s'inquiétait peu, pourvu qu'il sortît de l'embarras du moment. Il se croyait sûr qu'une fois hors du ministère de la guerre, le duc de Bellune n'y rentrerait pas.

L'imprévoyance habituelle de M. de Villèle éclata ici de la plus étrange façon. Le mécontentement que le duc d'Angoulême allait ressentir ne pouvait être douteux. On ne pouvait ignorer sa résolution bien arrêtée de ne pas souffrir un maréchal de France à ses côtés; la confidence que j'en avais reçue avait été faite à bien d'autres. Le président du conseil se persuadait sans doute qu'un moment de dépit serait bientôt passé et que le duc de Bellune, une fois arrivé sur les lieux, s'installerait sans peine dans la place que le Roi venait de lui confier, S'il

était un ministre de la guerre médiocre, il était un fort bon militaire, un général expérimenté, et ferait pour la conduite d'une campagne incontestablement mieux que le général Guilleminot. Il pourrait sans doute retrouver la trace des approvisionnements qu'il avait commandés et connaître la direction qu'on leur avait fait prendre. Pour le reste, le général Digeon s'en acquitterait mieux que lui. Une dernière raison avait décidé le président du conseil; le parti royaliste devait lui savoir gré de l'avoir délivré d'un homme aussi déplaisant que le général Guilleminot. Il allait donc regagner tout le terrain que lui avait fait perdre, dans l'esprit des royalistes, sa lenteur à accepter la guerre à mort contre la révolution d'Espagne.

Une affaire assez obscure prouve, mieux que tout, l'intérêt que le parti exalté attachait au renvoi du général Guilleminot. Vers le milieu du mois de mars, une boîte fut déposée à la diligence de Paris, pour Bayonne; dans cette boîte se trouvaient quatre habits d'officiers généraux, uniformes de différents corps, trois paires d'épaulettes en or, des boutons à l'aigle et, je crois, même une aigle de l'armée impériale. Dans la même diligence avaient pris place plusieurs voyageurs dénoncés à la police comme délégués par les sociétés révolutionnaires pour soulever les troupes au moment où elles auraient franchi la Bidassoa. Ils furent arrêtés à une très petite distance de Paris. Jusque-là, rien de plus simple, mais l'occasion avait paru bonne pour établir qu'ils avaient des intelligences dans l'état-major du prince. C'est pour arriver à ces fins qu'on avait placé sur la voiture la boîte renfermant les uniformes, sur laquelle on avait mis l'adresse de M. de Lostende, aide de camp du général Guilleminot. Tout cela avait été préparé, exécuté, j'en ai eu la certitude, par les soins d'un sieur Hinaux, commissaire central à la préfecture de police, aidé par le commissaire de police de Saint-Thomas d'Aquin nommé Genaudet, et un officier

de paix nommé Morlot. La boîte, suivant le plan conçu, ne devait être visitée qu'à Bordeaux par un sieur Tessières de Boisbertrand, commissaire général de police; c'était l'un des agents les plus emportés du parti royaliste, il avait été mis dans la confidence. La boîte une fois découverte, il devait faire grand bruit, afin que le soupçon dont l'aide de camp allait être atteint remontât jusqu'à son général. On pensait qu'il serait impossible au prince de lui conserver sa confiance. L'adresse de Boisbertrand fut en défaut (il a été cependant, quelques mois après, récompensé par une place de conseiller d'État). Par suite d'un malentendu, la boîte, qui était censée déposée par Vieux dit La Marina, un des hommes arrêtés, fut rapportée avec lui à la préfecture de police. Il fallait bien l'ouvrir, et le procès-verbal constatant les objets qu'elle renfermait fut communiqué au ministre de la guerre par le préfet de police. Dans la nuit même, l'ordre d'arrêter M. de Lostende et de le faire partir pour Paris fut envoyé à Bayonne. Disons tout de suite que M. de Lostende, qui avait été soumis à une instruction judiciaire très rigoureuse, sortit de toutes ces épreuves parfaitement justifié et fut renvoyé à son poste. Son arrestation avait eu lieu à Bayonne le 25 mars; lorsque le duc d'Angoulême arriva le 30, il trouva tout son état-major en émoi. Profondément indigné de ce que, sans s'être adressé à lui pour prendre le moindre renseignement, le ministre se fût permis un acte aussi violent dont l'éclat ne pouvait manquer de rejaillir sur l'état-major tout entier et confirmer les soupçons que la plus insigne malveillance travaillait journellement à soulever contre lui, le prince partagea tous les sentiments de son entourage et déclara qu'il se considérait comme personnellement offensé; que toutes ces manœuvres seraient impuissantes auprès de lui, et que pas un officier de son état-major ne serait changé, de son consentement. Cette résolution, qui lui fit beaucoup d'honneur, acheva de lui concilier les officiers de tous

grades dont il était entouré et contribua à provoquer les marques de dévouement qui lui ont été prodiguées. Déjà il avait été durant toute sa tournée assailli de plaintes sur la manière dont le ministère de la guerre conduisait le service des approvisionnements; partout on lui avait dit que rien n'était prêt, que tout allait manquer; on le lui répéta à son entrée à Bayonne, et lorsque le nouveau grief de l'arrestation de M. de Lostende vint augmenter encore son mécontentement, le duc de Bellune fut irrévocablement perdu dans son esprit. On comprend donc l'effet que produisit son arrivée imprévue à Bayonne. Le duc d'Angoulême refusa formellement de le recevoir comme major général et se déclara prêt à quitter l'armée, si on prétendait le maintenir dans ce poste. Il ne restait plus au maréchal qu'à s'assurer par lui-même de l'état du matériel, des approvisionnements, afin que l'armée eût le nécessaire pour entrer immédiatement en campagne. Mais le pauvre maréchal avait été tellement déconcerté, abasourdi, par la réception du prince, qu'il fut littéralement hors d'état de rien voir, de rien faire. Il sembla même accepter comme fondés les reproches adressés à son administration et se borna à dire son intention de faire mettre en jugement le général Andréossy, spécialement chargé des subsistances. Le fait était que des vivres en quantité suffisante se trouvaient réunis au dépôt; que, soit manque de moyens de transport, soit mauvais état des routes, on n'avait pas pu les faire arriver jusqu'à l'extrême frontière et surtout jusqu'à Bayonne, où se trouvait le plus grand rassemblement de troupes. L'inertie du ministre donna beau jeu à Ouvrard pour entrer en pourparlers avec l'état-major du prince et avec plusieurs officiers généraux, entre lesquels le général Bordesoulle paraît avoir été le plus agissant. Un marché fut signé le 5 avril, par les ordres du prince, entre lui et M. Sicard, intendant général de l'armée. J'ai tort de dire entre lui, car telle était la bizarre situation de

M. Ouvrard, toujours poursuivi pour des sommes énormes par les coassociés avec lesquels il avait fait antérieurement des entreprises, qu'il ne pouvait rien conclure en son nom et que, cette fois encore, il fut obligé d'emprunter celui de son neveu, Victor Ouvrard.

Une des circonstances les plus étranges dans cet enchevêtrement de négociations et d'intrigues fut l'approbation que le ministre de la guerre ne sut pas refuser à ce marché. Ce fut ainsi le résultat le plus clair de son voyage. Il regagna Paris, où il reprit possession de son ministère, M. de Villèle n'osant plus le lui contester. M. Digeon reçut comme dédommagement le titre de ministre d'État. Ainsi fut renversée toute la combinaison du président du conseil, qui s'était aliéné le duc d'Angoulême et s'était fait du maréchal un irréconciliable ennemi. Enfin il avait, sans le vouloir, fait donner la plus grande authenticité à un marché désastreux pour le trésor. Je n'entrerai pas dans les détails qui feraient ressortir les clauses exorbitantes du contrat signé; il me suffira de dire que toutes les denrées existant dans les magasins des deux divisions militaires étaient mises à la disposition du munitionnaire général. Tous les embarras se dissipèrent comme par enchantement. Deux jours après la signature du marché, le duc d'Angoulême passa la Bidassoa à la tête de son armée. Cela seul prouve suffisamment que les ressources nécessaires étaient bien rassemblées et qu'une administration plus habile eût eu peu de peine à les trouver.

La satisfaction que ressentit le prince de franchir la frontière, au jour qu'il avait indiqué, fut d'autant plus grande que ce premier pas dissipa les appréhensions qui subsistaient dans beaucoup d'esprits. L'armée résisterait-elle aux séductions qui l'attendaient aussitôt le mouvement commencé? Un certain nombre de réfugiés français, dont plusieurs échappés à des condamnations judiciaires, avaient été formés, à Bilbao, en légion française, sous les ordres

d'un ancien chef de bataillon compromis dans l'un des complots des années précédentes. Là se trouvaient Nantil, Lamothe, Moreau, dont les noms avaient retenti dans les procès politiques. Le 6 avril, une bonne partie de cette légion vint se ranger sur la rive gauche de la Bidassoa, agitant un drapeau tricolore et invitant à les rejoindre les soldats d'un régiment d'infanterie légère et d'une batterie d'artillerie de campagne. Le général Valin, qui les commandait, fit répondre à leur cri de : « Vive l'artillerie de campagne! » par un coup de canon à mitraille. Ce coup les dispersa; ainsi furent renversées pour jamais les espérances affirmées avec tant de présomption. Comme événement militaire, ce succès n'était rien; comme événement politique, c'était quelque chose, et le général Valin en fut magnifiquement récompensé. Il était maréchal de camp et fut fait lieutenant général.

Au cours de mes longs récits sur le règne de Napoléon, je n'ai pas voulu le suivre dans les mémorables campagnes qui tiennent une si grande place dans l'histoire de cette époque; à plus forte raison m'abstiendrai-je d'accompagner le duc d'Angoulême dans une expédition dont le succès a été sans doute d'une très haute importance, mais où les faits militaires de quelque valeur tiennent une petite place. Je me bornerai donc à signaler les faits principaux.

Comme on devait s'y attendre, le roi d'Espagne, malgré sa résistance, avait été, dès le 20 mars, emmené de Madrid par les Cortès et conduit à Séville. Les premiers jours avaient été employés à voter une série de mesures révolutionnaires contre tous ceux qu'on pouvait soupçonner d'être sympathiques à l'invasion. Puis vinrent les résolutions dans lesquelles, pour la première fois, on trouve trace des conseils donnés par l'Angleterre pour empêcher la guerre :

1° La constitution serait déclarée être octroyée par le roi, dont elle procéderait comme de sa source légitime;

2° Le conseil d'État serait nommé par le roi et participerait à la puissance législative;

3° Il serait déclaré que le temps de faire des réformes à la constitution était arrivé;

4° Les députés aux Cortès devraient avoir une propriété de la valeur indiquée par la constitution comme condition de leur éligibilité.

On se souvient que toutes ces propositions avaient été écartées, qu'elles n'avaient même pas pu être discutées.

D'après les comptes officiels, évidemment très exagérés, l'armée espagnole, au moment où l'armée française passa la Bidassoa, devait se composer de 120,000 hommes; 50,000 étaient répartis dans les garnisons, le reste était divisé en quatre camps placés sous les ordres des généraux les plus renommés. Ballesteros commandait l'armée dite d'expédition, L' Abisbal l'armée du centre, Mina l'armée de Catalogne, Morillo l'armée de Galice et des Asturies. Sans parler de l'accord parfait qui aurait dû exister et qui était loin de régner entre les différents chefs, il était évident qu'avec une telle division de leurs forces les Espagnols ne seraient nulle part en état de tenir tête à l'armée française, renforcée par 25 ou 30,000 hommes de troupes royalistes espagnoles, restes de l'Armée de la foi sous l'autorité d'une junte formée à Bayonne sous le titre de gouvernement provisoire d'Espagne et des Indes. Cette junte fut bientôt officiellement reconnue par le duc d'Angoulême.

L'armée d'invasion marcha avec la plus grande célérité; le corps d'armée sous les ordres de Moncey entra en Catalogne, où Mina opposait seul une résistance de quelque valeur. L'armée du centre, sous les ordres immédiats du duc d'Angoulême, composée des corps du maréchal Oudinot, du général Bordesoulle et du prince de Hohenlohe, s'avançait par la Biscaye, s'emparant de Vitoria et successivement de tous les postes, jusqu'à l'Èbre, laissant derrière les places fortes de Pampelune et de Saint-Sébastien, qui

avaient résisté aux premières attaques. On dut se contenter de les bloquer. Le corps sous les ordres du maréchal Molitor poursuivait dans la Navarre et l'Aragon le corps de Ballesteros qui ne l'attendait pas même à Sarragosse; il y entra donc sans coup férir. Ajoutons que, presque partout, les habitants, bien traités et exactement payés des vivres qu'ils apportaient, s'étaient déclarés pour l'armée française. Les troupes espagnoles auxiliaires faisaient, par leurs excès et leurs pillages, contraste avec la discipline et les sentiments pleins de générosité des troupes françaises. L'armée ayant atteint la ligne de l'Èbre, il fallait décider l'allure qu'allait prendre la campagne. Beaucoup inclinaient — je crois être sûr que tel était l'avis du duc de Bellune et de M. de Villèle — pour qu'on s'établît solidement sur cette ligne et qu'on attendît que les derrières de l'armée française fussent entièrement couverts, que Saint-Sébastien et Pampelune fussent occupés et que le maréchal Moncey se fût rendu maître de toute la partie de la Catalogne qui se trouvait sur la rive gauche du fleuve. On devait croire qu'alors les chefs du gouvernement révolutionnaire sentiraient la nécessité de se soumettre et de rétablir le roi dans sa pleine et entière liberté. On atteindrait ainsi sans aucun risque le but qu'on devait se proposer, on épargnerait le sang et les ressources des deux peuples.

Les divisions qui existaient déjà entre plusieurs des hommes les plus influents dans les Cortès rendaient probable la reprise des négociations; mais ce parti ne pouvait convenir aux hommes qui voulaient avant tout effacer en Espagne toute trace des idées révolutionnaires et se venger de ceux qui les avaient un instant fait triompher. On ne pouvait mécontenter tous les chefs du parti absolutiste qui conduisaient l'armée auxiliaire; leurs opinions, d'ailleurs, étaient encouragées par beaucoup de jeunes gens appartenant à la cour et à la noblesse, qui peuplaient les états-majors de l'armée française. Mgr le duc d'Angoulême

restait en dehors de ces influences et de ces passions; les officiers qui l'entouraient et qu'il avait désignés lui-même restaient modérés. C'étaient, outre le général Guilleminot, le duc de Guiche et le duc des Cars. Ce fut cependant sur leurs conseils que le prince se décida à hâter sa marche sur Madrid. Il pensait qu'il fallait profiter des avantages acquis, ne pas laisser à l'ennemi le temps de se remettre de son premier émoi, de concerter un nouveau plan de défense et surtout de soulever la population dans les provinces. Le prince donna sur-le-champ tous les ordres nécessaires; le général Molitor continua la poursuite du général Ballesteros sur la route de Valence, le général Bourke se porta sur la Galice pour attaquer, ou au moins contenir, le général Morillo; le général prince de Hohenlohe fut laissé pour assurer les derrières et pousser les sièges de Pampelune et de Saint-Sébastien. La grosse armée du centre, que le prince commandait en personne, et dont le corps du maréchal Oudinot formait l'avant-garde, se dirigea sur Burgos, pour de là gagner Madrid; Burgos fut occupé dès le 9 mai, Madrid le 23, sans avoir tiré un coup de fusil, depuis son passage de la Bidassoa; rien absolument n'ayant tenu devant nos troupes; à peine quelque résistance à notre droite et à notre gauche, le seul incident sérieux se produisit au moment où les premiers bataillons français occupèrent Madrid. On avait eu hâte de les faire pénétrer dans la ville, pour éviter la réaction violente qui devait, selon toute apparence, se produire. Un corps de volontaires royalistes espagnols, que conduisait un chef de partisans nommé Bessières, voulut prendre les devants; s'il eût réussi, on aurait eu à déplorer des massacres inutiles. Un conflit s'engagea, et on ne parvint à chasser les volontaires royalistes qu'après un combat assez vif. Cette tentative causa une très vive contrariété au prince. Ses plus grands embarras étaient nés jusqu'alors de la difficulté de contenir les passions furieuses des sol-

dats qui composaient l'Armée de la foi, et cette préoccupation le suivit pendant tout son séjour en Espagne. Il devait d'autant plus réagir contre ces tendances redoutables, que sa grande influence venait de la confiance qu'avaient les chefs de l'armée espagnole dans la générosité de ses sentiments et la modération de son caractère.

Le général de l'Abisbal, qui occupait dans l'armée de défense le poste le plus important, puisqu'il devait couvrir la capitale, n'avait pris aucune disposition pour arrêter les Français, même aux fameux défilés de Sommo-Sierra et de Guadarrama. Aussi était-il devenu très suspect aux patriotes, et le bruit s'était répandu qu'il s'entendait avec le comte de Montijo, Martinez de la Rosa et d'autres personnes restées à Madrid, pour négocier avec nous et faire les concessions nécessaires. La publication de sa correspondance avec le comte de Montijo devait confirmer ces soupçons. A la suite d'une visite que lui firent les généraux ses collègues pour lui témoigner leur indignation, il donna sa démission et prit la route de France. Malgré le sauf-conduit dont il était porteur, il aurait été massacré auprès de Vitoria par des royalistes espagnols, si des troupes françaises n'étaient venues le protéger. Le choix si précipité de ce lieu de retraite et le sauf-conduit dont il était muni prouvent à quel point ses intelligences étaient déjà établies avec le quartier général français.

Je suis entré dans ces détails, parce que cela fait comprendre tout ce qui s'est passé ensuite. Ils prouvent que le désir d'une conciliation était entré dans l'esprit des principaux chefs de l'armée; mais il était trop tard; il fallait compter avec l'Armée de la foi. Les absolutistes ne voulurent rien entendre. Le gouvernement constitutionnel n'existait pas; pour eux il n'y avait que le roi. Parmi les constitutionnels eux-mêmes, il arrivait ce qui arrive toujours à la fin des grandes crises : les violents redoublent de violence, imposent la loi; toute opinion modérée et sage

est traitée de trahison. Le véritable mérite du duc d'Angoulême dans toute cette campagne, outre les résolutions nettes, bien conçues, qu'il prit au passage de la Bidassoa et au passage de l'Èbre, fut d'avoir énergiquement protégé le parti vaincu; autant qu'il a pu, il a épargné aux populations les misères de la guerre et a imposé la modération. Il n'a jamais prêté l'oreille aux insinuations malveillantes qui ne cessaient de l'assaillir contre une partie des officiers qui marchaient sous ses ordres. Il leur a rendu la justice que méritaient leur zèle et leurs services. Il voulait, en les réunissant sous le même drapeau, en leur témoignant une égale confiance, achever la réconciliation des gloires de l'armée de la Révolution et de l'Empire avec les noms de l'ancienne France, même avec ceux de l'émigration et de la Vendée, et il y est parvenu autant qu'il était possible de le faire à cette époque.

Le prince fit son entrée dans la capitale à la tête de l'armée; son premier acte fut la réorganisation d'une régence qui, en l'absence du roi, considéré comme prisonnier, devait prendre officiellement les rênes du gouvernement du royaume, avec laquelle tout se traiterait, par qui tout se réglerait. Ayant convoqué les membres des conseils suprêmes de Castille et des Indes se trouvant à Madrid, il leur conféra le droit de désigner les hommes qui composeraient cette régence. Les cinq membres choisis et agréés par le duc d'Angoulême furent le duc de l'Infantado, président du conseil de Castille, le duc de Montemar, président du conseil des Indes, l'évêque d'Osma, le baron d'Éroles, don Antonio Gomez Calderon. Ces deux derniers étaient déjà membres de la junte provisoire de Bayonne. Cette grande concession du duc d'Angoulême, cet acte d'une éminente générosité, par lequel il manifestait si clairement la volonté de laisser aux Espagnols la direction de leurs propres affaires, de n'y intervenir que le moins possible et seulement pour ce qui intéressait le

succès de son expédition, fut cependant une grande faute. Il ne s'aperçut pas qu'il ne s'était réservé aucun moyen de la diriger, qu'elle tomberait nécessairement sous l'influence d'hommes passionnés qui, dans de pareilles circonstances, ne manquent jamais de prendre le dessus, qu'elle allait d'ailleurs se trouver excitée par les actes auxquels les Cortès se livreraient certainement en apprenant l'occupation de la capitale. Dès le début, les deux pouvoirs entreraient en lutte; ils prendraient les mesures les plus radicales l'un contre l'autre et deviendraient irréconciliables. A partir de ce moment, en effet, le prince n'a plus été maître en Espagne que de son armée, son désir de pardon, de clémence a été repoussé quand, plus tard, il voulut l'imposer; on verra le cas qui fut fait du pouvoir qu'il prétendait exercer. La création d'une régence lui avait-elle été imposée de France et d'une manière absolue? Je ne le crois pas; toujours est-il que M. de Martignac, placé dans le conseil de régence pour l'éclairer de son expérience, de ses sages avis, y fut impuissant; la tâche était au-dessus de tous les mérites. Pour lutter au milieu de tels emportements, il lui eût fallu un caractère dont l'énergie eût été la qualité dominante; tel n'était pas l'homme distingué, aimable, conciliant, qui représentait la France.

Les opérations militaires, loin d'être ralenties par l'entrée dans Madrid, furent au contraire poursuivies avec plus d'activité que jamais, et dès le 26 mai, les colonnes françaises furent mises à la poursuite des troupes espagnoles qui leur avaient abandonné, le 23, la capitale. La marche sur l'Andalousie était d'autant plus pressante qu'on devait s'attendre aux efforts que feraient les Cortès pour emmener encore une fois le roi et le conduire à Cadix. On se flattait d'arriver à temps devant cette ville pour surprendre les Cortès et délivrer le roi. Dès le 13 juin, Cordoue fut occupé.

Dans toute cette partie de l'expédition, les troupes françaises n'éprouvèrent d'autre contrariété que celle de ne pouvoir joindre l'ennemi, dont la seule tactique était d'éviter tout engagement. On lui faisait bien de temps en temps quelques prisonniers, on lui enlevait des bagages et des chevaux, mais il échappait toujours. Malgré la rapidité de la marche, on ne put atteindre Séville à temps. Le 9 juin, les Cortès avaient déclaré que le roi devait transférer son gouvernement à Cadix. Après vingt-quatre heures de pourparlers, le roi refusa de quitter Séville. Une députation des Cortès vint lui signifier que son départ était indispensable, que le gouvernement et les Cortès le suivraient, que l'île de Léon serait le lieu de refuge et que le départ aurait lieu le lendemain, 12, à midi. Sur son refus persistant, les Cortès déclarèrent que Sa Majesté était dans le cas de l'empêchement moral prévu par l'article 187 de la constitution, et qu'une régence devait être nommée. Il n'y eut, dans toute l'assemblée, que cinq ou six opposants à cette mesure. La régence nommée s'installa au palais de l'Archevêché, et les Cortès se déclarèrent en permanence jusqu'au moment fixé pour le départ du roi. Le soir, on arrêta aux environs du palais un colonel anglais et quelques officiers de la milice de Séville, qui avaient, disait-on, formé le projet d'enlever le roi, de soulever en sa faveur un ou deux régiments et même toute la population de Séville.

Quand tout espoir de secours fut perdu, Ferdinand se décida à céder. Il monta enfin en voiture à six heures du soir, et prit avec toute sa famille, sous l'escorte qui lui fut imposée, la route de Cadix. Les Cortès, les ministres, la régence se précipitèrent à sa suite au milieu d'une confusion dont il serait difficile de donner idée. Ce défilé dura jusqu'au 13. Les dernières troupes qui fermèrent la marche du convoi avaient à peine quitté Séville que commença la contre-révolution; la foule brisa la pierre de la constitution, saccagea le café où se réunissait le club des patriotes, ainsi

que la salle des Cortès. Dans ce désordre, les magasins à poudre qui étaient dans l'ancien palais de l'inquisition firent explosion; plus de deux cents personnes furent tuées ou grièvement blessées. Quand les troupes françaises arrivèrent, elles trouvèrent les habitants aux prises avec un corps de troupes constitutionnelles pillant les magasins.

Le roi était arrivé à Cadix le 15, à six heures du soir. De tous les ministres étrangers accrédités auprès de lui, un seul, le ministre de Saxe, à cause de ses devoirs particuliers envers la reine, avait consenti à le suivre. Sir W. A'Court avait déclaré à la régence, lorsqu'elle fut installée à Séville, que n'étant accrédité qu'auprès du roi, il ne pouvait continuer ses fonctions et allait se retirer à Gibraltar, où il attendrait de nouvelles instructions. Dans Madrid, la régence royaliste déclara coupables de haute trahison tous les députés aux Cortès qui avaient pris part à la délibération du 11 juin et violenté la volonté du roi. Les arrestations se multiplièrent, les prisons furent bientôt remplies. les familles de quelques grands, absents, furent considérées comme des otages pour la sûreté du roi. Toutes les nouvelles qui arrivaient à la régence étaient bien faites pour l'encourager; la contre-révolution triomphait en Portugal; le général Morillo, qui commandait en Galice, abandonnait la cause des Cortès; le maréchal Molitor poussait activement le général Ballesteros, jusqu'aux frontières de l'Andalousie. Enfin, les quatre grandes puissances continentales qui avaient traité à Vérone venaient de reconnaître la régence comme le seul gouvernement régulier qui existât en Espagne. Elles envoyèrent auprès d'elle les ministres et les ambassadeurs qui devaient les représenter auprès du roi. aussitôt qu'il aurait recouvré sa liberté. Le ministre de France arriva le premier et fut présenté à la régence dès le 5 juillet. Le choix pour ce poste important était imprévu. Il eût été simple de renvoyer M. de La Garde, dont les bons services avaient été publiquement reconnus et loués par le

ministère. Il connaissait en Espagne les hommes et les choses, jouissait dans ce pays d'une grande considération. Ces raisons n'étaient pas de nature à arrêter M. de Chateaubriand; il voulait avant tout un homme qui lui fût dévoué et dont la personne fût agréable aux royalistes. Il proposa au roi M. de Talaru, pair de France; absolument étranger à la carrière diplomatique, il n'avait jamais eu occasion de montrer sa capacité; il n'avait qu'un seul titre, mais celui-là était fort puissant sur l'esprit de M. de Chateaubriand : il avait fourni les premiers fonds pour l'établissement du *Conservateur*, journal qui avait si grandement servi sa fortune.

A son arrivée à Madrid, M. de Talaru remplaça M. de Martignac auprès de la régence; son rôle était bien effacé, à côté d'un gouvernement qui refusait tout pouvoir, toute influence au généralissime qui avait relevé le parti royaliste, le seul qui pût achever sa délivrance. Partout où les garnisons françaises n'étaient pas assez en force pour imposer la modération, les réactions les plus violentes éclataient. A Saragosse, dans l'espace de trois jours, il y eut quinze à seize cents arrestations, parmi les personnes les plus riches et les plus considérables; des escouades de gens de la lie du peuple, en tête desquelles étaient des moines et des prêtres, les conduisaient dans les prisons de l'inquisition; leur brutalité allait jusqu'à insulter des femmes, qui portaient des aliments à leurs maris; quelques-unes même furent massacrées. Par sa bonne attitude, la petite garnison française, qui n'était que de 1,500 hommes, arrêta le pillage des maisons des constitutionnels, qu'on appelait des « Negros ». Toutefois, les caisses publiques furent pillées, ainsi qu'un certain nombre de maisons particulières. A Madrid, la présence de la régence, des ambassadeurs étrangers, du prince généralissime et de l'élite de l'armée française, suffisait à peine à contenir la fureur des « manolas », et un incendie éclata dans l'église où le duc

d'Angoulême assistait à l'office. C'était à Cadix maintenant qu'il fallait aller chercher l'ennemi. Le duc d'Angoulême prit toutes les dispositions nécessaires. Le maréchal Oudinot fut laissé à la tête du corps qui devait occuper les provinces du centre et dont le quartier général restait dans la capitale. Le prince de Hohenlohe dut porter son quartier général sur la rive droite de l'Èbre, à Burgos, et le général de Lauriston le remplaça dans le commandement des provinces de Navarre et d'Aragon, ayant son quartier général à Tolosa. A lui par conséquent demeurait le soin de pousser le siège de Pampelune.

A peine sorti de Madrid, le duc d'Angoulême reçut la nouvelle de l'avantage que le général Molitor avait remporté sur le général Ballesteros à Campillo de Arenas; ce succès lui a valu le bâton de maréchal. Ballesteros signa le 4 août, avec le général français, une convention par laquelle il reconnaissait l'autorité de la régence de Madrid et ordonnait aux généraux et aux gouverneurs des places situées dans l'étendue de son commandement de la reconnaître. La guerre était donc terminée de ce côté; ce fut en vain que le gouvernement de Cadix envoya le général Riego avec mission de se mettre à la tête des débris de l'armée de Ballesteros. Le malheureux n'y trouva qu'une captivité qui, plus tard, le conduisit à l'échafaud.

Le 16 août, le duc d'Angoulême arriva devant Cadix, où son armée fut renforcée par une partie du corps commandé par le général Molitor. Pendant les longues étapes qui séparaient Madrid de Cadix, le prince généralissime avait été obsédé par le souvenir des scènes de violence dont il avait été témoin, des haines terribles qui déchiraient les partis, des excès enfin dont il pouvait porter la responsabilité. Arrivé à Andujar, à moitié route entre Madrid et Cadix, son parti était pris de ressaisir au moins une partie de l'autorité qu'il avait trop facilement abandonnée. Son honneur exigeait qu'il ne fût pas plus longtemps accusé de

tolérer des crimes qui ternissaient la gloire de nos armes. Il ne fallait pas laisser compromettre, par la conduite des auxiliaires, l'autorité nécessaire pour faire accepter les capitulations qui devaient mettre fin à la guerre et assurer le succès de son entreprise. Était-il certain que les conditions que devait désigner au nom de la France le général Molitor seraient respectées? Ce fut en présence de tant de graves considérations que, de son propre mouvement, plus encore que de l'avis de ses conseillers intimes, il se décida, le 8 août, à rendre à Andujar l'ordonnance que les uns ont considérée comme son plus beau titre de gloire, et où les autres n'ont voulu voir qu'une mesure imprudente.

« Considérant que l'occupation de l'Espagne par l'armée « française, sous mes ordres, me met dans l'indispensable « obligation de pourvoir à la tranquillité de ce royaume et « à la sûreté des troupes, ordonnons..... :

« Article premier. Les autorités espagnoles ne pourront « faire aucune arrestation sans l'autorisation du comman- « dant de nos troupes dans l'arrondissement où elles se « trouveront.

« Art. 2. Les commandants en chef des corps d'armée « feront élargir tous ceux qui ont été arrêtés arbitraire- « ment et pour des motifs politiques, notamment les mili- « ciens rentrés chez eux. Sont toutefois exceptés ceux qui, « depuis leur rentrée dans leurs foyers, ont donné de justes « motifs de plaintes.

« Art. 3. Les commandants en chef des corps de notre « armée sont autorisés à faire arrêter ceux qui contrevien- « dront au présent ordre.

« Art. 4. Tous les journaux et journalistes sont placés « sous la surveillance de nos troupes.

« Art. 5. La présente ordonnance sera imprimée et affi- « chée partout. »

Il faudrait un volume pour contenir les protestations, les commentaires passionnés des journaux, contre la publi-

cation de cette ordonnance, les emportements auxquels elle donna lieu de la part de toutes les autorités royalistes, de tous les corps militaires dont l'Armée de la foi avait formé le noyau, de cette foule enfin de fanatiques absolutistes qui s'étaient emparés de tous les pouvoirs. La régence elle-même, instituée par le prince généralissime, affecta de partager leur indignation; elle adressa une protestation au duc de Rovigo et la fit imprimer. Comme cette pièce est encore un des actes les plus modérés de ceux qui virent le jour à cette époque, je la transcris en entier; elle donnera la mesure du reste.

« A Son Excellence le duc de Rovigo. Excellence, la « régence du royaume vient d'être informée officiellement « que, la nuit dernière, trois officiers français se sont pré« sentés à la prison de la ville, avec plusieurs gendarmes, « et qu'ils ont mis en liberté vingt-deux Espagnols détenus « sous la sauvegarde des autorités et de la loi. La régence « a appris avec surprise un événement qui attaque la sou« veraineté du roi, au nom de qui elle gouverne. Ne pou« vant supporter cette atteinte portée à sa dignité, elle « proteste à la face de l'Europe, dont elle implore l'assis« tance contre la violence de cet acte. En apprenant cette « nouvelle, la régence aurait voulu pouvoir abandonner « les rênes de l'État; mais pensant à la situation de son « souverain, à la nécessité de conserver l'union entre les « deux nations, au besoin de maintenir l'ordre public dans « l'intérieur, elle se croit obligée de continuer ses fonctions « malgré l'outrage fait à l'autorité dont elle est investie. « La régence du royaume adresse à Votre Excellence cette « protestation en réponse à la communication officielle « qu'elle vient de recevoir. » Cette pièce n'a pas besoin de commentaires.

Si, dans l'armée française, quelques officiers étaient disposés à blâmer l'ordonnance, le général de Bourmont fut le seul qui osât le faire publiquement. L'ambassadeur

de France, M. de Talaru, n'hésita pas à peindre, dans le compte qu'il en rendit au ministre des affaires étrangères, l'ordonnance d'Andujar comme extrêmement inconsidérée, dangereuse et ne pouvant avoir que de funestes effets. On peut donc sans témérité attribuer en grande partie aux impressions que sa correspondance produisit sur M. de Chateaubriand la résolution qu'il prit de provoquer contre cette ordonnance une décision du conseil. Elle avait blessé les chaleureux royalistes de France non moins que les absolutistes d'Espagne, et le corps diplomatique résidant à Paris, l'ambassadeur de Russie en tête, s'y montrait fort hostile. Il fut donc décidé, dans un conseil des ministres présidé par le Roi, que M. le duc d'Angoulême serait invité sinon à rapporter son ordonnance, du moins à lui donner une interprétation qui en rendît l'exécution à peu près nulle. On vit donc paraître, à la date du 26 août, une lettre adressée du port Sainte-Marie, sous Cadix, par le comte Guilleminot, major général de l'armée, à tous les commandants français en Espagne. Il y était dit que M. le duc d'Angoulême, informé que diverses autorités locales avaient mal interprété son ordre du 8 août, le chargeait de faire diverses observations à ce sujet. Le prince n'avait voulu que maintenir les effets de sa parole lorsqu'elle garantissait la tranquillité de ceux qui, sur la foi de ses promesses, se séparaient des rangs de l'ennemi. Puis, à l'aide d'une distinction entre le passé et le présent, entre les anciens et les nouveaux délits, les autorités locales et les tribunaux restaient *de fait* investis de tous les pouvoirs qu'ils jugeaient à propos d'exercer.

Quant aux journaux, le prince, disait-on, n'avait voulu qu'empêcher l'insertion dans les papiers, comme cela arrivait souvent, des articles qui pouvaient aigrir les partis et nuire par des personnalités inconvenantes à l'effet des mesures prises, soit sur ce qui touchait les opérations militaires, soit sur ce qui était relatif à la pacification de

l'Espagne et à la délivrance de Sa Majesté Catholique. Puis venait une recommandation aux commandants français de s'entendre, pour atteindre ce but, avec les autorités locales. Cette lettre n'était certainement pas rédigée sans habileté. La nécessité où le prince s'était vu de subir cette loi ne lui en fut pas moins très sensible; j'ai lieu de croire qu'il ne l'a jamais pardonné à celui qu'il regardait avec raison comme le lui ayant plus particulièrement fait imposer, c'est-à-dire à M. de Chateaubriand. On a dit, avec raison peut-être, que, dans l'état d'exaltation où se trouvaient les royalistes espagnols, l'ordonnance d'Andujar était inexécutable; mais en résulte-t-il que le prince ait eu tort de la publier et qu'elle ait été inutile? Je suis loin de le penser; son honneur lui commandait d'affirmer son loyal désir de tenir ses promesses et sa ferme résolution de les maintenir, de les faire exécuter. Il a dû s'incliner devant une autorité souveraine qu'il ne lui était pas permis de méconnaître, mais il a décliné toute responsabilité dans des actes que sa conscience réprouvait; on ne pouvait manquer d'admirer sa générosité et sa droiture.

Avant de commencer les opérations du siège de Cadix, le duc d'Angoulême jugea à propos, le 17 août, d'écrire au roi Ferdinand la lettre suivante :

« Monsieur mon frère et cousin. L'Espagne est délivrée « du joug révolutionnaire; quelques villes fortifiées ser« vent seules de refuge aux hommes les plus compromis. « Le Roi, mon oncle et seigneur, avait pensé (les événe« ments n'ont rien changé à ses sentiments) que Votre « Majesté rendue à la liberté et usant de clémence, trouve« rait bon d'accorder une amnistie nécessaire après tant « de troubles, et de donner à ses peuples, par la convoca« tion des anciennes Cortès du royaume, des garanties « d'ordre, de justice et de bonne administration; tout ce « que la France pourrait faire, ainsi que ses alliés et « l'Europe entière, serait fait pour consolider cet acte de

« votre sagesse. Je ne crains pas de m'en porter garant.
« J'ai cru devoir rappeler à Votre Majesté et par elle à tous
« ceux qui peuvent encore prévenir les maux qui les
« menacent, les dispositions du Roi, mon oncle et seigneur.
« Si, d'ici à cinq jours, il ne m'est parvenu aucune réponse
« satisfaisante et si Votre Majesté est encore à cette
« époque privée de sa liberté, j'aurai recours à la force
« pour la lui rendre. Ceux qui écouteraient leurs passions,
« de préférence à l'intérêt de leur pays, répondront seuls
« du sang qui sera versé. Je suis... »

Cette lettre était évidemment dictée par le même esprit que l'ordonnance d'Andujar. Malheureusement les Cortès et les membres du gouvernement qui entouraient Ferdinand ne surent pas profiter de cette ouverture pour le faire entrer dans la voie qu'indiquait le duc d'Angoulême, pour en obtenir des engagements qu'il lui eût été ensuite fort difficile de désavouer. La réponse qu'ils lui dictèrent, outre qu'elle était manifestement contraire à ses sentiments, ne pouvait être prise au sérieux; elle affirmait avec une persistance qui n'était plus de saison la résolution de ne faire aucune modification dans la constitution. Tout espoir de négociation était perdu; les opérations militaires commencèrent. L'une des dispositions dont il importait le plus de s'emparer était celle du Trocadéro, espèce d'île faite de main d'homme et dans laquelle les Espagnols avaient établi des fortifications défendant l'entrée du port intérieur. Les vaisseaux français ne pouvaient serrer le blocus et aider l'attaque qu'en se plaçant entre Cadix et l'île de Léon. Les approches commencèrent le 24 août; le 31 l'assaut fut livré sous les ordres immédiats du prince, à deux heures du matin, en pleine nuit, par conséquent. Toutes les défenses furent successivement emportées avec une grande rapidité, et l'établissement des troupes françaises était complet sur tous les points avant neuf heures. Commandants, officiers, soldats, tous firent leur devoir avec le

courage et l'élan qui caractérisent les Français. L'opération, bien conçue, fut aussi très bien conduite. Mais ce succès fut célébré avec exagération, ce qui fit sourire les hommes qui avaient participé à tant de faits d'armes pendant vingt années. On parla beaucoup de la part prise à cette action par le prince de Carignan; il était venu servir comme volontaire dans l'armée du duc d'Angoulême, et était monté à l'assaut avec les grenadiers, qui, pour honorer son courage, le décorèrent de leur épaulette.

La prise du Trocadéro commença à ébranler la confiance qu'avait jusque-là témoignée le parti enfermé dans Cadix. On fit écrire au roi une lettre que le général Alava apporta au duc d'Angoulême. Elle contenait la proposition d'une suspension d'armes, pour traiter de la paix. Le prince répondit qu'il ne pouvait traiter qu'avec Sa Majesté seule et libre. Les événements heureux se succédèrent rapidement dans la Péninsule. Riego, qui était parvenu à réunir quelques débris de l'armée de Ballesteros, tombait le 27 septembre au pouvoir des troupes qui le poursuivaient. Le 17, la place de Pampelune ouvrit ses portes au maréchal de Lauriston, après une bien noble défense. Saint-Sébastien se rendit quelques jours plus tard; enfin les derniers corps constitutionnels qui tenaient la campagne en Catalogne furent complètement dispersés par la division du baron de Damas.

Les choses allaient plus lentement devant Cadix; il était urgent que la flotte française chargée du blocus par mer pût remplir sa mission. On craignait que le gouvernement des Cortès ne prît la résolution désespérée de jeter Ferdinand et sa famille dans un bâtiment qui les transporterait avec eux en Amérique, sur quelque point fort éloigné dans les possessions espagnoles; ce projet a été certainement conçu. Des renforts furent amenés de Brest à la flotte française, qui passa en même temps sous le commandement du contre-amiral Duperré, homme de grande résolution.

Peu de jours après son arrivée, le fort Santi-Petri, situé sur un rocher d'où il protégeait la communication entre Cadix et l'île de Léon, fut attaqué et emporté. L'occupation de ce poste donna à la flottille la possibilité de commencer le bombardement. L'effet fut terrible; il jeta la confusion dans la ville de Cadix; les troupes de ligne, la marine et le peuple donnèrent des marques d'un découragement absolu. L'un des régiments les plus dévoués à la cause constitutionnelle s'insurgea. Il fut contenu par les miliciens qui avaient suivi les Cortès et qui restèrent jusqu'à la fin fidèles et dévoués au parti qu'ils avaient embrassé.

Cependant, tout se disposait dans les lignes françaises pour tenter un assaut général. Ces préparatifs décidèrent la commission spéciale des Cortès, le ministère et une junte instituée pour surveiller la défense, à demander au commandant de l'île de Léon et au gouverneur amiral Valdès un rapport sur les moyens dont ils pouvaient disposer. Leurs rapports furent très décourageants. Les Cortès, dans une séance, décidèrent à une majorité de 63 voix contre 30 que l'autorité absolue serait rendue au roi, qu'une députation lui serait envoyée pour supplier Sa Majesté de se rendre au quartier général français et obtenir les conditions les plus favorables pour la fin du siège. Le roi, dans la joie qu'il ressentit d'être enfin délivré, promit sans nulle difficulté de préserver les personnes compromises, de toute vengeance, de toute persécution. Le 28 septembre, les Cortès se déclarèrent dissoutes, et le roi chargea un gentilhomme de la chambre d'aller annoncer au duc d'Angoulême qu'il était dans l'intention de se faire débarquer le lendemain au port Sainte-Marie, qu'il avait promis de ne rechercher personne pour opinion politique, et qu'il ne reprendrait la direction du gouvernement que lorsqu'il serait rendu à Madrid. Tout resta encore en suspens pendant la journée du 29 et celle du 30. Les miliciens

enfermés dans Cadix s'étaient révoltés à l'idée d'une reddition sans condition et qui les laisserait à la merci des Français, et de la régence surtout. Ils s'opposèrent donc au départ du roi jusqu'à ce que des stipulations en règle leur donnassent les garanties qu'ils exigeaient. Le général Alava vint de nouveau au camp français porteur d'une lettre de Ferdinand, appuyant les réclamations des troupes assiégées. On a prétendu que les conditions exigées étaient de laisser l'île de Léon, Cadix et toutes les places encore occupées par les troupes constitutionnelles, en leur possession, jusqu'à la publication d'une amnistie et d'une charte, qui les mettrait à l'abri des vengeances et des persécutions. La réponse fut qu'il n'y avait plus d'alternative entre l'assaut et une reddition sans réserve; on ajouta que, s'il était fait le moindre outrage au roi et à la famille royale, toute la garnison serait passée au fil de l'épée. Sur cette réponse, quelques coups de canon furent encore tirés de part et d'autre; enfin, dans la journée du 30, Ferdinand, qui redoutait les catastrophes que ce retard pouvait entraîner, se décida à signer et à faire publier une proclamation par laquelle il promettait l'oubli général, complet et absolu, de tout ce qui s'était passé, la reconnaissance des dettes contractées par le gouvernement constitutionnel, le maintien des grades, des emplois, des traitements et honneurs militaires ou civils accordés sous le régime constitutionnel, déclarant d'ailleurs de sa volonté libre et spontanée, sur la foi de sa parole royale, que, s'il fallait absolument modifier « les institutions politiques actuelles « de la monarchie, il adopterait un gouvernement qui pût « faire le bonheur de la nation, en garantissant les per- « sonnes, les propriétés et la liberté civile des Espagnols ».

Le 1er octobre, le roi monta avec toute sa famille sur une chaloupe portant le pavillon royal d'Espagne et dont l'amiral Valdès tenait le gouvernail. A onze heures du matin, il était débarqué à Port-Sainte-Marie, où il fut reçu par le

duc d'Angoulême, entouré de tous les personnages importants, parmi lesquels le duc de l'Infantado président de la régence, le ministre d'État Victor Saëz, qui devait bientôt joindre à cette qualité celles de ministre des affaires étrangères et de confesseur du roi; puis l'ambassadeur de France, M. de Talaru, et le colonel Boutourline, aide de camp de l'empereur de Russie. On remarqua que l'amiral Valdès, qui avait prodigué à Sa Majesté pendant la traversée les marques de respect et dont elle avait paru recevoir les soins avec satisfaction et bienveillance, eut la prudence de ne pas céder aux invitations qui lui furent faites de mettre pied à terre et se hâta, aussitôt que le roi et les siens eurent quitté la chaloupe, de retourner à Cadix. Il était de ceux qui, malgré les promesses du roi, ne croyaient pas qu'il y eût désormais pour eux la moindre sûreté à rester en Espagne, et étaient décidés à s'expatrier. Hâtons-nous de dire qu'ils trouvèrent, dans les autorités françaises qui prirent possession de la ville, protection pour réaliser leur décision.

Les témoignages de reconnaissance donnés par Ferdinand au duc d'Angoulême, lorsque celui-ci le reçut à la descente de la chaloupe, n'eurent rien de fort expansif; je le tiens de témoins dont l'autorité ne saurait être révoquée en doute. Était-ce affectation de dignité? Était-ce froideur naturelle? Quoi qu'on en puisse penser, il eût été difficile de ne pas tirer de ce fait la conséquence que le prince aurait peu d'influence sur les résolutions et sur la conduite du souverain que ses succès venaient de remettre en possession du pouvoir le plus absolu. On peut croire même qu'il ne fut pas consulté sur le décret que le roi jugea à propos de rendre quelques heures après son débarquement. La pièce, contresignée Victor Saëz, avait été préparée à l'avance; après un préambule fort long dans lequel se trouvait la critique la plus amère de la révolution de 1820, des procédés qu'avaient eu à subir tous les loyaux Espagnols,

venaient les dispositions suivantes : « 1° Sont nuls et de « nulle valeur tous les actes du gouvernement appelé constitutionnel, de quelque classe et de quelque espèce qu'ils « soient, système qui a dominé mon peuple depuis le 7 mars « 1820 jusqu'à ce jour 1er octobre 1823, déclarant, comme « je le déclare, que pendant toute cette époque j'ai été privé « de ma liberté, obligé de sanctionner les lois et d'expédier les ordres, décrets et règlements que méditait et « expédiait ce même gouvernement; 2° J'approuve tout ce « qui a été décrété et ordonné par la junte provisoire du « gouvernement et par la régence, créées l'une le 9 avril et « l'autre le 26 mai de cette année. Cela néanmoins entendu « seulement jusqu'à ce que, suffisamment instruit des « besoins de mon peuple, je puisse donner les lois et « prendre les moyens les plus propres à assurer sa véritable prospérité et son bonheur, objet constant de mes « désirs. »

Ainsi toutes les rigueurs ordonnées par la régence étaient maintenues, toutes les promesses contenues dans la proclamation de la veille étaient mises à néant; ainsi, pas un mot d'amnistie générale, ni même de pardon individuel. Le roi ne craint pas de faire le naïf aveu de cette faiblesse qui, pendant trois années, l'a fait consentir à tout ce qu'une faction lui a commandé! Voilà l'acte par lequel a été terminée la révolution d'Espagne! On comprend l'impression qu'il dut produire sur le duc d'Angoulême. A-t-il exprimé son blâme? l'a-t-il fait avec l'énergie désirable? Je n'ose l'affirmer; la timidité naturelle de son caractère, le respect un peu superstitieux dont il était pénétré pour la puissance royale, l'obéissance qu'il croyait devoir aux instructions du cabinet de France, instructions dont le sens se peut facilement préjuger par l'accueil qui avait été fait à son ordonnance d'Andujar, expliquent suffisamment la réserve qui lui a été reprochée. Il subissait les conséquences de la faute qu'il avait commise en se dessaisissant beaucoup trop tôt,

trop complètement, du pouvoir absolu que donne le commandement dans un pays soumis à la force des armes. S'il avait gardé son autorité jusqu'à la reddition de Cadix, il lui eût été sans doute facile d'imposer à Ferdinand des conditions dont il n'aurait pas osé s'écarter, au moins dans les premiers moments. La situation eût été meilleure pour tout le monde, pour le souverain non moins que pour les sujets.

Le rôle de généralissime cessait dès que Ferdinand devenait libre; ce qu'il avait de mieux à faire était de quitter l'Espagne au plus tôt. Il n'avait plus à recueillir que de stériles honneurs n'ajoutant rien à sa considération, et sa présence avait l'inconvénient de donner une sorte de sanction à une conduite, à des actes qu'il ne pouvait approuver. Il y séjourna cependant encore près de deux mois. Je passerai rapidement sur les faits qui remplirent ces deux mois et qui intéressent beaucoup plus l'histoire d'Espagne que l'histoire de France.

CHAPITRE XX

Entrée triomphale de Ferdinand VII à Madrid. — Les représentants étrangers insistent vainement auprès de lui pour obtenir une amnistie générale en faveur des libéraux. — Ordre du jour du duc d'Angoulême à l'armée. — Résultats de l'intervention française en Espagne. — Responsabilité de M. de Villèle. — La réaction absolutiste. — M. de Damas est appelé au ministère de la guerre. — Entrée solennelle du duc d'Angoulême à Paris. — Projet de loi de M. Ferrand sur l'autorisation des congrégations de femmes. — Projet de M. Pasquier sur la juridiction des conseils de guerre. — Rigueurs du ministère contre les journalistes. — M. de La Rochefoucauld-Liancourt et M. de Corbière. — Mort de Pie VII, élection de Léon XII. — Dissolution de la Chambre. — Rupture imminente entre MM. de Villèle et de Chateaubriand à propos du cordon bleu. — Lettre pastorale du cardinal de Clermont-Tonnerre; elle est déférée au conseil d'État. — Résultat des élections générales. — Projet de conversion de la rente.

Ferdinand s'avançait très lentement vers sa capitale; il arriva le 13 novembre. Le duc d'Angoulême en était reparti le 4. Il ne lui aurait sans doute pas convenu d'assister au supplice de Riego, qui eut lieu le 7. Rien de plus ridicule, à mon sens, que les pompes triomphales dont fut entourée l'entrée dans Madrid d'un roi qui, depuis trois ans, avait subi misérablement les lois qui lui avaient été imposées. Un char de triomphe, haut de 25 pieds, d'une forme antique et gigantesque, fut traîné par cent hommes en veste et pantalon vert et rose, entourés de groupes de danseurs et de danseuses habillés avec la plus grande élégance et suivis d'un cortège militaire. Les fêtes durèrent plusieurs jours; on voulut un moment se flatter que de si éclatantes réjouissances fourniraient l'occasion d'un grand acte de clémence. Tous ceux qui se croyaient le droit de

dire la vérité au roi s'efforcèrent de lui faire comprendre que l'amnistie était commandée par toutes les convenances, que c'était le seul moyen de pacifier l'Espagne; on lui disait à quel point cette mesure était désirée par les puissances qui avaient le plus activement contribué au triomphe du parti royaliste. Ainsi l'ambassadeur de France, M. de Talaru, et l'interprète le plus naturel des sentiments du duc d'Angoulême, le général Guilleminot, major général de son armée, réunirent leurs instances à celles du comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie en France, et envoyé extraordinairement par l'empereur Alexandre pour féliciter le roi d'Espagne sur sa délivrance. Ils n'épargnèrent aucune démarche; mais elles ne furent pas seulement inutiles; elles produisirent un effet entièrement contraire à celui qu'on espérait obtenir. Il paraît certain qu'elles décidèrent l'adoption d'un projet dont le ministre Saëz donna lecture au conseil du roi et qui, sous prétexte de régulariser la marche des poursuites et de les rendre moins arbitraires, augmentait la liste des proscriptions. Ce projet fut écarté par la résistance des autres ministres; il fallut s'estimer heureux que les choses restassent dans le même état.

Arrivé à Oyarzun, sur l'extrême frontière d'Espagne, le duc d'Angoulême publia, le 22 novembre, l'ordre du jour suivant : « La campagne étant heureusement terminée par « la délivrance du roi d'Espagne et par la prise ou la sou- « mission des places de ce royaume, je témoigne à l'armée « des Pyrénées, en la quittant, ma vive satisfaction pour le « zèle, l'ardeur et le dévouement qu'elle a montrés dans « toutes les occasions, ainsi que pour la parfaite discipline « qu'elle a constamment observée. Je me trouve heureux « d'avoir été placé par le Roi à la tête d'une armée qui a « fait la gloire de la France. » Je n'ajouterai qu'un mot à ce juste hommage rendu par le duc d'Angoulême à l'armée qu'il venait de commander, et je l'emprunterai à une bouche qui ne saurait être suspecte de flatterie. Un ministre

anglais, M. Canning, si peu favorable à l'entreprise considérée dans son principe, n'a pu s'empêcher de dire sur la manière dont elle avait été conduite « que jamais armée n'avait fait si peu de mal et n'en avait autant empêché ».

Quel résultat avions-nous obtenu et quel bénéfice l'Espagne allait-elle retirer de notre intervention si heureuse et si désintéressée?

Le ministère où le confesseur Saëz occupait la première place avait été assez promptement modifié par l'influence des ministres étrangers, surtout par celle de l'ambassadeur français; mais ce qu'il faut reconnaître, c'est que personne en Espagne ne pouvait marcher franchement d'un pied sûr dans les voies d'un gouvernement éclairé, juste et ferme. Aucune influence ne pouvait être assez forte pour amener ce miracle. Ce pays n'avait été arraché aux mains des révolutionnaires que pour tomber dans celles des absolutistes les plus violents, les plus incapables de comprendre les conditions sans lesquelles leur pays ne pouvait, je ne dirai pas prospérer, mais seulement vivre honorablement.

Ses ressources financières étaient anéanties, toutes les caisses étaient vides, aucun moyen de les remplir par la voie des impôts; on allait avoir à supporter, outre les dépenses ordinaires, celles qu'avaient entraînées la guerre civile et la guerre étrangère. Malgré la générosité dont la France donnait les preuves les plus éclatantes, elle avait fait des avances considérables dont elle devait demander le remboursement. Il fallait recourir au crédit. Il fut impossible de faire comprendre au gouvernement nouveau que le respect des engagements contractés était le seul moyen d'obtenir le concours des capitalistes. Le décret signé à Port-Sainte-Marie avait annulé tous les actes du gouvernement constitutionnel; il n'en fallait pas davantage pour que Ferdinand eût refusé de consentir, je ne dirai pas à reconnaître les emprunts contractés par les Cortès, mais seulement à entrer en arrangements avec les créanciers.

Ces emprunts, souscrits sur toutes les places de l'Europe, avaient servi à acquitter non seulement les dépenses de l'État, mais même les dépenses personnelles de Ferdinand. Le principe de la contre-révolution ne permettant pas de reconnaître les actes du gouvernement constitutionnel, il devenait commode de s'affranchir des engagements les plus sacrés.

Ici apparaît l'imprévoyance du ministre qui était à la fois président du conseil et ministre des finances en France. Un exemple bien récent aurait dû l'éclairer, il ne pouvait ignorer comment M. de Metternich en avait agi lorsque les troupes autrichiennes eurent triomphé de toutes les résistances. Il ne comprit pas que le roi, qui venait de se montrer si parfaitement incapable dans des circonstances où il suffisait d'un peu de fermeté, serait insuffisant au milieu d'événements qui demandaient un véritable esprit politique. Il eût fallu arrêter un plan de conduite qui lui serait imposé à sa sortie de Cadix; cela était d'autant plus facile qu'on en eût fait la condition des secours dont il ne pouvait se passer pendant plusieurs années. L'Espagne était l'alliée de la France, il fallait la laisser grande et forte; mais pour suivre cette politique il fallait se résigner à provoquer le mécontentement du parti royaliste. Il avait demandé la guerre à grands cris, et ne voulait d'autre gouvernement que celui du roi absolu. Devant ces exigences, M. de Villèle avait pensé que sa tâche serait terminée avec la délivrance du roi; après être sorti avec un bonheur inespéré d'une entreprise qui avait tant effrayé son imagination, il lui sembla insensé de courir encore de nouveaux hasards. Il se dit que, puisque la révolution avait été si facilement vaincue, il fallait qu'elle eût bien peu de racines, que dès lors le gouvernement royal se rétablirait de lui-même sans grande difficulté. Ne serait-il pas fort beau de voir le gouvernement de France, après un si grand service rendu à l'Espagne,

respecter son indépendance et s'abstenir de toute intervention dans ses affaires intérieures ?

Si on s'étonne de la grande responsabilité que je donne ici à M. de Villèle en paraissant oublier celle qui incombait à M. de Chateaubriand, je répondrai que je mets en cause M. de Villèle parce que, s'il n'était pas homme d'État, il était au moins homme d'affaires, et que cela seul aurait dû suffire pour le préserver des fautes qu'il a commises. Quant à M. de Chateaubriand, qui n'était ni homme d'État ni homme d'affaires, qui n'avait pour guide qu'une imagination que ses succès dans les lettres avaient exaltée, dont l'ambition vaniteuse était dirigée par les susceptibilités d'un amour-propre dont rien ne peut donner la mesure, il n'en fallait rien attendre. Du moment où le but principal de l'expédition fut atteint, que le roi fut délivré, son autorité reconnue, M. de Villèle s'imagina qu'il aurait rempli toutes ses obligations en laissant, pendant cinq ou six mois, de 40 à 50,000 hommes de troupes françaises occuper l'Espagne. On réglerait plus tard la somme qu'elle devrait payer à la France en compensation de celles qui avaient été réellement avancées. On ne comptait pas y faire figurer les frais de la guerre proprement dite, et la répétition se bornait à 50 ou 60 millions. Comment supposer qu'une somme aussi modérée ne serait pas très aisée à recouvrer ? M. de Villèle comptait si bien sur ce recouvrement qu'il n'hésita pas à faire figurer ladite somme dans l'actif du budget de l'année suivante.

Le résultat de toutes ces fautes accumulées, de la faiblesse inexplicable du président du conseil, fut que le roi Ferdinand VII, qui devait tout à la France, méconnut ses obligations les plus claires et laissa prendre tantôt à la Russie, tantôt à l'Angleterre, une influence qui devait nous appartenir. Ce qu'on ne saurait croire, c'est que l'assistance, la protection des troupes françaises, stipulées d'abord pour six mois, furent réclamées pour les six mois suivants,

puis pour une seconde, pour une troisième, pour une quatrième année, et l'occupation a duré ainsi jusqu'au mois de septembre 1828! Mal servis par notre ambassadeur et par les commandants qui se sont succédé en Espagne, rien ne nous a été épargné en fait d'humiliations. Nous avons été condamnés à la dure condition de rester, l'arme au bras, spectateurs d'actes auxquels notre présence a donné une sorte de sanction bien compromettante. De faute en faute, l'Espagne est arrivée à une déplorable situation. Protégé par nos baïonnettes, le gouvernement de Ferdinand a pu commettre toutes les imprudences, toutes les absurdités. La réaction la plus odieuse a sévi dans toutes les provinces. Elle a suscité des complots, des révoltes, et bientôt les absolutistes eux-mêmes se sont soulevés contre l'autorité royale, qui ne laissait pas un assez libre cours à leurs vengeances. Les royalistes, mécontents d'un roi qui n'obéissait pas avec une aveugle soumission à leurs caprices, ont cherché un appui auprès de ses frères, dont les opinions sympathisaient mieux avec les leurs. Les incarcérations, les jugements, les supplices, ont décimé les deux partis.

Au milieu de ces désordres, sans cesse renaissants, dont les plus riches provinces du royaume se sont trouvées le plus gravement atteintes, comment les finances auraient-elles pu se relever? Sans crédit, sans argent, il était impossible que les services les plus urgents ne fussent pas compromis; les engagements contractés envers la France n'ont pas été plus respectés que les autres. Décidément les colonies étaient irrévocablement perdues. Sans vouloir me montrer trop sévère, je ne puis m'empêcher de penser que pour longtemps l'Espagne, l'alliée naturelle de la France, une des forces de la maison de Bourbon, n'a pas su garder la place qu'elle occupait en Europe. Dieu veuille que les convulsions intérieures auxquelles elle est encore destinée ne viennent pas troubler profondément la paix de

notre pays, triste récompense de tant d'efforts et de sacrifices.

Dès que le duc d'Angoulême eut franchi la frontière, se dirigeant sur Paris, M. de Villèle n'eut plus qu'une pensée : effacer dans l'esprit du prince la fâcheuse impression produite par l'envoi à Bayonne du duc de Bellune. La première des satisfactions qu'il lui offrit fut celle de retirer à ce maréchal le ministère de la guerre. Cette mesure était indispensable; le prince revenait avec le prestige, l'autorité que donne le succès. Il n'avait pas cessé un seul jour, depuis son entrée en Espagne, de se montrer profondément ulcéré contre le maréchal, dont l'incapacité et la présomption avaient failli compromettre l'expédition. Son exaspération était telle, que plusieurs fois il avait annoncé la ferme résolution de n'accepter aucun rapport avec lui. Pour le remplacer, M. de Villèle n'hésita pas à proposer au roi M. Digeon. Il lui convenait d'autant mieux qu'il ne pouvait guère gêner le ministre des finances dans la surveillance qu'il prétendait exercer désormais sur les dépenses de la guerre. M. de Chateaubriand, qui était fort lié avec le duc de Bellune, ne trouva rien de mieux, pour marquer son mécontentement, que de s'opposer à ce choix. M. Digeon, dit-il, n'avait pas assez d'importance, assez d'autorité dans l'armée. On avait bien pu lui confier un intérim, mais on ne pouvait en faire définitivement un ministre; ses opinions n'avaient aucune couleur, et il n'inspirerait confiance à personne. Que voulait-on, d'ailleurs? Un homme qui fût agréable au duc d'Angoulême; il fallait donc le chercher dans l'armée qu'il ramenait. Mais sur qui devait s'arrêter le choix? Le général Guilleminot, qu'on supposait plus avant dans la confiance du prince qu'il ne l'était réellement? Il avait eu une grande part au marché conclu à Bayonne avec M. Ouvrard. Ce marché, qui avait donné lieu à de graves reproches durant le cours de la campagne, était le sujet de beaucoup de critiques; il était

probable que le règlement des comptes amènerait de grosses difficultés. On l'avait, dès le mois de juin, nommé à l'ambassade de Constantinople. Ce concurrent écarté, M. de Chateaubriand mit en avant le baron de Damas. Ce nom lui avait été suggéré, sinon imposé, par une personne de son intimité qui avait été en relations très étroites avec M. de Damas pendant qu'il commandait la division de Marseille. Elle lui avait représenté que, puisqu'il perdait le duc de Bellune, il fallait au moins faire arriver à sa place un homme qui lui eût l'obligation de sa nomination et qui se trouvât ainsi engagé à faire en toute occasion cause commune avec lui. M. de Villèle, pris au dépourvu, fut obligé d'abandonner M. Digeon et de subir le candidat de son collègue des affaires étrangères. Il était difficile que ce mécompte ne lui fût pas très sensible; il en conserva un ressentiment dont les effets ne pouvaient manquer de se produire en temps et lieu.

Le duc d'Angoulême reçut le *Moniteur* dans une petite ville, sur la frontière d'Espagne, et vit cette nomination. Il entra, le journal à la main, dans la pièce où se trouvaient ses aides de camp. « Eh bien, messieurs, nous avons un « nouveau ministre de la guerre. Devinez qui! Je vous le « donne en dix, en vingt, en cent! » Et à chaque nom prononcé : « Non, non, pas cela, cherchez donc pire, bien « pire : tout ce qu'il y a de plus fâcheux. » Et voilà comment le prince accueillit cette nouvelle qui, disait-on, devait lui être agréable. Il avait raison. M. de Damas était certainement un homme fort estimable, mais sa nomination n'était pas faite pour plaire à l'armée. Il était déraisonnable de mettre à sa tête un homme émigré dès son enfance, élevé à l'école des cadets de Saint-Pétersbourg, n'ayant appris la science militaire que dans les rangs de l'armée russe. Il en avait pris nécessairement les habitudes et s'était signalé, depuis sa rentrée en France, par les pratiques de la dévotion la plus exaltée. Là ne devait pas se

borner la carrière de M. de Damas; lorsque son insuffisance eut éclaté au ministère de la guerre, les mêmes influences décidèrent M. de Villèle à le faire passer aux affaires étrangères, où il se flattait apparemment de le surveiller, de le diriger plus facilement. Lorsqu'il est sorti de ce dernier ministère, on lui a confié le poste de gouverneur de l'héritier du trône. La liste des récompenses fut longue et les promotions dans l'armée considérables. Le général Molitor fut fait maréchal et pair de France; cinq lieutenants généraux furent nommés pairs : le comte Bordesoulle, le comte Guilleminot, le comte Bourke, le comte de Bourmont et le baron de Damas. Peu de temps après, la même faveur fut accordée au vicomte Dode de la Brunerie, aussi lieutenant général, et le maréchal de Lauriston reçut le cordon bleu.

Le voyage du duc d'Angoulême fut le signal des manifestations les plus sympathiques. Dans toutes les localités qu'il traversa, les témoignages les plus flatteurs lui furent prodigués. A Paris, elles eurent un caractère de solennité qui en fit un triomphe un peu théâtral. Le prince, avec son bon sens habituel, le sentit, car en montant à cheval, à la porte Maillot, il dit à ses aides de camp : « On nous « fait faire là une fameuse don quichotterie. » On avait fait arriver par mer, de Cadix à Brest, deux ou trois mille hommes de la garde et de la ligne, choisis parmi ceux qui avaient concouru à la prise du Trocadéro. Ils servirent d'escorte au prince, jusqu'au pied du château des Tuileries. Il fut reçu par le Roi lui-même, qui, le serrant contre son cœur et l'embrassant, lui dit : « Mon fils, je suis « content de vous. » Puis les cris de : Vive le Roi! vive le prince! vivent les héros du Trocadéro! et, comme de coutume, illuminations, fêtes, spectacles, banquet à la ville, banquet militaire. La famille royale assista au banquet de la ville, et le prince de Carignan au banquet militaire. Il y eut bien parmi les vieux soldats de l'Empire un peu

d'humeur de l'importance exagérée donnée à la prise du Trocadéro. Il avait été question de lui consacrer l'Arc de triomphe de l'Étoile. Le maréchal Oudinot avait eu dans l'expédition un commandement important, il était bien vu et bien traité à la cour. Sa femme était dame d'honneur de la duchesse de Berry. « Ce qui me fâche et m'inquiète « dans tout ceci, dit un jour le maréchal, c'est que ces « gens-là croient avoir fait la guerre. »

Je n'ai pas voulu interrompre le récit des événements qui se succédaient si rapidement en Espagne; je dois revenir en arrière pour rendre compte des dernières discussions dans les deux Chambres. Elles n'eurent pas une grande importance. Le rapport sur le budget n'eut de saillant que le choix du rapporteur M. de Bourrienne, ensuite ses doléances sur la parcimonie avec laquelle le clergé était traité, et surtout la nécessité de venir largement au secours des anciens chevaliers de Malte. On ne s'attendait guère à de pareilles conclusions. La contre-opposition, à la tête de laquelle figuraient MM. de La Bourdonnaye, de Lalot et de Vaublanc, attaqua plus ouvertement que jamais le président du conseil. C'était bien décidément la guerre, et la guerre sans merci, déclarée entre deux fractions du parti royaliste.

A la Chambre des pairs, après la discussion du budget, deux propositions donnèrent lieu à des débats assez vifs. L'une avait été présentée par M. le comte Ferrand, l'autre par moi. La proposition de M. Ferrand portait qu'à l'avenir les communautés religieuses de femmes pourraient être autorisées par une simple ordonnance du Roi. M. Ferrand admettait la nécessité de soumettre l'établissement des communautés d'hommes à la décision des trois branches du pouvoir législatif, mais il pensait que les communautés de femmes, en raison des avantages qu'elles offraient à l'humanité et à la religion, devaient relever seulement du gouvernement. Cette proposition ayant été prise en consi-

dération, M. Portalis, au nom de la commission chargée de l'examiner, conclut en faveur de son adoption, mais avec certaines réserves. Il montra comment l'établissement des communautés religieuses avait été, avant la Révolution, du ressort de la puissance législative, qui s'exerçait en France sous la forme de lettres patentes dûment enregistrées, comment, sous l'Empire, l'attribution qui avait été donnée en ces matières au conseil d'État, s'expliquait par la portion de puissance législative accordée à ce corps. Il avait ensuite rappelé que, malgré la grande confusion qui s'était, depuis, introduite dans les esprits, la loi de 1817 avait reconnu les principes anciens de la manière la plus formelle. Cette heureuse décision était l'œuvre de la Chambre des pairs. Toutes ces réserves faites, M. Portalis avait conclu à l'adoption de la proposition, à condition que le gouvernement ne pourrait autoriser d'autres communautés de femmes que celles qui dépendaient d'une association ou congrégation religieuse déjà existante et reconnue par une loi. C'était exclure une foule de communautés, grandes ou petites, qui s'étaient établies en France, dans les dernières années, sous des règles et avec des affiliations qu'aucune loi n'autorisait, et qui ne pourraient en aucune façon soutenir l'examen nécessaire pour obtenir une autorisation donnée en cette forme.

La discussion engagée, à laquelle prirent part les archevêques de Sens et de Paris, révéla le nombre excessif de communautés de femmes et d'hommes qui existaient déjà et fit sentir la nécessité d'agir avec la plus grande circonspection dans une matière aussi délicate. Ce fut ce qui me décida à prendre la parole; mon discours acheva de persuader la Chambre. Elle fut surtout frappée du danger qui pouvait résulter, pour les familles, des dispositions testamentaires qui pourraient être faites en faveur des communautés. Avant la Révolution, avec la perpétuité des vœux, lorsqu'une femme entrait en religion, sa dot

acceptée, ses vœux prononcés, tout était fini pour elle dans le monde; rien ne lui appartenait plus, elle n'héritait de rien, ne pouvait disposer de rien, sa famille entrait en possession de tout ce qui lui aurait appartenu. Au temps présent, cela n'était plus possible; la loi, qui ne reconnaissait point les vœux, conservait à la personne qu'ils n'engageaient que pour le for intérieur, tous ses droits dans le monde. Elle pouvait donc disposer jusqu'à sa mort de tout ce qui lui appartenait. Comment douter qu'elle ne dût presque toujours user de cette faculté en faveur de la communauté au milieu de laquelle elle allait passer sa vie? La captation était inévitable. Ainsi, avant la Révolution, le patrimoine des familles s'accroissait; aujourd'hui, il s'affaiblissait par suite des nombreuses entrées en religion. Les membres de la Chambre des pairs auxquels je m'adressais étaient en général hostiles à l'égalité des partages; ces considérations devaient donc les frapper. Je proposai l'ajournement de la question, la Chambre tout entière s'y rallia.

Cette tentative de M. Ferrand mérite l'attention, car elle montre l'envahissement de la puissance religieuse dirigée par les jésuites et favorisée par le gouvernement dans toutes les parties de l'organisation sociale. La Chambre des pairs opposa à ces prétentions une inébranlable fermeté.

Quant à la proposition dont j'avais pris l'initiative, elle était ainsi conçue : « Hors le cas de guerre déclarée, aucun « individu non militaire, ou ne faisant pas partie de « l'armée, ne pourra être traduit devant un conseil de « guerre. Dans le cas de guerre déclarée, tout individu « prévenu du crime d'embauchage ou d'espionnage « commis dans un des corps de l'armée en présence des « troupes ennemies sera traduit devant un conseil de « guerre. » L'idée de cette proposition m'était venue pendant mon séjour en Italie. J'avais lu dans les journaux le

compte rendu de l'affaire du colonel Caron. J'avais été révolté en voyant que, malgré toutes les réclamations des accusés, la juridiction du conseil de guerre avait été maintenue; il m'apparut alors que j'avais un devoir à remplir. Deux fois j'avais, en qualité de ministre de la justice et de ministre des affaires étrangères, eu l'occasion de déclarer à la Chambre des députés que la juridiction des conseils de guerre ne pouvait dans aucun cas s'appliquer à des citoyens qui ne faisaient pas partie de l'armée. J'avais déclaré que, lorsqu'ils se trouvaient impliqués avec des militaires dans une accusation quelconque, elle devait être portée devant les tribunaux ordinaires. J'étais et je suis encore sincèrement convaincu que, sous quelque régime, sous quelque gouvernement que ce soit, il n'y a pas d'abus plus inique, plus dangereux que la justice militaire appliquée en dehors des crimes et délits militaires. Cette triste vérité est démontrée, hélas! à chaque page de l'histoire de la Révolution française. La conviction que j'avais exprimée comme ministre était d'ailleurs, à cette époque, partagée par tous mes collègues, qui, comme moi, n'avaient pas cru que l'existence de cours spéciales fût compatible avec la Charte. Il est cependant malheureusement vrai que, pendant la dernière année du ministère Richelieu, la Cour de cassation, dans un arrêt rendu sur une affaire de peu d'importance et à laquelle nous n'avions pas fait assez d'attention, avait maintenu, pour le fait d'embauchage, la juridiction des conseils de guerre sur les citoyens non militaires. C'est une erreur de doctrine que je ne puis m'expliquer de la part d'un tribunal aussi éclairé; mais enfin cet arrêt, confirmé par un second, avait fait jurisprudence, et M. le garde des sceaux de Peyronnet avait pu se regarder comme suffisamment autorisé à user de la latitude que cette jurisprudence lui accordait. Ma proposition ne le visait en rien. J'avais, suivant l'usage, donné lecture de ma proposition au chancelier, ne suppo-

sant pas qu'un ancien magistrat, élevé dans les principes de l'ancienne jurisprudence des parlements, pût y trouver rien à redire. Il me la rendit sans faire aucune observation, mais il la communiqua au garde des sceaux. Ses amis du ministère furent alors appelés à la combattre. M. de Polignac se signala par son opposition; je fus soutenu par le duc d'Albuféra, M. de Marbois et le duc de Broglie.

Le garde de sceaux demanda que la Chambre n'entendît pas le développement d'une proposition aussi intempestive, aussi inutile, lorsque tout le monde savait que le gouvernement préparait un code militaire où cette question se trouverait nécessairement résolue. Je répliquai que la préparation de ce code durait depuis plusieurs années, que rien ne garantissait qu'elle n'en absorberait pas encore plusieurs autres. Malgré un discours très remarquable du duc de Broglie, ma proposition fut écartée par 88 suffrages contre 66. Il me resta la consolation ordinaire de faire imprimer mon discours et de recueillir, de la part de beaucoup de mes collègues, l'expression de leurs regrets d'avoir mal compris la portée de ma proposition et de l'avoir écartée. Malgré mon insuccès, c'est un des actes de ma vie politique auxquels j'attache le plus de prix.

Non seulement les rigueurs contre la presse devinrent fréquentes, frappèrent des hommes considérables, comme MM. Benjamin Constant, de Jouy et Jay, mais elles allèrent jusqu'à faire subir des traitements inconnus aux écrivains atteints par la loi. M. Magallon, rédacteur d'un journal intitulé *l'Album,* condamné à treize mois de prison et à 2,000 francs d'amende, fut enfermé dans la maison de Poissy, où les prisonniers étaient soumis au travail en commun, où le régime était dur, humiliant, et où il se trouvait confondu avec les voleurs et les malfaiteurs de toute espèce. Jusque-là l'autorité administrative n'avait pas assujetti les condamnés pour délits de presse à cette humiliante assimilation; M. Delavau, préfet de police, ne

jugea pas qu'un ménagement fût convenable; non seulement il ordonna le transfèrement de M. Magallon à Poissy, mais il l'y fit conduire à pied, attaché à un voleur qui avait déjà subi plusieurs condamnations et en compagnie d'autres gens de même sorte. Le zèle de ce fonctionnaire scrupuleux et dévot ne devait pas s'arrêter là. Il existait, outre le conseil général des prisons, fondé par M. Decazes et le duc d'Angoulême, un conseil spécial pour les prisons de Paris. Ce conseil, composé de gens fort importants, avait fait beaucoup de bien. Chacun de ses membres était plus spécialement chargé de la surveillance de l'une des prisons. M. Alexandre de Laborde, chargé de visiter la prison de Poissy, fit un rapport dans lequel il blâmait la confusion qui y régnait entre tous les détenus. Il ne se borna pas à envoyer ce rapport au préfet de police; il le fit publier. M. Delavau se tint pour offensé par ce procédé. Sa colère ne s'arrêta pas au seul coupable; il la fit tomber sur le conseil tout entier et profita de l'occasion pour se délivrer d'une surveillance qui le gênait. Il obtint de M. de Corbière une ordonnance qui, sans le supprimer entièrement, réduisait ses attributions de telle manière que son action se trouvait à peu près annulée.

M. le duc de La Rochefoucauld-Liancourt envoya sa démission; sa lettre adressée à M. Delavau fut extrêmement dure : « Il y a longtemps que je m'attendais à la suppression de ce conseil, dont l'activité et la vigilance pouvaient gêner les vues secrètes et les actes arbitraires du gouvernement, actes auxquels sa création lui imposait le devoir de s'opposer de tous ses moyens. L'inutilité évidente pour moi de ce fantôme de nouveau conseil me détermine à vous prier d'accepter ma démission et de ne plus me compter parmi ses membres. Recevez, Monsieur,... » Ces lignes si fières atteignaient non seulement le préfet de police, mais le ministre qui avait signé l'ordonnance. M. de Corbière, profondément blessé, répondit par une ordon-

nance nouvelle. « Vu la lettre écrite le 4 de ce mois par « notre cousin le duc de La Rochefoucauld au préfet de « police, lui sont retirées les fonctions d'inspecteur général « du Conservatoire des arts et métiers, de membre du con- « seil général des prisons, du conseil d'agriculture, du « conseil général des hospices de Paris et du conseil géné- « ral du département de l'Oise. » Toutes ces fonctions étaient gratuites; M. de Liancourt, dont la vie entière avait été consacrée aux œuvres de bienfaisance, qui depuis vingt ans avait fait preuve d'un zèle infatigable et d'une générosité bien rare, répondit à M. de Corbière par un avis désignant les fonctions gratuites qu'il exerçait encore et qui, sans doute, avaient échappé à la vengeance du ministre. Le lendemain on lui retirait par mesure administrative la place de directeur à l'école des arts et métiers de Châlons, dont il était le fondateur, et le titre de membre du comité de vaccine; c'était lui qui avait apporté la vaccine en France! Tous ces procédés violents, toutes ces sottises, révoltèrent l'opinion. Il était évident que les plus grands services rendus à l'humanité n'étaient d'aucun poids quand ils n'étaient pas accompagnés des doctrines à la mode, et surtout qu'il n'était pas sans danger d'oser froisser l'amour-propre d'un homme que la Congrégation couvrait de son aile. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt était un grand homme de bien, jouissant de la plus haute estime; il était pair et l'un des plus grands seigneurs de l'ancienne France. Mais il avait le tort de ne pas se courber sous les exigences de la coterie dominante, dont l'ombrageuse défiance n'épargnait pas les hommes éminents placés en dehors de la politique.

Des savants confinés dans leurs études spéciales, des industriels, des commerçants dont l'esprit d'entreprise développait la richesse nationale, n'étaient pas épargnés. A l'École de médecine, on éloigna plusieurs professeurs jouissant d'une grande célébrité, mais soupçonnés de

n'être pas dévoués à ce qu'on appelait le « système monarchique ». Le docteur Dubois lui-même fut frappé, malgré son âge avancé et les grands services qu'il avait rendus dans la pratique comme dans le professorat. On avait rayé de la liste du jury de l'exposition française M. Ternaux; peu d'hommes avaient fait faire autant de progrès que lui à la fabrique des châles, à la filature et au tissage. Il était évident que le gouvernement, dans l'exaltation du succès de l'expédition d'Espagne, n'admettait plus la moindre critique et qu'il était résolu à briser toute espèce d'opposition, partout où il la rencontrerait.

A la fin du mois d'août, Pie VII mourut à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Son règne a été rempli par les vicissitudes les plus terribles; cette belle figure est une des plus remarquables de la grande époque à laquelle il avait survécu. Le choix de son successeur importait beaucoup à la France. Il était à désirer que les principes de modération dont son gouvernement s'était si rarement départi, dans les dernières années surtout, ne vinssent pas à périr avec lui. La France, malheureusement, n'était pas en situation d'exercer à Rome une grande influence. D'abord, le nombre des cardinaux français était peu considérable, car il ne s'élevait qu'à trois. Je n'y comprends pas le cardinal Fesch, sur lequel le gouvernement d'un prince de la maison de Bourbon n'avait aucun droit de compter. Restaient donc le cardinal de Bausset, le cardinal de La Fare et le cardinal de Clermont. Le premier était dans un état de santé qui ne lui permettait pas de faire le voyage de Rome; les deux autres se montrèrent peu empressés de seconder l'ambassadeur duc de Laval. Celui-ci, d'ailleurs, ne fut pas habile; il s'allia ouvertement avec l'Autriche pour les exclusions que celle-ci prononçait, et s'aliéna ainsi, dans le conclave, tout le parti italien. Au moment où il se croyait sûr d'avancer ou de retarder l'élection à son gré, et qu'il envoyait un courrier en France pour prendre les dernières instructions

du ministère, l'élection se trouva faite sans qu'il y eût aucune part. Il n'avait pas cessé de patronner le cardinal Castiglioni, et ce fut le cardinal Della Genga qui fut préconisé. Peut-être ce choix valait-il l'autre; Léon XII s'est, dans bien des occasions, montré favorable à la France; mais il n'en demeure pas moins vrai que les cardinaux français et l'ambassadeur de France n'avaient eu aucune influence dans le conclave. Cela n'empêcha pas M. de Chateaubriand de dire assez hautement que le nouveau Pape était celui que, dans le fond, il avait non seulement souhaité, mais imposé. Quoi qu'il en soit, cette élection ne fit aucune impression sur l'opinion publique.

Le gouvernement jouissait en paix de la faveur qui suit toujours le succès. Le moment paraissait propice pour la réalisation du plan depuis longtemps arrêté dans l'esprit de M. de Villèle : faire la dissolution, procéder au renouvellement intégral de la Chambre, profiter du courant d'opinion pour s'assurer une majorité qui pendant longtemps serait soumise et dévouée. La dissolution fut résolue; on ne saurait blâmer ceux qui prirent cette décision. Ils agirent dans l'intérêt du parti qu'ils représentaient. Au point de vue de l'intérêt général, la question peut être envisagée d'une manière très différente. C'était chose grave de lier pour sept ans le pays à une Chambre nommée dans un courant d'idées peut-être peu durable. M. de Villèle était-il sûr de pouvoir longtemps la diriger? Avait-il assez d'autorité pour empêcher les entraînements, les passions de nature à froisser non seulement les opinions libérales, mais même les opinions modérées, raisonnables, qui dominaient dans la masse de la nation? M. de Villèle se croyait sûr de l'ascendant qu'il exerçait sur le parti royaliste et ne prévoyait pas les embarras que ce parti lui réservait. Les eût-il prévus, sa situation ne lui donnait aucun moyen de les conjurer.

Le 25 décembre parut l'ordonnance qui prononçait la

dissolution de la Chambre et fixait la convocation des collèges électoraux au 25 février et au 6 mars 1824. La même ordonnance annonçait l'ouverture de la session pour le 23 mars. Une autre ordonnance portait la nomination de vingt-sept pairs, comprenant un archevêque et un évêque, des hommes de cour, treize députés, tous choisis, excepté M. Lainé, sur les bancs de la droite. On donnait la pairie à M. Lainé pour le retirer de la Chambre des députés, où son talent et son humeur indépendante pouvaient souvent causer de l'embarras. M. de Villèle jugea à propos d'exclure de la liste des présidents de collèges électoraux tous les députés sortants qui se rangeaient derrière M. de La Bourdonnaye. C'était une imprudence, car M. de La Bourdonnaye n'était pas sans intelligence dans le conseil. Sa liaison avec M. de Chateaubriand avait été trop intime pour qu'il n'en restât pas quelque chose, et déjà les symptômes de méfiance ne manquaient pas. Les dissentiments contre le ministre des affaires étrangères et le président du conseil avaient été remarqués. Tout récemment encore, ils avaient éclaté à propos de la faveur concédée à M. de Chateaubriand par l'empereur de Russie. Alexandre avait témoigné sa satisfaction de la conduite de M. de Chateaubriand dans l'affaire d'Espagne, en lui envoyant le grand cordon de son Ordre. Ce cordon était bleu, et lorsque M. de Chateaubriand le portait, on pouvait croire qu'il avait obtenu le cordon du Saint-Esprit. M. de Villèle ne pouvait supporter la pensée que la même faveur ne lui eût pas été accordée. Il était président du conseil, c'est à lui qu'appartenait la direction des affaires. Il crut voir dans ce procédé un blâme de sa conduite; il ne lui fut pas difficile de faire partager cette manière de voir à Louis XVIII, qui n'aimait pas M. de Chateaubriand. Il accorda donc à M. de Villèle le cordon bleu; ce fut alors M. de Chateaubriand qui éprouva un dépit, une colère dont ses amis se firent les éloquents interprètes. Ils menacèrent d'une rupture

déclarée. Le ministre des affaires étrangères ne pouvant, disaient-ils, supporter cet affront, une réparation lui était due. On devait lui accorder la même faveur qu'au président du conseil. On ne crut pas prudent de braver ces emportements; la vanité de M. de Chateaubriand fut satisfaite, et dès le 7 janvier il put mettre le cordon bleu de France par-dessus le cordon bleu de Russie.

Une autre querelle s'était engagée entre le président du conseil et ses amis, à propos d'une lettre pastorale de M. le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse. Cette lettre avait été rédigée à Rome en sortant du conclave. Elle n'avait pas tardé à arriver dans son diocèse, d'où elle s'était répandue par toute la France. Le cardinal attaquait plusieurs points fondamentaux de la législation française, les déclarant incompatibles avec les droits de l'Église et réclamant leur réformation comme urgente. On devait faire :

« 1° Les modifications législatives que l'opinion et l'in-« térêt publics demandent depuis longtemps et qui sont « nécessaires au maintien de la foi. N'est-il pas à désirer « que nous ne restions pas plus longtemps en arrière des « autres nations européennes et que le mariage surtout, ce « contrat si important dans l'ordre social et sous le rapport « de la religion, puisse ne pas être parmi nous une sorte « d'abrogation formelle du christianisme et même de tous « les principes religieux? 2° Le rétablissement des synodes « diocésains et des conseils provinciaux; 3° la réhabilitation « des fêtes solennelles, dont suivait l'énumération; 4° le « rétablissement de plusieurs Ordres religieux en France; « 5° les attributions des officialités métropolitaines et dioc-« saines réglées suivant les canons; 6° une réorganisation « des chapitres, conformément à la discipline de l'Église; « 7° enfin la suppression des lois dites organiques rendues « à la suite du concordat de 1801, contre lesquelles le Saint-« Siège avait toujours réclamé. Ces lois, émanées de l'au-

« torité civile, étaient, disait-il, formellement contraires à « la discipline de l'Église sur plusieurs points. » Ajoutez à cet exposé de prétentions si étendues et si hautaines un préambule où les expressions de mépris et de réprobation étaient prodiguées à toutes les réformes amenées par la Révolution française.

On comprend les inquiétudes qu'une telle publication devait exciter aussi bien parmi les dissidents du culte catholique que parmi les acquéreurs de domaines nationaux. Le gouvernement devait craindre qu'une démarche aussi téméraire n'eût été inspirée par le nouveau gouvernement pontifical, sous les yeux de M. le cardinal se disant assuré d'avance « que ses demandes seraient nécessaire-« ment appuyées par un ministère qui, dans la guerre « d'Espagne, venait de montrer autant de sagesse et de « prudence que les armées françaises avaient montré « d'intrépidité et de valeur ».

M. de Villèle comprit la gravité d'une pareille démarche; il vit clairement la nécessité d'arrêter d'aussi imprudentes prétentions. La lettre pastorale fut déférée au conseil d'Etat; M. Portalis fut chargé d'en faire le rapport. Sur l'avis du conseil, une ordonnance royale intervint, dans laquelle Sa Majesté, considérant que s'il appartenait aux évêques de demander les améliorations et les changements qu'ils croient utiles à la religion, ce n'était point par la voie des lettres pastorales qu'ils pouvaient exercer ce droit, puisqu'elles ne sont adressées qu'aux fidèles de leur diocèse et ne doivent avoir pour objet que de les instruire de leurs devoirs religieux; considérant encore que son cousin le cardinal de Toulouse avait publié, sous la forme de lettre pastorale, des propositions contraires au droit public et aux lois du royaume, aux prérogatives et à l'indépendance de la couronne, déclarait qu'il y avait abus dans ladite lettre pastorale et en ordonnait en conséquence la suppression. On y joignit des lettres adressées par le ministre de l'inté-

rieur aux évêques et aux archevêques, pour leur prescrire l'enseignement dans les séminaires de la fameuse déclaration de 1682; mais cet ordre fut considéré comme non avenu dans beaucoup de diocèses; comme toujours il devait être suivi, à bien courte échéance, par de nombreuses atténuations, pour ne pas dire de formelles rétractations.

Dès le mois d'avril, l'archevêque de Sens, cardinal de La Fare, entra comme ministre d'État dans le conseil privé; au mois d'août suivant, l'évêque d'Hermopolis, M. Frayssinous, prit place dans le conseil des ministres en qualité de ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. Le même jour, deux archevêques, celui de Besançon, M. de Villefrancon, celui de Reims, M. de Latil, et l'évêque d'Autun, M. de Vichy, furent autorisés à participer, comme conseillers d'État, aux délibérations du conseil d'État. Jamais les exigences du haut clergé n'avaient été aussi largement satisfaites. Un peu plus tard, on verra arriver dans le conseil privé le cardinal de Latil et même le cardinal de Clermont-Tonnerre, contre lequel la sentence du conseil d'État avait été prononcée. Dix-neuf archevêques et évêques furent successivement introduits par M. de Villèle dans la Chambre des pairs. Le clergé ne pouvait décidément pas se plaindre de la part qu'on lui laissait dans la gestion des affaires publiques. Certes je ne suis pas de ceux qui croient que la sagesse et la justice commandent de tenir le clergé dans un isolement absolu; il est des questions dans lesquelles son influence, loin d'être fâcheuse, est à désirer. C'est une question de tact et de mesure aussi bien de la part du gouvernement que du clergé lui-même. Ainsi, par exemple, quel inconvénient peut-on redouter de l'introduction dans l'une et l'autre Chambre d'un certain nombre d'ecclésiastiques? Leur puissance ne saurait jamais y être redoutable. Ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est qu'il n'est pas de question sur laquelle l'esprit public en France se soit de tout temps

montré plus susceptible, plus ombrageux, que celle de l'intervention des prêtres dans les intérêts séculiers.

Le résultat des élections fut ce qu'il devait être avec la pression exercée par les agents du gouvernement. L'opposition libérale fut presque anéantie; elle ne comptait plus que vingt membres. L'opinion royaliste, se trouvant sans contrepoids, devint ingouvernable. Les membres de la droite ultra qui avaient suivi M. de La Bourdonnaye dans son opposition, arrivaient tous irrités des obstacles qui leur avaient été vainement opposés. Si le parti libéral était décimé, il avait cependant gardé ses principaux orateurs, le général Foy, M. Casimir Perier, M. Benjamin Constant, M. de Girardin et M. Dupont de l'Eure. Il avait eu la bonne chance de voir échouer M. Manuel en Vendée comme à Paris. Malgré les efforts du ministère, le département de la Marne avait réélu M. Royer-Collard.

La première concession à faire à la majorité toute-puissante était l'indemnité aux émigrés, qu'ils n'avaient cessé de réclamer depuis la proposition du maréchal Macdonald. L'exécution présentait de grosses difficultés. Aurait-on recours au crédit? Le taux auquel on avait contracté le dernier emprunt était fort encourageant; mais il n'avait été atteint que parce qu'on le considérait comme le dernier appel fait au public et qu'on le savait suffisant pour libérer la France de ses dettes. Il faudrait voter de nouveaux impôts pour payer les intérêts de cette nouvelle charge; car il ne semblait pas possible de diminuer la somme consacrée à l'amortissement. Le dernier emprunt n'avait été contracté que sur l'assurance donnée par M. de Villèle qu'on ne toucherait pas à ces fonds. MM. Greffulhe et Sartoris étaient au nombre des capitalistes les plus considérés de Paris. Ils étaient restés en dehors de tous les emprunts souscrits depuis la Restauration. Possesseurs d'une grande quantité d'actions des canaux, ils pensèrent qu'une diminution dans l'intérêt de la rente déciderait un grand nombre

de capitalistes à acheter les effets dont leurs portefeuilles étaient remplis. Ils vinrent en conséquence proposer à M. de Villèle une conversion de la rente en 4 pour 100 devant s'opérer par cinquièmes. Le cours de la rente était alors à 93 francs. Les rentiers feraient alors tous les frais de ce grand acte d'équité nationale envers les émigrés, et comme l'offre de remboursement de la rente ne pouvait se faire qu'en élevant considérablement le cours de cet effet, les porteurs seraient dédommagés par l'accroissement du capital de ce qu'ils perdraient sur les arrérages. Le ministre des finances accueillit d'abord assez mal cette proposition. Comment entreprendre une telle opération qui supposait la possibilité d'un remboursement, par conséquent celle d'emprunter au pair, lorsque les contractants du dernier emprunt n'avaient pris, cinq mois avant, la rente qu'au cours de 89 fr. 55 et qu'ils étaient encore fort loin de l'avoir entièrement placée? M. de Villèle n'était familier avec aucune des idées qui pouvaient justifier une pareille entreprise. Il ignorait l'histoire de la dette anglaise. Il ne crut pas pouvoir se dispenser de consulter la maison dont le crédit était alors le plus puissant non seulement sur la place de Paris, mais sur celles de toute l'Europe, et avec laquelle l'emprunt du mois de juillet précédent avait été traité. M. de Rothschild fut donc appelé; après quelques jours de réflexion, il déclara à M. de Villèle que l'idée de la réduction du taux d'intérêt était bonne et praticable, mais qu'il fallait brusquer l'affaire, convertir la rente de 5 pour 100 en rente à 4 pour 100 dans l'année même. Il fallait donc se mettre en mesure d'offrir le remboursement à quiconque le préférerait. Or cela n'était point impossible, si quatre ou cinq des principales maisons de banque, à Paris, à Londres, à Amsterdam, voulaient s'entendre pour faire monter les rentes au pair de 100 et fournir à ce taux toutes les sommes nécessaires aux remboursements demandés. En agissant de cette manière on recueillerait tous les avan-

tages qui devaient résulter de l'opération, et le gouvernement serait en mesure de donner aux émigrés toutes les sommes qu'ils pouvaient justement demander. On ne supposait pas que cette somme dût s'élever au delà du capital de 30 millions de rentes, somme égale à l'économie réalisée par la conversion. M. de Villèle accepta cette combinaison. M. de Rothschild s'entendit avec les maisons de Paris, de Londres, d'Amsterdam dont le concours lui était nécessaire. Le cours de la rente 5 pour 100 s'éleva avec une facilité merveilleuse. Dans le courant de janvier, elles montèrent à 96 francs. Le 17 février, elles avaient atteint le pair; le 5 mars, elles étaient à 104 francs. A cette époque le reste de l'emprunt de 23 millions n'était pas encore versé en totalité au trésor. Ainsi quel bénéfice pour ceux qui s'étaient engagés à le fournir et qui recevaient à 104 francs ce qu'ils payaient 89 fr. 55! Jamais manœuvre de bourse ne fut plus audacieuse que celle-là. Elle était habile, mais enfin il ne suffisait pas d'avoir atteint le but qu'on se proposait; il fallait soutenir les cours au travers de tous les événements politiques qui pourraient survenir; une baisse subite pouvait amener des ruines incalculables. Quoi qu'il en soit, M. de Villèle n'hésita pas; il paraît même qu'il prit ce parti à lui seul, sans en avoir conféré avec ses collègues.

Dans le discours que le Roi prononça, le 23 mars, pour l'ouverture de la session, il inséra les deux phrases suivantes : « Des mesures sont prises pour assurer le remboursement du capital des rentes créées par l'État dans « des temps moins favorables, ou pour obtenir leur conversion en des titres dont l'intérêt soit plus d'accord avec « celui des autres transactions. Cette opération, qui doit « avoir une heureuse influence sur l'agriculture et sur le « commerce, permettra, quand elle sera consommée, de « réduire les impôts et de fermer les dernières plaies de la « Révolution. » L'intention de faire tourner au profit des émigrés l'économie qui allait être faite aux dépens des

rentiers comblait de joie les députés qui avaient souffert de la Révolution; mais hors de la Chambre, il était impossible que la perspective d'un tel résultat ne produisît pas un très fâcheux effet. M. de Villèle avait sans doute plus de perspicacité qu'il n'en fallait pour entrevoir cette conséquence; mais en agissant ainsi il obéissait à des volontés contre lesquelles il était sans force, sans moyen de résister.

CHAPITRE XXI

Loi sur la conversion; la Chambre ne la vote qu'à une faible majorité. — Cette mesure financière fait grand bruit dans le public; elle est violemment attaquée à la Chambre des pairs et finalement rejetée. — Situation de M. de Villèle dans le ministère. — Une démarche maladroite de M. de Chateaubriand auprès de lui entraîne la rupture. — Le portefeuille des affaires étrangères est retiré à M. de Chateaubriand qui se jette dans l'opposition. — Débat, à la Chambre des pairs, sur les communautés religieuses de femmes; M. Pasquier prend part à la discussion. — Débat sur les marchés de Bayonne; constitution d'une commission d'enquête. — Attaques de M. de La Bourdonnaye contre le ministère. — Tentatives de celui-ci pour enchaîner la presse. — Projet d'indemnité aux émigrés. — Clôture de la session. — La politique de M. de Villèle.

Dès les premiers jours de la session, le ministère présenta la loi sur la conversion. La discussion fut des plus sérieuses; jamais question plus importante n'avait occupé le parlement, elle touchait aux sources du crédit, aux principes de l'économie politique. Les discours prononcés dans l'une et l'autre Chambre forment un recueil fort intéressant pour un homme d'État. M. de Villèle défendit le projet avec une habileté et une fermeté rares. Il fut presque seul à soutenir le poids de ces longs débats; un seul homme lui vint en aide, ce fut M. Humann, banquier fort considéré, très habile dans les questions touchant au crédit public; il siégeait d'habitude sur les bancs de l'opposition. La question délicate était toujours de savoir quels avantages, quelles conditions avaient été stipulés au profit des banquiers. M. de Villèle avait refusé d'en donner communication lorsque M. Perier lui avait posé la question, le jour même de la présentation du projet. Ces clauses de la

convention avaient fini par transpirer, et la jalousie des deux banquiers qui avaient été écartés après avoir, les premiers, connu le projet qui avait prévalu, s'était manifestée par des plaintes et des confidences qui avaient levé tous les voiles. Il avait été facile de chiffrer les bénéfices que feraient, dans l'hypothèse de la conversion, les banquiers souscripteurs de l'emprunt. M. de Villèle fut obligé, dans le cours du débat, de donner les renseignements qu'il avait si hautainement refusés. Il fut avéré qu'en compensation de tous les frais, de toutes les chances des remboursements qui pourraient être demandés, on leur avait abandonné les bénéfices qui seraient acquis au Trésor par la conversion, jusqu'à l'époque du 1er janvier 1826, c'est-à-dire pendant dix-huit mois environ. Or le bénéfice ne pouvait être moindre de 40 millions. Les ennemis du ministère se récrièrent, comme de raison, sur l'énormité d'une telle concession; M. de La Bourdonnaye prononça un discours beaucoup plus habile qu'on ne devait s'y attendre sur une matière à laquelle il était jusque-là resté étranger. Toutes les objections sérieuses et pressantes dont le projet était susceptible s'y trouvèrent très fortement exposées; après lui, les opinions de MM. de Girardin et Perier furent les plus remarquables. Ils s'emparèrent de la phrase du discours de la couronne disant que la conversion était faite dans la pensée et le désir de *fermer les dernières plaies de la Révolution*. Ainsi, disaient les uns, les rentiers sont sacrifiés au besoin de satisfaire les émigrés; ainsi, disaient les autres, une réparation juste, nécessaire et désirée par tous les bons esprits est gâtée et compromise par cette alliance funeste qui tend à lui ôter le caractère d'équité et de générosité dont elle doit rester empreinte. La loi fut votée, mais l'opposition avait réuni 145 voix. Dans une occasion aussi importante, avec une Chambre que le ministère devait regarder comme si dévouée, cette minorité fut certainement beaucoup plus forte qu'il ne s'y était attendu.

Dans les jours qui s'écoulèrent entre le vote de la Chambre des députés et la présentation du projet à la Chambre des pairs, le public se passionna pour la question, qui touchait à tant d'intérêts; la diminution du taux d'intérêt de la rente soulevait de nombreux mécontentements. Les journaux, les brochures entretenaient l'agitation; les représentants des principales maisons de banque de l'Europe étaient accourus à Paris pour mieux juger l'état des choses et décider la part qu'ils pouvaient prendre à l'opération. Dans les salons, dans les cafés, dans tous les lieux de réunion publique, on ne parlait pas d'autre chose. J'étais pour ma part décidé à intervenir dans la discussion qui allait s'ouvrir à la Chambre des pairs. L'opposition devait se trouver plus nombreuse qu'on ne l'avait supposé d'abord; à sa tête se trouvaient les deux personnes qui avaient dans les questions l'autorité la mieux établie, M. le comte Mollien et M. le comte Roy; avec eux marchaient tous les membres du ministère Richelieu.

Ce fut M. Roy qui commença l'attaque; son discours, plein de raison, de force et de science, dissipa une partie des illusions dont le ministère avait su jusqu'alors entourer son système; l'impression produite fut profonde. J'intervins à mon tour avec toute l'insistance que donne une conviction formée par l'étude la plus consciencieuse des conséquences que pouvait avoir pour la fortune publique cette atteinte portée aux engagements contractés. Au point de vue politique, je ne craignis pas de dire qu'on devait redouter la *désaffection* que produirait, dans l'esprit des petits rentiers, la diminution de leur fortune. Ce mot me fut reproché; il était juste, et l'archevêque de Paris n'hésita pas à le répéter.

La discussion dura six jours; un premier amendement présenté par M. Roy ne fut rejeté que par 114 voix contre 112; puis, quand on vota sur le premier paragraphe de

l'article 1er, il fut repoussé par 120 voix contre 105. Ainsi tombait le principe de la loi, et il semblait inutile de continuer la délibération; mais M. de Villèle ayant insisté pour qu'on allât jusqu'au bout, l'ensemble de la loi fut rejeté par 128 suffrages contre 94. Comment une telle majorité avait-elle pu se former dans une telle Chambre, jusque-là si dévouée, et cela, malgré tous les efforts, tous les moyens employés par le président du conseil (1)? Sans doute la discussion avait exercé une grande influence; elle avait éclairé bien des esprits disposés d'abord à voter avec le ministère. Il n'en est pas moins certain que des hommes sur lesquels des arguments avaient peu de prise, sur lesquels le ministère se croyait en droit de compter, l'abandonnèrent, et que ces transfuges appartenaient tous au monde de la cour. C'est que déjà se nouait contre M. de Villèle l'intrigue sous laquelle il devait nécessairement succomber, un peu plus tôt, un peu plus tard. On l'avait accepté tant qu'on avait craint des difficultés contre lesquelles son secours pourrait être indispensable; du moment où on avait pu croire que les forces de la Révolution française étaient brisées, anéanties par le triomphe remporté sur la révolution d'Espagne, du moment où on se sentait appuyé par une Chambre dans laquelle dominait le royalisme le plus intransigeant, le plus aveugle, on commença à le considérer comme un allié inutile. On le trouvait d'un caractère faible, timide, auquel il fallait arracher péniblement les grandes résolutions. Il n'était pas dévot, et le parti religieux lui accordait peu de confiance; ses rivaux ne manquaient pas de lui disputer les bonnes grâces de Monsieur : les Polignac, les La Bourdonnaye, les Vitrolles, le

(1) Une circonstance se présenta le soir même, où il eut occasion de montrer l'empire qu'il savait prendre sur lui-même. Il présida une commission composée d'hommes importants appelés pour ce jour-là et avec lesquels il devait discuter une haute question de finance. Il s'acquitta de cette présidence avec autant de dégagement d'esprit que si l'échec du matin n'avait pas eu lieu.

duc de Montmorency lui-même, qui ne pardonnait pas son exclusion du ministère. Enfin le plus redoutable de tous, M. de Chateaubriand, n'avait cessé de combattre sourdement le président du conseil et d'accumuler sous ses pas les difficultés, les embûches. Il ne pouvait évidemment pas se contenter de la seconde situation et aspirait à la première.

Depuis plusieurs mois, M. de Villèle ne se faisait plus d'illusions et ne doutait pas que, dans l'affaire de la conversion des rentes, M. de Chateaubriand n'eût employé son influence à organiser l'opposition qu'il avait rencontrée dans la Chambre des pairs. Un fait était certain : M. de Chateaubriand avait été prié de me répondre ; il n'avait pas voulu s'en charger ; ce n'était pas, avait-il dit, une question qu'il fût en état de traiter.

L'échec que venait de subir M. de Villèle était grave ; il aurait pu entraîner sa retraite ; il se croyait cependant trop solidement établi pour avoir à prendre un parti aussi extrême. M. de Chateaubriand voulut-il l'y pousser, ou crut-il seulement à propos d'affecter le langage de bon camarade qui le laisserait dans une position plus avantageuse? Toujours est-il que, deux jours après le rejet de la loi, il alla trouver M. de Villèle et lui dit que, si son intention était, comme le disaient quelques personnes, de donner sa démission, il pouvait compter que lui aussi donnerait la sienne et se ferait un devoir de l'accompagner dans sa retraite. M. de Villèle reçut ce compliment très fraîchement, n'y voulut voir qu'une insinuation perfide et répondit à son collègue que ceux qui affectaient de lui supposer une pareille faiblesse se trompaient grossièrement, et qu'il ne pensait en aucune façon à quitter son poste, et qu'il ne croyait pas avoir perdu l'estime et la confiance du Roi (1).

(1) La démarche de M. de Chateaubriand a pu être faite de meilleure foi que ne l'a supposé M. de Villèle, car un autre de ses collègues,

L'affaire n'en demeura pas là; convaincu que la démarche de M. de Chateaubriand n'avait eu lieu que pour le faire tomber dans un piège, et que l'offre de le suivre dans sa retraite n'était qu'un moyen de se préparer les voies et de former avec M. de La Bourdonnaye un ministère dont il aurait la présidence, M. de Villèle n'hésita pas à porter au Roi et à Monsieur ses plaintes sur un procédé si odieux. Il déclara que tous rapports avec celui qui en était capable étaient désormais impossibles. Mme du Cayla fut employée auprès du Roi; quant à Monsieur, qui de mois en mois, de semaine en semaine, entrevoyait le jour où il s'assoirait sur le trône, il ne lui convenait pas de se priver, dans un moment si critique, des conseils et des services de l'homme le plus capable et le plus expérimenté entre ceux qui avaient des droits acquis à sa confiance. Le sort de M. de Chateaubriand ne pesa donc pas une minute dans la balance, et l'ordonnance lui retirant le portefeuille du ministère des affaires étrangères et le confiant provisoirement au président du conseil fut signée sans nulle hésitation. L'exécution en fut confiée à M. de Villèle. Il y procéda sans ménagement. C'était un dimanche, jour de la Pentecôte. M. de Chateaubriand arrivait au château pour assister à la messe du Roi, lorsqu'il reçut l'avis qu'un paquet l'attendait au ministère. Il s'y rendit et trouva, avec l'ordonnance de destitution, une lettre de M. de Villèle ainsi conçue : « Monsieur le vicomte, j'obéis aux ordres du Roi et vous « transmets l'ordonnance ci-jointe. » Une heure après,

qui certainement ne nourrissait contre lui ni envie, ni rivalité, M. Frayssinous, me rencontrant dans un salon des Tuileries, le lendemain du jour où la loi fut rejetée, m'avait dit ces paroles : « Eh bien, Messieurs les pairs, vous venez de porter un rude coup à M. de Villèle; si le duc de Richelieu vivait encore, l'affaire serait bientôt faite, le remplaçant serait tout trouvé; mais pour le moment on n'en voit pas qui soit suffisamment prêt; on peut donc augurer qu'il se maintiendra encore. Croyez-moi, il ne faut pas trop vous en affliger, car on pourrait bien ne pas gagner au change. » M. Frayssinous n'était pas partisan de la conversion.

M. de Chateaubriand quittait l'hôtel, après avoir répondu à M. de Villèle : « Monsieur le comte, j'ai quitté l'hôtel des « affaires étrangères, le département est à vos ordres. » A partir de ce jour, ces deux hommes qui pendant si longtemps avaient marché, en apparence au moins, sous la même bannière, ont été irréconciliables ; il serait difficile de dire auquel des deux cette rupture a fait le plus de mal.

En se voyant fermer si brutalement une carrière dans laquelle il était entré après une longue attente, renversé avec une si étrange facilité du piédestal sur lequel l'avaient élevé sa renommée littéraire et son incontestable talent, M. de Chateaubriand fut profondément ulcéré. S'inquiétant peu de savoir si les coups qu'il dirigeait contre son ennemi portaient plus haut et plus loin que lui, s'ils n'affaiblissaient pas la royauté, dont il se disait un des champions les plus dévoués, il ne sut pas garder les ménagements que commande le respect de soi-même. Il accepta sans pudeur l'alliance de tous ceux dont les passions pouvaient s'accorder avec ses rancunes. Il perdit ainsi ses meilleurs droits à l'estime, à la considération publiques, et se ferma les voies qui auraient pu le ramener au pouvoir, objet constant de son ardente ambition.

Quant à M. de Villèle, si son imprudence avait été grande, le jour où il appela M. de Chateaubriand à siéger dans le conseil du Roi à côté de lui, s'il perdit avec une incroyable facilité la mémoire de tout ce qu'il avait pensé et dit en tant d'occasions sur l'impossibilité de s'occuper avec lui de la conduite sérieuse des affaires, il fut encore plus téméraire dans sa rupture avec un tel adversaire. Il crut qu'il pouvait sans danger pousser aux dernières extrémités un caractère emporté, implacable, un homme qui avait tant de moyens de se venger. Il se trompa. La première conséquence de l'expulsion de M. de Chateaubriand fut la guerre que le *Journal des Débats* commença contre le ministère ; il avait été jusqu'alors son champion le plus fidèle. Déjà la *Quoti-*

dienne avait pris parti pour la contre-opposition; elle s'était signalée par des articles très bien faits, très incisifs, contre la conversion des rentes. Ainsi les deux journaux les plus répandus, les mieux considérés dans le parti royaliste, passaient à l'opposition. Leurs attaques encourageaient le parti libéral. Il était difficile au gouvernement de traduire devant les tribunaux les journaux de cette nuance, sans demander en même temps la condamnation des autres. Le *Journal des Débats* jouissait encore, ainsi que la *Quotidienne,* d'une sorte d'inviolabilité qui s'étendit bientôt jusqu'au *Constitutionnel*. Cependant, chaque jour les attaques devenaient plus violentes, plus intolérables, injustes souvent, mais trouvant dans le public une sympathie, une complicité redoutables. M. de Villèle apprit alors à ses dépens, et bien cruellement, jusqu'où pouvait aller cette licence de la presse, qu'il avait si longtemps tolérée et défendue. Au milieu de ce débordement d'injures, un seul journal le défendait encore, l'*Étoile,* journal fondé par le ministère Richelieu et que nous lui avions bénévolement laissé en nous retirant.

L'échec subi par la loi sur la conversion était grave; la conscience publique était décidément rangée du côté de la Chambre des pairs. Il restait démontré que l'opération était injuste à l'égard des rentiers, qu'elle ne reposait que sur une manœuvre d'agiotage. La discussion qui avait amené ce résultat avait été presque entièrement soutenue par les hommes dont M. de Villèle redoutait le plus l'influence, par les membres du ministère qu'il avait remplacé. Or, il était impossible que le succès qu'ils venaient d'obtenir n'accrût pas leur importance dans la Chambre et ne leur conciliât pas l'opinion publique. De toutes façons, les conséquences de cet échec pouvaient être fâcheuses. Tout avait été combiné dans la supposition d'un succès regardé comme certain; tous les capitalistes de l'Europe avaient été engagés; ils avaient pris les dispositions qu'on leur

avait demandées, et le ministre, sur la parole duquel ils avaient cru pouvoir s'avancer, était venu échouer précisément sur le terrain où il devait se croire le plus sûr de ses forces. Quel allait être le cours des effets publics? Sans doute, ceux qui avaient concouru à les faire monter si rapidement étaient intéressés à les soutenir; mais auraient-ils la force nécessaire pour ne pas succomber sous le fardeau? Il est une justice qu'il faut rendre à M. de Villèle, son courage ne fut pas abattu par une situation aussi critique ; il sut soutenir et diriger l'énergie des personnes dont le concours lui était utile. Il sut leur persuader que la partie n'était pas perdue. N'avait-il pas pour lui sa majorité de la Chambre des députés? Les députés, blessés dans leur amour-propre et ne voulant pas accepter la leçon donnée par la Chambre des pairs, affectaient de se serrer autour du président du conseil; les pairs étaient traités par eux de libéraux, de factieux. M. de Villèle exploita fort habilement tous ces sentiments et fut puissamment aidé par tous ceux qui avaient été attirés par l'intérêt exorbitant que l'État payait aux porteurs de rentes. Il eut pour complices ceux qui s'étaient empressés de prendre une part dans une opération que des banquiers puissants et habiles patronnaient. Qui pourrait savoir et dire les noms de ceux qui assiégèrent alors le cabinet du président du conseil, pour obtenir l'engagement formel de recommencer la lutte? Tous ces désappointés partagèrent le dépit, le ressentiment du ministre, et firent cause commune avec lui. Ils mirent en jeu, pour le soutenir, toutes les influences dont ils disposaient.

Le ministère n'était pas au bout de ses difficultés, de ses déboires avec la Chambre des pairs. Deux projets de loi avaient été présentés; le premier, sur les crimes commis dans les églises, fut retiré après une discussion qui avait mis en lumière les défauts et l'incohérence des dispositions proposées par le garde des sceaux; la seconde, sur les

communautés religieuses de femmes, donna lieu à un débat fort sérieux. Je pris part à la discussion avec MM. Siméon, Lainé, Portalis et de Lally-Tollendal.

Nous soutenions que les autorisations à donner aux communautés religieuses, rentrant dans la matière administrative, devaient être données dans la forme usitée pour les lois, et non pas dans la forme des règlements d'administration publique. Je démontrai que, si le principe qu'une ordonnance royale suffisait pour autoriser l'existence des communautés religieuses de femmes était admis, il n'y aurait aucune puissance de raisonnement qui fût capable d'empêcher que le même principe ne fût un jour appliqué aux communautés d'hommes. Je n'avais pas à désigner les communautés d'hommes qui, suivant toutes les apparences, se tenaient prêtes à profiter de cet avantage; il n'y eut personne dans l'assemblée qui ne nommât celle des Jésuites. Cet argument fut décisif, le projet fut rejeté par 85 suffrages contre 83. Cet échec survenu à la suite de deux autres causa dans le ministère un émoi beaucoup plus grand qu'on ne devait le prévoir. Il y avait donc, au fond de cette affaire, un intérêt très puissant qui se trouvait blessé; je n'en pus douter lorsque, le dimanche suivant, je me rencontrai dans le cabinet du Roi avec l'évêque d'Hermopolis. Nous avions été jusqu'alors dans d'assez bons termes; il s'approcha de moi, l'œil allumé, avec une démarche précipitée. « Ah! pour le coup, monsieur, dit-il, c'est trop « fort! Vous avez fait rejeter notre loi sur les communautés « religieuses, et ceci, en fait d'opposition, porte un peu « trop haut. » Je me bornai à le remercier de l'honneur qu'il me faisait et à l'assurer que je n'étais nullement disposé à me repentir de la part, si petite qu'elle fût, que je pouvais avoir dans le vote qui paraissait le contrarier si fort. Depuis ce jour nos rapports ont cessé.

Il était difficile qu'à l'occasion des crédits extraordinaires destinés à payer les dépenses pour l'expédition d'Espagne,

l'opposition ne demandât pas des explications embarrassantes pour le gouvernement. Les déboursés de la France dépassaient 300 millions.

Après M. de La Bourdonnaye, le général Foy prononça un discours fort écouté. Il ne blâma point les marchés faits à Bayonne, mais il accusa les ministres d'avoir, par leur impéritie, réduit le prince généralissime à la nécessité de les accepter. Il conclut en disant que, comme le crédit supplémentaire demandé n'était ni appuyé, ni rédigé dans les formes voulues par la loi du 25 mars 1817, il votait contre le projet. Le duc de Bellune avait, dans les jours précédents, publié un mémoire qui fournissait beaucoup plus d'armes à ses ennemis que d'arguments à ses défenseurs. Son successeur, le baron de Damas, n'était pas plus que lui en état de répondre à des adversaires aussi habiles. Tout le fardeau de la discussion retomba donc sur M. de Villèle. Sa situation était fort difficile; le duc d'Angoulême ne lui aurait pas pardonné de ne pas soutenir la nécessité des marchés de Bayonne, et il était impossible de ne pas livrer l'administration du duc de Bellune. Après ses explications embarrassées, le sentiment général fut qu'il fallait procéder à une enquête. Il n'y avait rien à quoi M. de Villèle dût se décider moins volontiers. D'abord, ce serait la première fois qu'un pareil procédé aurait été employé. Souvent l'opposition l'avait réclamée; aucun ministre n'avait consenti à l'autoriser; ensuite, où mènerait cette enquête? Elle pouvait compromettre des personnages fort importants, même parmi ceux qui avaient entouré le prince. Le président du conseil s'opposa donc formellement à cette demande. Enfin la discussion fut close, les crédits extraordinaires votés par 234 suffrages contre 69. Ce chiffre dut paraître bien considérable à M. de Villèle dans une telle Chambre et sur une telle question. L'impression qu'il en ressentit fut profonde, à ce point qu'elle lui inspira une résolution à laquelle on ne devait pas s'attendre. Soit crainte de voir renouveler la

demande d'enquête dans la Chambre des pairs, soit appréhension que l'obstination de son refus ne pût, en aigrissant les esprits, rendre plus difficile et plus orageuse la discussion qui allait s'ouvrir nécessairement sur le budget de 1825, il se décida à faire signer par le Roi une ordonnance chargeant une commission de recueillir tous les documents propres à faire apprécier les causes et l'urgence des crédits supplémentaires accordés pour l'exercice 1823. Cette commission composée du maréchal duc de Tarente, président, de MM. Villemanzy, Daru, pairs de France, de MM. de Vaublanc, de La Bouillerie et Halgan, députés, devait soumettre le résultat de ses travaux à Sa Majesté avant le 1er décembre suivant. C'était une véritable commission d'enquête; elle n'était pas, à la vérité, nommée par les Chambres, mais elle était prise dans leur sein, et cette concession était considérable. Jamais occasion n'avait été plus mal choisie pour céder sur un point de cette gravité. D'abord cela n'était pas nécessaire, puisque le vote des crédits était obtenu dans la Chambre des députés et qu'il n'était pas douteux dans la Chambre des pairs; ensuite, c'était de la part du ministre donner un démenti formel aux paroles qu'il prononçait deux jours avant; enfin c'était, en reculant la solution, donner un beaucoup plus grand éclat à une affaire que, dans l'intérêt du gouvernement, il aurait fallu pouvoir étouffer.

La session touchait à la fin. De la longue et monotone discussion du budget, je n'ai à signaler que les attaques dont le ministère fut l'objet à propos des dépenses de la sûreté générale. M. de La Bourdonnaye se plaignait des scandaleuses manœuvres électorales, et surtout des sommes dépensées pour acheter et asservir la presse. M. de Villèle avait longtemps défendu la liberté des journaux; puis, à mesure que leur opposition devenait plus incommode, il s'était efforcé de les contenir par les moyens légaux. Il avait naïvement cru qu'en comblant de faveurs le parti

royaliste, les écrivains appartenant à ce parti lui resteraient fidèles et n'épargneraient rien pour défendre les actes de son administration. Il savait cependant, par dix années d'expérience, quelles intrigues, quelles jalousies, dirigeaient ses amis. Pendant deux ans, il prit son mal en patience, quelle que fût l'aigreur de leurs critiques. Dans ces premiers temps, d'ailleurs, c'est surtout la presse libérale qui se montrait agressive, et les tribunaux étaient sévères pour elle; mais lorsque, après le succès de la guerre d'Espagne, il fut harcelé par la plupart des journaux royalistes, lorsque surtout à propos de la loi de conversion des rentes la *Quotidienne,* qui s'adressait surtout aux lecteurs royalistes et catholiques, ne garda plus aucun ménagement, son irritation fut au comble. Ces impressions étaient non moins vives chez le ministre de l'intérieur, son ami de Corbière, et chez M. le garde des sceaux de Peyronnet. Ils résolurent de tout tenter pour arrêter une guerre qui leur causait tant de soucis. Le garde des sceaux se chargea d'activer l'action des tribunaux. Au ministre de l'intérieur appartenait le droit d'accorder ou de refuser les autorisations demandées pour l'établissement des feuilles périodiques; on résolut de n'en pas accorder de nouvelles. Pour les journaux existants, ne serait-il pas possible de les acheter? Ainsi la liberté de la presse périodique n'existerait plus qu'au profit du gouvernement. L'exécution de ce plan était difficile pour certains journaux libéraux; mais pour ceux-là, on se tenait assuré d'une répression sévère de la part des tribunaux. Restait donc la presse royaliste, la propriété de ces journaux étant généralement divisée en actions, réparties entre un grand nombre d'actionnaires qui seraient heureux de céder leurs droits si on leur faisait des offres avantageuses. Il n'y avait pas jusqu'au *Journal des Débats* dans lequel on ne se fût témérairement flatté d'entrer sans trop de difficulté; mais la famille Bertin avait pris ses précautions contre ce danger, et on vit

bientôt qu'il n'y avait rien à faire de ce côté. Dans ces délicates négociations, M. Sosthènes de La Rochefoucauld fut le principal agent de M. de Villèle, et surtout de Monsieur, qui fournit une grande partie des fonds nécessaires. Le premier succès qu'il remporta fut auprès d'un recueil périodique intitulé : *Les tablettes historiques*. Il était rédigé avec assez d'habileté, dans une nuance modérée, par les écrivains désignés sous le nom de *doctrinaires*. Sous le prétexte que les affaires du journal n'étaient pas prospères, il cessa de paraître. D'autres tentatives du même genre furent faites sur des feuilles de second ordre, avec un succès plus ou moins complet, lorsque enfin on s'adressa à la *Quotidienne*. Le directeur en chef, principal propriétaire, était M. Michaud, royaliste d'un dévouement éprouvé, dont le zèle et les services avaient été fort utiles en 1814. Dans l'affaire de la conversion, il s'était séparé du ministère; il était fort indépendant, très désintéressé, et refusa de céder ses actions. On espéra lui faire la loi en se rendant maître de toutes celles qui n'étaient pas entre ses mains; quand on fut arrivé à réunir un peu plus de la moitié, on se crut en droit de lui retirer son titre de rédacteur en chef. On refusa d'insérer un article écrit par lui, en faveur de M. de Chateaubriand. M. Michaud rédigea alors une autre *Quotidienne* à laquelle se rattachèrent tous les rédacteurs qui travaillaient avec lui, et aussi le plus grand nombre des abonnés. Le gouvernement fit saisir le nouveau journal, comme paraissant sans autorisation. Il fallut porter l'affaire devant la cour royale de Paris. Après de longs débats et un habile plaidoyer dans lequel M. Berryer dévoila tous les agissements du ministère, un arrêt intervint en faveur de M. Michaud, déclarant qu'il devait rester rédacteur en chef de l'ancienne *Quotidienne*. Un second arrêt fut un plus grave échec encore. Pour empêcher le gouvernement d'accaparer à son profit les organes du parti royaliste, MM. de La Bourdonnaye et de Lalot, aidés de

quelques amis, avaient décidé de ressusciter une feuille dûment autorisée avant la loi de 1822, qui avait cessé de paraître faute d'abonnés. Le ministère public fit saisir les premiers numéros, soutenant qu'ils ne pouvaient paraître sans une nouvelle autorisation. Les juges, malgré les efforts du ministère public, lui donnèrent tort. Ils y avaient été évidemment déterminés en considération des manœuvres de la puissance ministérielle. Dix jours plus tard, ils acquittaient le *Courrier,* journal d'opposition. La série des articles incriminés était longue, il y en avait de très coupables. Les plaidoyers occupèrent quatre audiences; après deux heures de délibération dans la chambre du conseil, le premier président Séguier déclara qu'il y avait partage. Dans les matières criminelles, il est de principe qu'en cas de partage, l'avis favorable à l'accusé doit être celui qui prévaut.

C'est à toutes ces circonstances si graves, qui avaient ému l'opinion publique, que M. de La Bourdonnaye faisait allusion dans son discours. C'est en rappelant l'étrange emploi, fait par le ministère, des fonds qui lui avaient été confiés, qu'il demandait le refus du vote de confiance qu'on sollicitait de la Chambre. Après une réplique de M. de Corbière, les fonds furent votés, mais resta la fâcheuse impression produite dans le public par les révélations apportées à la tribune. Poursuivant avec une implacable énergie la guerre entreprise contre le président du conseil, M. de La Bourdonnaye déposa une proposition qui devait, plus que toutes autres, l'embarrasser.

La chute de la grande opération financière de M. de Villèle devait faire penser à ses adversaires que rien ne serait plus capable de lui susciter de redoutables ennemis que de le forcer à s'expliquer sur la question de l'indemnité des émigrés, qui, malgré ses dénégations, avait été certainement liée à celle de la réduction des rentes, dans son esprit. M. de La Bourdonnaye demandait donc qu'une

adresse fût présentée au Roi pour supplier Sa Majesté de faire porter aux Chambres, dans la prochaine session, un projet de loi ayant pour but : « 1° de déclarer qu'une indemnité *intégrale* était accordée aux Français dont les propriétés immobilières avaient été confisquées et vendues par suite des décrets et actes des gouvernements révolutionnaires; 2° de déterminer les bases d'évaluation des propriétés immobilières pour lesquelles cette indemnité était accordée. » La proposition fut rejetée à une immense majorité, comme attentatoire à l'initiative royale et aux droits du trône, dont les promesses, fut-il dit, n'étaient jamais vaines. La victoire n'était qu'apparente. M. de Villèle ne l'avait obtenue qu'au moyen des promesses secrètement répandues que l'affaire de l'indemnité serait la première dont on s'occuperait à la prochaine session. Ensuite il y avait, dans le libellé de la proposition de M. de La Bourdonnaye, une expression dont la portée était grave pour un ministre des finances; c'était celle d'*indemnité intégrale*. Jusqu'alors les émigrés avaient bien demandé une indemnité; on avait promis de leur en accorder une, mais il n'était tombé dans l'esprit ni d'eux ni de personne qu'elle dût être *intégrale*. M. de Villèle était ainsi condamné à la dure condition de ne pouvoir jamais contenter ceux au profit desquels il allait pourtant exiger de la France un énorme sacrifice.

La session fut close le 4 août. Elle avait été heureuse en apparence pour M. de Villèle; mais pouvait-elle ne lui laisser que de bonnes et douces impressions? L'expédition d'Espagne avait réussi; la France et le parti royaliste devaient lui savoir gré d'avoir mené à bien la première entreprise de guerre tentée par la Restauration. La victoire remportée sur la révolution avait été éclatante; on avait fait de nouvelles élections, et pour assurer le triomphe du parti royaliste, le ministère avait usé de tous les moyens, exercé la pression la plus violente. Le succès le plus complet avait

couronné ses efforts. Dans la nouvelle Chambre on comptait à peine vingt membres de l'opposition libérale. Dans la Chambre des pairs, quarante nouveaux membres environ, nommés par lui, avaient été choisis dans les rangs des royalistes les plus éprouvés. Tout semblait donc présager à M. de Villèle le paisible exercice d'un pouvoir si bien assis; aussi, dès les premières séances, il présente les lois, propose les mesures les mieux faites pour plaire à l'opinion royaliste. Il n'hésite pas à entreprendre l'opération financière la plus hasardeuse, dans le but évident de satisfaire les émigrés, en leur donnant enfin, si cette opération réussit, l'indemnité après laquelle ils soupirent. Dans toutes les nominations aux postes les plus recherchés, il fait une large part à ses amis, à son parti, toutes les faveurs sont pour eux. Rien n'est négligé pour satisfaire leurs exigences. Et voilà que, dès l'ouverture de la session, l'opposition la plus vive, la plus injurieuse, se manifeste dans la Chambre des députés. Elle part des rangs de ces royalistes qu'il avait comblés! Cette opposition était cent fois plus redoutable pour lui que celle de l'ancien côté gauche. Réduits à leurs propres forces, les libéraux ne pouvaient rien. Ils joignaient leurs votes à ceux de l'opposition royaliste, désignée sous le nom de *contre-opposition*. C'est ainsi que sa minorité atteint souvent le chiffre de 80 ou 90 suffrages. Dans les deux projets de loi auxquels le ministère tenait le plus, celui sur la conversion des rentes, par exemple, elle compte 145 voix. La majorité lui reste fidèle, elle est considérable, mais à la condition qu'il obéisse à toutes ses volontés, subisse tous ses caprices, qu'il ne résiste à aucune sollicitation des députés qui la composent. La minorité est peu nombreuse, mais elle supplée à son petit nombre par l'infatigable activité, la violence des attaques. Elle ne perd aucune occasion de créer des embarras au ministère, de le discréditer dans l'opinion publique.

A la Chambre des pairs, les procédés, les formes, ne

sont plus les mêmes. Une opposition sage, consciencieuse, allant au fond des questions, va chaque jour grandissant. Elle n'attaquait jamais les propositions du ministère qu'autant qu'elles lui paraissaient dangereuses, prenant en main les véritables intérêts du pays, et s'efforçant, en même temps, de blesser le moins possible les opinions et les sentiments du parti dominant. Cette attitude correcte et prudente lui donne, dans la discussion de la loi sur la conversion des rentes, une victoire que le président du conseil était loin de prévoir. Elle rend impossible le vote de la loi sur les crimes commis dans les édifices consacrés au culte.

Enfin, elle fait rejeter le projet le plus cher à cette congrégation qui dominait de si haut le ministère, celui sur les congrégations religieuses de femmes. Pour ajouter au déplaisir que ces trois échecs devaient causer à M. de Villèle, il lui faut reconnaître que cette opposition est dirigée, soutenue, par ses anciens collègues dans le ministère Richelieu, par ceux dont il a déserté les rangs et trompé la confiance, qu'elle triomphe dans cette Chambre dont il se croyait maître et dans laquelle il venait d'introduire quarante membres nouveaux.

Ainsi, dans la Chambre des députés, les sarcasmes, les invectives, les violences, qui remuent l'opinion publique et détruisent le prestige du pouvoir; dans la Chambre des pairs, des égards, mais un examen sévère et consciencieux qui amène le rejet des lois les plus importantes qu'il a présentées, voilà ce que M. de Villèle avait gagné à se livrer sans réserve, à se mettre à la merci du parti royaliste. Sans doute il lui devait son élévation, mais il le connaissait assez pour chercher un contrepoids en favorisant davantage l'élection d'hommes modérés. Désormais il ne lui était plus permis de reculer, il fallait, à tout prix, satisfaire les passions, les rancunes, les appétits de la majorité. Il a dû sentir les dangers, les humiliations d'une telle impuissance. S'élevant au-dessus de ses intérêts personnels, des

intérêts de parti, il a dû comprendre qu'en mettant le pouvoir au service d'une coterie, en froissant les opinions, les sentiments, les tendances de la grande majorité du pays, il ne mettait pas seulement en péril son existence ministérielle, mais bien l'existence du trône, de la dynastie, du gouvernement monarchique, auxquels il était certainement profondément dévoué.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX

CHAPITRE XXI

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME CINQUIÈME.

PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie,

Rue Garancière, 8.

PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie,

Rue Garancière, 8.

